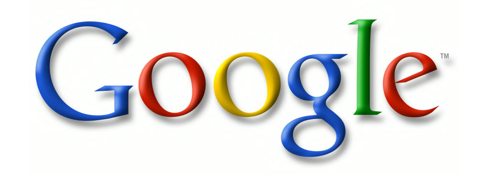


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

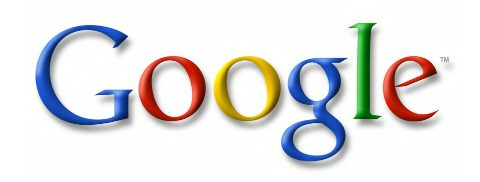
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

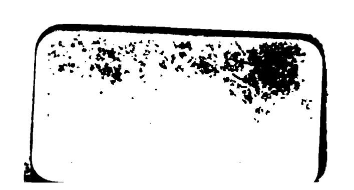
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





Soc. 2048 e. 5



SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1851,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS.

AVERTISSEMENT.

Le recouvrement des cotisations étant devenu à peu près impossible, par l'intermédiaire des banquiers, le Trésorier prie MM. les membres de la Société de vouloir bien lui faire parvenir le montant de leurs cotisations et des abonnements au Bulletin monumental, au moyen d'un bon sur la poste.

Le droit de 2 *fr. pour* °/₀ *et le prix du timbre des mandats au-dessus de* 10 *fr. pourront être prélevés sur la somme à payer; le port de la lettre d'envoi sera acquitté par le Trésorier, en sorte qu'il n'y aura aucune augmentation de dépense pour MM. les membres de la Société.*

Ainsi, il suffira de faire verser au bureau de poste 10 *fr. ou* 25 *fr.; de réclamer un mandat de* 9 *fr.* 80 *c., ou de* 24 *fr.* 15 *c.* sur la poste de Bayeux, *au nom de M.* GAUGAIN, trésorier, *et de lui adresser ce mandat sous une simple enveloppe.*

Le Conseil d'administration compte sur l'empressement de MM. les membres de la Société à se conformer à cette recommandation.

Nta. Il n'est rien changé au mode de perception, dans les villes où l'un de MM. les membres de la Société a bien voulu se charger du recouvrement des fonds.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LAON, A NEVERS ET A GISORS,

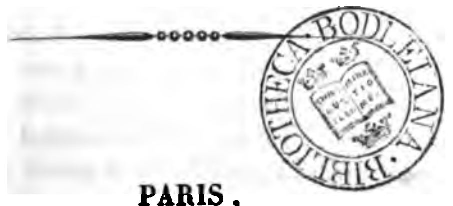
EN 1851,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.



PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
CAEN, A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue Froide, 2.

1852.

Soc. 2048. e. 5/1851-2

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XVIIIe. SESSION

TENUE A LAON ET A NEVERS

LE 6 JUIN 1851 ET JOURS SUIVANTS.

La Société française avait décidé que la session de 1851 se diviserait en deux parties ; que la première partie, dont la durée serait de trois jours seulement, s'ouvrirait à Laon le 6 juillet sous la présidence de l'illustre comte Félix de Mérode, un de ses inspecteurs divisionnaires ; que la seconde partie, dont la durée serait de cinq jours, s'ouvrirait le 10 à Nevers. Le chemin de fer du Nord et celui du centre, qui mettent ces deux villes à quelques heures l'une de l'autre, quoiqu'elles soient séparées par une distance de près de 120 lieues, justifiait cet arrêté de la Société. Quant aux villes de Laon et de Nevers, elles offraient l'une et l'autre des monuments très-intéressants à étudier, et le choix de la Société française ne pouvait être plus heureux.

Par suite de cet arrêté, M. le Cte. Félix de Mérode et le bureau central de la Société française se rendirent à Laon le 5.

Le 6 juin eut lieu solennellement l'ouverture de la première partie de la session de 1851, dans le grand sallon de l'hôtel-de-ville.

Première séance du 6 juin 1851.

Présidence de M. le Cte. de Mérode.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de M. le Cte. Félix de Mérode, inspecteur divisionnaire des monuments de France. Siègent au bureau MM. de Caumont, directeur général de la Société française; l'abbé Pocquet, inspecteur de la Société pour le département de l'Aisne; Gaugain, trésorier de la Société; François, recteur de l'Académie dépTle. de l'Aisne; Thévenard, archidiacre de Laon; Huet, président du tribunal civil de Laon; de Laprairie, président de la Société académique de Soissons; de Beauvillé, adjoint au maire de la ville de Laon; Tarbé de Vauclair, ingénieur en chef du dépt. de l'Aisne. MM. Gomard, délégué de la Société de Saint-Quentin; Piette, auteur de l'histoire de l'abbaye de Foigny; Vte. de Courval, membre du conseil général de l'Aisne; Martin, membre de la Société de Soissons, et Fleury, membre de plusieurs Académies, siègent également au bureau en qualité de secrétaires.

Plus de 120 personnes occupent les sièges réservés aux membres du Congrès; un assez grand nombre de dames ont voulu également témoigner par leur présence de l'intérêt qu'elles portent aux études historiques.

On remarque dans la salle les membres dont suivent les noms :

MM. BÉVIÈRE, propriétaire, à Laon.
BLANCHEVOIE, avocat, membre du Conseil municipal, à Laon.
BRETAGNE, inspecteur des contributions directes, à Laon.
CALLIEZ, agent-voyer en chef, à Laon.
CATILLON, professeur de rhétorique.
CATON, curé-doyen, à Craône.
CHAMBERT, docteur-médecin, à Laon.
CHAUVENET (de), juge d'instruction, à St.-Quentin.
COCU, ancien notaire, à Laon.
COCU, ancien maire, à Laon.
COMBIER, juge suppléant, à Laon.
DEMAZES, procureur de la République, à Laon.
DERSU, juge au tribunal civil.
DESCAMPS, membre de la Société archéologique de Soissons.
DOGNY, chirurgien-major en retraite.
DOMINÉ, pharmacien, à Laon.
DUPRAT, principal du collége de Laon.
GAGNON, architecte.
GELVÉ, de Reims.
, à Reims.
GENAUDET, avocat, à Laon.
GEOFFROY, supérieur du petit séminaire de Liesse.
GOUTANT, avoué, à Laon.
HYDÉ, propriétaire, à Laon.
JARDINIER, éconôme du petit séminaire de Liesse.
LAHAIGNE (de), curé de Presles.
LAMOTTE, curé de Bruyères.
LECOINTE, chef de bureau à la préfecture.

MM. LECOMTE, vicaire à Braisne.
LELEU, prêtre à Laon.
LEMAIRE, au séminaire de Laon.
LEROUX, docteur-médecin, à Corbeny.
LOCHE, directeur des contributions directes.
MAGELLAN, sculpteur.
MARTIN DE ROSOY, membre du Conseil général.
MASTIER, professeur de philosophie au collége de Laon.
MATTON, archiviste du département.
MENNESSON, avocat, à Laon.
MILLET, inspecteur des eaux-et-forêts, à Laon.
NOIZET, juge au tribunal civil.
OYON, rédacteur de l'Observateur.
PAFFE, propriétaire, à Laon.
PERINE DE LA CAMPAGNE, propriétaire, à Laon.
PIETTE (Edouard), président du tribunal de commerce de Vervins.
PIETTE (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.
POCQUET (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, directeur de la maison des sourds-et-muets de St.-Médard.
POETTE, curé de Presles.
PONTHOS (de), propriétaire, à Metz.
POURRIER, secrétaire-général de la préfecture de l'Aisne.
ROMAIN, professeur au séminaire de Laon.
ROUIT, directeur de l'École normale.
ROUHIER, avoué, à Laon.
SALMON, avocat, à Laon.
SAVARIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Laon.
SIBIEN, receveur de l'enregistrement, à Laon.
STOCQUELET, vicaire à Laon.
SUIN, membre de la Société archéologique de Soissons.

MM. TAGLIOBULE, économe au séminaire de Laon.
TAVERNIER, archidiacre de St.-Quentin.
TILLOIS, bibliothécaire de la ville de Laon.
VAN KLEEMPUTTE, architecte du département.
VAUDIN, ancien pharmacien, à Laon.
VIGOIGNE, curé-archidiacre de Vervins.
VINCHON, avocat, à Laon.
WILLIOT, membre de la Société archéologique de Soissons.

M. le comte de Mérode ouvre la séance par le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE Cte. DE MÉRODE.

« Au mois de septembre dernier, ne pouvant me rendre au congrès scientifique de Nancy, je priai, par lettre, M. de Caumont, de vouloir bien proposer au conseil de la Société Française la tenue d'une session archéologique à Laon, pour l'année 1851. Ce projet, dont le but était d'appeler autant que possible l'intérêt public et l'attention bienveillante et active du gouvernement sur les réparations urgentes que réclame la cathédrale de l'un des anciens diocèses de France les plus marquants, puisque son évêque figurait parmi les douze pairs ecclésiastiques, fut approuvé ; c'est pourquoi, Messieurs, nous sommes aujourd'hui réunis.

Quant au motif qui m'a valu l'honneur de vous convoquer, il se fonde sur mon titre d'inspecteur divisionnaire de la Société française, Société féconde en œuvres de conservation et en savants mémoires.

Diverses causes m'empêchant d'exercer mes fonctions de manière quelque peu satisfaisante, j'ai cru devoir au moins témoigner ma bonne volonté bien réelle, en m'efforçant de

provoquer plus sérieusement la sollicitude que mérite le principal monument du pays.

Et ici, Messieurs, afin d'expliquer mon intérêt spécial à son égard, qu'il me soit permis de répéter quelques mots prononcés, il y a huit ans, lorsque je présentais au grand portail de Notre-Dame de Laon, la pierre gravée, représentant l'illustre évêque Barthélemy, exactement copiée sur la pierre tumulaire qui existe encore à Foigny, dans l'humble chapelle du bienheureux Alexandre.

Laon, disais-je, est la première ville de l'ancienne France que j'ai vue, allant à l'âge de seize ans des plaines du Nord vers Paris, et pendant un grand nombre d'années subséquentes, ayant occasion d'y passer fréquemment. Sa cathédrale, ses clochers aériens m'ont toujours vivement frappé, comme aussi la remarquable position de la cité même, dominant de belles campagnes au sommet d'une montagne, où ses remparts se confondent avec les roches saillantes qui leur servent d'appui.

J'ai cru devoir vous indiquer brièvement, Messieurs, par quelles circonstances je me trouve occuper aujourd'hui le poste de président dans cette enceinte où je ne devrais figurer que comme simple assistant, ami des monuments français comme de ceux qui subsistent en Belgique.

Habitant successif des deux pays voisins, je suis affilié à la Société Française que dirige M. de Caumont. Je connais, je visite Laon depuis plus de quarante ans, j'ai toujours admiré sa cathédrale, je désire ardemment qu'elle se maintienne. Voilà ce qui m'excuse devant vous, Messieurs, qui voulez bien me permettre de paraître au premier rang de cette honorable assemblée. Je vais maintenant vous exposer quels sont mes vœux, les limites de mes espérances.

Les deux tours qui ornent le portail de l'église surchar-

gent leurs appuis, voûtes ou piliers, dans l'intérieur de l'édifice.

Il est indispensable qu'on les aide à supporter le fardeau qui les accable, mais nullement souhaitable qu'on les en délivre, afin de rebâtir à neuf; car si les tours disparaissaient, elles ne reparaîtraient plus de nos jours. Ce n'est pas là une présomption ; c'est, Messieurs, un fait certain. Des besoins toujours croissants se font sentir pour la consolidation d'un grand nombre d'édifices religieux très-notables en France. Le rapport récent de M. de Contencin l'affirme et le démontre. Des augmentations importantes de subsides applicables à ces travaux sont extrêmement nécessaires. Comment oser croire dès-lors que deux tours, une fois démolies à Laon, soient relevées, lorsqu'il s'agira simplement d'en tenir d'autres sur pied avec les fonds disponibles. Reste ainsi le choix des moyens d'assurer ce qui périclite. Jusqu'ici, l'office de support a été confié à quelques poutres qui ont rempli leur tâche provisoire, il leur faut un successeur définitif plus robuste et pas trop cher cependant, pour que sa tenue ne tarde pas trop. Le talent du constructeur consistera donc dans l'art de prévenir la ruine sans trop blesser, s'il se peut, le coup-d'œil dirigé vers la région du portail et sans entraîner d'autre part des frais qui rebutent les distributeurs du budget de l'État.

Vous le savez, Messieurs, de nos jours, lorsqu'il s'agit de grands travaux purement utilitaires, les millions abondent. Qu'importe ce que coûtent les déblais, remblais, les ponts immenses, les passages souterrains, lorsqu'il s'agit des voies destinées aux locomotives qui franchissent à l'heure dix et quinze lieues.

Mais aussi, à l'égard des anciens monuments, on est parcimonieux. On leur accorde à peine ce qu'il faut à la prolongation de leur existence, à l'ajournement de leur chute

qui écraserait les bâtisses voisines. Les études archéologiques, les réunions comme la nôtre luttent en faveur des souvenirs qui poétisent la vie actuelle de l'homme, en retraçant à sa mémoire les goûts, les mœurs des siècles durant lesquels vécurent avant lui ses ancêtres. Elles lui procurent l'avantage si grand de ne pas s'ennuyer au milieu d'un bien-être qui deviendrait insipide, en dépit de toutes ses perfectibilités; et parmi les causes principales des révolutions, il faut considérer, ce me semble, l'absence d'intérêts suffisants envers les choses du passé, intérêts curieux que l'on ne doit jamais confondre avec l'esprit rétrograde mal entendu; puisque le passé, source inépuisable d'enseignements et de nobles distractions est loin de n'offrir que des modèles de conduite à suivre en tous points. Une sage disposition des intelligences leur ferait accueillir les inventions modernes et créer ce qu'elles ont imaginé de progressif en faveur de l'aisance commune et privée, toutefois, sans zèle exclusif, sans trop abandonner le beau, le grandiose qui touche l'âme, pour la magnificence uniquement destinée aux services commodes d'un ordre matériel.

C'est dans ces idées de partage raisonnable entre les besoins de l'âme et du corps qu'agirent les moines agriculteurs du XIIe. siècle. A côté d'églises pleines d'inspirations élevées vers Dieu, ils bâtissaient, pour serrer les épis de leurs vastes campagnes cultivées soigneusement, des granges construites avec un luxe approprié à l'œuvre et une parfaite solidité, sur lesquelles M. Piette a donné d'instructives notions dans son excellente histoire de Foigny, où il a rappelé qu'une de ces granges merveilleuses existe encore à Vauclerc. Là, se trouve peu loin de cette ville où nous sommes un véritable monument agricole, bien rare aujourd'hui dans son genre et bien digne d'être plus connu.

Comment a-t-il pu demeurer debout tout entier pendant

sept siècles et traverser les vicissitudes des révolutions de l'agriculture, non moins dangereuses pour lui que les révolutions politiques? c'est ce que j'ignore. Me félicitant de le connaître, je vous recommande, Messieurs, de le visiter; car il est peu probable qu'on élève ultérieurement aux gerbes un tel abri.

Je termine, Messieurs, par une citation propre à nous inspirer des idées plus douces que celles qui s'attachent à la disparition successive des objets remarquables. Dans la séance du 25 avril, M. Benoit-d'Azy, vice-président de l'Assemblée législative, prononçait ces paroles que j'ai recueillies avec bonheur : « On a fait allusion aux dépenses « qui sont portées pour les frais du culte catholique au budget « de l'intérieur. La France a eu autrefois une longue période « d'existence dans laquelle elle a construit les cathédrales, les « monuments du culte; ces monuments, voulez-vous les laisser « tomber, voulez-vous les détruire? (Une voix à gauche: *Non!*) « Vous dites non, réplique M. Benoît-d'Azy, et je le crois; « je suis sûr que vous ne le voulez pas, car c'est la gloire de « notre pays. » Et j'ajoute pour mon compte, un des éléments principaux de cette gloire monumentale de la France, c'est la cathédrale de Laon. »

M. de Caumont prend ensuite la parole et remercie M. le Cᵗᵉ. de Mérode au nom de la Société française des soins qu'il a donnés depuis long-temps à propager les connaissances archéologiques en France et en Belgique : M. de Mérode a donné un exemple qui porte toujours d'heureux fruits quand il vient de si haut. Dernièrement encore, pour sauver de l'oubli l'emplacement de la célèbre abbaye de Foigny, il a acheté le terrain sur lequel s'élevait le chœur de la grande église; précédemment, il avait offert à la cathédrale de Laon le tombeau d'un de ses évêques. Rien ne serait impossible en

fait de bonnes et grandes entreprises, ajoute M. de Caumont, s'il existait dans chacune de nos provinces seulement un homme généreux et dévoué comme M. de Mérode. Nous le remercions, au nom des départements du Nord de la France, de tout ce qu'il a fait d'utile et sa présence à notre tête dans la ville de Laon est d'un heureux augure pour nos travaux.

M. de Caumont explique ensuite comment la Société procède dans ses Congrès archéologiques, comment elle fait des enquêtes sur des questions dirigées dans le but de faire passer en revue tous les faits qui se rattachent à l'histoire monumentale du pays.

Les premières questions sont celles qui se rattachent aux monuments attribués aux Celtes, c'est-à-dire les pierres levées, les dolmens, les tumulus, etc., etc.

M. Piette lit une note sur une pierre levée qui existe à Bois-Pargny (Aisne).

NOTE DE M. AM. PIETTE.

Parmi les monuments primitifs que le temps a épargnés dans nos contrées, on cite les *dolmens* ou autels de pierre, et les *menhirs* ou *peulvans*, sortes d'obélisques bruts qui s'élèvent encore çà et là sur quelques points de l'ancienne Gaule.

Un des plus remarquables monuments de ce genre, qui existent dans le département de l'Aisne, est la Haute-Borne qu'on remarque sur le territoire de Bois-Pargny (canton de Crecy-sur-Serre), à peu de distance du village de Sons-et-Ronchères. C'est un monolithe en grès brut, planté verticalement sur le sommet incliné d'un côteau qui domine une partie du pays, et qui a conservé le nom de *champ de bataille.*

Sa hauteur est de 4^m.80^c. ; sa largeur moyenne de 1^m.50^c. et son épaisseur, qui mesure 75^c. à hauteur d'homme, atteint 90^c. à son extrémité supérieure. Des fouilles bien incomplètes pratiquées au pied de ce monument permettent d'attribuer à sa partie enfoncée une dimension presqu'égale à sa hauteur au-dessus du sol.



Il est généralement connu sous le nom de Haute-Borne : mais les habitants du pays lui donnent plus généralement le nom de Versieaux (1) de Gargantua ; ils racontent que ce géant traversant un jour la contrée laissa tomber la pierre avec laquelle il aiguisait sa faulx et qu'elle demeura fichée au lieu où on la voit encore aujourd'hui.

Dans les temps éloignés, cette pierre était l'objet d'une adoration vague et mystérieuse. On y allait, dit-on, en pélerinage ; on ne s'en approchait qu'avec une espèce de terreur ; car elle était chaque nuit le lieu du rendez-vous des esprits malfaisants, qui venaient y ourdir leurs complots. Aujourd'hui son prestige est évanoui ; la pierre de Gargantua n'effraie plus que les enfants indociles ; le laboureur indifférent la heurte avec sa charrue et l'aurait déjà renversée, si ce colosse n'était pas aussi solidement établi sur sa base.

(1) Versieaux, en picard, pierre à aiguiser.

La pierre de Pargny est-elle un symbole de l'idolâtrie celtique? faut-il y voir l'image de l'Hercule pantophage des Gaulois? conjecture à laquelle le nom de Gargantua, attribué à ces pierres dans un grand nombre de localités, peut donner quelque vraisemblance; — ou bien n'est-elle, comme semble l'indiquer le lieu de sa situation, que le signe commémoratif d'un grand événement militaire, dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir? C'est là le problème dont la solution se fera sans doute encore attendre bién longtemps.

Quoi qu'il en soit, ce monolithe n'en est pas moins l'un monuments les plus anciens de la Tiérache, et un témoignage vivant de la patience des Celtes, qui, avec la seule force des bras humains, parvinrent à dresser ces masses de grès, que nos plus puissantes machines éléveraient avec peine aujourd'hui.

M. le président demande si quelque membre connaît d'autres monuments celtiques dans le département.

M. de Laprairie donne quelques détails sur le dolmen de Vauxrezy sur lequel une notice est publiée en ce moment par la Société de Soissons.

M. Piette signale un assez grand nombre de tumulus dans les environs de Laon; il en fait le dénombrement dans un travail spécial. Du reste, il y aurait beaucoup de fouilles intéressantes à pratiquer dans ces éminences qui n'ont pas encore été étudiées.

Diverses questions posées par M. de Caumont sur les particularités remarquées dans les tumulus et sur la disposition intérieure de ces monuments donnent lieu à quelques renseignements peu précis.

A l'abbaye du mont St.-Martin, dans un tumulus fouillé, on a trouvé des constructions en grès. Certains tumulus, notamment ceux de Laniscourt et de Puisieux ont été fouillés

à une époque qu'on ne peut préciser ; les excavations que l'on voit le prouvent. En 1814, on y a enterré des corps de Cosaques, et plus tard cette circonstance pourra occasionner des erreurs.

M. de Caumont dit qu'en France on a peu fouillé les tumulus ; en Angleterre au contraire, on les a beaucoup étudiés. Ils sont en plus grand nombre le long des voies romaines. M. Piette a fait la même remarque. Quant à ceux qu'on pourrait explorer dans le pays, on en trouverait de très-rapprochés à Laon.

A-t-on trouvé des armes ou des objets celtiques dans ceux de ces tumulus qu'on a ouverts? demande M. de Caumont.

M. Piette répond qu'il n'y a pas de musée à Laon ; que les objets trouvés ont été perdus ou dispersés.

M. de Caumont désirerait que, dans une ville aussi ancienne que celle de Laon et qui peut fournir des objets antiques et curieux, on formât un musée qui reçût tout ce qui serait découvert dans les environs.

Camps et retranchements. — M. Piette dit qu'on connaît des retranchements ou camps assez nombreux ; ainsi celui qu'on a trouvé à Condé-sur-Aisne, dont la dimension offre environ 1400 mètres d'étendue, surface totale de 110 hectares ; ainsi à St.-Thomas, ainsi à Macquenoise ; il donne d'intéressants détails sur ce camp.

M. Bretagne pense qu'il faudrait étudier surtout le camp de Condé-sur-Aisne, qui, détruit un peu par le canal de l'Aisne, offre cependant encore des traces très-intéressantes de fortifications. On y a trouvé des haches antiques à côté des boucles de ceinturons, etc.

M. de Caumont dit qu'il faut bien faire attention à ces boucles de ceinturons. On en a trouvé, même dans les tumulus, qui évidemment appartiennent à la fabrication des

VIe. et VIIe. siècles. Il est impossible de trouver une différence entre ces objets du moyen âge et ceux qu'on attribue à la fabrication romaine.

Passant à l'étude des voies romaines, M. de Caumont voudrait qu'on dît quelles sont les voies indiquées dans l'itinéraire d'Antonin, si on les a bien précisément reconnues et si aussi on en a trouvé qui ne fussent pas indiquées dans cet itinéraire.

M. Piette répond que celles tracées dans l'itinéraire d'Antonin sont certainement reconnues, et qu'il en est une qui n'y est pas indiquée : celle qui vient de Reims, passe à Athies, Chambry, Câtillon-du-Temple pour aller à St.-Quentin.

M. Bretagne ajoute qu'une particularité remarquable de ces voies, c'est que partout où elles passent elles délimitent les territoires des villages.

M. Piette mentionne une autre voie reconnue en partie par M. Lemaître, ancien directeur des poudres et salpêtres ; elle reliait la voie de Reims à St.-Quentin à celle de Reims à Bavay, en passant à 100 mètres en avant du camp de St.-Thomas et aboutissant à Nizy-le-Comte. Il a fait une carte qui sera complétée, et il promet de faire un travail plus complet, et qui renfermera toutes les voies romaines du département.

A-t-on trouvé des monuments de l'époque romaine le long des voies antiques, tels que des bornes milliaires?

M. de Laprairie dit qu'il en existe trois à Juvigny dans le Soissonnais. Elles sont décrites. On les a fait servir de bornes pour orner la place publique, et la commune les a fait offrir au musée de la Société de Soissons.

M. de Caumont dit que, dans certaines contrées, à l'aide de renseignements précis, on a pu rétablir sur place des fac-similés de bornes milliaires. Peut-être pourrait-on en faire de même dans le département de l'Aisne. M. l'abbé Pocquet pense qu'il serait facile d'arriver à ce résultat ; car

les distances sont connues et indiquées sur les pierres qui existent.

M. de Caumont demande si l'on a découvert des vestiges d'établissements romains.

M. Pocquet annonce qu'on a fait dernièrement une découverte très-importante : celle d'un établissement romain sur le territoire de Nizy-le-Comte.

M. Rouit donne lecture d'un travail que, concurremment avec M. Bretagne, il a écrit sur cette découverte.

MÉMOIRE DE MM. BRETAGNE ET ROUIT SUR LA PIERRE VOTIVE DE NIZY-LE-COMTE.

La découverte faite à Nizy-le-Comte de diverses colonnes antiques et d'une pierre votive est d'un très-grand intérêt. C'est sur ce débris des temps anciens que nous appelons l'attention du Congrès.

Cette pierre, analogue pour le grain et la dureté à celles de Colligis, a 80^c. de long, 42 de large et 14 d'épaisseur. A l'une de ses extrémités latérales, elle présente une queue d'aronde, et de ce côté elle est taillée en biseau.

Un rebord haut de 2^c. encadre l'inscription.

Celle-ci est d'une conservation complète. Les lettres de la première ligne ont 7^c. de hauteur, celles des lignes suivantes n'ont que 45 millimètres.

Les pleins ont environ 5 millimètres de largeur sur 3 de profondeur.

Le dernier mot est séparé du pénultième par un espace uni long d'un décimètre.

On lit distinctement :

NUM. AUG. DEO APO
LLINI. PAGO. VENNECTI
PROSCOENIUM. L. MA
GIUS. SECUNDUS. DO
NO. DE SUO. DEDIT.

A la divinité d'Auguste, au dieu Apollon, ou bien : « Sous la « protection d'Auguste, en l'honneur du dieu Apollon, L. « Magius secundus a fait don au bourg de Vennectum de ce « proscoenium élevé à ses propres frais. »

Nous préférons l'interprétation qui donne : *Sous la protection d'Auguste*, parce que nous ne voyons pas dans les mots *Num. Aug.* une dédicace, mais l'invocation d'une sauvegarde tutélaire. On sait en effet que les peines les plus sévères atteignant les crimes de lèse-majesté, il était d'usage, pour conserver les monuments publics, de les placer sous la protection du prince.

Cette pierre appartient-elle à un monument élevé sur les lieux mêmes où elle a été trouvée?

Quelle signification donner au mot *Vennecti?*

Voilà, MM., la double question qu'il importait d'examiner. Nous avons essayé d'instruire le procès, c'est à de plus habiles de décider.

Et d'abord ne pouvait-on pas raisonnablement admettre que cette pierre, d'un volume et d'un poids assez peu considérable, aurait été transportée à Nizy-le-Comte avec d'autres matériaux, d'autant plus que le pays ne possède aucune carrière, et qu'il a toujours tiré d'assez loin les pierres propres à la construction?

Cette hypothèse devenait une certitude si la découverte restait un fait isolé, accidentel; mais aussi elle perdait toute vraisemblance si d'autres vestiges révélaient aux mêmes lieux la présence de quelques ruines importantes.

C'était donc là le point à vérifier.

L'un de nous s'est rendu à Nizy-le-Comte, le 4 mai, et s'est occupé d'un examen préalable. Le mauvais temps ne lui a pas permis de longues recherches; mais elles ont pu être utilement dirigées, grâce à l'obligeance et au zèle éclairé de MM. Guérin, propriétaire, et Calais, instituteur de la commune.

Nizy-le-Comte, sur la limite extrême du département de l'Aisne et de celui des Ardennes, est situé presque au dernier degré d'une longue pente qui descend d'un vaste plateau. Au sud du village coule un ruisseau. Au-delà de ce ruisseau le terrain se relève, et par une rampe douce d'environ 1000ᵐ. va rejoindre un autre plateau, dont l'abord est désigné par les cultivateurs sous le nom de *la Justice*.

C'est vers la moitié de cette rampe, dans un petit jardin contigu à une maison isolée, sur la route de Reims, qu'a été trouvée la pierre qui nous occupe.

Mais cette pierre n'était pas seule ; elle était confondue avec d'autres matériaux, des moëllons de petit appareil très-régulier et de grandes tuiles à rebord ; le tout se voit encore à fleur de terre et en immense quantité.

Cette rampe et ce plateau sont, sur un espace considérable, couverts de débris de poteries, de tuiles, de fragments de marbres, de moëllons calcinés, de charbons. En un instant il a pu être recueilli un grand nombre de ces témoignages irréfragables d'antiques habitations.

Au point culminant, un cultivateur, M. Froment, a extrait d'énormes pierres taillées qu'il a transportées auprès de sa demeure et qu'il emploie au fur et à mesure de ses besoins.

Ces pierres sont parfaitement appareillées, et toutes portent des entailles destinées à recevoir des crampons qui les liaient entr'elles, suivant l'usage adopté par les Romains dans la construction des grands édifices.

Plusieurs, d'une entière conservation, proviennent d'une corniche, dont les quatre divisions principales mesurent chacune 10ᶜ.

Trois autres sont des chapiteaux d'ordre toscan. On voit aussi deux fûts de colonne de 45ᶜ. de diamètre ; mais leur module annonce une longueur qui, selon les règles de Vitruve, ne semblerait pas en rapport exact avec la hauteur des trois chapiteaux.

Le fragment le plus intéressant est une frise habilement fouillée et représentant de gracieuses feuilles d'eau.

Le peu d'épaisseur de la pierre (8ᶜ.) sur laquelle cette frise est sculptée, indiquerait qu'elle n'a été encastrée à la place qu'elle devait occuper, qu'après l'achèvement de l'édifice.

Cette pierre est dans la possession de M. Guérin.

M. Calais a fait de ces divers fragments un dessin que nous joindrons à cette notice.

On rencontre journellement sur le sol et surtout sur le plateau, des médailles, des ustensiles, des armes, des débris de toute nature, et c'est un fait de notoriété publique que tous les ans des marchands de Reims et des *Italiens* (colporteurs) viennent à Nizy en faire une récolte plus ou moins abondante.

C'est ainsi que dans les quelques heures que l'un de nous y a passées, il a pu recueillir les médailles suivantes :

1°. Un petit bronze de *Tibère*, au revers l'autel de Lyon ;

2°. Un denier de *Titus*, tête à droite : *Imp. Titus. Cæs. Vespasian. ang. P. M.*

Au revers : *T. R. P. IX. cos. VIII. P. P.* Une couronne sur un autel ;

3°. Deux médailles en bronze d'un *chef des Remi*, tête à gauche ; *Atisios :*

Au revers un lion ; un dauphin au-dessous ;

4°. Une *médaille gauloise* anépigraphe, en potin :

Personnage courant à droite, cheveux flottants ; dans une main une lance, dans l'autre une couronne.

Au revers, un cheval d'exécution barbare.

Cette médaille, qu'on rencontre souvent dans les diocèses de Reims et de Laon, pourrait, avec vraisemblance, s'attribuer aux Remi, dont le territoire de Nizy-le-Comte faisait partie.

Enfin plusieurs tombeaux gaulois ou gallo-romains, représentant des personnages grossièrement exécutés, se voient enchâssés dans les murs de quelques maisons de Nizy. Ils ont été exhumés sur les lieux mêmes, lorsqu'on creusait les fondations.

Dans les environs on a encore reconnu des traces de constructions, mais moins considérables; ce sont de simples *villæ*. Une entr'autres, au lieu dit Clair-Puits, à 1 kilomètre environ à l'Ouest, se distingue très-bien à l'époque de la maturation des blés : les fondations effleurant le sol, le blé y est plus maigre, mûrit plus tôt, et dessine à ces places les divers compartiments qu'il recouvre.

On y trouve de nombreux fragments de mosaïques, et l'on nous a montré une quantité de cubes qu'une curiosité peu réfléchie en a fait détacher.

Ces vestiges d'antiquité ne sont pas, il est vrai, les seuls que possède Nizy-le-Comte, on en remarque encore d'autres au Nord et à l'extrémité du village, au-dessus de l'église; mais ils proviennent du château que, dès 1178, y possédaient les sires de Roucy. Les pierres qu'on y rencontre ont une analogie complète avec celles que, sur le plateau opposé, on a tirées du lieu dit *la Justice*, et permettent de croire que, suivant l'usage et par nécessité, le donjon féodal avait emprunté les matériaux de ses murs aux ruines dont le sol était déjà couvert.

De tous ces faits on doit nécessairement conclure : 1°. qu'à Nizy-le-Comte existait non pas seulement une station, mais une ville d'autant plus importante que sur la voie romaine de Reims à Bavay, venait, suivant l'opinion de notre honorable collègue, M. Piette, s'embrancher une autre voie antique, communiquant avec celle de Reims à St.-Quentin, en passant auprès du camp de St.-Thomas; 2°. que la pierre votive appartient évidemment au théâtre de cette ville.

S'il est permis, après un premier coup-d'œil bien rapide, de former une conjecture sur la position qu'occupait la cité gallo-romaine, on serait autorisé à croire qu'elle était située sur la rampe et le plateau qui s'élèvent au Sud du ruisseau de Nizy, et non à l'endroit où se voit aujourd'hui le village, puisque sur le sol du village on n'a trouvé que des tombeaux, et que

les Romains plaçaient toujours leurs sépultures en dehors des murs, sur le bord des routes.

L'existence d'un théâtre étant justifiée par l'importance même de la ville, et clairement prouvée par la découverte de la pierre votive, quel en était l'emplacement ?

Les Romains choisissaient généralement, pour cette sorte de monuments, un accident de terrain qui offrît un amphithéâtre naturel ; les travaux étaient moins coûteux, les gradins ayant pour base et pour appui le sol lui-même. Ils avaient soin aussi que l'exposition en fût tournée vers le Nord, afin que les spectateurs n'eussent pas à souffrir des ardeurs du soleil.

Si l'on place le *proscœnium* ou la scène à l'endroit ou aux environs de l'endroit où la pierre votive a été trouvée, on reconnaît cette double condition ; de ce point, le sol continue à s'élever et regarde le Nord.

Quelle était la grandeur du théâtre ? Rien ne l'indique encore ; il faudrait, pour s'en assurer et retrouver les gradins, exécuter quelques fouilles dans un rayon de 50 à 60^m^. au plus, à partir du *proscœnium.*

Nous avons parlé de fragments de corniches, de frises, etc., trouvés sur le point culminant du plateau. Ces débris ne sauraient appartenir au théâtre ; la place d'où on les a tirés est distante d'environ 500^m^. du proscœnium. L'édifice dont ils constatent l'existence était probablement un temple. La position, en effet, convient parfaitement à cette destination ; les anciens aimaient à placer leurs monuments religieux sur les points les plus élevés de la cité. Aussi voit-on que chez les poètes *arx* et *templum* étaient synonymes. Ovide, en parlant du temple de Minerve, dit : *Festæ Palladis arces.*

La dédicace du Proscœnium : *Deo Apolloni* ne semblerait-elle pas indiquer que ce temple était celui d'Apollon, ou du Bélénus gaulois ?

A quel siècle pourrait-on attribuer ces monuments ?

Les caractères de l'inscription ne paraissent pas de la belle époque ; ils n'en ont ni la correction ni l'élégance ; il serait permis d'en inférer qu'au moins le théâtre a été construit ou restauré vers le IIIe. siècle, au commencement de la décadence.

Reste maintenant à examiner le mot *Vennecti*.

Peut-il désigner le lieu de naissance du donateur ? Des recherches multipliées dans le recueil de Gruter, dans l'*Antiquité de Montfaucon*, et le *Thesaurus de Muratori* ne nous ont présenté aucune inscription où paraisse le lieu de naissance du donateur sans que ce nom soit accompagné de *natus*, ou au moins précédé de la préposition *de*. De plus, on remarquera que les mots *Pago Vennecti* sont séparés par celui de *Proscœnium*, du nom *L. Magius secundus ;* construction qui serait entièrement contraire au génie de la langue latine, s'il y avait entre les premiers et les derniers un rapport aussi intime.

Nous voilà donc amenés à ne voir dans ce mot *Vennectum* que le nom du bourg ou de la ville qu'un citoyen généreux a orné, à ses frais, d'un ouvrage où l'architecture déployait de préférence toutes ses richesses.

Les anciens itinéraires placent, il est vrai, à l'endroit où se voit aujourd'hui Nizy-le-Comte, une station romaine, sur la voie de Reims à Bavay, mais ils lui donnent un tout autre nom.

Cette station figure dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Minaticum*, à 6 lieues gauloises (2210m.) de *Catusiacum* (Chaourse) et 8 de la rivière *Auxenna* (Aisne).

Dans la table théodosienne (393 de J.-C.), elle est appelée *Ninittaci*, à 13 lieues gauloises de *Vironum* (Vervins), et 9 de la rivière *Auxenna*.

Les distances indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table théodosienne, se retrouvent assez exactement sur la carte de Cassini et sur celle du dépôt de la guerre, à l'égard de Chaourse et de Vervins ; ce qui vient corroborer l'opinion

de Danville et de Walknaër, qui voient dans le village de Nizy l'ancien *Minaticum* ou *Ninittaci*.

Mais la concordance cesse à partir de ce point jusqu'à l'Aisne, et les deux itinéraires, surtout la table théodosienne, donnent, par rapport à cette rivière, des distances trop longues.

Faut-il attribuer cette différence à ce que les calculs usités à cette époque tenaient compte des ondulations du terrain, tandis que les cartes modernes sont toutes rapportées à une surface plane ? Ou bien la rivière d'Aisne, comme tant d'autres, aurait-elle modifié son cours, se rapprochant des falaises qui la bordent au Nord ? Ou plutôt ne serait-ce là que le résultat inévitable d'études encore incertaines et dénuées des moyens de précision si familiers aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit, nous venons de trouver deux noms authentiques, *Minaticum* et *Ninittaci*. En voici un troisième *Vennectum*, et le témoignage qu'en porte l'inscription ne saurait être contesté. Comment les concilier ?

Très-peu de noms de lieux cités dans l'itinéraire d'Antonin se retrouvent, sans graves changements, dans la table théodosienne ; celle-ci même, bien que postérieure de deux siècles et demi environ, passe pour la plus incorrecte. Il n'est là rien qui doive étonner. A Rome et à Constantinople, avait-on bien exactement le nom de ces milliers de bourgs et de villes, antérieurs pour la plupart à la conquête, et perdus aux extrémités de l'empire ? Sans parler de la diversité des idiômes, si durs et si brefs au Nord, si doux et si nombreux au Sud et à l'Orient, le temps seul n'en a-t-il pas dû modifier la prononciation et l'orthographe ? Que l'on compare les deux tables, et l'on reconnaîtra facilement que, à l'exception de la racine, presque tous les mots ont revêtu d'autres formes, d'autres terminaisons, que bien souvent même, ils ont été complètement remplacés. C'est ce que prouve surabondamment chaque jour la découverte de nouvelles inscriptions, entr'autres celle de Tongres, si peu d'accord avec les notions précédentes.

Ne devons-nous voir ici, dans trois mots composés chacun de neuf lettres, qu'un déplacement des caractères, une altération fortuite, effet de l'ignorance des copistes, si l'on compare les deux itinéraires, ou du graveur si l'on considère la pierre de Nizy?

Quand nous voyons M. Walknaër lire *Ninittaci* là même où le savant Danville avait lu *Nintecasi*, nous avouerons que nous croyons plus volontiers à l'incorrection des anciens manuscrits, ou à la difficulté de les déchiffrer, qu'à l'infidélité d'un artiste qui, sur le front d'un monument public dédié à toute une ville, eût, sous les yeux mêmes des habitants, donné à cette ville un autre nom que le sien.

Le nom véritable de la station romaine de Nizy-le-Comte, celui qu'elle se donnait et sous lequel elle était désignée dans la Belgique, c'est donc, à notre avis, et ce ne peut être que celui de *Vennectum*.

Le papier, fût-ce même du papyrus ou du parchemin, est sujet à l'erreur; la pierre est toujours plus véridique; chaque passant la contrôle et la pourrait démentir.

Mais comment ce nom n'aurait-il laissé aucune trace? Modifié d'abord, puis défiguré, dénaturé par les causes dont nous venons de parler, il aura enfin péri avec la ville même qui le portait.

Les invasions germaniques, ou plutôt l'irruption d'Attila qui renversa tant de cités sur son passage, en auront subitement détruit par le fer et par le feu les édifices et les habitants. C'est ce que semblent prouver ces débris calcinés et ces charbons trouvés sur les lieux mêmes. D'ailleurs que d'autres ruines semblables!

Grand, dans la cité de Toul, n'est nommé dans aucun itinéraire, ni rappelé par aucun historien; et cependant, sur son sol jonché de débris de toute espèce, on a découvert un théâtre assez vaste pour contenir 15,000 spectateurs. Champlieu (arrondissement de Compiègne) montre aussi les vestiges d'un théâtre, et pourtant l'histoire ne l'a pas cité.

Les Barbares et la guerre ont bien détruit; l'ignorance et le dédain ont aggravé le mal ; c'est à l'étude patiente et curieuse à le réparer. Rendre au jour quelque monument oublié de la vieille Gaule, ne serait pas, ce nous semble, un travail sans fruit pour la France nouvelle ; il aurait du moins le mérite de lui rappeler que son passé l'oblige avant tout à défendre et à maintenir les arts et la civilisation, comme son légitime héritage.

Il n'eût pas été non plus sans intérêt de nous rendre compte de la valeur exacte du mot Pagus.

Nous pensons que le Pagus gaulois représente non seulement un bourg, une ville secondaire, mais encore un territoire d'une certaine étendue, correspondant à une de nos divisions départementales et différent en cela du mot *civitas* qui comprenait tout un peuple, et laissait à la capitale son nom particulier.

En résumé, c'est aujourd'hui un fait établi, que sur l'emplacement de Nizy-le-Comte s'élevait autrefois une ville gallo-romaine ; que cette ville possédait un théâtre; que son nom, jusqu'alors inconnu, était *Vennectum;* qu'elle a laissé de nombreuses traces de son existence; et vous conclurez avec nous, Messieurs, que si l'on doit regretter les précieux débris que lui ont sans doute enlevés, dans le cours de tant de siècles, les besoins et l'ignorance des populations, il n'en serait que plus honorable pour le département de sauver ce qui reste, en exécutant des recherches et des fouilles dont notre zèle n'a pu que pressentir et signaler l'intérêt.

M. le C[te]. de Mérode adresse au nom du Congrès des remercîments aux auteurs de cette intéressante notice.

M. de Caumont, de son côté, rappelle que Grand, dont M. Rouit vient de parler, offrait aussi une certaine connexité, une ressemblance de nom avec le nom de Grandesina, sous lequel cette localité était connue au moyen âge.

Il demande si on a levé le plan de quelques maisons de campagne gallo-romaines, s'il en a été trouvé depuis quelques années. M. l'abbé Poquet donne quelques détails sur les fouilles d'Arlaines commencées par la Société archéologique de Soissons.

M. Piette parle de la trouvaille fréquente de débris de poteries romaines autour de la citadelle de Laon. Quant aux autels dédicatoires, on n'en connaît pas dans le Laonnois.

M. Bretagne dit que la pierre trouvée à Nizy serait une anomalie pittoresque dans le musée historique de Soissons et qu'elle devrait être déposée à Laon.

M. de Caumont, pressé de donner son avis sur cette question, répond qu'il appartient aux deux localités de s'entendre à ce sujet, mais qu'en principe les objets doivent, autant que possible, rester dans le pays où ils ont été trouvés, dans la ville à la circonscription de laquelle ils ont appartenu.

M. de Caumont demande si, des fouilles étant faites à Nizy-le-Comte, on pourrait réunir, soit à Laon, soit ailleurs, les objets qui seraient probablement trouvés; souvent, dit-il, les objets disparaissent faute d'être réunis dans des locaux convenables.

M. Bretagne répond qu'à la bibliothèque de Laon on pourrait réunir commodément tout ce qui proviendrait de ces fouilles.

M. de Caumont demande si l'on a trouvé des pierres à inscriptions dans le pays et si on a levé des copies de ces inscriptions; il recommande aux Sociétés archéologiques de bien veiller à ces collections qu'on pourrait coordonner par régions. Il faudrait aussi constater les grandes trouvailles de médailles romaines. M. l'abbé Poquet répond qu'à Soissons on connaît bon nombre de ces inscriptions qui sont conservées avec soin.

M. Bretagne donne quelques détails sur les quatre grands enfouissements de médailles constatés le plus récemment.

M. l'abbé Lecomte parle d'une découverte de médailles

faite aussi dans le cimetière dit *des exemples*, à Bruyères près Laon.

MOYEN AGE.

M. de Caumont, poursuivant l'enquête archéologique, demande si on a déterminé les limites des grandes divisions territoriales appelées *Pagus*, *Vicus*, *Aiscis*, aux époques mérovingienne et carlovingienne.

M. Piette répond qu'on connaît plusieurs pagus dans le département de l'Aisne, mais qu'il serait très-difficile d'en déterminer la circonscription.

M. Ch. Gomard signale une inscription du VII[e]. siècle (dont il donne un dessin très-exact) trouvée à St.-Quentin en janvier 1826, en creusant un terrain près la porte St.-Martin, sur l'emplacement de l'ancien bastion de Colombié. Voici ce qu'on lit sur la pierre malheureusement brisée en quatorze morceaux, qui est déposée au musée de la Société académique de St.-Quentin :

ANNO ⁝ SEXTO ⁝ CENTN
POSITUS ⁝ FUIT ⁝ HOC
MONUMETUM ⁝ PER
......SSU...... CLOTHARIUS
FRANCORUM ⁝ REX
CHILPERICI ⁝ FILIUS ⁝
ITER ⁝ FACIES ⁝ SUESIONEM
DIES ⁝ JANUARI ⁝ VICENTI.

Au bas de cette pierre, on remarque trois petites plaques de plomb coulées avec soin, à égale distance.

Ce monument se rapporte à l'époque où Clothaire II, battu dans les plaines de Bourgogne, cherchait à regagner Soissons, sa capitale.

M. Gomard donne lecture en même temps, 1°. d'une lettre

insérée dans la *Gazette de France*, du 6 février 1826, qui prétend qu'on doit lire à la quatrième ligne *jussum*; 2°. d'une lettre en réponse insérée dans le n°. 339 du *Journal de St.-Quentin*, du 12 février 1826, qui pense qu'on doit lire *cussus*.

M. Gomard estime qu'il y a dû avoir *per jussus*, à cause de la queue du J majuscule qui est encore bien visible sur la pierre et qui, en aucun cas, ne pourrait faire un C, et à cause du sens même de l'inscription, qui indique que ce monument a été placé par les *ordres* du roi Clothaire.

M. de Caumont demande quels sont les monuments qu'on peut attribuer avec quelque certitude au XI. siècle.

M. Piette indique le porche de l'église d'Urcel.

M. de Laprairie croit que l'église de Champlieu, dans l'ancien Soissonnais, appartient à cette époque, ainsi que celles de Berny-Rivière, Berneuil; la crypte de St.-Léger de Soissons.

M. Martin, de Rosoy, signale l'église de Rosoy-sur-Serre. Une charte du XI. siècle parle de la construction de cette église. M. Piette croit que cette église n'offre pas les caractères de l'art au XI. siècle.

M. l'abbé Lecomte signale l'église de Laffaux, où l'on retrouve des chapiteaux historiés très-curieux.

M. Delaplanche conteste la date indiquée et croit que cette église appartient au XII. siècle.

M. l'abbé Lecomte croit avec M. Piette qu'il faut attribuer l'église d'Urcel au XI. siècle; tous les chapiteaux en sont très-curieusement travaillés.

M. de Caumont pense qu'en l'absence de documents et de preuves bien précises, il faudrait s'occuper seulement de dresser le catalogue des églises romanes les plus curieuses.

Voici quelques-unes des églises romanes désignées : Bruyères (abside), Nouvion-le-Vineux, Urcel, Chivy, Craude-

lain, Trucy, Vic-sur-Aisne, Berny-Rivière, Fontenoy, Courmelles, Berzy, Montlevon, Vailly, Condé, Epaux, Vaux-sur-Laon.

Le même membre demande si, dans les constructions religieuses du pays, on a remarqué qu'une sorte de moulures quelconque eût été recherchée et appliquée plus spécialement par les architectes du pays.

M. Poquet signale à St.-Pierre de Soissons et à Vic-sur-Aisne des moulures qu'il n'a rencontrées nulle part ailleurs; ce sont des plicatures festonnées. M. l'abbé Lecomte parle d'enroulements dans la chapelle des Templiers à Laon; dans quelques églises romanes, on rencontre des motifs affectant la forme de cristallisation.

M. de Caumont dit qu'il a fait graver les moulures de la chapelle des Templiers de Laon, dont vient de parler M.



MOULURES DE LA CHAPELLE RONDE DES TEMPLIERS, A LAON.

l'abbé Lecomte, et qu'il ne les a jamais vues ailleurs; il avait

même conçu quelques doutes sur l'origine de ces moulures, avant de les avoir vues ; mais on vient de lui dire qu'il en existe de pareilles dans deux églises romanes du département de l'Aisne ; il insiste sur l'intérêt que peut présenter dans chaque pays la collection des moulures d'ornementation qui ont été le plus usitées et de celles qui pourraient s'y rencontrer exclusivement.

L'heure à laquelle on doit se rendre à la cathédrale, pour visiter ce beau monument étant arrivée, M. le comte de Mérode propose de nommer une commission de cinq membres pour assister le Congrès dans la visite qu'il doit faire, recevoir les avis et communications, et rédiger sur la situation de cette église et sur les réparations à y faire, un rapport qui sera signé plus tard par les membres du Congrès et adressé au gouvernement.

Cette proposition est accueillie, et les membres de la commission sont désignés par M. le président.

M. de Mérode fait part au Congrès d'une invitation que M. de Beauvillé, l'un des adjoints, adresse, au nom de la ville de Laon, aux membres étrangers pour une soirée qui est offerte par la ville aux membres du Congrès. Le Congrès accepte avec reconnaissance cette gracieuse invitation et arrête que ses remercîments seront exprimés au procès-verbal.

M. Gomard fait la communication suivante relative à un manuscrit conservé à St.-Quentin et datant du commencement du XIIe. siècle ; il y joint le dessin d'une majuscule ornée parmi plusieurs autres qui se trouvent dans ce manuscrit.

NOTE DE M. GOMARD.

On trouve dans la bibliothèque de l'église de St.-Quentin un manuscrit in-4°., un peu oblong, couvert en cuir, avec fermoirs, écrit sur parchemin avec lettres majuscules et sujets peints.

La mention suivante que l'on trouve sur la feuille de garde indique le haut prix que le chapitre attachait à ce manuscrit :

« Extractum e Regestris Conclusionum Capitularium regalis « et insignis ecclesiæ sancti Quintini in Augustâ Veroman- « duorum. Authenticum vitæ St. Quintini in thesaurariâ « hugus ecclesiæ asservatum compingi curabit dnus. Paucet « canonicus vices gerens thesaurarii pro absentiam dni. Raffec, « eo quod folia non satis inter se cohærent : Hanc autem or- « dinationem in capite illius inscribi et per me capituli se- « cretarium subligaani domini ordinarunt. Statutum in capi- « tulo feria seconda julii decima quarta anni millesimi sex- « centesimi octogesimi septimi. »

Signé : GOBERT.

Ce manuscrit, connu sous le nom de *l'authentique*, est composé de quatre-vingt-onze feuillets de parchemin renfermant les morceaux suivants :

1°. Texte et scènes de la passion de saint Quentin. 24 feuillets ;

2°. Sermon de grâces pour la fête de saint Quentin. 4 feuillets ;

3°. Invention de St.-Quentin par sainte Eusébie. 3 feuillets ;

4°. Invention de saint Quentin par saint Eloi, au lieu où l'avait enseveli sainte Eusébie. 4 feuillets ;

5°. Sermon sur l'élévation de saint Quentin. 4 feuillets ;

6°. Texte des miracles opérés par la vertu de saint Quentin. 21 feuillets ;

7°. Miracles arrivés dans l'isle. 6 feuillets ;

8°. Sermon pour l'octave de saint Quentin. 4 feuillets ;

9°. Sermon pour la tumulation de saint Quentin, sainte Victoria et saint Cassien. 9 feuillets ;

10°. Collectes pour l'année. 12 feuillets.

Ce manuscrit fut donné à l'église de St.-Quentin par un chanoine nommé Raimbert, vers 1104. Hémeré (dans *Augusta Viromanduorum illustrata*, p. 125) estime que ce ms. a été exécuté de la main de Raimbert, ce qui paraît très-vraisemblable ; car sur le premier feuillet, dans l'encadrement même du prologue, on voit un moine tenant d'une main une plume et de l'autre un cornet. On lit à droite et à gauche de la tête *Raim ..... bert.*

Le récit du martyre de saint Quentin est surtout curieux par vingt-trois illustrations, représentant les divers épisodes de sa passion et de sa mort, rendus avec la naïveté de l'époque.

L'écriture, qui est du commencement du XIIᵉ. siècle, n'est pas la même dans tout le manuscrit ; elle paraît avoir été faite par trois mains différentes ; elle est ornée de 128 lettres majuscules, dont le plus grand nombre, d'une composition très-variée, est orné d'or, d'argent et de couleurs éclatantes.

La première lettre du récit de la passion de saint Quentin, le T, nous a paru brillamment tracée.

Le Congrès lève la séance pour se transporter à la cathédrale.

Le Secrétaire,

ED. FLEURY.

Seconde séance du 6 juin.

VISITE DE LA CATHÉDRALE

ET

DE QUELQUES AUTRES ÉDIFICES DE LA VILLE DE LAON.

A trois heures 1/2, le Congrès quitta l'Hôtel-de-Ville : il entra immédiatement dans la cathédrale au son des cinq grosses cloches de cette basilique, ayant à sa tête M. le comte de Mérode, M. de Caumont, M. Thévenard, curé-archidiacre, qui voulut bien faire les honneurs de son église avec un empressement et une bonté dont le Congrès croit devoir exprimer ici sa reconnaissance. M. Van Clemput, architecte, que la goutte privait de l'usage de ses jambes, s'était fait apporter dans l'église pour aider le Congrès de ses renseignements. Pendant 2 heures 1/2, le Congrès a parcouru toutes les parties de l'édifice, est monté sur les tours, a visité les galeries, discuté toutes les questions qui intéressent la conservation de cette magnifique cathédrale. Il s'est ensuite transporté au palais de justice et à l'église des Templiers. Le lendemain M. l'abbé Poquet, qui tenait la plume comme secrétaire, a lu le procès-verbal suivant qui résume les résultats de la visite faite à la cathédrale et aux deux autres édifices qui viennent d'être cités.

MESSIEURS,

Hier, vers trois heures, tous les membres du Congrès convoqué à Laon par M. le comte de Mérode, devenu depuis

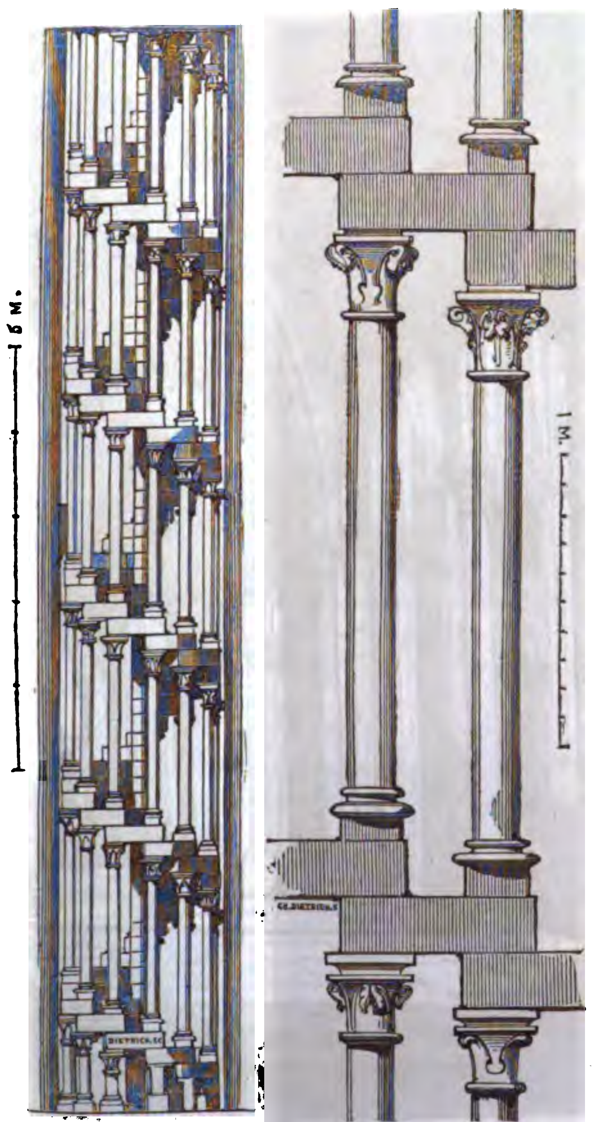
son enfance, l'ami et le défenseur de nos monuments français et en particulier de la cathédrale, s'acheminaient au son des cloches vers cette magnifique basilique. — Si le siège de l'église de Laon fut un des plus illustres du moyen âge, sa cathédrale fut aussi une des plus belles et une des plus intéressantes de la France; sa vaste étendue, l'élévation de ses voûtes et surtout la hardiesse de ses tours en ont fait un monument du premier ordre et peut-être unique dans le monde. Oui, Messieurs, et je ne crains pas de le dire, la cathédrale de Laon peut soutenir, sous bien des rapports, le parallèle écrasant avec les plus splendides basiliques, Reims, Amiens, Chartres, Paris. — Elle a sur elles l'avantage immense d'être plus ancienne, d'offrir un curieux emploi des vieilles traditions romanes se mariant aux nouvelles formes ogivales qui dominent. Il faut ajouter que la beauté de la conception, la variété des formes, le grandiose des proportions, la richesse de l'exécution en font un édifice du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art.

Pour nous, Messieurs, soit pieuse exagération, soit amour trop naturel pour un monument, à l'ombre duquel nous avons en quelque sorte grandi et puisé nos premières impressions de jeunesse, rien ne pourra jamais remplacer la cathédrale de Laon, ses tours aériennes qui touchent à la région des nuages, ses longues et transparentes ouvertures où le vent aime à se jouer, où passe l'éclair pendant l'orage, ses nombreuses verrières, ses magnifiques rosaces où se brise l'éclat du jour, ses longues allées, ses forêts de colonnes, ses belles fermetures de chapelles, ses sculptures de chapiteaux si variés ont produit de bonne heure sur nous un effet que les années n'ont pas affaibli; et chaque fois que nous revoyons ces tours mystérieuses, si chères à notre enfance, nous les saluons toujours avec un souvenir de vénération et d'amour que nous avons rarement et à un même degré pour d'autres monuments.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'un édifice aussi considérable, et auquel se rattachent des souvenirs si importants de grandeur et de beauté pour la ville de Laon qui a déjà tant perdu, soit compromis ? Les membres du Congrès ont pu se convaincre de leurs propres yeux et après une visite minutieuse, sous la conduite d'un jeune architecte qui en a étudié tous les détails, quelle était la profondeur du mal; des piliers écrasés et qui se disjoignent, d'affreuses lézardes qui descendent depuis la voûte jusqu'au sol, des surplombs considérables et pouvant entraîner la déviation des tours et hâter leur chute. Tels sont les dangers imminents et qui alarment tous ceux qui pénètrent pour la première fois dans la cathédrale de Laon : on éprouve en effet à la vue de ces larges fissures, de ces pierres qui s'écrasent et se disjoignent, je ne sais quelle impression de terreur que, malgré les supports qui garnissent les voûtes des arcades, on se recule naturellement comme à la vue d'un danger.

Il est donc urgent, et c'est l'avis de tous les membres du Congrès, d'aviser à des réparations immédiates et importantes si l'on veut conserver à la France un monument qui fait sa gloire. Mais la commission, après s'être rendu compte des différents plans qui ont été dressés pour cette restauration, libre de tout engagement et justement préoccupée des moyens qui assureront sa consolidation, sans altérer la physionomie du monument, émet le vœu que l'architecte qui en sera chargé se contente, comme moyen de soutènement, de contrebutter les piliers de manière à loger dans l'intervalle le buffet des orgues, cette masse recevrait les portes à faux et remédierait au mal signalé, et d'élever au-dessus une grande arcade ogivale qui, touchant les voûtes, viendrait encadrer la grande rosace sans nuire à son effet.

Quant à la restauration des piliers malades, elle croit que de bons matériaux juxta-posés leur donnerait assez de force



Victor Petit del.

ESCALIER DES TOURS DE LA CATHÉDRALE DE LAON.



Sagot del. TRIBUNES DE LA CATHÉDRALE DE LAON. Bréval sculpt.



CATHÉDRALE DE LAON.

et de reins sans être obligé de les reprendre en sous-œuvre, opération qu'elle croit inutile, dangereuse et compromettante pour l'édifice.

La commission espère, Messieurs, que tous les membres du Congrès partageront cet avis ; elle est intimement convaincue que le projet qui assurera à la cathédrale de Laon une parfaite consolidation, sans trop nuire à l'effet pittoresque du monument est le seul vrai, le seul réalisable. Une somme de 200,000, dont on pourra disposer, paraîtrait devoir suffire. — Si vous admettiez ces conclusions, Messieurs, vous auriez à les formuler dans le rapport qui doit être adressé au Ministre de l'Intérieur.

La Société a regretté d'avoir si peu de temps à consacrer à la visite de la cathédrale, elle aurait désiré l'étudier de près et dans tous ses détails afin de déterminer les époques successives et se prononcer enfin sur la date de sa construction; car enfin, il faut bien le dire, la cathédrale est encore un poème en pierre dont on ignore l'auteur; personne jusqu'ici n'a percé sa mystérieuse origine ni décrit ses innombrables merveilles; c'est une œuvre de génie qui attend encore son historien et son architecte.

En quittant la cathédrale le Congrès s'est rendu à la maison des Frères, où existe un édifice très-remarquable et connu sous le nom de chapelle des Templiers.

Ce petit monument, d'une belle conservation, est composé de trois parties : le porche, une rotonde à huit pans et une abside circulaire. On prétend que cette rotonde a été bâtie sur le modèle du St.-Sépulcre; elle est éclairée par six fenêtres cintrées; sa voûte forme une coupole légère et gracieuse, mais sans ouverture centrale; on s'est contenté d'y insérer un bandeau circulaire auquel viennent aboutir des nervures en double tore.



E. Sagot del.

CHAPELLE DES TEMPLIERS, A LAON.

La rotonde est mise en communication avec l'abside au moyen d'une arcade de transition. — Cette abside est aussi éclairée par trois fenêtres cintrées de la même époque.

Au-dessus du porche règne une tribune dont l'ouverture est ornée d'un encadrement de palmettes, d'entrelacs et de pommes de pin. Cet encadrement produit un effet très-gracieux. Cette ouverture était autrefois une fenêtre apparente ; il est fâcheux que la vue de l'orgue ne permette pas de la voir de l'intérieur de l'église. Le monument y gagnerait ainsi que l'instrument de musique qui perd un peu à se produire trop ostensiblement. On pourrait aussi enlever dans l'intérieur de la chapelle certains ornements qui rompent l'harmonie et qu'on placerait plus convenablement ailleurs.

A l'extérieur, on remarque l'entablement, en forme de petites arcades aiguës assez semblables à de larges dents de scie, dont les intervalles sont ornés et sculptés; des modillons formés de têtes d'animaux soutiennent les extrémités de cette corniche ornementée.

Le porche avec pignon aigu est d'une date postérieure ; mais la campanille, percée de ses deux ouvertures, paraît dater de l'époque de la chapelle. Nous croyons qu'on peut en fixer l'origine dans la première partie du XIIe. siècle, de 1130 à 1140.

De la chapelle des Templiers, le Congrès est allé visiter le palais de justice, en examinant sur sa route quelques restes de constructions d'une maison qui paraît remonter au XIIe. siècle ; elle est encore surmontée de deux cheminées rondes en forme de colonnes, qui sont fort curieuses.

Le palais épiscopal n'a plus aujourd'hui toute la physionomie qu'il offrait encore sur la fin du dernier siècle, puisqu'il a été approprié à des usages tout différents.

L'ancienne chapelle, qui est certainement antérieure à la cathédrale, existe encore tout entière ainsi que la crypte;

toutes deux sont composées d'une nef et de deux collatéraux avec abside circulaire. Les voûtes ne portent sur aucune nervure, mais sur de simples arêtes des piliers carrés sur lesquels se détachent des pilastres, aux bases et aux chapiteaux romans. C'est certainement l'église la plus ancienne, nous apprendrions avec bonheur que ces deux chapelles seront employées à l'établissement d'un musée que la ville se propose de créer.

La grande salle de l'évêché, qui avait, avant la distribution nouvelle, 33^m. de long, 11 de large et qu'on croit avoir été construite en 1242, présente une façade très-remarquable, flanquée de tourelles et percée de grandes fenêtres ogivales.

Au-dessous règne une galerie soutenue par des colonnes cylindriques aux chapiteaux romans.

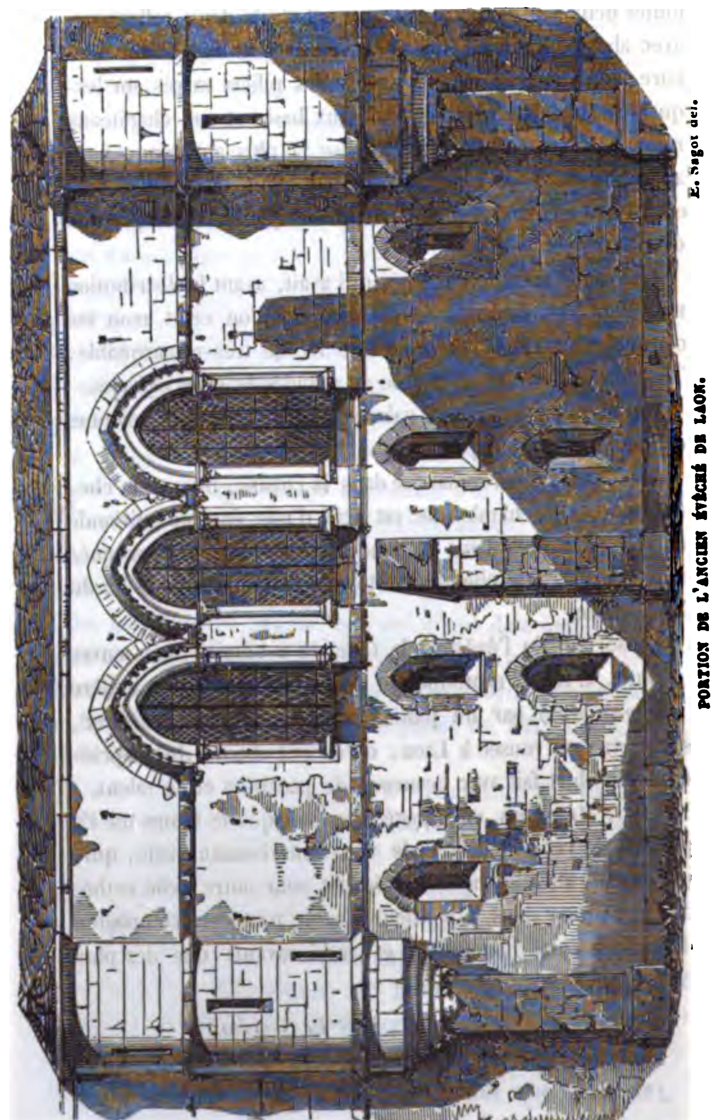
Nous avons aussi remarqué dans la cuisine, une vaste cheminée dont le chambranle est orné d'une énorme guirlande de vignes et de raisins profondément fouillée et couronnée d'un blason. Cette cheminée a tous les caractères de la fin du XVe. siècle.

En sortant de l'évêché, le Congrès a admiré une œuvre patiente. C'est la reproduction de la cathédrale tout entière faite en carton par un jeune Laonnois. Il serait à désirer, s'il y avait un musée à Laon, qu'on pût obtenir du propriétaire cet objet fait avec beaucoup de précision et de talent.

Voici, Messieurs, en abrégé et autant que le temps me l'a permis, le récit décoloré de votre intéressante visite, qui, je l'espère, aura un heureux résultat pour notre belle cathédrale, et pour nous le bonheur d'avoir passé en compagnie d'hommes aussi honorables et aussi savants une des plus belles journées de notre vie.

Le Secrétaire,

POQUET.



PORTION DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE LAON.

Séance du 7 juin 1851.

Présidence de M. le Comte de Mérode.

La séance est ouverte à 8 heures du matin. Le bureau est composé comme à la précédente séance. M. le Maire de Laon est invité à siéger au bureau ; M. Gomard remplit les fonctions de secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, M. Millet, inspecteur des forêts, communique la note suivante sur une découverte d'urnes cinéraires gallo-romaines faite dans la forêt de St.-Michel (Aisne).

NOTE DE M. MILLET.

La forêt domaniale de St.-Michel est située dans la portion nord-est du département, sur la frontière de la Belgique, entre le bourg de Lirson (Aisne) et le village de Macquenoise (Belgique). Cette forêt n'est aujourd'hui qu'un lambeau du vaste massif boisé qui, à une époque très-reculée, recouvrait la plus grande portion du territoire actuel du département de l'Aisne, du département des Ardennes et de la province de Chimay, etc.

D'après les documents les plus anciens, la surface qui est aujourd'hui couverte par la forêt de St.-Michel a toujours été à l'état boisé. Cet état est, d'ailleurs, nettement caractérisé par la nature même du sol à des profondeurs assez considérables.

L'on a trouvé, dans cette forêt, des antiquités très-remarquables, notamment les traces d'un camp retranché que l'on attribue aux Romains.

Dans l'une de mes dernières visites à la forêt de St.-Michel,

j'ai été assez heureux pour trouver en place trois pierres, dont la destination ne peut être douteuse.

Ces trois pierres étaient enfouies à une profondeur de 30 à 40 centimètres. Par leur réunion, elles formaient une cavité ovoïde destinée à recevoir une urne.

Deux pierres juxta-posées forment la partie principale de cette cavité et reposent sur le sol, la troisième sert de couvercle.

Elles n'étaient réunies ou soudées entr'elles ni par un mortier, ni par un ciment quelconque.

Le couvercle ayant été déplacé par des charbonniers qui creusaient le sol, on en a retiré une urne en terre cuite renfermant des os très-friables et affectant une teinte blanchâtre. Ces os appartiennent incontestablement, par tous leurs caractères, à l'espèce humaine.

Les pierres sont des poudingues granitoïdes ; elles sont identiques à celles que l'on trouve sur les lieux mêmes, notamment à proximité de Macquenoise; ce sont des couches de poudingues appartenant au terrain de transition; elles sont connues dans le pays sous le nom de pierres des Sarrasins.

La pierre supérieure qui sert de couvercle est légèrement creusée : on en trouve quelques-unes éparses dans la forêt. Dans les fermes des villages voisins, ce couvercle sert à contenir de l'eau pour la volaille.

Plusieurs observateurs, qui ont visité Macquenoise et la forêt de St.-Michel, ont pensé que ces couvercles avaient pu servir de meule à grains, parce qu'ils n'avaient pas vu en place le groupe des trois pierres destinées à servir d'enveloppe à une urne cinéraire.

J'ai pris les dispositions nécessaires pour mettre prochainement ces pierres à la disposition du musée du département; leur poids total est de 600 kilogrammes environ.

Quant aux appréciations historiques dont elles peuvent être l'objet, je ne puis mieux faire que de les abandonner aux hautes lumières du Congrès.

M. de Caumont donne lecture de la lettre suivante de M. Voillez, relative à la restauration de l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin.

LETTRE DE M. VOILLEZ.

MONSIEUR,

Je regrette profondément que mes occupations administratives ne me permettent pas de me rendre à Laon pour assister aux séances du Congrès archéologique; de puissants motifs me feraient d'ailleurs un devoir de soumettre à une discussion approfondie les travaux de restauration que l'on va commencer à l'hôtel-de-ville de St.-Quentin.

Le Conseil municipal de cette ville a accepté un plan et un devis, et déjà la démolition des trois frontons qui couronnent l'édifice est commencée et va se continuer.

Je suis fâché de le dire, mais il est à craindre que cette restauration n'ait pas été assez sérieusement étudiée, et déjà j'ai cru devoir faire de graves objections sur le système de décoration proposé par l'architecte chargé de diriger les travaux.

Dans l'intérêt de la conservation de ce curieux monument, que vous avez cité dans votre Cours d'antiquités comme présentant des caractères architectoniques spéciaux, il serait à désirer que la Commission de la Société française pût, en quittant Laon, venir tenir une séance à St.-Quentin, où je serais heureux d'exposer les observations critiques que me suggèrent les propositions qui ont été récemment faites, et dont l'exécution ne me paraît pas, je le répète, suffisamment motivée.

On propose, par exemple, de couronner le fronton central par un statue de saint Quentin, et les deux autres frontons chacun par une figure d'ange; de plus, de placer au bas du même fronton central, à l'extrémité des rampans, un singe et un chien!

Tout cela n'est fondé sur aucune tradition, sur aucune preuve; d'ailleurs l'usage de surmonter les frontons de statues n'existe, aux XVe. et XVIe. siècles, qu'à l'égard de ceux des églises, mais je ne pense pas qu'on en trouve d'exemples aux hôtels-de-ville; je proposerais plutôt d'y placer des expansions végétales, comme on en rencontre si communément à cette époque, et qui sont d'ailleurs caractéristiques du style flamboyant.

L'hôtel-de-ville de St.-Quentin a été construit en 1509; c'est un précieux spécimen de l'architecture civile, très-bien conservé dans certaines parties et qu'il serait déplorable de voir défigurer par des restaurations ou des additions inexplicables; au point de vue de l'art, ce serait une profanation, et il appartient à la Société française de formuler à cet égard des réserves énergiques.

On a le projet de faire subir à tout le monument, non seulement des réparations, mais de mettre plusieurs parties anciennes *en harmonie* avec la façade principale, c'est-à-dire de détruire une des parties latérales, le tout par amour pour l'uniformité.

Vous concevez, Monsieur, qu'à la vue du malheur dont l'hôtel-de-ville de St.-Quentin est menacé, mon cœur d'archéologue a bondi, et que je ne saurais voir de sang-froid transformer, pour ne pas dire mutiler, un édifice qui a droit à plus de respects.

Ces considérations me font donc regretter vivement de ne pouvoir aller plaider la cause de ce monument, afin qu'il soit consigné dans le procès-verbal du Congrès de la protestation

que je fais à l'avance contre les projets de restauration qui tendraient malheureusement à en altérer les principaux détails, ou par un goût et des connaissances trop superficiels de l'étude de l'art au XVI°. siècle, à substituer des accessoires peu convenables et que n'autorisent ni les besoins, ni la décoration du monument.

Je m'occupe en ce moment à dessiner avec le plus grand soin toutes les parties qu'on démolit, et déjà j'ai acquis la certitude que l'extrémité des frontons n'avait jamais dû avoir de statues. On n'y trouve aucune trace de scellement, et les boulons qui subsistent paraissent plutôt destinés à soutenir un ornement de peu de volume que des personnages.

Quant aux figures (le chien et le singe) qu'on propose de sculpter à la base du fronton central; vouloir, comme M. l'architecte, leur donner un sens symbolique pour en légitimer la présence, n'est pas admissible; ce qui l'est encore moins, c'est d'y voir d'un côté *la fidélité des habitants, et de l'autre leur merveilleuse facilité à se prêter à toute espèce d'industrie...* (ce sont les explications données par M. Lacroix) : il n'y a là rien de sérieux, et ce n'est pas ainsi qu'on peut formuler des restaurations ou plutôt des monstruosités archéologiques.

Vous concevez, d'après ce simple exposé (que je ne puis ni ne veux pousser plus loin), le danger dont nous sommes menacés. Serait-ce trop présumer de la bienveillance éclairée de MM. les membres du Congrès, pour espérer qu'ils daigneront prendre en sérieuse considération les observations que j'ai l'honneur d'adresser, et donner place à ma réclamation dans le procès-verbal d'une de leurs séances.

Nous avons lieu d'espérer encore, Monsieur, que vous voudrez bien prendre l'initiative dans l'appel que nous faisons au nom de l'art, de la science et de l'histoire, pour que notre hôtel-de-ville, déjà frappé par le marteau démolisseur,

n'ait pas plus tard à montrer aux yeux attristés des archéologues sa façade hybride et défigurée par les blessures d'un ciseau moderne, qui, ne tenant pas compte des traditions du passé, n'en dénature ou n'en altère les formes ou les détails les plus essentiels.

MM. de Caumont et Tarbé pensent, comme M. Voillez, que les pignons de l'hôtel-de-ville n'ont pu avoir pour ornements que des expansions végétales. On cite l'hôtel-de-ville de Louvain, qui a été restauré tel qu'il était primitivement.

M. Ch. Gomard expose qu'il résulte de recherches faites par lui dans le dossier des archives relatif à l'hôtel-de-ville de St.-Quentin, qu'il n'y a aucun indice de statues à la façade de l'hôtel-de-ville, et encore moins de chien et de singe. Il ajoute que M. Jamin, élève de l'Ecole des chartes, qui a fait le classement des archives de la commune de St.-Quentin, lui a écrit pour lui dire qu'il n'avait trouvé aucun indice de ces statues dans les pièces classées.

M. de Mérode, s'associant aux opinions unanimement exprimées, demande que la proposition de M. l'architecte soit repoussée, et que le monument soit restauré tel qu'il était, sans qu'il y soit ajouté ni statue, ni singe, ni chien. Le Congrès adopte ces conclusions.

MONUMENTS RELIGIEUX DES XIIIe. ET XIVe. SIÈCLES.

M. de Caumont fait remarquer que ces monuments, dans le Laonnais, sont moins finement sculptés que dans d'autres parties de la France; il estime que cette différence peut provenir du grain de la pierre.

M. l'abbé Poquet signale l'église de Braisne, commencée en 1180 et terminée en 1230; l'église de Longpont, 1220, belle époque, dispositions remarquables, dédicace faite du

temps de saint Louis. Saint Bernard a visité plusieurs fois cette église.

M. Piette pense que l'église de Longpont n'est pas du temps de saint Bernard. Il cite l'église de Foigny, de l'époque de saint Bernard, qui n'avait pas le moindre rapport avec celle de Longpont. Saint Bernard était très-sobre d'ornements, surtout à l'extérieur.

M. de Laprairie, s'appuyant sur l'opinion de M. de Montalembert, cite beaucoup d'églises toutes semblables, toutes du temps de saint Bernard, entr'autres l'église de Citeaux, à chevet droit, et Longpont à chevet rond.

M. l'abbé Poquet signale l'église de St.-Léger, à Soissons, dont les principales parties sont d'une pureté de style remarquable ; l'église de St.-Jean-des-Vignes, dont le portail a été commencé en 1206, continué en 1340 et terminé en 1520, chevet carré, chose rare dans les églises du XIII°. siècle ; l'église d'Ambleny, partie du XII°. et du XIII°. siècles ; l'église de Couvrelles, du XIII°. siècle ; l'église St.-Julien, du XIII°. siècle ; l'église d'Essommes, d'une beauté remarquable.

M. de Laprairie dit que dans le Soissonnais il y a, dans les villages, beaucoup d'églises des XII°. et XVI°. siècles, et très-peu des XIII°. et XIV°. Il attribue cette lacune aux guerres des Bourguignons, qui, à cette époque, ont désolé le Soissonnais.

M. de Chauvenet signale comme église remarquable du XIII°. siècle l'église de St.-Quentin, et les ruines de la chapelle d'Epargnemaille, à St.-Quentin.

M. Ch. Gomard demande si, dans les églises du Soissonnais et du Laonnais, on rencontre des cryptes de refuge, immenses souterrains avec galeries qu'on remarque dans beaucoup d'églises picardes.

M. Piette dit qu'il n'en a rencontré que dans l'église de

Lehau-Court, près St.-Quentin; par l'entrée, qui est en avant du portail, il a pu pénétrer à une certaine distance.

M. de Laprairie dit que, dans le Soissonnais, les souterrains de refuge des habitants des campagnes, les *creutes*, comme on les appelle dans le pays, étaient creusées dans les carrières; le village de Pasly, près Soissons, en possède surtout de très-remarquables et de très-curieuses.

M. l'abbé Poquet signale beaucoup d'églises dans lesquelles on trouve un puits. Il cite St.-Omer, St.-Léger et St.-Médard, dont la crypte du XIIIe. siècle possède un puits très-bien conditionné.

M. de Caumont pense que les puits ou citernes en usage dans beaucoup d'églises, avaient une eau à laquelle on attribuait presque toujours une vertu miraculeuse et qu'on distribuait aux malades. Le voisinage des saints martyrs ou des personnes saintes, enterrées dans les églises, sanctifiaient les eaux.

M. l'abbé Poquet demande à quel dessein on a fait dans les églises les labyrinthes ronds ou octogones qu'on y rencontre.

M. de Mérode cite l'opinion qui a été émise à ce sujet: c'était, dit-on, pour ceux qui ne pouvant aller en Terre-Sainte remplaçaient ce pélerinage en parcourant à genoux toutes les parties du labyrinthe.

RENAISSANCE.

M. de Chauvenet signale une grille en fer, style renaissance, qui se trouve dans une chapelle de Ribemont; on y voit beaucoup d'emblêmes, beaucoup de têtes de rois et de reines: cette grille, qui a beaucoup d'analogie avec celle de l'église de St.-Germain, à Amiens, a été dessinée dans l'ouvrage de M. de Taylor; l'église avec pendentifs de Pleine-Selve du XVe. siècle; ses tombeaux remarquables; un ancien autel, en grès,

qui sert de marche à l'entrée de l'église d'Essigny-le-Grand.

M. Piette signale l'église de Travecy, bâtie en 1550 par Marie de Luxembourg, comme remarquable et d'une complète conservation.

M. de Lapprairie parle des peintures murales de l'église de Coucy-la-Ville, attribuée au XV°. siècle, et qui représentent la légende de saint Antoine avec des personnages jouant des instruments de toute espèce.

M. de Chauvenet signale les peintures murales de la chapelle St.-Michel dans la collégiale de St.-Quentin.

Fonts baptismaux. — M. de Caumont, après avoir fait quelques questions sur les fonts baptismaux du département de l'Aisne, parle de la quantité considérable de fonts baptismaux intéressants qui existe encore dans les départements du Nord de la France.

M. Piette signale les fonts baptismaux de Beaumont près Marle, Monteneau, Corbeny, de la cathédrale de Laon, de Chaourse (XII°. siècle), de Coucy, de Cilly, de Travecy, de Voyenne;

M. de Chauvenet, ceux de Vermaud, Brissay-Choigny, et beaucoup d'autres à une ou quatre colonnes;

M. l'abbé Poquet, ceux de Longueval, Montigny-Langrin, Nouvion-le-Vineu, Bitry (arrondissement de Compiègne), de Nogent-l'Artaut. Il raconte que la statue du chancelier Artaut (1140), intéressante par la légende locale, vient d'être retrouvée.

Autels, rétables. — M. de Bretagne parle de l'autel de la chapelle des fonts baptismaux, à l'église de St.-Quentin.

M. de Chauvenet dit qu'il ne reste plus de cet ancien autel, qui était *l'autel du St.-Sépulchre*, que le couron-

nement de l'autel sous lequel il y avait un calvaire. — Il indique ensuite un très-ancien autel en forme d'évier, qui se trouve dans la crypte de l'église de St.-Quentin avec des inscriptions des XIVe. et XVe. siècles.

M. Matton parle d'un rétable réprésentant le martyre de saint Quentin qui se trouve dans l'église de Guise. — Il y a à la Flamangrie un rétable très-curieux en bois peint et doré.

M. l'abbé Poquet signale à Bezu-les-Fèves, près Château-Thierry, un rétable massif avec simple table. On n'en connaît pas de remarquable ni à Laon, ni à Soissons.

M. de Chauvenet indique *l'ensevelissement* qui se trouve dans la chapelle de Silly, près Ribemont, et qui provient des anciens châtelains de Cilly.

Pierres tombales. — M. Piette signale une pierre tombale en marbre noir qui se trouve dans l'église de Cilly, canton de Marle; elle est relevée en ronde-bosse, et représente un noble homme, Fery de la Bove, seigneur de Cilly, Estréaupont et Thiernu, décédé le 15 novembre 1573.

M. Ch. Gomard indique la pierre en ronde-bosse représentant M. d'Estourmel et sa femme, qui se trouve au musée de la Société académique de St.-Quentin.

M. de Bretagne indique, à Laon, la tombe d'un sire de Coucy qui se trouve dans l'église St.-Martin, celle d'une religieuse dans la même église, et le tombeau très-remarquable de Jeanne de Luxembourg dans l'église de Lafère.

M. l'abbé Poquet signale trois statues de personnages assez célèbres, qui se trouvent dans l'église de Soissons: les statues de deux abbesses et celle du chevalier de Conflans; à Connigies, près Condé, la statue d'une demoiselle de St.-Aubin; dans l'église d'Essommes le tombeau d'un moine couché, tenant une

inscription dans sa main; à Blérancourt, deux tombes très-bien conservées, qui ont été retrouvées et placées à droite et à gauche du portail de l'église.

M. Ch. Gomard demande que, dans l'intérêt des illustrations locales, pour aider aux recherches biographiques, fixer des dates, etc., il soit dressé un relevé de toutes les inscriptions de pierres tombales qui ont existé ou qui se trouvent encore aujourd'hui dans les églises du département; il pense que de ce travail ressortirait une foule de documents intéressants pour les familles et pour l'histoire. Il propose que ce relevé soit fait par l'intermédiaire du clergé; il pense que MM. les curés, sous la direction de MM. les doyens et archidiacres, sont plus à même que qui que ce soit de faire ce travail complet, en signalant toutes les inscriptions qui se trouvent dans leurs églises.

M. de Caumont appuie cette proposition, mais il demande qu'on ne se borne pas seulement à relever les inscriptions tombales, mais qu'on relate en même temps les inscriptions quelles qu'elles soient ayant rapport soit à des obits, soit à des fondations. Il se réfère d'ailleurs aux instructions publiées précédemment à cet égard par la Société française.

Cette proposition est agréée par MM. les archidiacres de Laon, de St.-Quentin, les doyens de Vervins et Corbeny, et les autres ecclésiastiques présents à la séance; le Congrès décide que, dans les chefs-lieux d'arrondissement où il existe des Sociétés savantes, ces Sociétés seront invitées à nommer un commissaire qui se mettra en rapport avec MM. les doyens ou archidiacres pour mener ce travail à bonne fin.

M. l'archidiacre de Laon communique au Congrès un manuscrit de M. Delahègue, instituteur à Nouvion-le-Vineu, précédemment sacristain de la cathédrale de Laon, qui rapporte toutes les inscriptions de la cathédrale de Laon.

Le Congrès félicite l'auteur de ce travail de cette inté-

ressante communication, et, sur la proposition de M. de Caumont, décide qu'il sera décerné une médaille de bronze à M. Delahêgue, en récompense de ses patientes recherches.

Reliquaires, orfévrerie, mobilier. — M. de Chauvenet dit que St.-Quentin ne possède rien de remarquable.

M. l'archidiacre de Laon dit que la cathédrale possède un petit calice en argent avec émaux du XIIIe. siècle.

M. Piette cite le calice de l'église de la Bouteille, arrondissement de Vervins, qui est en vermeil et dont le pied est orné de quelques émaux du XIIIe. siècle; l'encensoir de St.-Pierre, canton de Sains, plus bas et plus gracieux que les encensoirs actuels.

M. l'abbé Poquet signale dans une commune du canton de Braisne un ciboire ostensoir du XVe. siècle; un calice en vermeil, du XIIIe. siècle, à la cathédrale de Soissons; à Presles, un reliquaire formé d'un tube en cristal de roche contenant les reliques, soutenu par deux pignons en vermeil, style fleuri du XIVe. siècle.

Cloches. — M. Piette signale la cloche de la paroisse de la Bouteille, provenant de l'abbaye de Foigny et fondue sous l'administration de Robert de Coucy, premier abbé commendataire. Il signale également une petite cloche provenant du réfectoire de l'abbaye du Val-St.-Pierre; elle sert de timbre à l'horloge de la ville de Vervins; on lit sur son pourtour :

Mon nom est Bonne-Nouvelle :
Chacun à diner j'appelle;
Si buvez un coup de trop
N'oubliez votre couteau.

la cloche très-curieuse de Camelin, du XIVe. siècle; la cloche

de Rolières, du XVI°. siècle, avec une inscription et un dessin représentant saint Martin.

M. Martin signale à Archon une petite cloche de 1444; à Rosoy, une cloche de 1687 dont le parrain a été le duc de Mazarin, et la marraine Hortense Mancini, sa femme.

M. l'abbé Poquet indique à Saconin, près Soissons, une petite clochette du XVI°. siècle, sur laquelle est écrit *Salve regina;* la cloche de Marchais, près Montmirail, de 1500 à 1520.

M. de Chauvenet signale à St.-Quentin l'horloge du Cateau.

M. l'abbé Poquet indique que Braisne possède la boîte qui contenait l'hostie sainte qui avait été, en 1120, à Braisne, la cause d'un miracle et de la conversion d'une juive; plus dans un vieux manuscrit, le *fac-simile* des pains d'autel qui servaient à Braisne à cette époque. Il signale aussi les tapisseries remarquables de l'église de Vaux, qui représentent les différents mystères de la vie de Jésus-Christ.

M. de Laprairie indique les tapisseries du XVI°. siècle qui, à Soissons, représentent la légende de saint Gervais et de saint Protais.

Châteaux du moyen âge. — M. de Caumont porte l'enquête archéologique sur les châteaux du moyen âge.

M. de Chauvenet indique le château de Moy et l'enceinte de Bohain; à Beaurevoir, une tour avec machicoulis, servant aujourd'hui de moulin à vent; des souterrains avec voûtes en ogive très-bien conservées; les ruines du château du Câtelet; le château de Savrienois.

M. Piette signale les ruines du château de Coucy; celles du château d'Aulnois, enceinte du XIII°. siècle très-bien conservée avec donjon très-élevé; le château de Cerny-les-Bucy ayant encore ses grilles, herses et machicoulis; l'en-

ceinte du château de Clacy ; le château de Presles, ancienne maison de plaisance des évêques de Laon, ruines très-curieuses ; le Hanot, enceinte fortifiée, commune de Barenton-Celle ; les ruines du château de Neuville.

M. Matton indique le château de Guise ; le château de Wiege, du XI°. siècle, détruit en 1424 par Jean de Luxembourg : il en reste encore des constructions ; à Vervins, les anciennes fortifications, dont il reste encore de nombreuses traces, ainsi que des 27 tours qui protégeaient l'enceinte ; à Aubenton, toute l'enceinte fortifiée, dont il reste encore des traces bien indiquées.

M. de Laprairie signale les ruines des châteaux d'Ambleny ; la Folie, à Braisne ; Pont-Arcy ; Bieuxy ; Droizy ; Cramaille, Berzy, la tour de Sept-Monts, beau reste du palais des évêques de Soissons ; Cœuvres, Pisseleux, près Villers-Cotterets ; Oulchy-le-Château ; la tour de Viviers.

M. Piette indique le château de Château-Thierry ; celui de Lafère, en Tardennois ; Coulanges ; La Ferté-Milon ; Gandelu ; Marigny ; St.-Marc.

Abbayes, portes de ville, maisons. — D'autres questions posées par M. de Caumont provoquent les communications suivantes :

M. Duchange signale les portes de la ville de Laon, remarquables par leur construction et comme dignes d'un grand intérêt, et il demande qu'elles ne soient pas démolies, comme il en est question. Il pense qu'il n'est pas impossible de concilier la conservation de ces portes avec la facilité qu'exigent les nouvelles voies de communication. MM. Piette et de Caumont appuient vivement cette demande. Le Congrès adoptant ce vœu, décide qu'il sera transmis à l'autorité administrative avec prière d'y accéder. M. de Caumont insiste sur l'intérêt qu'offrent les portes de Laon ; il présente le

dessin d'une de ces portes du XIII°. siècle, qu'il recommande particulièrement à la sollicitude des habitants de la ville.

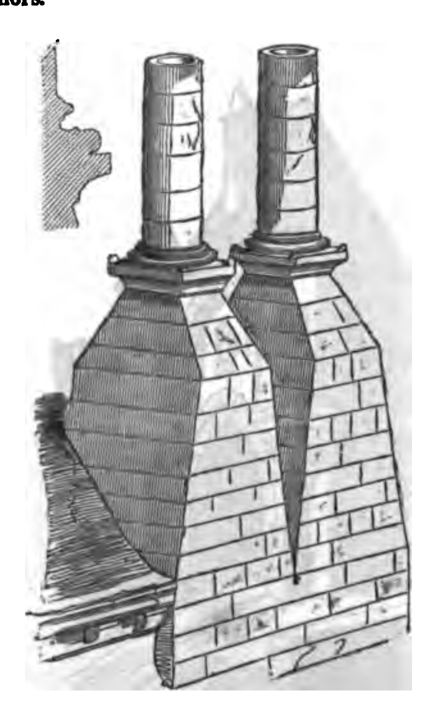


PORTE D'ARDON, A LAON.

M. Gomard signale les ruines de l'ancienne abbaye de Fervaques, près Fonsomme, et l'abbaye plus moderne de Fervaques, à St.-Quentin, qui sert aujourd'hui de Palais-de-Justice.

M. Piette indique l'abbaye de Prémontré. Il signale une des plus anciennes maisons de Laon, qui se trouve dans la *Ruelle à la Voûte*, à Laon. Cette maison, qu'il fait remonter à une époque très-reculée, est surtout remarquable par ses

ouvertures à plein-cintre et par deux cheminées faisant saillie en-dehors.

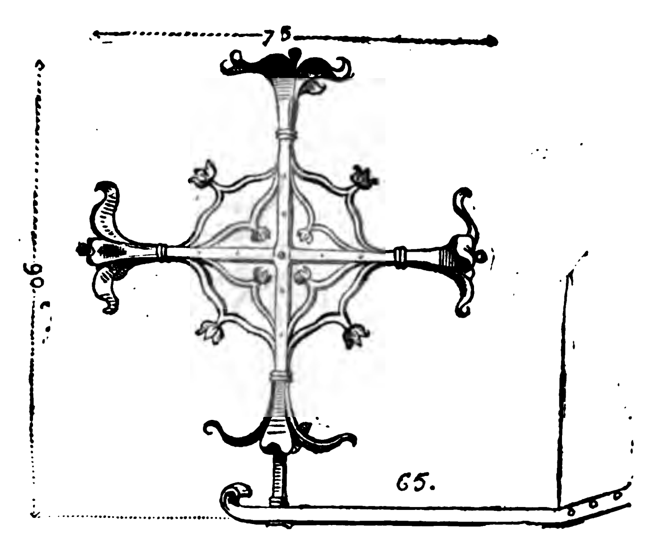


CHEMINÉES A LAON, RUELLE A LA VOUTE.

M. Duchange indique encore à Laon la maison de refuge du Val-St.-Pierre, qui a une porte d'entrée remarquable, et qui présente dans la cour une voûte qui soutenait une chapelle; la maison de M. d'Hennezel, à Laon, à cause d'un escalier dans une tour formant saillie; les portes des maisons de MM. Tilorier et Buzerolles, à Laon.

M. Gomard signale à St.-Quentin plusieurs maisons en bois remarquables : celle de la *Croix de Fer*, du *Plat d'argent*, du *Cœur couronné*, et par dessus tout la *Maison de l'ange*, remarquable par les sculptures et ornements qui décoraient

toutes les pièces de bois de la façade. Cette maison a été démolie, en 1846, pour faire place à la nouvelle Salle de Spectacle; mais M. le duc de Vicence a racheté la façade pour la conserver et la faire rétablir dans sa propriété, à Caulaincourt. On a recueilli l'ancienne croix qui donnait son nom à la maison de la Croix-de-Fer; un dessin est présenté par M. Gomard, et M. de Caumont s'engage à le publier.



CROIX DE FER, A SAINT-QUENTIN.

M. de Caumont exprime combien il est intéressant de faire connaître aux populations les monuments au milieu desquels elles vivent, et de les recommander ainsi à leur patriotique intelligence; il invite les Sociétés savantes du département, pour mieux vulgariser l'intérêt qui s'attache à ces débris de notre ancienne architecture civile et religieuse, à établir, à des prix très-bas, des *itinéraires* pour les diverses parties du département, comme on l'a fait pour une partie de la Nor-

mandie. Il demande aussi la formation d'un musée pour le département, ou au moins pour la commune de Laon. Cette proposition est vivement appuyée par un grand nombre de membres, et après une discussion sur les divers locaux qui pourraient y être consacrés, une des salles de l'ancien hôpital est regardée comme la plus convenable.

Le Congrès exprime le vœu que les pierres tombales les plus remarquables des églises soient relevées contre les murs de ces mêmes églises.

Il signale les vitraux de la chapelle de l'évêché, à Laon, comme ayant besoin d'une prochaine restauration pour leur conservation.

M. Oyon met sous les yeux du Congrès un morceau de sculpture, en pierre calcaire, trouvée dans un tumulus, et dont il a été question dans la séance précédente. Cette espèce de borne, dans laquelle M. de Caumont reconnaît un monument gallo-romain placé sur le bord d'une route avant d'être enseveli sous les terres du tumulus, représente une espèce de borne dont la partie supérieure se termine par une tête à triple face, coiffée d'une tête de bélier; plus bas deux personnages, dont l'un tient sur le poing un coq, sont gravés en bas-relief sur cette borne dans une espèce d'encadrement. Ce monument est examiné avec le plus grand intérêt par MM. les membres du Con-

grès. M. Perrine en a fait un dessin. Il a été trouvé dans une tombelle de la commune de la Mallemaison.

M. Ch. Gomard demande, au nom de la Société académique de St.-Quentin, que la Société française pour la conservation des monuments tienne à St.-Quentin sa session de 1852. Il signale comme dignes d'un haut intérêt le camp romain de Vermand, l'église collégiale de St.-Quentin et son Hôtel-de-Ville.

Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est mise aux voix et adoptée. L'époque de la tenue de cette session sera ultérieurement fixée par la Société académique de St.-Quentin, de concert avec M. de Caumont, président de la Société française pour la conservation des monuments.

Le Congrès vote des remercîments à M. le maire de Laon, pour sa généreuse hospitalité, et aux membres de la Société académique de Laon pour le zèle qu'ils ont apporté à l'organisation du Congrès.

L'assemblée décide ensuite qu'elle se transportera dans l'après-midi à Vauclair pour examiner les ruines de cette abbaye et particulièrement un énorme bâtiment bien conservé et dont la destination n'est pas généralement reconnue.

Demain dimanche, à l'issue de la messe, une visite sera faite, à midi, à la bibliothèque de la ville de Laon, où la séance de clôture aura lieu.

Le Secrétaire,

Ch. GOMARD.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A L'ABBAYE DE VAUCLAIR.

Après la séance du samedi 7 juin, les membres du Congrès réuni à Laon résolurent de faire une excursion archéologique jusqu'à l'abbaye de Vauclair, située à 20 kilomètres de cette ville. Cette exploration devait avoir pour but de visiter les ruines de ce grand monastère et surtout d'étudier dans ses détails un magnifique bâtiment qui, dit-on, aurait servi de grange au XIIe. siècle, et qu'on nous donnait comme un spécimen curieux des constructions agricoles de cette grande époque.

Cette caravane était composée d'une vingtaine de personnes, parmi lesquelles on comptait M. le compte de Mérode, président du Congrès; M. de Caumont, directeur de la Société française. MM. Corbin, préfet de l'Aisne; François, recteur de l'Académie; Perrine, Amédée Piette, Dersu, de Laprairie, Gaugain, Fleury, rédacteur du journal de l'Aisne; Ch. Gomard, secrétaire de la Société académique de St.-Quentin; l'abbé Poquet, inspecteur des monuments. MM. Corbin, Perrine et Dersu avaient mis généreusement leurs voitures à la disposition des voyageurs. Grâces à cette attention délicate des archéologues Laonnais, le trajet se fit avec une grande célérité.

Nous pûmes admirer, en descendant la montagne de Laon, ces belles plaines qui s'étendent, au nord, vers la Thiérache et la Flandre et vont se perdre sur les confins de la Belgique. En sortant le faubourg de Vaux, qui nous offrait une vive

animation et la vue d'une grande et belle église, nous prîmes la route de Reims ; nous laissâmes sur notre gauche Athies devenu célèbre par la bataille de 1814. On nous faisait remarquer plusieurs monticules qui accidentent le sol et qui sont sans doute des buttes artificielles construites à cette époque, à moins qu'on n'aime mieux y voir des tumulus élevés le long d'une chaussée romaine dont nous traversions la ligne encore verdoyante.

Tandis qu'à droite et à gauche de notre route nous examinions ici les productions du sol, dont M. de Caumont nous décrivait les propriétés et la nature, là de magnifiques forêts, des villages remarquables par leurs monuments ou leurs anciens souvenirs, nous avions déjà franchi cette chaîne de collines qui environne, au sud, les campagnes de Laon comme d'une ceinture, nous faisions notre entrée solennelle dans la *vallée Foulon* en traversant le village de Sainte-Croix. C'est dans le creux de ce vallon, entre le château de La Bove et Hurtebise, que se trouvait placée l'abbaye de Vauclair, fondée en 1134, dans un lieu, disent les anciennes chartes, appelé alors *Courtmemblain* ou Commenblain. Il paraît que c'est saint Bernard lui-même qui lui avait donné le nom de Vauclair *(Vallisclara)*. Il y avait alors dans ce désert une chapelle desservie par un prêtre nommé Robert, qui abandonna ses droits en se faisant religieux à Clairvaux ; d'autres disent à Vauclair (1). L'évêque Barthelemy, ce père de tant de monastères, passe pour en être le fondateur, ainsi que Gauthier, comte de Romy et Gerard-Enfant.

Vers 1135, Henry Murdruch, que ses grandes qualités

(1) Ces deux noms sont en effet les mêmes si l'on vient à déplacer l'un des deux mots qui les composent, et c'est sans doute en mémoire de Clairvaux que saint Bernard aura donné à ce nouveau monastère le nom de Vauclair.

élevèrent plus tard sur le siège d'Yorck, vint à la tête de onze religieux pour commencer cette abbaye, bâtie d'abord sur des proportions assez médiocres, et dans un lieu dit le *Pré du Moulin.* Ce ne fut que vers le milieu du XIIIe. siècle, que l'on construit un abbaye plus vaste (dit Lelong, *Histoire du diocèse de Laon*), avec une belle église, et une vaste cour d'entrée, sur un terrain peu éloigné de la première. Cette maison religieuse éprouva, comme tant d'autres, toutes les calamités de la guerre; elle fut pillée et brûlée en 1359, avec les fermes dépendantes. On répara ces désastres dans le cours du XVIe. siècle, vers 1540, mais les guerres de religion et les troubles de la Ligue la ruinèrent de nouveau. On assure même, que dans cette dernière guerre, plus de 50 personnes, qui s'étaient retirées dans les greniers pour échapper à la persécution, furent précipitées du haut des voûtes et périrent de la main de ces fanatiques. 93 s'est chargé d'amonceler d'autres ruines. En effet, nous n'avons plus retrouvé de cette grande église qu'un pan de murailles, quelques salles attenantes aux cloîtres et dont les voûtes s'écroûlent. Nous y avons remarqué sur les chapiteaux de colonnes des ornements plissés en forme d'éventails, que nous n'avions pas encore observés ailleurs, et dont nous avons vu peu d'exemples dans les grandes constructions de notre pays. Il y a aussi quelques débris de peintures murales.

L'historien Lelong nous apprend qu'il y avait autrefois une croix en filigrame, couverte de pierreries de deux pieds de haut et contenant du bois de la vraie croix. L'abbé Dom Nicolas, de Reims, l'avait fait faire en 1225.

Plusieurs seigneurs de La Sove, château-fort qui dominait le côteau au nord, ont été enterrés dans l'église de Vauclair.

Heureusement, qu'un vaste bâtiment formant un paral-

lélogramme rectangle, de 68^m. de long sur 13 de large, n'a pas eu le sort de l'église et des lieux réguliers.

« Ses murs, dit M. Piette, à qui nous empruntons cette description consignée dans son intéressante histoire de Foigny, construits en pierres de grand appareil, ont une hauteur d'environ 18^m. et une épaisseur de 95^c. : ils sont renforcés par trente-six contreforts, quinze sur chaque face et trois sur chaque pignon. Ces contreforts qui règnent dans toute la hauteur de l'édifice, présentent à leur base une saillie de 1^m. et une épaisseur de 77^c. ; ils sont liés entre eux à leur partie supérieure, par une double arcade à plein-cintre, qui donne à la masse du bâtiment une légèreté qu'on lui supposerait difficilement.

Les fenêtres sont au nombre de cent trente-deux, cinquante-six sur chaque face et dix sur chaque pignon : au rez-de-chaussée, les ouvertures sont carrées et encadrées dans un arc ogival ; à l'étage supérieur, elles sont cintrées et rangées sur deux lignes parallèles, deux sur la première ligne et une sur la seconde.

La corniche qui couronne l'édifice, est un simple filet soutenu par des modillons carrés et taillés en biseau.

A l'intérieur, la grange de Vauclair est divisée en un rez-de-chaussée et un premier étage, tous deux voûtés : ces voûtes sont partout ogivales, et leurs épaisses nervures, composées d'un tore appliqué sur un bandeau, retombent du côté des murailles sur des espèces de consoles engagées, et au centre du bâtiment, sur de grosses colonnes cylindriques disposées dans sa longueur.

Ces colonnes, au nombre de treize, n'ont point de base ; leur fût s'engage dans le dallage des salles, au rez-de-chaussée comme au premier étage ; les chapiteaux sont ornés d'une simple cannelure, tantôt de feuilles plates sans nervures, et dont l'extrémité dans quelques-unes seulement,

se recourbent légèrement en crosse. Les tailloirs sont hexagones et supportent immédiatement la retombée des voûtes.

On pénètre dans l'édifice par une porte cintrée sans aucun ornement, s'ouvrant au milieu sur un large couloir, qui donne accès dans les divers compartiments du rez-de-chaussée, tandis que l'étage supérieur ne forme qu'une seule pièce dans toute son étendue.

La charpente est une des plus belles que nous connaissions, et l'on peut dire à juste titre, que ce bâtiment, quoique d'une grande simplicité, est en effet d'un style plein de noblesse et de vigueur.

Après avoir examiné dans tous ses détails cette immense construction, qui offre un mélange de plein-cintre et d'ogive, les visiteurs se sont demandé quelle avait pu être la destination de cet édifice, aussi beau, aussi grandiose qu'une cathédrale. Etait-ce une simple grange telle que les moines d'alors savaient en bâtir? Cette opinion a été combattue par M. de Caumont qui a visité et figuré bon nombre de granges, dans lesquelles il n'a jamais trouvé de ressemblance avec le bâtiment dont il s'agit. Les granges que l'on connaît, n'ont pas cette forme ni cette disposition. D'ailleurs, à quoi bon ces voûtes, ces fenêtres étroites, sans utilité réelle pour ces sortes de constructions? où se trouvaient les portes d'entrée, les lieux de déchargement? Cet édifice, se prêtait si peu à cet usage que rien aujourd'hui, malgré les changements opérés pour lui donner cette appropriation, rien ne vient à l'appui de ce sentiment.

Cette dénomination de grange se trouvant impropre, on en a fait un magasin et un grenier d'abondance. Rien ne s'oppose, en effet, à ce qu'on puisse établir dans cette vaste construction, des monceaux de tonneaux au rez-de-chaussée, et des amas de grains dans l'étage supérieur; on pourrait même loger au besoin des avoines sur les caissons des voûtes,

entre les poutres de cette magnifique charpente, si digne d'admiration. Mais comment échapper aux nombreuses objections qu'on ne manquera pas de nous faire. Et d'abord, pourquoi ces monceaux de tonneaux établis sous des voûtes peintes, ces portes étroites et d'une rare conservation, après le maniement de tant de futailles, qu'on exportait en Flandre et jusque dans la Hollande, d'après une tradition dont la trace nous échappe aujourd'hui ? Si le dessus de ces prétendus magasins servait à loger les grains qu'on mettait en abondance, pourquoi ces voûtes encore si belles, ces pavés historiés ? Pour nous, il nous semblerait aussi facile d'en faire un réfectoire, une salle d'étude, un chapitre, et un dortoir que toute autre chose, d'autant plus que ce bâtiment touchait au cloître et presque à l'église, et que les cuisines pouvaient y attenir. Qu'on en ait fait ensuite un grenier d'abondance, voir même une grange, comme nous l'avons vu de nos propres yeux, ceci n'a rien qui puisse nous étonner. Les révolutions humaines amènent, à certaines époques, des changements profonds qui déroutent tous les calculs les mieux établis.

Quoi qu'il en soit de sa destination primitive, cette construction ou plutôt ce monument, car c'est le nom qui lui convient, n'en réclame pas moins une étude sérieuse et le talent d'un artiste distingué pour en perpétuer le souvenir.

Cette visite terminée, une copieuse collation nous attendait dans l'ancienne infirmerie de l'abbaye. Messieurs les archéologues, dont la dispute avait aiguisé l'appétit, firent un honneur mérité aux mets succulents que l'on devait à la généreuse attention de MM. Perrine, Dersu et de Caumont. M. le docteur Leroux, de Corbeny ; M. Le Doyen, de Craonne, et quelques autres personnes qui avaient bien voulu se réunir aux membres du Congrès, animèrent de leur douce gaieté un repas champêtre qui pouvait se féliciter d'obtenir les affections d'estomac comme la science archéologique avait gagné celles du cœur.

Bientôt nous saluions Vauclair d'un doux regret, et nous nous acheminions lentement à travers une magnifique forêt, vers la belle ferme d'Hurtebise, le principal domaine de l'abbaye. Cette ferme fut brûlée, en 1590, par les habitants de Laon, parce que l'abbé de Vauclair n'avait pas voulu embrasser le parti de la Ligue ; la chapelle qui subsiste encore est postérieure à cet événement, ainsi que le corps de ferme.

Nous reçumes, à Hurtebise, de la part du fermier et du propriétaire, M. le marquis de Bougy, du Calvados, un accueil des plus gracieux.

Nous partîmes avec une douleur, celle de ne pouvoir visiter le champ de bataille de 1814, si connu sous le nom de *bataille de Craonne*. Napoléon avait placé son quartier général à Hurtebise. Quoique vainqueur, il dut le quitter. Nous l'imitâmes dans sa retraite glorieuse, et sans avoir à combattre une confédération aussi redoutable que celle des puissances coalisées, nous avions à nous défendre dans un prochain avenir des ténèbres de la nuit.

Heureusement qu'au mois de juin le crépuscule se prolonge. Après avoir aperçu Cerny, Chermisy, les vieux débris du château de Neuville, nous pûmes encore considérer le beau paysage de la vallée de Bruyères, dont nous admirâmes l'église romane flanquée de ses trois absides circulaires et décorées de la plus riche ornementation. Cette église est digne assurément d'une petite monographie. Ardon, qu'il nous est impossible de visiter, ainsi que Leuilly, disparaissent, et à la nuit tombante nous arrivons au pied de la Montagne. Nous jetons un dernier regard sur ce vaste panorama qui se déroule au sud et au couchant de la montagne ; nous contemplons ces bouquets de bois, ces flancs de collines qui se creusent, ces monticules isolés qui s'avancent au milieu de la plaine, ces villages jetés au hasard, ces riches moissons, et, pleins de délicieux souvenirs, et surtout pénétrés d'une profonde reconnaissance pour la généreuse hospitalité de nos

aimables Laonnais, nous nous séparons avec l'espérance de nous retrouver l'année prochaine au Congrès de St.-Quentin.

M. de Caumont, qui avait annoncé que M. Victor Petit ne pouvait, à son grand regret, faire partie de l'excursion, fit espérer que dans peu de jours il ferait, à sa demande, des dessins du monument de Vauclair. M. Victor Petit a tenu sa promesse, et les notes suivantes ont été adressées par lui à M. de Caumont pour être réunies au procès-verbal.

L'Inspecteur remplissant les fonctions de Secrétaire,

L'abbé POQUET.

DESCRIPTION DES DESSINS

Représentant le bâtiment connu sous le nom de Grange de l'abbaye de Vauclair,

PAR M. VICTOR PETIT,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française.

Les dessins que nous allons décrire ne reproduisent pas rigoureusement l'état actuel du bâtiment magnifique de Vauclair. Nous avons retranché les constructions provisoires ou modernes qui sont venues s'appuyer sur les anciens murs, et, de même, nous avons rétabli dans leur état primitif, encore fort reconnaissable, les portes et les fenêtres qui ont été bouchées ou, au contraire, agrandies. Là se bornent scrupuleusement les changements que nous avons pensé devoir adopter, afin de rendre, autant que possible, l'ensemble que dut présenter autrefois le vaste corps-de-logis qui fut élevé à quelques mètres seulement de distance du portail de l'église abbatiale. Aujourd'hui encore, une avenue pavée se dirige en ligne droite depuis la grande porte d'enceinte de l'abbaye jusqu'à l'entrée de l'église. Cette disposition se retrouve dans les diverses abbayes dont les ruines, ou seulement les dessins,

nous ont été conservés. Ainsi, dans le Soissonnais, à Longpont, St.-Jean-des-Vignes, St.-Médard, etc., une avenue droite aboutit au portail de l'église abbatiale (1).

Le grand pignon nord du bâtiment que nous décrivons s'appuie sur le côté droit de l'avenue qui, après s'être avancée vers l'église, tourne subitement à droite et longe la base de la façade, tournée à l'est, de notre bâtiment.

La façade de l'ouest étant celle que l'on aperçoit la première, nous allons la décrire de suite.

Notre dessin représente cette façade dans tout son développement, abstraction faite d'un corps-de-logis moderne qui est adossé vers le centre de la façade en retour d'équerre, entre les huitième et neuvième contreforts. Le mur de cette façade est consolidé par

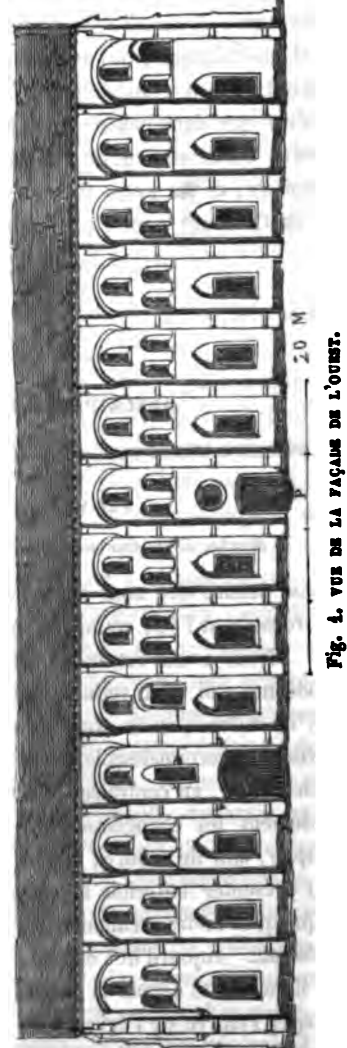


Fig. 1. VUE DE LA FAÇADE DE L'OUEST.

(1) Une description générale d'une de ces abbayes sera l'objet d'un article spécial.

quinze contreforts, ayant près de 1m. d'épaisseur et de saillie, sur plus de 13m. de hauteur. Nous négligeons ici d'indiquer les fractions métriques, bien que dans nos dessins elles soient rigoureusement comptées. Nous ajoutons, comme remarque générale, que l'on reconnaît parfaitement l'emploi de nos anciennes mesures françaises : les toises, les pieds et les pouces pour les divisions les plus importantes, comme aussi les plus petites, dans l'établissement du plan de la construction.

Nos dessins faisant voir la disposition des fenêtres, nous ne la décrivons pas minutieusement. On remarque, entre le quatrième et le cinquième contreforts, une large porte voûtée en arc de cercle et surmontée d'une autre porte plus étroite. A droite et à gauche de ces deux portes, et aussi d'une fenêtre, on aperçoit deux corbeaux, ou consoles, destinés à supporter une charpente qui a complètement disparu. Quelle était la destination de cette charpente? Nous tâcherons de la reconnaître tout à l'heure.

Une autre porte placée entre les huitième et neuvième contreforts s'ouvre sur un passage voûté qui traverse tout le bâtiment. Un oculus éclaire ce passage formé par deux gros murs (fig. 9 et 10), et qui aboutit à la façade opposée (fig. 2). Nous avons marqué de la lettre P ce passage. Nous ne parlons pas des autres portes du rez-de-chaussée qui sont évidemment modernes ou postérieures à la date de l'édifice, d'un certain nombre d'années. Mais au premier étage, indépendamment de la porte dont il a été question, on peut en remarquer deux autres : l'une entre le cinquième et sixième contreforts, l'autre à l'extrémité du bâtiment. Elles communiquaient à des bâtiments qui n'existent plus.

La belle façade de l'est se développe tout entière devant nous. Son état de conservation est remarquable et la pierre a

gardé sa nuance claire et jaunâtre; c'est une sorte de calcaire tendre, poreux, et légèrement sablonneux, que l'on exploite dans le flanc d'une haute colline située à peu de distance, au sud, de Vauclair.

C'est par suite de la démolition assez récente de plusieurs corps-de-logis qui venaient s'appuyer et se réunir à celui que nous décrivons, qu'il est possible maintenant d'embrasser d'un seul coup-d'œil un édifice qui a plus de 70m. de longueur. (70m. 40c.)

Toutefois, une certaine partie de ces bâtiments semble n'avoir été bâtie que bien postérieurement à l'édifice principal. Nous n'en chercherons point la disposition, ni la destination; bornons-nous, quant à présent, à la description de nos dessins.

Quinze contreforts, tous semblables entr'eux, et que nous avons dejà vus à la façade de l'ouest, soutiennent celle de l'est, divisée

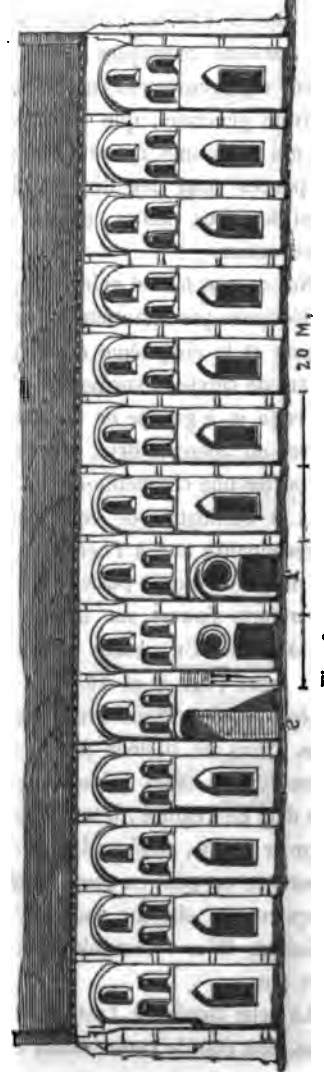


Fig. 2. VUE DE LA FAÇADE DE L'EST.

par cela même en quatorze travées qui correspondent aux distributions intérieures que nous admirerons bientôt.

Chacune de ces travées présente en apparence une similitude qui disparaît après un examen attentif. Nous donnons sur une proportion plus grande la travée qui semble devoir être le résumé de toute la construction (fig. 5 et 6).

Cette construction offre la réunion singulière de l'arc ogival, du plein-cintre et de la plate-bande.

La plate-bande, elle-même, avec ses claveaux en trapèze, tels que les appareilleurs du XVIIIe. siècle eussent pu les faire.

L'écartement qui sépare les deux contreforts est de 3^m. 85^c. en moyenne; l'élévation atteint la hauteur de 13^m. 50^c. en moyenne également, car le nivellement du terrain présente quelques inégalités ; enfin le mur est formé de quarante-neuf ou cinquante assises de pierres de taille soigneusement équarries et jointoyées. L'épaisseur de ce mur est d'environ 1^m. : c'est aussi la saillie des contreforts. Les voûtes intérieures ont donc pour points d'appui une muraille ayant 2^m. d'épaisseur. C'est énorme déjà, et cependant les constructeurs n'ont pas jugé cette force de résistance assez considérable ; ils ont employé un moyen ingénieux pour augmenter cette même force de résistance et qui consiste à charger le sommet de la muraille, dans un sens vertical, d'une voûte ayant ses points d'appui sur la tête des contreforts et agissant dans le sens opposé à la poussée des voûtes intérieures.

On reconnaît bien là, dans cette combinaison si simple, si vraie et si pleine de bon sens, le génie des constructeurs du moyen âge. Cette voûte, formée par deux arcs-doubleaux de 25^c. d'épaisseur chacun, ajoute donc à l'épaisseur de la muraille et sur son sommet un poids considérable, puisque cette muraille atteint ainsi la mesure d'un mètre 50^c., sans

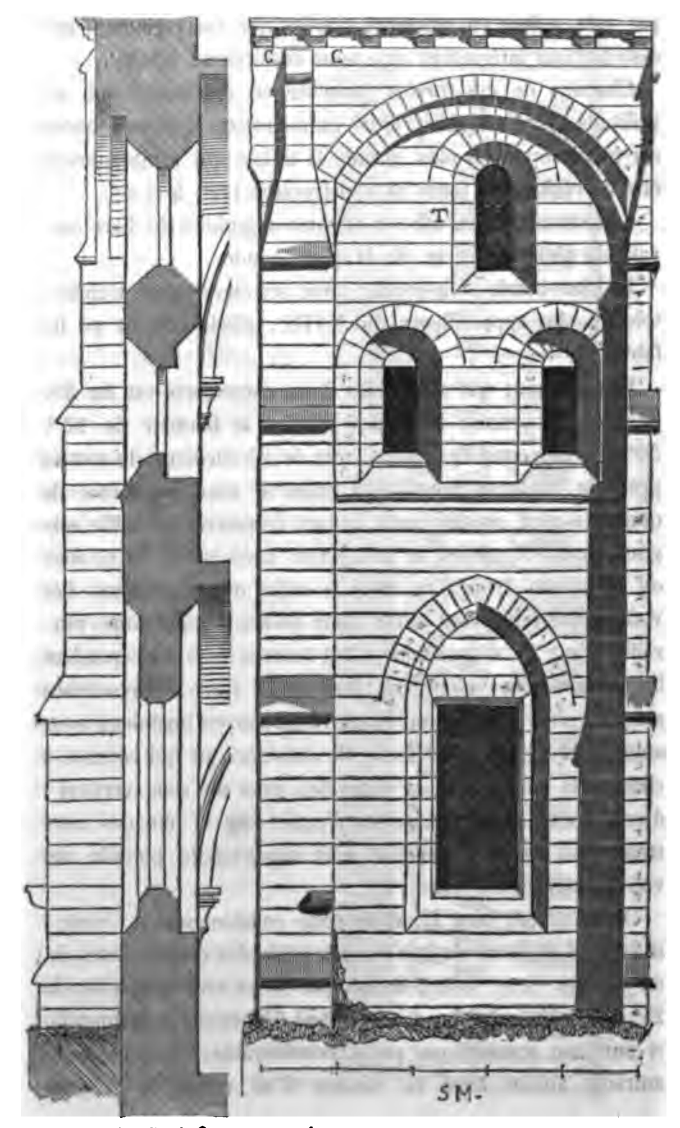


Fig. 5 et 6. UNE TRAVÉE DU BATIMENT DE VAUCLAIR.

compter la saillie de la corniche, dont nous donnons un dessin (fig. 7), et qui supporte tout le comble qui recouvrait l'édifice.

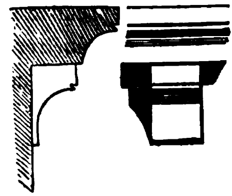


Fig. 7. CORNICHE.

Butées aussi fortement, les voûtes intérieures n'ont pas bougé ; une autre précaution, d'ailleurs, a été prise contre l'écartement dans le sens de la longueur ; nous en parlerons bientôt.

L'étage du rez-de-chaussée était éclairé par vingt-sept fenêtres carrées, c'est-à-dire ayant leur quatre angles rectangulaires ; elles ont 1ᵐ. 9ᶜ. de large sur 2ᵐ. 45ᶜ. de haut ; leur linteau est formé de claveaux réguliers, encadrés dans une arcade ogivale, disposition insolite qui peut sembler bien bizarre et qui, si elle était reproduite dans un édifice moderne, ferait jeter les hauts cris d'indignation aux demi-archéologues.

L'arcade ogivale, parfaitement appareillée, se montre en-dehors comme à l'intérieur du monument ; notre figure 6 en fait voir la coupe.

Entre les huitième et neuvième contreforts, nous retrouvons l'arc de cercle de la porte du passage déjà signalé (fig. 2, P.). Au-dessus s'ouvre une fenêtre ronde, surmontée d'une voûte construite pour supporter une sorte de terrasse, se reliant aux bâtiments démolis et dont les traces se reconnaissent en de nombreux endroits sur la grande muraille.

Dans la travée suivante, on trouve une porte presque semblable, conduisant dans la grande salle A, située vers la partie sud de l'édifice. La salle B, placée dans la partie opposée, est plus grande encore, car elle a sept travées au lieu de six. Enfin, à côté de cette seconde porte, on re-

marque un escalier en pierre et conduisant par vingt-quatre marches au premier étage.

Avant de pénétrer dans ces différentes salles, faisons remarquer que, par une disposition que rien ne semble expliquer ni motiver, les fenêtres de ce premier étage, disposées trois par trois, ne sont point symétriquement placées. Ainsi, presque toutes les fenêtres placées sous les arcs-doubleaux, sont mises un peu à gauche ou un peu à droite du milieu réel; cette différence varie de 5^c. à 20^c. (Voir la fig. 5, T).

Autre irrégularité encore : les consoles ou corbeaux de la grande corniche, sont au nombre de sept, entre chaque tête de contrefort. Eh bien! loin d'être disposées d'une manière égale entre ces têtes de contrefort, le hasard semble les avoir placées n'importe comment (fig. 5, CC.). (Voir fig. 7, pour les détails.)

Nos modernes appareilleurs frémiraient à la vue d'une telle irrégularité.

Après avoir présenté le dessin des deux façades, nous donnons celui des deux grands pignons qui les réunissent. — Celui du nord (fig. 3), est merveilleusement conservé, il reproduit tous les caractères de construction que nous avons étudiés sur la grande façade. — Il en est de même pour le pignon du sud (fig. 4). Leur élévation, depuis le sol jusqu'à la pointe du grand comble, peut être évaluée à 23^m. 70 ou 75^c. Le contrefort central n'a que 1^m. 50^c. de moins; son épaisseur est de 1^m. 20^c.

Nos dessins suppléeront à une description plus détaillée. Pénétrons maintenant dans l'intérieur de ce curieux et remarquable édifice.

Salle B (fig. 9). C'est par la grande porte E, ouverte dans la façade de l'ouest, qu'on pénétrait dans cette salle; une seconde porte F, située dans l'angle, près du passage

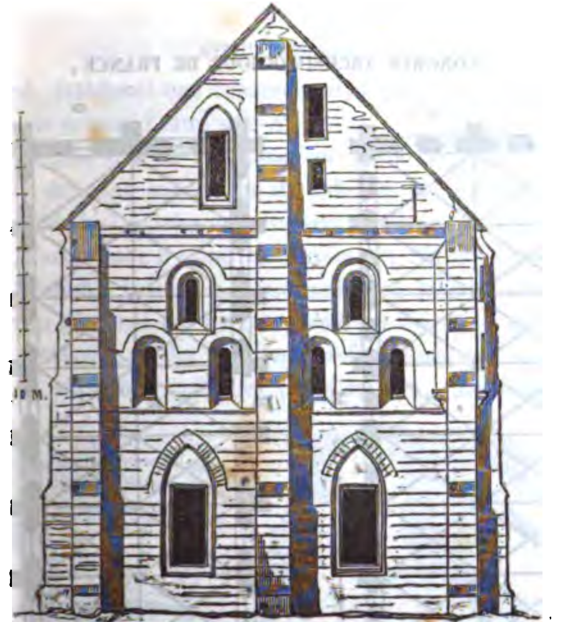


Fig. 3. PIGNON DU NORD.

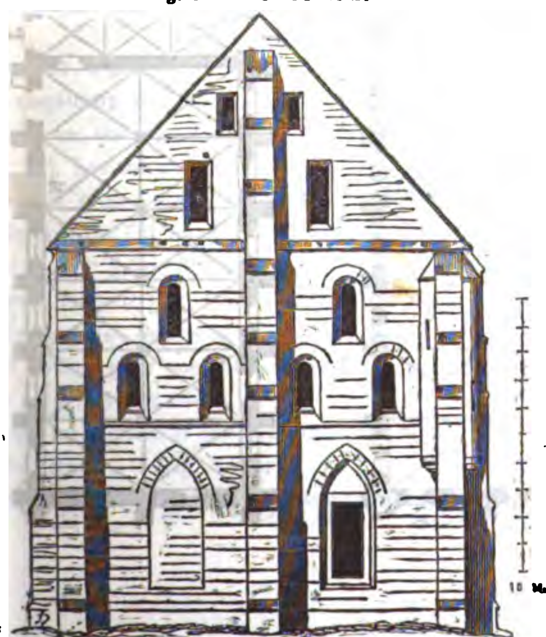


Fig. 4. PIGNON DU SUD.

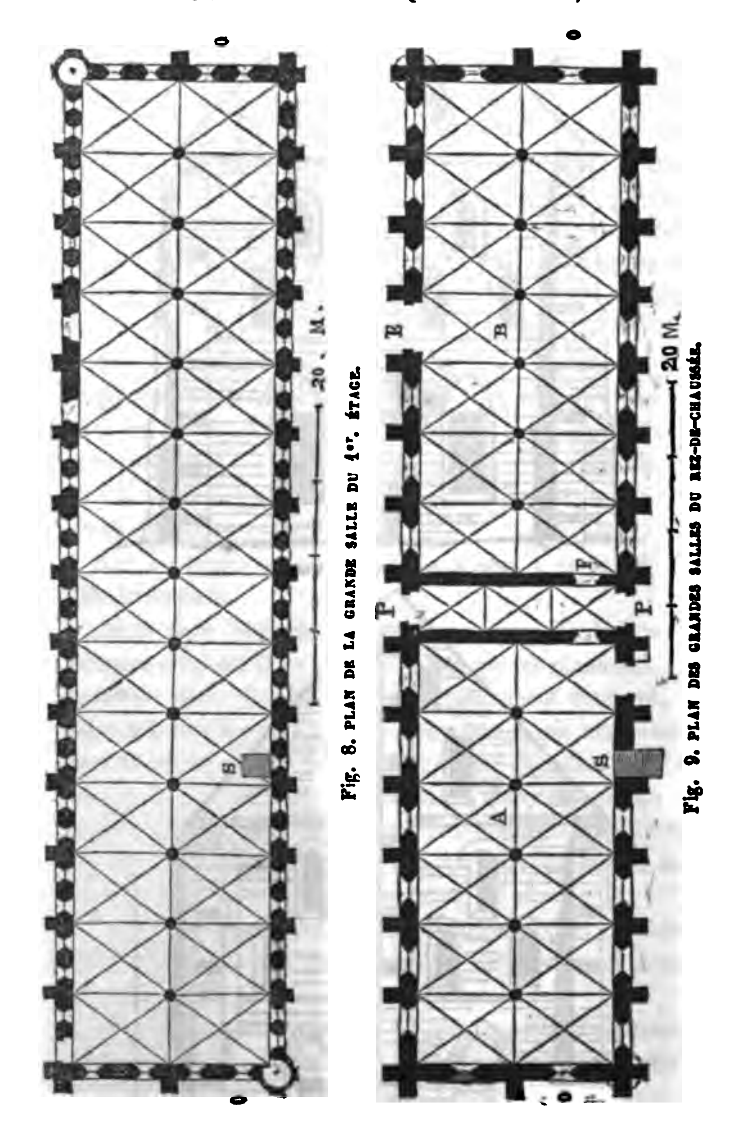


Fig. 8. PLAN DE LA GRANDE SALLE DU 1er. ÉTAGE.

Fig. 9. PLAN DES GRANDES SALLES DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

central, établissait une communication avec l'autre côté de la façade et aussi l'autre salle A.

Cette salle B a 33^{m}. de long sur 13 de largeur; elle est divisée dans son milieu, par six colonnes et deux consoles, ce qui fait huit travées et deux nefs parfaitement bien voûtées. L'autre salle n'a que six travées, et elle ne le cède en rien, comme beauté de construction, à la salle voisine; toutefois l'appareil des nervures n'est pas le même : ici elles sont carrément taillées dans leur profil, tandis que partout ailleurs elles sont arrondies (Voir fig. 13). Les consoles

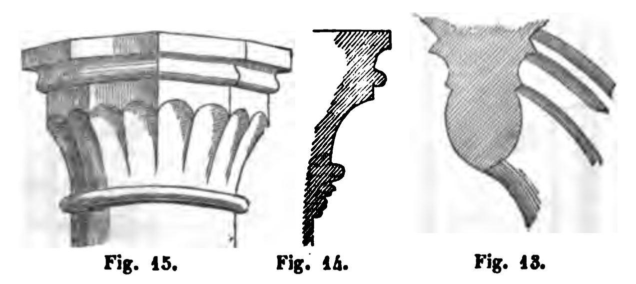


Fig. 15. Fig. 14. Fig. 13.

présentent, à peu de variantes près, le profil de la fig. 14. Les chapiteaux sont tous d'un seul morceau, corbeille et tailloir; en voici le dessin le plus généralement reproduit (fig. 15). Les autres se rapprochent des chapiteaux à feuilles plates et à crosses du XIIIe. siècle. Leur diamètre inférieur est de près de 70^{c}. pour les colonnes du rez-de-chaussée, et de 65^{c}. ou même 60, pour celles du premier étage.

Nous donnons (fig. 12) le profil et la coupe des voûtes et des colonnes, depuis le terrain jusqu'au comble. Le massif M s'élève pour soutenir le centre de la charpente dont nous parlerons plus loin.

Voici maintenant la coupe générale de l'édifice (fig. 10), sur les lignes O O (fig. 8 et 9).

Nos lecteurs comprendront instantanément la disposition

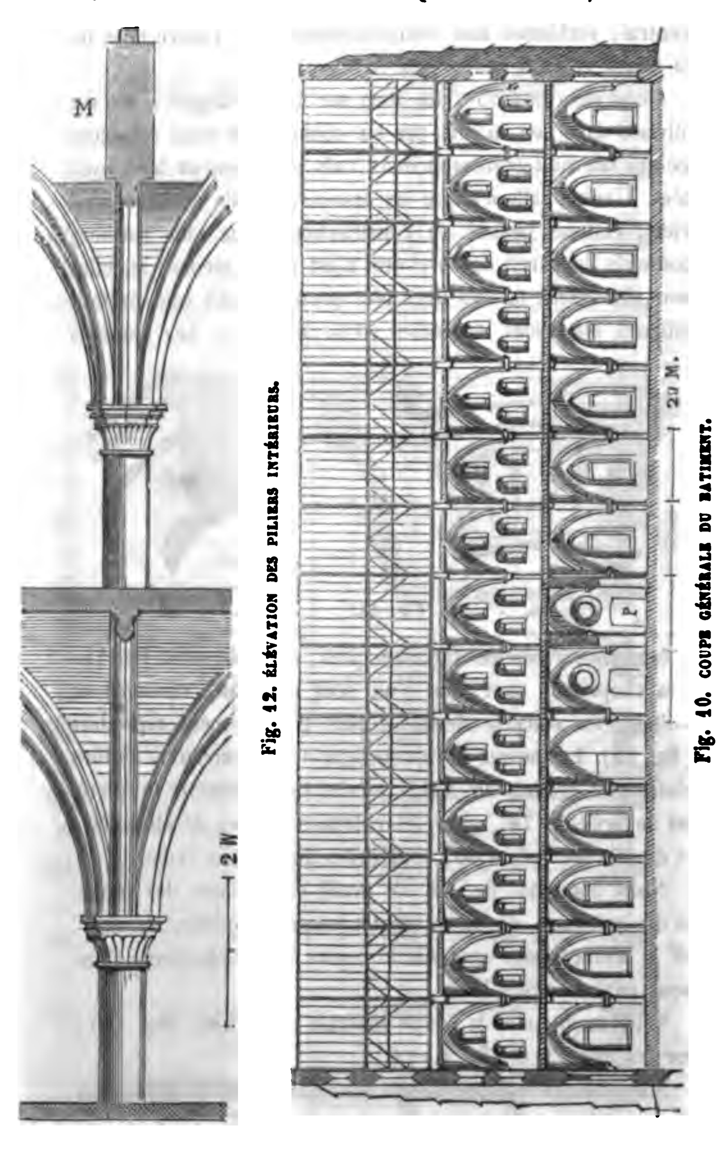


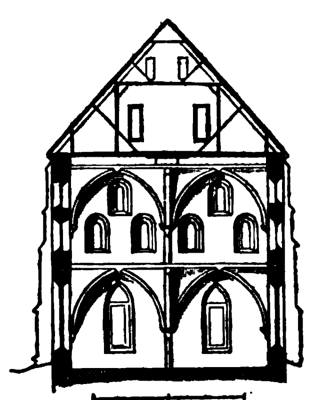
Fig. 12. ÉLÉVATION DES PILIERS INTÉRIEURS.

Fig. 10. COUPE GÉNÉRALE DU BATIMENT.

d'ensemble des deux étages, et pourront, en comparant les dessins entr'eux, reconnaître sans difficulté les distributions grandioses de la salle immense du premier étage. Cette salle, en effet, tient toute la longueur et toute la largeur de l'édifice : elle a 66m. 20c. de longueur sur 12m. 40c. de largeur, et est divisée en deux nefs par treize colonnes, formant quinze travées égales entr'elles.

Cette magnifique salle est éclairée par cinquante-deux fenêtres. C'est par l'escalier S S (fig. 2, 8 et 9), qu'on y arrivait. Les rares communications établies avec les bâtiments qui n'existent plus, sont indiquées par les portes reproduites dans nos dessins.

La fig. 11 montre la coupe, par le travers, des deux étages. On remarquera que l'entrecolonnement n'est pas le même que dans la fig. 10, c'est-à-dire, que chaque travée ne présente pas en largeur et en longueur une égale dimension : c'est un carré long, coupé par les nervures diagonales qui viennent appuyer leur retombée sur les chapiteaux ou les consoles. Cette disposition qui est générale durant le moyen âge, a pour but de rapprocher autant que possible, entr'eux, les grands points d'appui, c'est-à-dire les contreforts et les arcs-boutants extérieurs, tout en laissant à la nef, ou aux nefs, une très-grande largeur. C'est dans nos plus admirables cathédrales surtout, qu'il sera facile de se rendre compte de ce moyen simple et puissant d'avoir de grandes voûtes. Leur poussée dans le sens de la longueur est nulle,


Fig. 11. COUPE INTÉRIEURE.

et dans le sens de la largeur elle est maintenue par de forts supports.

Bien que les voûtes du rez-de-chaussée et celles du premier étage semblent être identiques, on remarque pourtant plus de finesse dans ces dernières. Enfin, le sol qui, au rez-de-chaussée, n'est simplement, quant à présent du moins, qu'en terre battue, est formé au premier étage, par des carreaux de terre cuite, de différentes formes et dimensions. A diverses époques, de notables parties de cet immense carrelage furent remaniées, et c'est à cette circonstance tout accidentelle de restauration, que l'on doit la disparition presque entière du carrelage émaillé, dont on ne retrouve plus que des fragments çà et là.

Ces carreaux témoignent de la richesse apportée à l'ornementation décorative de l'édifice, pour la salle du premier étage qui, selon toutes les probabilités, n'a pas dû être primitivement construite pour servir de *grange*, destination actuelle, et que la ruine de l'abbaye, transformée en ferme, a seule motivée.

Sur trois de ses côtés, cette salle n'a pas une seule ouverture qui puisse servir de porte, près de laquelle les voitures puissent approcher, et seulement dans la façade de l'ouest, on peut remarquer deux véritables, mais très-petites portes donnant à l'extérieur (fig. 1re.). A l'une de ces portes, sont posés des corbeaux, destinés à soutenir une charpente qui s'appuyait sur d'autres corbeaux placés plus haut. Est-ce par là seulement qu'on entrait le blé, à l'aide d'une grue? La question est difficile à résoudre, tant que des recherches approfondies n'auront point été faites. Était-ce, au contraire, par l'escalier S qu'on montait les grains et les pailles dans la grande salle? Cela est possible à la rigueur, toutefois jusqu'à preuve contraire, nous ne pouvons voir dans la destination de cette magnifique salle qu'un dortoir dont

l'entrée principale était par ce même escalier, placé vis-à-vis de l'une des issues du cloître, qui s'étendait en face de notre bâtiment en s'appuyant au bas-côté sud de l'église.

Aux angles sud-est et nord-ouest de ce bâtiment, on remarque un escalier étroit commençant au 1er. étage et aboutissant au comble par un mouvement en spirale.

De prime abord l'effet d'ensemble de cette longue et haute charpente, produit un certain mouvement d'admiration qui s'amoindrit peu à peu lorsque l'examen attentif de la construction commence. Nous avons donné (fig. 10) l'ensemble des quinze fermes qui divisent le comble. Voici maintenant l'une de ces fermes (toutes pareilles entr'elles) (fig. 16).

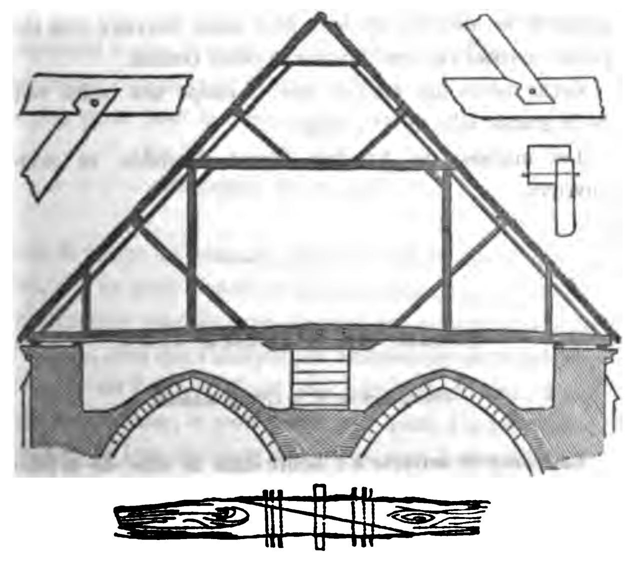


Fig. 16, 17 et 18.

Le système adopté pour cette charpente, est de partager le poids du comble entre les gros murs et le pilier central, mais

par le fait même de ce système, les deux tiers du poids pèsent sur le centre au lieu de peser exclusivement sur les gros murs. Remarquons aussi que la pièce principale « l'entrait » (fig. 18), est formé de deux pièces de bois jointes ensemble par leur gros bout avec une clef ou forte cheville et quelques chevilles insignifiantes par leur peu de force. Cette clef se rompant entraîne toute la charpente dans une chute inévitable — et que l'on sait éviter maintenant par le tracé ou trait de Jupiter : assemblage remarquable que le charpentier de Vauclair ignorait. Nous donnons (fig. 17) les points d'attache des principales pièces de cette grande charpente qui, grâce à la solidité du pilier central, s'est conservée debout. On pourrait sans inconvénient, et ceci n'est pas une mauvaise plaisanterie, démolir les deux gros murs latéraux — la charpente resterait en équilibre sur le pilier central.

Cette même fig. 16 fait voir la coupe des belles voûtes de la grande salle du 1er. étage.

Les maçons de Vauclair furent d'habiles et savants ouvriers.

Séance du 8 juillet 1851.

Présidence de M. le Cte. de Mérode.

La séance est ouverte à 1 heure dans la salle de la bibliothèque publique, hôtel de la préfecture.

M. de Mérode appelle au bureau MM. Huet, président du tribunal, Dersu, juge, de Beauvillé, 1er. adjoint au maire de Laon.

M. l'abbé Lecomte adresse au Congrès une note sur divers monuments intéressants de Soissons, et diverses précautions

à prendre dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques.

On entend le projet d'adresse au ministre dans le but d'obtenir des fonds pour la consolidation de la cathédrale, et les observations faites à ce sujet par M. le comte de Mérode, par M. Huet, M. Dersu, M. Perrine et plusieurs autres membres de l'assemblée, donnent lieu à diverses modifications dans la rédaction du projet. Cette adresse, qui exprime les principales opinions de la Société française au sujet des travaux à entreprendre à la cathédrale, est adoptée et signée de tous les membres présents, après la clôture de la discussion.

M. Rouit dépose un mémoire sur les inscriptions historiques que renferme l'église de Bosmont, canton de Marle, relativement à des événements passés pendant les guerres religieuses et à la mort de d'Hangest, seigneur de Genlis, qui avait pris parti pour la religion réformée.

MÉMOIRE DE M. ROUIT.

Dans le village de Bosmont, situé à 8 kilomètres de Marle, s'élève, sur un petit monticule qui le domine, une église dont la construction remonte probablement au commencement du XIIe. siècle, ainsi que l'indique son architecture de transition. Cette église est flanquée d'une tour carrée et massive, d'une époque plus récente, et postérieure sans doute à la destruction du château de Jean de Coucy de Vervins, c'est-à-dire à l'année 1347. Sa force, son assiette militaire sembleraient moins convenir à un clocher qu'à une forteresse. Il en est de même, assure-t-on, de toutes les églises de la Thiérache; elles représentent une ligne de forts détachés, propres à la défense de la frontière, et destinées à recueillir les populations surprises par quelque incursion de l'ennemi. Ce n'était pas une précaution inutile dans des temps de trouble et de guerre

perpétuels, puisqu'en 1712, un parti hollandais mit à contribution ce même Bosmont, que ne protégeait plus son temple uniquement réservé dès-lors au culte d'un Dieu de paix.

Il y a quelques mois, j'eus occasion de visiter Bosmont et son église. La partie basse de la tour, contiguë au côté droit du chœur, forme une chapelle où se trouvent encastrées dans la muraille trois inscriptions, dont deux au moins ne me semblèrent pas dénuées d'intérêt. Elles sont en vers ou plutôt en lignes rimées. Elles présentent bien quelques difficultés, quant au dessin des caractères et à l'orthographe, mais on doit les rejeter sur l'ignorance évidente de la main qui les a gravées.

Les deux premières rappellent un épisode précurseur et, suivant les mémoires du temps, cause déterminante de la Saint-Barthélemy et de notre quatrième guerre de religion. Elles sont tellement unies par le sujet que je ne crois pas les devoir séparer. Voici comment j'en proposerais la lecture :

LES LIBERTINS DE CE PAYS,
CONTREFAISANT LE PROTECTEUR,
A LA REQUÊTE DE GENLY,
ALLANT A MONTS A LEUR MALHEUR
CINQ CENTS ET PLUS OCCIS A L'HEURE,
ET DE QUATRE MILLE PENDUS.
LE RESTE, QUI DE LEUR ERREUR
N'ÉTAIT POUR RIEN RENVOYÉ TOUT NU.
L'AN DE JÉSUS-CHRIT RÉVOLU,
MIL ET CINQ CENT SEPTANTE DEUX.

DIX-SEPTIÈME DE JUILLET VAINCU
FUT GENLY, PROTECTEUR DES GUEUX;
DE QUOI L'AMIRAL TOUT IREUX
DÉLIBÉRANT ALLER A MONS,
OCCIS FUT CE SÉDITIEUX
DIX JOURS APRÈS L'ASSOMPTION

CONCLU AVAIT PAR TRAHISON
OCCIR LE NOBLE SANG ROYAL,
DE GUISE LA SAINTE MAISON
ET RENDRE PARIS ILLOYAL.

Voilà un fait établi et fixé : la défaite de Genlis vaincu devant Mons le 17 juillet 1572, et un autre rappelé, le meurtre de l'amiral de Coligny.

Occupons-nous d'abord du premier; l'histoire le confirme en tous points et explique ce que l'inscription se contente d'indiquer.

Jean d'Hangest, seigneur de Genlis et d'Ivroy, était, comme son frère François, du parti protestant, l'opposition avancée d'alors. Il en fut l'un des plus actifs capitaines. C'est au château de Genlis qu'était né Calvin. Fils d'un domestique de la famille, il avait été instruit par les soins de Charles d'Hangest, abbé de St.-Eloy de Noyon. Dans un petit manuscrit laissé par un descendant des d'Hangest, et que l'un de nos honorables confrères, M. Piette, a bien voulu me communiquer, cette circonstance est représentée comme le motif qui détermina les deux frères à embrasser l'opinion de leur ancien serviteur. C'eût été pousser bien loin le patronage féodal; il est plus naturel d'attribuer le changement des seigneurs de Genlis à la conviction ou à l'intérêt ambitieux qui était alors, au moins pour leurs pareils, le culte le plus sincère et le plus général.

Depuis 1556, les Pays-Bas, où la liberté religieuse servait de voile à l'affranchissement politique, s'étaient en partie soulevés contre Philippe II. Malgré l'implacable persécution du duc d'Albe, les révoltés venaient, en 1752, de surprendre Mons et Valenciennes; mais les Espagnols n'avaient pas tardé à recouvrer Valenciennes, et ils assiégeaient Mons, défendue par le brave Lanoue. Les protestants de France, en effet, faisaient passer de continuels secours à leurs coréligionnaires;

et, pour leur assurer un plus puissant appui, Coligny, profitant d'un moment de faveur qui devait si tristement finir, présentait sans cesse à la fougueuse imagination du jeune roi la gloire de rattacher au royaume ces riches provinces de Flandre, qu'un mariage refusé en avait détachées depuis un siècle.

Mais rompre avec Philippe II, pour s'allier avec les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Angleterre, c'était porter un coup mortel au catholicisme, réduit dans ce cas à l'Espagne et à l'Italie seules; et l'opinion publique, plus puissante encore que les Guise, qui n'étaient si forts que parce qu'ils sentaient et parlaient comme elle, se fût aussitôt élevée contre un prince allié et protecteur des *Huguenots.* Charles IX fut prévenu par sa mère et ses plus intimes conseillers, que c'était mettre en jeu sa couronne. Ne pouvant méconnaître le péril, ne voulant pas non plus renoncer à l'idée d'une conquête facile, il prit un moyen terme qui perdit tout, parce qu'il n'y avait ni décision, ni loyauté.

Pendant qu'il protestait auprès de Philippe de sa neutralité et de son dévouement aux intérêts catholiques, il donnait à Genlis des instructions secrètes et le chargeait de se rendre dans le Hainaut avec sept ou huit mille hommes, que son zèle seul semblerait avoir rassemblés, et de faire lever le siège de Mons, vers lequel s'avançait aussi le prince d'Orange. Mais, à deux lieues de la place, à St.-Guilhain, son avant-garde, qu'il commandait en personne, fut surprise par le duc d'Albe et complètement défaite. *Les Espagnols avaient été bien avertis par les ennemis des Huguenots qui étaient en France* (1); c'est Tavannes qui le dit; et nous pouvons l'en croire, car il était fervent catholique et s'opposait de son

(1) *Mémoires de Gaspard de Saulx de Tavannes, maréchal de France, par son troisième fils, Jean de Saulx, vicomte de Tavannes* (année 1572).

crédit et de son éloquence à toute intervention en faveur des réformés.

Il ajoute. — *Demeurèrent plus de deux mille morts que pris; un petit nombre de dépouillés se sauvent, par pitié en France; Genlis et plusieurs signalés pris.*

Varillas, qu'on appelle le romancier de l'histoire, mais que l'on copie souvent sans trop se plaindre de son inexactitude, est d'accord sur le fait essentiel avec le grave maréchal; seulement, il donne plus de détails.

Le dépit de l'amiral en fut grand...... A sa sollicitation, le roi écrivit à Claude Mont-Doucet, son agent auprès du duc d'Albe, de le prier d'élargir les prisonniers ou de les traiter de bonne guerre, et de les mettre à rançon. Mais les Espagnols, qui voulaient sans doute, par un exemple sévère, détourner les Français de se mêler de leurs affaires de Flandre, avaient, de sang-froid, tué les prisonniers, en les exposant en but aux arquebusades de leurs soldats, sous prétexte d'éprouver combien l'arquebuse la plus chargée en pourrait percer à la fois (1).

A ce sujet, on trouve dans le manuscrit dont j'ai parlé, une note où l'auteur, sans élever aucun doute sur ce récit, fait cette simple remarque : *Genlis fut étranglé dans son lit.* Le descendant des Hangest trouvait-il cette fin plus digne d'un gentilhomme ?

Quoi qu'il en soit, vous le voyez, MM., concordance parfaite de l'inscription avec l'histoire :

Les libertins de ce pays : c'est-à-dire les partisans de la liberté religieuse, les protestants de France, *contrefont*, imitent, suivent l'exemple de *Genlis*, *protecteur des Gueux:* zélés défenseurs des réformés des Pays-Bas, qui d'une grossière injure échappée à l'un des conseillers de Marguerite de

(1) Varillas, *Histoire de Charles IX*, livre IX (1685).

Parme, s'étaient fait un surnom qu'ils prétendaient honorer, *à la requête de Genlis* : la main du roi était restée cachée, c'est l'acteur apparent qu'on accuse seul. *Vont à Mons* : dans l'espoir d'en faire lever le siège — *pour leur malheur* : en effet, une sanglante défaite les y attendait : le 17 juillet 1572, ils sont battus à Saint-Guilhain, à 2 lieues ouest de Mons.

Cinq cents et plus sont occis sur l'heure ; plus de quatre mille pendus ; le reste qui de leur erreur n'étaient pour rien renvoyés tout nus.

Dans ce dernier trait, nous retrouvons *la pitié* dont parle Tavannes ; dans les *pendus*, les *arquebusés* de Varillas.

La différence dans le chiffre est chose toute naturelle ; l'imagination populaire, comme l'éloignement, grossit les objets.

Quant au genre de mort, il importe peu : le résultat est toujours le même. C'est toujours la tourbe ignorante et séduite qui paie pour qui l'entraîne. Le *plectuntur achivi* ne cessera jamais d'être une vérité.

L'influence de la défaite de Genlis, lancé en secret sur les provinces belges et désavoué tout haut, ne saurait être mise en doute. Elle eut de terribles conséquences.

De quoi l'amiral tout ireux, délibérait d'aller à Mons. Cette colère est de la plus scrupuleuse exactitude : Varillas vient de dire : *le dépit de l'amiral en fut grand.* Tavannes nous le montre aussi profondément blessé, mais ne renonçant pas à l'espoir de délivrer le Pays-Bas. *Cette déroute*, dit-il, *jointe aux menaces et impudences des Huguenots, est auteur de leur perte. La peur saisit la reine des armées espagnoles. Le dédain, le dépit se conçoit dans l'amiral qui rejette cette défaite sur ceux qui avaient empêché le roi de se déclarer.... il ne perd courage ; possède le roi, fait de nouvelles levées. Emporté d'audace, ne considérant ni qui il est, ni où il est, outrecuidé sur l'assurance du roi, il dit qu'il ne pouvait*

plus tenir ses partisans; qu'il fallait une des guerres, espagnole ou civile.

Cette arrogante parole, habilement commentée, trouble un jeune prince naturellement ombrageux et colère. Catherine se rapproche des Guises; on tient conseil, et la mort de Coligny est résolue. Mais il n'est que blessé. Les réformés demandent vengeance avec menaces : le même arrêt les frappe tous, et Paris l'exécute; exemple que suivent aussitôt et trop fidèlement la plupart des provinces.

Le reste de l'inscription qui accuse l'amiral d'avoir, par trahison, conçu le projet de faire périr le noble sang royal et la sainte famille des Guise, et d'entraîner Paris dans la révolte, porte, sinon la même vérité dans l'appréciation des faits, du moins la même sincérité dans l'expression des sentiments.

C'était l'opinion de l'immense majorité de la nation que l'amiral de Coligny avait armé la main de Poltrot, et qu'il voulait établir une république fédérative sur les ruines de la monarchie. Sans aucun doute, le noble amiral ne méritait aucune de ces accusations; mais il était chef de parti; et les imprudences, les vœux ou les actes coupables de ceux qu'il semblait diriger, c'était lui seul que la voie publique en rendait responsable.

Pour terminer, quel intérêt sérieux offrent donc nos deux inscriptions de Bosmont? Outre l'avantage de rappeler et de préciser un fait oublié dont nous avons vu l'importance, elles me semblent avoir encore le mérite de retracer ingénûment l'état des esprits pendant la funeste période de nos guerres civiles. Si, dans un obscur village, on gravait sur la pierre des accusations odieuses, mais que l'on croyait vraies, contre un parti toujours redoutable quoique vaincu, quelle devait être l'exaltation des grandes cités où les ennemis étaient en présence! C'est une feuille du journal de nos pères; elle est naïve et brève, mais du moins pour les faits, elle est d'une

merveilleuse exactitude; dans ses jugements, elle suit plutôt la passion que la justice, il n'est là rien qui doive nous étonner. Peut-être bien qu'en cherchant un peu, nous finirions par trouver quelqu'autre de ces simples annales, et nous pourrions parfois contrôler la grande histoire officielle, à l'aide de celle que le peuple aurait écrite de ses propres mains. Ne serait-ce pas le moyen le plus sûr d'arriver à la vérité ?

Il ne me reste plus qu'à parler de la troisième inscription. C'est la pierre tombale d'un homme de bien.

NOMMÉ LOUIS,
D'ARMES ET DE VERTUS ENNOBLI,
QUI A NATURE PAYA SA DETTE,
L'AN MIL CINQ CENT SOIXANTE SEPT
LE JOUR HUITIÈME DE SEPTEMBRE.

Rien assurément de plus vulgaire, mais le dernier vers ne me semble pas indigne de remarque. Au lieu de la formule usitée : *Priez pour lui*, nous lisons : PRIE POUR LUI, QUI T'EN REMEMBRE.

Ce soin de ne s'adresser qu'à ceux qui se rappellent encore celui qui n'est plus, n'est-il pas une allusion aussi fine que touchante, à l'oubli qui suit d'ordinaire des noms encore plus grands et dément si vite les éternelles douleurs de l'épitaphe ?

La précaution du reste n'était pas inutile; voilà quatre grandes pages consacrées à un homme de guerre et de sang, forçant les villes, ravageant les campagnes : et sur un nom que ne recommandent que d'utiles et modestes vertus, je n'ai pas un seul mot à dire.

Le Congrès, par la bouche de M. le président, demande à M. le bibliothécaire quelques renseignements sur les richesses de la bibliothèque de Laon. M. Thillot répond que le cata-

logue en a été dressé par l'Etat : en histoire locale, la bibliothèque possède le manuscrit d'Herman, le récit du voyage des chanoines quêtant pour la reconstruction de l'église ; pour l'histoire plus récente, le récit de ce qui est arrivé à Laon pendant la Ligue, par Antoine Richard, bourgeois de Laon ; un manuscrit sur l'histoire de St.-Quentin, par le colonel Chabot-Latour ; un autre sur l'histoire de Nicole Obry ; un cartulaire contenant le catalogue du trésor de St.-Rémy, une des églises de Laon.

M. Piette donne quelques renseignements sur les objets antiques qui se trouvent à la bibliothèque. La Société demande qu'il soit fait un catalogue.

Sur la demande de MM. de Mérode, de Caumont et de plusieurs autres membres, le Congrès émet le vœu que l'administration préfectorale fasse transporter à la bibliothèque de la ville tous les objets antiques qu'elle pourrait avoir à sa disposition, et invite les ingénieurs et agents-voyers à concourir à ces collections en envoyant à la préfecture, pour les centraliser, tous les objets trouvés, et dont, plus que tous autres, ils sont à même d'avoir la connaissance.

M. Bretagne donne lecture d'un mémoire sur une médaille inédite frappée à Coucy.

NOTICE DE M. BRETAGNE.

C'est jusqu'à présent une opinion reçue que les sires de Coucy n'ont point battu monnaie. Aucun document historique, aucune charte n'indique que ce droit régalien leur ait été concédé.

La terre de Coucy, donnée vers l'an 500 par le roi Clovis à saint Rémy, fut léguée par ce dernier à l'église de Reims. Après diverses entreprises tentées par de puissants voisins contre ce domaine trop éloigné de Reims pour être

facilement défendu, l'archevêque Baldéric finit en 965 par le céder à Eudes, fils de Thibaut, comte de Chartres et de Tours, moyennant un surcens de 60 sols. Cette redevance, par suite d'un partage qui eut lieu entre l'archevêque de Reims et l'abbaye de St.-Rémy, fut dévolue à ce dernier établissement, et on a des titres qui en constatent le paiement par les sires de Coucy, descendants de Thibaut, en 1332, 1336, 1373, 1400, 1415, 1416, 1445, 1468, etc. (1).

Cette terre, peu importante dans son origine, n'était, on le voit, qu'un simple arrière-fief, et ne pouvait valoir à son possesseur le droit de battre monnaie, ce que confirmait d'ailleurs l'absence de tout monument de cette nature.

Cependant j'ai entre les mains un denier dont l'attribution à un sire de Coucy est indubitable.

Il faut donc aujourd'hui le reconnaître, quelques-uns au moins de ces fiers barons ont battu monnaie. De quel droit? on l'ignore. S'il y a eu concession, peut-être en pourrait-on porter la date à la minorité de Louis IX, alors que l'autorité royale menacée cherchait à se faire des appuis, encore serait-il surprenant qu'une faveur si remarquable et toute particulière n'eût laissé aucune trace dans l'histoire.

Il paraît plus vraisemblable que ce n'est là qu'une usurpation, remontant à cette époque de confusion, où les vassaux assez forts pour soutenir leurs prétentions, s'érigeaient en souverains; les exemples ne manquaient pas, et l'on connaît l'ambition et l'esprit entreprenant des sires de Coucy.

Il est probable que l'auteur de cet empiètement sur les prérogatives royales fut un Enguerrand III.

Après la mort de Louis VIII, le trône lui aurait été offert, à ce qu'on prétend, par les grands feudataires. Ce projet, il est

(1) *Histoire de Coucy*, par dom Duplessis, p. 52.

vrai, n'eut pas de suite; mais il ne serait pas étonnant que l'homme qui s'était fait faire une couronne royale (1) se fût arrogé, comme tant d'autres bien moins puissants que lui, le droit de battre monnaie, et que son fils Raoul II eût continué cette usurpation.

C'est en effet à ce dernier que je rapporte le denier dont voici la description:

† RADVL ❋ FVS. Croix pattée, cantonnée de deux croissants et de deux ornements en forme d'*A*.

† ● ❋ CIXA ❋ CUS. La première lettre de cette légende n'est pas sortie sous le marteau, c'est certainement un *C* qui complète le mot Cociacus.

Chaque syllabe est séparée par un ornement dans l'intention probablement de rendre la légende moins intelligible, ce qui indiquerait un droit très-équivoque.

Dans le champ, on remarque un château composé de deux tours dont l'une est plus élevée que l'autre; la herse qui est levée se voit aussi, ainsi qu'un animal qui paraît être un lion; tous ces objets sont microscopiques, mais parfaitement distincts.

Poids, 1 gramme 8 centigrammes;

Diamètre, 20 millimètres.

Coucy, dans les chartes, est nommé indifféremment *codiciacus* ou *codiciacum* et par contraction *cociacus* ou *cociacum*.

La légende rend bien l'une de ces appellations, mais deux seigneurs de Coucy ont porté le nom de Raoul.

1°. Raoul I, qui fut tué au siége de Saint-Jean d'Acre en 1191.

2°. Raoul II qui hérita de la seigneurie en 1242, et périt

(1) *Histoire de Coucy*, par dom Duplessis, note 54.

héroïquement au milieu des siens à la bataille de la Massoure en 1250 (1).

Je pense qu'on doit attribuer mon denier à Raoul II, parce que la tour de Coucy qui y est représentée, et dont les seigneurs étaient avec raison si fiers, puisqu'aujourd'hui encore elle frappe d'admiration, n'a été construite que par Enguerrand III (2), fils de Raoul Ier. et père de Raoul II.

Cette monnaie donne encore lieu à deux remarques qui ne sont pas sans valeur.

1°. Raoul n'y prend aucun titre, ce qui est bien d'accord avec la devise de sa maison, si ambitieuse dans sa simplicité :

« Je ne suis Roi ni Prince aussi,
« Je suis le sire de Coucy. »

2°. Outre l'image du superbe donjon féodal, on y trouve rappelé un épisode célèbre, c'est celui du combat qu'Enguerrand III soutint, dans la forêt de St.-Gobain, contre une bête féroce qu'il tua, et dont un bas-relief, jadis encastré dans la maîtresse tour, offrait la représentation (3).

Voilà donc un humble monument, une petite monnaie qui vient confirmer plusieurs points intéressants de l'histoire et des traditions de l'illustre maison de Coucy.

M. l'abbé Lecomte donne lecture d'un mémoire sur quelques monuments du département de l'Aisne.

(1) Michaut, *Histoire des Croisades*, tome IV, p. 24.
(2) *Histoire de Coucy*, par dom Duplessis, p. 54.
(3) Id., *ibid.*, note 53.

NOTICE DE M. L'ABBÉ LECOMTE.

PÉRIODE OGIVALE (TRANSITION).

Églises. — Les églises du département de l'Aisne ont presque toutes le caractère de transition, c'est-à-dire que le plein-cintre se marie à l'ogive à peu près partout. Les ouvertures des fenêtres y sont ordinairement à plein-cintre et les travées de la nef ogivales. Le Soissonnais exclut souvent l'ogive des travées et ne la réserve que pour le portail et la travée triomphale du sanctuaire et du chœur. Tel est le caractère général des églises de transition dans nos villages, il faut y ajouter le sanctuaire en demi dome circulaire... Sept à huit églises ont à cette partie pour contreforts des colonnes appliquées et groupées par trois ; leur diamètre diminue à partir du cordon établi sous les croisées, et ces colonnes terminées par des chapiteaux souvent fantastiques ou symboliques, sont couvertes d'un glacis à la manière des contreforts. La tour est ordinairement placée sur le chœur ou l'un des transepts ; rarement, dans le Soissonnais, au portail (je parle des tours en pierre). Il n'en est pas de même aux environs de Vervins.

Églises ogivales. — La période ogivale se présente avec solennité dans notre pays, il suffit de rappeler son début pour l'admirer. La *cathédrale de Laon*, qu'on ne se lasse jamais de contempler, où l'œil se perd dans une forêt de colonnes et dans ce demi-jour mystérieux si propre au recueillement de la prière ; belle, magnifique, sublime au dehors, et par sa position, et par ses quatre tours, et par l'élégance de son portail ; mais plus belle encore au dedans, par ce sens religieux, qu'un saint et qu'un homme de génie pouvait seul deviner : voilà le premier monument véritablement ogival de nos contrées. Près de lui, mais dans des

proportions bien différentes, on voyait s'élever et l'on en voit encore les restes de l'abbaye de *Vauclair*, l'église de *Saint-Michel*, et celle de *Braine* qui existent, nous en donnent une idée. Des chapelles rayonnant autour de la croisée des transepts, sont des caractères particuliers à ces trois églises. *Longpont* avait suivi ce plan mystérieux. *Marle* possède une église de cette même époque, la nef et les transeps sont également décorés de galeries. Laon seul en possède une double rangée superposée. Il lui était donné de rivaliser un jour avec la métropole de Paris. *Prémontré* s'élevait de son côté, pourquoi donc l'a-t-on privé de sa grande salle capitulaire. Il y a quinze ans, elle existait avec ses trois rangées de colonnes.

J'ai parlé de *Vauclair*, d'autres que moi signaleront son reste de cloître si intéressant, et le vaste bâtiment que les membres du Congrès ont pu admirer hier. Une église de cette époque, bien remarquable par la gracieuse composition de son portail, par l'élégance de ses colonnettes accolées en faisceau pour soutenir les travées de la nef, et par la finesse de ses sculptures et de ses chapiteaux. C'est l'église de *Vailly*.

On admire avec raison les sculptures de cette époque pour leur naïveté de pose, et pour le naturel du vêtement : aussi le couronnement de la Vierge par Jésus-Christ, la Vierge assise de Braine, les seules statues arrachées au vandalisme, justifient bien cette prédilection des artistes de nos jours.

Le XIIIe. siècle nous présente la *cathédrale de Soissons*. On y tient à la pureté des lignes, on y vise plus à l'élévation, on ménage les colonnes, les fenêtres s'élargissent, un meneau les sépare en deux baies surmontées d'une rosace. *St.-Leger* qui vient de sortir de ses ruines et de reprendre tout son éclat sous le zèle et le dévouement éclairés de notre premier pasteur, s'élève à la même époque dans des proportions plus restreintes. — *St.-Jean-des-Vignes* ne pouvait tarder à

paraître. Il n'en existe plus de ce temps que la partie inférieure des tours et du portail. — A quelques lieues de Soissons, *Longpont* élevait les voûtes de sa longue église abbatiale à la hauteur de 120 pieds; il en reste une travée, le reste est à moitié suspendu en l'air, des pans de galeries arrêtés dans leur chute effrayent les regards, le reste couvre le sol, ou disparaît au milieu du parc de M. de Montesquiou. *Essommes*, l'abbaye du bord de la Marne, élevait sa grande basilique; au même temps et à son exemple, le petit village de *Mezy*, à quelques lieues de là, se bâtissait une église sans transept décoré de galeries dans toute son étendue.

Je me garderai bien d'oublier le plus beau et le plus vaste monument du département dans le XIIIe. siècle, la collégiale de *St.-Quentin.* Qui pourrait tarir en éloges, sur ses voûtes suspendues à 110 pieds du sol, sur son labyrinthe, le seul qui subsiste dans nos contrées, sur le double transept qui la distingue entre tous les édifices de l'époque ogivale, sur la richesse de ses vitraux. Elle possède quatre verrières du XIIIe. siècle, signées par des chevaliers que l'on voit monter à l'assaut ou se faire armer par le roi : qui pourrait taire le fond des transepts, autant et plus ornementés que ceux même de la cathédrale de Rouen. Oublierait-on son arbre de Jessé en sculpture au dessus d'une petite porte de clocher au bas de l'église : la petite porte sud a sur toute sa voûte tant de sculptures d'anges et tant d'arcatures, que tout excite l'admiration jusqu'aux plus menus détails. La variété des contreforts autour du chœur et de la chapelle de la Vierge, n'est pas moins intéressante.

C'était le coup de grâce, et pourtant le *Mont Notre-Dame* élevait encore la nef de sa collégiale, dans le style fleuri du XIVe. siècle; *St.-Martin de Laon* élevait son portail, *Liesse* allait avoir le sien, les tours de *St.-Jean des Vignes*, allaient porter dans les airs le style capricieux qu'on

appelle prismatique ; son cloître faisait l'admiration de tous. La flèche de *Coucy-la-Ville* perçait les nuages, aussi bien que celle de beaucoup d'autres églises (à l'imitation de St.-Jean). On voyait construire les tours des églises de *Fère* en Tardenois, de *Château-Thierry*, le gracieux clocher de *Vaneny* ; la *Ferté-Milon* présente à N.-D. le clocher limitrophe du style prismatique et renaissance.

Je m'arrête, pour jeter un coup-d'œil rapide sur les arts à cette troisième et quatrième époque ; je ne ferai qu'indiquer les VITRAUX et rosaces de Laon, au fond du sanctuire ; c'est le XIIIe. siècle pur. Un certain nombre de verrières, de *St.-Quentin*, sont également du XIIIe. *Longueval* possède deux verrières de cette époque ; il y a des vitraux du XIVe. siècle à *Soissons* ; les XVe. et XVIe. siècles ont doté quantité d'églises de ces époques de nombreuses verrières ; en première ligne, je mets la Ferté-Milon, pour le nombre et la vivacité. A propos de ces verrières, qu'il suffise d'indiquer, vingt-huit scènes de l'Apocalypse, rendues avec toute la verve qu'exigeait le sujet ; il y aussi tout le Credo en images. — St.-Quentin, le Grand-Rosoy, Bucy-le-Long, Parfondru, Andelain, Fère, Sermoise, Coincy, Château-Thierry et d'autres, ont conservé plus ou ou moins de vitraux de ces époques.

Micy, près Soissons, possède un *pied de calice* émaillé, du XIIe. siècle ; Longueval a un *ostensoir* gothique, cuivre doré, du XVe. siècle, j'ai vu un *encensoir* gothique de l'époque flamboyante, à Nanteuil-la-Fosse. — Les *pavés émaillés* à sujets, sont rares : on en trouve à *Andelain*, dans l'église ; à *Armentières*, dans la grande salle de l'ancien château. — Une *tapisserie* à caractères gothiques, se trouve suspendue dans l'église de Soissons.

Sculptures. — Sur les chapiteaux historiés, j'ai peu à

dire ; déjà j'ai indiqué la plupart des choses. Cependant, à ceux qui douteraient de la vérité du symbolisme dans les chapiteaux, je leur montrerais la chute d'Adam et d'Eve ; Adam et Eve chassés du Paradis, Adam et Eve condamnés au travail, dans l'église d'*Urcel*. Plus loin, à *Filain*, je leur dirais de voir, sous le linteau de pierre du portail, deux animaux, accroupis aux deux angles et luttant à reculons contre la porte ; forcé de reconnaître, un chien d'un côté et de l'autre un cochon, qui pourrait me contester le symbolisme de cette parole de saint Paul *foris canes et impudici?*

Je recommanderai à l'attention l'enfer de Braisne, placé à la bibliothèque de Soissons : c'est un tympan représentant la séparation des bons et les supplices des méchants ; les bons, conduits par J.-C., sont comme les anges, n'ont pas besoin de vêtements, parés de leur innocence ; les méchants, enchaînés, ne cachent pas leurs défauts à Dieu sous leurs divers habillements, et sont précipités dans la chaudière ardente où Judas tire la langue et les autres se tordent en mille manières. — En fait de sculptures, l'histoire de la passion, que l'on voit colossale à la grande tour de St.-Jean-des-Vignes, est fort remarquable.

Il y a des *boiseries sculptées de l'époque fleurie* avec force rosettes, à Sorbais ; elles viennent de l'abbaye de Pierre-Fontaine. — J'ai vu à *Coincy* les douze apôtres couverts de pinacles et autres ornements à fines découpures. — Il y a trois magnifiques rétables à la Flamangrie que tout le monde connaît. A Bray, près Soissons, est un grand christ, en bois, de St.-Jean-des-Vignes, qui semble appartenir au XIII°. siècle ou au XIV°. au plus. Ceux qu'on admire à Andelin et à Vauxtin sont du XVI°.

Coffres, bahuts, meubles, boiseries, chaires.—Les bahuts sont rares, je n'en connais que deux : l'un, du XII°. siècle,

les ferrements sont terminés par des feuilles d'eau enroulées, il existe à Chaudarde, derrière l'autel; le second, du XVIe. siècle, est à La Croix; la serrure est un chef-d'œuvre, et la façade du bahut est riche en sculptures de la renaissance, médaillons et arabesques.

Ainsi sont les stalles et boiseries d'Essommes, c'est du François Ier., un peu hardi.—Les stalles d'Oulchy, qui rappellent le paradis terrestre, et les clôtures de la chapelle de la résurrection de Laon (cathédrale), sont de la même époque (le XVIe. siècle).

Les meubles historiés sont partout : à la ville de Chauni, à Pinon, à Marchais, à Longpont, partout où il y a un amateur opulent.

Les chaires de Laon, de Vervins, de Bucilly, de Coincy, sont remarquables. Celle d'Oulchy, qui vient de St.-Jean, est fort curieuse. — Muret a une chaire historiée, peinte et dorée.

Saintes réserves.—Les saintes réserves sont rares, j'ai cru en trouver une à Pancy; elle est du XIIIe. siècle, du style fleuri, armée de portes peintes de personnages en dedans, avec grilles de fer et serrures.

Cuves baptismales.—Nouvion-le-Vieux a une cuve baptismale du XIe. siècle, vaste, avec sculpture romane et tête renversée, échevelée. — Celle de Longueval est historiée, du XVe. siècle, ayant le baptême de J.-C. d'un côté, des statues d'aigles et les signes des quatre évangélistes en médaillon. La plupart de toutes nos cuves baptismales sont du XIIIe. siècle, avec feuilles d'eau.

Châteaux et fortifications. — Le département de l'Aisne possédait, il y a peu d'années, un certain nombre de bourgs et de villages munis de leurs remparts; Vailly, Bruyères,

avaient leurs portes, leurs tours, leurs fossés, de tout cela il ne reste plus rien. Outre ces murs de défense, certaines bourgades avaient leur fort, quelquefois ce fut l'église même. Ciry-Salsogne en conserve encore le nom. L'église s'appelle le fort ; une enceinte fortifiée la défendait ; la tour avait ses tourelles, et le portail aussi. Le tout greffé deux ou trois siècles après le roman pur de toute cette église. — Bruyères-sous-Laon, dont la haute et massive tour domine la contrée, était le centre d'une seconde enceinte, ayant ses portes et un donjon de sept tours en face le portail. — La gracieuse tour de l'église de Vorges est une forteresse de la plus exquisse élégance ; l'extrémité des transepts a ses tourelles plates posées sur les contreforts, le tout encore garni de parapets. — Laval a sa tour garnie de deux *moucharabys*, qu'on me pardonne l'expression un peu barbare !..

Voilà pour les environs de Laon où d'autres églises ont les mêmes dispositions. Ces dispositions ont dû être nécessaires dans les guerres de religion, sous les Armagnacs, et peut-être même auparavant. Le nord du département présente ce caractère à peu près partout. M. Pictte, qui étudie si bien cette contrée, citera les plus intéressants. J'en ai déjà vu une dixaine ayant ce caractère de forteresse.

Quant aux forts ruinés, on en voit partout. Dans le Nord, on les appelle les *cateaux;* on en voit d'autres depuis Laon jusqu'à la Marne où ils ont moins souffert : il est rare qu'il n'en reste pas quelques vieilles tours. Comme nous sommes extraordinairement riches en ce genre, je ne ferai qu'indiquer pour ne pas lasser la patience.

Le monde nous envie Coucy, ce donjon un des plus beaux de l'Europe et de l'Asie. Je ne dis rien de sa porte de Laon, à l'aspect formidable, de ses nombreuses tours d'enceinte ; les tours qui l'accompagnent et qui étonnent par leurs proportions, leur appareil géant comme pour forcer l'imagination

à s'abîmer en présence du donjon qui les regarde comme des nains couchés à ses pieds. Tout cela est hors ligne et suffisamment décrit. —Tout près se trouve, au château de Moyenbrie, une imitation assez jolie de ce donjon. Il a encore sa salle d'honneur, son parapet, son manteau de cheminée armoirié; l'intérieur semble du XIVe. siècle comme l'extérieur. — Je ne fais qu'indiquer Oulchy-le-Château, Château-Thierry, tout cela tombe et personne ne le relève, ou ne l'empêche de tomber.—Les comtes de Braisne ont élevé plusieurs châteaux-forts : le château de Fère en Tardennois, si remarquable, rebâti par les Montmorency, et qui subsiste; le château de Nesle, dont restent encore les tours; la folie de Braine qui domine la plaine de la Vesle, ornée de sept tours encore avec des fossés creusés dans le roc; enfin Pontarcy dont subsiste une tour. Puis viennent une série de forteresses de la maison des Chatillon; le donjon, débris des Basoches, flanqué de neuf tours très-fortes et entouré d'une enceinte de fortifications qui renferme la place et quelques habitations, avec l'ancien emplacement du martyre, du lieu de la sépulture et de l'église St.-Rufin et St.-Valère. — Un reste de fortifications, de tour et d'habitation du château de Ville-sa-Voye, Lhuys avait encore ses tours et ses oubliettes, s'il y a jamais eu d'oubliettes. Droizy possède encore un donjon bâti par les Chatillon de Basoches, etc. Mais je me hâte d'arriver au château des marquis d'Armentières, près Oulchy : c'est le château le mieux conservé de ces époques; on y trouve encore, dans la salle d'honneur, des pavés émaillés d'armoiries et de quelques animaux. Je m'empresse de signaler à la hâte les ruines superbes du château des évêques de Soissons, à Sept-Monts; Vierzy avec sa galerie du genre prismatique et ses vastes salles; Berzy-le-Sec, dont la porte est si pittoresque; Cheret possède un petit château flanqué de tours; mais je ne comprends pas comment on l'a

mis à la portée de la main du côté de la montagne. Le terrain arrive presque à la hauteur des toits de ce côté.

Le château de Marchais, la plus gracieuse création de la renaissance, n'appartient pas à l'époque militaire, que Marle revendique pour lui encore. Mais je suis obligé de m'arrêter.

M. de Caumont résume quelques-uns des faits qui ont occupé le Congrès. Il est frappé de l'importance de plusieurs monuments du département et de sa richesse archéologique ; il croit qu'il est temps d'explorer à fond les localités où des vestiges gallo-romains existent, et notamment Nisy-le-Comte, où déjà tant d'objets importants ont été reconnus. Il se charge de demander à la Société Française, dans la séance qui dans quelques jours, à Nevers, sera consacrée à la répartition des fonds disponibles, une somme de 200 francs pour être employée à l'exploration de cette curieuse localité gallo-romaine.

M. le comte de Mérode prend à son tour la parole et déclare close la première partie de la session du Congrès, qui sera continué le 10 dans la ville de Nevers.



Sagot del.

DÉTAILS DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

DEUXIÈME PARTIE DE LA SESSION, A NEVERS.

Séance du 10 juin.

Présidence de Mgr. D. Aug. Dufêtre, évêque de Nevers, membre de la Société française.

M. Petit de la Fosse, préfet de la Nièvre, qui a bien voulu honorer de sa présence les différentes réunions et les excursions du Congrès, s'était empressé d'offrir les salons de la préfecture pour les séances; la crainte de gêner M. le Préfet a empêché d'accepter cette offre si bienveillante. On a donc choisi la salle dite des ouvriers placée dans le cloître St.-Cyr. Sa proximité de la cathédrale, du palais ducal, de la porte du Croux, de l'ancienne église St.-Genest et du musée de la ville, ses dispositions appropriées à de semblables réunions, son étendue, tout semblait la désigner par avance comme le lieu le plus convenable pour les séances du Congrès.

Construite sur les anciens murs de la cité, entourée d'une cour assez vaste, elle domine la magnifique vallée arrosée par la Loire. En attendant l'ouverture des séances, les membres pouvaient jouir du ravissant tableau qui se développait devant eux, et considérer le gigantesque viaduc en fer provenant des usines de Fourchambault qui laisse parvenir jus-

qu'au pied des murailles de la ville, les wagons partis de la capitale quelques heures auparavant.

A 11 heures, Monseigneur l'évêque est prié par M. de Caumont de présider l'assemblée.

« Nous sommes heureux et flattés, Monseigneur, dit l'il-
« lustre fondateur des Congrès, de vous voir présider nos
« séances dans votre ville épiscopale : un des premiers vous
« nous avez encouragés dans la voie que nous avons suivie
« et vous avez par votre influence puissamment contribué
« à propager les études archéologiques; vous avez, à bien
« des titres, le droit de nous présider. »

M. de Caumont énonce ensuite les raisons qui ont fait choisir Nevers pour le siège de la XVIIIe. session du Congrès archéologique; l'heureuse situation de cette ville au centre des départements où les études archéologiques et artistiques sont fort suivies, les monuments variés qu'elle renferme, les hommes éminents de la ville et du département, tout engageait la Société française à choisir Nevers de préférence à toute autre ville du centre de la France, tout lui a fait espérer que le Congrès aura des résultats satisfaisants.

MM. Petit de la Fosse, préfet de la Nièvre; de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments; le baron Chaillou des Barres, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; de Buzonnière, secrétaire-général du Congrès scientifique de France; de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure; Gaugain, trésorier de la Société française; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès archéologique; le comte Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint, siègent au bureau.

Une assemblée nombreuse remplit la salle du Congrès. Nous donnons ici la liste des personnes qui ont assisté à cette séance et à celles qui l'ont suivie :

MM. GAUME, vicaire-général de Nevers.
SERGENT, recteur de l'Académie de la Nièvre.
Le général PETIET.
De FONTETTE, ancien député du Calvados.
L'abbé LEPETIT, secrétaire-général de la Société française.
L'abbé DEVOUCOUX, vicaire-général d'Autun.
BULLIOT, membre de la Société Eduenne.
Joseph de FONTENAY, secrétaire de la Société Eduenne.
MANCEAU, chanoine de Tours.
BRULÉ, aumônier des religieuses de la Sainte-Enfance à Sens.
LALLIER, substitut du procureur de la République, à Sens.
LE ROUX, notaire honoraire, à Sens.
JEANNOT, archiprêtre de la cathédrale de Nevers.
ROUCHANCE, doyen du chapitre de Nevers.
SOUEF, chanoine de Nevers.
MARBOT, chanoine id.
LAVERUTRE, chanoine, vicaire-général de Nevers.
Le comte de CHOULOT.
Le comte Victor de MAUMIGNY.
Le comte de VIBRAIE, d'Avallon.
De MESNARD.
PERUELLE, secrétaire de l'Académie.
CLERC, vicaire de St.-Père de Nevers.
PERRÈVE, vicaire de St.-Étienne de Nevers.
Louis VIAU, de Nevers.
MIGNÉ, de Châteauroux.
BORGET, de Bourges.
DEBONNAIRE, de Nevers.
CLEMENT, curé de St.-Amand en Puisaye.

MM. Le comte Armand de MONTRICHARD, de Nevers.
MILLET, chanoine-honoraire, professeur de dogme au grand séminaire de Nevers.
COINTE, professeur de morale, id.
ROY, professeur d'histoire, id.
GOUSSOT, professeur de philosophie, id.
DELAROCHE, professeur de philosophie au collége de Nevers.
MORELLET, professeur d'histoire, id.
COUGNY, professeur de réthorique, id.
GRESSIN, sous-principal, id.
PEYRIDIEU, professeur de physique, id.
BRESSAT, professeur de sixième, id.
Les officiers de cavalerie et d'infanterie de la garnison.
CASTEL, vicaire-général, supérieur du petit séminaire de Piguelin.
Les professeurs du petit séminaire de Piguelin.
DAURIAC, curé de Moux.
JAUPOIS, archiprêtre de la Charité-sur-Loire.
PREVOST, curé de Saincaize.
De SURIGNY, vice-président de l'Académie de Macon.
Charles de FONTENAY, de Nevers.
MARY-LÉPINE, juge au tribunel civil, à Nevers.
Le comte de BRÉDA, de Senlis.
Hypolite PINET, de Nevers.
Jules PINET, de Nevers.
DUMONT, de Nevers.
Victor PETIT, de Paris.
PAULIN-BIFFÉ, de Nevers.
De MAISIERRES, de Nevers.
DESVAUX, ancien maire de Nevers.
Louis ROLLAND, de Nevers.
LERASLE, conseiller de préfecture, à Nevers.

MM. Paul de MAUMIGNY, de Nevers.
LENOIR, chanoine honoraire, secrétaire de l'Évêché.
BOULEAU, chanoine honoraire, aumônier des sœurs de la Charité.
De TOYTOT, vice-président du tribunal civil de Nevers.
MESLIER, curé-doyen de Moulins-Engilbert.
BURAUT, curé-doyen de Pougues.
VÉE, chanoine honoraire, curé d'Entrains.
Le commandant BARAT.
BOUCAUMONT, ingénieur en chef.
BOIVIN, architecte diocésain.
PAILLARD, architecte du département.
BEURIOT, chanoine honoraire, curé de St.-Père de Nevers.
Martin, chanoine honoraire, curé de St.-Etienne de Nevers.
QUANTIN, archiviste d'Auxerre.
Léon de VILLEFOSSE, archiviste de Nevers.
Le docteur ROBINEAU-DESVOIDIS, à St.-Sauveur en Puisaye.
BAUDOIN, d'Avallon.
Le baron de BAR.
Gustave de BAR.
GALLOIS, conservateur du musée céramique, à Nevers.
Comte GASPARD DE BERTHIER, de Bizy.
Vicomte Adrien de BERTHIER, de Bizy.
ROY, vicaire de la cathédrale.
BURLOY, vicaire de la cathédrale.
DUPLESSIS, chanoine honoraire, aumônier des Carmélites, à Nevers.
De MIEULLE, receveur général, à Nevers.
BERRY, conseiller à la Cour d'appel de Bourges.
De BENGY-PUYVALLÉE, de Bourges.

MM. COCHIN, adjoint à la mairie du 12e. arrondissement, à Paris.
GUIBERT, chanoine, aumônier du grand pensionnat, à Nevers.
LEBRUN, chanoine, aumônier du collége de Nevers.
THOMASSIN, principal du collége de Nevers.
BERNAY, de Nevers.
Marquis de SAINT-PHALE, de Montgoublin.
SIMONIN, chanoine honoraire, curé de Montambert.
CIRODE, sculpteur, à Nevers.
COUGNY père, sculpteur, à Nevers.
AVRIL, colonel de la garde nationale, à Nevers.
LEFEBVRE-FRÉTAT, avocat, à Nevers.
BOUDANT, curé de Chantelle (Allier).
Eugène FROMENT, artiste, à Nevers.
CHAUTRIER, peintre, à Nevers.
Robert SAINT-CYR, docteur en médecine, à Nevers.
LENOBLE, juge de paix, à Nevers.
Alexis FRÉBAULT, directeur du comptoir d'escompte, à Nevers.
PAUTRE, notaire, à Nevers.
LECLESVES, capitaine de recrutement, à Nevers.
RATEAU, de Nevers.
DELACHAISE, capitaine d'artillerie, à Nevers.
BERNOT, pharmacien, à Nevers.
Le docteur LEBLANC-BELLEVAUX, à Nevers.
Emile DELAPLACE, à Nevers.
RENAUT, étudiant en droit.
Le capitaine OGIER, à Nevers.
Donatien SENLY, avocat, à Nevers.
COMPADRE, receveur principal des contributions indirectes, à Nevers.
DUFAUL, membre du Conseil général.

MM. Armand, directeur de l'enregistrement.
Faure, à Nevers.

D'autres personnes et un certain nombre de dames assistaient aux séances.

M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers et secrétaire-général, prend la parole en ces termes :

Monseigneur et Messieurs,

« C'est pour la première fois que Nevers recoit les honneurs d'un Congrès, c'est pour la première fois que notre antique cité voit réunis dans ses murs ces hommes qui ont voué leur vie tout entière à la science, et qui par leurs études ont entrepris de mettre la génération actuelle en communication d'idées avec les générations passées.

« Déjà en 1847, l'illustre fondateur de ces réunions, celui qui le premier a compris tout ce qu'il y avait de vie et de génie dans les œuvres de nos pères, avait conçu le projet de tenir à Nevers la XIVe. session du Congrès archéologique; l'intérêt que je porte à ma ville natale m'avait engagé à seconder de tous mes efforts un projet dont le résultat eût fait jaillir sur elle un nouveau rayon de splendeur et de gloire.

« Un mal-entendu déplorable ne nous permit pas de voir nos désirs se réaliser; la ville de Sens fut heureuse d'ouvrir ses portes aux princes de la science et se réjouit des obstacles qu'ils avaient rencontrés au moment de leur départ pour Nevers.

« Aujourd'hui, Messieurs, nous n'avons plus de regrets; votre présence dans cette enceinte nous dédommage complètement de nos privations passées, notre joie en vous recevant est d'autant plus vive que nos désirs avaient été depuis long-temps comprimés. Nevers voit avec bonheur le génie du commerce et de l'industrie qui plane depuis si long-temps

sur cette cité fraterniser avec le génie des sciences et des arts. Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que vous avez toutes les sympathies de notre vénéré prélat ; vous savez toute l'importance qu'il attache à vos travaux : plusieurs fois déjà vous l'avez vu se rendre avec empressement à vos savantes assemblées et faire partie de vos excursions scientifiques. La touchante scène de Mettray ne s'est sans doute pas effacée de vos souvenirs.

« Vous trouverez la même sympathie dans le premier magistrat du département ; il comprend, lui aussi, le véritable caractère du beau, et les amis des arts peuvent dire que nos anciens monuments sont l'objet de sa sollicitude toute spéciale. A la nouvelle de votre arrivée, il s'est empressé d'offrir ses sallons pour nos réunions ; il eût été heureux de vous recevoir et de se faciliter le moyen d'honorer plus souvent le Congrès de sa présence sans porter un préjudice trop notable à ses nombreuses occupations.

« Pour moi, Messieurs, j'ai compris toute l'importance des fonctions que vous m'aviez confiées, en me nommant secrétaire-général du Congrès, et pour me déterminer à accepter cet honneur, il ne m'a fallu rien moins que l'assurance d'être aidé dans ces travaux par mon honorable ami, M. Georges de Soultrait, dont vous avez su apprécier le mérite. MM. Morellet et Lebrun, dont vous serez heureux de faire la connaissance, doivent aussi me prêter leur concours.

« Le secrétaire-général présente à chaque séance le résumé de la séance précédente. Au défaut de ce résumé, vous me permettrez aujourd'hui de vous faire connaître ce qu'était notre Nivernais au moyen âge sous le rapport des monuments, les différentes révolutions qui ont accumulé ruines sur ruines dans ce pays, et enfin ce qui a été fait pour réparer une partie de ces désastres.

« Peu de contrées en France ont réuni autant d'églises re-

marquables que notre ancien Nivernais ; je ne vous parlerai pas de Vézelay qui se trouvait renfermé dans les limites de la province et qui fait encore, soit par le plan et les dispositions savantes de son église, soit par la richesse de son ornementation, l'admiration des archéologues et des touristes. Je ne vous parlerai pas de la vaste église de la Charité-sur-Loire, fille aînée de Cluny, maintenant privée de sa nef imposante et de ses magnifiques clochers; je ne vous parlerai pas des ruines de Donzy-le-Pré, de l'Épeau, des églises de St.-Verain, de Clamecy, de Varzy et de tant d'autres monuments dont nos villes se glorifient. Il vous suffirait, Messieurs, de parcourir nos campagnes des Amognes, et à chaque pas vous rencontreriez, ici un portail encore debout, là une gracieuse abside ornée de sa colonnade et de ses arcatures, ailleurs des monceaux de ruines desquels roulent par intervalle des chapiteaux fleuris ou historiés. Vous auriez alors une faible idée des richesses monumentales que possédait naguère notre pays.

« Si je jette maintenant un regard sur Nevers, je vois ses rues s'applanir, s'élargir et s'alligner, les places publiques s'agrandir, ses magasins splendides faire concurrence aux magasins des villes plus importantes; je vois la Loire sortir invisiblement de son lit, pour offrir ses eaux salutaires aux différents quartiers de la ville, je vois les habitants, emportés par un trait de feu jusqu'à la capitale et revenant rejoindre leurs foyers avec la même rapidité, et je me réjouis du bien-être de mon pays, d'une prospérite inconnue à nos pères; mais en même temps je m'afflige, quand, me reportant aux temps passés, je vois notre vieille cathédrale isolée maintenant, elle qui jadis trônait en reine et s'élevait entourée d'une myriade de clochers, comme d'une auréole de gloire, et je me surprends à donner des regrets à *la ville pointue*, comme on l'appelait alors.

« Que sont devenus les antiques sanctuaires de St.-Martin et de St.-Arigle, les églises de St.-Père, de St.-Victor et tant d'autres? Tout a disparu, tout, jusqu'aux fondations; le temps eût épargné ces magnifiques basiliques, l'ouragan des révolutions a tout renversé.

« Les guerres de religion avaient déjà fait chanceler sur leurs fondements une partie des églises de nos contrées, les autres avaient été rasées ou incendiées; les églises monacales surtout présentaient, pour la plupart, l'aspect de sanctuaires environnés de ruines, quand la torche révolutionnaire et le marteau démolisseur de 1793 vinrent ajouter de nouvelles ruines à celles qui déjà encombraient le pays.

« Cependant le calme succéda à la tempête, mais les amis de l'ordre ne virent autour d'eux que de tristes débris, et le prêtre, sans ressource, était réduit à célébrer les saints mystères dans des sanctuaires ouverts à tous les vents, dans lesquels le lierre solitaire remplaçait, dans les verrières, les magnifiques vitraux peints qui faisaient autrefois leurs ornements. Il se hâta donc de mettre les fidèles à l'abri, sans trop s'occuper des exigences de l'art.

« Quand une fois on put respirer à l'aise, et que les communes eurent été en position de recueillir quelques débris de leurs anciennes possessions, on s'empressa de rétablir nos temples; mais une trop grande parcimonie, souvent forcée, des architectes ou intelligents ou ne comprenant que les travaux qui avaient fait partie de leurs incomplètes études, le goût généralement dépravé, tout contribua à de déplorables constructions ou à des restaurations plus déplorables encore.

« Il n'est pas facile de faire renoncer à la routine, et les hommes de science et de goût ne sont pas toujours les plus nombreux, surtout dans les conseils ruraux qu'on laissa malheureusement trop long-temps suivre leurs impressions particulières; de là le mauvais goût régna encore dans quelques

endroits, depuis même que le mouvement artistique fut donné.

« Je n'oserais pas, Messieurs, vous parler des églises construites dans notre Nivernais avant 1830, ni même de quelques-unes de celles qui l'ont été depuis; jamais elles ne feront l'ornement d'une commune, et les architectes qui les ont construites seront loin de s'en glorifier.

« Mais il est important que je vous signale le mouvement qui fut imprimé à l'art religieux dans le diocèse de Nevers depuis seize à dix-sept ans environ; le savant M. de Caumont trouvera dans ce tableau un encouragement dans ses nobles travaux, en voyant que ses efforts n'ont point été stériles et que la science archéologique qu'il a ressuscitée en France, j'allais presque dire qu'il a créée, se développe sur tous les points du pays, d'après les principes qu'il a posés.

« Déjà, avant l'époque que j'ai signalée, une jolie chapelle ogivale s'élevait, à grands frais, par les soins de M. de Certaines, auprès du château de Villemolin; sans doute, je dois le dire, elle n'est point parfaite, et un œil observateur qui en étudie les détails y rencontre des ornements incohérents; mais, malgré ces quelques défauts, elle est encore digne de notre admiration, surtout si nous nous reportons au temps où elle fut construite, et si nous considérons ses gracieuses proportions; plus tard on a suivi les principes de la science, ici on les avait déjà devinés.

« Maintenant, Messieurs, j'éprouve le besoin de vous faire par avance mes excuses et d'implorer votre indulgence; je suis obligé de parler de moi et de me mettre en scène. Nommé en 1835 dans une paroisse importante dont l'église tombait en ruines, j'eus la pensée de reconstruire la nef, car le chœur avait été reconstruit, à la fin du XV°. siècle, dans de belles proportions et marié avec les nefs latérales du XIII°. qui le flanquaient. J'avais de grandes difficultés à

vaincre, le mauvais goût qui voulait une construction grecque et le bon goût qui voulait la continuation de ce qui existait, mais qui reculait devant la dépense; je fus assez heureux pour triompher de ces obstacles. L'église de Donzy fut complètement rétablie, et M. Paillard, architecte du département, qui en dirigea les travaux, peut montrer avec orgueil ce premier essai de ses études dans l'architecture ogivale : Donzy fut, à juste titre, fier de son église, et les étrangers la visitent avec intérêt. Le dernier étage de la tour peut seul prêter à la critique, parce qu'au lieu de se terminer en pyramidant, les contreforts n'ont qu'une faible rétraite et se prolongent jusqu'au sommet, ce qui rend la tour lourde et ôte à la balustrade toute sa grâce; dans cette même partie la ramification des meneaux qui ornent les ouvertures présente quelques baies insolites; mais encore une fois c'était un essai, et on peut dire qu'il a été heureux. C'était le prélude d'autres travaux moins importants, sans doute, mais dans lesquels M. Paillard a su éviter ces incorrections.

« Ne croyez pas, Messieurs, que je revendique ici la gloire d'avoir imprimé dans notre pays le mouvement à la véritable architecture religieuse; j'aurais tort de me laisser aller à une semblable prétention, car si je comprenais tout ce qu'il y a de beau, de religieux dans ce genre d'architecture, je dois le dire, ce n'était qu'un sentiment instinctif dont je ne me rendais encore aucun compte; pour moi c'était beau, j'avais comparé, je copiais ce que j'avais vu et voilà tout. Monseigneur, à son arrivée dans le diócèse, voulut bien sourire à mes premiers essais, il me pressa de cultiver ce goût et me dirigea lui-même. Ce fut lui qui fut le véritable moteur. Dès ce moment, sur tous les points du diocèse, l'étincelle électrique se fit sentir.

« Les églises de Menou, de Colméry, de Cessy, d'Alligny-sous-Cosne, de St.-Quentin et autres furent restaurées dans

leur style propre, tandis que M. Paillard ressuscitait la riche ornementation du XII°. siècle, dans la reconstruction de la triple nef de St.-Révérien et de l'abside d'Isenay, dans les nouvelles églises de Chalaux et de la Celle-sur-Nièvre, et les nobles proportions du XIII°. siècle dans celle d'Arbourse.

« Je ne vous parle pas, Messieurs, de la gracieuse chapelle des orphelines de Varennes, j'espère bien que ce lieu sera le but d'une de nos excursions archéologiques, car j'ai à cœur de vous prouver que les éloges que j'adresse à l'architecte du département ne sont point exagérés, et que le ciseau nivernais sait façonner la pierre et l'animer en quelque sorte ; au reste, déjà dans la restauration de St.-Etienne de Nevers, vous pourrez vous en convaincre.

« Je regrette vivement, Messieurs, que le temps et les distances ne nous permettent pas de nous transporter jusqu'aux places, vous verriez que notre siècle exécute ce que le moyen âge n'aurait osé tenter. Au milieu des roches granitiques du Morvand et des vieilles forêts de cette Suisse nivernaise, une vaste et magnifique basilique à trois nefs, avec déambulatoire et transepts, est élevée d'après les plans de M. Lenormand, par M. le chevalier Feuillet, qui a consacré une partie de ses ressources personnelles à ce temple, que bien des évêques envieraient pour leur cathédrale.

« Le moyen âge avait bien transporté, à grands frais, à Sémelay et à Montambert, les pierres extraites de carrières lointaines, et les infatigables enfants de saint Benoît avaient élevé dans ces solitudes les belles églises que nous y admirons, mais jamais on n'avait essayé de façonner en pierres d'appareil régulier, en chapiteaux, en colonnettes gracieuses, le granit du Morvand; jamais surtout on n'aurait cru possible d'extraire de ces roches les colonnes monolithes qui

soutiennent la demi-calotte du sanctuaire de l'église des Places.

« Je ne vous ai pas parlé, Messieurs, de notre vieille cathédrale; sans doute, vous admirez la restauration faite à la tour, mais il est probable que vous n'éprouverez pas le même sentiment en considérant la maigre galerie qui environne le grand comble.

« J'aurais pu, Messieurs, m'étendre davantage, et vous parler d'un certain nombre d'églises qui sont sur le point d'être ou reconstruites ou restaurées, toujours d'après les principes de l'art et avec les caractères si religieux des siècles du moyen âge; mais cet exposé, quoique succinct, suffit pour vous donner une idée du mouvement archéologique opéré dans notre département; cependant il serait encore incomplet, si je n'ajoutais quelques mots sur nos musées.

« Quant à notre palais ducal et aux restaurations qu'on y exécute en ce moment, vous en jugerez par vous-mêmes. Honneur aux membres du Conseil général de notre département, en entreprenant de rendre à ce palais l'antique splendeur dont les princes de Clèves l'avaient entouré, ils justifient la confiance qui leur a été accordée et font preuve de bon goût, tout en faisant un acte de bonne administration.

« Il y a quelques années, on savait à peine à Nevers ce que c'est qu'un musée; deux ou trois objets réunis dans le local de la bibliothèque de la ville composaient toute la collection; mais aujourd'hui, Nevers peut montrer aux étrangers et son musée céramique et son médailler et les autres objets d'art, antiques et modernes, qui occupent plusieurs salles voisines de la bibliothèque. Après avoir réuni avec un zèle et une persévérance admirable tous les objets curieux qu'il a pu se procurer dans le département, M. Gallois les a cédés à la ville, à la condition qu'il serait établi

le conservateur du nouveau musée ; ce titre lui convenait à tous égards. Grâces à lui, notre ville est dotée d'un musée déjà fort intéressant et qui, tous les jours, prend de nouveaux développements.

« Un musée lapidaire a aussi été créé dans les salles de la porte du Croux, par les soins du commandant Barat, dont le dévouement pour les arts est devenu proverbial dans notre département. C'est là qu'il a réuni une curieuse mosaïque, des chapiteaux de tout genre, des pierres tombales, etc. Ces deux honorables conservateurs de nos musées seront heureux de vous montrer ces collections qu'ils ont formées.

« Enfin, Messieurs, nous n'avons plus à envier aux départements voisins leurs associations scientifiques, Nevers a maintenant la sienne sous le titre de *Société nivernaise des sciences, lettres et arts ;* elle est définitivement constituée, et déjà un certain nombre de personnes éminentes par leurs talents, leurs connaissances et leur position sociale, se sont empressées de se faire inscrire. Nous avons la confiance que la *Société nivernaise* deviendra aussi florissante que celles des provinces limitrophes, dont nous admirons les travaux. Vous voudrez bien, Messieurs, nous aider de vos conseils et de votre expérience ; ainsi votre présence dans nos murs ne sera pas seulement pour nous un honneur, elle sera un bienfait. »

Monseigneur répond aux discours de MM. de Caumont et Crosnier : il repousse trop modestement les éloges qui lui ont été adressés ; il exprime avec cette éloquence, dont il a donné tant de preuves dans sa carrière apostolique, toute l'importance qu'il attache aux études archéologiques.

« Depuis long-temps, ajoute-t-il, je me sentais un goût prononcé pour les merveilles de l'art chrétien, et je puis dire,

avec M. le secrétaire-général, que c'était pour moi comme un sentiment instinctif; ce goût ne tarda pas à se développer par la lecture des savants ouvrages de celui que vous aimez à proclamer votre guide et votre maître, dès lors j'ai travaillé à faire naître autour de moi ce sentiment du beau, je désirais vivement voir l'architecture religieuse reconquérir ses droits et vivre de la vie qui lui était propre.

« Le succès a couronné mes efforts, et je me félicite d'avoir contribué à développer ce goût soit à Tours soit à Nevers : ces deux villes comptent maintenant des archéologues zélés et instruits. Là s'arrête tout mon mérite.

« Je regrette que mes nombreuses occupations m'aient toujours empêché de me livrer moi-même, comme je l'aurais désiré, à cette étude intéressante qui fait partie de notre science catholique, car l'archéologie, pour me servir du langage de l'apôtre, est aussi dans un sens la parole abrégée de J.-C. *Verbum breviatum;* elle est l'expression la plus haute de la pensée chrétienne et de toutes nos traditions catholiques.

« Nos vieilles basiliques soit dans leur plan, soit dans leurs dispositions, soit dans leur ornementation, nous présentent le résumé fidèle des dogmes et de la morale évangéliques, toutes les sciences étaient déjà venues s'incliner devant la science incrée pour restaurer tout en J.-C., comme dit encore l'apôtre, *instaurare omnia in Christo.* L'architecture seule restait sous l'influence payenne. Depuis trois siècles on élevait en l'honneur du Dieu de vérité des temples semblables à ceux qu'on eût élevés pour les dieux de Rome ou d'Athènes, quand quelques hommes à haute intelligence sont venus nous révéler tout ce qu'il y avait de beau et de noble dans l'architecture du moyen âge où tout est représenté par de gracieux symboles, où tout revêt la forme d'une ravissante poésie. L'impiété elle-même a été forcée de rendre justice à ces chefs-d'œuvre de l'art chrétien qu'elle avait si long-temps dédaignés, elle a

fini par s'incliner devant leur sublime majesté; au moment où elle ouvrait la bouche pour prononcer des anathêmes et des malédictions, frappée tout-à-coup d'admiration, comme autrefois le faux prophète Balaam à la vue du camp d'Israël, elle n'a pu s'empêcher de s'écrier avec lui : que vos pavillons sont beaux, ô Jacob; que vos tentes sont magnifiques, ô Israël; *quam pulchra tabernacula Jacob, et tentoria tua Israel.* »

Des applaudissements unanimes ont accueilli l'éloquente improvisation de l'éminent prélat.

Après la lecture des questions du programme faite par M. l'abbé Crosnier, la première question, ainsi conçue, est mise à l'étude :

Trouve-t-on dans le Nivernais des monuments de l'époque celtique, tels que dolmens, menhirs, allées couvertes, etc. ?

M. Victor Petit fait remarquer que MM. Gallois, Barat et Morellet, ayant parcouru le Nivernais dans tous les sens, sont plus que personne capables de répondre à cette question.

M. Gallois a la parole sur les monuments celtiques; il en cite plusieurs déjà connus et en signale d'autres dont on ne s'était pas encore occupé. « Le monument druidique le plus « remarquable que nous ayons dans notre Nivernais, est, « dit-il, celui qui est connu dans le Morvand sous le nom « de *Chaise à Butthiaux*. Le chemin qui conduit de Luzy à « Château-Chinon traverse la partie la plus montagneuse et « la plus sauvage du Morvand.

« On passe à la Roche-Milay qui ressemble à un bourg « tranquille de la Suisse; on se dirige ensuite sur *les fous* (1) « de la Gravelle en laissant à droite le mont Beuvray et le « mont Prenay; enfin on arrive au hameau de Butthiaux,

(1) Les Morvandaux nomment ainsi les arbres qui sont au sommet de la montagne de la Gravelle.

« situé dans la commune de Villapourçon, à 3000m. environ « des sources de l'Yonne.

« Au-dessus du village et au sommet de la montagne exis- « tait encore presqu'intact, il y a 30 ans, le monument dont « j'ai à vous entretenir. C'était une réunion de roches gra- « nitiques posées sans art, les unes sur les autres en forme « de marches, et au-dessus étaient placées deux autres grosses « pierres debout semblables à des bornes.

« En 1798, M. Simonnet père, médecin distingué de « notre pays, avait observé ce monument, et, en 1815, lorsque « je le visitai avec quelques savants de ma connaissance, « plusieurs pierres avaient déjà été brisées et il ressemblait « au dessin que j'ai déposé sur le bureau. Aujourd'hui il « n'existe plus, une seule pierre est encore debout, les au- « tres ont été enlevées et brisées par les habitants de l'endroit « qui les ont employées dans des constructions.

« Les gens du pays appellent encore cette pierre *la Chaise* « à Butthiàux et prétendent que c'était là que se rendait « autrefois la justice et que le juge siégeait sur cet amas de « pierres.

« En 1838, un habitant du pays fut nommé cantonnier « de la route n°. 78 à Pont-Charraut; il me remit deux « petites statuettes en bronze fortement patiné, trouvées « non loin du monument avec des tuiles qu'on rencontre « assez fréquemment dans les environs et que les paysans « nomment *saintes tuiles.* »

Le commandant Barat demande ensuite la parole; outre la *Chaise à Butthiaux* dont vient de parler M. Gallois, il cite la *Pierre des fées*, près de Quarré-les-Tombes; la pierre *Bernuchot* (1) ou *de la Vierge*, à St.-Martin-du-

(1) Bernuchot, Bernichon, Brunichout, sont des noms très-connus dans le Nivernais; la voie romaine qui va d'Autun à Bourges, se nomme à St.-Parize-le-Châtel, le Chemin Brunichout, Chemin de Brunehaut, *Brunechildis*.

Puits; le *fort Chevresse*, dans la forêt de St.-Brisson, pierre qui ressemble parfaitement aux dolmens qu'on trouve dans la Bretagne; au levant de Château-Chinon, la *Maison du loup* qui est aussi un dolmen bien caractérisé; la *Ruchette perthuse*, en face du mont Beuvray; *Pierre-aigue*, peulven placé sur un plateau circulaire en face de St.-Honoré en Morvand; le *Chailloux magnien*, autre peulven près d'Imphy; *Pierre-fiche*, au sud de Clamecy; *Pierre-écrite*, près de Saulieu. Quelques traditions, ajoute-t-il, semblent se rattacher à l'ère celtique; elles ont rapport à des camps ou retranchements à Moux, à Moulins-Engilbert, à Trois-Vesvres, à Chiddes, etc. A Moux, un retranchement est nommé le *Champ des Gaulois;* à Trois-Vesvres, un semblable retranchement porte le nom de *Cité de barbarie.*

L'honorable commandant fait observer que la plupart des pierres druidiques dont il a parlé se trouvent dans le Morvand; que les vallées de la Loire et de l'Allier offrent peu de monuments de ce genre et qu'on peut discuter l'authenticité de ceux qu'on croit y rencontrer.

M. Morellet ajoute à l'énumération d'antiquités gauloises qui vient d'être faite, le menhir de St.-Hilaire en Morvand.

M. de Fontenay, d'Autun, regrette que M. Charleuf n'ait pas envoyé les dessins qu'il possède de la plupart de ces monuments.

M. l'abbé Crosnier, faisant toute réserve sur les pierres du Morvand, fait remarquer qu'on a souvent découvert au pied des dolmens et des menhirs, non seulement des pièces gauloises et romaines, mais encore des monnaies du moyen âge et des pièces modernes. Il cite en particulier la *pierre de la Vierge*, au pied de laquelle on a trouvé des monnaies gauloises, de petits bronzes romains, des monnaies et des méraux de France, entr'autres une pièce de Louis XIV. Il

pense que la terreur superstitieuse, dont les monuments celtiques ont été et sont encore l'objet dans nos campagnes, a dû souvent engager les paysans à déposer en ces lieux des offrandes pécuniaires destinées à rendre propices les mauvais génies dont leur imagination les peuple.

M. de Caumont partage cette opinion et cite à l'appui un fait assez fréquent dans différentes contrées de la Bretagne et même de la Normandie : les jeunes filles qui veulent se marier déposent des pièces de monnaie au pied des pierres druidiques. Il a notamment observé cette coutume à Colombiers (Calvados).

M. Robineau-Desvoidis fait remarquer que M. Baudoin pourrait entretenir le Congrès des fouilles pratiquées sous des dolmens, ayant plusieurs fois assisté à ces opérations et les ayant lui-même dirigées.

M. Baudoin dit qu'il a trouvé dans ces fouilles des monnaies gauloises et des casse-tête; mais ces découvertes ont eu lieu dans le département de l'Yonne, il n'a rien trouvé de semblable dans la Nièvre.

Une discussion s'élève entre MM. Morellet, l'abbé Vée, Gallois et de Fontenay, d'Autun, sur la nature des diverses médailles trouvées près des monuments celtiques et sur l'âge qu'on peut leur attribuer.

M. Victor Petit annonce que Mme. de Canillac-Montboissier vient d'acheter le bois qui renferme le dolmen dit le *fort Chevresse*, dont a parlé le commandant Barat, afin d'assurer la conservation de ce monument le plus curieux de ce genre en Nivernais.

M. de Caumont voudrait que l'on s'occupât de la position des antiquités gauloises relativement aux voies romaines; cette étude pourrait aider à reconstituer la géographie ancienne qui est encore si peu connue, malgré les nombreuses recherches dont elle a été l'objet.

M. de Fontenay, d'Autun, annonce que les dolmens et les menhirs qu'il a rencontrés sont en général placés à distance des voies romaines au milieu des chaumes ; il croit, du reste, que beaucoup de pierres dites druidiques n'ont jamais été placées de main d'homme et doivent le culte superstitieux, dont elles sont quelquefois l'objet, à la bizarrerie de leur forme ou de leur position. Cette opinion est appuyée par MM. Quantin, l'abbé Devoucoux, de Caumont et Bulliot. Ce dernier croit que les pierres de Quarré-les-Tombes doivent être rangées dans cette catégorie. M. Crosnier ajoute qu'il se tient en garde contre la plupart des pierres druidiques signalées dans le Morvand.

M. de Caumont demande si on a ouvert assez de tumulus dans le pays pour pouvoir, en comparant les divers résultats de ces fouilles, asseoir un système quelconque sur l'origine de ces monticules et sur leur destination précise.

La parole est à M. Gallois qui fait la description du tumulus découvert dans le champ des Maltroncés, près de la route de Paris à Antibes, à 1,500^{m}. de la ville de St.-Pierre-le-Moutier.

« Entre ce tumulus et le hameau de Buy, on voit encore « les vestiges de la voie romaine d'Autun à Bordeaux, passant « par Decise et Sancoins ; le monument construit en pierres « plates du pays, posées à la main, avait une forme circulaire « de 9^{m}. 90 de diamètre sur 2^{m}. 50 de hauteur ; il fut détruit, « en 1847, par les ouvriers de l'entrepreneur chargé de l'en- « tretien de la route, pour en employer les pierres qui le « composaient.

« Lors de la démolition, on remarqua dans plusieurs en- « droits que le terrain calcaire sur lequel il reposait avait été « soumis à l'action du feu. A 40^{c}. au-dessus du sol les pierres « étaient d'un rouge foncé et paraissaient avoir été calcinées, « ce qui pourrait faire présumer que des cérémonies reli-

« gieuses auraient été pratiquées lors de l'inhumation des « corps.

« Les tombeaux qui se trouvaient renfermés dans le tu- « mulus, au nombre de cinq, y compris deux petits, étaient « construits en pierres sèches sans fondations ni dallage. Les « ossements étaient bien conservés et quelques-uns portaient « l'empreinte des bracelets; toutes les têtes étaient tournées « vers l'est. Selon la tradition du pays, une grande bataille « aurait été livrée dans la plaine qui s'étend sur la rive de « l'Allier et tout près du domaine de Vary. En 1845, on a « trouvé dans la même contrée plusieurs *tumulus* semblables « à celui du champ des *Maltroncés.* »

M. Robineau-Desvoidis s'étend longuement sur la découverte faite à la Chapelle, près St.-Sauveur-en-Puisaye, d'un tombeau dans lequel il a cru reconnaître des caractères de construction gallo-romaine, mais en même temps des objets d'une époque moins reculée.

M. Morellet donne aussi des détails circonstanciés sur un tumulus celtique qu'il a fouillé à Chaulgnes; les ossements de plusieurs cadavres y étaient déposés les uns sur les autres, avec des fragments d'armes, des bracelets et des colliers qui sont actuellement au musée. Au sujet des colliers gaulois, une discussion s'engage entre MM. de Caumont, Morellet et Gallois. M. de Caumont dit que cet ornement, quand il était formé de perles enchâssées, devait être particulier aux femmes, d'après les recherches nombreuses faites à cet égard par M. Hugo, bibliothécaire de Colmar; M. Morellet, au contraire, soutient que des colliers étaient également portés par les hommes.

M. Morellet parle ensuite de quelques *tumulus* qui lui ont paru avoir servi à indiquer les limites d'une contrée; on en trouve un certain nombre sur les bords des rivières, limites naturelles, et dans les lieux qui sont indiqués sur les anciennes cartes sous le nom de fines.

M. Robineau-Desvoidis confirme cette observation de M. Morellet par les observations qu'il a faites lui-même et dont il fait part à l'assemblée ; il ajoute qu'il a remarqué que, le plus souvent, ces tumulus étaient environnés d'un petit fossé ou d'une espèce de rigole. Ce fossé pourrait être le résultat des terres enlevées pour former le tumulus.

M. Crosnier rappelle que, dans plusieurs contrées du Nivernais, l'usage d'établir des *tumulus* semble s'être perpétué. Quand un individu a péri sur un chemin détourné, soit par accident, soit par suite d'un crime, les gens de la campagne, en passant dans cet endroit, y déposent, soit des branches d'arbre, soit des mottes de gazon, soit une poignée d'herbe. Dans les campagnes du nord du Nivernais, on jette presque partout une poignée d'herbe sur le corps, quand il est déposé dans la fosse. Quelques membres font observer que cet usage n'est point particulier au Nivernais, et qu'on le rencontre dans d'autres contrées.

Résumant toutes les discussions qui ont eu lieu sur cette matière, M. de Caumont recommande de nouveau l'étude des dolmens sous le rapport géographique ; il faudrait en arriver, dit-il, à pouvoir distinguer avec certitude les tombelles d'origine gauloise ou gallo-romaine de ces mottes féodales qui se trouvent en grand nombre dans certaines parties de la France ; souvent aussi l'on rencontre dans les tumulus, surtout en Angleterre et en Allemagne, des objets de provenance évidemment mérovingienne, des fibules émaillées et des monnaies de cette période de notre histoire : l'étude de ces monuments est plus avancée en Angleterre qu'en France. Il serait à désirer que nous ne restions pas en arrière de nos voisins de la Grande-Bretagne pour cette branche de l'archéologie, et de nouvelles études sont indispensables pour arriver chez nous à un système de classification des antiquités gauloises et gallo-romaines.

Personne ne demandant plus la parole sur la première question, on passe à la seconde :

Etablir le réseau des voies romaines qui sillonnaient le Nivernais et leur jonction avec les voies des provinces limitrophes.

Le commandant Barat dépose sur le bureau une carte du Nivernais, qui indique toutes les portions de voies romaines qu'il a reconnues en parcourant le pays. Ces fragments de voies sont tracés avec soin. Trois principales mettaient Autun en communication avec Paris, Bordeaux et Auxerre; la première passait par le Beuvray, traversait tout le Nivernais en se dirigeant sur St.-Révérien, Menou, Entrains, St.-Amand en Puysaie, et rejoignait la grande voie de Nevers à Paris; la seconde tombait à Bourbon-Lancy, longeait la Loire jusqu'à Decise, suivait son cours jusqu'à Rosemont, en passant par Avril, Fleury, faisait ensuite un coude pour se diriger sur Langeron et se retrouvait sur l'autre rive de l'Allier dans la direction de Sancoins; la troisième allant sur Auxerre traversait une partie du Morvand; on en retrouve des fragments à Pierre-Ecrite et Quarré-les-Tombes. D'autres lignes moins importantes reliaient entr'eux ces grands chemins; ces lignes étaient fort multipliées dans le Nivernais, à en juger par la carte qui a été dressée par le commandant Barat.

M. Victor Petit demande la parole : l'honorable membre ne pense pas que l'on puisse adopter comme parfaitement exacte la carte des voies romaines que l'on soumet au Congrès. Il pense que l'honorable préopinant s'est peut-être trop laissé influencer par les traditions locales. M. Victor Petit, reprenant la question sous un autre point de vue, s'attache à démontrer la différence notable qu'il remarque entre les voies gallo-romaines qui traversent le département de la Nièvre, et celles qui se retrouvent encore dans les départements

voisins et même les provinces assez éloignées. Ainsi, dans la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne et l'Orléanais, on remarque encore les traces incontestables des voies antiques qui traversaient toutes ces provinces. Se prolongeant en lignes droites, et au milieu des vastes plateaux dont elles suivaient autant que possible la ligne de faîte, ces voies antiques se reconnaissent non à leur empierrement primitif, mais seulement à leur direction constante d'une ville à une autre. Si l'empierrement primitif a disparu sous des empierrements successifs, le tracé est resté le même; à peine est-il altéré dans sa direction par les empiètements des champs riverains. Ainsi, pour citer un exemple assez rapproché, la grande voie romaine allant de Sens à Orléans, se retrouve encore sur un alignement de plus de 15 lieues de longueur. Les environs de Reims, Soissons, Saint-Quentin, Beauvais, etc., montrent encore des alignements d'une étendue semblable. M. Victor Petit appuie sur ce fait : que dans les provinces qu'il vient de citer, les traces des voies romaines sont parfaitement visibles, quant à leur tracé général, mais presque nulles pour ce qui concerne la nature et le mode d'empierrement primitifs; tandis que dans le Nivernais, au contraire, on retrouve des tronçons épars, mais assez bien conservés pour être étudiés avec sûreté. Ces tronçons de chemins antiques sont isolés et ne semblent se diriger en aucune façon sur telle ou telle ville. La raison peut en être reconnue et admise. Le Nivernais est une contrée très-ondulée et même montagneuse dans une notable partie des régions du Nord et de l'Est. De ce côté du département surtout, il fut impossible de tracer les chemins en lignes directes; la configuration du sol s'y oppose complètement. On ne doit donc point chercher ici de ces longs alignements qui, en général, font reconnaître les chemins antiques.

Les itinéraires d'Antonin et de Peutinger ne laissent aucun

doute sur l'existence des grands chemins qui traversaient le Nivernais, pour aller d'Autun à Paris, d'Autun à Bourges, de Nevers à Orléans, etc. Mais toutes ces voies n'ont laissé que peu de traces sur le sol, et on est réduit à des conjectures sur leur itinéraire réel dans beaucoup de localités intermédiaires : les points de départ sont seuls connus, et quelques points de passage isolés ne peuvent donner que des indications assez vagues, malgré leur bel état de conservation il y a quelques années. M. Victor Petit insiste donc pour que des recherches nouvelles et entreprises au point de vue historique d'abord, et descriptif ensuite, soient commencées afin de résumer, d'analyser les nombreuses études déjà faites, mais restées isolées entr'elles et conçues sous des rapports fort divers.

Plusieurs savants se sont occupés des antiquités gallo-romaines que renferment le département de la Nièvre, mais jusqu'ici on peut regretter le manque d'ensemble dans les recherches. Il est résulté de ce fait, qu'une déplorable confusion s'est établie dans les descriptions qui mentionnaient d'une manière différente une seule et même voie. Cet état de chose ne doit plus durer, et la SOCIÉTÉ NIVERNAISE tiendra à honneur de provoquer la réunion des savants qui vouent leur temps et leurs connaissances à l'étude de la province qu'ils habitent.

En résumant ses observations, relativement aux localités qu'il a explorées dans le but de reconnaître les voies antiques, M. Victor Petit pense que la carte archéologique présentée au Congrès indique un trop grand nombre de chemins gallo-romains. Il ajoute que rien n'est plus évident que des chemins anciens n'aient existé autrefois, que ces chemins ont dû être nombreux, mais que dans l'état actuel des choses, le tracé réel de ces mêmes chemins est resté inconnu, et que ce ne peut être que par approximation, ou sur de simples

conjectures, que ces chemins sont tracés sur la carte du département de la Nièvre. Les études se modifieront peu à peu, et il n'est pas douteux que de nouvelles recherches ne fassent reconnaître l'itinéraire antique des voies tortueuses et irrégulières du Nivernais. A cet égard, la grande carte du dépôt de la guerre peut donner d'utiles renseignements, bien que pour le Nivernais cette magnifique carte n'ait pas été dressée avec tout le soin désirable sous le rapport archéologique. D'autres provinces ont été plus soigneusement étudiées. Les feuilles des *premières* éditions de la carte de Cassini sont précieuses. Enfin, dit en terminant M. Victor Petit, espérons que la SOCIÉTÉ NIVERNAISE, en se mettant de suite en rapport avec les sociétés voisines, arrivera promptement à dresser d'une manière exacte « le réseau des voies « romaines qui sillonnaient le Nivernais et leur jonction avec « les voies des provinces limitrophes. »

M. Robineau-Desvoidis prétend que l'abbaye de St.-Germain a été le point précis vers lequel se dirigeaient toutes les voies romaines aboutissant à Auxerre.

M. l'abbé Brulé fait remarquer que les monastères étaient en général placés sur les grandes routes, afin d'offrir l'hospitalité aux voyageurs ; qu'il ne serait donc pas étonnant que l'abbaye de St.-Germain ait été construite à la jonction de plusieurs voies romaines.

M. l'abbé Crosnier confirme l'observation faite par M. l'abbé Brulé, en rappelant que des hôtelleries furent construites par les premiers moines de la Charité en même temps que le monastère, souvenir qui a été conservé jusqu'à nos jours, car la rue qui conduit à l'ancien monastère se nomme encore rue des Hôtelleries.

M. Quantin, tout en reconnaissant en général la justesse de ces observations, ne peut admettre que des voies romaines aient jamais passé au pied de l'abbaye de St.-Germain qui était

séparée par un étang de la ville gallo-romaine entourée de murailles.

M. l'abbé Devoucoux demande la parole pour communiquer à l'assemblée une note relative à la seconde question du programme que lui a remise M. Laureau de Thory, président de la Société Eduenne. On peut, dit M. Devoucoux, s'en rapporter à notre honorable président; jamais il n'émet son avis sans avoir approfondi la matière qu'il a à traiter, il s'abstient quand il ne peut motiver son jugement d'une manière solide.

NOTE DE M. LAUREAU DE THORY.

La question des voies romaines qui sillonnaient le Nivernais, ne peut nous concerner que très-secondairement et seulement pour quelques-unes d'entr'elles qui traversaient aussi notre arrondissement; mais il serait bien important que cette matière fût spécialement étudiée sur les lieux mêmes, par des archéologues consciencieux et exempts,, autant que possible, de tout esprit de système. Nous pourrions puiser dans leurs travaux, des lumières précieuses sur la continuation de plusieurs de nos voies qui aboutissent à cette contrée et en compléter en grande partie l'étude.

Les voies romaines partant d'Autun et pénétrant dans la province du Nivernais sont, à ma connaissance, au nombre de quatre. Elles sortaient, ainsi que d'autres, par la porte d'Arroux, réunies d'abord en un seul faisceau qui, à l'extrémité du pont, se bifurquait et dont une branche tournant à gauche, presqu'à angle droit, traversait la rivière de Tarrenay (ou Ternin) sur un pont depuis long-temps détruit, passait près du temple de Janus et coupait un peu obliquement la direction actuelle de la route de Château-Chinon. Près de là,

une nouvelle branche se séparait sur la droite et tendait à la Celle où elle se bifurquait de nouveau. L'embranchement de droite passe à la Petite-Verrière, dans le territoire de la commune d'Anost, pénètre dans le département de la Nièvre par la commune de Planchey, puis passant par Ouroux, l'Huis-Guillot, Pré-Fontaine, arrive à Lorme, d'où, selon toute apparence, partaient d'autres embranchements qui ne peuvent être étudiés avec succès dans leurs directions et leurs détails que par les archéologues du pays.

Le second embranchement de la Celle s'écarte du premier sur la gauche, gravit par une pente rapide la montagne où l'on en reconnaît quelques vestiges et entre dans la Nièvre sur le territoire de la commune d'Arleuf, passant près du hameau des Paquelins où il en existait, il y a quelques années, un morceau remarquable qui a été détruit.

C'est de ce point que les archéologues du Nivernais doivent l'étudier avec soin à raison de son importance, et vérifier sa direction que quelques auteurs ont sommairement indiquée par Aulnay, St.-Révérien, Entrains, qui est l'INTARANVM du marbre d'Autun, où elle aurait coupé la voie d'Auxerre à la Loire, décrite sur le même marbre, Arquian et enfin Bonny et Briare. Ces deux derniers points sont situés, à la vérité, dans le département du Loiret, mais à si peu de distance de celui de la Nièvre, qu'il ne serait pas difficile de continuer jusques-là les investigations. Cette direction bien vérifiée dans ses détails et rectifiée s'il était nécessaire, ferait juger si cette voie, comme on le présume, établissait une communication directe d'Autun à Orléans, sans faire le long détour qu'exige le passage par Decise, Nevers et la grande voie de la Loire.

L'exploration de cette route et de la précédente est aussi très-essentielle pour l'explication d'un passage d'Ammien Marcellin, fort controversé entre les archéologues sur la

traversée de l'empereur Julien, d'Autun à Auxerre, par une route autre que celle de Saulieu et Chora.

La voie principale d'où sont sortis ces divers rameaux continue sa direction, passe près de la Verrerie et s'approche de la route actuelle de Bourbon-Lancy, qu'elle suit à peu de distance jusqu'au hameau des Quatre-Vents. Mais dans cette traversée, et à 5 ou 6 kilomètres d'Autun, sort une troisième branche qui, s'écartant sur la droite, se dirige au hameau de Mechet, à Vaultheot, aux Trois-Cheminées, à la Chaurotte, à la Boutière, passe dans le territoire de St.-Prix et entre dans le département de la Nièvre, à l'Echenault, commune de Glux, au pied même du mont Beuvray. Au-delà de ce point, sa direction est signalée par le Foudon, Sanglier, le Niret, et enfin St.-Honoré. Cependant l'étude de cette partie aurait besoin d'être complétée dans ses détails; mais c'est surtout au-delà de St.-Honoré que doivent porter les investigations. Une autre voie semble croiser celle-ci près de St.-Honoré et aller rejoindre celle d'Autun à Decise; mais il n'est pas présumable que cette dernière direction soit la continuation de la route d'Autun à St.-Honoré, qui, dans ce cas, eût fait double emploi avec celle de Decise. Il serait donc important de chercher s'il n'existerait pas un prolongement dans la direction de Nevers à travers le pays des Amognes; dans ce cas, cette voie aurait établi une communication directe entre Autun et Nevers, en évitant le détour par Decise et la voie de la Loire. C'est un point sur lequel on doit appeler spécialement les explorations des archéologues du pays.

Quant aux embranchements qui liaient l'établissement romain du plateau de Beuvray aux deux voies principales de Decise et de St.-Honoré, l'un d'eux, partant du hameau de la Boutière, a été exploré par moi jusqu'au sommet de la montagne, et les autres sur lesquels nous n'avons encore

que des présomptions plus ou moins fortes, se trouvant à une distance très-rapprochée de la limite des départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre, peuvent être également explorés par les archéologues des deux pays.

La quatrième voie, et la plus importante sans contredit, est la route d'Autun à Decise que nous avons laissée près du hameau des Quatre-Vents; de ce point elle s'écarte sur la droite de la route actuelle de Bourbon-Lancy, passe au moulin de Baux, derrière la montagne de la Cornette et entre dans le département de la Nièvre, près de Chassagne et de Poil. Elle se rapproche ensuite de la route de Bourbon, passe près du château de Thil, à Magny, aux Draillots, à Cherrette, au moulin Dangny, à la Garde, etc. Les archéologues de la Nièvre auront à vérifier les détails de ce tracé et surtout à en étudier la continuation jusqu'à Decise, et s'assurer si, suivant l'opinion de quelques auteurs, il passe en effet par Apponay et Fours.

Ils auront aussi à explorer un embranchement qui, à la sortie de Magny, s'écartant du précédent sur la gauche, tire droit à la route actuelle de Bourbon et semble disparaître. Il serait intéressant de s'assurer si cette branche n'aurait point fait partie d'une voie de communication d'Autun à Bourbon-Lancy. Il est d'autant plus essentiel d'explorer avec soin, dans toutes ses parties, la voie d'Autun à Decise, qu'elle forme le tronc commun de deux routes principales rapportées dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, l'une comme route d'Autun à Paris, et l'autre d'Autun à Bordeaux.

Voici maintenant les difficultés que cette partie présente à résoudre.

L'itinéraire d'Antonin place entre Autun et Decise une station nommée ALISINCVM, à 22 lieues gauloises d'Autun et à 14 de Decise, et la carte de Peutinger indique entre ces deux mêmes villes deux stations, l'une nommée BOXVM, à 8 lieues gauloises d'Autun, et la seconde, figurée sur cette carte comme

un établissement thermal, est nommée AQVIS NISINEII, et marquée à 22 lieues gauloises de BOXVM et à 14 de Decise.

Ces différences, soit dans les stations, soit dans la distance totale, ont fait penser à plusieurs auteurs qu'il n'était pas question de la même voie, du moins dans toute son étendue.

Danville a cru devoir fixer la position d'ALISINCVM à Anizy, soit à raison de l'étymologie, soit surtout parce que les distances de ce point à Autun et à Decise présentent une conformité très-approximative avec celles indiquées dans l'itinéraire. On peut objecter sans doute que ce tracé s'écarte sensiblement de la ligne droite; mais on trouve assez souvent des exemples de semblables écarts. D'autres archéologues, frappés de la découverte de ruines romaines considérables à Alluy, ont proposé d'y placer ALISINCVM; mais ce lieu se trouve tellement écarté de la direction d'Autun à Decise, qu'il est bien difficile de l'adopter comme point intermédiaire entre ces deux villes.

Il serait important pour la solution de ces difficultés, de reconnaître les voies romaines qui peuvent passer à Anizy et Alluy, d'en bien déterminer les directions et les lieux de passage et de les comparer avec celle dont nous possédons les restes et qui paraît se diriger par Apponay et Fours.

Quant aux stations de la carte de Peutinger, Danville a pensé que celle d'AQVIS NISINEII figurée sur cette carte, ainsi que nous venons de le dire, comme un établissement thermal, ne pouvait se placer qu'à Bourbon-Lancy, et a fixé celle de BOXVM au hameau de Bussière, sur la route d'Autun à Toulon-sur-Arroux. Mais cette fixation, basée en partie sur l'étymologie, présente de grandes difficultés; elle supposerait que les routes de Toulon et de Decise auraient eu un tronc commun d'Autun à BOXVM, et l'aspect seul de la carte de Peutinger détruit complètement cette supposition, en présentant ces deux voies comme entièrement distinctes depuis leur point de départ d'Autun.

En somme, il paraît résulter des distances indiquées, que c'est dans l'arrondissement d'Autun qu'il faut chercher la station de BOXVM, et que c'est dans la Nièvre que doit se trouver celle d'ALISINCVM. Il serait à désirer que les explorations relatives à ces points fussent faites simultanément par les archéologues des deux pays. »

M. Berry insiste sur la nécessité, pour les départements limitrophes, de faire coïncider leurs études sur les voies romaines; il dépose sur le bureau une carte du Berry qui indique les différentes voies qui le sillonnent et fait remarquer leur rapport avec quelques-unes de celles qui aboutissent à la Loire, signalées par le commandant Barat.

« Après les différentes explications qui ont eu lieu, dit « l'honorable membre, sur les voies romaines plus ou moins « complètes qui sillonnent le sol du Nivernais, je puis aborder « la seconde partie de la question, et examiner quel est le « point de jonction de ces voies avec celles des provinces « voisines : on vient de nous entretenir des grands chemins « qui se dirigeaient d'Autun soit vers Nevers, soit vers « Auxerre, je vais m'occuper de leur communication avec « les Bituriges. »

« On rencontre aussi dans le département du Cher un « grand nombre de voies romaines; on y compte jusqu'à « huit voies principales, une, au nord, se dirigeant de Bourges « sur Orléans, dont on trouve les traces apparentes dans les « communes de St.-Eloi, Vasselay, Allogny, jusqu'à Neuvy « où la trace se perd dans les bruyères de la Sologne.

« Une seconde, à l'est, conduisait de Bourges aux bords de « la Loire au-dessous de Sancerre. Cette voie est encore « reconnaissable dans une grande partie de son parcours; « elle traverse les communes de Ste.-Solange, les Aix, « Montigny; aux abords de la Loire, entre Sancerre et

« Ménétreol, on lui a donné jusqu'à huit noms : dans la « partie comprise entre Bourges et Montigny on la nomme « tantôt *Levée de César*, tantôt *Levée de Jacques-Cœur*; près « de Sancerre on la nomme *Chaussée de la reine Blanche*, « parce que ce fut le chemin que suivit la mère de saint « Louis quand elle vint passer les fêtes de Pâques à Sancerre.

« Cette seconde voie devait franchir la Loire dans la direc- « tion d'Auxerre et de Sens; mais à quel point cette com- « munication d'une rive à l'autre avait-il lieu? C'est une « question qui semble indécise en présence de deux faits « maintenant reconnus; l'un qu'il existe une voie se dirigeant « sur Entrains, Toucy, Auxerre; dans ce cas ce serait au « Peseau, presque vis-à-vis Cosne, que la voie aurait franchi « la Loire. Cette opinion serait d'autant plus probable qu'en « 1849 M. de Vogué découvrit, dans sa propriété du Peseau, « des vestiges d'une vaste construction romaine dont le gise- « ment paraissait indiquer un travail assez important comme « serait la tête d'un pont. L'autre qu'il existait au-dessous de « Sancerre, entre St.-Satur et St.-Thibault, une station « militaire considérable, le *castrum gordianum*, qui aurait « pu également servir à protéger à St.-Thibault le passage « de la Loire. En admettant ce fait, le passage effectué à « St.-Thibault aurait rejoint Entrains par la voie du littoral « en descendant la Loire jusque vis-à-vis le Peseau. Dans « tous les cas, cette voie devait se diriger sur Auxerre et « Sens.

« Une troisième voie partant de Bourges conduisait à « Autun; les traces, dans le département du Cher, sont bien « connues et constatées dans les communes d'Auvoye, « Russy, Lantan, Sagonne, Sancoins. Le passage de la Loire « s'effectuait au port de Mornay; c'est par ces deux voies « que les Bituriges communiquaient avec Autun et Auxerre « en traversant le Nivernais.

« Le commandant Barat a signalé une autre voie romaine « de Nevers à Bourges, par la Guerche; cette voie nous est « inconnue dans le Cher, c'est donc le cas de la faire étu- « dier, et la Commission du Cher s'en occupera immédiate- « ment; les documents que nous pourrons nous procurer « pour éclairer cette question, seront communiqués à la « Société archéologique de la Nièvre pour compléter ses « travaux.

« Une quatrième route partait de Bourges, se dirigeant « sur Lyon en passant par Dun-le-Roy.

« Une cinquième allait de Bourges à Hery. Les communes « de Lissay, Alichamps, la Celle-Bruère, etc., en ont con- « servé de longs et magnifiques tronçons.

« La sixième allait de Bourges à Poitiers, et une autre « ligne reliait Poitiers à Nery.

« La huitième voie se dirigeait à l'ouest de Bourges sur « Tours.

« La Commission historique du Cher s'occupe en ce mo- « ment d'un travail sur l'ensemble des voies romaines et leur « direction dans les provinces limitrophes; elle a déjà com- « mencé cette étude, elle a suivi presque tous les tronçons « de chemins dont plusieurs se reconnaissent à la surface « sur une longueur de plusieurs myriamètres. Une carte du « département indique tous les points déjà reconnus. Les « travaux auxquels la Commission se livre actuellement com- « plètera bientôt le réseau. Cette carte que j'ai eu l'honneur « de déposer sur le bureau et d'offrir au Congrès, peut « servir à contrôler les directions des voies de la Nièvre.

« C'est en s'aidant mutuellement que la Société archéolo- « gique de Nevers et la Commission historique de Bourges « parviendront à établir cette partie importante de la géo- « graphie ancienne du centre de la France.

« L'inspection de cette carte suffira pour démontrer que

« notre système actuel de communication ne fait que reproduire l'œuvre des Romains. Nos routes modernes suivent « presque le même tracé que celles que nous avons reconnues préexistantes; c'est que les mêmes intérêts nécessitaient les mêmes directions; seulement des rectifications « de ligne sont devenues indispensables en raison du déplacement de certains centres de population. »

Le commandant Barat fait observer que la carte de Peutinger est inexacte dans les indications des fleuves; la Garonne, par exemple, est indiquée à la place de la Loire et la Loire prend la place de la Seine.

M. l'abbé Crosnier dépose sur le bureau un fragment de la carte de Peutinger établie sur une grande échelle, et demande la parole pour rétablir certains points importants de la géographie ancienne du pays.

« L'observation présentée par le commandant Barat est, « dit-il, de la plus grande importance; il est évident que « le fleuve que la carte de Peutinger fait passer à *Luteci*, « Paris, ne peut être que la Seine et non la Loire, que celui « qui arrose Bourbon, Decise et une partie du Nivernais, « ne peut être que la Loire et non la Garonne. Une fois « cette rectification faite, nous pouvons nous rendre compte « en partie de notre ancienne géographie et restituer à quelques localités leurs anciens noms, reconnaître d'une manière indubitable des lieux que les géographes n'avaient « pas encore reconnus.

« Le savant Danville s'est laissé entraîner dans des erreurs « qu'il eût bien certainement évitées, s'il eût vécu de notre « temps. Il avait remarqué sur la rive droite de la Loire « deux établissements d'eaux thermales indiqués sur la carte « de Peutinger par les bâtiments carrés par lesquels il désignait ces sortes d'établissements; il crut qu'il y avait ici « une transposition, il assigna à *Bourbon-Lancy* le lieu in-

« diqué sous le nom d'*Aquæ Nisinæi* et *Aquæ Bormonis* « devint *Bourbon-l'Archambault*.

« Les eaux thermales de St.-Honoré en Morvand étaient « inconnues à Danville; de son temps elles étaient encore « cachées sous un amas de ruines couvertes de broussailles; « ce ne fut qu'en 1821 qu'on commença les déblayements « et que l'on découvrit l'ancien établissement romain. Dès-« lors il fut facile de comprendre que la carte de Peutinger « était exacte sur ce point; *Aquæ Bormonis*, Bourbon-« Lancy, placé sur la rive droite du fleuve, occupe la place « qui lui convient; et *Aquæ Nisinæi* dans l'intérieur des « terres sur une des voies qui part de Decise, *Degena*, « pour se diriger sur le Morvand, est évidemment le lieu « qui a pris plus tard le nom de St.-Honoré. Mais il est « impossible de reconnaître avec Danville, *Bourbon-l'Ar-« chambault* dans l'*Aquæ Bormonis*, situé sur la Loire, et « *Bourbon-Lancy* dans l'*Aquæ Nisinæi* reporté dans l'in-« térieur des terres.

« Je dois ajouter que le village d'Anizy semble avoir con-« servé dans le pays le souvenir de l'*Aquæ Nisinæi* qu'il « représente en abréviation A...nisy. Sans doute, il est en-« core un peu éloigné des eaux de St.-Honoré, mais ne « serait-il pas possible que les habitants, après la ruine de « leurs habitations placées auprès de ces eaux, ruine qu'on « attribue aux Sarazins quand ils se portèrent sur Autun et « sur les pays voisins jusque dans l'intérieur du Morvand, « se soient fixés au bas des montagnes et aient donné à « leurs nouvelles habitations le nom du lieu qui les avait « vus naître.

« Il est encore important de rectifier ici une autre erreur « de Danville. Il prétend qu'*Anizy*, dont nous venons de « parler, est l'ancien *Alisincum* indiqué dans l'itinéraire « d'Antonin sur une autre voie allant de Decise à Autun;

« mais il est certain que jamais on n'a trouvé à Anizy au-
« cunes traces de constructions romaines, ce qui ne serait
« pas étonnant si, comme je le disais tout à l'heure, Anizy doit
« sa fondation à la ruine de *Aquæ Nisinæi*, depuis St.-Honoré,
« par les Sarazins, au milieu du VIIIe. siècle. A Alluy, au
« contraire, toutes les fouilles qui ont été opérées ont cons-
« taté la présence d'un ancien et vaste établissement. Ce sont
« des mosaïques magnifiques, des statuettes, des médailles
« en grand nombre, des ustensiles de toute sorte et de nom-
« breuses fondations. Nous devons donc reconnaître dans
« Alluy l'*Alisincum* de l'itinéraire d'Antonin. »

Après quelques observations faites par M. l'abbé Devoucoux, pour confirmer ce que vient de dire M. Crosnier, l'assemblée paraît adopter l'opinion qui vient d'être émise.

M. de Caumont profite de cette circonstance pour engager de nouveau à se livrer dans chaque localité à l'étude de la géographie ancienne encore si peu connue.

Personne ne demandant plus la parole, on passe à la troisième question du programme :

Où doit-on fixer l'emplacement de l'ancienne Gergovia Boiorum ?

La parole est à M. l'abbé Crosnier.

« Avant de répondre à cette question, dit-il, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur l'histoire des Boïens, qui ont joué un rôle si important dans les guerres entre les Gaulois et les Romains; cet aperçu ne sera pas sans intérêt pour nous Nivernais, puisque nous regardons ce peuple comme ayant habité nos contrées. Il nous sera plus facile ensuite de bien établir la portion de notre territoire qui leur fut concédée, et par conséquent de nous fixer sur l'emplacement de leur ville principale. Les Boïens formaient une nation nombreuse de la Gaule celtique; quoiqu'on ne puisse indi-

quer d'une manière incontestable le pays qu'ils habitaient avant leurs différentes migrations, on pense communément qu'ils occupaient le Bourbonnais actuel et la partie du Nivernais qui l'avoisine.

Nous voyons ce peuple guerrier et aventureux s'établir et s'étendre dans différentes contrées de l'Europe et de l'Asie, se mêlant à toutes les grandes entreprises de leurs compatriotes et marchant toujours en tête de ces fiers Gaulois qui *portaient leurs droits au bout de leurs épées*, *et qui prétendaient que tout appartient à des gens de cœur.*

Sous le règne de Tarquin l'ancien, Ambigat, roi des Celtes, voyant la population de ses États s'accroître d'une manière excessive, engagea Bellovèse et Sigovèse, ses neveux, à se mettre à la tête de ce qu'il y avait de surabondant dans la population qui lui était soumise, pour aller fonder ailleurs d'autres établissements. Bellovèse marcha vers l'Italie et Sigovèse vers la Germanie. Les Boïens, qui suivirent ces derniers, s'emparèrent de la Pannonie et de l'Illyrie, et étendirent leurs conquêtes sur les deux rives du Danube et jusque dans le pays qui prit depuis le nom de *Boiohemum*, Bohême. Ils fondèrent à l'embouchure du Danube une ville qu'ils nommèrent *Noviodunum*, nom qui leur rappelait la capitale du pays qu'ils avaient quitté. Vers l'an 278 avant J.-C., ces peuples ayant leur Brenn à leur tête marchent sur la Grèce; mais, arrivés dans le pays des Dardaniens, la dissention se met parmi eux et ils se séparent en deux corps. Le Brenn s'avance dans l'intérieur de la Grèce à la tête de 150,000 hommes, les autres au nombre de 20,000 suivent Léonorius et Luthárius leurs chefs, traversent la Thrace, s'emparent de Bizance et font payer le tribut à toutes les villes de la Propontide. Bientôt ils se rendent maîtres de la Chersonnèse, passent dans l'Asie-Mineure qu'ils soumettent jusqu'au mont Taurus, et après toutes ces conquêtes ils s'éta-

blissent aux environs du fleuve Halys, dans le pays connu depuis sous le nom de Galatie. Ils étaient si redoutables que les rois de Syrie leur payaient tribut pour avoir la paix avec eux; au rapport de Justin, aucun prince d'Orient ne se croyait solide sur son trône, s'il n'avait nos Gaulois pour le garder; et s'il avait perdu sa couronne, il ne pensait pas pouvoir la recouvrer sans les Gaulois. Plus tard ils furent vaincus par le consul Manlius. Le consul, auquel ils demandèrent la paix, leur imposa pour condition de ne point sortir du pays qu'ils habitaient pour aller inquiéter leurs voisins (188 avant J.-C.). Depuis cette époque, ils ne firent plus rien de mémorable.

Quant à ceux qui avaient suivi le Brenn jusqu'à Delphes, voyant leur armée détruite, ils passèrent les uns en Asie, tandis que les autres reprirent le chemin de la Thrace pour retourner dans leur patrie. Une de leurs troupes s'arrêta à l'endroit où la Save se jette dans le Danube; ces derniers succombèrent plus tard sous les armes de Bérébistes, roi des Gètes, qui ravagea leur pays; c'est ce pays dépeuplé par cette guerre que Pline appelle *Deserta Boiorum*.

Malgré tout l'intérêt qui se rattache aux expéditions de l'Italie par la colonie conduite par Bellovèse, je ne veux pas entrer dans ces détails qui nous entraîneraient trop loin; en effet, il faudrait parcourir pendant cinq siècles l'histoire de la république romaine pour avoir une idée du courage de nos Celtes, à la tête desquels nous voyons toujours les Boïens. A peine ont-ils frayé le chemin qu'Annibal devait plus tard parcourir en franchissant les Alpes, qu'ils fondent des villes et leur donnent, comme aux rivières qui les arrosent, des noms qui leur rappellent le pays qu'ils ont quitté. *Mediolanum*, *Bononia*, *Senagallia*, la patrie de l'immortel Pie IX, sont leurs premières fondations, et la rivière qui coule dans ce pays prit le nom de Senna. Ils ne tardèrent pas à s'avancer

jusqu'à Rome, qu'ils tinrent en échec jusqu'au moment où ils imposèrent des lois à ceux qui s'étaient refugiés dans le Capitole. Polybe dit qu'ils se retirèrent non pas devant Camille, mais parce que les Venètes qui attaquaient leur pays conquis les forcèrent de voler au secours de leurs nouvelles villes.

Depuis cette époque jusqu'en l'année 192 avant J.-C., les Romains et les Boïens furent constamment en guerre. Alors ces derniers succombèrent sous les armes de Publius Cornelius Scipion, après avoir été pendant plusieurs siècles la terreur de Rome.

Pendant ces guerres avec les Gaulois, le sénat déclarait qu'il y avait *tumulte*, expression qui indiquait l'imminence du danger; dès-lors tout citoyen devenait soldat; toute exemption cessait, et les prêtres eux-mêmes devaient prendre les armes.

Revenons maintenant à ceux des Boïens que nous avons laissés plus rapprochés des sources du Danube, et qui ne suivirent pas leurs compatriotes en Thrace, en Grèce et en Asie; ce sont eux qui, sortis du Nivernais, à ce qu'on présume, vont y rentrer et y établir la *Gergovia Boiorum*.

Ils avaient fondé, sur les deux rives du Danube, deux colonies qui conservèrent le nom du peuple conquérant : le *Boiohemum*, la Bohême, et le *Boiarium*, la Bavière. Sous Auguste, les Marcomans, voulant éviter la domination romaine, s'éloignèrent du Rhin et forcèrent les Boïens à leur abandonner le *Boiohemum*. Les Boïens furent donc réduits à se renfermer dans le *Boiarium*, qu'ils agrandirent en s'emparant du *Noricum*, maintenant l'Autriche, où ils construisirent la ville de *Boiodurum*.

L'année même du consulat de César, les Helvétiens se trouvant trop resserrés dans leur pays, conçoivent le projet de s'emparer d'une partie de la Gaule celtique, projet dont ils remettent l'exécution à l'année suivante. Après avoir brûlé leurs villes et leurs villages, ils fixent le rendez-vous général

sur les bords du Rhône. Les Boïens et les Stulingiens, leurs voisins, demandent à faire partie de l'expédition et sont reçus dans la Société des Helvétiens. Le corps des Boïens était de 32,000.

A la nouvelle de ces préparatifs, César se dispose à marcher contre eux, craignant pour la province romaine. Ils furent donc obligés de changer de route; ils obtinrent l'assentiment des Séquaniens et des Eduens auxquels ils promirent une part de leurs conquêtes pour traverser les pays qui leur appartenaient. Mais en s'avançant dans ces pays, ils y firent bien des ravages, auxquels les habitants trop faibles ne pouvaient s'opposer. Il était d'ailleurs impossible qu'une armée de près de 360,000 âmes, car ils avaient avec eux leurs femmes et leurs enfants, pût traverser un pays aussi resserré sans y commettre aucun dégât. Les Eduens se repentirent d'avoir donné leur consentement et envoyèrent des députés à César pour implorer son secours. César qui voyait une circonstance favorable pour augmenter sa gloire et étendre la puissance romaine, se mit aussitôt en marche, vint surprendre les Helvétiens au moment où ils passaient la Saône et les mit en déroute.

Les Helvétiens se refugièrent dans les forêts voisines, d'où ils envoyèrent au général romain des députés, à la tête desquels se trouvait Divicon, pour réclamer un établissement dans les Gaules. Divicon parla à César avec fierté, et lorsque celui-ci lui demandait des ôtages, il lui répondit « que son peuple était habitué à en recevoir et non à en donner, comme les Romains devaient le savoir. »

Les Helvétiens continuèrent leur marche, et pendant quelque temps les deux armées se contentèrent de faire de légères escarmouches. Enfin on en vint à un combat décisif. Au moment où les Helvétiens attaquaient l'arrière-garde de l'armée romaine, César profitant d'une position qui lui semblait

avantageuse, rangea son armée en bataille sur une hauteur voisine.

Les Helvétiens, de leur côté, serrent leurs rangs et donnent l'attaque; mais les Romains, forts de leur position, les accablent de traits. Ceux-ci ne perdent pas courage, ils jettent leurs boucliers pour combattre plus librement, mais bientôt couverts de blessures, ils lâchent pied et se retirent vers une montagne où les Romains les suivent, quand tout-à-coup un corps de 15,000 Boïens et Stulingiens, qui formaient l'armée de réserve, fond sur l'armée romaine et l'enveloppe de telle manière qu'elle eut à faire face de tous côtés.

De part et d'autre il y eut des prodiges de valeur, mais la victoire resta aux Romains, les Helvétiens furent obligés de regagner leur pays.

Les Eduens, témoins de la bravoure des Boïens, obtinrent du vainqueur qu'ils resteraient avec eux. César y consentit, avouant qu'il n'en avait pas vu un seul tourner le dos pendant le combat. Les Eduens leur donnèrent donc des terres, et dans la suite ils les admirent à partager leurs droits et leurs privilèges.

C'est maintenant qu'il nous reste à étudier la contrée du pays éduen qui leur fut concédée et où ils fondèrent leur *Gergovia.* Ici quatre opinions diverses sont en présence, les uns, comme Pierre de Frasnay, veulent que Bourbon-l'Archambault ait été l'emplacement de la *Gergovia Boiorum;* les autres, comme les auteurs de l'Ancien Bourbonnais, lui assignent Moulins ou les environs, mais toujours la rive gauche de l'Allier; d'autres veulent reconnaître *Gergovia Boiorum* dans la ville gallo-romaine découverte dans les forêts de St.-Révérien; d'autres enfin reconnaissent avec les auteurs de l'Ancien Bourbonnais que cette ville devait nécessairement se trouver dans le pays compris entre la Loire et l'Allier, mais non pas sur l'emplacement de Moulins, ville moderne, ni même dans les environs de cette ville.

Commençons par dire que l'opinion de ceux qui placent *Gergovia Boiorum* sur la rive gauche de l'Allier, soit à Bourbon-l'Archambault, soit à Souvigny, n'est pas soutenable. L'Allier était la limite du pays des Eduens; les contrées placées sur la rive gauche appartenaient aux Arvernes et aux Berruyers. Or, d'après César, les Eduens leur abandonnèrent une portion de leur territoire; il ne faut donc pas les placer au-delà de l'Allier. Il reste maintenant à examiner si nous devons admettre leur colonie dans le centre du Nivernais, ou bien entre la Loire et l'Allier; puis nous essayerons de reconnaître l'emplacement de leur ville.

Après la découverte de la ville gallo-romaine dans la forêt de St.-Révérien, M. Boniard a été le premier à supposer que ces ruines pourraient bien être celles de l'ancienne *Gergovia Boiorum;* et bientôt étayant cette supposition des noms donnés aux lieux voisins, Arsembouy, Bouille, Bouillet, etc., il crut avoir démontré jusqu'à l'évidence que jusqu'alors on s'était trompé en plaçant les Boïens entre la Loire et l'Allier, que c'était dans la forêt de St.-Révérien qu'était leur ville principale. D'Anville, Sanson, de Valois, tous les géographes et les historiens qui ont écrit sur cette matière se trouvaient en défaut; ils avaient tort de donner la Loire et l'Allier pour limites au pays éduen, la Loire seule arrosait ses frontières, et M. Boniard donne en preuve la conférence que César tint à Decise pour régler la contestation qui s'était élevée entre deux prétendants éduens à la souveraine magistrature, pour se soumettre à la loi de ce peuple qui défendait au Vergobret de sortir des limites de la cité; il est évident, selon lui, que leur territoire ne devait pas s'étendre au-delà de cette ville, autrement le proconsul eût choisi un autre lieu plus rapproché du Berri, où il se trouvait alors. M. Boniard oublie que la ville des Boïens où il eût voulu que César, dans l'opinion contraire à la sienne, eût indiqué la conférence,

n'était qu'une ville nouvelle et de peu d'importance, que César ne tenait aucun compte, dans cette circonstance, des places plus rapprochées du lieu où il se trouvait, autrement il aurait pu choisir *Noviodunum*, Nevers; il oublie surtout ce qui est admis de tout le monde, que les anciens diocèses indiquent les véritables limites des anciens peuples de la Gaule, et que le diocèse d'Autun, avant 1791, s'étendait jusqu'à l'Allier, que Moulins en Bourbonnais et ses environs en faisaient partie, et que primitivement, avant le démembrement qui en fut fait pour former le diocèse de Nevers, non seulement la contrée située entre la Loire et l'Allier, mais tout l'ancien diocèse de Nevers dépendait des Eduens; c'est un point qui n'a jamais été contesté.

Quant au passage de Pline cité par M. Boniard, il ne prouve rien, absolument rien. Pline faisant l'énumération des peuples qui composent la Gaule Lyonnaise, cite les Eduens, les Carnutes, les Boïens, les Senons, les Aulerques, etc. M. Boniard raisonne comme s'il était constant que l'auteur eût voulu suivre dans ce dénombrement un ordre topographique, et conclut qu'il faut placer les Boïens sur les confins des Eduens, des Carnutes et des Senons. En partant de ce principe, nous placerions les Carnutes entre les Eduens et les Senons, ce qui est inadmissible.

Au reste, suivons César dans sa marche lorsqu'il va au secours des Boïens.

Vercingétorix veut se mettre à la tête des peuples de la Gaule pour arrêter les envahissements du proconsul romain; déjà plusieurs peuples lui ont confié le souverain pouvoir; les Berruyers et les Eduens refusent d'entrer dans la coalition. Bientôt il gagne les Berruyers; mais les Eduens demeurent inébranlables. L'armée de Vercingétorix occupe une portion du Berri; il s'avance avec une partie de ses troupes pour faire le siége de la *Gergovia Boiorum*. A la nouvelle de ce soulè-

vement des Gaulois, César quitte Vienne et se rend à Langres où il avait deux légions. Ce fut là qu'il apprit le siége de la ville des Boïens. Aussitôt il envoie demander des vivres aux Eduens et fait en même temps avertir les Boïens de tenir ferme, qu'il se dispose à leur porter secours. En effet, il part laissant à *Agendicum* (Sens) deux légions et les bagages de l'armée.

Cependant ne voulant pas s'exposer à être inquiété par les ennemis qui resteraient derrière lui, qui pourraient d'ailleurs lui couper les vivres, il se dirige sur *Vellaudunum* (Château-Landon), qui tenait au parti de Vercingétorix, et en trois jours il se rend maître de la place. De là il marche sur *Gennabum* qui se disposait à venir au secours de *Vellaudunum*, s'en empare, passe la Loire, traverse le Berri et fait en passant le siége de *Noviodunum*.

Vercingétorix avait eu connaissance de la marche de César et avait aussitôt abandonné *Gergovia* pour aller au secours de *Noviodunum*; mais les Romains s'en rendent maîtres malgré l'avant-garde de l'armée de Vercingétorix qui fut mise en déroute.

Les Boïens n'avaient plus besoin du secours de l'armée romaine, l'ennemi s'était retiré, il n'était plus nécessaire que César continuât sa route; c'est pourquoi il prend une autre détermination et va mettre le siége devant *Avaricum*, Bourges, qui était entré dans le parti des Arvernes. Pendant ce temps César ne cessa de réclamer des vivres aux Eduens et aux Boïens, mais ces derniers resserrés dans leur coin de terre eurent bientôt épuisé leurs ressources, en sorte que les Romains eurent beaucoup à souffrir, vu la négligence des Eduens et la pauvreté des Boïens.

Tel est en substance le récit de César. Il est facile maintenant de se rendre compte de sa marche, il soumet avant tout *Vellaudunum* et *Gennabum*, puis passe la Loire, tra-

verse le Berri marchant droit à *Gergovia;* il prend en passant *in viâ Noviodunum.* Danville fait remarquer que ce ne peut être ni Neuvi-sur-Baranjeon, ni Nonain-le-Fuzelier, localités qui dépendaient des Carnutes, mais Nohan, car il s'agit d'une ville des Berruyers, *Oppidum Biturigum;* or, Nohan-en-Gracey se trouve placé entre Bourges et la contrée que nous assignons aux Boïens. Il n'est pas possible de reconnaître la *Gergovia Boiorum* dans la ville gallo-romaine de St.-Révérien, quand on a lu attentivement le VII°. livre des Commentaires de César.

Supposons un instant que l'opinion de M. Boniard soit la vraie. Vercingétorix ne pouvait assiéger la ville des Boïens qu'en traversant une grande partie du territoire des Eduens, et ceux-ci ne se plaignent pas; on ne leur voit faire aucune démarche pour s'y opposer, et César n'adresse pas un seul mot d'encouragement à ces fidèles alliés, il ne leur promet pas de les venger, il se contente de leur envoyer demander des vivres; les Boïens seuls l'occupent. En vérité, une semblable conduite serait inexplicable et la politique de César ne permet pas de la supposer.

Il est donc évident que ceux qui, avec Sanson, Danville, Adrien de Valois, les auteurs de l'Ancien Bourbonnais, etc., placent les Boïens entre la Loire et l'Allier, sont seuls dans le vrai.

Selon nous, l'emplacement de *Gergovia Boiorum* serait le château de Buy, situé dans la commune de St.-Pierre-le-Moutiers. Les fosses de tanneries qu'on a trouvées en creusant aux environs du château, d'anciennes fondations qui s'y rencontrent, ainsi que celles qu'on voit aux environs des bois de Grand-Bourg et de Petit-Bourg, tout fait croire que ces lieux furent autrefois le centre d'une population assez nombreuse. La position de ce château et le nom qu'il porte viennent encore à l'appui de notre opinion.

Buy est placé sur la grande voie romaine d'Autun à Bourges. Cette voie, en quittant Decise, longe la Loire, coupe les bois d'Uxeloup, puis fait un coude entre St.-Parize et Azy-le-Vif pour passer à la fontaine des Vertus, eaux minérales maintenant à peu près inconnues, mais fréquentées autrefois, à en juger par d'anciens travaux qui ont été découverts au lieu de la source, et enfin à Buy d'où elle se dirige sur Sancoins. Danville, sur sa carte, indique bien le coude que nous signalons, mais sans en expliquer la cause. Il serait en effet difficile de l'indiquer, rien n'empêchait de conduire cette route en ligne droite; les accidents de terrain ne se font pas plus remarquer d'un côté que de l'autre. On sait au reste que ces accidents n'arrêtaient pas les Romains dans ces sortes de travaux, puisque nous rencontrons leurs routes dans les bas-fonds aussi bien que sur de hautes montagnes. Dans notre opinion cette courbe s'explique, elle devenait nécessaire pour faire jouir *Gergovia* des avantages qui devaient en résulter.

Il est encore certain que les embranchements de route chez les Romains n'avaient lieu qu'aux endroits de quelqu'importance, comme une ville, un établissement d'eaux thermales; pour s'en convaincre il n'y a qu'à consulter les cartes anciennes; or, nous trouvons, en partant du vieux château de Tâches en la commune de St.-Parize-le-Châtel, une voie connue dans le pays sous le nom de *chemin ferré*, qui semble être une communication entre Nevers et le lieu dont nous parlons; on en perd la trace dans le bois de Grand-Bourg, mais il est impossible de méconnaître sa direction sur Buy où elle se joignait à la grande voie d'Autun à Bourges.

Quant au nom de Buy, ne rappellerait-il pas les anciens habitants et leur ville *Urbs*, *Civitas* ou *Gergovia Boiorum*.

Nous avons parlé du bois de Grand-Bourg qui avoisine Buy; ce Grand-Bourg n'aurait-il pas été le Grand-Bourg des

Boïens, pour prendre plus tard le nom de Bourg-des-Gentils, *Pagus Gentilicus*, dont il est fait mention dans les vieilles légendes de la vie de saint Patrice.

En effet, jusqu'au milieu du VI°. siècle, ce pays demeura attaché à l'idolâtrie, tandis que tous les peuples voisins avaient ouvert les yeux à la lumière de l'Evangile, et c'est sans doute ce qui fut la cause que le nom de Bourg-des-Gentils remplaça son ancien nom. La religion chrétienne avait été prêchée à Nevers depuis long-temps, les uns disent par saint Austremoine, au milieu du III°. siècle, d'autres par saint Andoche, disciple de saint Polycarpe, et d'autres prétendent qu'elle y fut annoncée dès le Ier. siècle et du temps même des apôtres. Ce qui est certain, c'est que Nevers était chrétien depuis long-temps, qu'il avait déjà eu plusieurs évêques, tandis que le pays dont nous parlons était idolâtre lorsque saint Patrice y arriva. Faut-il présumer qu'avant l'érection de l'évêché de Nevers, les évêques d'Autun aient laissé ce pays sans l'instruire, et que les évêques de Nevers aient aussi négligé une contrée voisine de leur ville épiscopale? Cette supposition serait injurieuse à la mémoire de ces saints évêques. Il est plutôt à croire que ce peuple aura été long-temps sourd à leurs leçons et se sera converti plus difficilement que les populations voisines, ce qui s'explique aisément. Les Gaulois et les Eduens, en particulier par leurs rapports avec les Romains, avaient déjà dû établir des modifications importantes dans leur culte religieux, et quoique César nous présente la nation gauloise comme tout-à-fait attachée à ses cérémonies religieuses, nous ne pouvons douter que la confraternité qui existait entre les Eduens et les Romains n'aient déjà mélangé les deux cultes. Or, l'expérience prouve qu'en fait de religion on ne peut ébranler un seul point sans ruiner l'édifice. Ces modifications devaient donc les préparer à recevoir plus facilement la lumière de la foi; la langue romaine leur était fa-

milière et les premiers prédicateurs de l'Evangile parlaient cette langue et étaient compris.

Il ne dut pas en être de même des Boïens auxquels la langue romaine était étrangère ; ils n'avaient connu les Romains qu'au champ de bataille. Agglomérés en famille dans un coin de terre qui leur rappelait leur défaite, ils devaient éprouver une grande défiance à l'égard de ceux qui leur annonçaient une religion nouvelle, et surtout dans une langue qui était celle de leurs vainqueurs ; nous ne nous étonnons plus de voir, pour les convertir, tous les efforts infructueux jusqu'au milieu du VIe. siècle, quand saint Patrice vint y jeter la semence de l'Evangile.

Une tradition populaire du pays rapporte qu'il y avait aux environs de St.-Parize une grande ville qui fut brûlée. C'est peut-être celle dont nous parlons.

Toutes ces considérations méritent d'être approfondies et me semblent déjà jeter un grand jour sur la question. Nous trouvons encore dans la même contrée, sur les bords de l'Allier, un autre endroit qui porte aussi le nom de Buy.

Il nous reste à parler de *Boia* dont il est fait mention dans les Commentaires de César, livre VII. Vercingétorix, au moment où César marchait sur Bourges après s'être rendu maître de *Vellaudunum*, de *Gennabum* et de *Noviodunum*, conçoit le projet de priver les Romains de vivres et de fourrages ; pour cela il réunit ses gens et, de concert avec eux, il fait mettre le feu à tous les endroits placés depuis *Boia* jusqu'à Bourges. Que *Boia* soit *civitas Boia*, le pays des Boïens, ou *Gergovia Boia*, la Gergovie des Boïens, peu importe ; c'est le pays où, pendant le siége de Bourges, les Romains pouvaient venir fourrager, *quo pabulabundi causâ adire posse videantur*. Je comprends les Romains s'avançant jusqu'au bassin de l'Allier pour fourrager ; mais qu'on ne vienne pas nous dire qu'ils pouvaient de Bourges aller fourrager dans le centre

du Nivernais, dans les forêts de St.-Révérien. Il est donc évident que le pays des Boïens était entre la Loire et l'Allier, comme l'ont pensé d'Anville, Sanson, Adrien de Vallois, les auteurs de l'Ancien Bourbonnais, les rédacteurs de l'Album du Nivernais, etc. C'était entre les deux rivières qu'était située leur *Gergovia*, et probablement dans le canton de St.-Pierre à Buy. »

M. de Caumont annonce qu'à 4 heures 1/2 on visitera la curieuse église de St.-Etienne. Le rendez-vous est fixé devant le grand portail de cette église.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-adjoint,

G. DE SOULTRAIT.

Seconde Séance du 10.

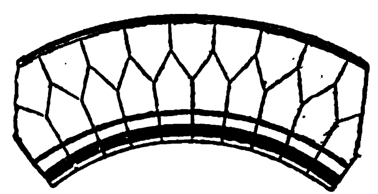
A la fin de la première séance, M. de Caumont avait annoncé que, le soir à quatre heures et demie, on visiterait l'église de St.-Etienne. A l'heure indiquée, les membres du Congrès se trouvèrent en grand nombre réunis dans la cour qui règne devant la façade occidentale de cette église.

On ne devait pas être étonné de ce concours : il s'agissait d'étudier une des églises de France les plus remarquables par l'unité de style, par ses belles proportions et par ses détails curieux, quoique sobres d'ornements. Une église du XI°. siècle complète est un monument assez rare.

Avant de pénétrer dans l'intérieur, on s'arrêta à considérer la façade, et bientôt il fut facile de reconnaître que le mur carré qui s'élève au-dessus des fenêtres trilobées est un mur de construction récente, intercallé entre les deux tours qui s'élevaient aux angles.

Immédiatement au-dessus du cordon qui s'étend vers le sommet du portail et qui devait servir de rivet à la toiture du narthex qu'on y voyait autrefois, on remarque quatre pierres d'un appareil plus considérable que l'appareil voisin et d'une autre nature; une d'elles a conservé le corps et une des serres d'un aigle, ce qui porte à croire que le sculpteur avait représenté sur ces quatre pierres les animaux symboliques évangéliques, dont l'aigle faisait partie.

On s'est surtout arrêté à considérer la forme des claveaux qui composent les cintres du portail, qu'un des membres a proposé de nommer claveaux alvéolés. Ce genre de claveaux assez rares se fait remarquer dans plusieurs édifices religieux du Nivernais, tels qu'à Garchisy et à Parigny-les-Vaux; l'église de Nantilly, faubourg de Saumur, offre les mêmes caractères à une des fenêtres de la paroi septentrionale. L'intrados des cintres est orné de peintures; ce sont des rubans polychromes zigzagués, avec des roses dans l'angle rentrant et des oiseaux affrontés à ailes déployées.



Les colonnes qui flanquent les pieds-droits du portail ont aussi attiré l'attention des membres du Congrès; les chapiteaux des grosses colonnes sont complètement lisses, sauf quelques légères moulures. Un semé de fleurs de lis peintes, a fait penser que ces chapiteaux étaient si unis parce que l'architecte avait eu l'intention de les relever par la peinture, observation qui a été renouvelée pour la plupart des chapiteaux de l'intérieur. M. l'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun, a fait remarquer que ces chapiteaux paraissaient avoir été tournés au lieu d'être taillés, et a rappelé à ce sujet

que les deux autres colonnes annelées du portail, de moindre module que les premières, auraient été façonnées par le même procédé.

Toutes les colonnes de l'église non engagées présentent le même caractère, soit les colonnes monolithes qui entourent le sanctuaire, soit les colonnes raccourcies et fuselées pour la plupart qui soutiennent l'arcature du premier étage du rond-point et qui paraissent écrasées sous leur large et épais tailloir.

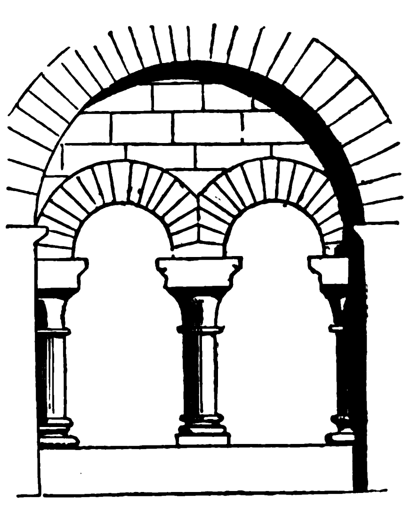
Après avoir étudié le portail, on entra dans l'église ; tous les membres admirèrent son plan uniforme d'un seul jet et ses gracieuses proportions. On regretta seulement de voir les galeries de la nef à



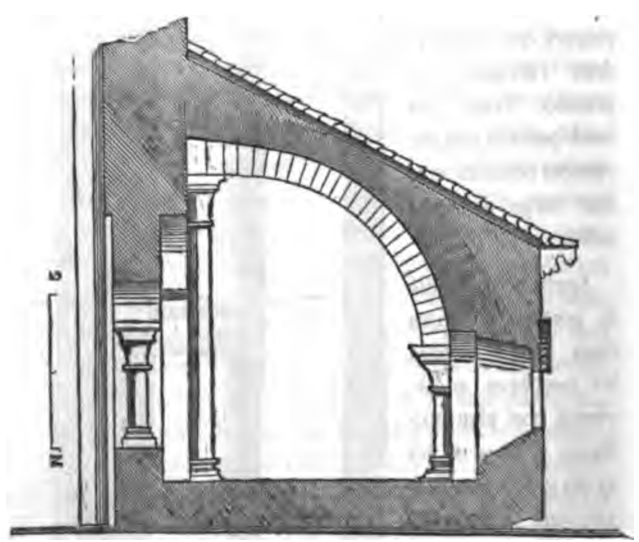
V. Petit del.

UNE COLONNE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE NEVERS.

arcades géminées bouchées par de la maçonnerie. Il y a eu unanimité parmi les membres du Congrès pour demander qu'on rendît à l'église toute sa grâce et son caractère en débouchant ces arcades. L'inspection des galeries a prouvé comme tout dans cet édifice avait été



soigné sous le rapport du plan et de la consolidation; leur



UN DES ARCS-BOUTANTS DE LA NEF DE SAINT-ÉTIENNE DE NEVERS.

voûte au quart de cercle venait contrebouter la voûte en

berceau de la grande nef, et c'est par suite de cette disposition qu'on n'y rencontre aucun déchirement.

Le plan de cette église est la croix latine à trois nefs avec déambulatoire; trois chapelles absidales en hémicycle de peu de profondeur rayonnent autour du sanctuaire. Deux autres absides existaient dans les parois orientales du transept : une a été détruite, celle du croisillon méridional, pour faire place à une chapelle du XVI°. siècle; l'autre est maintenant en état de restauration, ainsi que la façade du croisillon septentrional, et cette restauration, dirigée par M. Paillard, a prouvé au Congrès que les éloges que j'adressais hier à cet architecte n'étaient point exagérés : les nouveaux éloges que lui ont adressés les différents membres du Congrès seront pour lui un puissant encouragement pour l'engager à persévérer dans une voie qui prouve combien il comprend l'art religieux.

A l'extrémité des croisillons du transept, les façades, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, présentent des arcatures en plein-cintre alternées avec des frontons triangulaires, disposition qu'on remarque dans une autre église du Nivernais, la petite église rurale de Neuville-les-Decise, et que nous avons retrouvée dans celle de Notre-Dame-du-Port, à Clermont. C'est ici qu'on a pu remarquer l'identité qui existe entre St.-Etienne de Nevers et Notre-Dame-du-Port; non seulement à cause du caractère que nous venons d'indiquer, mais encore à cause de la galerie à jour suspendue à la naissance de chaque croisillon du transept, disposition que les archéologues anglais nomment *screen*, dénomination que M. Mérimée a cru devoir conserver chez nous.

M. de Surigny, de Mâcon, a fait observer que cette église lui présentait deux caractères : le caractère auvergnat dans la nef, et le caractère bénédictin dans la région absidale Cependant on peut dire que si le caractère bénédictin se fait

remarquer, il est peu sensible, surtout si on vient à considérer la sobriété d'ornementation.

Le Secrétaire-général,
L'abbé CROSNIER.

Première Séance du 11 juin.

Présidence de M. PETIT-DELAFOSSE, préfet de la Nièvre.

La séance est ouverte à huit heures.

Siègent au bureau : M. Petit-Delafosse, préfet de la Nièvre; Mgr. l'évêque de Nevers; MM. de Caumont, le baron Chailloux des Barres, le général Pétiet, de Buzonnière, de Glanville, Gaugain, l'abbé Crosnier, secrétaire-général, le comte Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint.

M. le Préfet remercie les membres du Congrès de l'honneur qu'ils lui font en l'appelant à les présider; déjà, étant sous-préfet de Valenciennes, il avait été nommé président de la Société des lettres et des sciences de cette ville, et il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour favoriser les travaux de cette Société; il s'associera avec le plus vif intérêt aux études auxquelles doit se livrer le Congrès pendant le cours de la session, et fera en sorte de combiner ses moments de telle manière, que les hautes fonctions qu'il a à remplir comme préfet ne soient pas un obstacle qui l'empêche de profiter de ces réunions qui l'intéressent à un si haut degré.

M. le secrétaire-général donne communication de la correspondance.

MM. Thiollet, de Paris; Precy, membre du Conseil général de l'Yonne; Paul Huot, substitut du procureur de la république à Orléans, expriment leurs regrets de ne pouvoir assister au Congrès.

Il a été fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

De la part de M. de Caumont.

1°. Compte-rendu des Séances de la Société française tenues en 1850 à Auxerre, à Cluny et à Clermont ;

2°. Relation d'une promenade archéologique faite en Bretagne en 1849 ;

3°. De la réforme académique en France ;

4°. Notes sur les tombeaux des cryptes de Jouarre ;

5°. Mon opinion sur plusieurs questions qui doivent être soumises au Congrès des délégués des Sociétés savantes ;

6°. Un numéro des Annales agricoles ;

7°. Statistique routière de Normandie ;

8°. Rapport fait à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.

De la part de l'Académie de Mâcon :

1°. Comptes-rendus des travaux de cette académie pendant les années 1827, 1833, 1840. 2 vol. in-8°. Deux exemplaires ;

2°. Rapport fait à la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon dans sa séance du 15 janvier 1829. In-8°. Deux exemplaires ;

3°. Rapport fait à la même Société en 1834. In-8°. Deux exemplaires.

De la part de Mg^r. Dufêtre, évêque de Nevers :

Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers, par M. l'abbé Bourassé.

De la part de M. l'abbé Crosnier :

1°. Iconographie chrétienne ; in-8°. ;

2°. Eléments d'archéologie ; in-18 ;

3°. Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais.

De la part de M. Morellet :

Analyse des travaux de la Société littéraire de Colmar.

De la part de l'Institut des provinces :

De la stabilité comme principe primordial de toute archi-

tecture appliqué à l'origine et à l'établissement du style ogival, par M. Aulnette de Vautenet.

De la part de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure :

Sur les nouveaux engrais concentrés.

De la part de M. P. Martin, de Lyon :

Recherches sur l'architecture, la sculpture, etc. Deux numéros.

De la part de M. Hippolyte Sauvage, avocat :

Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain, ouvrage des plus intéressants sous le rapport historique et sous le rapport de l'art ; gros in-8°.

De la part de M. Georges de Soultrait :

1°. Quatrième cahier de la Statistique monumentale du département de la Nièvre, contenant le canton de Nevers ;

2°. Notice sur le Château de Villeneuve en Auvergne.

M. de Caumont annonce que tous les ans on publie en un volume le compte-rendu des séances du Congrès archéologique ainsi que les mémoires présentés qui auraient paru mériter l'impression. Ce volume est distribué *gratis* à tous les membres de la *Société française* pour la conservation des monuments ; quant aux personnes étrangères à la Société qui désireraient le recevoir, elles doivent verser une cotisation de 10 francs entre les mains de M. le trésorier de la Société.

Sur la demande de M. de Caumont, la visite de la cathédrale aura lieu de une heure à trois.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la visite du Congrès à l'église de St.-Etienne de Nevers.

M. le Préfet demande qu'il soit fait mention de sa présence dans cette visite ; je veux, dit-il, témoigner hautement toute ma sympathie pour les utiles travaux du Congrès, et je désire qu'on sache combien ils ont d'attrait pour moi.

Ces paroles ont été accueillies par un murmure d'approbation et de reconnaissance par toute l'assemblée.

M. Victor Petit a remarqué que les fenêtres pratiquées dans l'abside du croisillon septentrional, qu'on s'occupe de restaurer, étaient de moindre dimension que les autres ; il demande si l'architecte chargé des restaurations de l'église de St.-Etienne ne s'est pas un peu écarté du style général de l'église en diminuant la largeur des baies de cette abside. M. Paillard, absent au moment où M. Victor Petit posait cette question, entre dans la salle un instant après ; la question est posée de nouveau ; M. Paillard répond qu'il n'a fait que reproduire ce qui existait déjà, ajoutant que dans les restaurations qui lui sont confiées, il ne cherche jamais à innover mais qu'il met l'attention la plus minutieuse à faire revivre les types primitifs.

Plusieurs membres félicitent M. Paillard de sa manière d'agir et l'engagent à persévérer dans cette voie.

Avant de passer à la quatrième question du programme, quelques membres annoncent que M. Bernay s'étant déjà occupé de l'emplacement à assigner à la *Gergovia Boiorum*, pourrait peut-être avoir quelque chose à ajouter à ce qui a été dit dans la séance précédente.

M. Bernay répond qu'il pourrait seulement citer quelques passages d'un travail qu'il a autrefois publié sur cette matière, mais qu'il n'a point en ce moment ce travail entre les mains; que, d'ailleurs, il partage entièrement l'opinion de M. l'abbé Crosnier, qui a développé toutes les raisons qui constatent l'établissement des Boïens entre la Loire et l'Allier.

On passe à la question suivante.

Pourquoi la Gergovia Boiorum, Interrannum *(Entrains) et la ville gallo-romaine découverte depuis peu dans les forêts de St.-Révérien ne sont-elles pas mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger?*

M. Victor Petit répond que la carte et l'itinéraire ne faisaient mention que des lieux traversés par les voies qui ser-

vaient aux légions romaines et formant stations militaires; il ne serait donc pas étonnant que des localités, même importantes, situées à quelque distance de ces grandes voies, aient été omises. Cette observation de M. Victor Petit est appuyée par une note de M. Laureau de Thory dont M. Devoucoux fait part à l'assemblée :

« Quant au défaut de mention sur l'itinéraire d'Antonin « et la carte de Peutinger de *Gergovia Boiorum*, de la ville « gallo-romaine de St.-Révérien et d'*Intaranum* auxquels « on peut ajouter celle de *Boia* mentionnée au livre VII des « Commentaires de César, il me paraît tenir à ce que ces « points ne se trouvaient pas situés sur les lignes principales « de communication, les seules dont les stations aient pu « trouver place dans ces recueils géographiques. Nous de- « vons rappeler au sujet d'*Intaranum* que cette omission est « réparée par le marbre géographique d'Autun dans la des- « cription de la voie d'Auxerre à la Loire, et que ce point « paraît généralement reconnu pour la petite ville d'En- « trains. »

M. Devoucoux prend la parole pour entretenir le Congrès du marbre géographique dont M. Laureau de Thory vient de faire mention, et en même temps M. Crosnier dépose sur le bureau un calque de l'inscription gravée sur ce marbre qui est conservé au musée d'Autun.

AVTESSIODVRO
VI SIDVO.. ABMPXX
AVTESSIODVRO
II INTARANVMABMPXX
AVTESSIODVRO
SIC
ODOVNA
INTARANV
XX INTARA

Auxerre est mentionné jusqu'à trois fois sur ce fragment, ainsi qu'Entrains; Saulieu et *Odouna* y sont aussi indiqués.

M. de Surigny voudrait connaître l'origine de cette inscription géographique ; il s'étonne qu'elle ait été trouvée à Autun, tandis que toutes les distances qu'elle indique se rapportent à Auxerre.

M. Devoucoux répond que ce fragment a été trouvé dans les fouilles de St.-Jean-le-Grand. C'est sans doute, ajoute-t-il, un morceau de la grande inscription géographique dont parle l'abbé Lebœuf, qui fut découverte à Autun au commencement du XVIIIe. siècle : cette inscription offrait un très-grand nombre de noms des principaux lieux des Gaules et le nom d'une ville d'Italie. Des cartes de l'empire romain étaient peintes sur les murs des écoles Mœniennes à Autun ; il paraît probable que la curieuse pierre dont il s'agit n'était qu'un fragment d'une de ces cartes murales.

M. de Fontenay partage le sentiment de M. Devoucoux.

M. Victor Petit s'informe si cette inscription a été publiée ; sur la réponse affirmative de M. de Fontenay, il exprime le désir de voir ce document précieux reproduit par le moulage.

MM. Devoucoux et de Fontenay, représentants de la Société éduenne, s'engagent à faire exécuter ce moulage.

M. l'abbé Crosnier prend la parole ; il déclare que tout en admettant les raisons qui ont été développées par M. Victor Petit et qui se trouvent reproduites dans la note de M. Laureau de Thory, tout en reconnaissant combien leurs observations sont justes, il croit cependant qu'on pourrait encore ajouter une cause d'un autre genre. On sait que les savants ne sont pas d'accord sur l'origine de l'itinéraire d'Antonin, les uns l'attribuent à Antonin-le-Pieux, les autres à Antonin Caracalla, d'autres lui donnent pour auteurs d'autres empereurs qui ont porté le même nom, enfin le plus grand nombre sont d'avis que cet itinéraire a été rédigé en l'an 337 de l'ère

vaient aux légions romaines et formant stations militaires ; qu'il ne serait donc pas étonnant que des localités, même importantes, situées à quelque distance de ces grandes voies, aient été omises. Cette observation de M. Victor Petit est appuyée par une note de M. Laureau de Thory dont M. Devoucoux fait part à l'assemblée :

« Quant au défaut de mention sur l'itinéraire d'Antonin
« et la carte de Peutinger de *Gergovia Boiorum*, de la ville
« gallo-romaine de St.-Révérien et d'*Intaranum* auxquelles
« on peut ajouter celle de *Boia* mentionnée au livre VII des
« Commentaires de César, il me paraît tenir à ce que ces
« points ne se trouvaient pas situés sur les lignes principales
« de communication, les seules dont les stations aient pu
« trouver place dans ces recueils géographiques. Nous de-
« vons rappeler au sujet d'*Intaranum* que cette omission est
« réparée par le marbre géographique d'Autun dans la des-
« cription de la voie d'Auxerre à la Loire, et que ce point
« paraît généralement reconnu pour la petite ville d'En-
« trains. »

M. Devoucoux prend la parole pour entretenir le Congrès du marbre géographique dont M. Laureau de Thory vient de faire mention, et en même temps M. Crosnier dépose sur le bureau un calque de l'inscription gravée sur ce marbre qui est conservé au musée d'Autun.

AVTESSIODVRO
VI SIDVO.. ABMPXX
AVTESSIODVRO
II INTARANVMABMPXX
AVTESSIODVRO
SIC
ODOVNA
INTARANV
XX INTARA

Auxerre est mentionné jusqu'à trois fois sur ce fragment, ainsi qu'Entrains; Saulieu et *Odouna* y sont aussi indiqués.

M. de Surigny voudrait connaître l'origine de cette inscription géographique; il s'étonne qu'elle ait été trouvée à Autun, tandis que toutes les distances qu'elle indique se rapportent à Auxerre.

M. Devoucoux répond que ce fragment a été trouvé dans les fouilles de St.-Jean-le-Grand. C'est sans doute, ajoute-t-il, un morceau de la grande inscription géographique dont parle l'abbé Lebœuf, qui fut découverte à Autun au commencement du XVIIIᵉ. siècle : cette inscription offrait un très-grand nombre de noms des principaux lieux des Gaules et le nom d'une ville d'Italie. Des cartes de l'empire romain étaient peintes sur les murs des écoles Mœniennes à Autun ; il paraît probable que la curieuse pierre dont il s'agit n'était qu'un fragment d'une de ces cartes murales.

M. de Fontenay partage le sentiment de M. Devoucoux.

M. Victor Petit s'informe si cette inscription a été publiée ; sur la réponse affirmative de M. de Fontenay, il exprime le désir de voir ce document précieux reproduit par le moulage.

MM. Devoucoux et de Fontenay, représentants de la Société éduenne, s'engagent à faire exécuter ce moulage.

M. l'abbé Crosnier prend la parole ; il déclare que tout en admettant les raisons qui ont été développées par M. Victor Petit et qui se trouvent reproduites dans la note de M. Laureau de Thory, tout en reconnaissant combien leurs observations sont justes, il croit cependant qu'on pourrait encore ajouter une cause d'un autre genre. On sait que les savants ne sont pas d'accord sur l'origine de l'itinéraire d'Antonin, les uns l'attribuent à Antonin-le-Pieux, les autres à Antonin Caracalla, d'autres lui donnent pour auteurs d'autres empereurs qui ont porté le même nom, enfin le plus grand nombre sont d'avis que cet itinéraire a été rédigé en l'an 337 de l'ère

chrétienne. On sait encore que la table Théodosienne reproduite sur la carte de Peutinger a été dressée au commencement du Vᵉ. siècle. Ne pourrait-on pas supposer que ces localités auraient été détruites dans la guerre des Bagaudes; s'il en était ainsi, comme la chose est possible, il ne serait pas étonnant que leurs noms ne se retrouvassent pas dans des documents d'une époque postérieure.

Le lieu nommé Odouna sur la pierre milliaire trouvée à Autun, était-il renfermé dans les anciennes limites du Nivernais, ou faut-il chercher ailleurs son emplacement?

M. Devoucoux demande la parole pour communiquer une nouvelle note de M. Laureau de Thory, ainsi conçue : « Le « lieu nommé Odouna sur le marbre d'Autun est considéré « par les archéologues comme le village *Ouane*, situé comme « Entrains sur la voie d'Auxerre à la Loire. Ce lieu est dans « le diocèse d'Auxerre; à la vérité, les chiffres indicateurs « de la distance d'Auxerre à Odouna, qui lèveraient toute in« certitude à ce sujet, ne se trouvent point sur le marbre « d'Autun, mais ce qui n'est pas moins décisif est le règle« ment processionnal de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, « fait aux environs de 596, ainsi que celui de saint Tétrice, « un de ses successeurs, fait en 691, qui tous deux mention« nent ce village parmi les paroisses du diocèse d'Auxerre « sous le nom d'*Odonæ vicus*. »

M. Crosnier fait remarquer qu'Odouna était en effet dans le Nivernais, quoique du diocèse d'Auxerre, car le Nivernais avait été augmenté en 1199 par l'adjonction du Donziais dont faisait partie St.-Sauveur en Puysaie et Ouenne.

M. Quantin appuie cette observation et la développe.

M. le président, résumant la discussion, dit que M. Quantin a parfaitement démontré qu'Oduna était autrefois renfermé dans les limites du Nivernais, quoique dépendant d'Auxerre pour le spirituel.

M. Devoucoux demande à ajouter quelques mots sur la question des Boïens. Il déclare qu'il se range complètement de l'avis de M. Crosnier ; il regarde comme lui la contrée située entre la Loire et l'Allier, comme la partie du pays éduen concédée aux Boïens ; c'est aussi, dit-il ; l'opinion de M. Laureau de Thory, que je regarde comme d'un grand poids pour éclaircir la question. « L'emplacement de l'an-« cienne ville de *Gergovia Boiorum*, dit M. Laureau de « Thory, me semble ne pouvoir être étudiée avec chance de « succès que par la réunion des archéologues du Nivernais « et de la partie limitrophe du Bourbonnais. »

M. Devoucoux ajoute à l'appui de l'attachement des Boïens pour le paganisme, comme l'a fait observer M. Crosnier, qu'on doit se rappeler le soulèvement religieux suscité dans le pays éduen par un certain *Maricus* qui se disait Dieu. Tacite, qui rapporte ce fait, dit que les révoltés étaient des Boïens, *e plebe Boiorum;* qu'il ne serait pas éloigné de croire cependant qu'il y avait aussi des Boïens répandus sur d'autres parties du sol éduen.

M. Baudoin, d'Avallon, est prié d'entretenir le Congrès des découvertes faites dans la forêt de St.-Révérien, où quelques antiquaires ont pensé que pouvait être la *Gergovia Boiorum.* M. Baudoin répond que les premières fouilles ont déjà offert des découvertes fort intéressantes; que dans les accidents de terrain qu'il a observés avec soin, il a cru remarquer des murailles flanquées de tours. Le plan de ces ruines que M. l'abbé Crosnier a déposé sur le bureau, prouve que cet établissement était considérable; il aurait eu en longueur, d'après M. Boniard, 1100 mètres et de 250 à 300 de largeur en moyenne. A un kilomètre au nord-ouest, un autre établissement occupant la surface de huit hectares a laissé son tracé par ses ruines au milieu de terres labourables. Une voie romaine allant d'Autun à Entrains traverse ces ruines.

M. Baudoin ne croit pas que l'étude de cette ville gallo-romaine ait été suffisante pour qu'on puisse se prononcer sur son importance.

M. Gallois ne pense pas que St.-Révérien ait été une cité gallo-romaine; il croit plutôt qu'en ce lieu s'élevait une *villa* comme celles que l'on découvre dans d'autres parties du Nivernais: cette opinion n'est point admise par les personnes qui ont visité ces ruines; les nombreuses fondations qu'on y découvre ne permettent pas de n'y voir qu'une simple *villa*.

Comment expliquer les médailles grecques trouvées à Entrains et aux environs au milieu des médailles romaines et gallo-romaines, ainsi que les divinités orientales qu'on y rencontre?

M. l'abbé Crosnier dépose sur le bureau un assez grand nombre d'empreintes en plâtre qu'il a relevées lui-même dans le cabinet d'antiquités formé par M. Regnault, à Entrains; on y reconnaît entr'autres, les empreintes des monnaies de Syracuse, de Thèbes, d'Athènes, un Ptolémée d'Egypte, un Lysimaque successeur d'Alexandre, un sicle d'argent des Hébreux, etc., une statuette égyptienne trouvée dans un tombeau, parfaitement semblable à celle qui a été trouvée à Lormes, un cachet inédit d'un oculiste romain, le quarante-troisième connu. Ce cachet présente la forme d'une tesserre et avait été jusqu'à présent considéré comme tel par les antiquaires; il porte sur les quatre côtés des inscriptions:

1 LTERENTPATERNI
DIATESSER'M

2 LTERENTPAERNI
MELINVM

3 LTERENPATERNI
DIAILIPIIↃVM

4 LTERENPATERNI
DIASMYRNES

Lucii terentii paterni diatesserius
Collyre diatessaron de Lucius terentius paternus
Collyre melinum de Lucius terentius paternus
Collyre Dialepidum de Lucius terentius paternus
Collyre diasmyrnen de Lucius terentius paternus

Ce cachet a été expliqué en 1845 par le docteur Sichel, après avoir été relevé par M. Adrien de Longpérier qui voulait en faire l'acquisition pour le cabinet du roi. Un grand nombre d'objets curieux se rencontrent encore dans le cabinet de M. Regnault, entr'autres des statuettes de divinités orientales dont les dessins ont été reproduits dans l'*Album du Nivernais.*

M. Gallois conteste l'authenticité des découvertes faites à Entrains, il pense que la plupart des médailles et des statuettes orientales trouvées dans cette localité sont fausses, ou du moins ont été apportées depuis peu par des marchands pour être vendues aux antiquaires de l'endroit ; il assure qu'il a été lui-même la dupe d'un de ces faussaires numismates et qu'il sait que le même individu a parcouru le département faisant un grand nombre de dupes.

M. Robineau-Desvoidis partage l'avis de M. Gallois, et certifie qu'à St.-Sauveur, localité peu éloignée d'Entrains, l'individu dont parle M. Gallois a exercé le même commerce. M. Victor Petit fait remarquer qu'il faut toujours beaucoup se défier des objets prétendus antiques qu'on présente, qu'il est des gens qui ont le talent de les mouler parfaitement et qui les vendent ensuite comme originaux.

M. l'abbé Véé, curé d'Entrains, interrogé par M. le président, répond qu'il est à sa connaissance qu'on a souvent découvert à Entrains des statuettes en bronze et en cuivre de l'époque gallo-romaine, ainsi que des médailles de la même époque, qu'on lui a souvent présenté de ces médailles, mais

que jamais on n'est venu lui offrir d'objets grecs ou orientaux.

Monseigneur demande à M. Crosnier comment on pourrait expliquer que M. Regnault ait pu réunir tous ces objets orientaux, tandis que M. le curé d'Entrains déclare qu'on ne lui a jamais offert que des objets gallo-romains.

M. Crosnier répond qu'il n'en est pas étonné : on savait dans le pays que M. Regnault faisait une collection, on s'adressait donc d'abord à lui quand on faisait quelque découverte, il retenait les objets qui lui paraissaient dignes de figurer dans son musée, et le plus souvent il refusait les médailles romaines, soit parce qu'il en avait déjà de semblables dans son médailler, soit parce qu'elles étaient par trop frustes. On ne présentait ces objets à M. le curé d'Entrains, qui ne faisait point de collection, qu'après le refus formel de M. Regnault d'en faire l'acquisition.

M. l'abbé Clément, curé de St.-Amand, soutient l'authenticité des divers objets antiques trouvés à Entrains ; ce lieu, dit-il, était important à l'époque gallo-romaine ; dans les légions se trouvaient des soldats de Marseille, colonie grecque qui aurait fort bien pu conserver et qui devait conserver des relations avec la mère-patrie et porter avec eux des médailles et des monnaies de leur pays primitif.

Quant aux divinités orientales, il serait tenté de croire que leur origine dans ce pays se rattache aux dernières invasions des Kimris, peuples indiens qui refoulèrent les Gaulois dans le midi de la Gaule.

M. Crosnier demande la parole ; il déclare que sans vouloir se prononcer sur les raisons alléguées par M. le Curé de St.-Amand, et sur l'authenticité de tous les objets déposés à Entrains, dans le cabinet de M. Regnault ; il croit cependant qu'il ne faut pas établir en principe général comme ont semblé le faire MM. Gallois et Robineau-Desvoidis, que ce cabinet

ait été composé d'objets de contre-façon ; il est certain qu'Entrains était une localité importante, trois fois il en est fait mention sur le marbre trouvé à Autun, le grand nombre de voies romaines qui rayonnaient autour suffiraient pour constater son importance, si on ne découvrait encore à chaque instant soit dans son enceinte actuelle, soit dans les terrains voisins de la ville, les fondations des anciennes habitations gallo-romaines : j'ai pu, ajoute-t-il, plusieurs fois le vérifier par moi-même.

Je ne veux pas examiner si les objets qu'à recueillis M. Regnault ont tous le degré d'authenticité qu'on pourrait désirer, mais je dis que par cela même qu'on ne peut pas se rendre compte d'un fait, on n'est pas autorisé à le nier, on peut suspendre son jugement à l'égard de certains objets, mais voilà tout. Au reste, plusieurs antiquaires instruits et consciencieux ont visité la curieuse collection de M. Regnault ; ils se sont bien gardé de considérer les objets qui font le sujet de cette discussion comme contre-façon. En 1845, M. Adrien de Longpérier, de la bibliothèque royale, a fait le voyage du Nivernais pour étudier, dit-il, la station romaine d'Entrains, et il exprime au docteur Sichel la satisfaction qu'il a éprouvée en visitant le cabinet de M. Regnault. Sa lettre est en entier dans le mémoire que fit imprimer le docteur Sichel sur le cachet d'oculiste dont j'ai déjà parlé.

Je crois donc, sans avoir la prétention de décider la question et en supposant certaines les médailles et autres objets grecs et égyptiens trouvés à Entrains, qu'il est possible d'expliquer leur présence dans cette localité.

Si nous parcourons l'histoire pour savoir ce qu'ont fait ces vieux Gaulois, dont nous sommes les arrières-descendants, nous sommes forcés de reconnaître en eux un besoin pressant d'agir ; ce sont des migrations continuelles et des combats sans fin, soit pour fonder des colonies, soit pour augmenter

leur bien-être. Nous avons déjà parlé des différentes migrations des Boïens. Tite-Live, Justin et d'autres auteurs nous font l'éloge de leur bravoure. Ils sortent de la Gaule comme un torrent qui inonde l'Europe et l'Asie; nous pouvons les suivre en Italie et en Grèce, en Egypte et dans l'Asie-Mineure, en Bithinie, en Thrace, en Illyrie, en Phrygie, en Sicile et à Carthage, sur les bords du Danube et sur ceux du fleuve Halys; nous les voyons parcourir en vainqueurs la Macédoine, le Bosphore et les côtes de l'Hellespont; ici, ils prêtent le secours de leurs armes à Eumène, roi de Pergame, et à Antigone, roi de Macédoine; là, à Anthiocus le grand, roi de Syrie; à Pyrrhus, roi d'Epire, à Persée, dernier roi des Macédoniens; à Mithridate, roi du Pont; partout ce sont principalement les Celtes qui paraissent en première ligne et surtout ces fiers Boïens dont le nom a rempli l'univers. Justin dit formellement qu'ils étaient répandus dans toute l'Asie, et que les rois leur payaient tribut. Aucun, ajoute-t-il, ne se croyait capable d'entreprendre une guerre, s'il n'avait dans son armée des Gaulois pour la soutenir; si leur couronne était chancelante, c'était aux Gaulois à la raffermir; s'ils l'avaient perdue, ils ne pouvaient la reconquérir que par leur secours. (Lib. 25, cap. 2.)

Quand ils étaient las des combats, ils rentraient dans leur mère-patrie et étaient remplacés par de nouvelles recrues. Ils rapportaient avec eux le prix de leur valeur et quelques objets que le sort des armes avait fait tomber entre leurs mains. Quand ces princes, qu'ils regardaient comme leurs tributaires, ne les payaient pas assez largement, ils se dédommageaient par le pillage.

Il me semble que ce simple coup-d'œil sur les mœurs belliqueuses de nos ayeux peut nous faire comprendre comment nous retrouvons maintenant dans certaines localités, et principalement à Entrains, des objets d'origine orientale.

J'ai trouvé cette pensée, que j'avais conçue depuis longtemps, confirmée par les savants auteurs des Annales de philosophie. On lit dans le numéro du 3 mars 1840 : « Les « Eduens, comme la plupart des peuplades Galliques, se « servaient sans doute avant l'arrivée des Romains de l'al- « phabet grec ; ils avaient pu l'apporter de l'Orient ou des « colonies phéniciennes qui fondèrent à quelques lieues de « *Bibracte Alesia*, surnommée l'*Athènes des Gaules*. Peut- « être dans les fréquentes excursions qui conduisaient les « Gaulois jusque dans la Grèce, l'avaient-ils recueilli *avec « ces milliers de médailles au type grec qui attestent leur « brigandage.* »

M. l'abbé Clément, curé-doyen de St.-Amand-en-Puysaie, dépose sur le bureau un large bracelet en bronze, orné de dessins géométriques d'un assez bon goût. Ce bracelet, trouvé dans un tumulus auprès d'Alligny-sous-Cosne, est offert par M. Armand-Frossard au musée archéologique de Nevers. M. l'abbé Clément demande ensuite la parole pour entretenir l'assemblée de fouilles faites à St.-Amand.

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ CLÉMENT.

La Puysaie, déjà explorée par de savants observateurs, ne leur a pas révélé tout ce qu'elle renferme d'objets dignes d'être mentionnés dans les Annales de la science archélogique. Ainsi, St.-Amand, qui semble n'avoir attiré l'attention sérieuse d'aucun d'eux, ou dont ils n'ont parlé que comme d'une station propre à figurer dans l'itinéraire d'un touriste, St.-Amand possédait naguère un temple payen, un amphithéâtre et de plus un dolmen. De tout cela il n'existe plus aujourd'hui sans doute de vestiges reconnaissables, mais il n'y a que très-peu de temps qu'ils ont disparu.

L'existence du temple et du cirque est certaine. Le temple

était situé à l'extrémité sud de la ville, à gauche de la route de St.-Amand à Entrains.

M. Delafont, propriétaire actuel de l'emplacement où se trouvait ce monument, en découvrit la naissance des murs il n'y a que quelques années. Il est regrettable que la nécessité l'ait forcé de les détruire complètement.

Cette construction, de forme circulaire, était à double enceinte, et pouvait avoir dans œuvre 8m. de diamètre. La deuxième enceinte n'était éloignée de la première que de 50 à 60c., ce qui donnait l'espace nécessaire pour le passage d'un homme.

C'est en observant cette disposition des murs que j'ai cru devoir assigner à ce monument la destination désignée plus haut. On sait que les temples payens affectaient, dans nos contrées comme en Italie, des formes très-variées, et si l'édifice dont je donne la description eût été simplement circulaire et à une seule enceinte, il ne m'eût pas été possible d'en conclure qu'il était consacré à l'usage dont j'ai parlé; mais la double enceinte me semble devoir lever tout doute à cet égard. A part le plan circulaire, cet édifice avait été élevé dans les mêmes conditions que le temple découvert dans la ville gallo-romaine de St.-Révérien, temple dont j'ai vu les ruines nouvellement mises à nu, il y a six ans.

La pierre employée pour les murs était la pierre ferrugineuse du pays à laquelle on avait donné, autant que possible, la grandeur et la forme du petit appareil tel que j'ai pu encore l'observer à St.-Révérien.

Une autre découverte vient confirmer le sentiment émis au sujet de l'origine et de la destination de cet édifice : ce sont deux fragments de cratère, en pierre calcaire, tirés du milieu même des décombres, et qui sont en ma possession. On peut, au moyen de ces débris, reconstituer le vase entier, et l'on voit qu'il a les proportions et la forme des autres

vases de ce genre trouvés dans plusieurs localités du département très-certainement habitées par les Romains.

L'amphithéâtre, ou ce que je crois devoir appeler de ce nom, était également circulaire et pouvait avoir 16^m. de diamètre ou 48^m. de circuit à l'intérieur. Un cirque de cette étendue pourra peut-être paraître trop exigu, mais je prie de remarquer que l'on voulait alors imiter au moins en petit ce qui se faisait ailleurs en grand. Je fais observer en deuxième lieu, que St.-Amand n'était éloigné d'Entrains que d'un myriamètre et demi et placé sur la grande voie de cette dernière ville à *Genabum* ou Orléans, voie dont les traces sont encore très-visibles sur la pente de la colline où St.-Amand est situé, et enfin que les environs offrent partout des restes reconnaissables pour avoir appartenu à des *villas* romaines.

Tel que je le décris, l'amphithéâtre avait une étendue proportionnée au nombre des habitants que possédait alors St.-Amand. Il a été observé au bas de la ville, dans les jardins qui bordent la prairie; son enceinte n'était indiquée que par trois ou quatre assises de pierres de forme irrégulière, qu'on m'a dit être plus grosses que celles employées dans les constructions établies au-dessus du sol.

Je ne sais si à l'époque à laquelle remontent ces deux monuments il existait un système arrêté pour la position topographique qu'ils devaient occuper, mais j'ai observé qu'à St.-Révérien, comme à St.-Amand, le temple s'élevait sur un monticule, et que l'amphithéâtre, dont les débris jonchent encore le sol, était situé au pied de la colline sur laquelle la *villa* était assise. Il en était de même à Autun et à Nîmes comme il est facile de le constater.

Cette analogie m'a frappé.

Quant à l'autel druidique ou dolmen dont j'ai parlé, il devait être dans l'emplacement où l'on voit aujourd'hui le

village des *Thus*. J'ai été conduit à en supposer l'existence dans cet endroit par le nom même du village, par la configuration de l'éminence où il est situé et par la découverte d'une hache celtique en silex très-bien conservée, trouvée dans la plaine qui s'étend au-dessous du village.

La dénomination de *Thus*, donnée à ce village, est évidemment d'origine celtique. Elle reproduit presqu'intégralement le mot *Theut*, nom d'une des divinités adorées chez les Gaulois, et auxquelles un usage cruel faisait immoler des victimes humaines (c'est le même que Teutatès). De *Theut* on aura fait Thus, ou plutôt il faut dire que ces deux appellations sont identiques et se confondent très-probablement dans la langue parlée de nos pères.

St.-Amand devait être alors, selon toute probabilité, un établissement romain pour l'exploitation des mines de fer dont le sol de la Puysaie était si riche à cette époque. Cette conjecture est d'autant plus rationnelle qu'il existe dans tous les environs de nombreux et énormes amas de scorie, provenant de la fonte du minerai de ce métal. Des médailles romaines se rencontrent à chaque pas.

Je dois citer encore comme se rapportant à l'ère gallo-romaine, les ruines des Pasquiers, entre St.-Amand et Dampierre. Des fouilles ayant été faites dernièrement dans ce lieu par le propriétaire pour en extraire les pierres, afin de les faire servir à des constructions nouvelles, elles ont amené la découverte d'une très-grande quantité de médailles frappées à l'effigie des empereurs romains, de nombreux fragments de briques à rebords, de vases antiques, de morceaux de marbre de différentes couleurs, très-polis, et de diverses formes, qui ont dû servir à composer des mosaïques, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, plusieurs styles, dont l'un très-bien conservé est entre les mains de M. Delafont, et l'autre appartient à M. Gillois, conseiller général du dé-

partement. J'ai su de ce dernier, à mon départ pour le Congrès, qu'il a observé sur place une baignoire ayant la forme d'une conque; cette baignoire qui était solidement établie dans un massif de maçonnerie avait les parois composées de plaques de marbre engagées dans la maçonnerie même.

Enfin on trouve aux Pasquiers beaucoup d'autres objets dont la figure ou la destination connue ne laissent aucun doute sur l'origine de ces débris.

Il y avait là une *villa* construite avec un grand luxe.

Je dois ajouter que dans une des pièces du principal corps-de-logis, et qui m'a semblé même être celle du milieu, des ossements humains étaient entassés en désordre, mais de manière cependant à laisser facilement reconnaître tous ceux de ces ossements qui appartenaient à la même charpente.

La séance est levée à 11 heures. M. de Caumont prévient l'assemblée qu'on se réunira à midi et 1/2 à la cathédrale pour visiter en détail le monument.

Le Secrétaire-adjoint,

G. DE SOULTRAIT.

Deuxième Séance du mercredi 11 juin.

Présidence de M. Petit de LA FOSSE, préfet de la Nièvre.

La séance est ouverte à 2 heures. Siégeaient au bureau MM. de Caumont, de Fontenay, d'Autun, le général Petiet, Chailloux des Barres, Devoucoux, Crosnier, Gaugain et Quantin, secrétaire-adjoint.

M. de Fontenay, d'Autun, fait hommage au Congrès d'un ouvrage ayant pour titre : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États, publication de la Société éduenne.*

M. Bulliot est invité à donner lecture du mémoire qu'il

a préparé sur le mont Beuvray. Il présente l'histoire détaillée de cette montagne renommée dans nos pays et dont l'étude avait été jusqu'à présent si incomplète. L'époque celtique, les temps romains et les vestiges du moyen âge y sont dessinés avec vérité et poésie; on reconnaît toutes les phases successives par lesquelles le mont Beuvray a passé. Ce mémoire que l'auteur fatigué n'a pu lire lui-même, a été communiqué à l'assemblée par l'entremise de M. l'abbé Devoucoux, qui suspendait de temps à autre cette lecture déjà si intéressante par elle-même pour y ajouter de judicieuses observations. Des applaudissements unanimes ont prouvé à l'auteur et au lecteur le plaisir indicible qu'ils avaient fait naître. Il serait impossible de faire l'analyse de ce travail vraiment remarquable sous tous les rapports; on nous saura gré de le reproduire ici en entier.

MÉMOIRE DE M. BULLIOT SUR LE MONT BEUVRAY.

De tous les points du sol éduen où les souvenirs celtiques et romains ont laissé une empreinte, nul peut-être n'a plus généralement fixé l'attention que le mont Beuvray. Situé aux confins du Nivernais et de la Bourgogne, comme une limite de séparation ou plutôt comme un terrain neutre où ces deux provinces se tendent la main, il a, des deux côtés de son horizon, fait souvent lever la tête aux antiquaires et aux érudits. L'histoire, l'archéologie, la linguistique, lui ont consacré leurs loisirs et leurs études; elles ont interrogé ses terrassements gigantesques, ses substructions romaines, ses voies brisées, ses étymologies inconnues, et rien n'a pu faire sortir de la conjecture. Depuis la renaissance des recherches scientifiques, on s'est attaché à ce monument mystérieux en raison même des ombres qui l'enveloppent. Diodore de Sicile et Strabon, mis à la torture, sont restés muets; les opinions

les plus hasardées ont été soutenues ; on est allé jusqu'à transplanter la *Bibracte* de César, l'*Augustodunum* d'Auguste, de Constantin, de Julien, sur ce sommet désert. Après les travaux du XVI°. et du XVII°. siècle, la question est à peu près aussi avancée qu'au jour où elle fut posée.

Ce résultat était inévitable. On n'a pas assez étudié les antiquités du mont Beuvray avec le fil de l'histoire locale, et trop avec des systèmes. Toutes les époques ont planté sur son sommet un jalon, rasé au niveau du sol, dépourvu de signe caractéristique. Pour fixer aujourd'hui la date de ses constructions du moyen âge, entées sur des débris romains reposant eux-mêmes sur une fondation gauloise, il faudrait des travaux de déblai qui effraient, un système de fouilles qu'on ne peut espérer réaliser de si tôt. Ce lieu n'a pas toujours été aussi dépeuplé qu'aujourd'hui ; il a été habité jusqu'au XVII°. siècle, et les substructions parsemées à son sommet et sur ses flancs réclament la défiance de l'archéologue.

L'investigation de l'ère celtique et romaine de *ce mont sacré* des Eduens semble donc ne devoir acquérir de certitude que dans des limites bornées. Les textes sont nuls ; les documents tirés du sol rares et incertains. Le moyen âge seul pourra quelque jour être mis en lumière, lorsqu'un assez grand nombre de matériaux auront été recueillis dans les chartriers. C'est la rencontre de quelques-uns de ces documents épars, de quelques dates échappées à l'oubli, qui nous fourniront le fonds principal des notes incomplètes réunies dans ce faible travail.

En examinant attentivement le mont Beuvray, en interrogeant ses traditions, les usages dont la pratique a persisté depuis des époques reculées et inconnues, on arrivera facilement à cette conclusion, la seule certaine, que trois époques, correspondant aux trois grandes phases de notre histoire, et

ayant conservé leur caractère distinctif, se sont successivement arraché le privilége de marquer leur passage sur ce plateau célèbre. En suivant les longues lignes du double terrassement connu dans les titres du XVe. siècle, comme aujourd'hui, sous le nom de *Fossés du Beuvray*, il n'est guère possible de mettre en doute l'existence d'un de ces retranchements formidables, mais grossiers, dont nos ancêtres couronnaient les cimes les plus élevées et les plus abruptes, pour s'y retraire au premier danger. Ces énormes mouvements de terrain, soutenus seulement à la base par une faible muraille, indiquent suffisamment l'énergie d'une race neuve, mais non l'intelligence d'un peuple civilisé. Il n'entre dans leur composition que deux éléments : la matière et la force, et cette simplicité les a rendus éternels.

Le mont Beuvray, à cette époque, était véritablement la clef de la cité d'Autun. Il commandait les voies dirigées sur la Loire, et dominait, de ce côté, les issues du bassin de l'Arroux. Devenu ainsi l'avant-poste de Bibracte, on s'explique jusqu'à un certain point, l'erreur qui l'a fait quelquefois identifier avec cette dernière, et lui a attribué la qualification de place-forte, *Φρούριον*, dont Strabon se sert en son IVe. livre pour désigner Bibracte.

Derrière ce rempart national, ce camp des tribus de la vallée, s'abrite un culte en harmonie avec l'esprit de ces peuples-enfants. Ce qui les frappe, c'est toujours la force, dans la nature comme dans les hommes. Les hauts lieux, les arbres, les rochers, les fontaines, tous les éléments apparents du monde, tout ce qui étonne l'ignorance, tels sont les dieux qui prennent vie dans leur imagination.

Si le druidisme cachait sous ces symboles une philosophie de la nature, il avait frappé juste dans le choix de ses images. Le sommet du mont Beuvray était marqué d'avance pour un pareil culte. Tantôt voilé de toutes les brumes du Morvan,

qui s'y donnent rendez-vous, tantôt livrant à l'œil un espace sans bornes, qui embrassait presque toute la confédération éduenne, il devenait forcément le centre religieux de la cité. De tous les points du territoire, la demeure des dieux protecteurs apparaissait dans sa puissante majesté ; elle résumait l'unité des tribus. Le sanctuaire druidique était sorti complet du sein de la nature, il ne fallait qu'en prendre possession. Une végétation vigoureuse sème sur ses flancs les forêts vénérées. De tous côtés les sources coulent, des rochers élèvent la tête, et c'est à ces témoins immobiles que nous avons demandé l'histoire.

Immédiatement au-dessous du sommet s'allonge, sur un contrefort de la montagne, avec laquelle il se confond, un vaste plateau tourné au couchant. Dominant à pic la vallée qui le sépare du hameau de Glux, il est couvert d'une lande désignée dans les terriers du moyen âge, comme aujourd'hui, sous la dénomination significative de *Finage de la Pierre*, *Champ de la Pierre*. Au bord extérieur de la lande s'élève un bloc de rocher gris, haut d'environ 5^{m}. et de 20^{m}. de tour. Sa base a été évidemment déchaussée pour augmenter la saillie ; il a été pour ainsi dire taillé dans la carrière (1). Sur son sommet, une petite cavité contient de l'eau la plus grande partie de l'année. Les bergers prétendent que c'est une source, et si le fait était certain, cette circonstance eût été une raison de plus de le consacrer au culte druidique. Ce bloc porte dans le pays le nom bizarre de *Pierre Salvée*.

(1) Les pierres consacrées au culte druidique étaient généralement des blocs purement naturels, façonnés quelquefois par un travail grossier, quelquefois entièrement bruts. Des exemples multipliés et des traditions certaines prouvent le culte d'un grand nombre de ces pierres, autres que les dolmens, menhirs et monuments de ce genre. On peut citer, dans le Morvan, les *pierres des fées* de Quarré-les-Tombes. La question soumise au Congrès de Nevers a été résolue en ce sens.

Pourrait-on y voir une altération, une réminiscence confuse des pierres soulevées, *pierres levées* des Gaulois, quoique celle dont il s'agit n'ait aucun rapport avec les *menhirs*?

A gauche et en face de ce rocher, sur le versant occidental, par-delà une vallée profonde, parallèle au *Champ de la Pierre*, un autre bloc se dresse, à 400^{m}. du premier. Il s'appelle, comme lui, *Pierre Salvée.* Cette désignation reçoit une sorte de justification. En faisant sauter quelques quartiers intermédiaires dans le massif, ou peut-être par une cause toute naturelle, une aiguille verticale d'environ 2^{m}. de hauteur est restée détachée et présente toutes les apparences d'une véritable *pierre levée.* A gauche, une vaste et énorme table s'appuie encore sur une des parois du rocher. Le support opposé ayant failli, elle a perdu son horizontalité et fléchi vers le sol; elle présente l'aspect des monuments connus sous le nom de *demi-dolmen.* Une cavité remarquable existe au-dessous, et l'on s'assure facilement que la partie comblée n'est remplie que de terrain d'alluvion. Nous avons ramassé, sous ce dolmen à moitié renversé, un fragment de vase grossier en terre noire. Pour nous, une autre preuve nous convainc de la consécration de cette pierre au culte des Druides. Une fontaine jaillissant un peu plus haut dans la montagne porte le nom de St.-Pierre. Ce misérable jeu de mot fera peut-être sourire, et pourtant ce fut à de pareils rapprochements que le christianisme fut obligé de s'humilier pour pénétrer dans les campagnes. Il fut contraint de traiter le paganisme en enfant, de jouer avec lui. Seulement, il éleva ces jeux de toute la hauteur de sa doctrine et de sa morale. Il mit les saints à la place et même dans les oratoires des dieux : saint Saturnin à la place de Saturne, Sequanus à la place de la déesse Sequana; mais c'était la substitution des vertus aux vices, du spiritualisme à la matière, du sacrifice à la sensualité; c'était la résurrection

de la dignité de l'homme. Ce fait fut général à partir du VI°. siècle. Les églises, les *cella* élevées sur l'emplacement de monuments payens précédents, reçurent presque toujours le vocable de saints dont le nom ou les actes fournissaient des rapprochements avec le culte détrôné. On détourna ainsi les habitudes payennes en faveur du christianisme. Dans ce siècle même, saint Grégoire-le-Grand n'écrivait-il pas au moine Augustin, occupé alors à la conversion des Bretons : « Conservez les temples payens qui peuvent servir aux usages chrétiens. La foule, en voyant respecter ses temples, déposera son erreur, et, connaissant le vrai Dieu, viendra *plus familièrement* se presser aux lieux où elle avait l'habitude de se rendre. »

Sur les versants opposés à la fontaine St.-Pierre, d'autres sources sacrées furent également l'objet d'un culte. Celle de St.-Martin, avant l'époque où elle reçut le nom de l'évêque de Tours, doit être signalée comme ayant joui du renom le plus populaire et de la vénération la plus soutenue. Il suffit de constater qu'aujourd'hui les paysans morvandeaux, du pur Morvan, déposent encore mystérieusement sur ses bords des œufs et des pièces de monnaie, pour perdre la fièvre. Du reste, le culte des fontaines ou les superstitions qui s'y rattachent, nous forceront de revenir sur ce sujet.

Après ces origines celtiques, le mont Beuvray sentit la main de Rome. Elle s'établit dans les retranchements gaulois, et leur imprima son cachet militaire. Son plateau, couronné par ce beau camp dont les parapets de terre et les voies indestructibles surprennent encore le regard, donna l'hospitalité non seulement aux légions, mais aux dieux. Exilées loin de la patrie sur ce sommet glacé, elles y transportèrent les fêtes qui leur rappelaient les printemps d'Italie. Le culte de Flore, la déesse des fleurs, celui que leur pays célébrait par des danses et des chants entachés de dissolution, réunit, à

la décadence du druidisme, ou simultanément avec lui, les populations voisines (1). On sait que dans ces fêtes on ornait de verdure, de fleurs et de banderolles la statue de la déesse. Le mont Beuvray devint le théâtre de ces réunions licencieuses. Elles s'acclimatèrent avec la facilité que rencontrent toujours les doctrines qui flattent les passions, et leurs dernières traces n'ont point encore disparu. Les promeneurs qui se rendent au Beuvray, le premier mercredi de mai, ignorent peut-être qu'ils continuent, après dix-huit siècles, la célébration des jeux floraux marqués à cette époque dans le calendrier antique. Mais en voyant les nourrices se laver le sein dans la fontaine de St.-Martin, consacrée jadis à la déesse qui donnait le lait; en voyant les Morvandeaux attacher des banderolles, des jarretières de couleur, des fleurs à la croix du saint qui a chassé cette déesse, ou déposer au pied des baguettes de coudrier en ex-voto, ils peuvent être certains que le souvenir des rits païens est resté. A défaut d'histoire, le peuple, historien vivant des traditions, s'est chargé de nous transmettre ces signes du passé. Dans la campagne de Naples, sous un ciel bien différent, les villageois attachent en même temps que ceux du Beuvray les mêmes ornements à leurs croix : le même culte a laissé les mêmes traces.

Les établissements romains ne s'écartèrent pas sensiblement hors du camp, sur le Beuvray. Toutefois, une grande quantité de briques rouges, dispersées sur la montagne, donnent quelques indices. Une *villa* avait précédé la construction du petit couvent des Cordeliers, dont nous parlerons plus tard, comme l'oratoire de Flore dut précéder celui de saint Martin. Dans ses substructions, on a trouvé, il y a quelques années,

(1) Le culte de Flore n'existait pas seulement au Beuvray; il était très-répandu à Autun et dans ses alentours.

plusieurs amphores. Un champ, appelé la *Cagnotte*, semble aussi avoir enfermé quelque édifice, à en juger par l'abondance des fragments de briques qu'on y rencontre. La plus grande partie des fondations en pierres parsemées dans la montagne ne semblent pas romaines. On ne trouve dans leurs alentours ni médailles, ni autres objets indiquant une origine de cette époque. La grossièreté des constructions accuse encore moins la main de cette race qui bâtissait pour l'éternité; elle signale plus clairement la pauvreté des constructions rurales des trois derniers siècles. Des murs de clôture, élevés de même le long des voies, ne paraissent pas d'une époque plus reculée.

Le druidisme et le polythéisme romain vécurent ainsi côte à côte, avec leurs adeptes séparés ou réunis, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Au IV°., apparaît un nom qui opéra une révolution dans les campagnes, et particulièrement dans le pays éduen : nous avons cité saint Martin.

Saint Martin, telle est pour nous la date importante de l'histoire du Beuvray, en même temps qu'elle constate l'existence du paganisme sur cette montagne. Partout où apparaît le nom de saint Martin, à ces époques reculées, on peut affirmer que le polythéisme eut un sanctuaire, et le christianisme une lutte à soutenir. La multiplicité des lieux marqués de ce nom caractéristique n'a rien qui doive étonner. On connaît la prodigieuse activité, les courses continuelles de l'infatigable apôtre qui semblait s'être imposé la tâche d'extirper l'idolâtrie des Gaules. Il parcourut leurs diverses provinces, la Touraine, les montagnes d'Auvergne, les plages de l'Armorique, les forêts du pays Chartrain, étouffant dans leur berceau les traditions druidiques, chassant de leurs temples les divinités venues de Rome avec la conquête.

Son apostolat s'exerça surtout dans les campagnes, là où

les populations, moins sensibles aux vérités morales qu'aux signes extérieurs, repoussaient avec plus de ténacité la prédication. Le culte des arbres et des fontaines, tous ces symboles pris dans la nature au sein de laquelle elles vivaient, furent autant d'obstacles contre lesquels il lutta avec son énergie victorieuse.

Ce fut en 376 que, revenant de Trèves, saint Martin visita Autun, du temps de l'évêque Simplicius qui se signala comme lui contre le culte des idoles. Il évangélisa le pays éduen, et parcourut les campagnes aux alentours d'*Augustodunum*.

Dans ces courses, où son éloquence familière, la pauvreté de son vêtement, sa charité sans bornes, sa foi forte jusqu'au miracle, le mettaient en communication directe avec les pauvres et les simples, il allait, monté sur un âne, vêtu d'une longue tunique et d'un manteau noir en tissu de poil, sans autres armes que la prédication et la prière.

Assisté de quelques moines, il annonçait la venue du Sauveur, la fin des expiations sanglantes, l'espérance d'une vie immortelle, l'impuissance des dieux et de la nature sur les destinées de l'homme. Il renversait les temples, les *cella*, les statues, les arbres sacrés, érigeant à leur place une petite église, une cellule, un oratoire. Ces oratoires, en souvenir de son passage, lui furent généralement dédiés dans la suite. Deux fois menacé dans nos contrées par les paysans ameutés, il échappa deux fois miraculeusement à la mort. L'un de ces lieux est connu : c'est celui où s'éleva, au VIe. siècle, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Un oratoire, élevé par le saint, y avait remplacé précédemment le dieu mythologique renversé par lui.

Quant au second, on l'ignore, Sulpice Sévère ayant laissé des détails peu précis. Observons seulement qu'un second oratoire consacré à saint Martin se rencontre dans le pays

éduen : celui du mont Beuvray. Les légendes locales éclaireront l'histoire de son origne.

Les peuplades du Morvan, que saint Martin arracha aux erreurs des cultes antiques, ont conservé l'impression vivace de cet important souvenir ; on la retrouve encore, après quinze siècles, dans leurs récits traditionnels. En gravissant le Beuvray, du côté de la Roche-Millay, on rencontre un rocher à pic, surplombant de quinze pieds sur la vallée. Le villageois qui vous guide s'arrête avec respect : c'est la *Roche du pas de l'âne.* Une empreinte creusée dans la pierre offre, en effet, l'image grossière du pied de cet animal. Saint Martin, d'après le récit populaire, poursuivi par les païens, non loin d'une de ces pierres consacrées au druidisme, dont il a été question plus haut, fit franchir à son humble monture une vallée profonde pour échapper au danger ; elle alla s'abattre sur la *Roche du pas de l'âne*, où le pied est resté marqué (1). La vallée ainsi franchie a conservé un nom en rapport avec cet événement : elle s'appelle encore la *mauvaise vallée, le Malvaux.*

Sans donner trop de réalité à ces vagues, mais précieux

(1) Cette tradition, à travers les fables dont l'imagination du peuple l'a entourée, mérite une sérieuse attention. Dans les autres lieux où les *saints* et les héros ont laissé de pareilles traces, à Saint-Emiland, près Autun, par exemple, il est toujours question du *pas d'un cheval.* N'est-il pas étonnant de voir la tradition locale déroger à cette règle générale pour conserver le souvenir de l'âne *historique* de saint Martin. Elle confirme, en second lieu, d'une manière formelle, ce que l'étude des documents contemporains de saint Martin autorise à supposer, c'est que le Beuvray est ce lieu inconnu du pays éduen, dont parle Sulpice Sévère, où saint Martin faillit être victime de son zèle et de la fureur des païens.

La popularité de saint Martin dans ces contrées a conservé une preuve vivante aujourd'hui : un grand nombre de familles portent son nom, aux alentours du Beuvray.

échos d'un autre âge, l'examen seul du temps et du lieu autoriserait suffisamment à mettre hors de doute le voyage de saint Martin au Beuvray.

Il nous a semblé peu probable que cet apôtre, évangélisant les environs d'Autun, n'ait pas été attiré au mont Beuvray. L'importance des réunions populaires qui affluaient à son sommet, les superstitions séculaires dont il était le siège, les fontaines sacrées où les tribus voisines venaient chercher la santé, les fêtes païennes qu'on y célébrait à l'époque des jeux floraux, le signalèrent nécessairement à son zèle, comme le centre le mieux assis du polythéisme et du druidisme dans le Morvan. Il soutint là ses luttes habituelles, et son nom est resté deux fois inscrit sur la montagne. Ce n'est point par un jeu du hasard que la source antique et l'oratoire qui la dominait ont conservé un double souvenir. La même main qui effaçait l'idolâtrie élevait l'autel chrétien, et ces deux caractères, exprimés si textuellement dans les écrits contemporains du grand évêque, reçurent là une nouvelle confirmation. La source d'où fuyait la divinité païenne et le temple où descendait le Christ ont gardé, sur le champ de bataille, le nom du vainqueur.

La haute antiquité de l'oratoire de St.-Martin de Beuvray acquiert un nouveau degré de certitude lorsqu'on le voit placé, dès l'origine, sous le patronage de l'abbaye de St.-Symphorien d'Autun, fondation monastique du Ve. siècle. Ce monastère, entretenu jusqu'au VIIe. siècle sur les fonds communs de l'église cathédrale, reçut alors de l'évêque Ansbert une dotation particulière. Les terres qui lui furent attribuées remontaient généralement, par leur origine, jusqu'aux temples païens, dont elles avaient été distraites à la chute du paganisme pour passer aux églises qui leur avaient succédé.

La partie importante du mont Beuvray, sur laquelle St.-

Symphorien avait des droits nombreux, se composait spécialement du plateau (1) où s'étaient autrefois tenues les fêtes païennes. Les flancs de la montagne appartenaient aux seigneurs de la Roche-Millay *et aux bonnes gens d'autour le pays*, d'après le langage des anciennes chartes. L'antiquité de cette possession de l'abbaye Autunoise est telle, qu'on ne lui trouve d'autre origine que celle du fait; elle ne figure dans aucune donation. Le culte de saint Martin y fut en honneur dès son origine, et le missel du VIIe. siècle, du monastère, l'appelle le *père des moines de St.-Symphorien.*

La destruction de presque tous les titres écrits, antérieurs au XIe. siècle, nous a sans doute privés de documents précieux sur la chapelle du mont Beuvray. Mais aussitôt que les chartes reparaissent, elles la signalent comme l'objet de l'hommage du peuple et de la féodalité, et parfois aussi de la convoitise de cette dernière. En retrouvant, plus tard, quelques-unes des dîmes de l'oratoire de St.-Martin, perçues par moitié avec les sires de la Roche-Millay, on ne peut guère se dissimuler que cette portion n'eût été acquise au moyen de l'*avouerie* qui, sous prétexte de donner un défenseur à une église, lui donnait en réalité pour protecteur un larron.

D'autres seigneurs se montrèrent plus favorables. Dans le Nivernais et la Bourgogne, plusieurs, *pour le remède de leur âme*, lèguent leur offrande *à la chapelle de Buvrait*, comme on disait alors; elle figure dans les testaments importants.

(1) Les bois appartenant à la chapelle St.-Martin sont situés entre les *fossés de Beuvray* et *terraults anciens.* Ces biens tiennent d'une part à ceux de M. de la Roche de Millay, et de l'autre à ceux *des bonnes gens d'autour le pays.* Les fossés, terraults d'entre deux sont et appartiennent à St.-Symphorien.

(Terrier du XVe. siècle.)

En 1233, Jean, abbé de Belvaux, recevait l'hospitalité au château de Glenne, situé sur une vallée qui le sépare du Beuvray. Alix, châtelaine du lieu, mère de Eudes, seigneur de Châtillon, désigne dans une charte les aumônes qu'elle veut répandre à sa mort sur les églises des deux provinces voisines : elle lègue à l'église de Buvrait 2 l., et prie l'abbé de Belvaux de confirmer cette charte de son scel.

Après la prise de possession du Beuvray par le christianisme, il fallut épurer l'esprit des fêtes du mois de mai. L'oratoire de saint Martin devint le but d'un pèlerinage fréquenté, où l'on se rendait en foule, non seulement au mois de mai, mais encore aux deux fêtes de saint Martin (1). Les nombreuses offrandes qu'y déposaient les fidèles formaient son principal revenu.

Ces réunions attiraient une foule extraordinaire. Elles semblent avoir eu, dès l'origine, un caractère *politique* à côté de leur caractère religieux. Placées à cette époque de l'année où, s'ouvrant la saison de l'activité, les *hommes* ont besoin de se concerter, l'importance qu'elles occupent dans les chartes les représente assez semblables aux *mallum* des Franks, aux plaids des Karlovingiens. Si tant de documents n'avaient disparu des archives de la Nièvre, nous devrions trouver au Beuvray le centre de réunion de la féodalité et des peuplades du Morvan et du Nivernais, le *champ de mai* des comtes de Nevers, des sires de Châtillon, de Glenne, de la Roche-Millay; toute une aristocratie batailleuse, ennemie d'Autun et de son église, dont les droits lui pesaient; les seigneurs de Glenne, impatients de sentir la moitié de leur châtellenie dans le fief de l'évêque, et cherchant à étendre à ses dépens leurs domaines, composés déjà en partie de ce qu'ils avaient enlevé à l'abbaye de St.-Symphorien, lorsqu'ils

(1) Terrier du Beuvray.

étaient ses *avoués* (1) ; Jean de la Roche-Millay, sire de Châtillon, organisant, en 1253 (2), l'audacieux coup de main dans lequel il força le château d'Autun *cum armis* et *equitaturis*, pour enlever à la justice ecclésiastique Guy de la Perrière, damoiseau, et d'autres seigneurs de ses amis (3). Quelques années avant, en 1239, Guy II, comte de Nevers, terminait, avec Girard, évêque d'Autun, leurs différents sur la châtellenie de Glenne ; il est dit qu'on ne pourra rien se redemander pour raison de *blessures, infractions, incendies de villes et de maisons* faites de *part et d'autre.*

Il se tenait alors deux assemblées par an au mont Beuvray. On les trouve mentionnées encore dans les titres du XV°. siècle. L'époque de la seconde nous est inconnue ; il est probable, toutefois, qu'elle avait lieu vers septembre, à l'époque du plaid d'automne (4), de même qu'Autun avait au printemps la sienne, appelée la *descente de Beuvray.* La réunion de septembre dut perdre en raison de sa proximité avec la St.-Ladre d'Autun, qui entraînait alors la Bourgogne et le Nivernais. Celle de mai, mieux placée et mieux enracinée, persista sans concurrence, et l'on peut juger de son importance en la trouvant sur la même ligne que la St.-Ladre. On prenait terme pour acquitter les redevances à ces deux époques. En 1361, Jean Bruley, abbé de St.-Martin d'Autun, fondant une messe quotidienne à la chapelle de la Vierge, dans son

(1) Ponce de Glenne, avoué de St.-Symphorien, en 1077 ; Gauthier, en 1232.

(2) La sentence de Jean de la Roche fut rendue environ un mois après la foire de Beuvray. Il suivit pieds nus, en chemise, un cierge à la main, une procession expiatoire, à Autun, à Châlons et à Nevers.

(3) L'esprit de cette féodalité ne s'affaiblit point chez ses descendants. Le 1er. septembre 1561, Philippe de Vichy, seigneur du Jeu, au pied du Beuvray, ayant rencontré à Autun deux sergents du chapitre qui emmenaient un prisonnier, les contraignit à le relâcher.

(4) Nous avons appris depuis qu'elle se tenait en juillet.

abbaye, déclare que les revenus attachés à cette fondation se paieront moitié à la St.-Ladre, moitié à la foire suivante de Beuvray, *ad nundinas Biffracti* (1). Douze ans plus tard, un autre abbé du même lieu, Alexandre, cède à ses moines les terres de Sermiselles et de Girolles, près Avallon, moyennant certaines redevances payables à la St.-Ladre et aux foires de Beuvray. En 1454, un tenancier de la chapelle St.-Martin s'engage à payer « aux foires de Beuvray, chacun an, sous peine d'être traduit en la cour de M. le Duc, nonobstant sentence *d'excommuniement.* »

Cet usage durait encore au XVI[e]. siècle. En 1561, plusieurs habitants de Verrière-sous-Glenne, débiteurs d'une somme de 140 livres envers le chapitre d'Autun, paient en trois années et en trois termes, dont le premier à la St.-Ladre, le second à la foire de la *descente de Beuvray* à Autun, et le troisième à la foire même de Beuvray.

Avec la fin de l'indépendance féodale, la réunion du mois de mai baissa peu à peu aux proportions d'un rendez-vous d'affaires et de plaisir. Un terrier curieux, relatif aux redevances, dîmes, censes, etc., de la chapelle de *M. saint Martin, en l'haut de Beuvray*, dressé par ordre du cardinal Rolin, évêque d'Autun et prieur de St.-Symphorien, nous a conservé quelques détails sur cette foire en 1454 (2).

(1) Des chartes de la même époque écrivent Biffrati.

(2) On lit dans ce terrier : « Les hommes, laboureurs et autres parochiens de St.-Pierre de la Roche-Milay, qui vont labourer hors de ladite paroiche, quelque part qu'ils aillent labourer hors d'icelle, St.-Symphorien, ou ceux qui admodient le disme doivent aller prendre le disme.

« A St.-Gengoul, au hameau de Velle, la chapelle a moitié du disme. Un quart appartient au prieur de Vanoise, l'autre au prieur de Marcigny, excepté au terrage de Pierre de la Bussière, où St.-Symphorien ne prend rens. A Champrobert, à Mesle, à Périgny, paroisse d'Issy-

La montagne renfermait alors un certain nombre d'habitations; un cimetière s'étendait autour de la chapelle. Vers *les Gaignonnes*, un des lieux où l'on doit supposer l'existence d'un établissement romain, une maison appartenant à saint Symphorien, et connue sous le nom de *Maison de Beuvray*, servait de retraite au moine chargé de la chapelle. Plusieurs chaumières de cultivateurs sont désignées sur différents points, et différentes terres en culture chargées de dîmes. Des *loges* permanentes ou mobiles recevaient les principaux marchands; des tentes se dressaient sur le *cimetière*, où l'on vendait du vin; des *étaux* pour toutes sortes de marchandises couvraient le sommet; d'autres marchands campaient en plein air. On y voyait figurer, outre la draperie, occupant la *grande loge*, les instruments d'agriculture nécessaires à une exploitation peu compliquée; du fer en *euvre grosse* et en *euvre factisse*, des barillets pour la boisson, des pelles de bois, des *congles* (jougs) de bœufs, des cordes; les objets de consommation journalière; les ustensiles indispensables à une vie presque sans besoins, du sel menu et du sel en pain, des aulx, la mercerie, la poterie, tous les articles des *feroillons*, des *paesliers*, des *fructiers*, des *sauniers*, des *verriers*, des *tepiniers* (1) et des *vandeurs* de vin en bon nombre (2).

l'Evêque, à Magny, à la Boutrille, à la Planche, à Pierrefitte, à la Chèze, etc., à la *Montague des châteaulx*, en *venant* de *Thoulon* à la *Roche*, au *Champ de la pierre* ou *Champ au sire*, commune de Poil, la chapelle de St.-Martin de Beuvray lève des dismes entières ou conjointes. »

(1) Potiers de terre.

(2) Rentes et redebvances qui se quittent et se reçoivent à cause de la chapelle de M. saint Martin de Beuvray, le jour que les foires se tiennent en haut dudit Beuvray.

Les offrandes, baise-main, oblacions qui sont et adviennent au long de l'an tant ès jours des deux foires comme ès deux festes de saint

Tous ces marchands payaient un droit à la chapelle de M. saint Martin : la *grande loge* de la draperie payait cinq sols à chaque foire; les paesliers (marchands de pelles) en *estau*, trois sols, et for *estau* 18 deniers; chacun feroillon (forgeron) pour *euvre grosse*, 15 deniers; pour euvre factisse, 4, ainsi que les marchands de *congles à bœufs;* les sauniers, 7 deniers; les *vandeurs de vin*, 2 deniers. Ceux qui vendaient les barillets, devaient un barillet ou un denier; les verriers, un verre; les tepiniers (potiers de terre), *un tepin le plus grant emprès le premier grant;* aussi ne sera-t-on pas étonné de voir tous ces revenus s'élever par an à deux ou trois francs.

Avant de courir aux affaires, la foule allait prier à l'oratoire de saint Martin. Aussi les *oblacions*, offrandes et *baisse-main* s'élevaient-ils par an à 15 liv., cinq ou six fois plus que tous les droits levés sur la foire.

Martin, sont et appartiennent seulement au prieur dudit St.-Symphorien, qui peuvent bien valoir de an pour autre de 12 à 15 fr., comme l'ont relaté et affermé.... qui ont esté fermiers et admodiateurs de ladite chapelle de St.-Martin de l'haut de Beuvray, et mesmement Girart Boulard, demeurant à Lachenal, lequel passé a et sont XII ans amodiés les baise-main, offrandes et oblacions chascun an la somme de 12 fr.

La grande loge de la draperie doit cinq sols toutes fois que la foire se tient et que les drapiers y mettent leurs marchandises.

Item, chacun paeslier (marchand de pelles) logé en estau, doit 3 soubz pour chacune foire qu'ils viennent mettre leurs marchandises.

Item, chascun paeslier logé for estau doit 18 deniers pour chascune foire de Beuvray.

Item, chacun paeslier laissant lesdits estaux et s'y loge de for, doit 3 soubs pour chacune foire qu'il vient au Beuvray.

Item, chacun feroillon qui vant euvre grosse doit 15 deniers à chacune foire dudit Beuvray qu'il vient mettre avant pour vandre ladite euvre grosse.

Une seconde fondation religieuse arrêtait encore les fidèles au Beuvray. C'était la maison des Cordeliers, le *couvent de Bibracte*, nom sous lequel le désigne un historien de l'ordre de saint François (1). « Le vulgaire, dit-il, tient, par je ne sais quelle tradition, que Bibracte estoit en la montagne de Beuvray. Encore y a-t-il de nos pères qui sont de cette opi-

Item, chacun feroillon qui vant euvre factisse doit 4 deniers.

Item, ceux qui vendent congles à beufs (conjugla, *Gloss. français*), doivent un denier pareillement à chascune desdites foires pour tout ce qu'ils peuvent vandre.

Item, chacun saulnier qui vant sel menu doit 6 deniers, et avec ce il doit une denrée de sel; ainsi doit à chascune desdites foires 7 deniers.

Item, chascun saulnier qui vant sel blanc en pain doibt 12 deniers.

Item, doibt chacun mercier logié en ladite foire 4 deniers, et à chacune d'icelles foires 4 deniers.

Item, doibt chacun mercier qui vant fors de loge, un denier.

Item, doit chacune loge en laquelle on vant du vin, 2 deniers.

Es loges qui sont au cimetière ès quelles on vant vin, ne prend rens le seigneur de la Roche; mais St.-Symphorien y prend et doit avoir sur chacune loge 4 deniers, toutes fois qu'on y vand vin.

Item, chacun cordier doit ung denier pour chacune fois qu'il vient auxdites foires.

Item, chacun pennetier doit ung denier qui vant pain.

Item, ceux qui vandent barillets doivent ung barillet ou ung denier.

Item, chacun verrier qui vant verres doit ung verre toutes fois qu'il vient vendre ès dites foires.

Item, chacun tépinier (potier) doit ung tepin le plus grant emprès le premier grant.

Item, chacun fructier doit 2 deniers ou deux denrées de fruict.

Item, chacun qui vant aulx doit 2 deniers ou deux denrées d'aulx.

Lesquelles droictures et redevances devant escriptes peuvent bien valoir chacun an, aux deux foires dudit Beuvray, comme l'ont certifié à leur advis discrette personne messire Jehan de Roy, curé de Brion, Guenin le clerc d'Autevaul, et autres qui ont reçeu lesdites droitures par plusieurs années, de 2 à 3 francs.

(1) Fodéré, *Histoire de l'Ordre de Saint-François*, p. 434.

nion, et de mon jeune âge, je l'ay ainsi ouy dire à nos anciens religieux; et je crois qu'ils prennent leur fondement sur ce que, devant les *premiers troubles de* 1562, nous avions un couvent en cette montagne, nommé en latin *Bibracte, et c'est encore ainsi escrit dans le livre de la Province;* mais ce n'est qu'une simple opinion favorisée seulement par le vulgaire. »

Ce monastère, le plus jeune établissement du mont Beuvray, n'est guère mieux connu que ceux des druides. Les moines l'avaient élevé sur les débris d'une habitation romaine, fixés là sans doute par la facilité avec laquelle ils trouvèrent dans les ruines les matériaux de leur construction. Du sein de leurs humbles cultures, où la fertilité est restée après eux, ils apercevaient les restes des grandeurs déchues d'Autun : cette plaine historique sillonnée par toutes les races du monde romain; ce paysage empreint de la tristesse du passé. Assis eux-mêmes sur quelques pierres remuées jadis pour les jouissances d'une société étouffée par le sensualisme, l'horizon ouvert devant eux était un enseignement de toutes les heures, un champ suffisant de méditations. L'obscurité qu'ils cherchèrent dans cette solitude ne les a point trompés; le nom d'aucun d'entre eux n'est arrivé jusqu'à nous. On montre, au milieu des ronces, les traces de leur monastère entouré d'un étroit jardin; une lande, située sur le versant méridional, conserve le nom de *Pâture du Couvent.*

Quelques dates isolées, quelques rapprochements historiques permettent seuls de constater de loin en loin son existence. Sans avoir rien de précis sur les fondateurs du couvent de Beuvray, que l'historien de l'ordre semble n'avoir pas mieux connus que nous, on est porté à croire qu'il fut érigé par les seigneurs de la Roche-Millay, dans le courant du XIVe. siècle au plus tard. On lit dans un terrier contemporain : « Le seigneur de la Roche de Millay, et madame

sa femme, et leurs hoirs, par certain accord fait entre lesdits seigneurs et feu messire Jehan Esperon, prieur de Saint-Symphorien, en 1432, paient chaque année à Saint-Symphorien ung franc, et ce, à cause *de la chapelle des cordeliers de Beuvray.* »

Il n'était pas rare de voir la noblesse féodale élever ainsi de petits couvents de cet ordre, témoins, dans nos contrées, les sires de Chastellux qui avaient érigé celui de *La Cordelle,* à mi-côte de Vézelay. Les fondateurs élisaient ordinairement leur sépulture dans la chapelle. La pauvreté des frères de Saint-François leur valut cette faveur; elle les mit à l'abri des convoitises aristocratiques qui, durant tout le moyen-âge, attirèrent de si cruelles tribulations à l'ordre de Saint-Benoît.

Les frères du mont Beuvray avaient d'autres revenus. On trouve dans les papiers du cardinal Rolin, aux archives de l'évêché d'Autun : « Qu'en 1448, les *frères mineurs* du couvent de Beuvray firent la quête à Ostun; le cardinal Rolin leur donna ung franc. »

Ailleurs : « Le 19 juillet 1567, messieurs les chanoines de l'église d'Autun ont octroyé par aulmosnes aux religieux et gardien du couvent de Beuvray, pour et afin de plus soigneusement vacquer à l'estude des lettres sainctes et oraisons, *ung ponson* de vin d'anniversaire et deux sextiers seigle, mandant à leurs commis ès caves et contrerolleur ès greniers, à chascun d'eux à leur endroict, leur délibérer lesdits ponson de vin et sextiers de graine. »

Cette trace est la dernière qui signale l'existence du couvent. Toutefois, le passage de Fodéré cité plus haut, où l'auteur laisse entrevoir que cette maison n'existait plus en 1562, ne doit pas être suivi à la lettre, puisqu'on voit les moines faire la quête à Autun en 1567. Elle dut subsister jusqu'en 1570.

A cette époque, les protestants de Vézelay firent des incursions jusqu'à Saint-Prix et dans le territoire d'Autun. Les moines du Beuvray, connaissant le sort qui les attendait, durent abandonner leur monastère.

Après les guerres de religion, ils semblent avoir fait un effort pour ressusciter leur monastère : à la faveur de l'administration vigoureuse de Richelieu, ils essayèrent de relever l'établissement. Une cloche, conservée aujourd'hui dans l'église de Poil, a perpétué la date de cette tentative ; on lit sur son pourtour : « *Jean Gaudar a fondé cette cloche du couvent de Boevvret.* 1632. » Une autre cloche sans inscription, placée dans la même église, passe pour avoir la même origine. L'essai resta sans résultat durable.

L'oratoire de Saint-Martin subit le même sort et le dut aux mêmes causes. A la fin du XVIe. siècle, il menaçait ruine. Les populations, habituées à s'y agenouiller, le voyaient avec tristesse à la veille de disparaître; leurs murmures trouvèrent un écho.

En 1604, le procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moutier réclama de Saint-Symphorien la reconstruction de la chapelle de Beuvray, pendant que celui d'Autun en saisissait les revenus pour les décimes. L'argent resta sans doute entre ses mains, et rien ne fut reconstruit. Le XVIIe. siècle s'écoula.

Vers 1725, Bénigne Germain, théologal de la cathédrale d'Autun, occupé alors de ses recherches historiques, visita la montagne; il a laissé ces lignes manuscrites : « La maison des Cordeliers de Beuvray est à présent toute ruinée du côté du nord. On voit encore quelques ruines d'une douzaine de maisons de paysans, et celles *d'une petite chapelle de Saint-Martin.* » Seul débris de cette chapelle, une statuette du saint, qui y figurait autrefois, s'est conservée dans le pays. Un vieillard aveugle, assis au pied de la croix, le

premier mercredi de mai, la présente à la vénération des fidèles agenouillés, et reçoit en échange des œufs et des pièces de monnaie, souvenir des anciennes oblations.

Ainsi disparurent du mont Beuvray les monuments chrétiens, dont l'un rappelait le souvenir de l'apôtre le plus populaire des Gaules. Ce qui reste aujourd'hui ne mérite pas même le nom de ruine. Debout sur l'emplacement de l'antique oratoire, la croix de Saint-Martin vient de céder aussi à la pluie et aux vents. Elle est à terre depuis quelques années, suivie dans sans chute des mêmes hommages qu'autrefois. En voyant ce dernier jalon près de disparaître, on se demande quelle main aura l'honneur d'entretenir l'histoire sur ce plateau où elle date de trois mille ans.

Ce rôle, messieurs, appartient à la Société française. Elle relèvera, sur ce tombeau du druidisme et du polythéisme, le seul symbole qui ait le droit de défier le temps et les révolutions.

M. Victor Petit frappé des faits signalés par M. Bulliot au sujet des voies romaines du Mont-Beuvray, lui demande quelques éclaircissements sur cette partie de son travail.

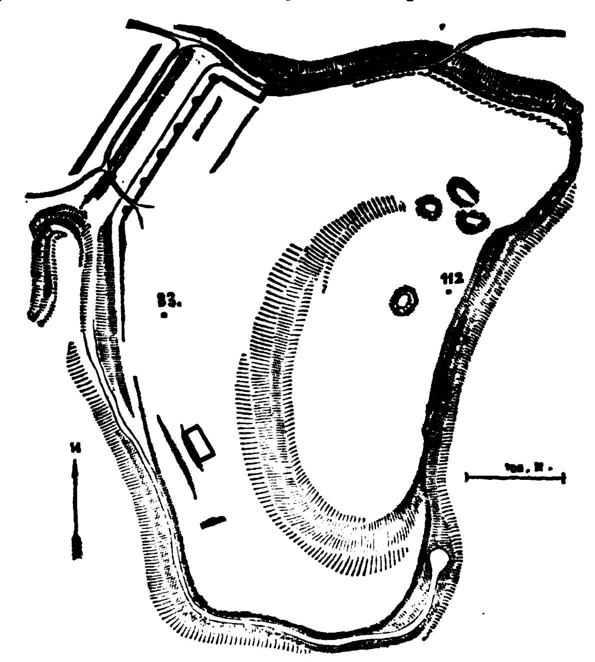
M. Bulliot répond qu'il n'a pas rencontré de traces de voies romaines sur le sommet, mais seulement à la base de la montagne, et que des chemins transversaux formaient embranchement pour conduire au sommet.

M. Devoucoux signale l'orthographe du mot *mons Biffractus*. Il y voit une dernière trace du nom donné par les Gaulois à l'antique capitale des Eduens; il regarde le Beuvray comme le lieu élevé et fortifié qui devait au besoin protéger *Bibracte* et servir de refuge à ses habitants. En terminant ses observations, M. Devoucoux exprime le regret de n'avoir pu amener au Congrès M. Laureau de Thory retenu par ses occupations ; l'honorable président de la Société éduenne

a fait de sérieuses études sur le Beuvray, il aurait pu donner au Congrès des renseignements utiles et précis.

M. Victor Petit ajoute qu'il serait important que les travaux qui seront faits en ce genre dans le département de la Nièvre, pussent par leur exactitude et leurs détails bien circonstanciés servir de base aux ouvrages généraux qui se préparent au sein de la capitale.

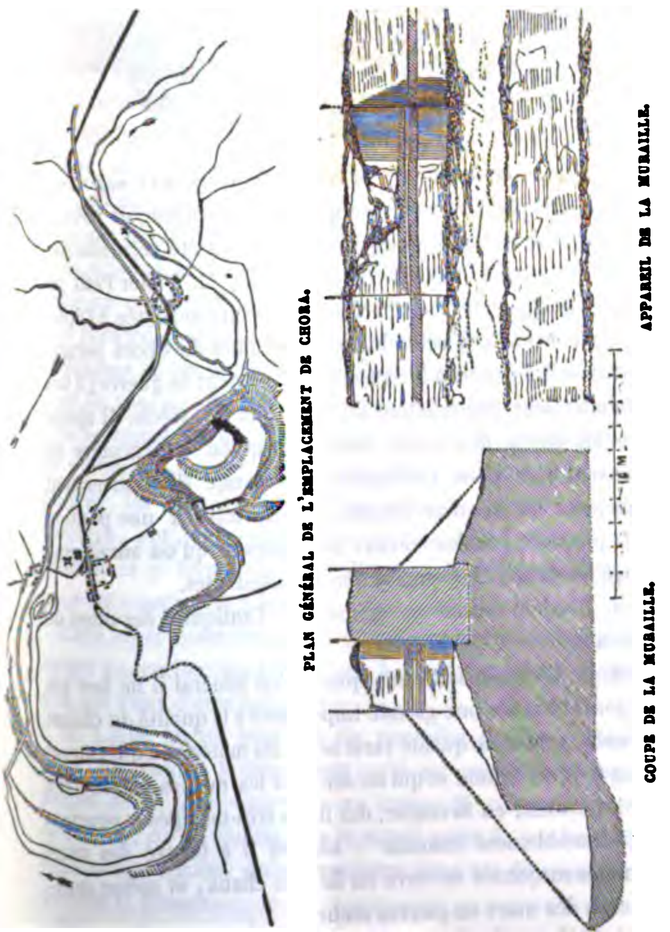
M. Quantin rend compte des résultats des fouilles faites par ordre de la Société française sur le plateau de *Chora*,



PLAN DE L'ENCEINTE FORTIFIÉE DE CHORA.

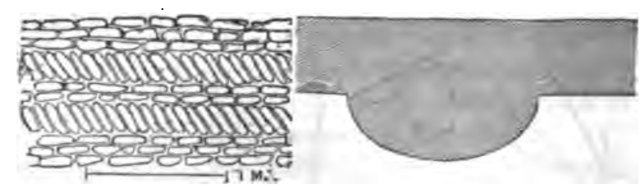
au-dessus de St.-More, non loin de la voie romaine d'Autun à Boulogne, dans la partie entre Avallon et Auxerre. Il constate que sur ce plateau M. Baudouin a découvert la muraille

qui en défendait l'unique accès du côté du nord-ouest; les autres parties étaient protégées par la rivière ou par des pentes abruptes.



La muraille dont on vient de parler est flanquée de demi-tours de distance en distance, et présente le petit appareil

rustique comme dans une construction faite à la hâte. On y remarque un cordon de pierres inclinées qui rappelle le mode



APPAREIL EXTÉRIEUR. PLAN D'UNE DES TOURS DE LA MURAILLE.

romain. Des débris, en petite quantité, de tuiles, de poterie de terre noirâtre et des caneaux de fer, ont été recueillis sur divers points aux alentours de la muraille. M. Victor Petit ne pense pas que cette construction puisse être reportée à l'époque gallo-romaine; selon lui, ces murailles de Chora paraissent avoir été élevées à la hâte dans un moment de guerre; il fait remonter leur construction du VIIIe. au Xe. siècle. Il ajoute que les objets des temps antérieurs qu'on y rencontre ne prouvent rien pour l'antiquité de ce camp. Ils prouveraient seulement qu'on aurait adopté pour ces travaux une position déjà préparée par des travaux antérieurs et qu'on aurait employé les débris de constructions préexistantes.

M. Baudoin défend son opinion sur l'antiquité des murs de Chora.

M. de Caumont fait remarquer qu'en général il ne faut pas toujours attacher une grande importance à la qualité du ciment romain, que cette qualité varie selon les matériaux qui entrent dans leur confection et qui ne sont pas les mêmes partout. Il a vu à Corseult, en Bretagne, des murs très-négligés et pourtant incontestablement romains : ailleurs il a trouvé des murs romains maçonnés en terre au lieu de chaux, et même quelquefois des murs en pierres sèches.

M. l'abbé Crosnier, s'appuyant sur les aperçus présentés par M. Quantin et sur l'époque indiquée du VIIIe. au Xe. siècle,

à laquelle il fixe la construction des murailles de *Chora*, demande si on ne pourrait pas attribuer ces fortifications au temps de l'invasion des Sarrazins ou des Normands. On sait, dit-il, que les Sarrazins, après avoir ravagé Autun, se répandirent dans le Nivernais qu'ils couvrirent de ruines sur plusieurs points; on sait aussi que les Normands, au commencement du X°. siècle, après avoir remonté la Loire, se répandirent dans l'Auxerrois et ravagèrent le Donziais; saint Gérau, évêque d'Auxerre, qui ne se contentait pas de porter la pacifique houlette du pasteur, mais qui, au besoin, ne craignait pas de prendre l'épée pour protéger son peuple, les avait déjà battus sous les murs de Chartres; il leur fit encore subir un cruel échec au pied de ceux d'Auxerre, et trouvant que Richard-le-Justicier ne montrait pas assez de vigueur, il le devança et les atteignit de nouveau proche Cessy-les-Bois dont ils venaient de piller le monastère. Une nouvelle défaite les engagea à ne plus s'exposer aux coups de ce prélat; ils quittèrent ce pays pour n'y plus reparaître. Dans ces guerres, les habitants de *Chora*, effrayés à l'approche des barbares, ont pu s'établir dans un lieu déjà fortifié par sa position et y former les murailles que M. Quantin déclare avoir été construites à la hâte.

Cette observation frappe le Congrès qui recommande de diriger les recherches historiques à faire sur *Chora* dans la voie qui vient d'être indiquée.

M. Lallier insiste pour que de nouvelles fouilles y soient faites afin d'aider à déterminer, s'il est possible, l'époque précise de la construction de ce camp. Il serait à désirer, ajoute-t-il, qu'on étudiât sous le même point de vue les différents camps anciens qu'on rencontre dans les diverses contrées de la France.

La matière étant épuisée et personne ne demandant plus la parole, on passe à la question suivante.

A quelle époque remontent les églises les plus anciennes connues dans le Nivernais ?

Avant qu'on ne traite cette question, M. Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, étant obligé de partir le lendemain, demande la parole pour rendre compte d'un ouvrage important qu'il a composé sur les monnaies des rois de France. Il fait observer avec raison que le traité de Leblanc sur les monnaies de France, ouvrage le plus complet qui avait été composé sur cette matière, est encore bien incomplet ; il a voulu combler les nombreuses lacunes laissées par Leblanc.

Dans ce nouveau travail, dont M. Berry a déposé sur le bureau le manuscrit et les nombreux dessins des monnaies qui doivent l'enrichir, la matière est considérée sous tous les rapports ; l'art, l'histoire, la valeur intrinsèque et extrinsèque, tout a été examiné avec détails. L'auteur a ajouté quelques recherches sur les monnaies baronales. L'importance du travail de M. Berry est reconnue par le Congrès qui exprime le vœu de le voir prochainement publié.

M. de Caumont promet à cette publication l'appui de la Société française.

M. le baron Chaillou des Barres invite l'auteur à faire connaître à quel prix reviendrait chaque exemplaire. M. Berry répond qu'il lui est impossible pour le moment d'établir aucun prix, n'ayant pas encore traité avec l'imprimeur ni avec le graveur.

Invité à entrer dans quelques détails sur son travail, M. Berry choisit le règne de Philippe-le-Bel pour établir l'histoire des variations monétaires à cette époque ; il a singulièrement intéressé l'assemblée par le récit des manœuvres plus qu'étranges de ce prince dans la fabrication des monnaies. Il nous l'a représenté portant le matin un édit qu'il modifiait le soir, toujours au profit de sa caisse. Voyant ses finances

épuisées par les guerres qu'il avait eu à soutenir contre ses voisins, il altéra tellement les monnaies qu'on lui donna le nom peu honorable de *faux monnayeur*.

Après ces intéressantes explications, on passe à la septième question.

M. l'abbé Millet croit qu'après la crypte de St.-Aré, à Decise, le monument religieux le plus ancien dans le diocèse de Nevers serait la petite abside de Souvigny-les-Chanoines, qu'il attribuerait aux premières années du IXe. siècle. On sait, dit-il, qu'à cette époque, saint Jérôme, évêque de Nevers, fit construire à Souvigny une chapelle sous le vocable de saint Etienne; or, en considérant la petite abside latérale qui sert maintenant de sacristie, il m'a semblé que cet édicule était d'une époque bien antérieure à l'église, construction du XIIe. siècle; j'ai pensé que lors de la construction de l'église paroissiale, on avait voulu respecter l'œuvre de saint Jérôme, et qu'on aurait conservé la petite abside dont je parle, qui était l'oratoire fondé par ce saint évêque.

M. Georges de Soultrait combat cette opinion. Il a visité avec soin l'église dont parle M. Millet, et il est intimement convaincu que l'abside en question est contemporaine de l'église.

Monseigneur l'évêque de Nevers appuie cette dernière opinion.

M. l'abbé Crosnier demande la parole; il déclare qu'il ne reconnaît aucun monument dans le pays antérieur au XIe. siècle, si on en excepte la crypte de Decise, qu'on croit généralement être la chapelle primitive qui servait aux saints ermites Eufraise et Auxille du temps de saint Aré, vers le milieu du VIe. siècle, et que ce saint évêque avait choisi pour le lieu de sa sépulture. On y voit encore une partie de son tombeau. Cependant il croit devoir faire remarquer que cette crypte ne présente aucun caractère particulier au moyen du-

quel on puisse constater cette haute antiquité. Le sarcophage de saint Aré n'offre lui-même aucun signe.

Dans le reste du diocèse nous rencontrons encore d'autres cryptes qui pourraient être, au moins en partie, antérieures au XIe. siècle, mais de simples présomptions sans preuves ne sont pas suffisantes pour asseoir un jugement.

M. Petit émet le vœu que M. l'abbé Crosnier fasse pour Nevers, ce que M. Quantin a fait pour Auxerre, un tableau chronologique des diverses constructions religieuses du Nivernais.

M. Crosnier répond que ce travail existe déjà sur le tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais qu'il a publié en 1840, mais qu'il consent volontiers à établir un tableau chronologique comprenant seulement les diverses constructions religieuses du pays.

En même temps, M. Crosnier dépose sur le bureau une carte monumentale du département; les diverses époques y sont indiquées par des signes de couleurs variées.

M. Victor Petit n'approuve pas ce mode d'indication; il rappelle que l'Institut des provinces siégeant au Luxembourg a nommé une commission chargée d'examiner quels seraient les signes les plus commodes à employer sur ces cartes monumentales. Les couleurs différentes furent repoussées comme étant d'un emploi trop difficile et trop dispendieux. Il est plus facile en effet dans une course archéologique de porter avec soi une carte déjà dressée, et d'indiquer à l'encre ordinaire et au crayon le genre du monument par des signes convenus et l'époque ou les époques auxquelles il se rattache par des chiffres : il serait difficile pour un voyageur d'avoir toujours ses couleurs délayées.

M. de Surigny ajoute que si l'on veut publier ces cartes monumentales, les signes coloriés nécessiteraient l'emploi de plusieurs planches et rendraient ces cartes fort dispendieuses.

Toutes ces raisons ont déterminé l'Institut des provinces à adopter définitivement pour ces sortes de travaux les signes indicatifs de la carte de Cassini, et les chiffres arabes pour indiquer les époques. Ces signes ont été publiés dans le Bulletin monumental.

M. l'abbé Crosnier déclare qu'il n'a pas l'intention de combattre un fait accompli, ni de lutter contre une décision prise par l'Institut des provinces, il croit cependant devoir soumettre à l'assemblée ses observations à cet égard. Il trouve que les signes indicatifs de Cassini et les chiffres employés pour indiquer l'âge ou les différents âges des monuments, chargent tellement une carte qu'il sera difficile de s'y reconnaître ; d'un autre côté, il comprend que les chiffres peuvent bien indiquer les différentes époques qui ont concouru à la confection d'un monument, mais sans préciser les parties du monument qui appartiennent à chaque époque. Il ne trouve pas ces inconvénients en employant les couleurs, la carte est nette, nullement chargée, on peut distinguer de suite la forme des églises, le parallélogramme est indiqué par un trait, la forme cruciale par une croix, etc., chaque partie avec la couleur qui lui est propre ; ainsi, lorsque l'église est du XIII°. siècle et qu'un transept a été ajouté au XIV°., la nef prend la couleur du XIII°. et le transept celle du XIV°. siècle.

Un autre avantage que M. Crosnier trouve dans ce système, c'est que d'un seul coup-d'œil on distingue sur une carte les différents siècles qui ont dominé dans chaque contrée ; ainsi, dit-il, sur la carte que je vous présente, le jaune indique le XII°. siècle et le vert la fin du XV°. et le commencement du XVI°. ; vous voyez de suite que le XII°. domine dans l'ancien diocèse de Nevers et le XV°. dans la partie du diocèse d'Auxerre qui lui est maintenant réunie.

M. de Caumont reconnaît les avantages du procédé de M.

Crosnier, mais il reconnaît en même temps que les couleurs passent, ce qui est un inconvénient assez grave ; il ajoute que la question a été décidée par la commission de l'Institut des provinces, il a été arrêté que les signes graphiques seraient seuls employés afin de mettre de l'unité dans les travaux des diverses Sociétés savantes des départements.

M. Crosnier voudrait que les cartes monumentales ordinaires adoptassent les signes graphiques ; mais il prétend que les cartes administratives des évêchés et des préfectures présenteraient de grands avantages en adoptant les couleurs.

M. Gallois, conservateur du musée céramique de Nevers, appelle l'attention de MM. les membres du Congrès sur un objet antique trouvé dans les fouilles faites au bois de St.-Révérien, et en dépose sur le bureau un fac-simile en argile. L'original est en pierre noire et dure étrangère au pays, a 18 millimètres de haut, 26 de large à ses deux bases, est légèrement renflé au centre. Il est percé d'un trou de 3 millimètres environ, et à ses deux orifices il est orné d'un dessin festonné. Sur le renflement est cette inscription gravée sur deux lignes circulaires ; la voici déroulée :

MONIGNATI FAGABI
BVBBVTIO NIMON.

Personne n'a pu donner immédiatement l'explication de cette inscription.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire-adjoint,

QUANTIN.

Première séance du 12 juin.

Présidence de M. le général Pétiet.

Prennent place au bureau : Mgr. l'évêque de Nevers, MM. de Caumont, l'abbé Sergent, recteur de l'académie de la Nièvre ; le baron Chaillou des Barres, l'abbé Le Petit, Gaugain, l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès, Morellet, professeur d'histoire au collége de Nevers, secrétaire-adjoint. M. le général Pétiet est invité par M. de Caumont à présider et déclare la séance ouverte.

M. de Caumont donne communication de deux lettres adressées au Congrès ; par l'une, M. d'Allonville, de Metz, s'excuse de ne pouvoir prendre part aux travaux de la XVIIIe. session ; par l'autre, M. Drouet, du Mans, inspecteur divisionnaire, demande une allocation pour acheter un fauconneau du XVIe. siècle.

M. l'abbé Brulé, de Sens, communique le dessin d'un suaire trouvé dans un sarcophage dont on attribue la fabrication à l'orfèvre saint Eloi, et qui renferme les reliques de sainte Colombe à Sens. Ce suaire a 1m. 18c. de long sur 1m. 16c. de large. C'est un tissu assez épais, composé de lin et de soie, et orné d'un dessin seize fois répété dans un ovale dentelé, *deux lions affrontés*. En-dehors de l'ovale, quatre chiens courent en sens inverse et en tournant la tête vers un arbuste qui les sépare. Ce suaire, dont on a pu constater le tissu et les dessins d'ornement dans une visite récemment faite à la châsse de sainte Colombe, paraît venir de l'orient et remonter à une époque fort reculée ; peut-être faut-il en placer la fabrication entre le IXe. siècle et le VIIe.

M. l'abbé Brulé communique au Congrès le dessin d'un tissu de soie rouge, de même grandeur que le suaire de

sainte Colombe. Ce tissu est orné d'une bordure de 0^{m}. 5^{c}. de large, de fleurs, d'un animal courant et de deux colombes tournant gracieusement la tête pour becqueter la plante qui les sépare.

M. l'abbé Manceau, après avoir examiné le dessin du suaire de sainte Colombe, en trouve le tissu semblable à celui du suaire de saint Mesme (Maximus), à Chinon, figuré dans le Bulletin monumental de M. de Caumont et dans son Abécédaire d'archéologie.

M. l'abbé Devoucoux a vu dans l'église d'Autun un tissu tout semblable aux suaires de sainte Colombe et de saint Mesme, mais enrichi de trilobes et d'autres ornements qui rappellent le XIIIe. siècle.

M. de Caumont a figuré un suaire de même style que celui de saint Mesme, lequel a été décrit par M. Hucher, du Mans.

M. l'abbé Crosnier prend la parole et s'exprime ainsi :

En faisant la lecture du mémoire si intéressant de M. Bulliot sur le mont Beuvray, M. Devoucoux, entr'autres observations très-judicieuses dont il assaisonna la lecture de ce mémoire, vous fit remarquer qu'au moyen âge on rencontrait souvent des abus et quelquefois même des crimes, mais que l'expiation suivait de près.

C'est en effet, Messieurs, à cet esprit d'expiation que sont dus une grande partie des monuments et des établissements charitables qui sont encore l'objet de notre admiration; qu'il me soit permis, pour compléter cette pensée, de vous raconter une histoire de notre pays et d'y joindre sa légende populaire. La scène se passait en 1199. Pierre de Courtenay, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, était la terreur de ses voisins; fier de sa naissance, car il était petit-fils de Louis-le-Gros, il avait épousé, par l'entremise de Philippe-Auguste, son cousin-germain, Agnès, riche et unique héri-

tière de l'ancienne maison de Nevers, qui était morte lui laissant une seule fille du nom de Mahaut. Sa puissance, ses riches possessions, la parenté et la protection du roi, tout contribuait à entretenir en lui ce caractère tracassier et inquiet. Il voulut s'attaquer à Hervé, baron de Donzy; il prétendit que par suite d'arrangements faits avec Geoffroy, son aïeul, le comté de Gien devait lui appartenir, et comme Hervé n'était pas d'humeur à se laisser déposséder, Pierre lui déclara la guerre.

En vain le comte de Nevers avait réuni tous ses vassaux, en vain il avait soudoyé les Cotereaux qui ravageaient alors les bords de la Loire, son armée fut battue et lui-même, fait prisonnier par Hervé, fut enfermé dans le château de Donzy.

Philippe-Auguste, soit pour procurer la liberté à son parent, soit parce qu'il devait y trouver son avantage, s'entremit comme médiateur entre les deux seigneurs. Il fit épouser, par Hervé, Mahaut de Courtenay. Par ce mariage, le baron de Donzy eut le comté de Nevers et l'espérance d'y réunir plus tard ceux d'Auxerre et de Tonnerre après la mort de Pierre, car il avait été ainsi stipulé dans le contrat. A ces conditions Pierre de Courtenay fut remis en liberté. Quant au roi, il voulut que ses peines fussent récompensées; il se fit céder par Hervé le comté de Gien qu'il réunit à la couronne; c'est ainsi qu'il prit l'huître, laissant les écailles aux plaideurs. Dans tous les cas, Hervé n'eut pas à se plaindre, son écaille était assez belle.

A l'époque dont il s'agit, l'église avait cru devoir étendre jusqu'au septième degré les empêchements de parenté, afin d'étendre davantage la charité dans ces temps de guerre et de discorde. Hervé et Mahaut se trouvaient parents à un de ces degrés prohibés, et cependant ils vivaient maritalement sans avoir obtenu la dispense qui leur était nécessaire; depuis neuf ans ils étaient ensemble, quand enfin, ne pouvant plus

résister aux reproches de leurs consciences, ils s'adressèrent au souverain pontife. Celui-ci consentit à lever l'empêchement, mais à condition qu'Hervé construirait trois monastères sur ses terres; telle fut l'origine des monastères de l'Epeau et de Vielmannay et de la Chartreuse de Bellary.

Il est facile de reconnaître encore ici l'action civilisatrice de l'église, elle ne se contente pas de multiplier les empêchements de mariage pour étendre la charité par les liens de famille; elle offre aux opprimés un lieu de refuge dans les nombreux monastères qu'elle établissait partout et qui jouissaient du droit d'asile.

Bellary, comme je l'ai dit, était un des établissements fondés par Hervé en réparation de la faute qu'il avait commise. Permettez-moi, Messieurs, de rapprocher une légende populaire du trait d'histoire que vous venez d'entendre.

Mahaut, disent les gens du pays, vivait avec Hervé sans avoir fait bénir son mariage par l'église; mais souvent elle était triste et des larmes abondantes inondaient son visage, car son crime était toujours présent devant ses yeux. Souvent Hervé lui avait demandé la cause de sa tristesse et de ses larmes, le silence était sa seule réponse. Un jour qu'il la voyait plus triste que de coutume, il lui fit de nouvelles et plus pressantes instances; Mahaut finit par lui rappeler l'invalidité de leur mariage. Le comte, pour la consoler, lui promit de demander au souverain pontife la dispense nécessaire, alors la *belle a ri*, et le nom de *Bellary* fut donné au monastère fondé dans le lieu même où la *belle avait ri*. Sans doute, comme vous, je me garderai d'admettre cette étymologie; cependant nous devons remarquer que la légende se rapproche beaucoup de l'histoire.

M. Morellet, appuyant une observation de M. Crosnier, fait remarquer que la royauté au XIIe. siècle ne laissait échapper

aucune occasion de s'agrandir et que son intervention comme pouvoir médiateur était rarement gratuite.

M. l'abbé Devoucoux fait remarquer que les monastères étaient tenus de prier sans doute, mais que l'aumône fréquente, l'aumône journalière leur était imposée et par les règles monastiques et par les chartes de fondation.

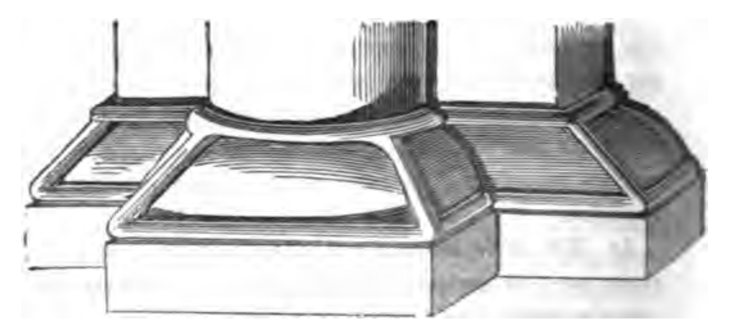
M. l'abbé Crosnier rapelle à cette occasion un épisode de l'époque de la fondation du monastère de La Charité-sur-Loire. Cette ville se nommait Seyr, avant qu'une colonie d'enfants de St.-Bénoit s'y établît, sous la direction de saint Gérard, premier prieur de ce célèbre monastère. *Vous savez, leur dit en arrivant Gérard, la louable coutume de nos monastères, nous devons donner aux pauvres la dîme de tout ce qui nous est nécessaire pour notre nourriture;* et comme, dès les premiers moments, la communauté de Seyr était déjà fort nombreuse, la dîme des pauvres était considérable, et on les voyait accourir de tous les environs se dirigeant vers le monastère. *Allons*, disaient ces pauvres, *allons à La Charité des bons pères.* Le nom de Seyr fut oublié et remplacé par celui que lui ont donné les pauvres *allons à* LA CHARITÉ.

M. Morellet ajoute que les armes du prieuré de La Charité sont *trois bourses d'or ouvertes sur un champ d'azur* et qu'elles rappellent le précepte et la constante pratique de l'aumône.

Le XIe. siècle présente-t-il des caractères précis, et remarque-t-on quelque différence dans les caractères du commencement et de la fin de ce siècle?

Dès le commencement du XIe. siècle, dit M. Crosnier, on remarque déjà une grande régularité dans le plan, au moins dans les églises importantes, les chapiteaux sont peu fouillés et l'ornementation végétale l'emporte de beaucoup sur l'ornementation animale; on ne voit point encore de déambulatoire, car il serait difficile d'assurer que les basses-nefs

circulant autour du sanctuaire remontent à cette première partie du XIe. siècle, toutes les églises que j'ai visitées et qui ont le déambulatoire présentent les caractères de la fin du XIe. siècle ou du commencement du XIIe. Un caractère qui semble être particulier à la première moitié de ce siècle est la baguette peu accentuée qui dissimule les parties anguleuses des tailloirs; cette baguette se remarque à Nevers dans la crypte de St.-Cyr et dans la chapelle de Ste-Julitte : on la voit dans les cryptes de St.-Etienne d'Auxerre, et dans l'église de St.-Savinien de Sens. Nous avons les dates précises de la construction de ces édifices, la crypte de St.-Cyr et la chapelle de Ste.-Julitte sont de 1028, la crypte d'Auxerre de 1030, et, si je ne me trompe, l'église de St.-Savinien de Sens est aussi de 1028; or, ces trois églises placées à distance les unes des autres, portant le caractère que j'ai signalé, les angles dissimulés par des baguettes peu accentuées, pourraient être considérées comme présentant le type de cette



BASES DES COLONNES DE LA CRYPTE DE S^{t}.-CYR, A NEVERS.

époque, au moins pour la contrée où elles se trouvent placées.

M. de Caumont a fait la même observation pour d'autres contrées, dans des églises de la même époque.

Quant à la seconde moitié du XIe. siècle, M. Crosnier fait remarquer que ces baguettes disparaissent, que les tailloirs

sont garnis de moulures et d'ornements déjà variés, comme nous l'avons observé à l'église de St.-Etienne de Nevers.

Peut-on rendre compte des causes qui ont fait établir au XIe. siècle l'abside occidentale de la cathédrale de Nevers ?

M. l'abbé Devoucoux prétend qu'on rencontre souvent deux absides dans les églises du pays où saint Colomban avait exercé quelqu'influence, par suite de l'établissement de deux clergés, l'un séculier, l'autre régulier, qui se partageaient l'église et qui avaient chacun leur autel pour les offices.

M. Crosnier ne comprend point cette influence de saint Colomban pour la cathédrale de Nevers; il sait bien que saint Colomban est venu à Nevers et qu'il y a fondé des monastères, entr'autres celui de St.-Etienne de Nevers; mais cette influence dont parle M. Devoucoux ne se fait aucunement remarquer dans l'église de St.-Etienne. Il pense donc qu'il faut attribuer à une autre cause, s'il y en a une, l'abside occidentale de la cathédrale.

L'orientation des églises, question qui déjà a été souvent étudiée, remonte, on ne saurait en douter, à la plus haute antiquité; c'était un usage constamment reçu de se tourner vers l'orient pour prier. Les chrétiens considéraient le soleil comme l'image de la lumière incréée qui éclaire tout homme venant dans le monde et dont les premiers rayons avaient éclairé l'orient d'une si vive splendeur; mais comme, dans le principe, l'autel n'était qu'une simple table, le prêtre ou l'évêque, siégeant au fond de l'abside, venait pour célébrer les saints mystères se placer devant cette table, de manière à se trouver en face des fidèles, ayant l'autel entre eux et lui. Il n'eût plus été tourné vers l'orient si l'église eût été disposée comme les nôtres; c'était au chef de la prière, à celui qui était chargé de réunir les vœux du peuple pour les offrir à Dieu, de se soumettre aux prescriptions marquées dans les constitutions apostoliques. L'église était donc orientée en sens

inverse des nôtres, comme on en rencontre encore des exemples en Italie. L'église de Nevers aura peut-être tenu plus long-temps que d'autres à cet antique usage.

Peut-être encore était-ce là que saint Jérôme, évêque de Nevers, avait élevé en l'honneur de saint Cyr la chapelle qu'il avait primitivement adjointe à sa cathédrale avant sa reconstruction, comme on le lit dans sa vie, et qu'ensuite, par respect pour le saint enfant que Nevers avait adopté pour son patron, on aura voulu que le berceau de son culte dans le Nivernais continuât à être le sanctuaire de la basilique érigée en son honneur.

Le XII[e]*. siècle est-il bien caractérisé? Quels sont ses caractères dans le Nivernais?*

Personne ne demandant la parole pour répondre à cette question, M. Victor Petit exprime le désir que M. l'abbé Crosnier fasse part de ses observations.

M. Crosnier dit qu'en thèse générale, on pourrait considérer le XII[e]. siècle comme le complément du XI[e].; c'est toujours le même arbre, mais qui s'est développé : ses branches se sont étendues et multipliées, son feuillage est plus touffu, ses fleurs se sont épanouies. Il y a plus de hardiesse dans l'idée, plus d'habileté dans l'exécution ; les ornements sont plus nombreux, plus élégants, plus soignés, mieux étudiés. Dans les grandes églises, nous rencontrons souvent le déambulatoire admis déjà dans la seconde moitié du siècle précédent, mais prenant plus de développement.

Pour bien nous rendre compte des églises du Nivernais qui remontent à cette époque, il est important, ajoute-t-il, de les diviser en deux catégories : les églises du Morvan et celles de ce qu'on appelle le Bon-Pays. Les églises du Morvan, par suite des difficultés que présentaient à l'ouvrier les matériaux dont il était obligé de se servir, les roches granitiques qu'il brisait pour en employer les débris dans ses constructions,

n'offrent pas ces caractères précis qu'on remarque ailleurs; on reconnaît la forme générale, l'abside en hémicycle, les fenêtres en meurtrières, en un mot le plan adopté au XIe. et au XIIe. siècle, mais rien de bien précis; l'art est seul dans cette contrée.

Une seule église fait exception, c'est celle de Sémelay qui semble avoir été transportée d'une autre région; c'est un plan largement conçu et exécuté avec des matériaux conduits à grands frais de carrières éloignées. La sculpture l'a enrichie de décoration; on reconnaît une église bénédictine dans laquelle rien n'a été épargné. Les bases des colonnes ont même un genre de décoration insolite dans notre ancienne Bourgogne et que M. Mallay a retrouvé dans une église d'Auvergne; une guirlande de fleurs les entoure.

M. L'abbé Devoucoux fait observer que dans l'Autunois, l'église d'Anzy présente le même genre de décoration que M. Crosnier signale à Sémelay. La chose, ajoute-t-il, ne vous paraîtra pas étonnante quand vous saurez que ces deux églises sont bénédictines et ont eu les mêmes fondateurs.

M. l'abbé Crosnier reprenant ses explications, dit que les églises construites dans les campagnes du Bon-Pays ont des caractères plus précis et méritent en général l'attention de l'observateur. L'église de La Charité-sur-Loire imprima son caractère à un grand nombre de ces églises; ce célèbre prieuré avait plus de 400 obédiences, et la riche contrée des Amogues lui appartenait presqu'en entier; là se trouvent encore aujourd'hui des églises évidemment imitées de celle de La Charité-sur-Loire, du moins pour le genre de décoration.

M. Crosnier signale à l'attention du Congrès l'intéressante église de Jailly, qu'on voit à 4 kilomètres de St.-Saulge, qui était une dépendance de La Charité. Cette église n'est plus entière, le temps et les révolutions l'on réduite presque à

l'état de ruines. Elle avait jadis trois nefs et trois absides avec transept et coupole à l'intertransept. Les absides et le transept sont de la fin du XIe. siècle. A cette époque l'église de Jailly fut donnée aux moines de La Charité et ils s'empressèrent de la compléter. Ce fut au XIIe. siècle que furent construites les trois nefs aboutissant au transept, ainsi que le portail. Ce portail encore debout est composé de deux colonnes élégantes garnissant les pieds-droits de chaque côté; les chapiteaux de ces colonnes sont variés : ce sont des feuilles grasses, des feuilles à crochet, des feuilles d'acanthe agencées de telle sorte qu'elles rappellent la corbeille corinthienne, puis des bandelettes entrelacées ornées de petites perles. L'archivolte est garnie de feuilles de fantaisie, d'une ligne perlée, d'une autre de têtes de clous et enfin d'un entrelacs de galons perlés surmonté de bezans peu saillants. Les piliers qui restent sont flanqués de colonnes engagées cantonnées en croix; mais par une singulière disposition, cette église adossée à la montagne en suit la pente. Au lieu de couper le rocher pour établir un plan uni pour toute la nef, le maître de l'œuvre a suivi l'inclinaison du coteau à partir du portail; le premier pilier a sa base élevée de 60 centimètres environ au-dessus de la base du portail; le second, le troisième, le quatrième pilier ont leurs bases élevées aussi de 60^c. au-dessus de celui qui les précède, en sorte qu'à chaque travée il y avait des degrés pour monter à la travée suivante. Cette disposition m'a paru assez curieuse pour être signalée au Congrès.

La partie construite au XIe. siècle, ajoute M. Crosnier, sert dans ce moment d'église paroissiale et mérite bien qu'on fasse quelques démarches et quelques sacrifices pour la conserver ; au-dessus de la coupole de l'intertransept s'élève un clocher byzantin assez gracieux, quoiqu'il paraisse tronqué ; il est à huit pans garnis d'arcatures géminées. J'ai conseillé à M. le curé d'ouvrir une souscription pour subvenir aux répara-

tions indispensables que réclame l'état de cet édifice, et je lui ai promis de m'adresser à la Société française pour obtenir quelques secours à cet effet. Ces secours, Messieurs, vous ne les refuserez pas, et, si vous voulez le permettre, je me chargerai de diriger moi-même les premiers travaux de consolidation auxquels je les destine. Je me propose aussi de m'adresser au gouvernement afin de l'intéresser à cette restauration et obtenir quelques secours.

M. de Soultrait fait observer que les églises de la fin du XI°. siècle et du commencement du XII°. sont généralement assez grandes et plus régulières que celles qui les ont précédées. Les trois absides s'y rencontrent assez fréquemment; il cite pour exemple les églises de Chantenay, de Verneuil, de Montigny, et il ajoute que les ornements géométriques sont rares dans cette contrée, quoiqu'on en remarque sur différents points; Jaugenay, Huez, Neuville-la-Decise, ont des tores chevronnés.

M. Devoucoux fait remarquer que la plupart des églises un peu importantes, consacrées durant les premières années du XII°. siècle, ont été conçues dans le XI°.; il donne pour exemple l'église de Cluny, consacrée en 1132, et dont le plan est assurément antérieur.

M. Crosnier reconnaît la justesse de l'observation faite par le savant archéologue Autunois.

M. Morellet ajoute qu'il faut aussi faire honneur au XI°. siècle, sinon de toute l'église de La Charité-sur-Loire, au moins de quelques parties considérables, car cette église a été consacrée en 1106 par le pape Pascal II.

M. de Buzonnière demande la permission de détourner un instant le Congrès du cours de ses études pour lui soumettre le désir de quelques personnes qui voudraient obtenir une séance dimanche prochain, 15 courant, pour s'y occuper spécialement d'industrie et d'agriculture.

M. Avril, président de la Société d'agriculture de Nevers,

insiste sur l'utilité d'une séance qui serait donnée spécialement à l'agriculture. Tout le monde convient que peu de travaux seraient aussi utiles qu'une carte agronomique de la France. La Société d'agriculture de la Nièvre avait commencé une œuvre de ce genre pour le département, lorsque la Révolution de février est venue l'arrêter. M. Avril demande que M. de Caumont, dont le nom n'est pas moins recommandable en agronomie qu'en archéologie, que les hommes éminents qui siégent avec lui au bureau, communiquent leurs idées et le résultat de leur expérience aux agronomes de Nevers.

M. de Caumont se met à la disposition de MM. les membres du Congrès; et, sur la proposition de M. l'abbé Crosnier et de M. de Maumigny, il indique pour cet objet la séance qui se tiendra le samedi soir, 14 courant, à 7 heures, au retour de l'excursion archéologique à l'église de La Charité.

MM. les membres de la Société nivernaise seront convoqués par la voie des journaux.

M. Chaillou des Barres appelle l'attention du Congrès sur la ville d'Entrains, dont l'importance est incontestable dans l'antiquité et à laquelle M. l'abbé Devoucoux vient de restituer son véritable nom d'*Intaranum*, d'après le fragment de carte murale trouvé dernièrement à Autun. Là, des fouilles seront assurément fructueuses. Le gendre de M. Roy, M. de Lariboissière, qui a de grandes propriétés dans le pays, est on ne peut mieux disposé à se livrer à ce genre de travaux; et il s'empressera de les commencer sans doute, si le Congrès lui en exprime le désir.

M. le Président du Congrès est prié de vouloir bien écrire dans ce sens à M. de Lariboissière.

La séance est levée à 10 heures; MM. les membres du Congrès sont invités à se réunir à l'évêché où un déjeûner et des voitures les attendent.

Le Secrétaire-adjoint,

J.-N. MORELLET.

Deuxième séance du jeudi 12 juin.

Présidence de M. le baron CHAILLOU DES BARRES, membre de l'Institut des provinces.

La séance est ouverte à trois heures.

Siégeaient au bureau : Mgr. l'évêque de Nevers; MM. Petit de la Fosse, préfet de la Nièvre; le général Pétiet, de Caumont, l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française; de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès; le Cte. Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint.

L'on remarque parmi les personnes présentes MM. le Cte. *de Vibraye;* l'abbé *Manceau*, chanoine de Tours; Augustin *Cochin*, adjoint au maire du 10e. arrondissement de Paris; le Cte. *de Choulot;* Joseph *de Fontenay*, d'Autun; *Lallier*, de Sens; *de Buzonnière;* le Cte. *de Bréda; de St.-Maur;* le Bon. *de Bar;* Victor *Petit;* l'abbé *Brulé;* Louis *Pinet; de Glanville; Quantin;* le Cte. *de Ménard; de Mieulle*, receveur-général des finances; le Cte. *de Maumigny; Bulliot*, etc.

M. de Glanville fait hommage au Congrès de l'ouvrage suivant : Histoire des miracles qui se sont faits lors de la première restauration de l'église de l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive, augmentée d'une introduction de chartes et de notes nombreuses.

M. de Caumont et M. le Président insistent sur le mérite de ce curieux volume qui fait connaître des particularités fort intéressantes sur la construction d'un des beaux édifices de la Normandie.

M. l'abbé Crosnier demande la parole pour compléter ce qu'il a dit des églises du XIIe. siècle; le dessin détaillé de l'ancien portail de l'église de St.-Père de Nevers étant déposé sur le bureau, il fait remarquer que les sculptures dont ce

portail était enrichi, tout en conservant le grand sujet que les artistes se plaisaient à reproduire à la fin du XIIe. siècle, et pendant le cours du XIIIe., offrait cependant certaines particularités qui ne se rencontraient pas ailleurs et qu'il est important de constater; on sait que souvent à cette époque on représentait l'église et la synagogue, la première personnifiée par une femme magnifiquement parée portant la couronne de reine en tête et tenant à la main l'étendard triomphal surmonté d'une croix; la seconde, maigre et décharnée, tenant en main le livre de la loi renversé, chancelante, et ne pouvant soutenir son étendard brisé; un bandeau couvre ses yeux et la couronne tombe de sa tête, car son règne est passé. A St.-Seurin de Bordeaux, au lieu du bandeau c'est un scorpion, symbole de la nation juive, qui repose sur l'épaule de cette reine détrônée et qui lui couvre les yeux de sa queue.

Au portail de Nevers, ces deux personnages symboliques présentent d'autres particularités. L'église soutient de la main gauche une basilique; la synagogue, au lieu du livre de la foi, tient une lampe renversée de laquelle l'huile s'échappe; elle n'est plus chargée de procurer la lumière au monde.

Parmi les six statues qui ornaient le portail, on remarque, dans le dessin dont nous parlons, la reine Pedauque avec son pied d'oie.

La description de ce portail est interrompue tout-à-coup par une discussion très-animée qui s'établit entre plusieurs membres du Congrès.

M. Victor Petit conteste la présence d'une reine de France ayant un pied d'oie, placée aux portails de quelques-unes de nos églises. L'authenticité d'une semblable statue peut être révoquée en doute sous plusieurs rapports. Toutefois, il faut reconnaître que la légende de la « reine Berthe-au-Grand-Pied » est très-populaire surtout parmi les bedeaux et les sacristains qui la racontent aux voyageurs; mais cette popu-

larité ne doit point arrêter les recherches des archéologues d'à-présent. Ceux-ci doivent au contraire étudier sérieusement les statues signalées par la croyance ou plutôt la crédulité publique, comme représentant aux portails de nos églises la reine Pédauque. M. Victor Petit ajoute qu'il a cherché partout cette reine au pied d'oie et qu'il est tenté de croire qu'elle n'existe réellement que dans les livres et les gravures publiés au siècle dernier.

Ainsi, tout en acceptant la légende de « Berthe-aux-Grands-Pieds », en prenant même plaisir à lire cette légende qui est populaire, M. Victor Petit croit fermement que jamais, aux portails des églises du moyen âge, on n'a pu placer cette reine de France parmi les statues représentant les saints les plus vénérés ou les rois de l'Ancien-Testament.

Il n'existe d'ailleurs que des gravures d'une exactitude fort contestable, ou bien des descriptions que l'on peut révoquer en doute sans pour cela douter de l'entière bonne foi des écrivains qui ont contribué à propager ce qu'on peut appeler aujourd'hui une « erreur » archéologique. Au surplus, ajoute M. Victor Petit, cette question si vieille pourtant et depuis long-temps débattue, est venue surprendre le Congrès. Les honorables membres qui eussent pu éclairer la question n'ont pas le temps de réunir ni de résumer leurs recherches; c'est donc une question à débattre plus tard; mais dès maintenant on doit avouer que les monuments eux-mêmes, c'est-à-dire les prétendues statues de la reine Pédauque, ou plutôt de la reine Berthe, n'ont jamais été placées aux portails de nos églises.

M. Morellet demande la parole. Il s'est étonné aussi, comme l'honorable préopinant, de l'étrangeté du simulacre dont il est question en ce moment, mais cela ne lui paraît pas une raison suffisante pour repousser le fait qui est attesté par des hommes graves dont le nom fait autorité dans les

sciences historiques. Montfaucon, dans les *Monuments de la monarchie française;* Dom de la Planche, *Histoire de la Bourgogne;* Lebeuf, *Mémoire de l'Académie des inscriptions;* Dom Vayssette, *Histoire générale du Languedoc;* Chabanel, *Antiquités de la Daurade*, etc. Que ces savants aient mal expliqué le fait, cela est possible, mais ils l'ont vu, d'autres aussi l'ont vu, et notamment les dessinateurs qui ont fait les planches qui devaient orner les publications des savants historiens.

M. Morellet ajoute que l'existence de la reine Pédauque est un fait attesté par un vieux dessin représentant le portail de St.-Père de Nevers; ce dessin a été fait en 1771 par M. Martin, ingénieur, qui habitait Nevers; il est exécuté à l'encre de Chine et appartient à la bibliothèque de M. Pinet père. Voilà un document authentique, car M. Martin a dessiné ce qu'il a vu sans que ce soit dans un but systématique et pour corroborer une fable. M. Morellet s'est occupé de recherches sur la reine Pédauque et s'est mis en rapport avec des savants de diverses provinces, et il a reçu la confirmation du fait archéologique contesté par M. Victor Petit.

Reprenant la parole, M. Victor Petit fait remarquer que le dessin dont il est question est précisément rechargé de gros traits noirs qui dénaturent et cachent le trait primitif dans l'endroit où le fameux « pied d'oie » devait se trouver. Au surplus, continue l'orateur, il ne faudrait pas nier d'une manière absolue la présence d'un pied d'oie à la place d'un pied humain dans une statue ou des statues datant du moyen-âge. Cette monstruosité a pu exister, bien qu'il soit fort difficile de s'en rendre compte au point de vue iconographique, mais ce qui peut être contesté, c'est la personnification au milieu des saints les plus illustres et des rois de l'Ancien-Testament, d'une reine de France, Berthe-aux-Grands-Pieds.

Les études archéologiques actuelles sont dégagées d'une foule d'erreurs et de préjugés ; il y a donc lieu d'étudier de nouveau la question et de reconnaître d'une manière définitive la part plus ou moins grande que la légende si populaire de la reine Berthe a eu dans l'imagerie du moyen-âge. Jusqu'ici les documents cités ne sont que des attestations modernes qui s'appuient sur les anciennes sans les confirmer.

M. Morellet lit une lettre à lui adressée par M. le curé de St.-Pourçain, et de laquelle il résulterait que la présence des statues au pied d'oie ne peut être contestée. Quant au sens de ce pied d'oie, M. Morellet l'ignore, mais il serait tenté d'y voir un souvenir de la mythologie germanique, où le pied de cygne et le pied d'oie marquent d'ordinaire une nature intermédiaire entre l'homme et la divinité, etc.

M. l'abbé Crosnier repousse l'intervention de la mythologie germanique. Il expose les diverses et fort contradictoires explications données par les savants et déclare s'en rapporter à celle qui voit dans la reine Pédauque la reine de Saba, dont les vilains pieds contrastaient, dit-on, avec la beauté de son visage. Il pense aussi que le « pied d'oie » marque la sagesse de cette reine d'Orient qui vint visiter Salomon à Jérusalem. L'oie serait le symbole de l'esprit et de la prudence dans l'antiquité.

M. Victor Petit interrompt l'orateur en disant qu'aujourd'hui on dit partout « bête comme une oie. »

Cette citation provoque une grande hilarité, à laquelle le savant orateur prend lui-même part.

La discussion continue entre MM. de Surigny, de Soultrait, Devoucoux, de Villefosse et Morellet, qui confirment les observations présentées par M. Crosnier. Une liste de plusieurs auteurs modernes qui ont parlé de la légende de la « reine au pied d'oie » est donnée par M. Morellet. De tout ceci, il résulte que la question a besoin d'être sérieusement

étudiée sur les monuments eux-mêmes. A cet égard, le Congrès pourrait inviter les amis des sciences archéologiques à s'occuper de cette question déjà bien vieille, et qui pourtant est restée indécise.

M. Crosnier demande à résumer la discussion. On ne peut, dit-il, nier l'existence de cette statue de reine au pied d'oie, sans accuser Dom Mabillon, le père Montfaucon, notre savant critique l'abbé Lebeuf, d'avoir agi et écrit en aveugles, sans preuves, sans motifs plausibles; sans accuser les artistes qui ont enrichi leurs œuvres, et les autres qui nous ont laissé les dessins des différents monuments où cette reine au pied d'oie était représentée, comme des ignorants ou des fourbes. Il faut donc reconnaître le fait.

Quant au personnage désigné par la reine Pédauque, est-ce la reine Clotilde, est-ce la reine Berthe? je ne balance pas à répondre non. Au moyen-âge, on a bien représenté dans des médaillons, sur des frises, certaines légendes populaires, certains personnages historiques, mais il est maintenant reconnu par tous les archéologues sérieux que les grandes statues qui flanquent les pieds-droits des portails ne peuvent être que des saints reconnus par l'église ou des personnages de l'Ancien-Testament. Comme sainte Clotilde ne se trouve d'une manière incontestable sur aucun monument, il faut donc reconnaître avec un certain nombre de savants la reine de Saba dans la statue de la reine Pédauque; reine sage et vigilante qui ne craignit pas d'entreprendre un long voyage pour venir admirer la sagesse du grand roi.

M. le président résumant à son tour la discussion, dit que la présence de la reine Pédauque sur certains monuments paraît incontestable; qu'une seule chose peut être contestée, c'est le personnage qu'elle représente; mais qu'il paraît plus probable que la reine de Saba est ainsi désignée.

M. l'abbé Devoucoux devant quitter Nevers le soir même,

demande la parole pour faire des communications qui peuvent intéresser ceux qui s'occupent de l'histoire du Nivernais. Il s'agissait d'abord de restituer au diocèse de Nevers un saint qui lui appartenait déjà sous un rapport, car le Nivernais avait été pour lui un lieu de refuge quand on voulait lui imposer le fardeau de l'épiscopat; de plus, selon M. Devoucoux, le Nivernais avait été son lieu de naissance. Saint Eptade, une des grandes figures des temps mérovingiens dans nos contrées, était né, selon les bollandistes, au bourg de Marnay *(Castrum maternense)*, près d'Autun; M. Devoucoux fait observer qu'il y a dans la paroisse de Lormes un hameau qui porte le même nom et qui aurait bien pu être le berceau du saint. Il ne balance pas à adopter cette opinion qui lui paraît incontestable, si on examine avec attention les actes de la vie de ce saint. On parle dans la légende du long trajet qu'il avait à faire pour se rendre à Autun et les distances qui y sont indiquées ne sauraient s'appliquer au Marnay, près d'Autun, mais bien au lieu qui porte le même nom, auprès de Lormes; il ne peut donc plus y avoir aucun doute à cet égard, c'est un point d'histoire qui doit être rétabli.

La vie tout entière de saint Eptade fut une vie de charité, il passa sa jeunesse à délivrer les captifs, il voyageait pour obtenir des aumônes qui le missent en état de soulager les veuves et les orphelins, s'adressant non seulement aux catholiques, mais encore aux païens et aux barbares dont il adoucissait les mœurs par ses saintes prédications soutenues par l'exemple de ses vertus.

Après la destruction du *Castrum Dunum*, il écrivit au roi Sigismond en faveur des captifs nombreux faits dans cette circonstance, et il en fit délivrer plus de trois mille de différents âges et de différent sexe. Tant d'éminentes qualités ne purent échapper à Flavien, évêque d'Autun, qui voulut

l'ordonner prêtre; mais l'humilité de saint Eptade l'engagea à refuser cet honneur; il paraît cependant que plus tard il consentit à recevoir l'onction sacerdotale, puis il se retira dans la solitude.

En 502, le siège épiscopal d'Auxerre devint vacant par la mort de saint Censure. Le clergé et le peuple de cette ville qui connaissaient les vertus d'Eptade désiraient avec ardeur de l'avoir pour évêque. Mais Auxerre ne faisait plus partie du royaume des Burgondes et il fallait le consentement de Gondebaud, roi de Bourgogne. La paix avait été conclue entre les deux pays, le roi de France supplia donc Gondebaud de lui céder le saint homme Eptade afin qu'on l'ordonnât évêque d'Auxerre. Le roi Burgonde refusa d'abord de donner son consentement, mais ne pouvant résister plus long-temps aux sollicitations réitérées de Clovis, il finit par céder. Les bollandistes le considèrent comme évêque, mais il paraît certain qu'il refusa constamment le fardeau de l'épiscopat. Pour se soustraire aux sollicitations qui lui étaient adressées, il se refugia dans les forêts du Morvand *Cervidunum*, la montagne des cerfs; Cervon fut le lieu de sa retraite. Ce fut là que quelques compagnons qui avaient pu admirer ses vertus, vinrent le joindre pour vivre sous sa direction. Il continua à avancer dans la sainteté et fut après sa mort compté au nombre des saints.

Ce fut vers la même époque, ajouta M. Devoucoux, que ut érigé l'évêché de Nevers, car il est à remarquer que Nevers n'est point cité dans les différents exemplaires de la notice des provinces rédigée vers le temps de l'empereur Honorius, c'est-à-dire vers le commencement du Ve. siècle. Depuis l'an 439 jusqu'en 500, il s'est tenu dix conciles dans le royaume de Bourgogne, sans qu'on y lise parmi les souscriptions le nom d'aucun évêque de Nevers. Il est donc indubitable que l'évêché de cette ville n'est pas antérieur au VIe.

siècle. Mais en 505, il est parlé pour la première fois d'un évêque de Nevers du nom d'*Euladius*, dans la vie de saint Séverin, abbé d'Agaune, écrite par Fauste, son disciple. Puis les actes du concile d'Epaône, en 517, présentent la souscription de *Tauricianus* qui prend le titre d'*Episcopus civitatis Nivernensium*. C'est donc vers le commencement du VI°. siècle que fut érigé cet évêché, qui comprit dans son territoire une partie notable du pays attribué aux Eduens. Le seul événement politique qui puisse rendre compte de cet établissement nouveau est le mariage de Clovis avec sainte Clotilde : ce mariage donna au roi de France des droits sur une partie du royaume de Bourgogne. M. Parmentier, dans son Histoire des évêques de Nevers, après avoir longuement disserté sur cette question, résolue différemment par l'auteur des questions bourguignonnes, p. 178, conclut comme il suit :

« Nous croyons que Clovis, par son mariage avec sainte Clotilde, a réuni toute la partie du royaume de Bourgogne qui n'était pas dans les environs du Rhône et de la Saône, et qu'il y a joint les diocèses ou provinces de Langres, Auxerre, Sens et Orléans, avec la partie où est aujourd'hui le Nivernais, aux provinces déjà conquises par les Français; Gondebaud et Godégésile étant demeurés maîtres du pays situé le long du Rhône et de la Saône, et jusqu'à la mer de Marseille. »

Il est resté dans les monuments de l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Autun une trace de cet événement : on voit en effet dans la vie de saint Eptade le passage suivant que nous rapportons textuellement, parce que l'abbé Claude Joly, les bollandistes et le père Lecointe n'ont pas su le lire exactement, ne connaissant pas les localités :

« Eodem tempore (circa annum 500) quo se ad fluvium « Quorandam, pacis mediante concordiâ, duorum regum « super litigiosa est complexa potentia, id est Burgondionum.

« gentis et francorum, a rege Gundobaldo præcellentissimus
« rex francorum suppliciter exoravit, ut hunc beatissimum
« virum Dei Eptadium civitatis suæ autissiodorensis præstaret
« antistitem ordinandum, cui petitioni vel electioni prædicti
« regis ita restitit voluntas offensa, tanquam sibi maximas
« vires deposceret possidendas. Tamen propter præsentis
« concordiam populi, pacis et caritatis intuitu, quod poterat
« negare non potuit; cujus accepta promissione auctoritatis,
« statim eligitur, consensusque universitatis sequitur popu-
« lorum. »

On voit par ce passage que Gondebaud et Clovis, au moment où ils conclurent un traité de paix, avaient à s'entendre sur le pays qu'arrose la rivière de Cure, qu'à la suite de ce traité, l'évêché d'Autun continua à faire partie du royaume de Bourgogne, tandis que l'évêché d'Auxerre fut attribué au royaume de France. Saint Eptade était en effet du diocèse d'Autun, et c'est la raison pour laquelle Clovis, qui voulait le placer sur le siège d'Auxerre, avait besoin du consentement de Gondebaud dont ce saint homme était le sujet. Ce même texte nous apprend encore que les deux princes arrêtant les frontières nouvelles de leurs deux royaumes, s'occupèrent des affaires de l'église. On ne saurait trouver une circonstance plus favorable et concourant davantage avec la chronologie pour expliquer le démembrement d'une partie du diocèse d'Autun et l'érection du diocèse de Nevers attaché à la métropole de Sens, vers le commencement du VIe. siècle. L'assistance de l'évêque de Nevers au concile d'Epaône, composé d'évêques du royaume des Burgondes, prouve que cette portion de la métropole de Sens avait conservé encore d'intimes relations avec l'église d'Autun dont elle venait d'être si récemment détachée.

M. Morellet, tout en remerciant M. l'abbé Devoucoux de a glorieuse restitution qu'il vient de faire au Nivernais et au

Morvand, demande la permission de rectifier le récit que le savant archéologue a fait, d'après Parmentier (Histoire des évêques de Nevers), de la réunion du Nivernais au royaume des Francs. M. Morellet ne pense pas que le Nivernais ait jamais fait partie de la dot de la princesse Burgonde, qui épousa Clovis en 493. Ce n'était pas l'usage de démembrer le territoire en faveur des femmes : on leur donnait des effets mobiliers, des esclaves, des étoffes, des chariots, des vases précieux, de l'argent et de l'or en lingot et en numéraire, comme l'historien Grégoire de Tours le fait remarquer pour le mariage de Rigonthe, fille du roi Chilperik et de Frédégonde; on ne donnait pas de terre.

M. Devoucoux et M. Bulliot objectent que Brunehaut et Galsuinthe avaient pourtant reçu des terres à leur mariage : Brunehaut avait les siennes entre Nevers et Moulins (1); Galsuinthe possédait plusieurs villes dans l'Aquitaine méridionale.

Cela est vrai, reprend M. Morellet, mais ces terres ne provenaient pas d'une dot émanant du roi des Wisigoths d'Espagne, père des deux princesses. Elles constituaient le présent du matin, le *morgen gab* des peuples germaniques, le don que l'épouse recevait de son mari le lendemain des noces pour prix de sa virginité; c'était une sorte de douaire constitué par l'époux. La princesse Burgonde, en épousant Clovis, lui porta sans doute beaucoup d'effets mobiliers, mais ne lui porta aucune parcelle de territoire. Ce n'est donc pas à l'époque de son mariage qu'il faut placer la réunion du Nivernais au royaume des Francs. M. Morellet la recule de quelques années encore; il croit que le Nivernais ne passa sous la domination des Francs qu'après la guerre de l'an

(1) Voir la savante *Histoire de l'abbaye de St.-Martin d'Autun* par M. Bulliot.

500, qui rendit Gondebaud, roi des Burgondes, vassal et tributaire de Clovis; et il en trouve une preuve dans le fragment de la légende de saint Eptade, que M. Devoucoux vient de lire et où il est question des ravages d'une guerre terrible et de la joie que les peuples eurent du retour de paix. Les expressions de la légende de saint Eptade s'appliquent évidemment à la guerre de l'an 500 qui fut bien désastreuse, si l'on en juge d'après les récits de saint Grégoire de Tours. M. Morellet raconte brièvement cette guerre de Clovis contre les Burgondes, guerre qui fut suscitée par l'ambition du roi Godégésile; et il termine en ajoutant que, quant à la date qu'il faut assigner à l'érection de l'évêché de Nevers, il est heureux de partager l'avis du savant archéologue d'Autun.

M. l'abbé Devoucoux déclare n'avoir rien à dire contre cette explication de M. Morellet et l'accepter sous bénéfice d'inventaire.

M. Devoucoux parle ensuite d'un pouillé du diocèse de Nevers, dont l'original existe dans la bibliothèque de l'évêché de cette ville, mais dont on n'avait pu jusqu'à présent fixer la date d'une manière certaine; il entre dans de grands détails sur l'histoire d'une copie de ce pouillé, appartenant à l'évêché d'Autun, copie qui fut faite au commencement du XVIe. siècle, pour servir à un procès entre l'abbesse de St.-Pierre de Lyon et une religieuse de ce monastère, et qui fait connaître que le pouillé fut dressé en 1474 par ordre de l'évêque de Nevers, Pierre de Fontenay. Enfin le savant vicaire-général d'Autun entretient le Congrès de la magnifique bibliothèque qu'avait formée Mg^{r}. de Tinseau, évêque de Nevers, au milieu du XVIIIe. siècle, bibliothèque qui est conservée dans la famille de ce prélat en Franche-Comté. Elle prouve, ajoute-t-il, tout ce qu'il y avait de science dans cet évêque, car sa composition seule peut être considérée

comme un chef-d'œuvre ; il a fallu des connaissances variées et une érudition profonde, pour réunir tous les ouvrages qui forment cette bibliothèque ; et si on peut supposer qu'elle est l'œuvre des personnes qui entouraient le prélat, son mérite n'en serait point affaibli ; il en résulterait qu'il savait choisir et attirer auprès de lui les hommes les plus éminents. Puis, s'adressant à Monseigneur, « l'antique siége épiscopal de Nevers n'a rien perdu, dit-il, de sa splendeur et de sa gloire, maintenant, comme alors, on y voit encore briller la science et la vertu. »

Monseigneur remercie M. l'abbé Devoucoux des savantes communications qu'il vient de faire ; déjà, dit-il, nous honorions saint Eptade comme ayant sanctifié notre pays par ses vertus ; d'après les intéressantes recherches de M. Devoucoux, le Nivernais peut encore se glorifier de lui avoir servi de berceau. Ces précieux documents, nous les devons à un Nivernais, car M. Devoucoux est Nivernais d'origine, nous tenons à le dire bien haut, nous nous en faisons gloire.

M. Crosnier appelle l'attention de l'assemblée sur un christ, un reliquaire et une custode émaillés, qui sont déposés sur le bureau. Le christ, qui pourrait être antérieur au XIe. siècle, porte en tête une couronne royale ; la tête est légèrement inclinée à droite ; les bras sont tendus horizontalement. Tout ce qui est chair est doré, ainsi que la couronne ; les yeux sont deux points émaillés ; une double tunique couvre tout le corps ; une première tunique, en forme d'aube, descend jusqu'aux pieds ; la seconde, en forme de dalmatique à manches, ouverte un peu par le côté et laissant apercevoir l'émail blanc de l'aube, descend au-dessous du genou ; elle est d'un bleu foncé, enrichi de filets d'or et bordée au bas d'un liseret bleu clair.

La custode présente une forme cylindrique surmontée d'un couvercle conique avec une croix ; ce genre de custode se

trouve assez fréquemment dans le Nivernais et dans l'ancien Auxerrois; le cylindre et le cône sont ornés de larges feuilles et d'enroulements à émaux variés enrichis de filets d'or. Cette custode nous a paru remonter à la fin du XIIe. siècle ou au commencement du XIIIe.

Quand au grand reliquaire émaillé, il est dans un état de conservation tel que quelques membres étaient tentés de le considérer comme une contrefaçon. Cependant après l'avoir bien étudié, on a abandonné cette pensée. Il présente la forme d'un édifice à deux pignons avec comble à deux pentes, une crête découpée à jour orne le sommet du toit. La face principale se distingue par les sujets qui y sont représentés; c'est d'abord, dans la partie droite, le Sauveur en croix; le soleil et la lune dominent le croisillon; la ceinture du Sauveur a les proportions du tablier et retombe jusqu'au dessus du genoux; à droite est la Sainte-Vierge debout au pied de la croix; à gauche est saint Jean tenant un livre; deux autres personnages sont debout, un de chaque côté: ce sont deux apôtres sans attributs autres que le livre qu'ils portent, les pieds sont nuds.

Sur cette face la figure seule des personnages est en relief, le corps est au trait; et sur les autres faces tout est au trait.

Le toit qui domine J.-C. en croix représente J.-C. juge dans une gloire circulaire, l'A et l'Ω sont de chaque côté de la tête du Sauveur, il tient de la main gauche un livre, de la droite il bénit; les angles du tableau sont remplis par les têtes nimbées des animaux symboliques; de chaque côté deux anges, dont la partie inférieure du corps est cachée dans les nuages, tiennent chacun un livre, tout le reste du reliquaire est garni de bustes d'anges sur des nuages et renfermés dans des cadres circulaires. Le fond de l'émail est d'un bleu foncé, orné de losanges, de perles, de roses, d'émaux variés; les cadres de ces différents tableaux sont dorés ainsi que les personnages.

Ce reliquaire est évidemment une œuvre de la fin du XIIᵉ. siècle.

Un autre petit reliquaire en argent, orné de filigranes d'or, était aussi déposé sur le bureau ; c'est une boîte bivalve dont le fond extérieur est garni d'une inscription grecque ; M. Didron en a donné le dessin et l'explication dans les Annales archéologiques ; il appartient à Mgr. l'évêque de Nevers : on l'attribue au XIVᵉ. siècle.

Trouve-t-on des exemples du plan rectangulaire de l'église de Clamecy avec un déambulatoire ?

M. Crosnier donne quelques explications nécessaires pour bien faire comprendre la question : il ne s'agit pas, dit-il, de savoir si on connaît des églises dont les absides sont à angle droit ou plutôt qui n'ont point d'abside proprement dite ; les églises de ce genre, sans être les plus communes, se rencontrent cependant assez fréquemment surtout dans les provinces du centre. L'église de Clamecy est un parallélogramme parfait avec trois nefs, et le déambulatoire, au lieu d'être circulaire comme on le voit partout, se coupe aussi à angle droit. Quatre faisceaux de colonnettes sur une même ligne horizontale forme le fond du sanctuaire.

M. de Caumont demande à M. Crosnier si le chevet de l'église est éclairé. M. Crosnier répond que les trois fenêtres symboliques généralement admises à cette époque, surtout dans les grands édifices, se remarquent dans le mur du chevet et répandent la lumière d'abord dans le déambulatoire, puis dans le sanctuaire, dans l'entrecolonnement du fond. Tous les membres du Congrès déclarent qu'ils ne connaissent pas d'autres exemples d'un semblable plan.

L'inclinaison de l'axe est-il propre au XIIIᵉ. siècle ? En trouve-t-on des exemples avant ou après cette époque ?

En faveur des dames qui assistent en grand nombre à cette séance et qui probablement ne sont point encore très-versées dans les termes archéologiques, M. l'abbé Crosnier explique

ce qu'on entend par inclinaison de l'axe ; c'est, dit-il, cette déviation qu'on remarque dans certaines églises par suite de laquelle la partie du chœur est inclinée à droite ou à gauche au lieu de suivre la ligne droite qui est imprimée à la nef. Au moyen âge, ajoute-t-il, à l'époque romane et surtout au XIIIe. siècle, on cherchait à inspirer les sentiments religieux en multipliant les symboles soit dans le plan des édifices sacrés, soit dans leur genre d'ornementation. Il est évident que cette inclinaison de l'axe si souvent reproduite et dans des pays éloignés les uns des autres, devait être le résultat d'une idée prédominante. L'église, avec sa forme cruciale, forme le plus communément adoptée, représentait le corps du Sauveur étendu sur la croix, le chœur naturellement figurait la tête; pour exprimer le moment suprême, le complément du grand sacrifice qui n'a été parfait qu'au moment où la grande victime a rendu le dernier soupir, il fallait traduire le passage de l'évangile, *et inclinato capite tradidit spiritum*, c'est ce qu'on fit en inclinant cette partie de l'église. Presque toutes les grandes églises du XIIIe. présentent ce caractère, mais il serait important de savoir, si les églises antérieures ou postérieures à cette époque le présentent d'une manière aussi générale.

M. Devoucoux a remarqué la déviation de l'axe dans trois églises du XIe. siècle ; ces églises sont, il est vrai, de construction peu soignée, et il se pourrait que ce fût une irrégularité involontaire.

M. Morellet ne pense pas qu'il faille considérer la déviation de l'axe dans les églises du XIe. siècle comme une irrégularité. C'est un fait qu'il a remarqué dans les grandes églises du XIe. siècle qu'il a eu l'occasion de visiter, et il en a visité beaucoup soit au centre, soit au Nord, soit au Midi de la France, car le Ministre de l'Instruction publique l'a plus d'une fois envoyé se promener malgré lui. Du moins il s'est consolé dans ses excursions forcées en faisant de l'archéologie.

Partout il a vu l'axe dévier et s'incliner tantôt à droite, tantôt à gauche. Dans le Nivernais, cette déviation se trouve dans l'église de Saint-Etienne de Nevers (XIe. siècle) et dans celle de la Charité-sur-Loire (XIIe. siècle). Elle est dans l'église de Vézelay, dans la cathédrale de Nevers au XIIIe. siècle. M. Morellet a remarqué, au XIVe. siècle, la déviation de l'axe dans la belle église de Varzy, tout entière du XIVe, siècle. Toutes les églises de Paris, quel qu'en soit l'âge, mais antérieures au siècle de Louis XIV, ont l'inclinaison de l'axe, même la magnifique église de Saint-Eustache qui est le chef-d'œuvre de la renaissance.

M. Devoucoux comprendrait plutôt cette déviation au XIIIe. siècle qu'au XIIe. ; en effet, à l'époque romane, l'iconographie avait un champ plus vaste ; on pouvait placer sur les chapiteaux les représentations symboliques qui plus tard ont pris place dans le plan général et les lignes de l'église. Il rappelle qu'en jetant un coup-d'œil attentif sur la cathédrale d'Autun, on retrouve d'une manière évidente l'intention de représenter le Sauveur en croix ; ainsi à l'endroit qui correspond à la plaie du côté, est figurée la chute de l'homme; à la proximité on voit les quatre fleuves du paradis terrestre, figure des grâces qui se répandirent dans le monde à la mort du Sauveur.

M. de Glanville cite l'église de Saint-Ouen de Rouen où a déviation n'existe pas.

La discussion continue pour savoir s'il y a toujours eu intention formelle d'établir l'inclinaison, ou bien si on ne pourrait pas l'attribuer quelquefois à l'inhabileté des architectes ou à la disposition des lieux.

M. Quantin appuie cette dernière opinion.

MM. de Caumont et de Surigny citent les églises de Brugers et de Souvigny, dans lesquelles l'inclinaison est de quatre à cinq pieds. M. de Caumont ajoute qu'il n'y a rien de bien

positif sur la direction de la déviation ; on trouve aux mêmes époques cette direction tantôt à droite, tantôt à gauche, mais le plus souvent à droite.

M. l'abbé Crosnier propose de répondre ainsi à la question : L'inclinaison de l'axe existe ordinairement à droite; toutefois on en trouve des exemples à gauche, comme à St.-Cyr de Nevers et à St.-Aré de Décise. Aux XIe. et XIIe. siècles, cette déviation est ordinairement presqu'insensible et souvent elle n'existe pas ; au XIIIe. siècle, elle est plus marquée et presque générale ; au XIVe. siècle, l'on commence à abandonner tout symbolisme, elle devient de plus en plus rare pour ne plus se retrouver qu'exceptionnellement aux XVe. et XVIe siècles. La grande majorité du Congrès approuve cette rédaction.

M. Crosnier fait observer encore que des églises du XIIIe. siècle se rencontrent sans qu'on remarque cette déviation, du moins d'une manière sensible; qu'il serait important de considérer si les fondations de ces églises n'auraient pas été jetées à une époque antérieure; comme aussi lorsqu'on retrouve cette inclinaison au XIVe. et au XVe. siècles, si ces églises n'auraient pas été élevées sur des fondations établies au XIIIe.

Les églises du XIIIe., du XIVe. et du XVe. siècle ont-elles, dans le Nivernais, des caractères particuliers?

M. Victor Petit, rattachant cette question à l'influence des styles généraux d'architecture au moyen-âge, dit qu'en jetant un rapide coup-d'œil sur l'ensemble des différents édifices religieux de la province du Nivernais, on remarque que cette contrée n'a pas de style qui lui soit particulier. En effet, le Nivernais est entouré et dominé, si on peut dire ainsi, par de grandes églises cathédrales et abbatiales dont il suffit de rappeler les noms pour faire reconnaître l'importance archéologique. Les cathédrales d'Autun et d'Auxerre, les

abbatiales de Cluny, Paray-le-Monial, Vézelay, et enfin, pour le département de la Nièvre lui-même, les grandes églises de Nevers et celle si célèbre de La Charité, ont developpé autour d'elles l'influence de leur caractère sous le double rapport de la construction et de l'ornementation.

Pour se renfermer dans les limites posées par la 13°. question, il ne faut donc pas comparer entr'elles les grandes églises qui viennent d'être nommées, elles sont justement célèbres et M. Victor Petit appuie beaucoup sur ce point. Ce qu'il faut : c'est étudier la part d'influence que chacun de ces magnifiques monuments a exercée autour de lui, et rechercher quelle a été la plus ou moins bonne réussite des parties imitées.

Dans le Nivernais, les monuments des XIII°., XIV°. et XV°. siècles n'ont point de caractères particuliers qui puissent être, avec certitude, signalés aux archéologues étrangers. Ici comme partout, on retrouve l'empreinte de l'immense influence qu'exerce sans cesse, et d'une manière invincible, la nature des matériaux mis en œuvre. Dans beaucoup de vallées, c'est le calcaire dur qui est employé, tandis que dans d'autres contrées c'est le granite. Il en résulte donc des différences notables. Toutefois, on peut assez facilement reconnaître l'origine du modèle qui a servi de type. D'ailleurs, le voisinage de l'un des grands édifices signalés tout à l'heure peut donner d'utiles indications, soit pour constater la similitude et l'analogie des détails, soit au contraire pour en faire remarquer les dissemblances. C'est ainsi qu'on arrive à classer chronologiquement les églises de village et aussi les plus humbles chapelles isolées. Dans le Nivernais, comme partout, l'analogie d'ornementation est tellement frappante qu'on est amené à penser que les ouvriers qui ont travaillé aux grandes églises ont aussi travaillé aux petites. Cette conjecture serait irréfutable en ce qui concerne l'orne-

mentation proprement dite. Il n'est pas douteux que les sculpteurs, ayant terminé leurs travaux aux cathédrales, n'aient été employés aux sculptures des églises secondaires et même aux petites chapelles particulières. Les périgrinations d'un certain nombre de ces ouvriers peuvent expliquer parfaitement les exceptions que l'on trouve de temps en temps à la règle « d'influence locale » que les grands centres religieux ont exercée autour d'eux.

Les nombreuses et curieuses églises du Nivernais n'auraient donc pas, d'après l'opinion de M. Victor Petit, de caractères particuliers de construction et d'ornementation pour les siècles indiqués dans la treizième question. Ces caractères se modifient, tout en conservant pour modèles les différents types qu'on admire à Cluny, Autun, Paray-le-Monial, et surtout à Auxerre, Nevers et La Charité.

M. de Surigny prend vivement et à diverses reprises la parole, non pour contester entièrement le système d'imitation, indiqué par le préopinant comme pouvant se généraliser en Nivernais, mais pour démontrer que l'influence monacale était plus certaine que l'influence locale ou régionale. L'orateur entre dans de curieux et longs développements relatifs à l'influence incontestable qu'a exercée la puissante abbaye de Cluny; puissance qui s'étendait sans s'affaiblir jusqu'au fond des contrées les plus éloignées. M. de Surigny décrit avec animation les caractères qui, selon lui, feront toujours reconnaître partout et sans hésitation le type adopté par l'Ordre de Cluny. Il ajoute que, bien souvent, il devina la présence ou l'influence exercée autrefois dans un certain nombre de localités par l'Ordre de Cluny, et cela à des signes certains qui, d'ailleurs, étaient confirmés par les témoignages non suspects des habitants de la contrée.

M. Victor Petit répond à M. de Surigny, en cherchant à ramener la discussion dans les limites posées par le pro-

gramme : nous sommes en Nivernais, n'en sortons pas, répète plusieurs fois l'orateur.

M. l'abbé Crosnier veut bien avec M. Victor Petit faire la part des influences locales; ainsi il reconnaît dans l'église de Clamecy, soit dans le tracé des moulures, soit dans certaines parties ornementées, l'influence et peut-être même la main de l'architecte qui a dirigé les travaux de la cathédrale d'Auxerre; par exemple, dans les têtes qui se voient à la retombée et à la jonction des arcs du pourtour d'une partie des basses-nefs et du déambulatoire, mais il ne voudrait pas qu'on accordât trop d'importance à ces influences locales; il y reconnaît une autre influence dont il a parlé ailleurs, l'influence de corps. Le monastère de La Charité a imprimé son cachet, non pas seulement aux églises qui l'environnaient, mais bien plutôt à celles qui étaient sous sa dépendance, aussi nous retrouvons dans les Amognes grand nombre d'églises qui nous rappellent les gracieux détails d'ornementation que nous admirons à La Charité.

M. Devoucoux parle de l'influence architecturale de Cluny et de la lutte entre le clergé régulier et le clergé séculier.

M. de Surigny reconnaît plutôt, avec M. Crosnier qui a développé au Congrès de Bourges les principes qui lui paraissent incontestables, d'abord les influences monacales, puis plus tard l'influence ecclésiastique et l'influence laïque.

MM. Quantin et de Soultrait appuient cette opinion; Mgr. l'évêque qui la partage ne concevrait pas comment au moyen-âge les églises rurales, qui pour la plupart dépendaient des monastères, auraient pu être construites autrement que sous la direction des religieux auxquels elles appartenaient et qui reproduisaient dans ces modestes constructions le style de leurs grandes églises. M. de Soultrait signale les chapiteaux de l'ancienne église de St.-Sauveur de Nevers, qui offrent des caractères byzantins incontestables. Sur l'un se voit une église

dont le clocher est de forme tout-à-fait orientale; sur d'autres sont figurés un chameau, une chasse au crocodile et d'autres animaux fantastiques. L'église de St.-Pierre-le-Moutier présente des animaux analogues; du reste, M. de Soultrait s'élève contre le nom de byzantine donnée trop généralement à l'architecture du XIIe. siècle. Toutefois, les coupoles que l'on trouve dans beaucoup d'églises du Nivernais sont en effet un caractère que l'on peut appeler byzantin.

M. de Surigny pense que l'introduction de la coupole en Bourgogne et dans les pays voisins de Cluny, où cette forme architectonique aurait été apportée de l'Orient, est d'autant plus curieuse à étudier, que cette disposition est inconnue dans le Nord, tandis que dans nos pays elle se rencontre. M. Crosnier fait observer que la plupart des églises à coupoles du Nivernais relevaient de La Charité.

M. Crosnier ajoute pour compléter la question du programme, que ce qu'on a nommé pointe-mousse, c'est-à-dire ce léger bourrelet qu'on remarque souvent sur les nervures et quelquefois sur les colonnes et colonnettes, avait été considéré primitivement comme propre à l'ancienne Bourgogne dont dépendait le Nivernais; mais qu'il a retrouvé cette pointe-mousse plus ou moins accentuée sur différents points de la France. Il pense donc que ce serait à tort qu'on la présenterait comme un caractère propre à la Bourgogne.

Dans le Nivernais, dit-il, cette pointe-mousse semble suivre les différents développements de l'ogive, on dirait que les nervures auraient été coulées, selon les époques auxquelles elles appartiennent, dans un moule ogival; la pointe-mousse, légère d'abord au XIIIe. siècle, plus accentuée au XIVe., semble prendre la forme de l'arc à contre-courbe au XVe. et finit au XVIe. par devenir complètement prismatique.

Les nervures purement prismatiques se rencontrent-elles avant la fin du XV°. siècle dans le Nivernais ?

M. l'abbé Crosnier fait observer que l'ancienne Bourgogne n'a pas adopté facilement les nervures purement prismatiques, et que si, dans d'autres pays, dans la Touraine, par exemple, les formes anguleuses se rencontrent dans le cours du XV°. siècle, dans le Nivernais on semble ne les avoir adoptées qu'à regret, on a préféré les formes arrondies qu'on a long-temps conservées ; à la fin du XV°. et au commencement du XVI°. on retrouve fréquemment le prisme alterné avec le tore ; il pourrait citer un grand nombre d'exemples, surtout dans le nord du département, mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur la tour de la cathédrale qui est des premières années du XVI°. et on verra que les formes arrondies sont mélangées aux formes anguleuses.

A l'appui de ce que vient de dire M. Crosnier sur l'emploi tardif des moulures prismatiques dans le Nivernais, M. de Soultrait fait observer que le portail de l'église St.-Aré de Decise, qui offre des moulures prismatiques et qui a toute l'apparence d'une construction du commencement du XVI°. siècle, a été refait en 1583 ; il a retrouvé la date de cette reconstruction dans les archives de Decise.

M. de Soultrait dépose sur le bureau un buste de Théodore de Bèze, en terre cuite très-fine, qui lui a été donné par M. Joseph de Fontenay pour enrichir sa collection nivernaise, déjà fort considérable, dont il compte un jour faire don à la ville de Nevers ; ce buste portant le nom de Théodore de Bèze et la date de 1604 est d'un travail admirable. C'est probablement le portrait le plus exact qui existe de ce célèbre hérésiarque nivernais.

M. de Surigny a remarqué dans la partie occidentale du croisillon septentrional du transept de la cathédrale de Nevers,

des peintures à fresque fort curieuses; elles lui paraissent d'une haute antiquité, il serait porté à les considérer comme contemporaines de cette partie de l'église, c'est-à-dire du XIIe. ou du XIIIe. siècle. Il émet le vœu qu'on mette tout en œuvre pour les conserver et surtout qu'on tâche de les garantir des eaux pluviales découlant d'une fenêtre qui leur est superposée.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire-adjoint,

Cte. Georges de SOULTRAIT.

1re. Séance du vendredi 12 juin.

Présidence de M. LALLIER.

La séance est ouverte à huit heures.

Siègent au bureau : MM. le général Pétiet; Barat; le baron de Fontette; l'abbé Lepetit; de Caumont; l'abbé Manceau, chanoine de Tours et inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire; Gaugain; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès, et le comte Georges de Soultrait, secrétaire-adjoint.

On remarque parmi les membres présents : MM. le comte de Bizy; l'abbé Millet; le comte de Chaumigny; de Buzonnière; Victor Petit; l'abbé Vée; l'abbé Clément; Gallois; le comte de Choulot; Bernay, etc.

Le procès-verbal de la visite du Congrès aux divers établissements de Varennes-les-Nevers, rédigé par M. Bulliot, est entendu :

RAPPORT DE M. BULLIOT SUR L'EXCURSION DU CONGRÈS DE NEVERS A VARENNES (1).

MESSIEURS,

Le Congrès, acceptant avec reconnaissance l'offre bienveillante, faite par Mgr. Dufêtre, de visiter la chapelle de Varennes, s'est réuni le 12 à l'évêché. Après l'honorable réception dont il a été l'objet, il s'est rendu sur les lieux accompagné de Monseigneur et de M. le Préfet, qui, après avoir suivi avec assiduité vos séances, n'ont pas voulu se séparer de vous dans vos excursions.

Le petit séminaire, placé sur votre route, a été le premier point de halte. Cette belle construction, située sur une éminence dominant la plaine de la Loire et les usines de Fourchambault, a excité une admiration méritée. Sa position salubre, l'air pur qu'on y respire, une campagne richement boisée, y réunissent le charme du paysage aux conditions hygiéniques les plus favorables, vous avez été frappés de l'excellente tenue de l'établissement.

Les dortoirs, cette partie si importante d'un pensionnat bien conduit, ont été disposés avec une prévoyance irréprochable. Une sollicitude maternelle a placé sous la main de chaque élève tout ce que la propreté la plus exigeante et l'hygiène réclament, en évitant toutefois les soins superflus du corps dont la jeunesse sérieuse doit strictement s'affran-

(1) Varennes est situé à 6 kilomètres de Nevers, au bas du plateau sur lequel Mg^r. Dufêtre a fait construire le petit séminaire de Pignelin. Outre l'établissement des orphelines, Monseigneur a réuni dans le même local, en évitant cependant toute communication, un lieu de refuge pour les filles repentantes, un asile pour les sœurs de La Charité malades ou infirmes et une classe d'externes pour les petites filles de la paroisse.

chir. Vous avez tous remarqué, messieurs, la santé prospère, l'expression heureuse de la physionomie des élèves. Vous avez reconnu là, non point seulement le résultat de l'équilibre des organes, mais l'effet certain de l'influence morale. Les premiers médecins sont la paix du cœur, le calme de la conscience, le sentiment du devoir accompli.

Un élève, au nom de ses condisciples, a remercié Monseigneur et MM. les membres du Congrès de la marque d'intérêt et de bienveillance dont ils étaient l'objet.

Ses paroles courtes et réfléchies font honneur à son intelligence et à ses sentiments sérieux.

Monseigneur, dans une allocution paternelle, a rappelé à ses jeunes auditeurs les souvenirs religieux de la dernière semaine, où l'église célébrait la communication de la lumière divine à l'homme. Il leur a en même temps rappelé que la science est la lumière de ce monde, et que, par le travail et des efforts soutenus, ils arriveraient à en prendre possession.

M. de Caumont, pour faciliter aux élèves les études archéologiques, a fait don à la bibliothèque du séminaire de ses propres ouvrages et des publications de la Société française pour la conservation des monuments. Il a en même temps demandé et obtenu un congé.

Cette partie du discours est vivement applaudie par l'auditoire intéressé.

Les membres du Congrès ont ensuite visité la chapelle romane, construite à Varennes par les soins de Monseigneur et sous sa direction. Cet édifice, conçu sur un plan sévère, reproduit fidèlement les dispositions de l'architecture chrétienne au XIIe. siècle. Un autel, composé dans la rigueur des principes de cet art, des chapiteaux et des modillons scrupuleusement modelés sur les types les plus certains, ont démontré ce que l'on peut attendre d'effet artistique et religieux de l'emploi intelligent de cette architecture.

M. Paillard, architecte du département, chargé de ce travail, a su, contrairement aux précédents d'un grand nombre de ses collègues, se garantir de la tentation d'innover, et s'est limité avec une louable abnégation dans toutes les exigences du style reproduit.

Le sculpteur, M. Sirode, a fait preuve d'un véritable talent. Il semble avoir retrouvé le sentiment qui animait les artistes proposés à son imitation. Nous avons pensé un moment avoir à lui reprocher trop de fini dans ses chapiteaux, mais en examinant de près la sculpture, nous avons reconnu qu'une partie de ce défaut était due à la qualité de ses matériaux; la finesse du grain nuit au nerf des saillies.

Sur la proposition de M. de Caumont, deux médailles d'argent ont été votées, l'une à M. Paillard, architecte de la chapelle, l'autre à M. Sirode, le sculpteur. Ce témoignage sera pour eux un motif de persévérer dans la ligne qu'ils ont adoptée.

Maintenant, Messieurs, nous n'avons plus à juger, mais à nous incliner. Vous avez traversé les salles d'asile, où de jeunes orphelines ont retrouvé ces soins de la famille, qui ne se retrouveraient jamais sans la religion; les ateliers, où un travail proportionné à leur âge et à leurs forces les initie doucement aux exigences futures de la vie. Vous avez vu sur tous ces jeunes fronts cette dignité modeste, issue de l'esprit chrétien, qui ennoblit l'humanité sous tous les vêtements. Vous avez respiré la paix qui régnait dans toutes ces âmes, dont plusieurs étaient destinées peut-être à un avenir au moins incertain, et visité avec intérêt la retraite où les enseignements du cœur et de l'exemple rendent à l'honneur et à la société celles qu'un premier écart de l'inexpérience pouvait sans retour abandonner au mal (1). C'est avec un recueille-

(1) On ne saurait trop féliciter l'administration qui a enlevé ces jeunes

ment mêlé de respect que vous avez vu passer ces sœurs invalides de la charité, se survivant à elles-mêmes pour produire le bien, et trouvant encore le moyen d'être utiles dans les infirmités mêmes qui les ont condamnées à l'inaction.

Vous signaliez, il y a deux jours, dans vos travaux les maisons d'hospitalité semées le long des voies romaines par les premiers évêques et les premiers moines; les hôtelleries ouvertes à tout le monde, à l'entrée des monastères du moyen-âge. Eh bien! messieurs, ce qu'il y a de moins nouveau sous le soleil depuis le christianisme, c'est la charité chrétienne. Vous avez vu aujourd'hui, à quelques pas de cette cité populeuse, les *hôtelleries* de l'enfance, de la jeunesse, du repentir, du dévouement. Sous le dernier successeur de ces premiers évêques, vous avez retrouvé, sous des formes nouvelles nécessitées par les modifications sociales, les mêmes monuments qui vous apparaissent aux premiers âges des églises. Après vous, d'autres viendront, qui, à leur tour, interrogeront l'histoire et le passé. Placés assez loin de notre siècle pour l'apprécier sans prévention, ils porteront sur lui le jugement qu'il aura mérité. Quel sera-t-il? Nous l'ignorons; mais ce qu'ils constateront à coup sûr, c'est que le christianisme n'aura point failli à sa tâche. S'ils avaient à porter, sous plus d'un rapport, un jugement sévère, ils n'oublieraient pas les mains assez heureuses pour fonder, au nom de la religion, et protéger, au nom des lois, ces établissements qui sauvent les nations, ou du moins prolongent leur vie, lorsqu'elles ne veulent plus se sauver.

De vifs applaudissements accueillent cette communication; on décide qu'une seconde lecture en sera faite à la séance du soir, en faveur des dames qui s'y rendent en plus grand nombre.

filles aux maisons purement pénitencières, pour confier leur réhabilitation à des soins religieux.

M. Victor Petit fait ensuite la lecture du procès-verbal de la visite faite au musée nivernais de l'Hôtel-de-Ville.

VISITE DU CONGRÈS AU MUSÉE NIVERNAIS.

Le 13 juin, à 11 heures, les membres du Congrès se sont rendus au musée qui occupe une partie du second étage de l'Hôtel-de-Ville. Ce musée, nommé spécialement nivernais, a été formé par M. Gallois, ancien conducteur des ponts-et-chaussées, qui, depuis long-temps, recueille tout ce qu'il peut trouver d'intéressant pour le pays. Le musée occupe quatre salles; la première renferme des faïences : près de 400 pièces de diverses époques et de formes variées sont rangées sur des rayons ou suspendues aux murs; la plupart de ces faïences sont de fabrique nivernaise, fabrique établie à Nevers à la fin du XVI. siècle par le duc Louis de Gonzague qui avait fait venir de Faenza des ouvriers habiles; au XVII. siècle, cette industrie devint très-florissante et le nombre des manufactures se multiplia tellement, qu'en 1742 un arrêt du parlement en fixa le nombre à onze, puis à huit quelques années plus tard : les prescriptions de ces arrêts ne furent jamais, il est vrai, observées d'une manière bien rigoureuse. Aucune ville de France ne produisit des faïences comparables à celles de Nevers, surtout à celles du XVI. siècle, dont quelques-unes peuvent être comparées aux plus beaux produits de l'Italie en ce genre.

L'assemblée a examiné avec intérêt une magnifique collection de faïences nivernaises, dont la beauté de forme et de couleurs mérite d'attirer l'attention des archéologues et des artistes. Il serait trop long de décrire ici les nombreuses pièces qui ont été admirées : ce sont des vases de toutes formes, des fontaines, des plats, des tableaux, des statuettes, etc.

Celles du XVIe. siècle sont plus petites et leur ornementation est beaucoup plus fine, les tons jaunes et bleus y abondent; elles offrent souvent des scènes marines, des Naïades et des Tritons jouant au milieu des flots. Au XVIIe. siècle, les pièces sont plus grandes et l'ornementation en est plus variée, on y trouve des scènes tirées de la mythologie et des Romains de l'époque; mais à mesure que l'on avance vers le XVIIIe. siècle, le dessin est moins correct; enfin, à cette dernière époque, les manufactures de Nevers ne produisirent plus guère que des objets de médiocre grandeur et d'un usage vulgaire, dont l'ornementation, généralement fort grossière, consista en figures et en inscriptions d'un goût tout-à-fait rabelaisien. Un plat entr'autres, portant la date 1758, offre deux ou trois scènes tellement légères qu'il nous serait difficile de les décrire, puis au-dessous, un homme couché au pied d'un arbre, adresse à saint Lâche l'oraison suivante qui se lit auprès de sa tête :

Oraison
a
Sains Lache
Patron de la société des paresseux
Bien heureux sains Lâche qui possedée le
royaume de la féniantisse faite que par votre
intersetions nous puissions bien boire et bien mange
sans jamais travaillier. Ses ceque nous vous
demandons grand sains. Amen.

Un travailleur des ateliers nationaux n'aurait pas mieux dit. Dans la salle des faïences se trouvent aussi divers fragments de carreaux rouges, de dessins blancs du XIIIe. siècle, trouvés dans les ruines du château de Buley; l'un offre un château et des fleurs de lis; l'autre des rinceaux d'un joli dessin, puis des carreaux émaillés du XVIe. siècle, provenant du château ducal de Nevers, orné d'initiales et d'emblêmes

de la maison de Gonzague, encadrés de feuillages et peints de couleurs diverses, sans beaucoup de soins, sur un fond blanc. Enfin d'autres carreaux, aussi de fabrique nivernaise, portant sur un fond jaune des personnages en costumes orientaux, peints en bleu.

La seconde salle renferme une bibliothèque formée d'ouvrages relatifs au Nivernais, deux verrines, sous lesquelles se trouvent divers objets antiques et du moyen-âge, et enfin des collections d'histoire naturelle. Les membres du Congrès ont examiné avec intérêt les antiquités contenues dans les deux verrines : ce sont de la période gallo-romaine, des fibules, des colliers, des statuettes en bronze et en terre cuite, des bracelets et des clefs du moyen-âge et de la renaissance : des sceaux, des manuscrits à miniatures et des livres des premiers temps de l'impression, de petits ustensiles divers et enfin de petites figures plates en terre cuite qui étaient clouées à la tête d'un cercueil trouvé dans l'église St.-Sauveur de Nevers ; on y voit un moine, un personnage vêtu d'une sorte de cotte d'armes, des religieuses, et il a paru difficile de préciser l'âge de ces petites statuettes. Tous ces divers objets ont été trouvés dans le département de la Nièvre. On a placé contre la fenêtre un assez joli fragment de vitrail de la fin du XV°. ou du commencement du XVI°. siècle représentant saint Jacques en pélerin, prêchant devant une nombreuse assemblée.

Dans la troisième salle se trouve une collection d'environ 1500 médailles et monnaies antiques et du moyen-âge, au milieu de laquelle on a remarqué la série presque complète des monnaies et jetons du Nivernais : voici l'indication de quelques objets qui ont particulièrement attiré l'attention de la réunion.

Un bel émail de la fin du XII°. siècle représente le Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, et au haut du soleil et de la lune personnifiés. Aux pieds de la croix, Adam est figuré par un homme dont on ne voit que la

tête et les mains sortant du tombeau. Les couleurs de ce tableau sont fort brillantes et les parties de cuivre que l'on voit, sont dorées et damassées ; la bordure offre une inscription en lettres onciales :

Un tout petit émail peint, des deux côtés, en camaïeu avec beaucoup de talent ; d'un côté est une belle tête de saint Pierre, de l'autre un Christ en croix ;

Un fort beau plat en émail de Pierre Reyman (XVIe. siècle) représentant Psyché, avec une bordure d'arabesques d'un charmant dessin ;

Un panneau de bois du XVe. siècle sur lequel un arbre de Jessé est très-finement sculpté ; ce morceau provient de l'église St.-Sauveur de Nevers ;

Une charmante petite statuette en marbre blanc, du XVIe. siècle ;

Un fragment de bas-relief en ivoire, provenant d'une croix qui se voyait autrefois à la cathédrale ; le style de ce morceau accuse une époque fort reculée ;

Enfin quelques autres émaux et panneaux sculptés de la renaissance.

Le Congrès a terminé sa visite par une quatrième salle renfermant divers objets peu archéologiques, mais au milieu de laquelle a été placé, depuis peu, un magnifique épi en faïence du commencement du XVIIe. siècle, le plus beau peut-être, qui existe en France, a dit M. de Caumont. Cet épi est composé d'une profusion de fleurs et d'ornements divers en faïence, montés sur une tige de fer, il a 2^m. 60^c. de hauteur ; il couronnait une maison située près de la cathédrale. Enfin, dans la même salle, un fourreau de poignard orné d'émaux et d'incrustations en cuivre, a paru à quelques antiquaires pouvoir dater de l'ère mérovingienne.

Les membres du Congrès, en quittant le musée nivernais, ont adressé à M. Gallois de vives félicitations sur les belles

collections qu'il a réunies et surtout sur sa collection de faïences de Nevers qui est unique en son genre. Ils ont ensuite visité la bibliothèque publique, qui, sans être très-riche, est fort bien tenue par M. Delaroche, professeur au collége, et s'augmente tous les jours. Un buste en bronze d'Adam, brillant ouvrage du sculpteur David d'Angers, et quelques tableaux, placés dans une salle derrière la bibliothèque, ont aussi attiré l'attention de l'assemblée qui a quitté l'Hôtel-de-Ville à 1 heure.

M. le président pose la 15°. question du programme.

Pourquoi la plupart des églises de l'ancien Auxerrois ont-elles été reconstruites au XV°. ou au XVI°. siècle ?

M. Victor Petit pense que la mauvaise qualité des pierres employées dans ces contructions a pu hâter leur ruine.

M. l'abbé Crosnier demande la parole : il déclare qu'il ne pourrait partager l'avis de l'honorable M. Victor Petit ; qu'en général on ne peut pas dire que les pierres tirées de l'ancien Auxerrois soient de mauvaise qualité, qu'au contraire cette contrée est remarquable par ses carrières ; qu'il faut donc chercher une autre cause, qu'il croit trouver dans les guerres qui ont ravagé le diocèse d'Auxerre et la partie du diocèse de Nevers qui l'avoisine pendant le cours du XIV°. siècle et une partie du XV°. Nous trouvons soit à St.-Laurent l'abbaye, soit à St.-Agnan de Cosne, soit encore à Lépaux, à Donzy-le-Pré et à Bellary, des preuves que les pierres employées alors pouvaient résister à l'action du temps ; ces monuments en ruine prouvent seulement la barbarie des hommes en temps de guerres ou de révolutions.

C'est à la guerre des Armagnacs et des Bourguignons qu'il faut en partie attribuer la cause de la reconstruction de ces églises. On sait que les armées des deux partis ont foulé pendant long-temps le sol de l'Auxerrois, du Donziais et

même de la contrée Nord et Est de l'ancien diocèse de Nevers; l'histoire fait foi que ces armées, quoique catholiques, n'épargnaient pas les monuments religieux qui servaient quelquefois de place de défense. A cette occasion, M. Crosnier rapporte un fait consigné dans les mémoires de Lebœuf; les Anglais et les Navarrois ravageaient la Puisaie, au mois d'avril 1359, les habitants des bourgs et des villages se virent dans la nécessité d'abandonner leurs demeures pour éviter les vexations et les cruautés des ennemis; de là ils se trouvèrent dans l'impossibilité de célébrer en son temps la fête de Pâques. Au mois de septembre, le pays fut débarrassé des troupes anglaises et les habitants purent rentrer dans leurs foyers. Ils célébrèrent alors la solennité de Pâques, et tous les ans, en mémoire de leur retour, ils renouvelèrent au mois de septembre cette solennité à laquelle ils donnèrent le nom de Ste.-Bienaïse. On la célébrait encore à Fontenay près d'Auxerre quand éclata la grande révolution française.

M. l'abbé Millet confirme la pensée émise par M. Crosnier; il paraît hors de doute, dit-il, que la cause principale du fait signalé ne soit l'invasion anglaise, principalement lorsqu'au commencement du XVe. siècle ils se répandirent sur les bords de la Loire. Pendant le règne si orageux de Charles VII, nous les voyons à Cosne, à La Charité, et dans d'autres places voisines en 1421.

Dans le même temps, les factions des Armagnacs et des Bourguignons, dans le Nord du Nivernais surtout, se livraient partout au pillage et à l'incendie. A Corbigny, l'abbé Hugues de Maison-Comte, que la chronique gratifie de l'épithète peu flatteuse de *Vir pessimus*, tenait pour les Armagnacs, tandis que les habitants de la ville étaient pour le roi de France et le duc de Bourgogne; l'abbé ouvrit l'abbaye aux Armagnacs qui firent le siège de la ville en 1423, mais ayant trouvé une résistance trop énergique de la part des moines et des

habitants de Corbigny, ils s'en vengèrent sur leurs propres partisans en mettant le feu à l'église, aux cloîtres et aux autres bâtiments de l'abbaye qui furent presqu'entièrement détruits par les flammes.

Vingt ans plus tard une autre cause particulière au diocèse de Nevers a nécessité la reconstruction de plusieurs églises. En 1445, Jean d'Etampes fut élu évêque de Nevers par le chapitre, conformément au droit ancien remis en vigueur par le concile de Bâle et la pragmatique sanction ; de son côté, le pape qui n'avait pas ratifié le concile de Bâle avait nommé Jean Tronson. Ce dernier, appuyé par le duc de Bourgogne, entraîna dans son parti presque toute la ville épiscopale et la noblesse du pays ; de là le partage du diocèse en deux partis. Chaque compétiteur nommait aux églises vacantes, et les élus se disputaient ces églises à main armée. Dans ce triste conflit plusieurs églises du diocèse furent pillées et incendiées, entr'autres les églises de Lurcy-le-Bourg et de Challement.

Les guerres des Anglais d'un côté, de l'autre les dissentions survenues dans le diocèse de Nevers paraissent avoir nécessité dans nos contrées, à la fin du XV°. siècle et au commencement du XVI°., la reconstruction de la plupart des églises qui datent de cette époque.

M. de Caumont propose de remettre à la séance du soir les trois dernières questions du programme ; il désirerait aussi que dans cette dernière séance l'on s'occupât des allocations de fonds que la Société applique tous les ans à des restaurations de monuments sur la proposition des membres de la Société. Il pose aux archéologues du pays quelques questions sur l'ameublement ancien des églises : quels sont les fonts baptismaux les plus anciens et les plus curieux que l'on trouve dans le Nivernais ?

M. de Soultrait répond à cette question pour l'arrondissement de Nevers et une partie de celui de Cosne qu'il a par-

courus en détail; il essaiera aussi de répondre aux diverses autres questions de M. de Caumont, pour la partie Sud du département de la Nièvre; M. l'abbé Crosnier connaît parfaitement l'ancien Auxerrois et il lui sera facile de compléter les renseignements demandés pour le Nord du département.

Les anciennes cuves baptismales, dit M. de Soultrait, ont généralement été renouvelées à une époque moderne; la seule qui reste de l'époque romane se voit encore devant l'église de Devay dont elle a été expulsée : c'est une cuve en forme de carré long, ornée sur trois de ses faces de neuf trous creusés en rond dans la pierre, disposés trois à trois. La quatrième face présente trois arcatures cintrées également en creux, le tout grossièrement fait. Cette cuve paraît remonter au XIIe. siècle.

L'orateur ne connaît pas de fonts du XIIIe. siècle ni du XIVe., mais ceux du XVe. siècle et du XVIe. sont fort communs. Les plus anciens et les plus grands sont en général à pans; sur une des faces un prolongement carré offre la piscine et reçoit les eaux qui ont servi au baptême; ils reposent sur un pied garni de moulures en usage à cette époque, et leurs côtés sont également ornés de moulures et de sculptures. Les fonts de l'église de Luthenay sont hexagones; on y remarque des personnages en bas-relief sur plusieurs des côtés, c'est J.-C. en croix, saint Jean, la Sainte Vierge, un évêque, probablement saint Agnan, patron de la paroisse. Les fonts de Garchizy, de Ste.-Marie, de Fleury-sur-Loire, de Chitry-les-Mines, affectent la forme qui vient d'être indiquée. Au commencement du XVIe. siècle on fit quelquefois des fonts plus petits avec une cuve circulaire ou à pans soutenue par un pied orné de moulures; ceux de Verneuil sont garnis de cannelures en zigzags et d'une guirlande de chêne d'un joli travail; ceux de Parigny-sur-Sardolles, un peu plus modernes, sont dans le même genre; leur cuve octogone présente des

personnages étendus, tenant des pampres et des branches de chêne; on y lit aussi cette inscription en caractères gothiques :

Ces fonts.... a faict faire par Anthoene Rouard
le 10 mars MVcXLI (1541).

On voit à Jailly un bénitier rond fort simple, porté sur une colonnette ornée d'une croix *au pied Fiché* et d'une moulure ronde, il est probablement du XIe. siècle; un autre, dans la même église, octogone et porté par deux colonnettes sans aucun ornement, remonte au XVIe., peut-être a-t-il servi de fonts? Enfin l'on trouve souvent des bénitiers en fonte et en bronze, des XVe. et XVIe. siècles, offrant des versets de l'Écriture-Sainte et des figures de saints; nous citerons en ce genre ceux de Decise qui sont fort remarquables par le fini de leur exécution et leur état de conservation.

M. l'abbé Crosnier prend la parole sur la même question. Il ne connaît dans le Nord du Nivernais aucune cuve baptismale digne d'intérêt; dans le cimetière qui environne les ruines de Donzy-le-Pré est déposée une cuve de dimension extraordinaire provenant de l'ancienne église, mais elle est brisée en partie et ne présente aucun caractère bien précis.

Il fait remarquer un genre de fonts qui se rencontre dans l'ancien Auxerrois; sans avoir la dimension d'un autel, ces fonts en ont la forme. La table de l'autel s'ouvre et découvre deux piscines, l'une destinée à recevoir le bassin contenant l'eau baptismale, l'autre perforée et servant véritablement de piscine pour l'écoulement des eaux. Entre les deux bassins, une espèce de boîte carrée, taillée dans la pierre, est destinée à recevoir les vases des Saintes Huiles. Quoique ces fonts n'aient de remarquable que leur forme et qu'ils ne remontent pas au-delà du XVIIe. siècle, il croit devoir les signaler.

M. de Caumont voudrait savoir à quelle époque, en Nivernais, les cuves des fonts commencèrent à être divisées.

M. Crosnier pense qu'il est assez difficile de répondre d'une manière précise à cette question; cependant il a remarqué qu'en général, les fonts du XVe. siècle et ceux du XVIe. ont une piscine qui leur est adjointe en dehors de la cuve baptismale, ou qui est creusée dans une des dalles voisines des fonts. Il n'a remarqué cette division que depuis la renaissance, mais il n'oserait affirmer qu'on n'en rencontre point à une époque antérieure.

M. l'abbé Clément parle d'un bénitier de l'église de Péreuse, dans le département de l'Yonne, qui offre en relief un cochon, un poisson et un homme; il pense que ce bénitier aurait autrefois servi de fonts qu'il ferait remonter aux premiers siècles de l'Église. Il voit dans les figures qui y sont sculptées les symboles de l'homme sous l'empire du péché, puis régénéré par les eaux du baptême et trouvant comme le poisson sa vie dans ces eaux salutaires.

M. Crosnier désirerait voir un dessin de ce bénitier avant de se prononcer; il admet les explications symboliques données par M. l'abbé Clément, mais il ne peut admettre que ce bénitier, ou ces fonts baptismaux, remontent aux premiers siècles de l'Église. Le baptême a été primitivement administré par immersion; on ne peut donc faire remonter à cette époque reculée une cuve qui aurait les modestes dimensions d'un bénitier. Les symboles sculptés sur cette pierre se retrouvent au XIIe. siècle, et il pense qu'on peut lui assigner cette époque.

M. de Caumont demande si on connaît dans le Nivernais des autels anciens ou curieux, des tryptiques, des peintures murales et des meubles d'église dignes d'intérêt.

M. de Soultrait répond que les autels des cryptes qui se

trouvent dans quelques églises du Nivernais sont probablement anciens, mais qu'ils n'offrent aucun caractère.

On trouve dans beaucoup d'églises, ajoute le même orateur, de jolis rétables des XV°. et XVI°. siècles. Le plus remarquable de tous est sans contredit celui qui représente la vie de saint Jean-Baptiste, dans une chapelle de la cathédrale ; il s'en rencontre aussi d'intéressants à St.-Pierre-le-Moutier, à Decise, à St.-Ouen, à Neuville-les-Decise, à Azy-le-Vif, etc. Ces rétables offrent en général des saints qui accompagnent la Vierge, la plupart de ces bas-reliefs étaient peints ; ceux du XVI°. siècle sont à peu près de même. Deux de cette époque sont particulièrement remarquables : l'un provenant de l'ancienne église priorale de Montempuy, se trouve maintenant dans la chapelle du Bon-Pasteur, fondée à Dornes par Mme. Lefebvre ; ce bas-relief présente trois arcades en anse de panier, dont l'intrados est orné de fleurs de lis saillantes et qui s'appuient sur d'élégantes colonnettes ; sous l'arcade du milieu, la Vierge assise tient sur ses genoux le corps de J.-C. ; sous l'arcade de gauche, un personnage en costume de chanoine, l'aumusse au bras, est agenouillé devant un prie-Dieu, portant un écusson armorié ; l'arcade de droite est occupée par un chevalier armé de toutes pièces, l'épée au côté, agenouillé comme le chanoine. Ces deux personnages sont sans doute les deux fondateurs de l'église de Montempuy qui est du XVI°. siècle. Au-dessus et au-dessous des arcades règnent deux frises où se dessinent de charmants arabesques ; les angles supérieurs sont formés de consoles ornées de petites figures d'anges. Toute cette sculpture était peinte avec beaucoup de goût, les couleurs se voyaient encore fort bien, on n'a eu qu'à les raviver. L'autre se trouve actuellement dans la chapelle des fonts de l'église St.-Aré de Decise, il avait été malheureusement cassé en deux et placé, lors de la Révolution, dans le dallage de l'église. Ce bas-relief est partagé

en cinq sujets par des pilastres fort délicatement ornés, chacun de ces tableaux est couronné par un amortissement en coquille; ce sont cinq scènes de l'histoire de la Vierge. Le premier sujet à droite représente l'Assomption : Marie ressuscitée est enlevée par les anges dans une gloire elliptique vers Dieu le Père qui, la tiare en tête et accosté de deux anges jouant de la viole, bénit à la manière latine. La donatrice, en costume du temps, est agenouillée aux pieds de la Vierge. La seconde scène, fort mutilée, représente la Visitation. Dans la troisième, l'ange annonce aux bergers la naissance du Sauveur : les trois pasteurs sont à genoux et leur attitude exprime une sainte frayeur; une femme tenant un enfant, des moutons, dont l'un est emporté par un loup, animent le paysage au fond duquel une ville du moyen-âge montre, au-dessus de ses murailles, des pignons aigus et des donjons crénelés; tout ce tableau est charmant de mouvement et d'expression; dans l'amortissement on remarque un écusson en losange, aux armes d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers. La quatrième scène a pour objet la Purification : le grand-prêtre est assis devant l'autel, accompagné de quelques acolytes; saint Joseph apporte un agneau, après lui vient la Vierge, suivie d'une femme présentant les deux colombes. Le dernier sujet, à gauche, est le pendant du premier : c'est encore la Vierge s'élevant vers le Père éternel qui est ici accosté du soleil et de la lune; Marie a de longs cheveux épars et les mains jointes, autour d'elle sont les emblêmes des litanies, une rose, un lys, un vase, une porte de ville, etc.; dans le bas, à gauche, le donataire est à genoux.

Au-dessus de ces tableaux se trouvait un couronnement qui a été en grande partie détruit. On remarque, dans le bas du rétable, plusieurs écussons aux armes des donateurs Jean de Vaux, seigneur de Germancy, et Marie Baudreuil, sa femme. Il est facile de reconnaître d'une manière certaine

l'âge de ce charmant morceau à l'aide de l'écusson d'Henriette de Clèves qui figure au milieu ; cet écusson est en losange et il n'est point parti des armes de Gonzague, donc il a été sculpté avant le mariage d'Henriette de Clèves, lorsqu'elle était seule duchesse de Nevers, c'est-à-dire du 6 septembre 1564, date de la mort de son frère Jacques dont elle hérita, au 4 mars 1565, jour de son mariage avec Louis de Gonzague. Ce bas-relief n'a jamais été peint.

Enfin un rétable des dernières années du XVI°. siècle, qui ne manque pas de caractère, se voit dans l'église de Beaumont-sur-Sardolles; il représente l'ensevelissement de J.-C. et les douze apôtres.

Le badigeon a fait disparaître la plupart des peintures murales qui devaient orner quelques églises; cependant on voit encore des restes de peintures à personnages, probablement du XII°. siècle, contre les murs de l'ancienne église de Parigny-sur-Sardolles, et quelques autres fragments plus modernes, dans la partie occidentale de la cathédrale de Nevers; l'abside de l'église ruinée d'Aubigny-le-Chétif offre, sur ses parois intérieures, six grandes figures d'apôtres qui ne paraissent pas antérieures au XIV°. siècle; un chanoine du XV°. siècle, à genoux devant la Vierge mère, accompagné de saint Pierre, est représenté sur le mur de clôture du chœur de la cathédrale; ce même mur présente encore quelques peintures de la même époque à demi effacées. Dans l'église de Neuville-les-Decise se trouvent, sur le mur de la nef, quatre figures de grande proportion dont on ne voit plus guère que la silhouette se détachant sur un fond jaune, ce sont : un ange, deux vieillards portant des livres et un évêque tenant une grande croix fleuronnée; puis, dans la même église, une donatrice agenouillée, en costume du temps, accompagnée de sa patronne sainte Catherine. Le tympan de l'église de Jailly était orné d'une Annonciation

peinte probablement au XVe. siècle ; c'est à peine si l'on en distingue encore quelque chose. Dans une chapelle de l'église de Saxi-Bourdon un prêtre donateur est peint agenouillé, cette peinture est du XVIIe. siècle.

Presque toutes les figures des rétables étaient peintes, il en était fort souvent de même de l'ornementation des portails et des chapiteaux ; les archivoltes du portail de Jailly étaient revêtues de diverses couleurs. Il est fort probable que l'église de St.-Étienne de Nevers avait la plupart de ses chapiteaux peints ; on voit des traces de fleurs de lis sur ceux du portail ; les nervures de la jolie église priorale de Montempuy sont de couleur rouge et retombent sur des culs-de-lampe délicatement ornementés, peints en bleu et or.

L'ameublement de nos églises est tout-à-fait moderne, ou du moins n'offre en général rien de curieux. Une assez jolie cage d'escalier dans l'église de Decise, et une boiserie sous le porche de l'église de Marzy, datent de la fin du XVe. siècle et sont d'un travail assez fin. Il y avait dans la cathédrale un triple siége du XVIe. siècle armorié et richement ornementé ; cette chaire figure maintenant dans la grande salle de l'évêché. Chantenay et Montapas ont conservé des croix de procession en bois, recouvertes en cuivre repoussé, du commencement du XVIe. siècle.

Le Congrès a examiné à l'évêché une belle chape du commencement du XVIe. siècle qui se trouvait autrefois à Verneuil, ainsi qu'un encensoir probablement de la même époque.

L'église de Lamenay possède un fer pour la confection des pains d'autel qui peut dater des premières années du XVIIe. siècle ; ce fer contient deux moules : sur l'un se voit J.-C. avec le soleil, la lune et des monogrammes ; sur l'autre le Sauveur dans un fond semé d'étoiles, assis sur une chaire, tient le monde et bénit à la manière latine.

M. l'abbé Millet cite les rétables de Ste.-Marie-de-Flâgelles et de Challement qui offrent quelqu'intérêt; celui de Ste.-Marie a été donné en *ex voto*, comme on le voit par l'inscription dont il est revêtu. Ils sont du XVI°. siècle.

M. l'abbé Crosnier prend ensuite la parole en ces termes :

Le diocèse de Nevers possède des autels de toutes les époques, à partir du XI°. siècle; mais avant d'indiquer ceux que j'ai remarqués, il est important de rappeler qu'il faut distinguer deux sortes d'autels : les autels principaux et les autels secondaires. Les premiers, placés dans le sanctuaire, étaient destinés au saint sacrifice; les autres, placés dans les absidioles, étaient des espèces de tables de pierre sur lesquels on déposait les ornements et les vases sacrés. Tels sont les autels qu'on remarque dans quelques chapelles de l'église de La Charité et dans les deux absides latérales de l'église de Jailly, qu'on peut attribuer au XI°. et au XII°. siècle. Ordinairement, ces petits autels qui ne portent aucune trace de consécration, parce qu'en effet ils n'étaient pas consacrés, ont leur table incrustée dans le mur circulaire de l'absidiole et sont soutenus sur le devant par une ou plusieurs colonnettes portant les caractères de l'époque.

Au XIII°. siècle, ces autels secondaires prennent de plus grandes dimensions et portent des signes de consécration, sans doute ils pouvaient encore servir de dépôt pour les ornements et les vases sacrés, mais au besoin on y offrait le saint sacrifice. A Lépaux, près Donzy, il reste un de ces autels secondaires du XIII°. siècle, parfaitement conservé. Il peut nous indiquer la forme des autels principaux de cette époque et même du XII°. siècle, car je crois qu'ils différaient peu. C'est une table de 2^{m}. environ de longueur sur 1^{m}. de profondeur, taillée en champfrein sur les bords, et faisant saillie sur le carré de maçonnerie qui lui sert de support. Cette maçonnerie n'est pas pleine, mais laisse sous la table d'autel

un vide considérable; une ouverture de 40c. carrés, pratiquée sur le devant, au centre de la maçonnerie, laisse voir le vide de l'intérieur. L'autel n'était donc qu'un véritable tombeau qui renfermait le corps entier d'un saint, ou au moins un énorme reliquaire qui contenait quelque relique considérable. Des traces de ferrements scellés dans la pierre de l'ouverture, prouvent qu'il y avait une porte qui fermait le tombeau et qu'on ouvrait sans doute à certaines solennités pour laisser vénérer les saintes reliques. Tel est l'autel de Lépaux. Au lieu des reliques des saints qui ont été profanées et dissipées en 1662, lors de la prise de Donzy par les protestants, on y trouve des débris de cloches, fondues à la même époque dans l'incendie de la magnifique église de ce monastère.

Ces autels sont peu gracieux, mais aux jours de fêtes ils étaient revêtus de parements enrichis d'or et de pierreries. L'usage de ces parements d'autel a subsisté jusqu'au XVIIe. siècle. J'en ai retrouvé un de cette dernière époque dans l'église de Ste.-Colombe-des-Bois, en cuir gaufré, peint et doré.

Cependant, au XVe. siècle et au XVIe., on trouve des autels dont les parois sont enrichies des arcatures et des ornements de l'époque; d'autres qui ont la forme d'une simple table, posée sur quatre colonnes, avec bases et moulures en usage alors. On voit un de ces autels dans une chapelle de l'église de Donzy.

M. de Soultrait a parlé d'un fer à hosties du XVIIe. siècle; j'en connais plusieurs plus anciens dans le diocèse. Alligny-sous-Cosne en possède un du commencement du XVIe. siècle; j'en ai un en ma possession, provenant de Donzy, qui est de la fin du XVe. ou du commencement du XVIe. La description de ce fer a été imprimée dans le *Bulletin des Comités historiques.*

L'église de Ternan possède deux triptiques fort remarquables, du milieu du XV°. siècle ; ils remontent à la fondation du chapitre de Notre-Dame de Ternan, en 1444, par Philippe de Ternan, chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et un des premiers chevaliers de la Toison-d'Or. Le premier présente l'histoire de la Passion de N.-S. L'un des battants représente, en peinture, le Sauveur au jardin des Olives, et les commencements de sa douloureuse Passion ; le tableau central est une réunion de gracieuses statuettes, groupées au sommet du calvaire. Des anges reçoivent dans des calices le sang qui jaillit des plaies de J.-C. suspendu à la croix ; les deux larrons, attachés à leur potence, indiquent par leur posture quel est le véritable pénitent et le réprouvé. Au pied de la croix, sont les soldats qui ont conduit J.-C. au calvaire et les bourreaux ; au milieu de ces scènes si émouvantes, la pamoison de Marie, soutenue par saint Jean. Les fondateurs sont agenouillés au premier plan du tableau. Sur le second battant est peinte la Résurrection du Sauveur, les gardes renversés auprès du sépulcre ouvert, tandis que J.-C., armé de sa croix triomphale, en sort glorieux. Dans le lointain, on aperçoit les saintes femmes qui se rendent au sépulcre. Puis la descente de J.-C. aux enfers. Le vainqueur de la mort a renversé de sa croix triomphale les portes de l'abîme, représenté par une forteresse du haut de laquelle les démons combattent et font de vains efforts pour retenir les prisonniers ; mais les justes de l'ancienne loi partent et s'avancent avec reconnaissance vers leur libérateur.

L'autre triptique représente la mort et l'Assomption de la Sainte Vierge, soit sur les tablettes peintes, soit dans les gracieuses sculptures du fond ; on remarque en outre sur les tablettes l'Annonciation. Puis d'un côté, le seigneur de Ternan est agenouillé devant saint Jean-Baptiste ; l'habit du seigneur donataire porte les émaux de ses armes, il est *échi-*

queté d'or et de gueules; de l'autre, la dame de Ternan est aussi agenouillée devant sainte Catherine, qu'on reconnaît à sa couronne royale et à sa roue.

Ce tableau de la mort de Marie et de ses funérailles reproduit tout ce que nous lisons à ce sujet dans la légende dorée. On y remarque cependant quelques variantes qui semblent se rapprocher de l'iconographie grecque. Le grand prêtre, par exemple, qui veut renverser le cercueil, au lieu de suivre malgré lui le convoi, les mains fixées sur la bierre, a les deux poignets détachés des bras et le sang coule.

L'église de Varzy, monument remarquable du XIVe. siècle, le seul complet que nous ayons dans le Nivernais de cette époque, possède une riche peinture sur bois de grande dimension. On peut ranger ce tableau parmi les triptiques, car il a aussi ses deux battants peints qui, en se fermant, garantissaient la scène principale; c'est la vie et le martyre de sainte Eugénie, patronne de l'ancienne collégiale de Varzy. L'abbé Lebeuf l'attribue à Félix Chrétien, chanoine d'Auxerre; sa date est de 1535. Depuis long-temps les deux battants détachés avaient été mis au rebut; on ignorait sans doute leur valeur artistique, mais on vient de les faire sortir de l'oubli et de les joindre à la scène principale.

M. de Caumont demande si l'on connaît dans le Nivernais des pierres tombales intéressantes.

M. de Soultrait répond que la plus ancienne qu'il connaisse se trouve dans la crypte de l'église de St.-Parize-le-Châtel, où elle forme le marchepied d'un autel qui heureusement ne sert pas. Cette pierre porte, gravée au trait, la figure d'un prêtre en chasuble ronde tenant un calice; l'inscription en lettres onciales donne la date 135., le dernier chiffre ne se voit plus. Une autre dalle un peu plus moderne, de 1390, provenant de l'église St.-Victor de Nevers et déposée au musée, offre les figures de deux bourgeois agenouillés;

l'inscription est en lettres gothiques. Dans le chœur de la cathédrale, du côté de l'évangile, on voit encore une dalle en pierre noire qui était incrustée de marbre blanc et probablement de cuivre, sur laquelle on distingue avec peine la représentation d'un évêque vêtu de ses ornements pontificaux; c'est la tombe de Maurice de Coulanges, évêque de Nevers, mort le 16 janvier 1394. Enfin deux pierres tumulaires de 1508 et 1522 portent les figures de deux chevaliers des familles du Chailloux et de Damas. Elles n'offrent du reste rien de bien remarquable. Sur quelques dalles sont gravées des croix ou d'autres emblêmes, aucune n'est assez ancienne ou assez intéressante pour mériter une mention, si ce n'est pourtant celle qui se trouve dans l'église de St.-Révérien, qui porte une croix accostée d'une épée et d'un écusson, et qui doit dater des premières années du XIVe. siècle.

M. Barat cite une dalle funéraire, de la fin du XIVe. siècle, sur laquelle sont gravés deux personnages, un chevalier et une dame, qui se trouve dans l'église de Lys.

M. l'abbé Millet annonce qu'il copie les inscriptions tombales partout où il s'en trouve.

M. l'abbé Crosnier exprime le regret de voir, sous prétexte d'embellissement ou de restauration, disparaître sous le badigeon ou le recrépissage, les litres qu'on remarquait soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des anciennes églises seigneuriales; ces litres ornées d'armoiries sont souvent d'un grand secours pour compléter l'histoire d'un pays, et on devrait les conserver avec le plus grand soin. M. de Soultrait appuie vivement l'observation faite par M. Crosnier.

M. de Caumont voudrait savoir si quelques églises du département ont conservé des cloches anciennes ou curieuses.

M. l'abbé Crosnier pense que la cloche la plus ancienne du Nivernais se trouve dans l'église de Donzy. C'est une petite cloche de 50 kilogrammes environ, qui porte pour

inscription *Bonne-d'Hartois* (sic) : elle aurait été donnée par cette princesse à l'hospice de cette ville. Bonne-d'Artois fut comtesse de Nevers de 1413 à 1429 ; on a donc l'époque approximative de la fonte de cette cloche.

M. de Soultrait prend ensuite la parole sur le même sujet : les deux plus anciennes cloches qui existent dans l'arrondissement de Nevers sont celles de St.-Pierre-le-Moustier, ce sont aussi les plus curieuses ; la plus ancienne porte cette inscription :

† MARIE. SVIS. NOMMEE.
OV. NON. DE. LA. VIERGE. HONORÉE.
CONTRE. CES. ENNEMIS. ORDONNEE. †

BRESSOLLES.

Chacun de ces espèces de vers est séparé par un écusson bandé de six pièces, armes des Bréchard, sires de Bressolles ; les points qui sont entre les mots offrent aussi un écusson. Au-dessous de cette inscription se voit la date 1455 et des médaillons représentant Jésus-Christ, la Vierge et des saints. L'autre cloche, un peu moins grosse, était jadis dans un beffroi, au-dessus d'une des portes de la ville ; son origine municipale est constatée par l'inscription en lettres gothiques qu'elle porte sur ses flancs :

En l'an mil cccc lxix me firent faire les bourgeoys et habitants de Saint Pierre le Moustier.

Au-dessous de l'inscription se trouvent des écussons de France, surmontés d'une couronne fleurdelisée et accostés de deux petites églises, avec cette légende : *Sig. prepositure Sancti Petri monasterii*, puis, en grosses lettres, cette autre inscription : *Sit nomen Domini benedictum.* Sur la même cloche on voit encore des écussons de France et d'autres

aux armes de la ville : *semé de France, à une église brochant sur le tout.* Quelques autres églises de l'arrondissement, celles de St.-Ouen, de Sauvigny-les-Chanoines, de Saincaize, de Chaluy, ont conservé des cloches des XV°. et XVI°. siècles, mais qui n'ont rien de curieux ; elles portent en général pour légendes les noms des saints patrons des églises, quelques invocations et leurs dates.

M. de Caumont annonce que M. le curé de St.-Symphorien, aux environs de Thorigny, s'occupe de faire l'histoire des cloches ; il prie les personnes qui auraient quelques documents à lui communiquer sur les cloches anciennes de les lui faire parvenir.

M. l'abbé Crosnier, pour compléter ce qui vient d'être dit sur les cloches, ajoute quelques mots sur les cloches de la cathédrale de Nevers.

Avant 1760, six cloches de différente grosseur annonçaient aux habitants de Nevers les jours de fête par leurs joyeux carillons ; du haut de la tour de St.-Cyr, elles enveloppaient la ville tout entière dans leurs harmonieuses ondulations.

Pourquoi à cette époque quatre d'entre elles furent-elles brisées pour être de nouveau jetées dans le creuset? nous l'ignorons, car l'histoire locale se tait sur le motif de cette refonte. Peut-être voulait-on par ce baptême de feu les purifier d'une origine trop roturière, pour les rendre dignes des titres pompeux qu'on devait leur conférer.

1°. La grosse cloche ne fut pas refondue, elle portait pour inscription : « L'an du Seigneur 1582. A la gloire de Jésus-Christ, de la vierge Marie et des bienheureux saint Cyr, sainte Julitte et saint Louis — ont été parrain Louis de Gonzague, la marraine Henriette de Gonzague et de Clèves. » Leurs écussons ornaient la cloche ; vers le milieu était gravé : « Dimancles Jacquin et Etienne Jacquin m'ont faite. »

2°. La seconde « a eu pour parrain très-haut et très-puissant

seigneur Philippe-Julien-François-Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donziois, pair de France, grand d'Espagne, prince du St.-Empire, noble vénitien, baron romain, gouverneur du Nivernois et Donziois; et pour marraine dame Hélène-Françoise-Angélique Phelippaux de Pontchartrain, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Jules-Mazarini-Mancini, duc de Nivernois et Donziois. » Sa devise était *sainte Cyrice ora pro nobis.* On l'appelait *la Duchesse.*

3°. La troisième. « L'an du Seigneur 1760. Mon parrain a été Illustrissime et Révérendissime, Monseigneur Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, et ma marraine très-haute et très-puissante dame Julie-Hélène-Rosalie-Mazarini-Mancini Douairière. » On l'appela *la Comtesse.*

4°. La quatrième « a eu pour parrain très-haut et très-puissant seigneur, Jean-Charles-Megrigny, chevalier comte d'Aunay, baron d'Epiry, Marcilly, etc., lieutenant-général des armées du roi, inspecteur des fortifications, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis; et pour marraine haute et puissante dame madame Marie-Claudine de Megrigny Lepelletier de Rosambos, épouse du président-à-mortier au parlement de Paris. » La devise était : *audite populi à longè.* Elle fut appelée *la Présidente* et aussi *la Sermonière,* parce qu'on la sonnait pour appeler aux instructions.

5°. La cinquième « a eu pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Charles Audras, chevalier, comte de Marcy, baron de Poiseux, et pour marraine dame Angélique Desprès de Cougny, son épouse. » On l'appela *la Baronne.*

6°. La sixième n'avait aucune inscription qui indiquât son parrain ou sa marraine; elle ne fut point refondue, son inscription était : *à la gloire de Dieu, de la Sainte Vierge et des saints Martyrs, saint Cyr et sainte Julitte :* en 1560, elle fut nommée *la Chanoinesse.*

La refonte des cloches eut lieu le 3 juillet 1760 et le 6 août

de la même année. Mgr. Jean-Antoine Tinseau, évêque de Nevers, en fit la bénédiction solennelle dans la grande nef de la cathédrale.

De toutes ces cloches la Révolution ne nous a laissé que *la Sermonière*, qui est la seconde cloche actuelle de la cathédrale.

La grosse cloche, fondue en 1821, baptisée le 20 décembre de la même année, se fit entendre pour la première fois la veille de Noël.

M. de Caumont demande si l'on connaît en Nivernais d'anciens bâtiments ayant servi aux usages de la vie monastique. Il s'étend longuement sur l'importance des recherches à faire dans toutes les provinces, sur les dispositions générales des abbayes des divers ordres religieux : dans quelques maisons religieuses, il y avait deux réfectoires, l'un pour le gras et l'autre pour le maigre, et deux cheminées dans la cuisine. Divers monastères possédaient d'immenses exploitations agricoles et de vastes granges; celle d'une abbaye située près de Laon, n'avait pas moins de 300 pieds de long sur 70 de hauteur; les moines de Vauclair faisaient le commerce des blés; leurs grands magasins étaient construits avec luxe, les pavés en étaient émaillés et les voûtes peintes. Ces recherches sont importantes, non seulement pour l'archéologie et l'histoire des ordres religieux, mais encore pour arriver à faire connaître comment étaient régies les grandes exploitations agricoles au moyen-âge; car il est prouvé qu'à cette époque les moines étaient presque seuls à faire de l'agriculture avec fruit, sur une grande échelle.

M. Petit ne croit pas qu'en Nivernais il se trouve aucun reste intéressant des anciens établissements religieux.

M. de Soultrait cite les magasins semi-souterrains qui s'étendent sous une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye Notre-Dame, à Nevers; ces caves, construites avec soin au

XIIIe. siècle, ont des voûtes d'arêtes à nervures toriques, retombant sur de courtes colonnes rondes à chapiteaux ornées de crochets. Il parle aussi d'une fort belle cave voûtée qui se trouve à St.-Pierre-le-Moustier, sous des bâtiments modernes, au Nord de la ville; cette substruction, connue sous le nom de cave du Sabbat, est divisée en deux dans sa longueur, et comprend quatre travées voûtées d'arête avec de grosses nervures prismatiques retombant sur des piliers octogones sans chapiteaux; cette cave ne présente pas de caractères bien certains, toutefois M. de Soultrait la croit de la fin du XIVe. siècle. Ce devait être au moyen-âge un magasin dépendant du prieuré. On prétend que son nom lui vient des Juifs et que plus tard les protestants y tinrent des réunions.

M. de Caumont demande si l'on connaît en Nivernais l'emplacement des logements destinés aux étrangers dans les maisons religieuses.

M. l'abbé Millet parle des restes de la Chartreuse d'Apponay, et il cite le passage suivant d'une notice manuscrite sur cette maison religieuse :

« Dom Authelme de Mangaron, profès de Paris, fut envoyé procureur à Bellary, en 1618, et fait prieur de la même maison en 1621. De là, il fut appelé, en 1627, à Apponay, pour y remplir les mêmes fonctions. Il a gouverné cette maison pendant trente-cinq ans, avec toute la sagesse et le succès possible. C'est lui qui a fait bâtir, en 1629 ou en 1630, le grand bâtiment qui donne sur le jardin, où sont les appartements des hôtes. Le visiteur de la province, qui était alors Dom Augustin Joyeux, prieur de Paris, étant venu visiter cette maison, trouva ce bâtiment si superbe, qu'il fut délibéré en chapitre si on ne le ferait point abattre, comme trop somptueux et trop éloigné de la simplicité carthusienne. La pauvreté de la maison fut la seule raison qui détermina à le laisser subsister. »

M. Victor Petit voudrait que la Société française publiât le plan de l'ensemble d'une grande abbaye restaurée ; un tel plan serait fort utile aux antiquaires qui voudraient faire des recherches sur les anciennes dispositions des communautés religieuses.

M. de Caumont dit que la bibliothèque du Luxembourg possède les planches du *Monasticon Gallicanum*, où sont figurées beaucoup d'abbayes ; il approuve du reste l'idée émise par M. Petit ; la Société française priera ce dernier de la mettre à exécution.

Sur la demande de M. le président, le Congrès émet le vœu que le pouillé complet de l'ancien diocèse de Nevers soit publié.

M. l'abbé Clément indique sur différents points de la Puisaye, des fouilles et des explorations à entreprendre : il demande que la Société française y contribue.

M. Petit désirerait que M. l'abbé Clément indiquât d'une manière positive, sur une carte, l'emplacement de ces fouilles.

M. l'abbé Vée confirme ce qu'a dit M. l'abbé Clément, sur les incendies qui ont détruit divers lieux de la Puisaye ; il demande une subvention pour faire continuer des fouilles qui ont déjà donné des résultats importants.

On statuera sur cette demande, quand on réglera l'emploi des fonds dont peut disposer la Société.

M. l'abbé Millet lit encore quelques fragments de la notice sur la Chartreuse d'Apponay ; puis il appelle l'attention sur un monument celtique nommé le *chaillou magnin* (le grand caillou), qui existe dans la commune d'Imphy, près Nevers, et sur le nom d'un bois, situé près de là, dont le nom rappelle le culte des Druides ; ce bois se nomme le bois du *Guy l'an neuf.*

M. l'abbé Crosnier annonce que l'on fera le lendemain une excursion à La Charité-sur-Loire, et invite les personnes qui désireraient en faire partie à se faire inscrire.

M. Victor Petit lit le procès-verbal suivant de la visite faite la veille au musée de la Porte-du-Croux :

PROCÈS-VERBAL

DE LA VISITE AU MUSÉE DE LA PORTE-DU-CROUX.

A l'issue de la séance, le Congrès s'est rendu hier au musée d'antiquités, établi récemment dans la grande salle de la Porte-du-Croux. L'honorable commandant Barat, conservateur du musée, accompagnait et dirigeait le Congrès.

Avant d'arriver au musée, le Congrès remarqua les restes



FRAGMENT DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE SAINT-GENEST, A NEVERS.

V. Petit del.

du curieux portail de l'ancienne église de St.-Genest, dont

l'arcature ogivale est richement décorée de ciselures qui semblent appartenir au style du XII°. siècle. L'intérieur de l'église, rempli maintenant par les appareils d'une brasserie, ne peut être visité. Quelques détails du portail de St.-Genest seront dessinés et gravés pour le Compte-Rendu des séances.

Le Congrès s'est ensuite arrêté quelques minutes près de l'abside circulaire d'une autre église, également du XII°. siècle, et qui faisait partie de l'abbaye des Bénédictines de Notre-Dame. On remarqua une inscription placée de côté dans l'angle de la muraille de la nef; l'honorable M. de Soultrait copia cette inscription qui offre quelque difficulté d'interprétation.

Bientôt on arriva près de la Porte-du-Croux, édifice militaire fort intéressant et d'un aspect très-pittoresque. C'est une tour assez haute et de forme carrée que surmontent deux petites tourelles placées en encorbellement et réunies par une galerie autrefois crénelée, soutenue par de longues consoles. On pense que cette porte aurait été commencée vers l'an 1395; mais il résulte d'un examen attentif que ce monument, l'un des plus complets que le département de la Nièvre ait conservé, ne daterait, dans son ensemble, que des premières années du XV°. siècle.

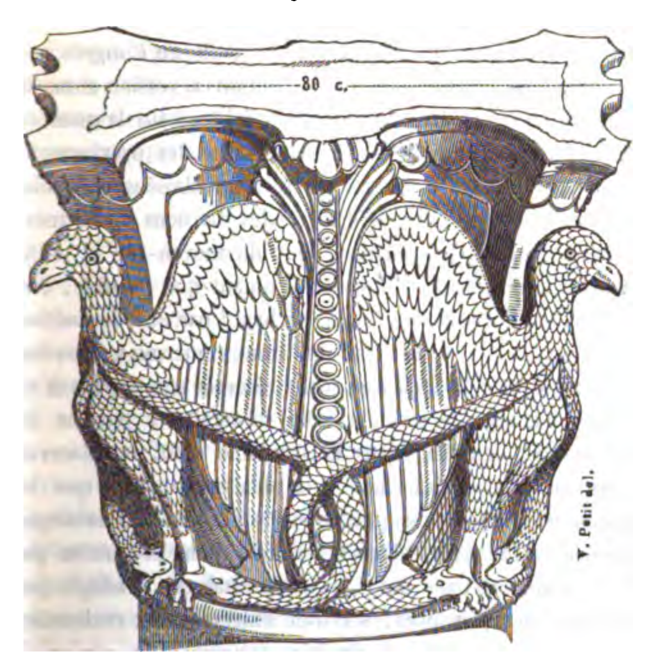
Une petite porte d'assez chétive apparence, placée à gauche, conduit, par un escalier de quelques marches, à une plate-forme sur laquelle ont été déposés divers fragments de sculptures, des chapiteaux de l'époque romane, des tombes en pierre, des dalles funéraires et aussi un fragment de canon ancien, cerclé de bandes de fer, et trouvé en 1840 à Nevers, près du Château-Ducal.

Le prolongement de l'escalier conduit à la porte d'entrée de la salle du musée. Cette salle, dont la voûte est ornée de nervures, servait autrefois de corps-de-garde et commu-

niquait par deux portes avec le chemin-de-ronde établi sur les murailles d'enceinte. C'est dans cette même salle que le musée, riche et curieuse collection d'antiquités locales, a été établi par les soins de l'honorable commandant Barat, qui voulut bien expliquer aux membres du Congrès l'origine ou la provenance des objets recueillis avec un zèle digne d'éloges. Le Congrès examina avec attention une large mosaïque romaine découverte près de Villars, commune de Biches (Nièvre), lors de l'achèvement du canal du Nivernais, et donnée au musée par M. Poulé. Cette mosaïque d'une belle conservation représente différents dessins enclavés dans neuf compartiments carrés et n'offre point de sujets historiques. Voici l'indication sommaire de quelques-uns des autres fragments d'antiquités que l'on remarque plus spécialement — une amphore trouvée en 1822 dans les fossés de l'antique cité de Decise, petite ville située sur la rive droite de la Loire, — un cippe antique très-mutilé trouvé à Nevers, place St.-Laurent, — un autre cippe trouvé à Narcy, enfin un troisième découvert à Nevers, — un grand nombre d'objets gallo-romains, tels que chapiteaux, vases, meules à bras, etc., ayant été trouvés à Nevers, ou dans le département de la Nièvre, donnent à cette collection une importance réelle. Remarquons ici que les médailles et les bronzes sont déposés dans un autre musée (celui de M. Gallois).

Le Congrès a examiné ensuite avec un intérêt soutenu, une nombreuse et très-importante série de sculptures datant des premiers temps du moyen-âge, et ayant appartenu à divers monuments de Nevers ou du département de la Nièvre. On peut suivre, sans lacune trop grande, une série des différents types qui, en Nivernais, caractérisent les périodes archéologiques. L'honorable M. Crosnier a bien voulu signaler l'intérêt que présentent plusieurs chapiteaux provenant principalement des églises de St.-Sauveur et de St.-Martin, et,

comme toujours, il a su captiver l'attention de ses auditeurs.



CHAPITEAU DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN, A NEVERS.

Un très-grand nombre d'autres objets de différentes époques mériteraient une mention spéciale; des tombes, des dalles tumulaires couvertes d'inscriptions, etc., etc. Il en est de même pour l'époque de la renaissance largement représentée au musée des antiquités de Nevers.

Le Congrès témoigne ses remercîments à M. le conservateur, et se sépare à 6 heures et 1/2.

Après une observation de M. de Buzonnière, le procès-verbal est adopté.

M. Victor Petit, rapporteur, demande à ajouter quelques

mots relativement au musée d'antiquités. Ce musée, suivant l'orateur, serait susceptible de recevoir diverses améliorations faciles à exécuter. M. Victor Petit rappelle au Congrès que l'Institut des provinces de France, durant sa session annuelle de 1851, a longuement et mûrement délibéré sur la question importante « de l'organisation des musées des provinces. » On décida que les œuvres d'art seraient classées chronologiquement et que chacune des grandes divisions artistiques, c'est-à-dire les objets romains, ceux du moyen-âge et enfin ceux de la renaissance, devraient, autant que possible, être rangés dans des salles spéciales. Eh bien ! par une disposition heureuse, la tour de la Porte-du-Croux renferme trois salles. La première, celle d'en bas, serait réservée aux œuvres d'art gallo-romaines ; la seconde salle recevrait les œuvres du moyen-âge, et enfin, dans la troisième salle, on placerait toute la série se rattachant à la renaissance, ainsi que les nombreux plâtres classiques donnés au musée. Un catalogue soigneusement rédigé d'après les indications présentées par M. de Caumont dans un « projet de catalogue » adopté par l'Institut des provinces, servirait utilement aux recherches que les antiquaires pouraient faire concernant les antiquités conservées dans le département de la Nièvre. Ce catalogue serait la base et le point de départ heureux des travaux futurs de la SOCIÉTÉ NIVERNAISE qui vient d'être fondée à Nevers. Ce serait le plus sûr moyen de commencer par la publication de ce travail, les recherches historiques qui devront avant peu de temps établir des rapports précieux avec les Sociétés savantes des départements voisins.

Cette proposition est accueillie avec faveur par le Congrès. M. de Caumont pense que, dès les premiers temps, le produit de la vente de ce catalogue détaillé et en quelque sorte historique couvrirait la dépense d'impression, etc. M. de Caumont ajoute encore qu'il serait utile d'accompagner le texte descriptif de quelques gravures sur bois.

A cet égard M. Victor Petit présente quelques observations pratiques et, résumant sa pensée, il termine en disant que le catalogue illustré dont parle M. de Caumont serait la plus belle et la meilleure *carte de visite* que la SOCIÉTÉ NIVERNAISE pût envoyer à ses sœurs de la province pour leur annoncer sa *bienvenue* parmi elles.

Le Secrétaire-adjoint,

Cte. G. DE SOULTRAIT.

Deuxième Séance du vendredi 12 juin.

Présidence de Mg^{r}. l'ÉVÊQUE de Nevers.

La séance est ouverte à 3 heures.

Siègent au bureau : MM. le baron Petit de La Fosse, préfet de la Nièvre; de Buzonnière; l'abbé Manceau, inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire ; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française; de Caumont; de Glanville; Gaugain ; l'abbé Crosnier, secrétaire-général du Congrès ; et le comte G. de Soultrait, secrétaire-adjoint.

L'assemblée est fort nombreuse; on remarque parmi les personnes présentes, MM. Joseph de Fontenay; Paillard, architecte du département; l'abbé Vée, curé d'Entrains; l'abbé Clément; Morellet; Gallois; Barat; le comte de Bréda; Charles de Fontenay; Riffé; l'abbé Devoucoux; Bulliot; le comte de Bizy; Pinet; le vicomte de Maumigny; Sirode, sculpteur; Boivin, architecte de la cathédrale, etc.

Le procès-verbal de la visite du Congrès à Varennes est lu de nouveau et accueilli par d'unanimes applaudissements.

Mg^{r}. l'évêque, tout en félicitant M. Bulliot de la grâce de

style et de la hauteur de sentiments dont il a fait preuve dans la narration de sa visite à Varennes, dit qu'il ne lui appartient pas de répondre aux éloges qu'il a donnés aux divers établissements de Varennes, fondés par lui; il remet ensuite à MM. Paillard, architecte, et Sirode, sculpteur, les médailles d'argent qui leur ont été votées par la Société française, pour les beaux travaux de restauration des édifices du moyen-âge, qu'ils ont exécutés et qu'ils exécutent encore en ce moment.

MM. Paillard et Sirode remercient la Société française de la récompense qui leur a été accordée, et Mgr. l'évêque, des bienveillantes paroles et des encouragements qu'il a bien voulu leur adresser.

Mgr. l'évêque pose ensuite la dix-septième question du programme :

Le Nivernais renferme-t-il des châteaux du XIIIe. siècle? Quels sont ces châteaux? Quels sont les autres châteaux que l'on y rencontre antérieurs à la renaissance?

M. de Soultrait prend la parole : il commence par émettre quelques considérations générales sur l'architecture militaire au moyen-âge; les premières constructions militaires de la féodalité furent grossièrement imitées de celles des Romains; du reste, il est à remarquer que jamais les traditions romaines ne furent tout-à-fait oubliées par les architectes militaires du moyen-âge. Antérieurement au XIe. siècle, les châteaux se composaient ordinairement de deux enceintes concentriques, formées par des fossés plus ou moins profonds et par des remparts de terre surmontés de palissades; au centre, se trouvait le donjon, solide tour, ordinairement carrée, en bois ou en maçonnerie, reposant sur une butte artificielle; c'était la demeure du baron et le dernier refuge, en cas de prise des ouvrages extérieurs. Les logements des soldats, les écuries et les autres bâtiments de servitude, étaient placés entre les deux enceintes.

Au XI°. siècle, la forme des châteaux resta presque la même, seulement les constructions prirent plus d'importance et de solidité; les beaux donjons de Baugency, de Loches et de Châteaudun en sont la preuve. A cette époque, les châteaux renfermaient des garnisons peu nombreuses qui se fiaient surtout à l'épaisseur et à la solidité de leurs murs. Il en fut autrement plus tard, on diminua la force des murailles pour en étendre le front; ce fut le principe du changement qui s'opéra; à la fin du XII°. siècle, dans l'architecture militaire. Sous l'empire de cette nouvelle méthode de fortifications, de solides remparts comprirent dans leurs courtines crénelées, une bien plus vaste étendue de terrain; ces enceintes furent uniformément carrées pour les châteaux de médiocre importance, mais elles affectèrent des formes diverses pour les châteaux plus considérables, elles furent souvent doubles et même triples: leurs angles étaient défendus par de grosses tours rondes pour la plupart.

La porte d'entrée, située ordinairement au milieu de l'une des faces du polygone, devint elle-même une petite forteresse. Le donjon était toujours la résidence du seigneur, mais il avait pris un grand développement, souvent il renfermait une cour intérieure; la chapelle, le chartrier et les principaux appartements y étaient compris. Les bâtiments de service étaient toujours placés entre les diverses enceintes. Quelques-unes des tours qui flanquaient les murailles furent construites de manière à pouvoir être défendues séparément. C'était du reste un usage général au moyen-âge de rendre le plus possible indépendants les uns des autres les divers ouvrages militaires qui défendaient une ville ou un château.

Comme on le voit, la plus belle période de l'architecture militaire fut le XIII°. siècle; au XIV°. et au commencement du XV°., on construisit encore quelques forteresses sur le même plan polygonal, mais après les guerres des Anglais,

on chercha moins à rendre les châteaux forts qu'à en faire une résidence agréable. La féodalité guerroyante du moyen-âge avait été abattue par tous nos désastres, et le règne de Louis XI venait de lui porter le dernier coup; on ne bâtit plus dès-lors que des manoirs, et les ouvrages de défense dont on continua à les entourer, n'eurent pour but, le plus souvent, que de témoigner de la puissance de leurs possesseurs.

Après ces données générales qui peuvent fort bien être appliquées aux constructions féodales élevées en Nivernais aux diverses époques, M. de Soultrait désigne et décrit sommairement quelques châteaux de cette province qui peuvent servir de type pour chaque époque : la commune de Toury-en-Séjour renferme un lieu où, dit-on, existait jadis une réunion de constructions féodales fort anciennes, peut-être du XIe. siècle, on désigne ce lieu sous le nom de Fossés-Matigny; on y voit quatre tertres de hauteurs et de grandeurs différentes, séparés par des fossés à demi comblés; le plus élevé de ces tertres devait supporter le donjon, deux autres les bâtiments de servitude et le quatrième la chapelle, mais il ne reste plus aucune trace de constructions.

La grosse tour de Toury-sur-Abron date très-probablement du XIIe. siècle; cette tour fort élevée a perdu son couronnement lors de la Révolution; trois assommoirs peu saillants, portés par des consoles en retrait, flanquent ses parois à des hauteurs différentes; il ne reste aucune ouverture de la construction primitive, excepté la porte d'entrée qui est carrée et grossièrement faite; les meurtrières sont fort longues et étroites. On n'entre dans cette tour que par une porte pratiquée à 4^{m}. du sol; le rez-de-chaussée est occupé par une sorte de cave voûtée, le mur de cette partie a 3^{m}. d'épaisseur; le premier étage est voûté, on monte au second par un escalier pratiqué dans le mur qui a 2^{m}. d'épaisseur.

Cette tour est construite en beau moellon d'appareil et sa base est conique.

Le XIII°. siècle a laissé en Nivernais quelques châteaux; les deux plus remarquables sont ceux de St.-Verain et de Rosemont : le premier situé à l'une des extrémités de la petite ville de St.-Verain, elle-même entourée de fortes murailles, n'était en quelque sorte que le donjon de la place; il se composait d'une grosse tour ronde s'élevant au milieu d'un terre-plain renfermé dans un carré de murailles flanqué de quatre tours également rondes; il ne reste aucune trace des anciennes ouvertures, et les tours découronnées sont en partie détruites; deux enceintes séparaient ce donjon du reste de la ville.

Le château de Rosemont est la plus belle ruine féodale du Nivernais; cette forteresse ayant été construite suivant toutes les règles de la castramétation du XIII°. siècle, mérite une description détaillée. Le château est bâti à mi-côte, le choix de cette position est conforme à l'esprit qui présidait aux constructions militaires de cette époque; rarement on bâtissait sur les cimes élevées, on préférait le faire à mi-côte, soit pour la facilité des approvisionnements, soit pour avoir de l'eau plus commodément; on se préoccupait peu du voisinage des hauteurs dominant les enceintes fortifiées, pourvu qu'elles fussent hors de la portée assez faible des machines alors en usage pour lancer des projectiles; du reste, Rosemont n'est dominé par aucune hauteur, sa position était donc parfaitement choisie.

La forteresse forme un polygone irrégulier entouré de fortes courtines flanquées autrefois de neuf grosses tours, dont sept sont encore debout, et d'un haut bâtiment carré sous lequel se trouve l'entrée; toutes ces constructions ont été très-soignées, le revêtement extérieur qui malheureusement tombe ou est enlevé tous les jours, est en belle pierre d'appareil.

Presque tous les châteaux étaient environnés de fossés susceptibles d'être remplis d'eau ; ici, à cause de la disposition du terrain, une partie seule des fossés pouvait être submergée.

La porte est placée dans un fort bâtiment carré situé à l'Ouest, mais elle s'ouvre dans la partie Sud de ce bâtiment, en sorte que, pour y arriver, l'ennemi était obligé de présenter le flanc droit aux soldats qui garnissaient une grosse tour d'angle et une longue courtine qu'il fallait longer pour arriver à cette entrée. Cette disposition, habituelle dans les constructions importantes du moyen-âge, était une tradition des ingénieurs romains qui ne voulaient pas que l'on pût arriver tout droit aux portes principales. Quoiqu'il n'en reste plus de traces, il y avait certainement un fossé devant la porte, on voit encore la place des pièces de bois qui servaient à relever le pont-levis. L'entrée est en anse de panier et assez grande ; sous le passage on remarque le plan de la herse. Au-dessus de ce passage se trouve la chapelle dont la fenêtre ogivale assez grande s'ouvre dans le haut du bâtiment carré à l'Ouest ; elle est placée à une trop grande hauteur pour que des projectiles aient jamais pu y arriver et la rendre dangereuse. Le bâtiment carré est couvert d'un toit élevé assez ancien, mais qui sans doute n'existait pas lors de la construction du château.

Il est difficile de juger des dimensions primitives des fossés creusés dans la terre sans revêtements, ils sont en partie comblés et les éboulements en ont dénaturé la forme. Il n'y a pas de traces de ces ouvrages extérieurs qui se trouvaient ordinairement à la tête du pont-levis et en d'autres endroits et qui étaient destinés à protéger les reconnaissances et les sorties de la garnison.

Les tours ont leurs parois verticales sur des bases coniques ; cette disposition était la plus usitée, elle donnait plus

de solidité aux murs et, en même temps, elle pouvait faire ricocher avec force les projectiles que l'on jetait d'en haut. Les murailles sont d'une grande épaisseur, en quelques endroits elles ont plus de 2 mètres.

Les tours sont toutes découronnées, il est donc impossible de savoir comment elles se terminaient, mais on voit encore en quelques endroits des courtines, des créneaux rectangulaires peu élevés et assez larges. Quelques moucharabys flanquent les tours.

Les machicoulis n'étaient point en usage au XIII°. siècle; on n'en voit point à Rosemont, mais toutes les tours et la partie ouest des courtines qui défendait l'entrée, sont encore garnies dans le haut de trous et de corbeaux destinés à supporter des hourds; on donnait ce nom à des échafauds en saillie que l'on plaçait en temps de guerre sur le haut des tours et des murailles pour protéger les soldats qui les défendaient; de ces hourds percés dans le bas, on pouvait aussi lancer des projectiles sur les assaillants, comme on le fit plus tard par les machicoulis de pierre à poste fixe.

Le sommet des courtines offre presque partout un chemin de ronde assez large; la partie est du château, qui est moins élevée et plus faible, à cause de la disposition du terrain, était défendue par un plus grand nombre de tours.

Toutes les meurtrières sont de longues fentes verticales destinées au tir de l'arc. L'intérieur du château n'offre plus guère de caractères, les tours renfermaient un ou deux étages de pièces voûtées.

Il est difficile de reconnaître où se trouvait le donjon, c'était sans doute l'une des plus grosses tours de l'enceinte, peut-être celle de l'angle sud-ouest qui paraît plus forte que les autres.

La chapelle est voûtée en berceau ogival avec un arc-doubleau retombant sur des colonnes engagées à chapiteaux fort

simples; on n'y voit aucune trace d'ornementation, à part quelques fleurs de lis de forme ancienne peintes en rouge; la fenêtre ogivale et l'autel sans caractère sont à l'ouest.

Un puits se trouve dans la cour et des caves occupent le bas des tours; sous la partie ouest s'étend un vaste souterrain dans les parois duquel s'ouvrent des niches de 2 mètres de haut sur un de large, c'étaient des magasins et non point des cachots, comme on le pense dans le pays.

Le château de Verneuil, quoique fort dénaturé, présente encore les quatre tours et quelques restes des courtines de son enceinte carrée. Celui de Meauce fut, dit la chronique, bâti par saint Louis pour un chevalier de la famille de Roffignac à qui les infidèles avaient crevé les yeux; ce château est rond avec une cour intérieure et des restes de fossés tout autour; il devait être très-fort, mais il a été tellement remanié qu'il est fort difficile même de conjecturer quels étaient ses moyens de défense; pas une seule ouverture n'est restée ce qu'elle était autrefois et les bâtiments sont uniformément couverts de toits; à l'intérieur de la cour tout a été refait à la fin du XVe. ou au commencement du XVIe. siècle.

Le Nivernais possède quelques châteaux du XIVe. siècle, bâtis sur le même plan que ceux du XIIIe.; tels sont ceux de Villars, de la Chasseigne, de Chandiou, ce dernier de la fin du siècle; mais ces châteaux furent construits avec moins de soin et de solidité que ceux du XIIIe.; au lieu du moellon d'appareil qui forme le revêtement des murailles de ces derniers, on trouve uniformément au XIVe. des moellons plats assemblés avec assez peu de soin; les murs sont aussi moins épais et quelques ouvertures extérieures y sont pratiquées comme à Chandiou. D'autres demeures féodales de cette époque, construites sur un autre plan, consistent en un corps-de-logis plus ou moins développé, flanqué quelquefois de tours et de tourelles enga-

gées, ce ne furent plus que des *maisons fortes*. Le plus considérable des châteaux bâtis sur ce nouveau plan est celui de Chevenon dont voici la description : ce château se compose d'un corps-de-logis, appuyé de deux grosses tours rondes, avec une enceinte de murs qui jadis comprenait un carré, le corps-de-logis seul est resté debout.

La façade Sud est anglée des deux tours ; au milieu, la porte d'entrée en ogive un peu surbaissée est défendue à droite et à gauche par des tourelles engagées, terminées en encorbellement et soutenues par de fortes engives ; au-dessus de cette entrée, entre les tourelles, se voit un petit moucharaby, porté par des consoles à trois retraits dont l'une est ornée d'une tête de femme, et plus haut une rangée de forts corbeaux qui pouvaient recevoir des hourds ; des fenêtres irrégulières de forme et de disposition, presque toutes percées après coup ou agrandies, se trouvent en divers endroits; les grosses tours offrent encore des meurtrières longues, un peu élargies par le bas, avec un court croisillon au milieu terminé des deux côtés en queue d'aronde ; les tours et le corps-de-logis ont été découronnés et sont couverts de toits peu anciens.

On entre dans le château par un passage voûté où se voit encore la place de la herse, à droite et à gauche sont un corps-de-garde et une prison ; au bout du passage l'on se trouve dans l'ancienne cour intérieure, formée par le corps-de-logis et les murailles; tout dans cette cour a été refait au XVe. siècle, il en est de même de l'intérieur qui n'offre plus de caractères.

Les portes des châteaux de Premery et de Druy sont de la même époque et construites dans le même genre. Le Tremblay est une haute maison forte carrée qui ressemble à une tour, avec un toit fort élevé.

Le château d'Arisolles a tous les caractères des anciennes forteresses, et pourtant il a été bâti très-probablement pendant la première moitié du XVe. siècle. Voici sur quoi cette opinion est basée : une charte de 1375, conservée aux archives du royaume, nomme Lorin de Pierrepont seigneur de la métairie d'Arisolles ; or, cette terre ne figure point dans l'énoncé des possessions de Pierre de Pierrepont, héritier de Lorin en 1443; puis, en 1453, Guillaume de Pierrepont, descendant des deux autres Pierrepont, s'intitule seigneur du château-fort d'Arisolles, haut-justicier, etc. La tradition rapporte que ce fut Agnès Sorel qui fit bâtir ce château ; il est fort possible, en effet, qu'Agnès Sorel, qui avait des relations de parenté en Bourbonnais, étant devenue propriétaire d'Arisolles dans la première moitié du XVe. siècle, en ait fait bâtir le château et que le droit de haute-justice ait été accordé à cette seigneurie en sa faveur.

Quelques autres châteaux du XVe. siècle furent bâtis avec des tours de défense : ceux du Bessay, de Riéjot, et du Marais sont dans ce cas, mais la plupart des autres consistent en des corps-de-logis flanqués d'une tourelle à pans renfermant l'escalier et quelquefois de tourelles engagées; les manoirs de Trougny, de Giverdy, de Villemenan, du Chaillou et bien d'autres affectent cette forme. A cette même époque, on bâtit sur le plan de Chevenon, le château de Passy qui, au premier abord, semble du XIVe. siècle, mais où tout trahit la fin du XVe.

Le XVIe. siècle a laissé le château ducal de Nevers, dont la façade, encadrée de deux grosses tours et de deux tourelles à pans, offrait sur les faces de sa tour d'escalier de nombreux bas-reliefs, puis les jolis manoirs de Dornes, de la Motte-Farchat, de Tâches et le beau château des Bordes qui, de même que Passy, a été bâti sur un plan ancien.

A cette époque les façades des demeures féodales se couvrent de sculptures et de devises pieuses ou chevaleresques; on lit à Dornes :

VOTIS POTIOR.

à la Motte-Farchat :

NULLIUS PAVEBIT OCCURSUM.

Puis, en ce même lieu, au-dessus d'une statue de la Vierge, ce distique par lequel le seigneur du château et sa femme se consacrent à Marie :

VILLAINES ET DURET A LA MÈRE DE DIEU
OFFRENT SON EFFIGIE ET LEUR AME ET CE LIEU.

Le château de Frasnay-le-Ravier offre une belle porte du XVIIᵉ. siècle. Sermoise, Bizy et Urzy sont de beaux châteaux du XVIIIᵉ. siècle. Enfin, MM. le Vᵗᵉ. Benoist-d'Azy, Humann et Boignes font construire dans les communes d'Azy, de St.-Germain et de Decise, des châteaux qui rivaliseront avec ce que la renaissance nous a laissé de plus beau comme ordonnance générale et comme ornementation.

M. de Caumont demande à quelle époque on commence à trouver en Nivernais des machicoulis et des traces des poutres qui servaient à dresser nos ponts-levis.

M. de Soultrait répond que presque tous les châteaux ayant été découronnés, on ne peut guère savoir comment leurs murs étaient terminés ; la Porte-du-Croux, à Nevers, que le Congrès a visitée, offre des machicoulis, ce sont les seuls bien marqués qu'il connaisse : le château de Chandiou en a encore aussi deux ou trois du commencement du XVᵉ. siècle. Quant aux poutres des ponts-levis, on en trouve la trace dans divers châteaux du XIIIᵉ. et du XIVᵉ. siècle, notamment à Rosemont.

M. Barat insiste sur l'importance du château de St.-Verain et fait observer que M. de Soultrait a oublié de parler du château de la Motte-Josserand, qui cependant est assez curieux et assez ancien pour mériter une mention.

M. de Soultrait répond qu'en effet la Motte-Josserand est l'un des plus beaux châteaux que le XIVe. siècle ait laissé en Nivernais, mais qu'il n'a pas pu, en essayant de répondre à la question du programme, mentionner toutes les demeures féodales intéressantes du département de la Nièvre qui en a conservé un fort grand nombre.

M. Crosnier annonce que le beau château de St.-Verain dont on a parlé, sert de carrière de pierre à tout le pays, et que, si l'on n'y met ordre, il est menacé d'une destruction complète; il croit se rappeler que ces belles ruines avaient été données à la ville à condition qu'on n'y toucherait point; il demande que le Congrès veuille bien prier M. le Préfet de s'occuper de cette affaire et de voir s'il n'y aurait pas moyen de conserver au département l'une de ses plus nobles ruines féodales. L'orateur ajoute que l'on a trouvé dernièrement dans les murs de St.-Verain, des oboles de Mahaud, comtesse de Nevers.

Une discussion s'engage entre MM. Gallois, Crosnier et Barat au sujet des pièces du moyen-âge que l'on trouve le plus souvent en Nivernais. M. de Soultrait rappelle que Mahaud battit monnaie à son nom à la fin du XIIe. siècle seulement, avant son mariage avec Hervé de Donzy dont on a plusieurs variétés de monnaies; les deniers de Mahaud sont assez communs, mais les oboles sont rares. Les pièces que l'on trouve le plus communément dans le pays, sont les deniers de Gien, portant les légendes *Gosedus cos* (comes) et *Giemis ca* (strum).

Mgr. l'Évêque pose la 17e. question du programme:

Quelle était la destination des voies souterraines qui ont leur ouverture dans la plupart des anciens châteaux?

M. de Buzonnière explique la présence de ces passages souterrains faisant communiquer ensemble les diverses parties d'un château, les tours par exemple, par l'usage où étaient les ingénieurs militaires du moyen-âge d'isoler, autant que possible, les divers ouvrages militaires d'une même forteresse: ces souterrains permettaient à la garnison de passer d'une tour à une autre sans que les assiégeants s'en aperçussent, quand bien même ils auraient déjà pénétré dans la place. L'orateur a vu de ces conduits dans les murailles d'Orléans, et dans l'un de ces conduits un puits, au milieu de l'une des parois duquel s'ouvre une sorte de porte grillée de fer, disposée à peu près comme l'ouverture d'une boîte aux lettres, qui communique avec une petite pièce; quelle pouvait être l'utilité d'une semblable cachette?

M. de Soultrait ne se rappelle pas avoir vu de ces souterrains faisant communiquer entr'eux les divers ouvrages de défense d'une place. Quant aux longs souterrains partant des caves et allant aboutir dans la campagne à une grande distance, que la tradition place dans presque tous les châteaux un peu importants, il voudrait voir leur existence bien constatée; il a souvent entendu parler de souterrains de ce genre, mais personne ne les avait parcourus, personne même n'y était entré; il ne nie pas que de pareils conduits n'aient existé dans quelques châteaux, mais il ne croit pas qu'il y en ait jamais eu beaucoup.

M. de Caumont a vu des galeries qui faisaient le tour de murailles du XIIe. siècle; quant aux souterrains faisant communiquer l'intérieur du château avec la campagne, son opinion est qu'il y en avait que les éboulements de terrains ont fait disparaître en grande partie, mais il est évident qu'on a exagéré outre-mesure la longueur de leur parcours.

M. l'abbé Crosnier se rappelle avoir vu un souterrain qui, partant du château ducal de Nevers, aboutissait dans les fossés, puis allait plus loin; il y est entré dans sa jeunesse.

M. Gallois appuie ce que vient de dire M. Crosnier. On voyait une entrée de ce conduit dans l'intérieur des fossés, près de la porte neuve maintenant détruite, il passait sous le parc et il se bifurquait; mais des décombres et de l'eau empêchaient de le parcourir en entier.

Mg^r^. l'Évêque pose alors la XVIIIe. question :

Pourquoi rencontre-t-on fréquemment dans les murs des anciens châteaux, tels qu'à St.-Verain, Bulcy, etc., des conduits qui circulent dans l'intérieur des murailles?

M. l'abbé Crosnier explique ce que sont ces conduits à St.-Verain. Ce sont, dit-il, des espèces de tuyaux pratiqués dans l'intérieur des murs et qui circulent à différentes hauteurs dans toute l'enceinte des murailles; dans le peu de ruines qui restent de l'ancien château de Bulcy, j'ai retrouvé ces conduits jusque dans les cachots et les oubliettes.

M. de Buzonnière demande s'ils sont horizontaux.

M. l'abbé Clément dit que ces conduits, à St.-Verain, tournent dans les murs, donnent dans plusieurs pièces du château et aboutissent à l'extérieur, au pied du donjon. Sans doute en ce lieu se trouvait une sentinelle qui, au moyen de ces conduits, pouvait donner l'alarme et prévenir de ce qui se passait au loin.

M. de Buzonnière ne conçoit pas comment une sentinelle placée au pied du donjon pouvait y voir de loin, cette position lui paraît singulière. M. Clément fait observer que la tour supérieure du donjon s'élevait au dessus du terre-plein renfermé dans le carré des tours et des courtines inférieures, sa base même était assez haute pour que la védette pût de là observer la campagne.

M. Crosnier ajoute que ces conduits se voient encore non

seulement dans les murs du donjon, mais encore dans les murailles extérieures; ils auraient donc pu également servir à faire communiquer entr'elles les troupes qui garnissaient les diverses enceintes.

M. de Caumont, qui a cité des faits semblables dans le V[e]. volume de son Cours d'antiquités, dit que ces trous ne sont que l'emplacement de poutres qui ont disparu et sont tombées en poussière. Ces poutres, dont il a vu encore des morceaux à Gisors et à Brionne (Eure), avaient pour but de relier les murs et d'éviter les dislocations qui pouvaient arriver par suite du tassement inégal des terres sur lesquelles reposaient les murs. Le château de Gisors est, sous ce rapport, très-connu et étudié. M. de Caumont renvoie au t. V[e]. de son Cours d'antiquités, publié en 1835 (V. la page 257).

M. de Soultrait a observé au château de Montgilbert, dans le département de l'Allier, l'ouverture d'un conduit qui, circulant dans les murs, venait aboutir à l'intérieur de la porte d'entrée des ouvrages avancés; ce conduit rond, formé par des tuyaux en terre cuite de cinq ou six pouces de diamètre, ne pouvait être qu'un conduit acoustique destiné à faire communiquer la garnison intérieure du château avec le poste qui gardait les ouvrages avancés.

M. Morellet cite le château de Chevenon où un conduit vertical, partant du haut des murs, vient aboutir à la porte d'entrée où se trouvait un corps-de-garde.

La discussion continue entre MM. Crosnier, de Buzonnière, de Glanville, Morellet et de Soultrait.

M. le Président la résume en disant que les détails de l'architecture militaire sont encore peu connus, et que les faits qui peuvent en éclairer l'histoire doivent être soigneusement recueillis. Il donne ensuite la parole à M. de Buzonnière, secrétaire-général de la XVIII[e]. session du Congrès scientifique de France, qui annonce que cette session s'ouvrira à Orléans

le 10 septembre prochain, et qui invite les personnes présentes à s'y rendre : diverses expositions auront lieu, des courses archéologiques seront faites, et la commission d'organisation fera de son mieux pour rendre le séjour d'Orléans agréable aux personnes qui viendront assister au Congrès.

M. de Soultrait demande la parole et annonce que M. l'abbé Crosnier a préparé une monographie de la cathédrale de St.-Cyr de Nevers; il n'existe aucun travail sur cette belle église dont le Congrès a pu apprécier toute l'importance archéologique et artistique, et nul mieux que M. Crosnier n'est en état d'en faire l'histoire et d'en donner la description; il demande donc que le Congrès émette le vœu de voir ce travail bientôt publié.

Le Congrès, par l'organe de son président, émet ce vœu à l'unanimité; M. de Caumont promet de faire son possible pour encourager la publication de cette monographie.

Au sujet de la cathédrale, Mgr. l'Évêque demande à M. Boivin, architecte, chargé de la restauration de cet édifice, que l'on renferme le plus tôt possible le terrain situé derrière la crypte occidentale, terrain où l'on dépose des ordures dont l'odeur infecte la crypte.

M. de Caumont dit que l'on va procéder à la répartition des fonds que la Société accorde chaque année pour la réparation des monuments; mais auparavant il demande que le Congrès décide quelle sera la ville où se tiendra l'année prochaine la XIXe. session du Congrès archéologique, il propose Dijon. Aucune objection ne s'élevant contre le choix de cette ville, Mg^r. l'Évêque président annonce que la XIXe. session du Congrès archéologique s'y ouvrira à une époque qui sera ultérieurement fixée. Monseigneur demande ensuite dans quelles conditions sont répartis les fonds alloués par la Société française; M. de Caumont répond que ces fonds sont accordés aux membres de la Société, pour l'entretien des

monuments importants antérieurs à la fin du XVI°. siècle, et pour des fouilles dont on a reconnu l'utilité.

On passe à la discussion concernant les allocations. Plusieurs membres font alors des demandes de fonds pour être appliqués à la restauration de divers édifices : M. Crosnier pour la curieuse église romane de Jailly, dont il a parlé dans l'une des séances du Congrès, et pour les fouilles de St.-Révérien ; M. V. Petit pour des fouilles près d'Avallon ; M. le curé de Pougues pour son église que le Congrès doit visiter ; M. le comte de Bréda pour des fouilles dans le département de l'Oise.

Mgr. l'Evêque appuie la demande de M. Crosnier pour l'église de Jailly ; il voudrait aussi quelques fonds pour faire consolider les curieux vitraux de St.-Saulge.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française, donne aussi connaissance de demandes de fonds adressées à la Société par MM. Quentin, pour les fouilles d'Auxerre ; David, inspecteur de la Sarthe, pour diverses églises de ce pays ; Drouet, pour divers achats d'objets à déposer au musée du Mans ; de Glanville, pour l'église de Branville ; enfin par lui-même pour consolider les murs de la chapelle d'Evrecy.

M. de Caumont, à l'occasion d'une somme assez considérable qui est demandée pour le département de la Sarthe, explique comme quoi il est juste que la répartition des fonds se fasse en ayant égard au plus ou moins grand nombre de membres que la Société française compte dans chaque département ; or, il y en a plus de quatre-vingt dans la Sarthe. Les allocations suivantes sont accordées après discussion :

Fouilles aux environs de Laon.	200 fr.
Rétablissement de la croix du mont Beuvray (Nièvre).	100

Église de Branville (Calvados)	100 fr.
Vitrail de Notre-Dame de Touchet	100
Église de Jailly (Nièvre)	200
St.-Sauge.	100
Montmartre.	100
Églises des environs de Bordeaux. . . .	100
Auxerre.	100
Fouilles à St.-Amand.	50
id. à Sens.	50
Division du Mans.	300
Église de Chaillot.	100
Évrecy.	100
Fouilles de St.-Révérien.	200

M. de Soultrait lit la note suivante de M. le Cte. Jaubert.

Il existe dans la commune de Cours-les-Barres, canton de la Guerche (Cher), autrefois du diocèse de Nevers, un domaine isolé au milieu des bois, où la tradition place une ancienne maison religieuse; dans un enclos attenant, on a trouvé un cimetière contenant des tombes en pierre différente de celle du pays, c'est une espèce de granite analogue à celui du département de l'Allier. Dans ces tombes étaient beaucoup d'ossements qui ont été soigneusement transportés au cimetière de la paroisse, quelques débris d'ustensiles, etc. Long-temps on a conservé dans une niche au pignon de l'ancien domaine aujourd'hui reconstruit, une statuette qui s'est brisée, et dont on n'a aujourd'hui que la tête.

Dans l'étang voisin on a trouvé une portion de colonnette en basalte moucheté d'Auvergne.

Les noms même de saint Gris ou saint Grésil (car l'un et l'autre se trouvent pour la même localité dans les cartes géographiques et les vieux plans d'arpentage) ont donné lieu à des recherches dont les trois lettres ci-incluses peuvent donner une idée.

M. le Secrétaire donne communication des trois lettres qui sont de Mgr. Dupanloup, actuellement évêque d'Orléans, de M. l'abbé Cahier et de lui-même; son opinion est que saint Gris est une abréviation du nom de saint Austregesille, ancien évêque de Bourges, ou de saint Géry. Il continue ensuite la lecture de la note :

Sang saint Gris! par saint Gris! sont des jurons employés dans Rabelais. — *Ventre saint Gris!* était le juron favori d'Henri IV. — Voir à ce sujet le commentaire de Duchat sur Rabelais (Pantagruel, chap. IX, note 17; — *ibid.*, chap. XXVIII, note 14), duquel il résulte que saint Gris ne serait autre que saint François d'Assise, patriarche des moines gris, des moines *ceints de gris.*

Quelques personnes croient que saint Gris pourrait être une abréviation de saint Gervais G-r. i. s.

Que conclure de ces documents? Qu'est-ce que saint Gris ou saint Grésil? A-t-il existé réellement un saint de ce nom et sa légende a-t-elle été retrouvée?

Le Congrès regrette de n'avoir pas sous les yeux le fragment de la statue de saint Gris; on ne connaît pas de légende de saint de ce nom; l'opinion émise dans la lettre de M. de Soultrait est acceptable, mais on ne peut rien dire de certain à cet égard.

Mgr. l'Évêque remet ensuite à M. Georges de Soultrait une médaille d'argent qui lui a été votée par la Société française pour ses travaux sur l'épigraphie de l'arrondissement de Nevers; il félicite cet archéologue du zèle avec lequel il poursuit ses études sur les monuments du Nivernais.

La séance est terminée par un éloquent discours de l'éminent prélat qui remercie les membres du Congrès des encouragements qu'ils sont venus donner à l'étude de l'histoire et des monuments du Nivernais; il est heureux de cette trop courte réunion qui a mis en rapport les hommes d'études du

pays avec les savants étrangers qui ont honoré la ville de Nevers de leur présence; il ne doute pas que les résultats les plus satisfaisants ne soient la conséquence de ce Congrès dont la ville de Nevers gardera long-temps le souvenir.

D'unanimes applaudissements prouvent que l'auditoire approuve complètement les pensées que Mg^r. l'Évêque vient de rendre d'une manière si brillante.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire-adjoint,

Cte. Georges de SOULTRAIT.

EXCURSION A LA CHARITÉ.

Le 14 juin, dès cinq heures du matin, les membres du Congrès, fidèles au rendez-vous, se trouvaient en nombre au bas du parc attendant que les voitures fussent organisées et que les retardataires fussent arrivés. Chacun, en considérant cette vaste et magnifique promenade, dont les nivernistes sont fiers à juste raison, faisait part de ses impressions; et les habitants du pays surtout étaient heureux de communiquer à leurs aimables hôtes les souvenirs historiques qui se rattachent à ces lieux enchantés. C'était là que le marquis de Montigny assiégeant Nevers en 1617 sous les ordres du maréchal d'Ancre a fait établir son camp, et que le soldat faisait tomber sous sa hache les arbres séculaires qu'il fallut remplacer plus tard; c'était là que s'inspirait la muse d'Adam Billaut, notre poëte menuisier, quand il composait ses che-

villes et son villebrequin ; c'était là que la princesse Marie de Gonzague se plaisait à errer à l'ombre avec ses dames d'atours ; c'était là.... Mais voilà les trois omnibus au grand complet, ils partent escortés de plusieurs cabriolets et roulent avec rapidité sur la route qui conduit à Fourchambault, à peine a-t-on le temps d'apercevoir, en passant sur le haut de la côte, l'ancienne église de St.-Gildard ; il est facile d'y reconnaître des traces des XII°. et XIII°. siècles, elle dut en remplacer une autre élevée dans cet endroit, où, en 898, Rathier, comte de Nevers, fut appelé en champ clos par Richard le justicier son seigneur suzerain, pour avoir voulu, dit la chronique, attenter à l'honneur de sa femme. Rathier succomba tout en protestant de son innocence. Avant 1793, le chapitre de la cathédrale se rendait pour les Rogations en station à St.-Gildard, mais avant de quitter l'église, on chantait un *libera* pour le repos de l'âme du comte Rathier.

Tout en nous entretenant de ces vieilles chroniques locales, nous nous éloignions des lieux qui en furent le théâtre, et déjà nous apercevions les tourbillons de fumée qui s'échappent des hautes cheminées pyramidales de Fourchambault, pour former un sombre rideau au-dessus des forges et de la fonderie ; bientôt nous parcourions la longue rue qui forme cette ville nouvelle. Il y a moins de 40 ans, cet emplacement était désert et nous n'avons pas oublié les heureux moments de notre jeunesse, quand le jeudi nous engagions des parties de barres dans ces lieux maintenant si animés. Ce fut, je crois, en 1823 que M. Boignes jeta les premiers fondements de ce vaste établissement. Insensiblement la forge et la fonderie ont vu se grouper les habitations coquettes que nous admirons à droite et à gauche.

Bientôt il fallut songer à construire une église pour cette population toujours croissante et ériger une nouvelle succursale. Ne disons rien de l'église, car à l'époque à laquelle elle

fut construite, la science archéologique était encore peu développée et l'art religieux peu connu : hâtons-nous d'arriver au milieu de ces travailleurs actifs à la figure enluminée par le travail et par le feu. Voyez avec quelle dextérité ils manient à l'extrémité de leurs longues tenailles ces masses énormes de fer igné, comme ils les soumettent aux différentes filières qui les façonnent au milieu des explosions produites par l'air comprimé qu'ils renferment; voyez en un clin-d'œil cette masse, d'abord informe, s'allonger insensiblement et courir comme de longs serpents de feu dans toute l'étendue de l'atelier. Quelle vie! quel mouvement! et cependant grâces aux funestes doctrines qui ont paralysé toutes les grandes œuvres de notre société, il n'y a plus que 400 à 500 ouvriers où naguère on pouvait en occuper 1200 à 1500.

Malgré le plaisir que nous éprouvions à considérer ces importants travaux, il nous fallut continuer notre course, d'autant mieux que plusieurs membres de cette excursion désiraient arriver promptement à Garchisy pour contempler son église romane dont ils avaient entendu parler.

Cette église, placée à mi-côte sur un coteau qui domine la Loire, présente toutes les richesses de détail de l'époque romano-byzantine. Son portail formé de quatre colonnes, dont deux en retraite, est remarquable par ses chapiteaux historiés, dont plusieurs ont rapport à la vie de saint Martin, patron de cette église. Le partage de son manteau avec un pauvre à la porte d'Amiens ne pouvait être oublié. Ici encore nous retrouvons les claveaux que nous sommes convenus d'appeler alvéolés, tels que nous les avons remarqués à St.-Etienne de Nevers. L'église est bâtie sur un plan cruciforme, mais les croisillons sont légèrement indiqués; notre honorable collègue, M. Georges de Soultrait, appelle avec raison *rudiment de transept* ces sortes de croisillons à peine accusés.

La tour octogone s'élève au-dessus de la coupole de l'intertransept. Tout le monde a été frappé de l'analogie qui existe entre l'ornementation de cette tour et celle de La Charité. Cependant on peut dire que la tour de Garchisy paraît lourde et réclamerait un second étage. M. de Surigny a fait remarquer l'influence de Cluny dans ce clocher carré à sa base, puis octogone au moyen de petits toits qui couvrent les angles du carré. Le voisinage de La Charité a dû évidemment exercer une grande influence dans la construction de cette église.

A trois kilomètres environ de Garchizy, une église du XI°. siècle nous engagea à faire une nouvelle halte; c'est celle de Pougues. La nef n'a aucun caractère ainsi que le clocher, mais à partir du transept l'église est bien caractérisée, la région absidale surtout présente une disposition savante qui se rencontre rarement à cette époque dans les églises de campagne; c'est une travée entre le transept et l'abside, et dans cette travée des arcatures aveugles. Sur un des chapiteaux on a remarqué un animal excessivement grossier; quelques personnes le faisaient remonter à une époque fort reculée, mais il est évident que c'est l'œuvre d'un ouvrier inhabile. Après avoir considéré un tableau du déluge qui nous a paru d'un mérite incontestable, nous reprîmes la route de La Charité. Entre Pougues et Lamarche, confins de l'antique Nivernie, on fit remarquer un très-modeste cabaret auquel on a donné le nom pompeux d'*Hôtel du Pape*. Pie VII se rendant à Paris en 1804, arrivé à cet endroit, fit arrêter sa voiture et demanda une tasse de lait qu'on lui apporta de ce cabaret. C'est pour conserver le souvenir de ce fait que le propriétaire donna à son cabaret le titre d'*Hôtel du Pape*.

Nous ne tardâmes pas à apercevoir les clochers élancés de La Charité et les tours en ruine qui flanquaient les vieilles

murailles de cette ville qui avait été monacale et militaire; nous laissâmes de côté la ville militaire qui du reste n'a plus rien de remarquable, pour nous occuper exclusivement de la ville monacale. Instinctivement nous nous dirigeâmes vers cette église qui prenait autrefois le titre de fille aînée de Cluny, soit à raison de sa fondation primitive qui datait de la même époque que celle de sa mère, selon quelques historiens, soit à raison de ses dimensions colossales. En effet, en entrant dans l'église de La Charité par la porte occidentale, on ne peut s'empêcher d'admirer le vaste plan de ce monument, mais si par la pensée on y joint l'espace qui existe jusqu'à la grande tour du portail, on se demande si cette portion appartenait réellement à l'église ou bien si ce n'était pas une autre église soudée à la première.

Sans examiner le fait historique qui établit la première fondation des enfants de saint Benoit à La Charité dans le temps où Guillaume-le-Pieux, comte de Nevers, fondait Cluny l'an 910, il nous fut facile de constater que rien de ce que nous voyons ne rappelait cette époque; tandis que nous rencontrions des traces nombreuses de la dernière fondation qui eut lieu au XIe. siècle entre 1052 et 1509 et qui se développa au XIIe.

Le plan général de cette église est un des plus vastes conçus à cette époque; cinq nefs conduisaient au transept, deux de ces nefs se détachaient pour former déambulatoire autour du sanctuaire, les deux autres longeant les murailles paraissaient aussi s'étendre au-delà du transept, et après une travée se terminaient en absidiole semi-circulaire; deux autres absidioles, mais sans travée, garnissaient la partie occidentale des croisillons.

L'histoire nous a laissé les détails de la consécration de cette église qui fut faite par le pape Pascal II en 1106; il fallait donc qu'alors le travail commencé au milieu du XIe. siècle

fut sinon terminé, du moins fort avancé. Cependant l'aspect général rappelle le XII°. siècle et non le XI°. Mais en exa-



ÉGLISE DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

minant plus attentivement, on remarque que dans les murs des nefs les colonnettes qui ornent les fenêtres présentent bien les caractères du XI°. ainsi que la partie inférieure des croisillons jusqu'au-dessus des absidioles et des arcades qui

ouvrent le déambulatoire et même une partie du déambulatoire qui est de cette époque. Il est évident que l'histoire et l'archéologie sont ici parfaitement d'accord. Vers le milieu du XIIe. siècle, époque accusée par le sanctuaire, les chapelles rayonnantes et toute la partie supérieure des murs, on aura voulu exécuter sur un plus large plan celui déjà si largement conçu un siècle environ plutôt.

Impossible de rien voir de plus gracieux que la région du sanctuaire où se développe toute la richesse de l'ornementation byzantine à ses différents étages; c'est d'abord la colonnade qui environne l'autel faisant suite aux piliers flanqués de colonnes engagées, cantonnées en croix, qu'on remarque à partir de l'intertransept. Les chapiteaux qui couronnent ces colonnes sont d'un fini au-delà de toute expression et peuvent supporter la comparaison avec ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait en ce genre; plusieurs reproduisent la corbeille corinthienne; d'autres sont animées, mais quoique gracieux dans leur ensemble, ces derniers sont défectueux quand on én étudie les détails : il en est de même des deux chapiteaux historiés qui couronnent deux des colonnes engagées. A cette époque, les fleurs et les feuilles sont exécutées avec une grande perfection, mais il n'en est pas ainsi des oiseaux, des quadrupèdes et surtout des formes humaines. Les chapiteaux historiés dont nous venons de parler, représentent, l'un, *Daniel dans la fosse aux lions;* vis-à-vis sont deux personnages environnés de serpents; l'un de ces reptiles a sa tête dans la bouche d'un homme et paraît lui mordre la langue; l'autre personnage paraît être une femme, et deux serpents lui rongent les seins. Ordinairement ce qu'on nomme *la femme aux reptiles*, ayant les seins rongés par des serpents, des dragons ou des crapauds, est l'emblême de l'impureté; mais ici il est impossible de ne pas reconnaître une autre idée indiquée par ces figures symbo-

liques. D'un côté, on voit Daniel dans la fosse aux lions, victime de la jalousie et de la calomnie; il est calme et les lions l'environnent presque de respect, tandis que ses ennemis sont en proie à d'affreux tourments. La calomnie est indiquée par l'homme, dont un serpent mord la langue, et la jalousie par les serpents suspendus aux seins d'une femme. Il nous a été impossible de pouvoir étudier les figures historiques ou symboliques qui se rencontrent sur les chapiteaux du premier et du second étage; leur élévation et le badigeon qui les couvre, ne permettent pas de saisir parfaitement les détails. Cependant nous avons remarqué facilement deux colombes buvant dans un calice, symbolisant les dispositions nécessaires pour s'approcher du banquet eucharistique, l'innocence, la simplicité et la douceur.

Au-dessus de l'arcature inférieure qui environne le sanctuaire, on remarque huit médaillons représentant des animaux réels ou fantastiques : au milieu d'eux se trouve l'agneau divin portant la croix triomphale. Il est évident qu'il y a ici une idée cachée et que le sculpteur n'a point jeté au hasard le résultat d'un caprice. Il nous a semblé que l'agneau divin, environné de ces animaux, indique les fruits de la prédication de l'évangile, la douceur de sa morale; la pureté de sa doctrine a adouci et réuni les nations les plus sauvages, les peuples dont les mœurs paraissaient tout-à-fait opposées.

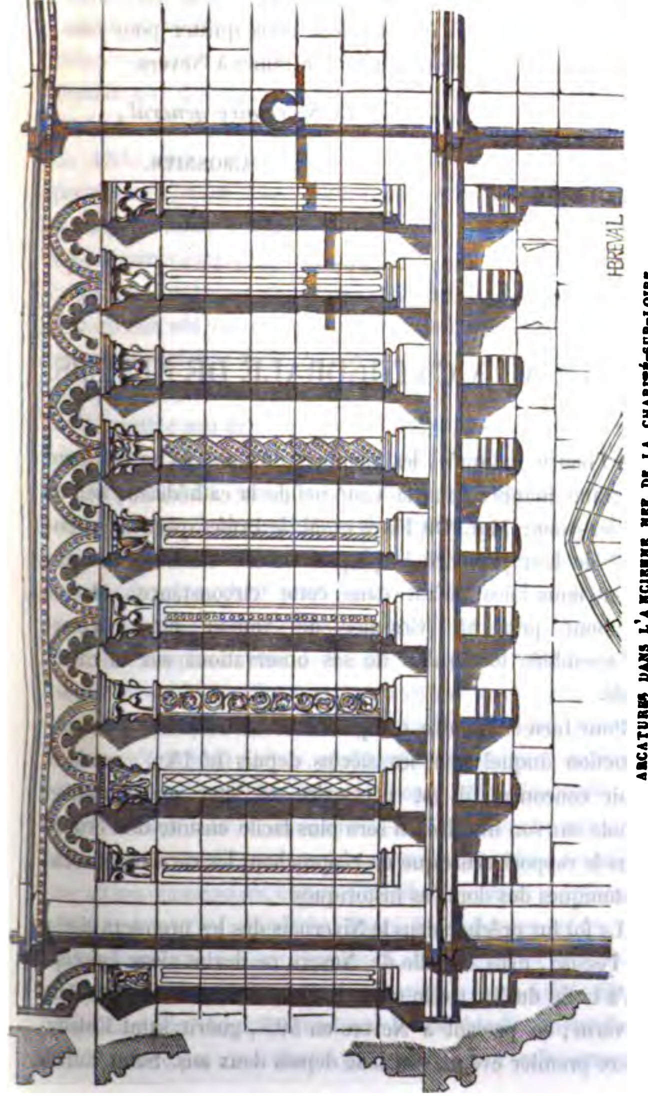
Tous les membres du Congrès faisant partie de cette excursion ont admiré la multiplicité et la variété des ornements jetés avec tant de grâce sur les différents membres de ce vaste édifice, soit sur les pilastres, soit sur les archivoltes des arcades, soit sur les cordons qui séparent les différents étages, soit sur les frises qui enveloppent la tour de leurs larges et gracieux rubans. Les besans, les perles, les dents de scie, les enroulements, les chevrons, les méandres, les étoiles, les roses détachées, les larges rosaces, les billettes, les da-

miers, etc., en un mot, tous les détails d'ornementation en usage au XII°. siècle sont reproduits à La Charité.

Au sortir de l'église, une discussion s'est engagée entre plusieurs membres sur l'âge à donner aux arcades qu'on remarque au Nord, séparant l'église de la tour. Les grandes arcades du bas ont des formes ogivales largement dessinées, tandis que les arcades supérieures établies en forme de niches sont en plein-cintre. Quelques membres prétendaient que les arcades ogivales pouvaient remonter à l'époque de transition, et attribuaient cette partie au XII°. siècle; malgré la forme de ses arcades, d'autres croyaient que ce travail appartenait à une époque postérieure. D'autres membres enfin, parmi lesquels on remarquait M. de Surigny, de Mâcon, tout en adoptant cette dernière opinion que les arcades ogivales étaient bien postérieures, reconnaissaient que ces arcades, substruction du XV°. et peut-être du XVI°. siècle, avaient été engagées dans des pans de murs du XII°. Cette dernière opinion confirmée par le genre de moulure des arcades a été généralement adoptée.

Après avoir jeté un dernier coup-d'œil sur la magnifique tour de l'église de La Charité qui semble réunir tous les ornements que nous avons admirés déjà à l'intérieur, jusqu'aux arcatures quintulobées, nous nous disposâmes à faire, quoiqu'à regret, nos adieux *à la fille aînée de Cluny*.

Avant de quitter la ville, nous allâmes visiter l'ancien couvent des Bénédictines occupé maintenant par les saintes filles de la Visitation, si riches en reliques précieuses. Nous sommes heureux de pouvoir ici offrir l'hommage public de notre reconnaissance à la vénérable supérieure de ce monastère qui s'est empressée de satisfaire notre pieuse curiosité en mettant sous nos yeux la chasuble de saint François-de-Sales, sa mitre confectionnée par sainte Françoise-de-Chantal et le cœur de cette sainte renfermé dans son reliquaire de cristal.



ARCATURES DANS L'ANCIENNE NEF DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

Puis nous serrâmes affectueusement la main de nos collègues de Sens et d'Auxerre qui devaient nous quitter pour continuer leur route, et le soir nous rentrâmes à Nevers.

Le Secrétaire-général,

CROSNIER.

VISITE A LA CATHÉDRALE DE NEVERS.

A l'heure indiquée, les membres du Congrès se réunirent en grand nombre dans la vaste nef de la cathédrale, lieu du rendez-vous; Mgr. Du Fêtre et M. le Préfet qui avaient honoré de leur présence la plupart de nos séances, ne pouvaient nous faire défaut dans cette circonstance. M. de Caumont pria M. Crosnier de vouloir bien exposer à l'assemblée le résultat de ses observations sur la cathédrale.

Pour bien se rendre compte de ce monument, à la construction duquel tous les siècles depuis le IXe., semblent avoir concouru, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur son histoire; il sera plus facile ensuite de l'étudier sous le rapport artistique en rapprochant les caractères architectoniques des données historiques.

La foi fut prêchée dans le Nivernais dès les premiers siècles de l'église, mais la ville de Nevers ne devint siège épiscopal qu'à la fin du Ve. siècle ou au commencement du VIe. Saint Séverin, en passant à Nevers en 505, guérit saint Eulade, notre premier évêque, malade depuis deux ans. Saint Eulade

était donc évêque de Nevers dès 503, nous ne trouvons aucune autre date précise avant cette époque. La première cathédrale était sous le vocable de saint Gervais et de saint Protais qui demeurèrent patrons du diocèse jusqu'au IX°. siècle; saint Jérôme, évêque de Nevers au commencement du IX°. siècle, éprouvait une dévotion toute particulière pour saint Cyr et sainte Julitte, sa mère; il construisit dans sa cathédrale, ou du moins auprès, une chapelle en l'honneur de ces saints martyrs.

Bientôt, soit que l'ancienne cathédrale tombât de vétusté, soit qu'elle eût été ravagée par les Sarrazins qui dévastaient alors les environs de Nevers, soit enfin que saint Jérôme fût mu par le désir de l'agrandir, il conçut le projet de la rebâtir et de mettre son diocèse sous la protection des saints qui lui étaient si chers.

Dieu favorisa son pieux désir : avec les secours qu'il obtint de Charlemagne il put compléter le projet qu'il avait déjà mis à exécution, et de plus, il obtint un des bras du jeune saint Cyr, dont saint Amatre, évêque d'Auxerre, avait autrefois transporté le corps d'Orient dans sa ville épiscopale; rien ne s'opposait plus à ce que la nouvelle cathédrale fût sous le vocable de saint Cyr, c'est ce qui eut lieu en effet.

Un siècle plus tard, la cathédrale construite par saint Jérôme s'écroulait; Alton, qui avait été archidiacre de Nevers, étant monté sur le siège épiscopal de cette ville vers 906, entreprit de la reconstruire et fut assez heureux pour réussir : il l'établit sur un plan carré. Vers 933, Cédalgrin, un de ses successeurs, obtint d'Héribald, évêque d'Auxerre, le chef de saint Cyr, que le roi Raoul fit enchâsser en or.

Un traité passé entre Hugues II, évêque de Nevers, et son chapitre en 1028 d'après Parmentier, et en 1031 d'après Guy-Coquille, nous apprend que la cathédrale construite par Alton n'eut pas une durée plus longue que celle que saint

Jérôme avait fait élever. Dans ce traité, il est convenu que les chanoines feront faire à leurs dépens tout un côté de l'église.

L'évêque Thibault, en 1188, fit couvrir l'église cathédrale *lapide sectili*, en tuiles, ardoises ou dalles : il est difficile de donner une traduction incontestable.

Guillaume de St.-Lazare monta sur le siége épiscopal de Nevers en 1201, il mourut en 1222; l'histoire rapporte qu'il fut le premier qui fit construire en pierre la cathédrale *opere lapideo* et qu'il fut assez heureux pour compléter à peu près cette construction *et pro magnâ parte peregit*. Le même historien dit qu'en 1211 un incendie consuma le cloître des chanoines et la plus grande partie de l'église. Ici s'élève une difficulté : Guillaume de St.-Lazare exécuta-t-il son projet de construction avant ou après l'incendie; je serais porté à croire que son œuvre aurait été complétée avant l'incendie et que toute la région du chœur, qui présente les caractères du XIVe. et du XVe. siècle, aurait nécessité ces reconstructions plus récentes par suite de ce sinistre.

En 1280, on construisait le portail de St.-Christophe ou du doyenné au Nord, et en 1331 Pierre de La Palu, patriarche de Jérusalem, consacrait la cathédrale de Nevers en vertu des pouvoirs à lui concédés par l'évêque Bertrand, alors malade.

L'histoire reste muette sur les parties de l'édifice qui appartiennent au XIVe. et au XVe. siècle : nous ne rencontrons plus que quelques dates éparses. La sacristie fut construite en 1473, le portail de Loire et la chapelle qui le bute sont dus à l'évêque Pierre de Fontenay qui les fit exécuter en 1490. La tour, commencée en 1509 sous l'épiscopat de Jean Boyer, fut terminée en 1598, sous l'évêque Jean d'Albret.

En 1590, Louis de Gonzague, duc de Nevers, fit construire sous le sanctuaire le caveau destiné à la sépulture des évêques et des princes de la maison de Nevers.

En 1739, Fontaines Des Montées fit couvrir la cathédrale d'ardoises, et fit élever le petit clocher de l'horloge.

En 1770, Mgr. Antoine Tinseau fit exécuter les stalles du chœur : ce fut aussi à lui qu'on fut redevable des marbres dont il fut pavé en 1772.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'historique de la cathédrale, on suivra avec plus d'intérêt les rapports frappants qui existent entre les dates conservées par l'histoire et les époques indiquées par les caractères architectoniques. Mais avant d'établir ces rapprochements, il est important d'étudier sommairement le plan général.

Ce plan est celui qui a été suivi dans toutes les grandes basiliques du XIII°. siècle; trois nefs avec déambulatoires et chapelles rayonnantes. Nous ne trouvons point ici de transept avant le chœur, exception qui se fait aussi remarquer à St.-Etienne de Bourges; nous essayerons, quand nous étudierons cette partie du monument, de nous rendre compte de l'absence du transept oriental : si nous regrettons de ne pas le rencontrer, nous sommes dédommagés par un transept occidental qui règne au bas de la nef, en sorte que si le plan du XIII°. siècle eût été complet, et nous croyons qu'il l'a été, l'église aurait eu deux transepts, comme elle a encore deux absides, l'une orientale et l'autre plus ancienne placée à l'occident.

Si nous espérons trouver des traces des constructions antérieures au XI°. siècle, nous ne les rencontrerons que dans quelques substructions sans caractère du transept, et peut-être dans les fragments de chapiteaux, couverts en partie par les colonnettes du XIII°. siècle qu'on y a accolées. Nous sommes aussi portés à croire avec certains archéologues que les deux colonnes monocylindriques qui partagent les deux croisillons à leur naissance, sont des restes de la cathédrale bâtie par Alton. Du reste, cette région, je veux dire, le transept,

remarquable par ses larges dimensions, ne serait-il pas construit sur le plan carré de la cathédrale du X°. siècle, dont on aurait voulu utiliser les fondations? Ce sentiment n'est pas dépourvu de vraisemblance. Mais laissons les constructions antérieures au XI°. siècle, pour nous occuper de celles dont les caractères sont incontestables.

Il est impossible de ne pas reconnaître le cachet du XI°. siècle dans la crypte de St.-Cyr et dans l'abside occidentale connue sous le nom de chapelle de Ste.-Julitte; ici nous trouvons un caractère précis qui se rencontre encore à St.-Savinien de Sens et dans la crypte de St.-Etienne d'Auxerre, ce caractère est la baguette qui dissimule les parties anguleuses des bases, des chapiteaux et des corniches. Cette crypte remarquable est divisée en trois travées. A Nevers, comme à Auxerre, les arcs-doubleaux de la nef centrale sont composés d'énormes tores qui viennent retomber sur une des colonnes engagées dans les piliers carrés, car ces piliers sont flanqués de colonnes cantonnées en croix. St.-Savinien de Sens a été, dit-on, reconstruit vers 1028; la crypte de St.-Etienne d'Auxerre est, d'après Lebœuf, de 1030; la crypte de Nevers et l'abside sont de 1028, selon Parmentier, et de 1031 selon Guy-Coquille; nous pouvons donc conclure que cette baguette que nous remarquons sur les angles et à Sens, et à Auxerre, et à Nevers, est un des caractères distinctifs de la première moitié du XI°. siècle. A la fin de ce siècle, ce caractère disparaît.

Il est facile de reconnaître dans le transept, surtout dans le croisillon septentrional, des traces du XII°. siècle; c'est à cette époque que nous devons rapporter des colonnes annelées, des fenêtres au plein-cintre, maintenant obstruées, et quelques substructions.

Le XIII°. siècle présente la partie la plus considérable de l'édifice, l'œuvre exécutée si habilement et sur un si vaste

plan par Guillaume de St.-Lazare, l'*Opus Lapideum* dont nous avons déjà parlé. Pour nous rendre compte de cette expression, il faut nous rappeler que les maîtres de l'œuvre employaient deux sortes d'ouvriers : les *Cæmentarii*, maçons, et les *Lapidarii*, tailleurs de pierre. Nous reconnaissons dans les parties du XI°. et du XII°. siècle, le travail des premiers, dans la construction en moellons ; tandis que les *Lapidarii*, employés par Guillaume de St.-Lazare, ont construit en pierre de bon appareil. Le XIII°. siècle dont on ne peut se lasser d'admirer partout les belles proportions, les lignes si pures, l'ornementation si majestueuse, présente à Nevers des détails qu'on rencontre rarement ailleurs et qui lui donnent une physionomie toute particulière. Des constructions attribuées à Guillaume de Saint-Lazare, il nous reste cinq travées à partir du transept jusqu'à et compris la première travée du chœur qu'on a, bien à tort, distrait de la nef.

Les piliers qui soutiennent la grande arcade qui ouvre la nef centrale à l'intertransept occidental, et ceux qui soutiennent l'arcade qui la termine à l'intertransept oriental (car nous supposons toujours que ce transept devait exister), sont garnis d'un plus grand nombre de colonnettes que les piliers intermédiaires. Ces derniers sont cylindriques et flanqués de quatre colonnettes au quart engagées et cantonnées en croix. Tous les chapiteaux sont ornés de feuilles parfaitement fouillées, tantôt formant la crosse végétale, tantôt présentant des touffes artistement jetées contre la corbeille.

Nous avons parlé du transept oriental qui devait exister dans le plan primitif ; cette opinion est confirmée premièrement par ces piliers plus saillants et plus ornés que nous remarquons dans la première travée du chœur, par cette arcade aux moulures plus fournies, qui évidemment ouvrait l'intertransept, et s'il restait quelque doute, nous n'aurions qu'à monter sur les basses voûtes et le retour d'équerre du

triforium qu'on y remarque encore achèverait de nous convaincre.

Les parois sont divisées en deux étages, le triforium obscur ménagé dans l'épaisseur des murs et le triforium transparent occupant l'étage supérieur; deux lancettes accolées circonscrites dans un arc en plein-cintre garnissent chacune des travées.

Quant au premier étage, véritable triforium avec ses trois arcades *tres fores* soutenues par trois colonnettes en faisceau, c'est la partie qui a souvent excité l'admiration des connaisseurs par son genre d'ornementation qu'on rencontre rarement.

Le faisceau de colonnettes soutenant les arcades du triforium est appuyé sur un dé, et à chaque dé est accolée une figurine en forme de cariathide. Toutes ces statuettes ont une pose et une physionomie différentes. Les unes indiquent un état de souffrance, les autres semblent livrées à la prière ou plongées dans une méditation profonde, ou bien ont les yeux élevés vers le ciel. Ceux qui ont fait une étude spéciale de l'art chrétien au moyen-âge, auront peine à se persuader qu'il n'y a ici qu'un caprice d'artiste; la symbolique chrétienne qui fécondait d'une manière si admirable le génie des artistes dans les siècles de foi, a dû diriger le ciseau des sculpteurs chargés de l'ornementation de cette galerie. Tous ceux qui ont jusqu'à présent écrit sur l'église de Nevers ont bien fait remarquer cette curieuse disposition, mais sans oser en donner l'explication.

Nous croyons reconnaître dans ces figurines la grande famille des enfants d'Adam, régénérée par J.-C., l'église militante. Pour nous la terre est une vallée de larmes, et c'est dans la prière que nous devons chercher le remède à nos maux; par de saintes méditations entretenons en nous la foi, et pour ranimer notre espérance élevons souvent nos regards

vers les montagnes saintes d'où nous viendra tout secours : souffrir, prier, croire, aimer et espérer, voilà la vie du chrétien sur la terre, et ces différents actes semblent être exprimés par les poses des figurines.

Ce n'est sans doute pas sans motif que cette pensée a été traduite contre le triforium inférieur, obscur par lui-même et éclairé par des rayons qui lui viennent de plus haut; aux élus seuls déjà glorifiés, il est donné de nager dans un océan de lumière, et avant que la fureur de l'impiété eût brisé les magnifiques vitraux qui ornaient la galerie transparente, on y voyait et les triomphes des saints et leurs titres au souverain bonheur. Quant à leurs frères encore éloignés de la patrie, les ombres de la foi les enveloppent encore ; la nuit couvre la terre d'Egypte, la lumière la plus pure est pour le peuple dont Dieu a brisé les chaînes.

Aux retombées des arcs trilobés les anges viennent compléter le tableau. Ces amis que Dieu dans sa bonté a donnés aux hommes semblent ici suspendus entre le ciel et la terre pour indiquer les fonctions qu'ils ont à remplir dans ces deux contrées. Aux trois premières travées, à partir du transept du côté du Midi, ils ont la main étendue en signe de protection ; à la quatrième travée, ils montrent du doigt les personnages placés au-dessous ; à la cinquième ils portent des philactères déroulés, car ils sont chargés d'inscrire les bonnes actions des hommes et de conserver le souvenir du juste résigné dans ses peines.

Au Nord, les deux travées plus rapprochées du chœur nous montrent encore les anges avec des philactères; puis d'autres anges balancent l'encensoir et portent jusqu'au trône de Dieu les prières des saints avec la fumée de l'encens. Plus loin, c'est une couronne royale, une thiare et un vase qu'ils tiennent entre les mains et qu'ils montrent aux enfants de l'exil comme pour leur indiquer le sacerdoce royal qu'ils

exerceront un jour, le trône qui leur est réservé et les coupes pleines de parfums qu'ils offriront de concert avec les vingt-quatre vieillards à celui qui règne dans les siècles des siècles. Enfin, à la travée qui touche le transept occidental, nous voyons d'autres anges, les palmes à la main; c'est la fin du combat, c'est la victoire.

Après avoir contemplé les statuettes du triforium si remarquables par la souplesse de leurs poses, par la régularité des formes, on regrette vivement de ne pouvoir étudier tous les détails du portail septentrional. Il ne reste plus que les ombres de cet admirable tableau, dont nous devenons le sujet par la silhouette des personnages qui le composaient. Sous les niches trilobées qui garnissent les pieds-droits du portail, étaient les statues des apôtres et des évangélistes composant le jury des grandes assises du genre humain, car le sujet du tympan était le jugement dernier sur le linteau supporté par le pilier symbolique qui sépare la double baie; l'archange saint Michel, tenant en main la redoutable balance, procédait au pèsement des âmes; à sa droite, Abraham, recevait dans son giron celles qui avaient supporté l'épreuve; à sa gauche, satan saisissait les victimes qui lui étaient livrées, pour les précipiter dans l'enfer indiqué par une gueule enflammée. Au-dessus le souverain juge paraissait dans toute sa gloire; deux personnages étaient agenouillés à ses pieds; à droite, Marie, toujours bonne, toujours compatissante, qui veut encore exercer son rôle d'avocate des pécheurs; à gauche, Jean Baptiste, apôtre de la pénitence, qui semblait répéter à ceux qui considéraient cet effrayant tableau : *faites pénitence, car la coignée est déjà à la racine de l'arbre.* En un mot, le grand sujet du XIIIe. siècle se trouvait exprimé avec tous ses terribles détails.

Avant de nous éloigner du XIIIe. siècle, il faut remarquer qu'un des chapiteaux ou plutôt une guirlande symbolique et

historiée qui orne un des piliers que nous attribuons à cette époque, n'avait été qu'épannelée; les sculptures indiquent le XV°. siècle avancé.

La légende développée sur ce chapiteau est toute nivernaise; c'est le songe de Charlemagne qui nous a été conservé par nos vieux chroniqueurs. Lorsque saint Jérôme travaillait à la construction de sa nouvelle cathédrale, eut lieu à Paris une assemblée d'évêques à laquelle il fut convoqué. Après l'assemblée, Charlemagne qui y assistait, raconta aux évêques un songe qui l'avait fort agité la nuit précédente : il se trouvait à la chasse, et s'étant égaré au milieu d'une forêt, il aperçut un sanglier furieux qui allait s'élancer sur lui. Sa première pensée à la vue d'un si pressant danger fut de se jeter à genoux et d'implorer la protection divine. En même temps il vit auprès un enfant nu qui lui promit de le délivrer du danger qu'il courait, s'il voulait lui donner un voile pour le couvrir. L'empereur ne balança pas à faire cette promesse, et aussitôt l'enfant sauta sur le sanglier et le tenant par ses défenses, il le conduisit à Charlemagne qui le perça de son épée et le tua.

Chacun des évêques réunis faisait des réflexions sur le songe extraordinaire du prince, sans cependant donner aucune interprétation, quand saint Jérôme croyant la circonstance favorable au pieux projet qu'il avait conçu, se chargea d'en donner l'interprétation. Il fit entendre au prince que son église cathédrale était dédiée à saint Cyr, mais qu'elle était excessivement pauvre, car, pendant les guerres, tous ses biens lui avaient été enlevés; que l'enfant qui lui avait apparu était le jeune saint Cyr et qu'il réclamait, en reconnaissance de sa protection, la restitution des biens et du patrimoine qui appartenaient à l'église qui portait son nom.

Le prince, pour accomplir sa promesse, accorda à l'évêque ce qui lui était nécessaire pour parachever son œuvre, et de

plus lui fit rendre les terres d'Urzy, Parzy et Premery qui avaient autrefois appartenu à ses prédécesseurs.

Les armoiries du chapitre, *le jeune saint Cyr monté sur un sanglier*, et celles de l'évêché, *de gueules à trois châteaux d'or 2 et 1 au chef d'azur semé de France*, ont conservé le souvenir de ce songe, à l'occasion duquel Charlemagne avait fait briller sa munificence.

Cette légende est reproduite en partie sur le chapiteau qui nous occupe. Le prince, au pied d'un arbre, fléchit le genou devant le saint enfant monté sur le sanglier, et se prépare à percer de son épée l'animal furieux. Un autre chapiteau voisin nous montre un autre enfant ailé, monté sur une licorne qui perce de sa corne terrible un animal monstrueux à ailes membraneuses comme la chauve-souris. Ce chapiteau nous paraît être la traduction symbolique de la légende. Dans l'iconographie chrétienne, la licorne, à cause de sa force, est un des emblêmes sous lequel on représente J.-C. L'animal monstrueux à ailes de chauve-souris est une des mille formes qu'on donne au démon, esprit de ténèbres; enfin l'âme est souvent rendue sensible sous les traits d'un petit être humain. Charlemagne a dû son salut à la prière, et nous aussi nous devons recourir à la prière quand l'ennemi du salut nous attaque, n'importe sous quelle forme; prenons les ailes de la colombe et recourons à la force de Dieu lui-même.

Toute la région du chœur, ainsi que plusieurs des chapelles rayonnantes, accuse le XIVe. siècle déjà avancé, et même le XVe.; quant aux chapelles qui flanquent l'église dans toute sa longueur, elles sont pour la plupart de la fin du XVe. siècle ou des premières années du XVIe.

Les deux chapelles à gauche en entrant par la porte du doyenné, ont excité l'admiration des membres du Congrès, soit sous le rapport archéologique, soit sous le rapport icono-

graphique. La voûte de la première est d'une hardiesse étonnante; les nervures sont ornées de gracieux festons qui viennent se réunir à la clef supendue de la voûte; c'est un des tours de force des architectes du commencement du XVIᵉ. siècle.

Le rétable de l'autel est malheureusement mutilé d'une manière horrible, le marteau démolisseur de 1793 a voulu faire disparaître le glorieux triomphe de la mère de Dieu qu'il représentait. Malgré ces mutilations, on peut encore y reconnaître la mort et l'Assomption de Marie. L'artiste a suivi la légende dorée, sans cependant la copier servilement : au premier plan c'est Marie mourante environnée des apôtres parmi lesquels on remarque saint Jean tenant en main la palme virginale dont il est parlé dans la légende.

Au second plan, c'est l'Assomption de Marie : ici le sculpteur semble puiser toutes les inspirations de nos livres saints. *Quelle est celle qui s'élève du désert, comblée de délices, appuyée sur son bien-aimé ?* C'est cette pensée qu'il a essayé de traduire sur la pierre. Marie s'élève vers les cieux et J.-C. lui-même accompagne et soutient sa sainte mère, des rayons de gloire l'environnent, un semé d'étoiles indiquent son nouvel empire, et une multitude d'anges escortent leur reine. Au-dessus les trois personnes de la Sainte Trinité attendent pour la couronner cette créature privilégiée dont le nom sera à l'avenir béni de générations en générations.

La chapelle voisine n'offre pas dans la voûte la même richesse d'ornementation, mais en revanche son rétable l'emporte sur le premier sous le rapport de l'exécution. C'est la vie détaillée de saint Jean-Baptiste depuis la mystérieuse vision qui a précédé sa naissance jusqu'à sa mort et ses funérailles. Tous ces différents tableaux, admirablement traités, sont accompagnés de scènes de la vie champêtre et de gracieux paysages exécutés avec le plus rare talent; les bords du Jour-

dain surtout sont pleins de mouvement et de vie. Ce rétable curieux est environné d'un cadre orné d'une gracieuse guirlande et sur lequel on voit les armes de Marie d'Albret qui nous indiquent la date de 1521 à 1537.

On découvre encore çà et là quelques fresques sous l'épais badigeon qui couvre les murs de la cathédrale, vis-à-vis la porte du doyenné, c'est une sainte famille assez bien conservée : un chanoine en soutane rouge, revêtu d'un simple surplis et portant l'aumusse sur le bras, est agenouillé devant la Sainte Vierge tenant son divin enfant. Une inscription indique l'année 1412. Vis-à-vis la porte de Loire, une autre fresque, un peu moins ancienne et moins bien conservée, représente aussi un chanoine dans le même costume que le précédent, à genoux au pied d'une croix, avec un autre personnage moins bien conservé et qu'il est difficile de reconnaître. On lit cette inscription sur une banderolle qui part de la bouche du chanoine : *Me collocet cum sanctorum agmine, per suam crucem quæ manavit sanguine.* On sait que Dreux Godard, chanoine de Nevers, mort en 1515, avait fondé un autel en l'honneur de saint Fiacre, en face de la porte de Loire : cette fresque était sans doute au-dessus de l'autel.

Enfin, dans la portion du transept que nous attribuons au XIIe. siècle, des parties de badigeon s'étant détachées, ont mis à découvert des fresques plus anciennes. M. de Surigny, de Mâcon, au jugement duquel on peut se rapporter, les attribue au XIIe. siècle ou au commencement du XIIIe. ; il les a étudiées avec soin et a cru y reconnaître le martyre de saint Laurent.

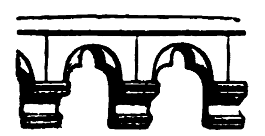
Après avoir étudié l'intérieur de cette basilique dont toutes les substructions, habilement combinées, présentent un ensemble imposant et gracieux, coordonné par le génie des différents siècles, et offrant à l'archéologue un vaste musée

lapidaire, les membres du Congrès sortirent pour contempler la magnifique tour qui domine la vieille cathédrale.

Commencée, comme nous l'avons dit, en 1509, elle fut terminée en 1528. Son élévation est de 51m. 50c., elle se divise en trois étages couronnés chacun d'une guirlande de feuilles entablées et surmontés de galeries à jour. Quatre contreforts à tourelles à pans coupés, flanquent les quatre angles. Le second et le troisième étage sont garnis d'élégantes niches occupées par de belles statues de grandeur au-dessus de nature, au nombre de 45. Ce sont les personnages de l'Ancien Testament avec leurs philactères, et quelques-uns avec des attributs distinctifs, tels que Moïse avec ses cornes lumineuses et ses Tables de la loi; David avec sa harpe et son sceptre, etc.; puis les apôtres, les évangélistes et les saints les plus célèbres, saint Jean-Baptiste, sainte Magdelaine portant le vase de parfums, saint Etienne revêtu de la dalmatique : il tient de la main gauche le livre des Evangiles, et de la droite une pierre qui rappelle son glorieux martyre; saint Michel terrassant le dragon, l'ange Gabriel annonçant la grande nouvelle à Marie, etc. Cette tour est sans contredit une des plus riches de France.

Le Secrétaire-général du Congrès,

CROSNIER.



RAPPORT

Adressé à M. LE PETIT, secrétaire-général de la Société française,

SUR

LES CONDUITS DU CHATEAU DE SAINT-VERAIN;

Par M. l'abbé CLÉMENT,

Membre de la Société.

Parmi les questions qui ont été agitées à la dernière session du Congrès archéologique, tenue à Nevers, il en est une qui m'a semblé fixer, d'une manière particulière, l'attention de M. de Caumont et de plusieurs autres membres de la réunion : je veux parler de la question relative aux conduits qui circulent dans l'intérieur des murs de certains châteaux-forts du moyen-âge.

La discussion qui s'est élevée à ce sujet, et que j'ai eu l'honneur de soutenir, ayant porté principalement sur les conduits du château de St-Verain (Nièvre), j'ai voulu les visiter de nouveau, afin de mieux m'assurer si l'on peut réellement leur donner la destination que je leur ai assignée dans les débats.

J'ai cru que, après un examen attentif des lieux, il serait possible d'arriver, quant aux conclusions, à un résultat précis, et de faire disparaître par là le vague des suppositions qui renaissent toujours au sujet de ces mystérieux témoins de l'industrie d'un autre âge.

Ce résultat, je crois l'avoir obtenu, Monsieur, et j'ai l'honneur de vous l'adresser dans ce mémoire, en vous laissant la faculté d'en faire tel emploi que bon vous semblera.

Je joins à ce travail le plan de la ville de St.-Verain, afin de faire juger de l'ensemble des fortifications qui l'entourent, mais surtout de la position du donjon et de ses moyens de défense.

On verra par là, ainsi que par la description que je fais des lieux, si la stratégie militaire en usage au XIII°. siècle, qui est l'époque de la construction de ce château-fort, n'a pas dû rendre nécessaires ou au moins très-utiles, comme porte-voix, les conduits dont il est question.

St.-Verain est situé sur un plan incliné du Sud-Ouest au Nord-Est ; la forteresse et le donjon occupent la partie supérieure du plan.

Cette partie, la plus importante de la place, est protégée, du côté de la pente, par un triple rang de fortifications, dont les murs, formés d'un blocage compact, ont un double parement de pierres appareillées, et s'élèvent à 7 ou 8m. de hauteur. L'épaisseur de ces murs est partout, à la base, de 2m. au moins, et, dans toute leur étendue, ils sont accompagnés, à l'extérieur, d'un fossé de 8m. d'ouverture, ayant une profondeur à peu près égale à sa largeur.

On voit déjà, par ces dispositions, que la place était suffisamment protégée sur la ligne qui descend du donjon à la partie basse de la ville, pour n'avoir point à craindre de surprise de ce côté ; franchir le fossé, escalader les murs de la première, de la deuxième et de la troisième enceinte, pour arriver au donjon qu'il eût encore fallu attaquer en contrebas, devait paraître chose presqu'impossible aux assiégeants, et cela l'était en effet.

Il s'agit de savoir si l'ennemi ne pouvait pas tenter une attaque avec plus de chances de réussir, par d'autres côtés, contre la forteresse elle-même, on va le voir.

La forteresse proprement dite consiste en un massif énorme de maçonnerie de 8m. d'élévation, ayant trois faces latérales unies, reliées ensemble à angle droit par trois grosses tours; ces trois faces correspondent, l'une au Midi, l'autre à l'Ouest, et la troisième au Nord.

Au-dessous et au milieu du massif, qui se termine en plate-forme, s'élance, à une très-grande hauteur, la tour cylindrique du donjon. Enfin l'eau profonde d'un large fossé forme un demi-cercle, à la base de la forteresse, du côté de l'Ouest, et complète le système de défense du gigantesque manoir féodal et guerrier.

On ne remarque au-delà du fossé, aucune autre fortification avancée qui défende l'approche de la citadelle, à la portée des projectiles en usage à l'époque précitée. Les restes d'une tour s'observent, il est vrai, de ce côté, mais à un grand éloignement, et malgré ce point d'observation et de résistance, l'ennemi pouvait, sans grand effort, venir se poster à 50m. du donjon; c'est à noter.

Autre côté faible. Il avait été nécessaire de pratiquer, transversalement au fossé, sur les deux points Nord et Midi, deux digues en talus, pour retenir les eaux, ce qui pouvait fournir un double passage, pour aborder le pied de la forteresse.

Il y avait en outre, au côté Nord, une porte donnant entrée dans la première enceinte, et à laquelle on arrivait par un pont-levis ou un pont tournant jeté sur le fossé plein d'eau, qui s'étendait un peu au-delà.

Enfin, des trois points, Midi, Ouest et Nord, le plateau de la colline à laquelle est adossé St.-Verain, régnait et règne encore à la hauteur du massif de la citadelle.

Cela posé, j'arrive à la question capitale, celle des conduits pratiqués dans l'intérieur des murs; c'est sur ce point que je dois insister.

Je dirai d'abord qu'il n'existe aucune de ces ouvertures continues dans les murailles de la première, de la deuxième

et de la troisième enceinte, et la raison de leur absence doit paraître évidente : c'est qu'on était en sûreté de ce côté, et qu'il ne fallait qu'une vigilance ordinaire pour prévenir toute tentative d'attaque faite sur ce point par les ennemis. On ne rencontre ces conduits que dans les murs de la forteresse et du donjon. Cette remarque est importante; on entrevoit déjà par suite de cette observation et de celles qui précèdent, l'usage probable de ces vides préparés à dessein ; mais tout doute à cet égard sera levé, je crois, si l'on examine 1°. leur point de départ, 2°. leur direction ou leur parcours, et 3°. ce que j'appellerai leur point d'incidence.

Les assiégeants n'avaient que deux moyens d'inquiéter les assiégés. Le premier était de couper les digues par lesquelles étaient retenues les eaux du fossé qui entourait toute la partie du fort comprise entre les deux points Nord et Midi, ou de se servir de ces digues pour s'avancer au pied des murs.

Le second était de lancer des projectiles du haut du plateau; mais ce mode d'attaque devait laisser presqu'indifférents les gens du château, à raison de la distance à laquelle on devait être obligé de se placer pour cette opération.

Néanmoins, c'était sur ce point, mais plus encore sur les deux autres désignés plus haut, qu'il était important d'établir une surveillance incessante, surtout en temps de guerre.

Aussi, je trouve deux conduits qui partent de l'extérieur de la forteresse, des deux points indiqués comme étant les plus exposés, c'est-à-dire de la tête des deux chaussées. L'un, qui correspond exactement à la digue du Midi, a son orifice dans un angle saillant du rempart, à 25^{m}. à peu près de la forteresse. Parti de là, il va circuler horizontalement dans les murailles de la forteresse même, du côté de la triple enceinte; puis, arrivé au point de jonction du rempart du Nord avec la citadelle, il se brise à angle droit, pour s'enfoncer et disparaître dans le plein du mur.

Ce premier conduit, dont le parcours est de 75^{m}., a 20^{c}. d'ouverture à son point de départ, et j'ai observé qu'à l'endroit où il atteint les murs de la forteresse, il acquiert un peu plus de capacité.

L'autre digue est un peu plus bas que la porte qui donnait entrée dans la première enceinte, et dont j'ai parlé plus haut. Là, les murs de fortification ont complètement disparu, dans un espace de 20^{m}.; mais à l'endroit même où ils se reliaient avec celui de la forteresse, vient se joindre au premier conduit un autre conduit qui partait évidemment d'un autre angle placé à la tête de la seconde chaussée. Là, ces deux conduits n'en font plus qu'un; ils ont donc le même point d'incidence à l'intérieur.

Il doit déjà paraître au moins très-probable, par leurs points de départ, que ces conduits servaient à mettre en défense les gardiens du château. S'il en était autrement, pourquoi partiraient-ils des seuls points qui pouvaient favoriser le plus l'approche de l'ennemi?

Mais à ces observations viennent s'en joindre d'autres qui corroborent puissamment cette opinion.

La porte de la citadelle est à une très-faible distance de l'ouverture intérieure de ces deux voies acoustiques. Un pont, qui devait être en forme d'escalier, venait butter contre le seuil de la porte dont le vide se voit à 3^{m}. au-dessus du sol extérieur. A côté de la porte se trouvait sans doute, dans le massif qui supporte le donjon, un caveau servant de corps-de-garde. C'est là que les deux conduits venaient déboucher. Je n'ai pas vu ce caveau; mais il en existait de semblables dans beaucoup de châteaux-forts de la même époque, et, n'eût-on pas la raison que j'allègue pour en supposer l'existence, on pourrait encore croire qu'il existe. L'ouverture en est probablement obstruée par les décombres; s'il n'existait pas, le massif qui sert de base au donjon serait entièrement

plein, et, dans ce cas, il faudrait désespérer de pouvoir jamais assigner aux conduits dont je parle un usage quelconque, puisqu'ils iraient se perdre sans but dans le massif même. Cela ne peut pas être.

C'est ici d'ailleurs le lieu de réfuter l'opinion d'après laquelle ces conduits seraient des moyens de ventilation. Qu'ils aient été disposés pour cet usage dans d'autres constructions du moyen-âge, je l'ignore, mais il me paraît démontré qu'à St.-Verain le grand conduit ne pouvait avoir une telle destination. Il eût été fort inutile de lui faire parcourir 75ᵐ. dans les murs, pour l'amener dans un appartement qui n'était séparé du vide extérieur que par une muraille de 2ᵐ. d'épaisseur. On n'eût pas manqué, du reste, dans cette hypothèse, de le faire ouvrir à l'opposé de celui qui vient du Nord, et, dans tous les cas, on ne l'eût pas fait arriver par la même ouverture. L'hypothèse n'est donc pas soutenable.

Il est une autre observation que je dois consigner ici comme servant à démontrer l'importance qu'on attachait à ces conduits, sinon leur destination. Celui de 75ᵐ. de longueur que j'ai observé, se maintient, dans tout ce parcours, à 0,10ᶜ. au plus des pierres du parement extérieur des murailles où il circule. Aussi est-il à découvert sur un très-grand espace, où l'on a fait des arrachements. Il est naturel de se demander pourquoi ce conduit a été établi à si peu de distance des parois extérieures, et non dans le centre, ou dans un point encore plus rapproché des parois intérieures des murs. Pour moi, je trouve deux raisons de cette disposition, en raisonnant dans l'hypothèse que ces ouvertures continues étaient des voies destinées à transmettre les sons.

On a cru, en premier lieu, qu'étant du côté où le mur était entièrement dégagé de toute construction, il aurait plus de sonorité ; secondement, on a pensé qu'il pouvait s'obstruer,

et l'on s'est réservé la facilité de le dégorger au besoin, en enlevant les assises de moëllons qu'il suit constamment.

Ce ne peut être que pour ces deux raisons qu'il contourne, par exemple, jusqu'aux angles saillants des contreforts, car on aurait pu facilement, plus facilement même lui faire suivre une ligne moins brisée. Mais il est certain qu'en le pratiquant dans la partie la plus concentrique des murs, on perdait le double avantage que j'ai signalé.

Je monte maintenant au donjon, que le lecteur veuille bien m'y suivre.

Cherchons avant tout quelle devait être la disposition intérieure. Actuellement, on peut s'assurer qu'il y avait au moins trois étages, car on y voit encore dans les murs, sur trois lignes parallèles et horizontales, les trous pratiqués pour recevoir l'extrémité des solives destinées à supporter les planchers. Ces trois rangs de cavités, toutes carrées, sont à la distance de 3m. 1/2 les uns des autres. C'est juste la hauteur d'un étage.

Il pouvait y avoir encore d'autres appartements plus haut. La porte donnait au levant; deux ouvertures peu larges et peu élevées versaient un jour obscur à l'intérieur de chaque étage. En tournant le donjon, en dehors, on voit à la paroi extérieure, du côté du Nord-Ouest, une ouverture de 0,30c. de largeur sur 0,20c. à peu près de hauteur. Cette ouverture est placée à 1m. à peine au-dessus de la plate-forme actuelle, en sorte qu'il faut maintenant se baisser un peu pour que l'œil puisse pénétrer dans l'intérieur.

C'est là l'orifice unique de trois conduits de même forme que ceux déjà décrits, et servant très-certainement au même usage. A partir de l'orifice même, ces trois voies acoustiques commencent à diverger, ce qui permet de déterminer leur direction. L'un, celui de gauche, paraît s'incliner insensiblement, aussi en retrouve-t-on la sortie au rez-de-chaussée.

Des deux autres, l'un s'avance horizontalement dans l'intérieur du mur, où il se bifurque pour aller aboutir à l'étage du milieu, du côté de l'Est et de l'Ouest; et l'autre monte à l'étage supérieur, où l'on aperçoit son ouverture du côté du Midi. Je n'ai pas pu m'assurer s'il se partage, comme l'autre, pour porter la voix dans plusieurs directions, c'est probable, il devait d'ailleurs desservir encore les étages plus élevés.

A leur point d'incidence, les uns se brisent à angle droit dans l'intérieur du mur, et leur ouverture donne directement dans l'axe du donjon; les autres s'ouvrent obliquement par rapport aux parois intérieures du mur, c'est-à-dire que leur orifice est en biais.

Mais, chose remarquable, ils débouchent tous dans la ligne des planchers; il faut même examiner attentivement pour les distinguer des trous des solives; on ne les reconnaît qu'à leur profondeur ou à l'obliquité de leur ouverture.

Faudrait-il inférer de là qu'ils n'avaient pas la destination que je leur attribue? Je ne le crois pas. Il n'était nullement nécessaire que, pour être employés comme conduits auditifs, ils sortissent dans le vide des appartements. Cette disposition de leur ouverture, au lieu de nuire à la transmission des sons venant du dehors, devait au contraire, selon moi, la rendre plus facile. La vedette qui faisait le guet au dehors était sans doute obligée de prévenir du danger, la nuit comme le jour, et plutôt encore la nuit que le jour. Il est donc présumable que quelques-uns de ces conduits sortaient à l'endroit où se trouvaient les lits; et qu'un tube amenait la voix du gardien jusqu'à l'oreille des personnes qui y dormaient. On conviendra que ce n'était point là une précaution exagérée, si l'on sait se dire qu'il fallait être constamment sur le qui-vive dans ces demeures féodales, si souvent exposées à être attaquées inopinément par des seigneurs rivaux et prompts à se venger, ou toujours disposés à faire des coups de main. La voix du

et l'on s'est réservé la facilité de le dégorger au besoin, en enlevant les assises de moëllons qu'il suit constamment.

Ce ne peut être que pour ces deux raisons qu'il contourne, par exemple, jusqu'aux angles saillants des contreforts, car on aurait pu facilement, plus facilement même lui faire suivre une ligne moins brisée. Mais il est certain qu'en le pratiquant dans la partie la plus concentrique des murs, on perdait le double avantage que j'ai signalé.

Je monte maintenant au donjon, que le lecteur veuille bien m'y suivre.

Cherchons avant tout quelle devait être la disposition intérieure. Actuellement, on peut s'assurer qu'il y avait au moins trois étages, car on y voit encore dans les murs, sur trois lignes parallèles et horizontales, les trous pratiqués pour recevoir l'extrémité des solives destinées à supporter les planchers. Ces trois rangs de cavités, toutes carrées, sont à la distance de 3^{m}. 1/2 les uns des autres. C'est juste la hauteur d'un étage.

Il pouvait y avoir encore d'autres appartements plus haut. La porte donnait au levant; deux ouvertures peu larges et peu élevées versaient un jour obscur à l'intérieur de chaque étage. En tournant le donjon, en dehors, on voit à la paroi extérieure, du côté du Nord-Ouest, une ouverture de 0,30^{c}. de largeur sur 0,20^{c}. à peu près de hauteur. Cette ouverture est placée à 1^{m}. à peine au-dessus de la plate-forme actuelle, en sorte qu'il faut maintenant se baisser un peu pour que l'œil puisse pénétrer dans l'intérieur.

C'est là l'orifice unique de trois conduits de même forme que ceux déjà décrits, et servant très-certainement au même usage. A partir de l'orifice même, ces trois voies acoustiques commencent à diverger, ce qui permet de déterminer leur direction. L'un, celui de gauche, paraît s'incliner insensiblement, aussi en retrouve-t-on la sortie au rez-de-chaussée

Des deux autres, l'un s'avance horizontalement dans l'intérieur du mur, où il se bifurque pour aller aboutir à l'étage du milieu, du côté de l'Est et de l'Ouest ; et l'autre monte à l'étage supérieur, où l'on aperçoit son ouverture du côté du Midi. Je n'ai pas pu m'assurer s'il se partage, comme l'autre, pour porter la voix dans plusieurs directions, c'est probable, il devait d'ailleurs desservir encore les étages plus élevés.

A leur point d'incidence, les uns se brisent à angle droit dans l'intérieur du mur, et leur ouverture donne directement dans l'axe du donjon ; les autres s'ouvrent obliquement par rapport aux parois intérieures du mur, c'est-à-dire que leur orifice est en biais.

Mais, chose remarquable, ils débouchent tous dans la ligne des planchers ; il faut même examiner attentivement pour les distinguer des trous des solives ; on ne les reconnaît qu'à leur profondeur ou à l'obliquité de leur ouverture.

Faudrait-il inférer de là qu'ils n'avaient pas la destination que je leur attribue ? Je ne le crois pas. Il n'était nullement nécessaire que, pour être employés comme conduits auditifs, ils sortissent dans le vide des appartements. Cette disposition de leur ouverture, au lieu de nuire à la transmission des sons venant du dehors, devait au contraire, selon moi, la rendre plus facile. La vedette qui faisait le guet au dehors était sans doute obligée de prévenir du danger, la nuit comme le jour, et plutôt encore la nuit que le jour. Il est donc présumable que quelques-uns de ces conduits sortaient à l'endroit où se trouvaient les lits ; et qu'un tube amenait la voix du gardien jusqu'à l'oreille des personnes qui y dormaient. On conviendra que ce n'était point là une précaution exagérée, si l'on sait se dire qu'il fallait être constamment sur le qui-vive dans ces demeures féodales, si souvent exposées à être attaquées inopinément par des seigneurs rivaux et prompts à se venger, ou toujours disposés à faire des coups de main. La voix du

et l'on s'est réservé la facilité de le dégorger au besoin, en enlevant les assises de moëllons qu'il suit constamment.

Ce ne peut être que pour ces deux raisons qu'il contourne, par exemple, jusqu'aux angles saillants des contreforts, car on aurait pu facilement, plus facilement même lui faire suivre une ligne moins brisée. Mais il est certain qu'en le pratiquant dans la partie la plus concentrique des murs, on perdait le double avantage que j'ai signalé.

Je monte maintenant au donjon, que le lecteur veuille bien m'y suivre.

Cherchons avant tout quelle devait être la disposition intérieure. Actuellement, on peut s'assurer qu'il y avait au moins trois étages, car on y voit encore dans les murs, sur trois lignes parallèles et horizontales, les trous pratiqués pour recevoir l'extrémité des solives destinées à supporter les planchers. Ces trois rangs de cavités, toutes carrées, sont à la distance de 3^{m}. 1/2 les uns des autres. C'est juste la hauteur d'un étage.

Il pouvait y avoir encore d'autres appartements plus haut. La porte donnait au levant; deux ouvertures peu larges et peu élevées versaient un jour obscur à l'intérieur de chaque étage. En tournant le donjon, en dehors, on voit à la paroi extérieure, du côté du Nord-Ouest, une ouverture de 0,30^{c}. de largeur sur 0,20^{c}. à peu près de hauteur. Cette ouverture est placée à 1^{m}. à peine au-dessus de la plate-forme actuelle, en sorte qu'il faut maintenant se baisser un peu pour que l'œil puisse pénétrer dans l'intérieur.

C'est là l'orifice unique de trois conduits de même forme que ceux déjà décrits, et servant très-certainement au même usage. A partir de l'orifice même, ces trois voies acoustiques commencent à diverger, ce qui permet de déterminer leur direction. L'un, celui de gauche, paraît s'incliner insensiblement, aussi en retrouve-t-on la sortie au rez-de-chaussée.

Des deux autres, l'un s'avance horizontalement dans l'intérieur du mur, où il se bifurque pour aller aboutir à l'étage du milieu, du côté de l'Est et de l'Ouest ; et l'autre monte à l'étage supérieur, où l'on aperçoit son ouverture du côté du Midi. Je n'ai pas pu m'assurer s'il se partage, comme l'autre, pour porter la voix dans plusieurs directions, c'est probable, il devait d'ailleurs desservir encore les étages plus élevés.

A leur point d'incidence, les uns se brisent à angle droit dans l'intérieur du mur, et leur ouverture donne directement dans l'axe du donjon ; les autres s'ouvrent obliquement par rapport aux parois intérieures du mur, c'est-à-dire que leur orifice est en biais.

Mais, chose remarquable, ils débouchent tous dans la ligne des planchers ; il faut même examiner attentivement pour les distinguer des trous des solives ; on ne les reconnaît qu'à leur profondeur ou à l'obliquité de leur ouverture.

Faudrait-il inférer de là qu'ils n'avaient pas la destination que je leur attribue ? Je ne le crois pas. Il n'était nullement nécessaire que, pour être employés comme conduits auditifs, ils sortissent dans le vide des appartements. Cette disposition de leur ouverture, au lieu de nuire à la transmission des sons venant du dehors, devait au contraire, selon moi, la rendre plus facile. La vedette qui faisait le guet au dehors était sans doute obligée de prévenir du danger, la nuit comme le jour, et plutôt encore la nuit que le jour. Il est donc présumable que quelques-uns de ces conduits sortaient à l'endroit où se trouvaient les lits ; et qu'un tube amenait la voix du gardien jusqu'à l'oreille des personnes qui y dormaient. On conviendra que ce n'était point là une précaution exagérée, si l'on sait se dire qu'il fallait être constamment sur le qui-vive dans ces demeures féodales, si souvent exposées à être attaquées inopinément par des seigneurs rivaux et prompts à se venger, ou toujours disposés à faire des coups de main. La voix du

et l'on s'est réservé la facilité de le dégorger au besoin, en enlevant les assises de moëllons qu'il suit constamment.

Ce ne peut être que pour ces deux raisons qu'il contourne, par exemple, jusqu'aux angles saillants des contreforts, car on aurait pu facilement, plus facilement même lui faire suivre une ligne moins brisée. Mais il est certain qu'en le pratiquant dans la partie la plus concentrique des murs, on perdait le double avantage que j'ai signalé.

Je monte maintenant au donjon, que le lecteur veuille bien m'y suivre.

Cherchons avant tout quelle devait être la disposition intérieure. Actuellement, on peut s'assurer qu'il y avait au moins trois étages, car on y voit encore dans les murs, sur trois lignes parallèles et horizontales, les trous pratiqués pour recevoir l'extrémité des solives destinées à supporter les planchers. Ces trois rangs de cavités, toutes carrées, sont à la distance de 3^{m}. 1/2 les uns des autres. C'est juste la hauteur d'un étage.

Il pouvait y avoir encore d'autres appartements plus haut. La porte donnait au levant; deux ouvertures peu larges et peu élevées versaient un jour obscur à l'intérieur de chaque étage. En tournant le donjon, en dehors, on voit à la paroi extérieure, du côté du Nord-Ouest, une ouverture de 0,30^{c}. de largeur sur 0,20^{c}. à peu près de hauteur. Cette ouverture est placée à 1^{m}. à peine au-dessus de la plate-forme actuelle, en sorte qu'il faut maintenant se baisser un peu pour que l'œil puisse pénétrer dans l'intérieur.

C'est là l'orifice unique de trois conduits de même forme que ceux déjà décrits, et servant très-certainement au même usage. A partir de l'orifice même, ces trois voies acoustiques commencent à diverger, ce qui permet de déterminer leur direction. L'un, celui de gauche, paraît s'incliner insensiblement, aussi en retrouve-t-on la sortie au rez-de-chaussée.

Des deux autres, l'un s'avance horizontalement dans l'intérieur du mur, où il se bifurque pour aller aboutir à l'étage du milieu, du côté de l'Est et de l'Ouest; et l'autre monte à l'étage supérieur, où l'on aperçoit son ouverture du côté du Midi. Je n'ai pas pu m'assurer s'il se partage, comme l'autre, pour porter la voix dans plusieurs directions, c'est probable, il devait d'ailleurs desservir encore les étages plus élevés.

A leur point d'incidence, les uns se brisent à angle droit dans l'intérieur du mur, et leur ouverture donne directement dans l'axe du donjon; les autres s'ouvrent obliquement par rapport aux parois intérieures du mur, c'est-à-dire que leur orifice est en biais.

Mais, chose remarquable, ils débouchent tous dans la ligne des planchers; il faut même examiner attentivement pour les distinguer des trous des solives; on ne les reconnaît qu'à leur profondeur ou à l'obliquité de leur ouverture.

Faudrait-il inférer de là qu'ils n'avaient pas la destination que je leur attribue? Je ne le crois pas. Il n'était nullement nécessaire que, pour être employés comme conduits auditifs, ils sortissent dans le vide des appartements. Cette disposition de leur ouverture, au lieu de nuire à la transmission des sons venant du dehors, devait au contraire, selon moi, la rendre plus facile. La vedette qui faisait le guet au dehors était sans doute obligée de prévenir du danger, la nuit comme le jour, et plutôt encore la nuit que le jour. Il est donc présumable que quelques-uns de ces conduits sortaient à l'endroit où se trouvaient les lits; et qu'un tube amenait la voix du gardien jusqu'à l'oreille des personnes qui y dormaient. On conviendra que ce n'était point là une précaution exagérée, si l'on sait se dire qu'il fallait être constamment sur le qui-vive dans ces demeures féodales, si souvent exposées à être attaquées inopinément par des seigneurs rivaux et prompts à se venger, ou toujours disposés à faire des coups de main. La voix du

et l'on s'est réservé la facilité de le dégorger au besoin, en enlevant les assises de moëllons qu'il suit constamment.

Ce ne peut être que pour ces deux raisons qu'il contourne, par exemple, jusqu'aux angles saillants des contreforts, car on aurait pu facilement, plus facilement même lui faire suivre une ligne moins brisée. Mais il est certain qu'en le pratiquant dans la partie la plus concentrique des murs, on perdait le double avantage que j'ai signalé.

Je monte maintenant au donjon, que le lecteur veuille bien m'y suivre.

Cherchons avant tout quelle devait être la disposition intérieure. Actuellement, on peut s'assurer qu'il y avait au moins trois étages, car on y voit encore dans les murs, sur trois lignes parallèles et horizontales, les trous pratiqués pour recevoir l'extrémité des solives destinées à supporter les planchers. Ces trois rangs de cavités, toutes carrées, sont à la distance de 3m. 1/2 les uns des autres. C'est juste la hauteur d'un étage.

Il pouvait y avoir encore d'autres appartements plus haut. La porte donnait au levant; deux ouvertures peu larges et peu élevées versaient un jour obscur à l'intérieur de chaque étage. En tournant le donjon, en dehors, on voit à la paroi extérieure, du côté du Nord-Ouest, une ouverture de 0,30c. de largeur sur 0,20c. à peu près de hauteur. Cette ouverture est placée à 1m. à peine au-dessus de la plate-forme actuelle, en sorte qu'il faut maintenant se baisser un peu pour que l'œil puisse pénétrer dans l'intérieur.

C'est là l'orifice unique de trois conduits de même forme que ceux déjà décrits, et servant très-certainement au même usage. A partir de l'orifice même, ces trois voies acoustiques commencent à diverger, ce qui permet de déterminer leur direction. L'un, celui de gauche, paraît s'incliner insensiblement, aussi en retrouve-t-on la sortie au rez-de-chaussée.

Des deux autres, l'un s'avance horizontalement dans l'intérieur du mur, où il se bifurque pour aller aboutir à l'étage du milieu, du côté de l'Est et de l'Ouest ; et l'autre monte à l'étage supérieur, où l'on aperçoit son ouverture du côté du Midi. Je n'ai pas pu m'assurer s'il se partage, comme l'autre, pour porter la voix dans plusieurs directions, c'est probable, il devait d'ailleurs desservir encore les étages plus élevés.

A leur point d'incidence, les uns se brisent à angle droit dans l'intérieur du mur, et leur ouverture donne directement dans l'axe du donjon ; les autres s'ouvrent obliquement par rapport aux parois intérieures du mur, c'est-à-dire que leur orifice est en biais.

Mais, chose remarquable, ils débouchent tous dans la ligne des planchers ; il faut même examiner attentivement pour les distinguer des trous des solives ; on ne les reconnaît qu'à leur profondeur ou à l'obliquité de leur ouverture.

Faudrait-il inférer de là qu'ils n'avaient pas la destination que je leur attribue ? Je ne le crois pas. Il n'était nullement nécessaire que, pour être employés comme conduits auditifs, ils sortissent dans le vide des appartements. Cette disposition de leur ouverture, au lieu de nuire à la transmission des sons venant du dehors, devait au contraire, selon moi, la rendre plus facile. La vedette qui faisait le guet au dehors était sans doute obligée de prévenir du danger, la nuit comme le jour, et plutôt encore la nuit que le jour. Il est donc présumable que quelques-uns de ces conduits sortaient à l'endroit où se trouvaient les lits ; et qu'un tube amenait la voix du gardien jusqu'à l'oreille des personnes qui y dormaient. On conviendra que ce n'était point là une précaution exagérée, si l'on sait se dire qu'il fallait être constamment sur le qui-vive dans ces demeures féodales, si souvent exposées à être attaquées inopinément par des seigneurs rivaux et prompts à se venger, ou toujours disposés à faire des coups de main. La voix du

gardien qui jetait l'alarme, en donnant dans le plancher, et à la place même des lits, devait produire un ébranlement facile à ressentir par les personnes endormies; ébranlement qui n'aurait pas eu lieu si le conduit se fût ouvert dans le vide intérieur.

Toutes ces voies acoustiques ne s'ouvraient cependant pas auprès des lits; j'en ai vu une au côté droit du foyer du rez-de-chaussée, elle était là sans doute toujours par suite des mêmes précautions. On avait voulu qu'elles sortissent toutes dans les parties du château le plus constamment occupées par les habitants. Il en fallait donc une auprès du foyer, principal séjour des châtelains dans le jour, pendant une grande partie de l'année.

D'ailleurs quelles que soient les suppositions que l'on fasse, au sujet de l'ouverture de ces conduits, quand on considère leur point de convergence au dehors, on est toujours amené à conclure qu'ils ne pouvaient servir qu'à transmettre les sons. J'ai déjà dit que l'orifice commun d'où ils partent tous est au Nord-Ouest. C'est de ce côté, je prie le lecteur de le remarquer, que les terrains environnants sont à la hauteur de la plate-forme ou terrasse du château. Il était important d'établir un poste de gardiens pour veiller de ce côté pendant la nuit. En supposant même qu'il en existât déjà un dans l'une des tours qui flanquent la forteresse aux angles Nord-Ouest et Sud-Ouest, ou sur les créneaux, qui vraisemblablement bordaient le haut des murs qui s'étendent de l'une à l'autre tour de ce côté, il fallait encore une autre sentinelle chargée de donner l'éveil au château. Elle ne pouvait être que là, pour être bien placée. Mais suffisait-il que cette sentinelle veillât? — Évidemment non; elle devait avoir un moyen de communication avec l'intérieur, qui ne l'obligeât pas à quitter son poste. Or, de ce côté, il n'existe aucune autre ouverture qu'une petite fenêtre en forme de meurtrière,

à gauche de l'orifice des conduits, et à la hauteur du premier étage. Il était impossible de donner l'éveil par cet endroit à tout le château : je sais que, selon la remarque du poète,

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,

et réciproquement; mais ici la vraisemblance résulte de tant d'observations qu'elle se convertit en certitude.

J'ai fait connaître au Congrès la structure de ces conduits. Ce que j'ai dit était exact, mais je veux le répéter ici, afin de compléter mon travail.

On ne semble pas avoir procédé avec de grandes précautions pour établir dans les murs ces ouvertures continues; une planche était d'abord posée à plat sur le plan où devait passer le conduit, et portait sur un lit de mortier. Deux autres étaient placées sur champ, longitudinalement à la première, et sur ses bords; puis on les recouvrait par une autre, posée dans le même sens, de manière à fournir un carré long. Ces planches étant ainsi disposées, on maçonnait tout autour, et le conduit se prolongeait de la sorte par le retrait et le replacement successif des planches. Il est facile de juger que tel a été le moyen employé pour la confection de ces ouvertures prolongées, aux traînées faites à l'intérieur par le mortier qui s'infiltrait dans les jointures des planches, et par d'autres lignes de mortier qui coupent transversalement les premières, à l'endroit où les planches s'ajustaient bout à bout.

Les planches n'étaient pas du reste exclusivement employées. On voit qu'on s'est servi, dans quelques endroits des murs, de pièces de bois rondes ou carrées.

Voilà, M. le secrétaire-général, le résultat complet des observations que j'ai faites en examinant avec soin toutes les parties du château-fort de St.-Verain, et des fortifications qui s'y rattachent.

Le grandiose et l'étendue des ruines de cette place forte du XIIIe. siècle, ou peut-être de la fin du XIIe., l'état parfait de conservation de quelques pans considérables des murailles d'enceinte, l'imposante grandeur du massif au milieu duquel pose le donjon, et la majestueuse élévation du donjon lui-même, quoiqu'il soit à moitié ruiné, toutes ces choses, dis-je, méritent au plus haut degré d'attirer l'attention des hommes voués à l'étude des anciens monuments d'architecture.

Un des membres les plus distingués du Congrès, M. Victor Petit, a signalé ces restes gigantesques de fortifications, comme devant être cités et classés parmi les plus importants du moyen-âge qui existent en France. C'était un motif qui, joint à d'autres, devait m'engager à les faire connaître, étant mieux placés qu'aucun des autres membres de la Société pour en faire l'exploration.

Je ne tairai pas que l'intérêt avec lequel vous m'avez interrogé vous-même en particulier, pour avoir une idée plus complète de ces ruines, m'a puissamment stimulé.

Enfin, il m'a semblé qu'on était mieux placé à St.-Verain que partout ailleurs, pour examiner et résoudre la question des conduits muraux traitée au Congrès, et qui fait l'objet de ce mémoire.

Il se peut que mon opinion, qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle est celle de beaucoup d'autres archéologues, ne soit pas encore assez solidement basée, aux yeux de plusieurs hommes de la science, pour devenir la leur; mais si vous pensez, Monsieur, que ce travail puisse servir à confirmer dans la même idée ceux qui se sont occupés de s'éclairer sur ce point; si, surtout, ce que je dis des conduits muraux de St.-Verain, vous paraît applicable à tous ceux qu'on a pu observer ailleurs, je serai heureux d'avoir contribué à jeter un plus grand jour sur cette question, ainsi généralisée.

SÉANCE

TENUE A GISORS (EURE),

Le samedi 4 octobre 1851,

PENDANT LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION NORMANDE.

Présidence de M. Stanislas de SAINT-GERMAIN,

Inspecteur de la Société française, membre de l'Institut des provinces.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; le général *Rémond*, de l'Institut des provinces ; le baron *de Montreuil*, président du comice agricole ; *Thierry*, maire de la ville de Gisors ; *Coville*, juge de paix ; *de la Mairie*, ancien maire de Gisors, auteur d'une histoire de cette ville ; Mme. *Philippe-Lemaître*, membre de plusieurs Académies ; le doyen de l'église de Gisors. M. *R. Bordeaux*, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, tient la plume comme secrétaire. Un grand nombre de dames assistent à la séance.

A l'ouverture de la séance, M. de Saint-Germain lit le discours suivant qui est vivement applaudi :

MESSIEURS,

« Depuis un certain nombre d'années, des Congrès scientifiques, plus ou moins complexes, siègent tour à tour dans nos différentes cités. Tout les favorise. Le vœu des populations, l'accueil des administrations municipales, les votes des con-

seils généraux, les subventions ministérielles, leur sont de précieux encouragements, de puissants auxiliaires. Aussi voit-on, chaque jour, se multiplier leur nombre, s'accroître leur importance; et notre temps pourra vraiment s'appeler : « Le siècle des Congrès ».

Un fait général qui se reproduit avec tant de persévérance, indique une tendance formelle de l'époque. Bien des causes, qu'il serait superflu d'apprécier ici, ont contribué au rapprochement des hommes qui se livraient isolément à la science, et les ont fait chercher un lien commun, une même direction à leurs travaux. Si les recherches patientes de l'étude réclament le silence et le calme de la solitude, il faut à leurs résultats le contrôle de l'association où naissent la controverse et la critique. Elaborés dans l'ombre et le recueillement, ils veulent être éprouvés au grand jour de la publicité. Vous avez donc vu s'établir une foule de sociétés savantes, et celles-ci, par une conséquence aussi heureuse qu'inévitable, suivant à leur tour la loi des individus, ont voulu se mettre en communication entr'elles par des Congrès.

Les hommes qui ont pris la tête de ce mouvement ont acquis des titres imprescriptibles à la reconnaissance du monde savant, car prévenir les instincts de son époque, et y satisfaire à point nommé, est le don de l'esprit supérieur, véritablement utile à l'humanité. Parmi eux, il en est un qui se distingue encore par une initiative plus ardente, un zèle plus infatigable, et une hardiesse qu'on aurait taxée de témérité si elle n'avait été couronnée d'un plein succès. J'ai nommé le fondateur de la Société française et de l'Association normande, ces deux compagnies qui ont déjà tant fait pour les sciences et l'industrie. Non content de les avoir établies par des efforts persistants, des luttes inouies, et même au prix de grands sacrifices de tous genres, il a triomphé de nouveaux obstacles pour couronner son œuvre. Il est parvenu

à réunir, à coordonner dans un même corps toutes les Sociétés savantes du pays, et cette appellation d'*Institut des provinces* en désignerait assez le but s'il n'était d'ailleurs hautement proclamé. Chaque année, maintenant, l'*Institut des provinces* convoque toutes les Sociétés savantes des départements à ses pacifiques et solennelles assises, et à la clôture de sa dernière session, où les délégués de soixante Sociétés étaient réunis au Palais du Luxembourg, l'Institut a, d'une voix unanime, décerné à M. de Caumont le titre si légitimement acquis de « Père des Congrès ».

La solennité scientifique de Gisors, que nous devons encore à la même impression, se résumera dans ces deux arts : *architecture* et *agriculture*. Ces deux arts ne semblent pas avoir une liaison bien étroite, mais pourtant ils n'ont qu'une même origine. Ils sont venus répondre aux deux plus impérieux besoins physiques de l'homme déchu; ils sont la conséquence immédiate de la nudité et de la faim. L'homme se trouvant nu se fit un abri contre les injures de l'air; et sa honte, il voulut la voiler, en établissant un toit entre le ciel et lui. L'architecture est toute dans ce mot de l'écriture : *Abscondit se*. Et l'anathême : *In sudore vultus tui vesceris pane*, annonce les rudes labeurs de l'homme des champs, présage les luttes opiniâtres du cultivateur avec une terre avare, et contient en germe les merveilleuses conquêtes du génie de l'agriculteur. D'abord matériels et grossiers, ces arts s'enrichirent successivement des inventions de l'esprit humain aux prises avec la matière inerte, et si l'architecture semble avoir atteint au XIII°. siècle son apogée spiritualiste, nous sommes destinés, je crois, à voir au XIX°. siècle l'agriculture arriver à sa dernière puissance.

Mais j'abandonne à vos lumières, Messieurs, ces considérations de haute philosophie, dont le développement serait au moins inopportun en ce qui touche l'agriculture. Moins

qu'à personne il m'appartient d'anticiper sur les intéressants travaux de la journée de demain ; d'ailleurs parmi ceux qui ont l'indulgence de m'écouter, et sans sortir du comice de Gisors, je sais des hommes à qui ces questions sont familières, et qui les traiteraient au besoin avec tout ce que l'éloquence de la parole peut avoir de vigueur et de charme.

Dans cette première séance, uniquement consacrée à l'archéologie, et qui ne peut être longue, nous ne perdrons pas le temps en paroles inutiles. Je n'ai plus qu'un mot à dire du but que la Société française se propose dans les visites qu'elle fait en diverses contrées, et notamment en venant aujourd'hui prendre sa part dans cette session. Si vous consultez les procès-verbaux de ses séances, vous verrez combien elle est fidèle à l'esprit de son institution. Elle procède partout avec la même méthode. Après avoir exploré les plus curieux monuments d'un pays, elle ouvre une enquête sur leur âge, leur état, leur entretien, vote de généreuses allocations pour les travaux utiles à faire ou en voie d'exécution, guide de ses conseils les architectes qui ont le bon esprit de les accepter, combat le vandalisme de restauration, fait pratiquer des fouilles, organise des musées, sauve de la ruine ou de l'oubli des objets d'antiquité, émet des vœux propres à fixer l'attention publique sur des points historiques importants, provoque d'intéressantes discussions où chacun vient s'éclairer et fournir sa lumière, entend la lecture de notices et de mémoires relatifs aux recherches qu'elle dirige, et en un mot encourage par tous les moyens qui sont en son pouvoir le mouvement archéologique. Tous les ans elle tient ainsi plusieurs réunions en différents lieux. Le département de l'Eure l'a reçue avec reconnaissance à Evreux au mois de septembre 1845, et à Bernay au mois de juillet 1848. Son passage a puissamment stimulé les travailleurs.

Sans doute, Messieurs, si l'on avait consulté l'importance

historique, il y a long-temps que la ville de Gisors aurait été visitée par la Société française, car dans cette Normandie, patrie de l'architecture nationale, où chaque ville, et presque chaque village, a son église ou son château du moyen-âge, la ville de Philippe-Auguste se distingue glorieusement par son magnifique donjon, l'ensemble et les piquants détails de ses fortifications, son église où l'art ogival semble avoir réuni les plus gracieux produits de chacune de ses périodes, exposés là presque avec autant de coquetterie que dans un musée. Tant de richesses monumentales accumulées, semblaient dès long-temps convier les amateurs. Bon nombre d'antiquaires, en effet, n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour visiter les imposantes ruines auxquelles les dessins et les monographies n'ont pas manqué. Il y a vingt ans que le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont les a signalées au touriste. Cependant, il est bien certain, malgré tout, qu'il y avait délaissement et abandon. Et pourquoi? Voici le mot de l'énigme. Gisors qui avait naguères tant de célébrité, n'est plus qu'une petite ville de province. C'est en vain qu'une famille d'artistes, pour qui les anciens sculpteurs sur bois n'ont plus de secrets, illustrent leur terre natale de l'éclat d'un talent tout nouveau.

L'économie sociale des temps modernes a tué Gisors autant que le moyen-âge l'avait fécondé. Mais nous voulons ramener la vie dans les provinces, et affranchir les communes de cette centralisation brutale et encyclopédique dont la conséquence la plus nette est l'abaissement du sens moral et religieux, la ruine de l'esprit de nationalité. Quand le sang se congestionne à la tête ou au cœur, la paralysie gagne tous les membres d'un corps dont la mort a bientôt fait sa proie. Mais la tête et le cœur n'en seraient pas moins les premiers agents de la vie pour ne pas absorber à leur profit tous les esprits vitaux. Au contraire, une répartition équitable et

naturelle du sang est le mobile de la santé. Ainsi, ce n'est pas une décentralisation radicale que nous demandons, nous voulons seulement conjurer les excès, et (pour revenir à la comparaison) nous voulons prévenir une congestion délétère. Pour rendre à la province ce *spiraculum vitæ* de l'intelligence, les études archéologiques sont des moyens efficaces et concluants. L'archéologie mène à une connaissance approfondie de l'histoire. Or, jamais, dans aucun temps, on n'a eu plus besoin des leçons de cette grande expérience des siècles. Un pays qui contemple sa splendeur déchue veut la ressusciter. Voilà comment en étudiant le passé, on travaille pour le présent. A voir les réhabilitations historiques qui ont lieu de toutes parts, il est aisé de reconnaître un mot d'ordre. La province s'agite, elle veut vivre, elle vivra !

Oui, Messieurs, elle vivra. Le beau spectacle que nous avons sous les yeux augmente en nous cette confiance, pour la province de Normandie en particulier. Quand on voit une petite ville, dénuée de ressources, entreprendre par des souscriptions volontaires et avec le dixième à peine de ses anciens revenus, d'aussi vastes restaurations que celles du château-fort, et conduire ces délicats et importants travaux avec un succès qui atteste de la part des directeurs de l'œuvre tant d'intelligence de l'art, on peut tout espérer de l'avenir.

Honneur à l'administration municipale, qui comprend à ce degré les intérêts de sa commune.

Honneur surtout au chef de cette administration, dont la sollicitude avancée est ici le plus heureux symptôme de la régénération des arts ! »

M. de Caumont au nom de la Société française exprime la satisfaction que les membres de cette Société ont éprouvée à la vue des travaux entrepris pour la consolidation et le déblaiement du château-fort de Gisors, l'une des plus remar-

quables forteresses du moyen-âge qui existent en France. Il offre à M. le maire de Gisors, qui a conçu l'idée de ces travaux de dégagement et qui les a dirigés avec une entente parfaite, une médaille décernée par la Société française. La Société vote en outre une allocation de 150 francs pour contribuer à l'achèvement des mesures prises par l'autorité municipale pour la conservation de ce monument hors ligne.

Outre la grande tour dite de saint Thomas de Cantorbéry qui s'élève au milieu du donjon, il existe à l'un des angles de la première enceinte de cette grande forteresse, une tour fameuse par une légende et appelée la tour du Prisonnier. A l'occasion des bas-reliefs taillés sur la face intérieure des murailles d'une salle basse de cette tour, bas-reliefs depuis longtemps célèbres, M. le baron de Montreuil fait une communication relative au prisonnier inconnu qui armé, dit-on, d'un clou arraché à la porte de son cachot, charmait les longs ennuis de sa captivité en sculptant ces bas-reliefs singuliers.

Voici une analyse décolorée du très-attachant récit de M. de Montreuil, fait en partie au point de vue historique, partie au point de vue purement légendaire :

On sait les recherches tentées à plusieurs reprises pour découvrir le nom du captif qui fut renfermé dans la tour Ferrée, aujourd'hui appelée la tour du Prisonnier. Malgré l'obscurité profonde qui environne tout ce qui se rattache à ce personnage, on peut supposer que ce fut un prisonnier d'Etat, conséquemment un homme d'une certaine importance historique. Tout le monde est d'accord là dessus, et la commisération s'attache naturellement au souvenir de ce mystérieux héros. Mais il est permis de croire en outre que plusieurs infortunés, à diverses reprises, passèrent de longues années sous la voûte des cachots de cette tour. Cependant la pensée publique, comme la tradition de la cité de Gisors, résumant

toutes les infortunes, toutes les douleurs en une seule, s'obstine à n'attacher qu'une dénomination et qu'une souffrance au plus profond des cachots qu'elle renferme : *la tour du Prisonnier de Gisors.*

La chronique locale veut que ce prisonnier d'État ait cherché un jour à s'échapper à la faveur du relief des sculptures qu'il avait entaillées dans la muraille, et qu'étant parvenu à écarter le barreau de fer qui divisait une meurtrière placée à la naissance de la voûte, il se soit élancé dans les fossés encore aujourd'hui béants au pied de la tour. Brisé dans une chute affreuse, les gardes avertis par ses gémissements entrecoupés seraient accourus, et à partir de ce jour la nuit du tombeau et celle de l'histoire l'auraient enveloppé.

Quoi qu'il en soit, voici un document inédit, découvert au *British museum*, et qui atteste qu'à plusieurs reprises cette tour, si chère aux amateurs de vieilles légendes, a servi de prison à des personnages notables. Il remonte au commencement du XIVe. siècle.

« A touz ceus qui ces lettres verront, Jehan Loncle, vis« conte de Gisors, salut. Sachent touz que lan de grace mil « ccc et quatorze le samedi devant Penthecouste nous re« cheusmes les lettres notre segneur le roy de France con« tenant la fourme qui ensieut :

« Philippus, Dei gratia Francorum Rex, vicecomiti Gi« sorcii salutem. Quemdam prisionarium nostrum per dilectos « Oliverium Britonis et Robertum Barbitonsoris, servientes « nostros armorum, tibi tradendum mittimus mandantes « quatenùs ipsum quem tuis periculis custodiri volumus, « in turri ferreta taliter et adèo firmiter mancipari facias « quodque nullus cum eo colloquium habeat nisi de speciali « mandato nostro, quod de ipso opus fuerit valeas respon« dere.

« Par la vertu desquelles lettres nous faisons assavoir à

« touz que le jour de samedi dessus dit noble monseigneur
« Guillaume de Montagu chevalier, mareschal de lostel de
« très-excellent prince Odouart par la grâce de Dieu roy
« d'Engleterre, Olivier de la Roche dit le Breton et Robert
« le Barbier serjans darmes nostre segneur le roy de France
« nous baillèrent en garde comme prisonnier monseigneur
« Symon de Macy, chevalier, autrement dit Cordelier, et le
« tenons en prison el chastel de Gysors et oen certifions nous
« a touz par la teneur de ces lettres. Donné souz le séel de
« li vicomté de Gysors l'an dessus dit le diemenche jour de
« Penthecouste. »

(Original en parchemin au *Bristish museum*, *mss. Caligula*, D. 111, f°. 4.)

Mais la date de 1314 écarte tout rapprochement entre ce prisonnier d'Etat et le personnage qui grava, près de deux siècles plus tard, les bas-reliefs en question. Toutefois, ce document, enseveli à la Tour de Londres, se rattache trop à l'histoire de la forteresse de Gisors et de la tour Ferrée, pour qu'il ne soit pas piquant de le publier.

« Quoi qu'il en soit, ajoute M. de Montreuil, ce cordelier, ce chevalier, monseigneur Symon de Macy, n'est pas évidemment le prisonnier que nous cherchons.

« Deux pièces de 1425 et de 1430 contenant, l'une les ordres donnés par le duc de Bedford à Jean de Beauchamp, chevalier, et à Jean Boingh, écuyer, bailli de Gisors, pour passer la revue de William Bissopton, capitaine du Château-Gaillard (1); l'autre contrôlant les 20 lances et les 65 archers

(1) Paris, 16 novembre 1425. Commission donnée par le régent (duc de Bedford) à Jean de Beauchamp, chevalier, et à Jean Boingh, écuyer, bailli de Gisors, de passer la revue de William Bissopton, grand-maître d'hôtel de la duchesse de Bedford, capitaine du Château-Gaillard et de sa retenue. (*Archives nationales*, K. 76, liasse 11.)

qui formaient les garnisons de la ville et du château de Gisors, sous monseigneur le comte de Mortaing, alors son capitaine (1); ces deux pièces, dis-je, recueillies antérieurement aux Archives nationales, ne pouvaient me faire perdre de vue mes recherches. Une troisième pièce importante met sur la trace de l'état de la ville de Gisors et de ses fortifications quand Ricard Widewil rendait ses comptes d'ancien sénéchal de Gisors, au roi d'Angleterre, Henri V (2). Ce précieux filon de notre vieille histoire irritait ma curiosité sans la satisfaire, lorsqu'un autre, plus heureux et me faisant heureux à mon tour, m'a confié les recherches qu'il avait faites et m'a chargé de vous soumettre son travail. »

« Suivant M. Blangis, ancien principal du collége de Gisors, qui a étudié avec une patiente application la question, le

(1) Gisors, 12 janvier 1430. Revue par Giles Dulac, lieutenant au bailliage de Gisors de M. le bailli de Rouen et de Gisors, Jehan Chief d'ostel, grenetier dudit Gisors, Jehan Cibren, capitaine de Dangu, Jehan Ruffaut, receveur des aides audit Gisors et Jehan Wenlok, contrôleur de ladite garnison de 20 lances à cheval, 7 à pied et 65 archers formant la garnison des ville et château de Gisors sous Jehan Topclif, écuyer, lieutenant de monseigneur le comte de Mortaing, absent, capitaine dudit lieu. (*Archives nationales*, hôtel Soubise, K. 80, liasse 7).

Gisors, 1er. février 1430. Revue semblable à la précédente (*Ibidem*).

(2) Il y a dans les anciennes archives de l'Echiquier, déposées aujourd'hui à *Carlton-Ride*, un compte d'un capitaine de Gisors, sous Henri V, dans lequel on trouverait d'utiles renseignements sur l'état de la ville et des fortifications à cette époque. Ce compte est intitulé : *Compotus Ricardi Widewil, armigeri, nuper tam senescalli ducatus regis Normannie quam capitanei castri et ville de* Gisors *ac turres de* Chaumont *in eodem ducatu de receptis, vadiis et regardis suis ac diversorum hominum ad arma et sagittarum secum super salva custodia ville, castri et turris predictorum nec non super fortificationis executionis dicti officii senescallie infra ducatum predictum retentorum.* Du 25 décembre 1421 au mois d'août 1422.

prisonnier qui a gravé ainsi son nom au milieu des bas-reliefs de la tour de Gisors :

O MATER DEI, MEMENTO MEI
POVLAIN.

ne serait autre que Wolfgang de Polheim, personnage important de la cour de Bourgogne, enfermé par ordre du roi Louis XI. Il est question de ce Wolfang Poulhain, homme de confiance de Marguerite de Bourgogne, dans l'histoire des ducs de Bourgogne de M. de Barante et dans les études historiques de M. de Châteaubriand. Pour établir que c'est à Gisors que ce Wolfang Poulhain fut tenu prisonnier, M. Blangis, cité par M. de Montreuil, s'étaye des sculptures tracées dans la tour. Suivant lui, tous ces sujets, en apparence détachés, se lient par une pensée commune, et retracent l'histoire et les affections du captif. Ces tournois, ce sont des souvenirs de la cour de Bourgogne; ces écussons où figurent des cœurs, ce seraient les armoiries de Bourgogne; Marguerite de Bourgogne elle-même serait représentée sur ces murs...... Partant de cette interprétation, l'auteur fait un récit touchant des infortunes et de l'amour du brave chevalier de Polheim... »

M. Raymond Bordeaux, tout en rendant justice à ce que cette interprétation présente d'ingénieux, ne peut y voir la base que d'une légende poétique. Il regrette vivement d'opposer à cette attachante chronique, parée de tout le brillant de l'imagination, les objections sèches et rigoureuses de la science historique. A ses yeux, il n'y a qu'un rapprochement d'acceptable : celui des deux noms de Poulain et de Polheim. Quant aux bas-reliefs, leur style atteste qu'il sont postérieurs à Louis XI et au moins du temps de François Iᵉʳ. Puis M. Bordeaux se refuse à voir une idée générale dans l'exécution

de ces bas-reliefs. Pour lui, tous ces sujets sont le fruit du caprice; un prisonnier retrouvant dans une éducation soignée des notions assez développées de l'art du dessin, charmait ses tristes loisirs en découpant sur le mur, à l'aide d'un clou ou d'un couteau, les sujets populaires à son époque. Tantôt il entreprenait une représentation légendaire; tantôt, au contraire, il retraçait de souvenir quelques-uns des fabliaux que les sculpteurs de son temps ouvrageaient sur les bahuts ou les façades des maisons. Bien loin de suivre avec constance les péripéties d'une épopée personnelle, il allait à peu près au hasard, au gré de sa fantaisie, et surtout, selon les exigences d'un mince rayon de soleil qui, pénétrant par la meurtrière, éclairait la paroi où l'on remarque ces figures, et dont il était forcé de suivre le déplacement dans son travail. L'infortuné ne pouvait sur un point travailler que le matin : c'était de l'autre côté de la tour qu'il devait reporter ses efforts lorsque venait l'après-midi. Tous les sujets représentés paraissent à M. Bordeaux être exactement les mêmes que ceux exécutés au commencement du XVI[e]. siècle sur les verrières, sur les boiseries des églises, sur les poutres des vieilles maisons, sur les meubles de vieux chêne, sur les marges des manuscrits et dans les premières gravures sur bois. La manière de traiter les sujets est parfaitement la même; les traditions iconographiques de l'époque s'y retrouvent toutes entières. Les scènes de la Passion, les souffrances du Christ et les douleurs de sa mère, Adam et Eve, saint Georges combattant le dragon et délivrant la vierge de Cappadoce, saint Nicolas et les trois enfants, sainte Barbe et la tour où l'enferma son père, saint Martin partageant son manteau avec un pauvre, sont les mêmes personnages où son honorable contradicteur voit des contemporains de Louis XI. Ce diable armé d'un soufflet, présenté comme un souvenir probable d'Olivier-le-Diable, c'est tout simplement l'ennemi acharné de sainte Gudule,

représenté ainsi dans toutes les images de cette sainte. La légende dorée et les romans de chevalerie, continue M. Bordeaux, ont fourni au prisonnier l'idée de tous ses sujets. Ces animaux où l'on a voulu voir l'imparfaite représentation de nobles lévriers, ce sont simplement les semblables des animaux plus ou moins fantastiques que les artistes d'alors figuraient à profusion.

Au reste, la manière dont ces sujets ont été traités atteste que le personnage inconnu qui les a tracés, s'il était peu familier avec les procédés de la sculpture et dépourvu des outils nécessaires, savait donner à ses figures souvent beaucoup de tournure et d'entrain, et n'ignorait certainement pas l'art du dessin. Il y a loin de ces productions tracées il y a trois siècles, aux charges informes que l'on charbonne à notre époque sur les murs. La supériorité du captif inconnu de Gisors n'est pas douteuse.

M. Bordeaux partage d'ailleurs tout-à-fait l'avis de M. de Montreuil quant à l'existence probable de différents prisonniers dans cette tour. Les bas-reliefs même ne lui paraissent pas l'œuvre de la même main. Il y en a de beaucoup mieux exécutés que les autres. D'ailleurs, comme l'a déjà remarqué M. Léon de Laborde, dans de curieux articles sur Gisors (1),

(1) Publiés dans les Annales archéologiques de M. Didron, t. IX, p. 156.

M. de la Mairie a donné sous le titre de *Lettres sur Gisors*, une histoire de cette ville. Il existe à la bibliothèque de Rouen une autre histoire manuscrite composée au XVII°. siècle par Robert Deniau, curé de Gisors. M. Antoine Passy, ancien préfet de l'Eure, prépare, dit-on, un nouveau travail sur Gisors.

On trouve dans les *Archives de la Normandie* (Caen, 1826) une élégie de M. Ernest de Blosseville sur le prisonnier de Gisors, et une ballade sur le même sujet dans les *Neustriennes* de M. Alphonse Le Flaguais.

on retrouve plusieurs noms sur ces murs. Outre le nom de *Povlain* tracé en lettres très-visibles, on peut remarquer un autre nom gravé en lettres gothiques courantes et qui paraît celui de l'auteur des dessins les moins parfaits. Seulement où M. de la Borde a cru lire le nom au moins singulier d'*Alexandre le Kalender*, M. Bordeaux lirait plutôt celui de *le Boulanger* ou de *Bellenger*, précédé d'un prénom à peu près illisible. M. Bordeaux, dans un examen rapide, lisait *Jeremie Bellenger.*

Le même membre signale l'importance des archives renfermées dans cette tour. Ce sont celles du bailliage de Gisors, l'un des cinq grands bailliages de Normandie. Beaucoup de dossiers sont encore en place dans des casiers sur lesquels on lit le nom des justices inférieures qui en relevaient, telles que Averny, Doudeauville, Guitry, Garencières près d'Evreux, Plessis-Hébert, etc. Ces archives sont donc infiniment précieuses pour l'histoire des circonscriptions judiciaires et féodales, mais elles ont grand besoin d'être remises en ordre, car des amas de titres en parchemin gisent à terre.

M. Boudin, sculpteur, fait passer sous les yeux des membres de la Société, les dessins très-fidèles qu'il a faits des sculptures de la tour du Prisonnier.

M. Braine, professeur, donne verbalement des détails historiques sur diverses localités de la vallée de la Troesne, voisine de Gisors. Il est question de ces localités dans divers documents, notamment dans les *Olim.*

M. de Saint-Germain, de l'Institut des provinces, lit des fragments de sa troisième lettre sur le chant catholique, qui complète un vaste travail dont la publication a été commencée dans le *Bulletin monumental.* Cette troisième partie paraîtra incessamment dans le Bulletin.

Mme. Philippe-Lemaître, de la Société française et de la Société libre de l'Eure, lit le compte-rendu d'une excur-

sion archéologique dans les églises de la rive gauche de la Rille, celles qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Lisieux. — En terminant cette lecture, suivie d'unanimes applaudissements, Mme. Philippe-Lemaître émet le vœu que l'église de St.-Mards, qui appartient à M. le comte d'Osmoy, et qui sert aujourd'hui de magasins ruraux, soit restituée au culte. C'est une église romane qui renferme de curieuses pierres tombales et qui est digne de tout l'intérêt de son propriétaire.

M. de Saint-Germain, en faisant part à la réunion de l'urgence qu'il y aurait à entreprendre des travaux confortatifs à la belle église des Andelys, demande que la Société émette le vœu qu'une commission consultative, mi-partie d'ecclésiastiques et d'archéologues, soit formée par l'administration pour donner son avis sur les travaux entrepris de toutes parts dans les églises et les autres monuments publics.

M. Raymond Bordeaux appuie vivement cette proposition. Jamais l'opportunité d'une pareille commission n'a été plus grande. Il y a peu d'églises de campagne et même de ville qui n'aient été victimes de restaurations inconsidérées. De tous côtés on commet des actes de vandalisme. Tout dernièrement la ville de Vernon, désireuse sans doute de se donner l'apparence d'un grand village, a fait abattre la porte de Bizy, qui avait été élevée à l'entrée de cette ville par les ducs de Penthièvre. Cette porte, en forme d'arc de triomphe, était l'ornement d'un des boulevards de Vernon. Il faut espérer que le curieux château qui fortifie l'entrée du pont du côté de Vernonnet n'aura pas le même sort.

A Evreux, la façade d'une maison de bois sculpté du commencement du XVIe. siècle, et que tous les étrangers remarquaient dans la grande rue, vient d'être remplacée (en août 1851) par une mauvaise devanture en briques. M. Bordeaux possède heureusement une élévation avec détails de cette façade sculptée.

A ce sujet, M. Bordeaux signale à l'attention des habitants de Gisors la curieuse maison de la renaissance, en bois sculpté, qui existe non loin de l'hôtel-de-ville et sur la façade de laquelle on lit :

MARIA·—O· SALVTARIS· HOSTIA· QVAE· COELI·PANDIS· OSTIVM· — MARIA·

Il serait intéressant de rechercher l'origine de cette maison, fort digne d'être conservée et qui est une des curiosités monumentales de la ville.

Revenant au vœu à émettre pour la constitution par les autorités diocésaine et préfectorale, d'une commission consultative d'archéologues, il signale quelques travaux regrettables opérés tout récemment dans les églises du département.

Un membre rappelle notamment l'étrange idée que l'on a eue à St.-André, près d'Evreux, d'établir un plafond de bois de sapin au-dessous des voûtes de l'église, afin, disent les auteurs de cette inconcevable opération, de rendre l'église moins froide, sans avoir besoin de réparer la voûte. On a consacré le produit d'une loterie à « l'exécution de ces travaux *d'un goût moderne et d'un très-bel effet* » selon le programme.

A ce sujet, une personne présente dit quelques mots des travaux faits avec une regrettable précipitation dans la grande église de Breteuil (Eure), dont le vaisseau d'architecture romane a été transformé presqu'en un clin-d'œil, afin de le mettre en harmonie avec les nouveaux ornements qui devaient le remplir. C'est encore une loterie qui a servi à couvrir les frais de cette besogne faite à la hâte et avant qu'aucun archéologue ait été prévenu.

M. de Caumont approuve fort la création dans chaque département de commissions consultatives d'archéologie. Mais ces commissions doivent être bien composées. Dans le Calvados il existe une commission de ce genre, mais comme elle

est formée d'architectes et d'employés des bureaux, et qu'on a eu soin d'en exclure tous ceux précisément dont le contrôle eût été efficace, elle ne sert à rien, si ce n'est à sanctionner par une approbation complaisante, des projets qu'une commission plus indépendante eût modifiés ou même repoussés.

Sous le bénéfice de ces observations, l'assemblée adopte la proposition et émet le vœu que M. le Préfet de l'Eure et Mg^{r}. l'Evêque d'Evreux organisent au plus vite cette commission protectrice. Deux membres seront chargés de transmettre ce vœu à l'autorité.

Un autre vœu est formulé en faveur de la belle église de Gisors, la seule du département de l'Eure qui possède de doubles collatéraux. Cette église, bien conservée et que le badigeon a généralement respectée, a besoin de quelques réparations, mais la Société espère que les travaux seront exécutés avec réserve, et n'aboutiront pas, comme en trop d'endroits, à une reconstruction presque totale.

Le membre du Conseil de la Société faisant fonctions de Secrétaire,

Raymond BORDEAUX.

Depuis la visite de la Société française à Gisors, le déblaiement du château a été continué. On a ouvert dans la cour du donjon, un ancien puits qui, traversant la motte de ce donjon, avait d'abord été pris pour un moyen de communication avec les souterrains de l'enceinte extérieure. Ce puits a été déblayé jusqu'à l'eau : il est muré, sur une grande profondeur, en pierres de taille de très-grand appareil. On a trouvé au fond, la mardelle, ronde en dedans, polygonale en dehors, qui garnissait l'orifice. Les décombres, dont ce puits avait été rempli, provenaient évidemment des toitures et des cloisons du donjon, car, parmi ces gravois on a retrouvé un bon nombre de pavés émaillés, et des morceaux d'ardoises d'une épaisseur extraordinaire.

M. Leblond, architecte entrepreneur et membre de la Société française à Gisors, qui a eu l'obligeance de nous adresser ces détails, a calqué les pavés émaillés dont voici les dessins.



Nous y joignons le dessin d'un autre pavé de la même époque, qui faisait partie du carrelage de la chapelle de St.-Thomas de Cantorbéry, dont les vestiges se voient encore dans le donjon, et qui n'a été détruite qu'il y a peu d'années. Nous avons pris un calque de ce pavé, lors de la séance dont nous venons de signer le procès-verbal.



R. B.

EXCURSION A SAINT-GERMER,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,

LE 6 OCTOBRE 1851.

La Société française, représentée par MM. de Caumont, directeur, Vte. de Cussy, Raymond Bordeaux, de la Bigottière, Edgard Lachèvre, Stanislas de Saint-Germain, et Mme. Philippe-Lemaître, membres de cette compagnie, et escortée de plusieurs touristes, quitte Gisors à 9 heures du matin, pour se rendre au bourg de St.-Germer. Prenant la route de Gournay, elle s'arrête d'abord au château de Tierceville, où M. le baron de Montreuil, de l'Institut des provinces, lui offre le repas du matin.

Tierceville est une belle, bonne et élégante propriété, située agréablement, et riche de tout ce qui donne du prix aux terres du Vexin. Du mamelon verdoyant où s'élève le castel, l'œil embrasse un vaste amphithéâtre de prairies abondamment pourvues de troupeaux, arrosées par la rivière d'Epte, et couronnées par des bois. A l'un des détours du jardin anglais, et sous un aspect très-heureusement ménagé, une chapelle nouvellement construite dresse son toit et sa tourelle.

Après avoir goûté pendant quelques heures trop rapides la cordiale hospitalité de M. et Mme. de Montreuil, la caravane, sous la conduite du gracieux amphytrion, reprend sa course vers St.-Germer. Les chemins de traverse qu'il faut suivre occasionnent un retard considérable, et il est plus de 2 heures lorsque la Société met pied à terre sous les murs mêmes de la Sainte-Chapelle, actuellement en voie de restauration.

Les monuments de St.-Germer, long-temps oubliés, sont

aujourd'hui bien connus, au moins de réputation, des archéologues un peu au courant de la science. Le Bulletin monumental en a maintes fois entretenu ses lecteurs; les Mémoires des antiquaires de Picardie, t. V, p. 173, contiennent une description historique de l'église et de la chapelle, par M. l'abbé Jules Corblet; enfin les Annales archéologiques doivent à M. Boeswilwald d'intéressantes communications sur ce monastère.

Il serait donc inutile de répéter ce que tout le monde peut déjà savoir. Voici seulement quelques appréciations nouvelles qui s'ajouteront aux études précédentes.

En présence de deux monuments, types distingués de deux riches périodes de l'architecture catholique, et qui donnent une haute idée de la splendeur de St.-Germer, aux grands siècles de l'art, les visiteurs évoquent d'abord le souvenir des principales phases historiques de l'ancienne abbaye.

Sa fondation, qui remonte au VIIe. siècle, est l'œuvre de saint Germer lui-même. Ce haut et puissant seigneur de Wardes, qui, selon Louvet, possédait des terres à dix lieues à la ronde, ce prince de la cour de Dagobert Ier. et de Clovis II, s'était retiré d'un monde où il brillait du double éclat des talents et de la fortune, pour se vouer aux austérités du cloître. Sur les conseils d'Audoen (1), archevêque de Rouen, il jette, l'an 655, au milieu du désert de Flay, les fondements d'un vaste monastère. Des religieux en grand nombre viennent peupler cette solitude, et pratiquer la règle de saint Benoît, sous sa conduite. Germer meurt le 24 septembre 658. Son corps, inhumé dans son église, est plus tard transféré à Beauvais, où le saint est honoré comme un patron du diocèse. Après sa canonisation, l'abbaye prend le nom de cet illustre fondateur.

Anségise, cinquième abbé (807), reconstruit le monastère.

(1) Saint Ouen, archevêque de Rouen.

Deux fois ruiné de fond en comble par les Normands, ces fougueux dévastateurs des couvents, il est réédifié en 1036 par Drogon, quarante-unième évêque de Beauvais. A cette date semblerait appartenir l'église qui est encore debout, mais la construction d'un monastère n'était pas l'affaire d'une année, et tout porte à croire que l'église de St.-Germer ne fut bâtie que cinquante ans plus tard, au commencement du XIIe. siècle.

Pierre Guillaume de Vessencourt, appelé par Louvet Guillaume de Vastemont, élève en 1259, à l'honneur de la Vierge Marie, la Sainte-Chapelle encore existante, dont la construction dure douze ans.

Vers l'an 1380, sous Jean de Silly, la garnison de Gournay, pendant la guerre des Bourguignons, vient fondre les cloches et raser les deux tours et le portail de l'église. Jean y fait quelques réparations qu'on reconnaît facilement encore au cachet du XIVe. siècle.

A la mort de l'abbé Guy de Villers de l'Isle Adam, le 23 juin 1536, l'abbaye tombe en commende. En 1644, François Tiercelin de Brosses, commendataire, établit dans l'abbatiale un collége pour les gentilshommes pauvres de la contrée.

La destruction définitive du couvent est consommée par les événements de 93. La chapelle, l'église, l'abbatiale, quelques autres bâtiments claustraux, quelques pans des murs d'enceinte encore flanqués de tourelles, ont survécu à ce désastre.

Un double intérêt s'attache à la visite que la Société française fait aujourd'hui à St.-Germer; l'exploration des anciens monuments, et l'examen des travaux de restauration entrepris depuis plusieurs années. Du chantier de pierres où ils sont descendus, les membres de la Société observent attentivement les réparations extérieures de la Sainte-Chapelle. La toiture étant rétablie dans sa forme primitive, les fenêtres ont pu reconquérir leurs archivoltes saillantes, les contreforts leurs pyra-

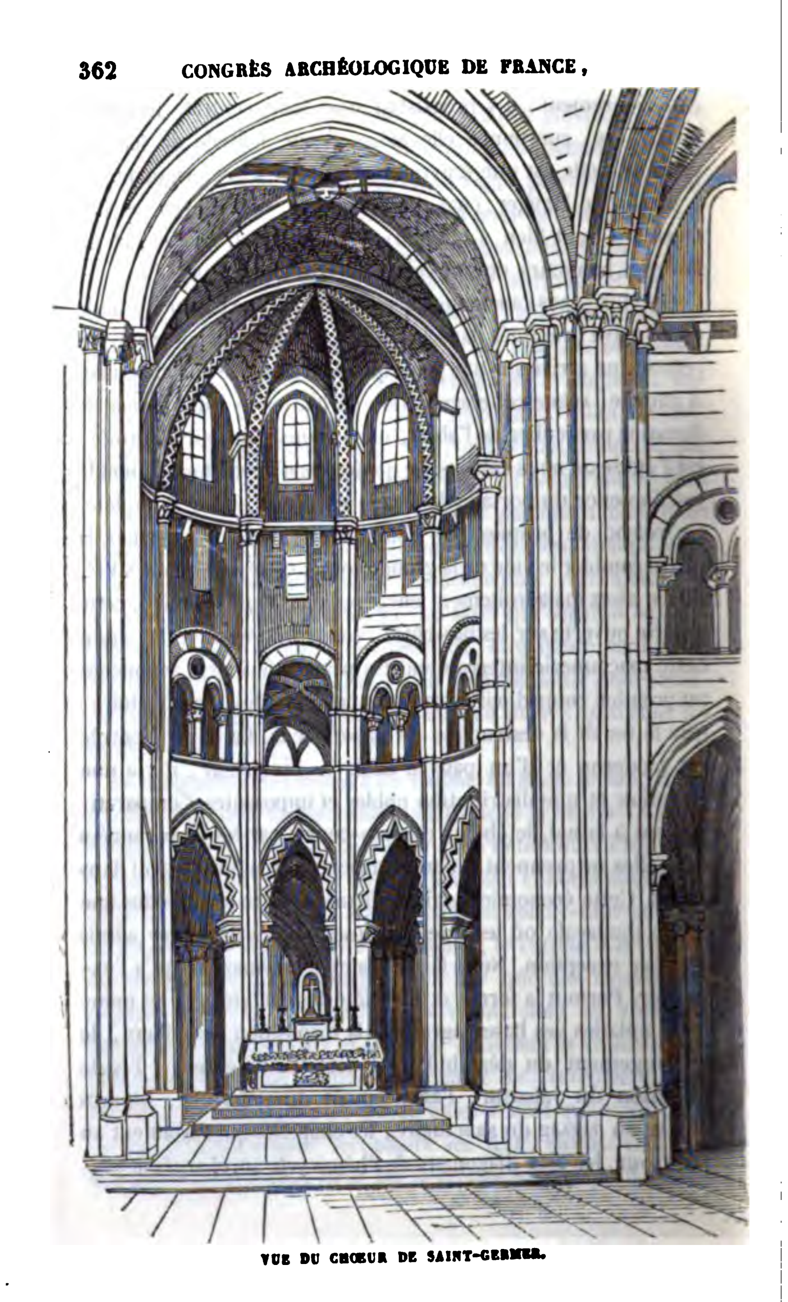
midions, la corniche sa balustrade, le chêneau pluvial ses gargouilles. Car dans un temps où l'entretien du monument avait sans doute paru trop onéreux, frontons aigus, pinacles, galeries, gouttières et crachoirs avaient été rasés pour permettre au toit d'abaisser lourdement ses rallonges économiques, mais peu tutélaires. On ne sait trop à qui doit être attribué cet acte de barbarie, soit aux derniers moines, soit à l'administration révolutionnaire de la commune. Les deux tourelles octogones formant un avant corps aux deux angles de la chapelle, ont aussi recouvré leur couronnement pyramidal. Elles accompagneraient naturellement le portail, s'il n'était remplacé par un couloir qui communique avec l'église, et donne entrée dans la chapelle. Ces diverses restaurations paraissent bien dans le style de l'époque, mais il leur manquera long-temps cette teinte des âges, véritable patine monumentale, qui ajoute un tel prestige aux anciens édifices. Le mur qui séparait la chapelle de la voie publique a été jeté bas, sans doute pour faciliter les travaux. Etait-ce une raison bien suffisante pour sacrifier ce pan de mur d'enceinte de l'antique abbaye, qui était un souvenir respectable?

En descendant de l'orient à l'occident, on longe le flanc méridional de la grande église abbatiale à laquelle la Sainte-Chapelle est annexée. Il est important, pour bien déterminer l'âge de ce monument, d'en examiner avec soin le plan et l'ornementation. La décoration extérieure, les chapelles en cul-de-four adossées au rond-point, les contreforts naissants, le cordon d'archivolte des fenêtres terminé à chaque bout par une tête fantastique, la porte bouchée du croisillon méridional dont les voussures dentelées, les chapiteaux et la coupe indiquent la transition, la grande corniche où l'ogive s'engendre de l'intersection des cintres, les consoles d'un travail aussi délicat que varié, tout accuse le style roman secondaire du XII[e]. siècle. Le dôme oblong en ardoise qui s'élève sur la croisée ne date que de 1740.

Antérieurement, il y préexistait une tour centrale terminée en batière, couronnée elle-même d'une dentelle de fer. La croix actuelle est une œuvre de serrurerie assez originale.

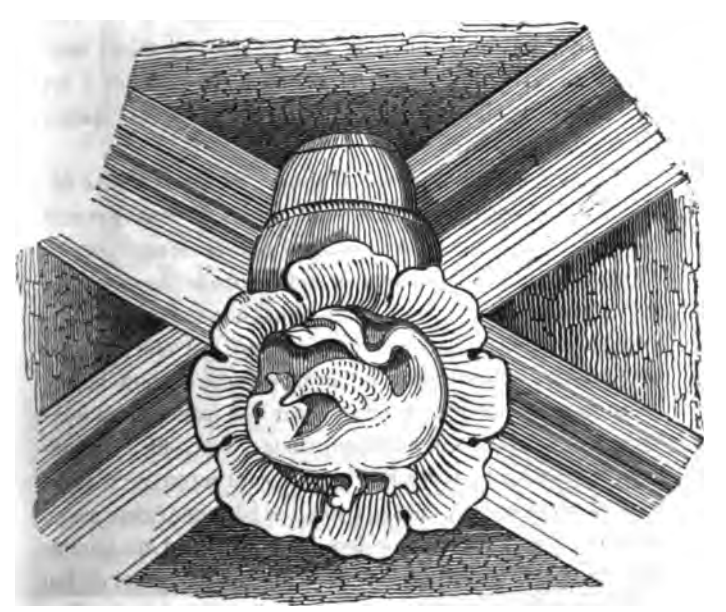
M. l'abbé Mauger, chanoine-honoraire, curé-doyen de St.-Germer, veut bien s'adjoindre à la Société française, et lui faire les honneurs de son église avec une grâce parfaite.

On entre dans l'ancienne enceinte de l'abbaye par une grande porte ogive pratiquée dans toute l'épaisseur d'un bâtiment. En retour, on arrive sur une place qui sépare l'église de l'abbatiale. A gauche, règne cette agrégation de bâtiments qui faisaient le domaine particulier de l'abbé, nous allons y revenir; à droite, est l'église où nous entrons. Ce qui frappe d'abord tout le monde est l'absence du portail: la façade est d'une nudité complète. Ce refend de briques jeté comme un rideau pour fermer la nef et combler le vide de la grande voûte, cette fenêtre du XVI°. siècle assez maladroitement encadrée dans cette muraille, cette galerie ouverte sur les bas-côtés, ces piliers découverts, enfin cette maçonnerie interrompue des plans inférieurs, annoncent au premier coup-d'œil, quand on ne le sait déjà par l'histoire, que le fer de la destruction est passé par là. La porte d'entrée est moderne et d'un pauvre effet. A l'intérieur, il y a une élévation et une distribution nobles et imposantes. Comparativement à la nef, le chœur est très-court, car les deux rangées de stalles ne prennent qu'aux transepts, et se prolongent dans la nef. Cette économie paraît d'ailleurs assez naturelle dans une église monacale où les fidèles laïques ne devaient être admis que par exception. Nous faisons la même remarque qu'à l'extérieur. Partout la forme et la variété des chapiteaux, les moulures aplaties des bases agrafées, la disposition des piliers, le prolongement du déambulatoire derrière le chœur, l'égale élévation du vaisseau, l'agencement du triforium, les arcs ogives en zigzag du sanctuaire, les chapelles qui rayonnent au pourtour, les arcs diagonaux de l'hémicycle surchargés de rin-



VUE DU CHOEUR DE SAINT-GERMER.

ceaux, les détails des clefs de voûte, et particulièrement ce griffon tortillé qui se mord l'aile, sculpté à jour dans une cou-



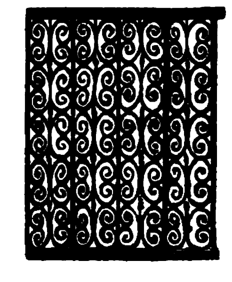
ronne, tout ce luxe d'ornements, et surtout le style, indiquent, à ne pas s'y méprendre, l'ère de la transition du plein-cintre à l'ogive.

Quelques amateurs présents font observer que l'histoire attribue à Drogon, qui gouvernait l'église de Beauvais au XIe. siècle, la reconstruction de cette église. M. de Caumont répond qu'en faisant toutes les concessions possibles à la précocité de l'art dans le pays de Bray, il est impossible d'admettre cette opinion. Pour les archéologues, et après les études multipliées qui ont été faites depuis vingt ans, les pierres valent des dates et contredisent au besoin la chronique. Or, si l'on considère la distribution générale, l'emploi fréquent de l'ogive transitionnelle et le genre des ornements, dans cet édifice, on ne

peut y méconnaître les caractères du roman secondaire, connu seulement au XIIe. siècle. Il y a des exemples de ce style employés au siècle suivant, comme à St.-Trophime d'Arles, mais on n'en connaît pas qui soient antérieurs au XIIe. Nul doute ne saurait donc subsister à cet égard. Les membres de la Société française partagent l'opinion de M. de Caumont.

Et puis que dit l'histoire ? L'histoire dit que l'abbaye détruite en 906 par Rollon, à ce point que les revenus en étaient touchés par l'évêque de Beauvais, fut relevée de ses ruines en 1036, par Drogon surnommé *grand bastisseur de moustiers.* Est-il question de l'église ? Point. Rien ne prouve que la reconstruction du monastère ait commencé par elle, et il est présumable, au contraire, qu'un monument de cette importance aura été réservé. Il fallait avant tout pourvoir au logement des moines, qui pouvaient chanter leur office dans un temple provisoire, et quand l'abbaye aura recouvré sa grandeur et ses richesses, elle aura voulu se bâtir une église monumentale. Tout cela explique très-bien un retard de soixante ans, en ce moyen-âge où l'on ne se pressait guères, et où l'on savait attendre pour faire en temps opportun une œuvre digne et durable.

La Société fait d'intéressantes observations dans l'intérieur du monument. Le triforium qui règne sur les collatéraux et fait avec eux le tour du chœur, est orné de sculptures d'une grande richesse ; malheureusement ses triples arcades sont bouchées dans la nef. Une grille en fer forgé comble à hauteur d'homme l'entrecolonnement du sanctuaire et du chœur. M. Bordeaux, qui la croit du XIIIe. siècle, en prend les dessins que voici.





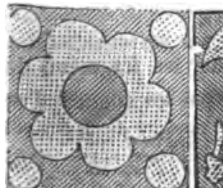


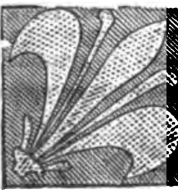
DÉTAILS DE LA GRILLE DE SAINT-GERMER.

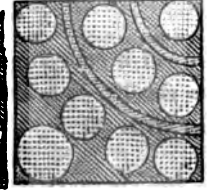
Le système de l'ancien pavage en terre cuite, est assez reconnaissable par les fragments qui en subsistent çà et là. La nef était pavée en carreaux monochromes verts et jaunes alternativement ; le collatéral septentrional en carreaux jaunes et violets, et le collatéral méridional en carreaux jaunes et brun-rouges. Dans les chapelles, ce genre de décoration étant plus recherché, les carreaux émaillés représentent des griffons, ou des dessins qui forment par leur assemblage des rosaces ou des bordures.



3 pouces.



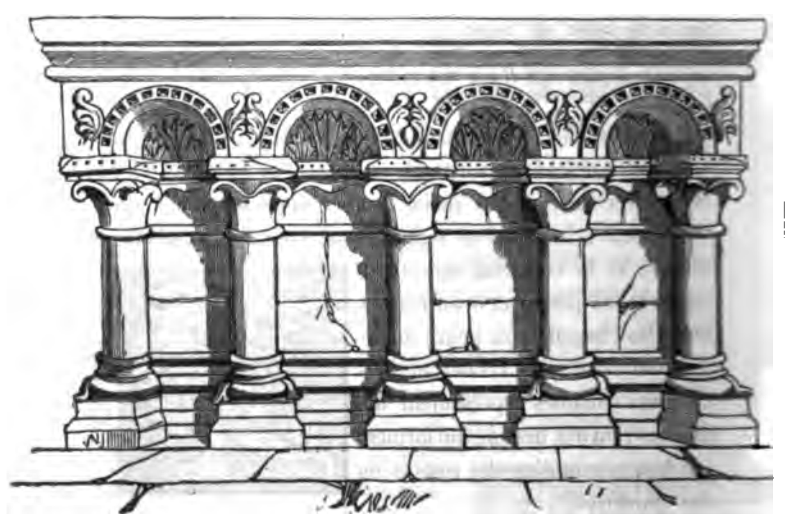




2 pouces 2 lignes.

CARREAUX ÉMAILLÉS FOND VERT A DESSINS JAUNES, A SAINT-GERMER.

On voit aussi un autel du temps dont le dessin a été bien divulgué par le Cours d'antiquités de M. de Caumont et par les Revues archéologiques. Ce monument d'un haut prix, qui semblait imposer le respect par sa rareté et son exécution, a été refait à neuf, de manière à perdre son cachet. Cependant la restauration était indispensable, puisqu'il tombait en ruine. Plusieurs colonnettes brisées étaient remplacées par des pièces de bois, le rebord de la table sacrée était scié par devant, et les sculptures fortement avariées. Mais il aurait fallu tailler la pierre à facettes moins vives, et la fouiller davantage, en un mot faire de l'art et non de la pacotille.



AUTEL A SAINT-GERMER.

Encore eût-il été convenable de respecter les fragments du pavage émaillé de la chapelle et de ne pas les engluer d'un mortier épais (1).

(1) Lorsque M. Paul Durand, mon parent et mon ami, découvrit cet

De nombreuses dalles funéraires pavaient autrefois la nef et les bas-côtés. Presque toutes ont disparu, et de celles qui subsistent, les gravures au trait et les inscriptions sont très-altérées. Nous n'insisterons pas sur ces inscriptions tumulaires, non plus que sur d'autres curiosités architecturales fidèlement consignées dans l'excellente notice de M. l'abbé Bourgeois (1). On sort de l'église pour aller visiter l'intérieur de la Sainte-Chapelle, dont le vestibule est actuellement muré pour la convenance des travaux.

En face du perron de l'église est située l'abbatiale. La Société s'arrête un instant devant le bâtiment principal, dont le mur de façade, couronné par un tore roman primitif, est, à notre sens, le plus antique morceau de l'abbaye. Il peut, sans difficulté, appartenir aux travaux exécutés au XI°. siècle sous l'épiscopat de Drogon. Cet emplacement a été occupé dès l'origine du couvent ; car, en l'année 1829, au grand étonnement d'ouvriers terrassiers qui perçaient une cave, d'énormes tronçons de colonnes bien assis sur leurs larges bases, apparurent de distance en distance, rangés avec symétrie. Selon toute probabilité, ces débris provenaient des constructions faites si magnifiquement par Anségise, et renversées par les Normands. Le collége des gentilshommes fondé par Tiercelin en 1644, paraît avoir existé dans cette maison. Au-dessus de la porte, on déchiffre sur un écusson, sous le badigeon qui le couvre, ce mot : COLLEGIVM, en grandes lettres

autel au mois d'octobre 1835, une ignoble devanture en papier bleu, véritable devant de cheminée du plus mauvais goût, le masquait hideusement. Le dessin qui fut pris immédiatement, est devenu une double curiosité.

(2) Voir la *Description de l'église abbatiale de St.-Germer*, par M. l'abbé Bourgeois, ancien professeur de rhétorique et d'archéologie, aujourd'hui vicaire-général de Beauvais. *Bulletin monumental*, XIII°. vol., page 55.

capitales. Le même abbé commendataire fit reprendre en sous-œuvre la façade, percer la porte et les fenêtres, doubler la maison et poser la charpente, travaux qu'on reconnaît facilement aux caractères du XVIIe. siècle. Enfin, cet hôtel abbatial réveille encore un autre souvenir, souvenir plus récent, mais que ne dédaignera pas la Société française. C'est là que, pendant quatorze ans, a existé un petit séminaire, le premier en France où l'archéologie ait pris faveur. A mesure que paraissaient les volumes du *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont, ils y étaient avidement étudiés. Les élèves des hautes classes, en guise de délassement, s'initiaient aux éléments d'une science qui avait alors tous les charmes de la nouveauté. Ils entreprenaient des courses dans les campagnes, quelquefois dans les villes, pour appliquer leurs connaissances et comparer leurs observations; ils retrouvaient toujours avec admiration ces beaux types de St.-Germer qui s'offraient constamment à leurs regards. Le moyen d'avoir habité ce lieu sans être archéologue? Cette maison d'éducation, si remarquable à tant de titres, si regrettable pour le pays, a été transférée à St.-Lucien-lez-Beauvais, en 1837.

On rentre dans la chapelle par une porte latérale de l'élégant atrium qui la précède. Qui a vu la Sainte-Chapelle du palais de justice à Paris, connaît celle de St.-Germer. Même disposition, même économie, si ce n'est que les proportions sont ici beaucoup moindres. Plus heureuse que le brillant oratoire de St.-Louis, la chapelle de St.-Germer a conservé intacte sa grande rose d'un dessin admirablement pur. C'est une des plus belles œuvres architectoniques du XIIIe. siècle. Elle va, dit-on, être reprise pierre à pierre, et probablement regarnie de vitraux, si l'on peut suffire à la dépense. Les vitraux ont disparu partout, excepté dans les trois fenêtres centrales de l'hémicycle. Là, on voit quelques traits de la vie

monastique de saint Germer, la date de l'érection de la chapelle, quelques traits de la vie de J.-C. et de la Sainte



BAPTÊME D'AMALBERT PAR SAINT-OUEN.
17e. panneau de la 1re. fenêtre.

Vierge. Tous ces tableaux sont en médaillons, selon l'usage du XIIIe. siècle. Le haut des vitres est décoré de la tour de Castille alternant avec des fleurs de lis. M. de Caumont fait observer que ces armes ne prouveraient cependant rien pour la date du monument. Blanche de Castille était vénérée par les maçons francs et les verriers à l'égal d'une patronne, en reconnaissance de toutes les fondations architecturales dont elle avait enrichi le sol de la chrétienté, et ces armes ont été reproduites pendant plus d'un siècle en sa mémoire. — La principale porte de la chapelle est latérale et percée au Nord. Extérieurement, ce portail présente des traces bien évidentes de coloration. La chapelle était d'ailleurs entièrement peinte, on peut s'en assurer par des lavages partiels. Plusieurs dalles

tumulaires se rencontraient au pavage. Elles sont presque toutes redressées.

MM. Bordeaux et Lachèvre s'empressent de prendre l'empreinte des figures à caractère de Gerardus (Gérard d'Hérigny, abbé, 1216-1236) et de Michael (Michel de Castenoy, abbé, 1272-1284) qui enrichissent depuis long-temps nos collections d'estampages. On a placé, provisoirement sans doute, la plus magnifique pierre tombale qui existe à St.-Germer, au fond même de la chapelle. Cette pierre était dans l'église, sous la marche de l'autel du transept méridional. M. l'abbé Corblet la désigne, par inadvertance, pour celle de Guy de Villiers de l'Isle-Adam, qui est inhumé au bas des marches des stalles. C'est la tombe de Jean de Silly, trente-cinquième abbé, 1380-1390. Les plus délicates ciselures l'enrichissent. La tête, les mains et la crosse du père abbé sont en marbre blanc. Revêtu des ornements pontificaux, celui-ci repose dans la mort, entouré de J.-C. et des douze apôtres. L'ornementation consiste en une multitude de colonnettes, de clochetons et de niches, encadrés dans une guirlande de chêne. A l'entour, règne l'inscription, très-altérée et à peine déchiffrable :

Sub hac tumba jacet tumulatus
Pius pastor ac prudens prelatus
Jehannes de Sylliaco natus
. . . .
. . . . *pie recordationis*
Abbas hujus congregationis
. . . . *decenter rexit*
. . . *ipse doctor fuit*
In . . . .
. . . .
Aspernans eremis custodiam
. . . . *oves gubernavit*
Hinc destructam Xti. ecclesiam
. . . . *malitiam*

. . quod tenet ei successores
Fore pie semper oratores
Num igitur fratres attentius
His hortor ut vos devotius
Exoratis pro tanto pastore
Hic, relicto mundano labore
Expiravit in anno milleno
. . . . octogeno deno.

L'autel primitif existe encore au fond de l'abside. Deux statues du XIIIᵉ. siècle, coloriées, sont déposées sur cet autel. Des ramages et des fleurons sont exécutés en or sur le fond coloré de leurs robes. Sur l'une des statues, cette peinture simule une étoffe violette semée d'*angemmes* d'or. Les draperies de l'autre statue sont d'un bleu indigo parsemé de l'ornement ci-contre :

On voit de fort belles crédences excavées dans le mur méridional de l'hémicycle.

Enfin M. Bordeaux fait aussi un croquis d'un ornement gravé sur la pierre tombale de Gérard d'Héraigny, et qui, placé sous les pieds de ce personnage, semble représenter une espèce de tapis. On y remarque des aigles placés dans des cercles, et des points qui forment par leur disposition à peu près des quinte-feuilles, comme sur certaines étoffes très-anciennes.

Stanislas DE SAINT-GERMAIN,
De l'Institut des provinces.

P. S. Aux divers précis sur le prisonnier de Gisors déjà indiqués, il faut ajouter : *La Tour du prisonnier*, article de M. de la Mairie, dans le Bulletin de l'Académie ébroïcienne, 1ᵉʳ. vol. de 1835, p. 287; *Blanche d'Evreux*, ou le *Prisonnier de Gisors*, roman-historique par Mᵐᵉ. Simons-Candeille ; le Prisonnier dans les *Légendes rouges*, par M. Famin ; et l'article *Gisors* dans les *Voyages dans l'ancienne France.*

TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du règlement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M de Givenchy.
Somme.	M Rigolot.
Oise.	M. l'abbé Barraud.
	M le comte DE MÉRODE.
Aisne.	M. l'abbé Poquet.
Ardennes.	M. Beglot.
Meuse.	M. E. de Barthélemy.
Seine-et-Marne.	M. de Bonneuil.
	M. Paty.
Marne.	M. le comte de Mellet.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. le Vte. du Moncel.
Orne.	M. Léon de La Sicotière.
Eure.	M. de St.-Germain.
Seine-Inférieure.	M. de Glanville.
Seine.	M. le Vte. DE CUSSY.
Seine-et-Oise.	M Duchatellier.
Yonne	Mg^r^. Joly, archevêque de Sens.
Aube.	M l'abbé Tridon.
Eure-et-Loire.	M. d'Alvimare, à Dreux.
Sarthe.	M. DROUET, au Mans.
	M. David, architecte.
Maine et-Loire.	M. Godard Faultrier.
Mayenne.	M. de La Baulière.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les Inspecteurs divisionnaires.

Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE.
	M. le Mqis. DE VIBRAYE.
Cher.	M. le Mqis. DE VOGUÉ.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé MANCEAU.
Indre.	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre.	M l'abbé CROSNIER.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. le Bon. DELZONS.
Haute-Loire.	M. . . . .
Loire.	M. ROUX.
Lozère.	M. MALLAY.
Côtes-du-Nord.	M. BARTHÉLEMY.
	M. . . . .
Ille-et-Vilaine.	M. LANGLOIS.
Finistère.	M. DUMARHALLA.
Morbihan.	M. DE BLOIS.
Loire-Inférieure.	M. NAU, architecte.
Vienne	M. l'abbé AUBER.
	M. DE CHERGÉ.
Deux-Sèvres.	M. AVRIL DE LA VERGNÉE.
Charente-Inférieure.	M. l'abbé LA CURIE.
Vendée.	M. FILLON.
Haute-Vienne.	M. Félix DE VERNEILH.
	M. l'abbé TEXIER.
Creuse.	M. BONAFOUS.
Gironde.	M. DES MOULINS.
	M. Léo DROUYN.
Dordogne.	M. le Cte. DE GOURGUES.
Charente.	M. DE CHANCEL.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES.
Tarn-et Garonne.	M. le baron DE CRAZANNES.
Lot.	M. CALVET.
Aude.	M. MAHUL.
Arriège.	M. . . . .

Hérault.	M. J. RENOUVIER.
	M. RICARD.
Gard.	M. PELET.
Bouches-du-Rhône.	M. le Mis. DE JESSÉ CHARLEVAL.
Vaucluse.	M. BENAUX.
	M. DE COMMARMONT, à Lyon.
Rhône.	M. PEYRÉ, à Villefranche.
Ardèche.	M. DE VALGORGE.
Ain.	M. DUPASQUIER.
Drôme.	M. l'abbé JOUVE.
Isère.	M. DE LHORME.
Côte-d'Or.	M. le Cte. DE MONTALEMBERT.
	M. MARION.
Saône-et-Loire.	M. DE CISSAY.
Allier.	M. DE SOULTRAIT.
Haute-Marne.	M. GIRAULT DE PRANGEY.
Doubs.	M. WEIS.
	M. Victor BAILLE.
Jura..	M. Ed. CLERC.
Haute-Saône.	M. DE BUYER.
Moselle.	M. V. SIMON.
	M. PROST.
Meurthe.	M. DIGOT.
Vosges.	M. PUTON.
Bas-Rhin.	M. ARTH.
Haut-Rhin.	M. BAVELAER.

BUREAU CENTRAL.

DE CAUMONT, directeur.
LE PETIT, secrétaire.
L. GAUGAIN, trésorier.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des Monuments, par ordre alphabétique.

(L'astérisque * désigne les membres de la Société abonnés au Bulletin monumental (1)).

A.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

ALBERT (Léon), peintre, à Bagnols (Gard).

* ALLEAUME-DESMOTTES, propriétaire, à Pont-l'Evêque.

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.

ALLUAUD, président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges.

ALIX (l'abbé), Céleste-Hippolyte, à Bourges.

* ALVIMARE (Charles d'), à Dreux.

AMIET (l'abbé), curé d'Aulnay (Charente-Inférieure).

ANJUBAULT, bibliothécaire, au Mans.

* ARBELLOT (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Limoges.

ARDANT, chef de bataillon du génie, à Thionville.

* ARJUZON (d'), à Paris.

ARNAULD (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.

ASTAIX, pharmacien, à Limoges.

* AUBER (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

AUBERT, propriétaire, membre du Conseil de l'Association Normande, à Caen.

(1) Le Bulletin monumental, qui a conquis depuis 18 ans un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de deux mois en deux mois, illustré d'un grand nombre de figures.

AUBREMER (d'), capitaine d'artillerie, à Vincennes.

AUBRY, notaire, à Gorze (Moselle).

AUDÉ (Léon), maire de la ville de Napoléon.

AUDIERNE (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

AUGER (l'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

* AULANIER, aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

AUMONT, avocat, président de la Société académique, à Pont-l'Evêque.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

* AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

AZAIS, président de la Société archéologique, à Béziers.

B.

BACOT DE ROMANS (Jules), propriétaire, à Tours.

BAILHACHE, professeur de rhétorique, au Mans.

* BAILLE, architecte, à Bezançon.

* BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

BAILLON DE LA BROSSE, propriétaire, à Saumur.

BALTHASAR, à Arles.

BALTHASAR (l'abbé), à Beauvais.

BANDEVILLE (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

Barat, officier supérieur en retraite, à Nevers.

* BARBIER, docteur-médecin, au Mans.

* BARRAUD (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* BARTHÉLEMY, architecte, à Rouen.

BARTHÉLEMY (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), propriétaire, à Châlons.

BASSE, ancien député, au Mans.

BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, à Paris, place de Bourgogne, n°. 3.

BASTARD DU MESMEUR (Le), propriétaire, à Rennes.

BASTIEN, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

BAUDOUIN, architecte, à Avallon.

* BAUDOT, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

* BAUDRY (Paul), à Rouen.

* BAUX, archiviste, à Bourg.

BAZIN (Charles), ancien magistrat, au château de Fernerault, par Aillant-sur-Cholon (Yonne).

BEAUCHAMP (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Infre.).

BEAUCOURT (de), à Mesnil-sur-Blangy (Calvados).

* BEAUFORT (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).

BEAULIEU, vice-président de la Société de statistique, à Niort.

BEAULUÈRE (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

* Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

* Beglot, propriétaire, à Reims.

Bédel, avocat, au Mans.

* Bellefond (Mme. la Ctesse. de), à Caen.

* Bellet de Tavernos, propriétaire, à Lyon.

Bengy-Puyvallée (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges.

Bengy-Puyvallée (Henry de), à Bourges.

* Bénoist, architecte, à Lyon.

Bérard aîné, propriétaire à Pontlieue (Sarthe).

* Beregant, architecte, à Lyon.

* Bergeas la Garde, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).

Berry, conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.

* Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

* Bertrand, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.

Béru (de), à Béru (Yonne).

Bessart, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.

Bessières, directeur des contributions directes, à Pau.

Bethuis, avocat, au Mans.

Beyrières, propriétaire, à Laon.

Bezier-Lafosse, architecte, à St.-Servan (Ille-et-Vilaine).

Bigant, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.

Bigotière (de la), à la Bigotière (Eure).

Bilard, archiviste, au Mans.

* Billon, docteur-médecin, à Lisieux.

Binaut, docteur en médecine, à Lille.

* Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Inférieure).

Bizy (le Vte. Adrien de), à Bizy, près Guérigny (Nièvre).

Bizy (le Cte. Gaspard de), à Bizy, près Guérigny.

* Blacas (le duc Xavier de), à Paris.

Blains (des), à Ambronay (Ain).

* Blais (l'abbé Auguste), curé de Brestot (Eure).

* Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.

* Blancmesnil (Cte. de), à Paris.

Blaudy (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Confolens.

* Bligny, propriétaire, à Rouen.

Blin, payeur du département, à Bourges.

* Blois (Ch. de), ancien député, à Quimper.

Blottière, sculpteur, au Mans.

Boilève-Desnoyers, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).

Boisseenard (le comte de), propriétaire, à Paris.

* Boissieu (Alphonse de), à Lyon.

Boivin, architecte du département, à Auxerre.

* Bonald (Mgr. de), cardinal, archevêque de Lyon.
Bonnechose (de), à Bayeux.
* Bonneuil (le comte de), à Paris.
Bonnetat (l'abbé), curé de Castelnau-d'Urban.
Bonneton, architecte, à Gannat.
Bonvouloir (Cte. de), à Mortain.
* Bordeaux (Raymond), docteur en droit, à Evreux.
Bordecôte (de), substitut du procureur de la République, à Pont-Audemer.
Bossin, horticulteur, à Paris.
Bottin, membre de plusieurs Académies, à Paris.
* Boucher-du-Vigny, propriétaire, à Coutances.
* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines (Loiret).
Bouchet (Paul), architecte, au Mans.
* Boudant (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Chantelle (Allier).
Boudin, sculpteur, à Gisors.
Bouet (Ch.), à Caen.
* Bouillet, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.
* Boulangé, membre de l'Institut des provinces, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.
Boulart (Emile), juge de paix, à Richelieu.
Bouquerel de Plainville, propriétaire, à Bayeux.
Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.
Bourdon-Durocher, officier en retraite, au Mans.
Bourdont, directeur de la fabrique de verres peints, à Paris.
Bourgeois (Justin), propriétaire, à Saintes.
Bourgoing (le Cte. François), à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, 15.
Bourmont (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.
Bourse (l'abbé), curé, à Neuvy.
Boutton-l'Evêque, maire des Ponts-de-Cé.
Bouvet (l'abbé), curé de Foultourte (Sarthe).
Mgr. Bouvier, évêque du Mans.
Boyer, ancien professeur, au Mans.
* Brébisson (de), à Falaise.
Bréda (le comte Raymond de), propriétaire, à Paris.
* Breil de Landal (Cte.), propriétaire, à Landal (Ille-et-Vilaine).
Bretagne (de), inspecteur des contributions directes, à Laon.
Bréville, à Caen.
Briand (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.
Briffaut (l'abbé), curé de Saumur.
* Briges (Mqs. de), propriétaire, à Caen.
* Brion, docteur-médecin, à Lisieux.
Brisson, secrétaire en chef de la Mairie, à la Rochelle.
Broc (du), à Moulins.

BRULÉ (l'abbé), aumônier des religieuses de la Ste.-Enfance, à Sens.

BRUN-LAVAINE, propriétaire, à Turcoing (Nord).

BUCAILLE (Gustave), propriétaire, à Paris.

BUDILLON, curé de Bavin (Isère).

BULLIOT, à Autun.

BURES (de), conseiller de préfecture, à Moulins.

BUSSIÈRES (Emile), architecte, à Bourges.

* BUYER (Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

C.

CABARET, propriétaire, à Lille.

* CAIX (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).

* CAMPION, avocat, à Lisieux.

CANAT (Marcel), membre de la Société archéologique de Châlons-sur-Saône.

CANETO (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

CANCHY (de), propriétaire, à Sens.

* CARDIN, ancien magistrat, à Poitiers.

CARESME (l'abbé), curé, au Bec-Hellouin (Eure).

CARNÉ (l'abbé), curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.

CASTEL, agent-voyer chef, à Bayeux, secrétaire-général de la Société académique.

* CASTELNAU D'ESSENAULT (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

CAULAINCOURT (le comte de), propriétaire, à Lille.

* CAUMONT (de), directeur de la Société française, à Caen.

CAUMONT (Mme. de), à Caen.

CAUMONT (Ste.-Croix), propriétaire, à Avranches.

* CAUSSIN DE PERCEVAL, procureur-général, à Caen (Calvados).

* CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.

CAZE (de), à Rouen.

* CHAILLOU DES BARRES (le baron de), à Sainpuis (Yonne).

CHALLE père, avocat, à Auxerre.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), à Craon (Mayenne).

CHAMPOISEAU (Noel), membre de plusieurs Académies, à Paris.

CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHAOURCES (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

* CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, propriétaire, à Angers.

* CHARDON DU RANQUET, à Clermont-Ferrand.

CHARIÉ, juge suppléant, à Auxerre.

CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.

CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel (Indre).

CHARTON, conseiller d'Etat, direc-

teur du Magasin pittoresque, à Paris.

* Chasteignier (comte Alexis de), officier des haras, à Villeneuve-sur-Lot.

* Chastellux (le comte de), propriétaire, à Paris.

Chatel, peintre, directeur de la fabrique des vitraux peints, au Mans.

Chaulieu (le baron Hugues de), à Vire.

Chausotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Chauvenet (de), juge d'instruction, à St.-Quentin.

Chauvet, ingénieur, à Clermont-Ferrand.

Chergé (de), inspecteur des monuments, à Poitiers.

* Chevalier (l'abbé), à Vaulandry (Maine-et-Loire).

Chevalier, membre du Conseil général, à La Châtre.

* Chevalier, rue Duc-de-Chartres, à Rouen.

Chevreau (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

* Chipier, architecte, à Ecuilly, près Lyon.

Choisy, professeur au collége de Falaise.

Choulot (le Cte. de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

Cirot (l'abbé), à Bordeaux.

* Cissey (Louis de), propriétaire, à Cissey (Côte-d'Or).

Clément (l'abbé), curé de St.-Amand-en-Puysaie (Nièvre).

* Clerc (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.

Clermont-Gallerande (de), au Mans.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.

Clermont-Tonnerre (de), à Ancy-le-Franc (Yonne).

Clervaux (Jules de), propriétaire, à Saintes.

Clinchamps (de), propriétaire, au Mans.

* Cochet (l'abbé), ancien aumônier du collége de Rouen.

Cochin, adjoint au maire du 10e. arrondissement, à Paris.

Coetlosquet (Charles de), à Metz.

Coetlosquet (Maurice de), propriétaire, à Metz.

Coffinet (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.

* Collan-Castaigne, propriétaire, à Bolbec (Calvados).

* Collart, capitaine d'artillerie, à Metz.

Collas (l'abbé), chapelain de la Maison des Sts.-Anges, à Rouen.

Collombel (de), propriétaire, à Cristot (Calvados).

* Commarmont, conservateur du Musée, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

* Contencin (baron de), directeur de l'administration des cultes.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray.

Cornillet, notaire, à Lamballe.

* Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (comte de), propriétaire, à Lille.

Courty, avocat, à Caen.

Courval (le Vte. de), à Pinon (Aisne).

Mgr. Cousseau, évêque d'Angoulême, membre de l'Institut des provinces.

Cosette-Emont, à Amiens.

* Crozet (l'abbé), curé de Nechers, près d'Issoire.

* Crosnier (l'abbé), vicaire-général, à Nevers.

Crevelier fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

* Curial (le Vte.), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.

* Cusson, avocat, à Caen.

* Cussy (le vicomte de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Mandé, près Paris.

* Cussy (le comte de), propriétaire, à Caen.

* Cuvelier (Auguste), propriétaire, à Lille.

D.

Dachez, inspecteur des domaines, à Auxerre.

Dally, architecte, à Paris.

Damas (le Vte. Edmond de), propriétaire, à Paris.

Damourette (l'abbé), aumônier du collége, à Châteauroux.

* Danjou, juge, à Beauvais.

* Danse, président du tribunal, à Beauvais.

* Daigneaux (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

* Dan de la Vauterie, docteur-médecin, à Caen.

* Darcel, propriétaire, à Paris, rue Blanche, 6.

* Darras (l'abbé), à Soissons.

Daru (l'abbé), chapelain de l'hôpital général, à Auxerre.

* Daudiffret (le comte), receveur-général, à Nantes.

David, ancien député, à Niort.

* David, architecte, au Mans.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

Defontaine (Louis), propriétaire, à Lille.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur de la République, à Briey.

Dehamel-Bellenglise, propriétaire, à Lille.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

* De La Chouquais, président à la Cour d'appel, à Caen.

* Delafosse, propriétaire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delaigle (l'abbé), curé de Presles-Thierny (Aisne).

* Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Chamond (Loire).

Delaplanche (Henri), membre du Conseil général, à Autun.

De La Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

Delarue, architecte du départe-

ment de la Sarthe, au Mans.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

* Delatour-Du-Pin-Gouvernet, propriétaire, à Pise.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

* Delhorme, directeur du Musée, à Vienne.

* Deligand, statuaire, à Paris.

* Delzons (le baron), juge, à Aurillac.

* Denys, ancien maire, à Commercy.

Dermigny, à Péronne.

Derobe, architecte du département, à Metz.

Derso, juge au tribunal civil de Laon.

* Desbouis, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand.

Des Cars (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gonthier.

* Des Cars (le comte François), à Paris.

Deshayes, architecte, à Caen.

* Desjardins, architecte, à Lyon.

* Des Moulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux (Gironde).

Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Desportes, conservateur du musée, au Mans.

* Des Roberts (Adolphe), propriétaire, à Metz.

* Devoucoux (l'abbé), vicaire-général, à Autun.

* Didion, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.

* Didron, secrétaire du comité des arts, à Paris.

* Dol, avocat, à Marseille.

* Douesnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.

Mgr. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

Driollet, architecte, à Nantes.

* Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* Drouyn (Léo), à Bordeaux.

* Dubier, maire, à Vallennes.

* Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Duboys (Auguste), pharmacien, à Limoges.

Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.

* Du Broc de Segange, à Moulins (Allier).

Duchange, chevalier de la Légion d'honneur, à Laon.

* Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

* Ducoin (Auguste), à Lyon.

Dudezerseul fils, propriétaire, à Rennes.

* Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers.

Dugué, ancien notaire, à Conlye (Sarthe).

* Du Manoir (le comte), maire, à Juaye.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), à La Garenne (Eure).

* Du Moncel (vicomte Théodose), propriétaire, à Cherbourg.

Dumont de St.-Priest, à Limoges.

Dumorisson, juge de paix, à Pont (Charente-Inférieure).

Dumoutet, sculpteur, à Bourges.

* Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.

Duplessis (l'abbé), aumônier des Carmélites de Nevers.

* Dupont-Longrais (Auguste), propriétaire, à Caen.

Dupray-Lamahérie, substitut, à Argentan.

* Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Durand (Louis), propriétaire, à Metz.

* Durand, architecte du département, à Bayonne.

* Duranville (Léon de), à Rouen.

Duru, aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.

* Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.

Duvivier (Antony), propriétaire, à Nevers.

E.

Eblé, lieutenant-colonel d'artillerie, à Metz.

Edom, recteur de l'Académie, au Mans.

Elie Bigot, propriétaire, à Angers.

Emont, vicaire du Pré, au Mans.

* Escars (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).

* Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.

Espiard (Edouard d') vice-président de la Société éduenne, à Autun.

Espiard (Henri d'), à Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Etoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.

Eudeline (l'abbé), vicaire, à Villers-Bocage.

F.

Feuilley, juge de paix, à Lyon.

Fialeix, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

* Flechet, architecte, à Lyon.

Fleury (Edouard), à Laon.

Forlant (Maurice de), ancien député, à Nancy.

* Fontenay (Joseph de), propriétaire, à Autun.

* Fontette (baron Emmanuel de), ancien député du Calvados, à Caen.

* Formigny de la Londe (de), propriétaire, à Caen.

Fortin (l'abbé), curé de la cathédrale, à Auxerre.

Foucault (le comte de), au Mans.

FRANCHEVILLE (Amédée de), à Sarzeau (Morbihan).

FRANCHEPIN (de), propriétaire, à Metz.

FRANQUEVILLE (de), à Tournebu (Calvados).

FREMAINVILLE (Raoul de), propriétaire, à St.-Brieux.

* FRÉMIOT (le baron de), rue du Faubourg St.-Honoré, 58, à Paris.

FRESNAIS (l'abbé), vicaire, à Passy.

FRESNAYE (baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

FROMENT, propriétaire, à St.-Thomas (Aisne).

FRUCHAUD (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

G.

GAIDE (l'abbé), curé de St.-Jacques, à Reims.

GAGNON, architecte, à Laon.

GALLARD, propriétaire, à Mont-Coutant (Deux-Sèvres).

GALLOIS, conservateur du musée archéologique de Nevers.

GARCAN (le baron de), membre de l'Académie, à Metz.

* GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.

GAROTEAU, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

GAROU (Pierre), propriétaire, à Lyon.

* GAUGAIN, propriétaire, à Bayeux.

GAULTIER, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

GAULTHY, conservateur des hypothèques, à Sens.

GAUMÉ, professeur de dessin, au Mans.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin (Côtes-du-Nord).

GELINEAU, procureur de la République, à Montmorillon.

GENOUILLAC (le vicomte de), à Rennes.

GÉRAULT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Vénérand, à Laval (Mayenne).

* GESLIN DE BOURGOGNE, à Saint-Brieux.

GIRAULT DE PRANGEY, inspecteur des monuments, à Langres.

GIVELET (Charles), à Reims.

* GIVENCHY (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

* GLANVILLE (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

* GODARD-SAINT-JEAN (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Langres.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

GODEFROY (l'abbé), curé de Bonsecours, près Rouen.

GODEFROY (de), ancien sous-préfet, à Paris.

GODEFROY (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.

* GOGUEL, membre de l'Institut des provinces, principal du collége de Bouxviller (Bas-Rhin).

* GONIDEC DE TRESSAN (Le) père,

propriétaire, à Vitré.

Gouin (Henri), propriétaire, à Tours.

Gourgues (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

* Mgr. Gousset, membre de l'Institut des provinces, cardinal-archevêque de Reims.

* Grandval (marquis de), propriétaire, à St.-Denys-Maisoncelles (Calvados).

Grégoire, architecte du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Grigny (Alexandre), architecte, à Arras.

Grimault, membre du Conseil général, au Mans.

Gris de la Pommeraye (Le), propriétaire, au Mans.

Guéranger, chimiste, au Mans.

Guérin fils, architecte, à Tours.

Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guillaud (l'abbé), professeur d'histoire au petit séminaire, à Grenoble.

Guillemin (Félix), avocat, à Avesnes.

Guillois (l'abbé), curé du Pré, au Mans.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guinoiseau fils, propriétaire, à Angers.

* Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

* Guy, architecte, à Caen.

H.

Haché, propriétaire, à Paris.

Haignery (Daniel), professeur, à Boulogne-sur-Mer.

* Halléguen (le docteur), à Châteaulin (Finistère).

Hamon, membre du Conseil général, au Mans.

* Hardel, imprimeur, à Caen.

* Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.

Hatat, archiviste du département, à Châlons-sur-Marne.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Herbigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

* Héricourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

* Hermand (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Hermand (Octave), propriétaire, à St.-Omer.

Herpin, docteur-médecin, à Metz.

Hespel d'Hocron (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Haubourin (Nord).

* Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

Hidé, propriétaire, à Bruyères, près Laon.

* Hollandre, ancien bibliothé-

caire, à Metz.

HOUDET, propriétaire, à Nantes.

HOUEL (Ephrem), inspecteur-général des Haras, à St.-Lo.

HUART (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

* HUCHER, membre de l'Institut des provinces, à Paris.

HUCHOT (l'abbé), curé archiprêtre, à Conflans (Moselle).

HUMBERT, architecte, à Nancy.

HURAULT (l'abbé), curé de Pouques-les-Eaux, près Nevers.

I.

* IZARN (Armand d'), propriétaire, à Nantes.

J.

* JABOUIN, sculpteur, à Bordeaux.

JACOB, imprimeur-libraire, à Orléans.

JAROSSAY, antiquaire, au Mans.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), à Arles.

JEANNOT (l'abbé), curé de la cathédrale de Nevers.

JOBAL (de), propriétaire, à Blois.

JOFFROY (Auguste), architecte du département, à Avignon.

* Mgr. JOLY, archevêque de Sens.

JOLY-LE-TERME, architecte, à Saumur.

* JOUIN (l'abbé), vicaire-général, à Evreux.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, au Mans.

* JOUVE (Gustave), chanoine, à Valence.

K.

KERDREL (de), député, membre de l'Association bretonne, à Rennes.

KERGARIOU fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

KERGORLAY (de), membre de l'Institut des provinces.

* KÉRIDEC (de), député, propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

L.

* LABBÉ, juge de paix, à Hérieux.

LABILLE (Amable), architecte, à Paris.

LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.

LA CHÈVRE (Edgard), avocat, à Evreux.

Mgr. LACROIX, évêque de Bayonne.

LACROIX (l'abbé), curé, à Montierneuf.

LACROIX, pharmacien, à Mâcon.

* LACURIE (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Saintes.

* LAFFETAY (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

LAGARENNE (de), à Alençon.

* LAIR, conseiller de préfecture, membre de plusieurs Académies, à Caen.

LALLIER, substitut du procureur de la République, à Sens.

LALONDE (Arthur de), rue de la Rochefoucault, à Rouen.

LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, à Rouen.

* LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.

* LAMBRON DE LIGNIM, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

LAMORT (l'abbé), chanoine honoraire, curé doyen à Oisy (Pas-de-Calais).

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

* LANGLE (Vte. de), propriétaire, à Vitré.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

* LAPOUDAYE, président du tribunal civil, à La Réole.

LARGÉ, inspecteur de l'Académie, à Clermond-Ferrand.

LARIVIÈRE LE MOIGNE, procureur de la République, à Paimbœuf.

* LA RIVIÈRE (Mme. la comtesse de), à Caen.

LAMACHE (l'abbé), aumônier des prisons, chanoine honoraire, à St.-Etienne (Loire).

* LATOUCHE (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

LAURANCE, principal du collége, à Perpignan.

LAUREAU (l'abbé), directeur au séminaire, à Auxerre.

LAURENT-LESSERÉ, ancien maire, à Auxerre.

LAVIROTTE, archéologue, à Arnay-le-Duc.

LEBLANC, ancien ingénieur en chef, à Auxerre.

LEBLANC (Léon), juge, à Auxerre.

* LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

LE BOUCHER, propriétaire, à Caen.

LEBRUN, aumônier du collége de Nevers.

* LE CARPENTIER fils, à Honfleur.

LE CHAT, propriétaire, au Mans.

LÉCHAUDÉ-D'ANISY, propriétaire, à Paris.

LE CHEVALIER, avoué, à Pont-l'Evêque.

LECLERC (Achille), membre de l'Institut, à Paris.

LECLERC, maire de Falaise.

* LECLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LECLERC-GUILLORY, propriétaire, à Angers.

LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, à Poitiers.

LE COINTRE (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

* LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

* LE COMTE (l'abbé), curé de Cuffies (Aisne).

* LE CORDIER, ancien député, à Paris.

LECOURT, avoué, à Pont-l'Évêque.

LE COUVREUR (l'abbé), principal du collége de Domfront.

LE CREPS fils, à Caen.

LE DICTE DU FLOS, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).

LE FEBVRE (l'abbé François), professeur à Boulogne-sur-Mer.

Le Fèvre du Rufflé, ministre des travaux publics, à Paris.

Lefranc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

Leger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

* Le Glay, membre de l'Institut, à Lille.

* Mgr. Le Herpeur, évêque de la Martinique.

Le Lièvre (Ernest), maire de Loos (Nord).

Le Lyon, chanoine, à Evreux.

Lemaire (l'abbé), au petit séminaire, à Laon.

Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).

Lemerchier, propriétaire, à Amiens.

* Le Monnier, propriétaire, au Havre.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Le Noir (l'abbé), curé de Font-gombault (Indre).

Le Normand de Courmel, directeur des contributions directes, au Mans.

Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

Lerebyfait, propriétaire, à Pont-Audemer.

Leroux, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

Leroux, notaire honoraire, à Sens.

Leroy, horticulteur, à Angers.

Le Roy (Octave), procureur de la République, à Cherbourg.

* Lesseville (Edouard de), à Châlons.

* Lestoile (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.

Le Trone, au Mans.

Leutre (de), président du tribunal civil, à Gaillac (Tarn).

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

Le Voyer, supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).

* Liberge, architecte, à Nantes.

Liger, architecte, à Rouen.

Limal, juge, à Saintes.

Livet (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.

Lochet (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.

Lonclas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Lorière (Gustave de), avocat à la Cour de Paris, à Moulin-Vieux, commune d'Asnières (Sarthe).

* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Louvel (l'abbé), membre de l'Académie de Rouen, principal du collége de Dieppe.

* Loyac (marquis de), à Vendœuvre (Sarthe).

* Lusson (Antoine), peintre verrier, à Paris.

* Luynes (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.
* Luzarches, propriétaire, à Tours.

M.

Machart, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Bourges.
Mac-Mahon (le comte), propriétaire, à Autun.
* Macheco (Mme. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).
Magdelaine, ancien ingénieur en chef, à Amiens.
Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.
Mahul, ancien préfet, à Paris.
Magnan, maire de Nointel (Oise).
* Mailly (le comte de), à Requeil (Sarthe).
Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.
Malbos (de), à Privas (Ardèche).
Malezieux (de), à Senlis.
* Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.
Mallet, ancien notaire, à Bayeux.
* Manceau (l'abbé), chanoine, à Tours.
Mandelot (le comte de), à Autun.
Manin, avocat, à Lauzun.
Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare (Loiret).
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.
Marey-Monge (Ernest), à Nuits.
Marguerron, propriétaire, à Tours.
Mgr. de Marguerye, évêque de St.-Flour.
* Marhalla (du), à Quimper.
* Marion (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.
* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, à Paris.
* Martin (l'abbé Arthur), à Paris.
Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.
Massardière (de la), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.
Masson (l'abbé), curé de Dieuse (Meurthe).
Massot, instituteur, à Tancin (Isère).
Massot, avocat, à Auxerre.
Mathan (le baron Edgard de), chef d'escadron au 1er. régiment de spahis, à Milianah.
Mathieu, propriétaire, à Auxerre.
Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel.
Mathon, archiviste de la préfecture, à Laon.
Maubué, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.
Maumigny (le comte Victor de), à Nevers.
Mecflet (de), propriétaire, à Quesnay.
Meyre, architecte, à Rambouillet.
* Mège (l'abbé), curé du canton de Morestel (Isère).
* Mellet (le comte de), à Chaltrait (Marne).
Menard-Bournichon, chef de bataillon du génie, au Mans.

Menuet de Lathonne, notaire, à St.-Claude (Charente).

* Mérode (le comte de), à Trelon (Nord).

* Mesmin (de St.), correspondant de l'Institut, à Dijon.

* Métayer (Le), avocat, à Pont-l'Évêque.

Métayer (Léon), à Evreux.

Michelaos (François), sculpteur, à Valence.

Mieulles (de), receveur général, à Nevers.

Migné, imprimeur-typographe, à Châteauroux.

Millet, inspecteur des forêts, à Laon.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Nevers.

Milly (Alphonse de), à Milly (Manche).

Minard, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Minoret (E.), avocat, à la Cour d'appel de Paris.

* Mirbeau (l'abbé), à Raymalard (Orne).

Moll, architecte, à Paris.

* Montalembert (le comte de), député, à Paris.

* Montenard (le Cte. de), au château de Tancin, près Grenoble.

* Montlaur (Cte. de), directeur de l'art en province, à Moulins.

Moquin-Tandon, professeur à la faculté, à Toulouse.

Mordret, docteur-médecin, au Mans.

* Morière, directeur des cours spéciaux du Lycée, à Caen.

Morin, avoué, à Saintes.

Morissure (de) fils, à Nogent-le-Rotrou.

Moufflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

* Mouquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Mousseron, conseiller de préfecture, au Mans.

Moyriat (le vicomte Arthur de), à Paris.

Mozel (Alcide), substitut, à Paimbœuf.

N.

* Nau, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

Nanquette, curé de St.-Maurice, à Reims.

Nettencourt (comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres).

* Nicolaï (le marquis de), à Montfort (Sarthe).

Nicolas, (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* Niepce, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.

* Noget (l'abbé), supérieur du séminaire de Sommervieu.

Nugent (de), à Paris.

O.

Ochier, docteur en médecine, à Cluny (Saône-et-Loire).

* Oilliamson (le marquis d'), à

Paris.

Paraulx (le Mq^is de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

Précy, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Prost (Auguste), propriétaire, à Metz.

Q.

* Quantin, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

* Quenault, conseiller de préfecture, à Chartres.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Quertier (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rouen

Queyras (l'abbé), curé, à la Roche-de-Glun (Drôme).

R.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

* Raymond (de), architecte, à Nantes.

Raymond (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Bourges.

* Raynal, avocat-général à la Cour de cassation, à Paris.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mgr. Regnier, archevêque de Cambrai.

Regnier (l'abbé), curé, à Dives.

Renault, membre de l'Institut, juge d'instruction, à Coutances.

Mme. Renault, à Paris.

Renneville (comte de), propriétaire, à Amiens.

Rey (Victor), maire, à Autun.

* Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.

Richard, adjoint au maire du Mans.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Rigault de Grandet (de), à Châlons-sur-Marne.

Rigolot, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

Riobé, substitut du procureur de la République, au Mans.

* Rioust de l'Argentaye, député, propriétaire, à Argentaye (Côtes-du-Nord).

* Robert, intendant militaire, à Metz.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Mlle. Robin, propriétaire, à Bourges.

* Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Rocher (l'abbé), curé de la Chapelle St.-Mesmin.

Rochet (l'abbé), à St.-Jean-d'Angely.

* Roisin (le baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

Romain (l'abbé), professeur au séminaire de Notre-Dame de Liesse (Aisne).

Rondier, juge d'instruction, à Melles.

* Rostan, avocat, à St.-Maximin (Var).

* Rostolan (de), à Evreux.

Rocit, directeur de l'Ecole normale, à Laon.

* Rougniard (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

* Roulière (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes (Deux-Sèvres).

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

* Roux (l'abbé), à Feurs (Loire).

* Roux (P.-M.), docteur en médecine, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Rouyer, employé des postes, à Paris.

Royer-Vial, à Lyon.

Roze-Cartier, propriétaire, à Tours.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Ruillé, conseiller de préfecture, au Mans.

* Ruillé (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).

Rohrick (Robert), architecte du gouvernement, à Paris.

S.

Sagette (l'abbé), professeur au petit séminaire de Bergerac.

* Sagot, membre de plusieurs académies, à Paris.

Sagot (E.), architecte, à Paris.

* Saint-Aldegonde (de), à Outrelaize.

Saint-Aignan (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

Saint-Florent (de), propriétaire, à Vendeuvre, près Nancy.

Sainte-Foy (Mme de), née marquise de Bois-d'Ennemets, aux Thilliers-en-Vexin (Eure).

Saint-Germain (de), propriétaire, à Apilly (Manche).

* Saint-Germain (de), propriétaire, à Evreux.

Saint-Rémy (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.

* Saint-Simon (de), à Toulouse.

* Saint-Seine (le marquis de), à Dijon.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

* Salmon, membre du Conseil général de la Sarthe, à Sablé.

Santerre (l'abbé), vicaire-général, à Pamiers.

* Sarcé (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

* Saullay de Laistre, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.

* Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Paris.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Savin, curé doyen de la Madeleine, à Lille.

Savoye (Amédée), architecte, à Lyon.

Scelles (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.

Sebaux (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'Evêque, au Mans.

Segrestain, architecte du département, à Niort.

* **Seheult**, architecte du département, à Nantes.

Sénéchant, curé de Massognes (Vienne).

Senonnes (le marquis de), propriétaire, à Angers.

Sergent (l'abbé), recteur de l'Académie, vicaire-général, à Nevers.

Sesmaisons (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Sicamois, officier de l'Université, à St.-Brieux.

* **Simon**, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.

Simon (Félix), à Metz.

* **Sringer**, directeur de la compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Solerac (de), au Pavillon du Sacq.

* **Soultrait** (comte Georges de), membre de plusieurs Académies, au château de Toury (Nièvre).

Sourdeval (de), juge, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

Stengel, officier supérieur en retraite, à Paris.

Stoclet (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Laon.

Surrault, principal du collége, à Melles.

* **Surigny** (de), à Mâcon.

T.

Tambour fils, à Mâcon.

Tarbé de Vauxclairs, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Laon.

Tarnaud (Frédéric), banquier, à Limoges.

Tassilly, maître de pension, à Caen.

Taunay, juge suppléant près le tribunal de première instance, à Poitiers.

Taverrier (l'abbé), curé-archidiacre de St.-Quentin (Aisne).

Tavigny, avocat, à Bayeux.

* **Tellot** (Henry), propriétaire, à Dreux.

* **Teste-Dolet**, membre du comité des arts et monuments, à Paris.

Tévenart, curé-archiprêtre, à Laon (Aisne).

* **Texier** (l'abbé), supérieur du séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

* **Thevenot**, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* **Thibault** (Emile), membre de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Thiollet, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

Thouroude, curé de Planches (Orne).

TILLY (le comte de), propriétaire, au Mans.

TIRARD, curé, à Vire.

* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

TONNELIER, juge d'instruction, à Auxerre.

TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

* TOURNESAC (l'abbé), chanoine, au Mans.

TORQUAT (l'abbé de), vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

TOUVAR, curé d'Olley (Moselle).

TOUSTAIN (Henry de), au château de Vaux-sur-Aure.

TRANCHANT, curé de Jort (Calvados).

TRIDON (l'abbé), à Troyes.

TROPPÉ (l'abbé), chanoine, principal du collége, à Bayeux.

* TURGOT (le marquis de), ancien pair de France, à Lantheuil (Calvados).

V.

VAGNER, imprimeur, membre de l'Académie, à Nancy.

VALGORGE (de), à l'Argentière (Ardèche).

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

VALLÉE (Platon), docteur-médecin, au Mans.

VALORY (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly.

VALROGER (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

VAN-DER-STRATEN (le baron de), à Metz.

* VAN ISEGHEM, architecte, à Nantes.

VARIN (l'abbé), curé de Vaucelles, à Caen.

VARNET, curé de Cartin (Isère).

VAUDRY (l'abbé), curé de St.-Georges (Yonne).

VAUDION, sous-inspecteur des écoles primaires, à Alençon.

* VAUQUELIN (baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

VAUTENET (de), à Paris.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

VÉE, curé d'Entrains (Nièvre).

VERDIER, professeur de mathématiques, au Mans.

VERNANGES, docteur en théologie, à Lyon.

VERNEILH (de), de l'Institut des provinces, à Nontron (Dordogne).

VERNEILH (Jules de), à Nontron.

* VERROLLES (Paul), architecte du département, à Caen.

VESVROTTES (Cte. de), à Paris.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des Provinces, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher).

VIBRAYE (le Cte. de), au château de Bazoches (Nièvre).

VIGNERAL (le comte de), à Ry (Orne).

VIGNON, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

VIGNOINE (l'abbé), archidiacre de

Vervins (Aisne).

VILLARS (Mme. de), au Havre.

VILLEFOSSE (de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.

* VILLEGILLE (de la), secrétaire du comité historique, à Paris.

VILLERS (François), architecte, à Angers.

* VILLERS (Georges), propriétaire, à Bayeux.

VILLIERS (de), contrôleur des contributions, à Paris.

VINAS (l'abbé Léon), curé de Monferrier.

VINCENT (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.

VINCENT (Gustave), peintre ornemaniste, à Bordeaux.

VINCENT (l'abbé), vicaire-général, au Mans.

VIOLETTE (l'abbé), curé de Cosne (Nièvre).

VOILLEMIER, docteur-médecin, à Senlis.

* VOISIN (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.

* VUATRIN, avocat, à Beauvais.

W.

WALSH (le vicomte Edouard), à Paris.

WATTEAU (l'abbé), chanoine honoraire, à Angoulême.

WEIL, architecte du gouvernement, à Beauvais.

* WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

* WINT (Paul de), à Paris.

WOILLEZ, membre de plusieurs académies, à Senlis.

Y.

* YEMENIZ, négociant, à Lyon.

* YOUF (l'abbé), supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Membres étrangers.

MM.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

AUERSWOLD, président de la régence, à Trèves.

AVELLINO (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

B.

BAYLEY (W. H.), de Londres.

BÆHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BOISSERÉE (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* BRINCKEN (de), conseiller d'Etat,

à Brunswick.

Britton, à Londres.

Bokland, membre étranger de l'Institut des provinces, doyen de Westminster, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* Coeverden (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Coblentz.

Coppieters (le docteur), à Ipres.

D.

* Donaldson, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Dumortier, membre de la chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

* Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liège.

Florencourt (de), membre de plusieurs académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

* Furstemberg-Stammheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mg^r. Geissel, archevêque de Cologne.

Geloes (comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildemeester, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Gueraache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kesteloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mg^r. Labis, évêque de Tournay.

Mg^r. Laurent, évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

* Lenhart, sculpteur, à Cologne.

* Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles, professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mg^r. Muller, évêque de Munster.

N.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* PARKER, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Q.

* QUAST (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAMBOUX, conservateur du musée de Cologne.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

REIDER, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX, chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RING (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg, en Brisgaw.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

S.

* SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUZAIL SOUMEIGNE (baron de), à Francfort.

SCHAYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.

SCHENASE (Charles), procureur du Roi, à Dusseldorf.

SCHNEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHREIBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

* SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

SHEFFIELD-GRACE, à Knowle-House, comté de Kent.

SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STAMPFE (de), vice-président du tribunal de Munster.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U.

URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

WALSCH, rue de l'Université, 82, à Paris.

WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

* Warnkoenig, membre de l'Institut, et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* Whewel, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

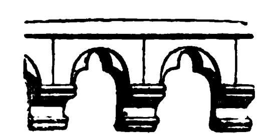
Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.



TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Caen, imp. de A. Hardel.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1852,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A DIJON,

EN 1852,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DIDRON, RUE HAUTEFEUILLE, 13.
CAEN, TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

1853.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XIXe. SESSION

A DIJON

LE 1er. JUILLET 1852 ET JOURS SUIVANTS.

Séance du 1er. juillet 1852.

Présidence de Mgr. L'ÉVÊQUE de Dijon.

A une heure de l'après-midi, les membres du Congrès se pressent dans la belle salle des Etats de Bourgogne ; on compte plus de 150 personnes.

Sur l'invitation de M. de Caumont, Mgr. l'évêque de Dijon prend place au fauteuil et appelle à siéger au bureau MM. *de Caumont ; Leclere*, de l'Institut ; baron *Chaillou-des-Barres ; Huart*, recteur de l'Académie ; *de Lacuisine*, président de l'Académie de Dijon ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments ; *H. Baudot ; J. de Fontenay ; L. Gaugain*, secrétaires-généraux du Congrès.

Quelques instants après, M. le Maire de la ville et MM. les adjoints se réunissent au bureau précédent.

On remarque dans l'assemblée les membres dont suivent les noms :

MM. Abord (Hippolyte), avocat, à Autun.
André, maire, à Dijon.
Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.
d'Arcelot, membre correspondant de la commission archéologique de la Côte-d'Or.
Archiac (le comte d'), à Dijon.
Batault (Henry), secrétaire de la Société archéologique de Châlons-sur-Saône.
Baudot (Adrien), membre de la commission archéologique, à Dijon.
Belin (Abord), membre de la commission archéologique, à Santenay.
Belly (Félix), rédacteur du journal l'Élu, à Dijon.
Berbis (de), rue Jehanin, à Dijon.
Berlier (Gustave), rue Ste.-Anne, à Dijon.
Bessy, membre de la commission archéologique, à Dijon.
Bizard, professeur de dessin, à Sémur.
Bizouard, membre de la commission archéologique, à Dijon.
Blavignac, délégué de la Société d'histoire, à Genève.
Boissard (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.
Boissard (Ives), propriétaire, à Dijon.
Bouchard, à Dijon.
Bravais, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.
Bretenière (Edouard de), à Dijon.
Broin (de), à Dijon.
Bruno, propriétaire, à Dijon.
Bry (de), préfet de la Côte-d'Or.

MM. CANAT (Paul), à Châlons-sur-Saône.
CARNOT, membre du Conseil général, à Dijon.
CATHELOT, ancien garde général en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).
CAUMONT, architecte, à Dijon.
CELLARD fils aîné, banquier, à Dijon.
CHARREY (de), membre de la commission archéologique, à Dijon.
CHEVRIER (Jules), à Châlons-sur-Saône.
CHEVROT, architecte, à Dijon.
COLLET, vicaire-général à l'évêché, à Dijon.
COURTIVRON (le marquis de), à Bussy-la-Pelle (Côte-d'Or).
CROTTY, percepteur, à Dijon.
DARBOIS, professeur à l'école des beaux-arts, à Dijon.
DAUMONT, membre de la commission archéologique, à Dijon.
DEGRÉ, architecte, rue de la préfecture, à Dijon.
DEJUSSIEU (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.
DESTOT (Edouard), architecte, à Dijon.
DETOURBET, président du comice agricole, à Dijon.
DONILLET, imprimeur, à Dijon.
DORMOIS (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.
DROUAS (de), capitaine en retraite, à Dijon.
DUJÉ (Laurent), percepteur, à Pontailler (Côte-d'Or).
DUPARC (le marquis), rue Vannevie, 35, à Dijon.
DURET, docteur-médecin, à Nuits.
DUXIN, propriétaire, rue St.-Jacques, n°. 171, à Paris.
ERNOUF (le baron), membre de la commission des arts et des édifices religieux, à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47.
Mme. FEBVRE, rue de la Barre, n°. 9, à Mâcon.
FÉNÉON, architecte, à Dijon.

MM. FERIOT, membre correspondant de la commission archéologique, à Moley (Côte-d'Or).

FOISSET, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

FOISSET (Paul), à Dijon.

FOREST (Charles), architecte, à Beaune.

FRANTIN, membre de la commission archéologique, à Dijon.

FOUQUE, homme de lettres, à Châlons-sur-Saône.

GAGEY, aumônier du collége, à Dijon.

GALIX (Anatole), curé de Gemaux.

GARNIER, membre de la commission archéologique, à Dijon.

GAULIN, id. id.

GAULOT (Charles), ancien notaire, à Dijon.

GENRET-PEROTTE, rue Franklin, à Dijon.

GILLOTTE, propriétaire, à Nuits.

GRANCEY (le comte de), à Grancey-le-Château (Côte-d'Or.

GRASSET, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

GUÉDY, chanoine honoraire, curé de Vézeronces (Isère).

GUETTET (le docteur), directeur de l'établissement hydrothérapique, à St.-Seine, près Dijon.

GUIGNARD, bibliothécaire, membre de la commission archéologique, à Dijon.

GUIÉNIARD, curé à . . . . .

GUILLEMOT, juge, à Beaune.

GUILLEMOT, conseiller de préfecture, à Dijon.

HUART, recteur de l'Académie, à Dijon.

HUROT, curé de Rouvres.

JEANNE, membre de la commission archéologique, à Dijon.

JEAUDET (Abel), membre correspondant de la commission archéologique, à Verdun.

MM. JOLIET (Henry), docteur en droit, à Dijon.
JOLIMONT (de), archéologue, à Dijon.
JOSSELIN (P.-H.), membre de la commission archéologique, à Dijon.
JUIGNÉ (de), à Dijon.
KOLLY (Henry de), à Dijon.
LACHADENÈDE (Armand de), à Dijon.
LACHADENÈDE (Alphonse de), à Dijon.
LACUISINE (de), président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
LAFERRIÈRE (le comte de), rue Vauban, à Dijon.
LANDREAU, curé de Fontaine-en-Duesnois.
LARCHÉ, membre de la commission archéologique, à Dijon.
LATOUR, ancien juge de paix, à Chaquy (Saône-et-Loire).
LAURIER, vicaire de St.-Bénigne, à Dijon.
LE MAIRE-CHARLUT, membre de la commission archéologique, à Dijon.
LEMAISTRE, membre correspondant de la commission archéologique, à Tonnerre.
LEPINE, docteur-médecin, à Dijon.
Mme. et Mlle. LE ROY, rue Musette, à Dijon.
LIGER-BELAIR (le comte), à Dijon.
LONGUY (Ch. de), à Santenay.
LOUVET (Ch.), curé de Marsaunay-la-Côte (Côte-d'Or).
LUCY, receveur général, à Dijon.
MALINOUSKI, professeur au collége, à Dijon.
MAMMERT (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye.
MARELOT, doyen de la Faculté, à Dijon.
MARION (Adrien), à Dijon.
MARION, propriétaire, à Dijon.
MARNOTTE, architecte, à Besançon.

MM. MASSON, curé de Boneuvre.
MATHIEU (Adrien), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.
MAZEAU, ancien notaire, à Dijon.
MENNE (le général), rue Montigny, à Dijon.
MIGNARD, membre de la commission archéologique, à Dijon.
MINOT, curé de Quetigny (Côte-d'Or).
MINSEURE (de), propriétaire, à Dijon.
MOISSENET (Jules), à Beaune.
MONGOLFIER (Raymond de), à Montbard.
MONTAGU (Louis de), à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire).
MONTBEILLARD (Léon de), à Semur.
MOREAU, statuaire, membre de la commission archéologique, à Dijon.
MOREAU, ancien magistrat, rue de l'Ecole de Droit, à Dijon.
MOREAU, curé de St.-Bénigne, à Dijon.
MOUZIN-GIRARDOT, membre de la commission archéologique, à Dijon.
MUTEAU, premier président de la Cour d'appel, à Dijon.
NAULT, ancien procureur-général, à Dijon.
NICOT (Ch. Bonaventure), à Lavilleneuve près Cuisery.
NOGENT (de), propriétaire à Rouvres, près Dijon.
NOIROT (I.-C.), correspondant de la commission archéologique, à Dijon.
PACAUD (Pierre), curé de Mavilly près Beaune.
PEIGNOT (Gabriel), avocat, à Dijon.
PEQUEGNOT, curé de Rully près Chagny (Saône-et-Loire).
PERRIQUET, avoué au Tribunal civil, à Dijon.
PETIT (Paul), architecte, membre de la commission archéologique, à Dijon.
PETITOT, rue Vauban, n°. 19, à Dijon.

MM. PISSIER, docteur-médecin, aux Riceys.

PREJAN (C.-J.), membre correspondant de la commission archéologique, à Avallon.

PRISSET, membre de la commission archéologique, à Dijon.

PROTAT (Hippolyte), à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or).

PRUDENT (Lucien), rue Buffon, 18, à Dijon.

RÉMOND (le général), à Paris.

RENARDET, rue Buffon, 21, à Dijon.

RENIER-TRELANNE, négociant, à Dijon.

REY (Etienne), peintre, à Lyon.

RIPAULT, docteur-médecin, membre de l'Académie, à Dijon.

Mgr. RIVET, évêque de Dijon.

ROCHEFOND (de), rue Turgot, à Dijon.

ROGER, rue Neuve, à Langres (Haute-Marne).

ROGER, membre correspondant de la commission archéologique, à Aignay-le-Duc.

ROLLE, membre correspondant de la commission archéologique, à Chaumes.

ROSSIGNOL, conservateur des archives de Bourgogne, à Dijon.

ROTALIER (de), propriétaire, à Dijon.

ROUX (Armand), propriétaire, à Dijon.

SAINT-GÉRAUD (Charles de), inspecteur des forêts, à Dôle.

SAINT-PÈRE, architecte, membre de la commission archéologique, à Dijon.

SALGUES, docteur-médecin, à Dijon.

SARCUS (le comte de), membre de la commission archéologique, à Dijon.

SEGUIN (fils Joseph), à Montbard (Côte-d'Or).

SEGUIN (Marc), membre correspondant de l'Institut, à Montbard.

MM. SERSTAN, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
SUISSE, architecte du département, à Dijon.
THOMAS, curé, à Aubaine (Côte-d'Or).
THUBET, vicaire de St.-Bénigne, à Dijon.
TISSOT, professeur de philosophie, à Dijon.
TORCY (de), place St.-Etienne, à Dijon.
VALLOT (le docteur), secrétaire de l'Académie.
VIENNE (N.), membre de la commission archéologique, à Gevrey-Chambertin.
VIENNOT (Charles), rue Chancellier-l'Hôpital, à Dijon.
VIRELY (L.), notaire, à Dijon.
VOGUÉ (le comte de), propriétaire, à Dijon.

M. de Caumont prononce un discours dans lequel il trace l'ordre des travaux pour la session de 1852, et remercie Mgr. l'évêque de Dijon, les autorités et les hommes lettrés de la Bourgogne, du concours qu'ils ont prêté aux préparatifs du Congrès.

Mgr. l'évêque prend ensuite la parole et prononce une éloquente improvisation dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une faible idée.

Il s'étonnerait, dit-il, de l'honneur qui vient de lui être fait, s'il ne pensait que l'hommage s'adresse au caractère épiscopal dont il est revêtu. Le prêtre, l'évêque surtout, trouve au milieu de ses nombreuses occupations, trop peu de temps pour se livrer à l'étude de l'archéologie, mais cependant, dans les moments de repos nécessaires à l'esprit, il ne peut rester étranger à l'histoire de son pays, à celle des monuments qui le décorent. Ses regards attristés se portent sur l'époque à jamais déplorable où un vandalisme stupide, où l'irréligion et la haine promenaient le marteau destructeur sur les temples qu'avait élevés la piété de nos

pères. Les ronces ont envahi le sanctuaire profané, statues et sculptures ont été mutilées; mais les édifices religieux ne sont pas les seuls qui aient eu à souffrir, les donjons, les châteaux et les manoirs ont subi la dévastation et les injures d'une horde égarée, s'attaquant à tout ce qui était saint, grand et glorieux.

A la tempête succéda le calme, un heureux retour se fit vers le passé, le respect reprit son empire; des hommes de science et de cœur vinrent évoquer les souvenirs, relever les ruines, décrire leurs splendeurs; ils poursuivent leur tâche avec ardeur, ils tiennent à bien mériter de la patrie et de la religion.

Monseigneur regrette que, tout entier aux devoirs de son saint ministère, il ne lui soit pas facile de se trouver au sein du Congrès aussi souvent qu'il le désirerait, mais il a tenu à montrer par son empressement, l'estime qu'il fait des personnes réunies autour de lui et l'intérêt qu'il porte aux travaux des disciples de M. de Caumont.

Les paroles du vénérable prélat sont accueillies par d'unanimes applaudissements. Le bureau procède au dépouillement de la correspondance.

M. le comte de Montalembert s'excuse, par des motifs de santé, de ne pouvoir se rendre au Congrès. — Faites, écrit-il à M. de Caumont, agréer mes regrets bien sincères au Congrès archéologique, et exprimez-lui en même temps la profonde et respectueuse sympathie que m'inspirent, depuis bien des années, ces travaux si modestes et si féconds auxquels vous avez su donner l'impulsion et la vie. — Il termine en appelant la sollicitude toute spéciale de l'assemblée sur les débris du plus ancien monastère de la Bourgogne et peut-être de toute la France orientale, *Réomé* ou *Moutier-St.-Jean*, fondé en 425.

M. le comte de Mérode, appelé à Bruxelles, ne peut céder

au vif désir qu'il avait de venir dans cette belle province de Bourgogne qui lui est si chère.

M. le Maire de Nuits, retenu par des affaires de famille, annonce l'envoi de divers objets qui seront examinés plus tard.

M. Bertini, député piémontais, tout entier aux travaux de la chambre, espère être libre lors de la tenue du Congrès scientifique et pouvoir se rendre à Toulouse.

M. l'abbé Voisin, du Mans, annonce qu'il continue la partie du *Gallia-Christiana* relative au pays qu'il habite.

M. Lefort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, écrit que cette compagnie a délégué au Congrès M. l'architecte Blavignac; l'honorable savant assiste à la séance.

M. le président de la Société scientifique et littéraire de la province de Limbourg, récemment fondée à Tongres, demande à entrer en relations avec celle que préside M. de Caumont.

M. le comte du Manoir de Juaye regrette de ne pouvoir se rendre à Dijon ; il annonce que M. Milard fils, de Troyes, fabricant de carreaux émaillés, doit apporter des échantillons de ses produits pour les mettre sous les yeux du Congrès.

La parole est donnée à M. Rossignol, pour prononcer l'éloge de M. de Saint-Mesmin, enlevé récemment à la science et à ses nombreux amis; il est inutile de faire une analyse de cette notice intéressante qui sera publiée en entier. Le Congrès s'associe au juste hommage rendu à la mémoire d'un homme du plus grand mérite, dont la perte est irréparable.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont, après avoir en quelques mots fait ressortir l'importance des enquêtes archéologiques, reproduit le texte de la première question de celle qui va être faite; cette question est ainsi conçue :

1re. QUESTION. — *Quels sont les monuments celtiques qui existent en Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?*

M. Rossignol dit qu'un ouvrier vient de découvrir, le long d'une voie tendant de Langres à Châlons et traversant l'allée de la Retraite, une suite de tombeaux en pierres brutes; les corps ne paraissaient pas avoir été dérangés et ils étaient accompagnés de différents objets, notamment de colliers en coquillages.

M. Abord rappelle que des objets semblables ont été trouvés par M. Delonguy sous des dolmens de Decise.

M. Victor Petit fait observer qu'on s'éloigne de la question; il faut indiquer seulement les monuments de l'époque celtique bien reconnus, afin de fournir, selon le désir de M. de Caumont, un élément pour la statistique monumentale du pays.

M. Rossignol pense que ces monuments sont rares dans le département de la Côte-d'Or, quoi qu'en ait dit un auteur dont il ne cite pas le nom, mais qui s'est laissé aller à des rêves.

M. Lavirotte cite comme remarquable la pierre d'Auxy (Saône-et-Loire).

M. de Fontenay répond que, sans avoir prévenu personne, le propriétaire du champ dans lequel elle se trouvait, vient de la briser en morceaux.

M. de Caumont regarde comme prouvé, en Bretagne

surtout, que tous les *tumuli* gaulois contiennent un dolmen et que, réciproquement, tous les dolmens ont dû être recouverts de terre. MM. de Fontenay, Lavirotte et Abord ne partagent pas la seconde partie de cette opinion, en ce qui concerne nos contrées; ils affirment l'existence de sépultures gauloises sur toutes les montagnes qui s'étendent depuis Arnay-le-Duc jusqu'à Châlons-sur-Saône.

M. Rossignol rend compte des fouilles que la commission des antiquités de la Côte-d'Or l'a chargé de faire sur les *Chaumes* d'Auvenay. Il a trouvé des ossements pêle-mêle, point de médailles, mais des objets en silex et des débris d'une poterie noire grossière.

M. de Fontenay croit que les instruments en silex sont une indication suffisante d'antiquité, mais qu'il ne faut pas conclure, relativement à la poterie, sans avoir des échantillons trouvés dans le pays et assignés aux diverses époques d'une manière authentique.

M. Baudot craint qu'on ne confonde les sépultures gauloises avec les sépultures mérovingiennes, parce que l'usage de placer des pierres triangulaires sous la tête des morts s'est perpétué pendant des siècles.

M. Rossignol ayant ajouté que le nombre immense des cadavres rencontrés dans ces fouilles lui faisait croire à un champ de bataille, M. Lavirotte rappelle l'opinion qu'il a émise il y a plusieurs années et persiste à croire que l'emplacement en question n'est autre chose que le lieu où furent détruits les Suisses que César vint arrêter dans leur invasion.

M. Le Maître signale, près de Châtillon, non loin de la voie d'Alise à Sens, un immense tumulus que la tradition désigne comme contenant les ossements des morts recueillis après une bataille.

2ᵉ. QUESTION. — *Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de la Côte-d'Or?*

A-t-on trouvé des colonnes milliaires sur le bord de ces voies?

M. Victor Petit dont les recherches sur les voies du département de l'Yonne sont connues, entretient l'assemblée de la voie qui conduit de Châlons à Alise et franchit la montagne; il fait part de diverses observations qu'il a recueillies et demande si, en général, dans la Côte-d'Or, les voies sont élevées sur des chaussées qui auraient disparu dans les vallées, par suite de l'éboulement des terres.

MM. Baudot et Rossignol répondent que deux causes ont contribué à faire disparaître les voies antiques dans les vallées : 1°. la culture plus soignée dans les terrains bas; 2°. les terres entraînées.

MM. de Fontenay et Rossignol insistent sur une erreur généralement admise, que les Romains poursuivaient toujours leurs chemins en ligne droite. Ils savaient comme nous ménager les pentes, mais comme ils avaient des établissements sur les hauteurs et que les voies y conduisaient, on a pris souvent ces embranchements pour des voies principales.

M. Rossignol croit que, pour éviter que les chaussées n'arrêtassent les eaux, on plaçait à leur base des tuyaux en terre cuite.

M. de Fontenay pense que ces tuyaux doivent être considérés comme des conduits d'eau destinés au service des *villæ*.

M. Rossignol, répondant à la seconde partie de la question, dit que deux colonnes milliaires sont connues, celles de Saquenay et de Norges, placées au musée; il est question de deux autres dans une délimitation qui se fit de la Bourgogne au XIV°. siècle. Ce titre s'explique à peu près ainsi : il existe deux bornes élevées dont la partie supérieure porte une inscription que nous ne pouvons lire, mais l'année de l'érection est positivement établie par la dernière ligne M.

P. XXI que le rapporteur traduisait par 1071, tandis que ces lettres signifient comme on le sait : *Millia passuum* 21.

M. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure, demande si l'on s'occupe de faire une carte exacte des tronçons de voies romaines reconnus dans la Côte-d'Or.

M. Baudot répond qu'une commission a été nommée à cet effet et que les travaux préparatoires sont très-avancés.

M. Victor Petit insiste sur la nécessité qu'il y a de mettre de l'unité dans la rédaction et indique la carte de Cassini comme très-convenable. Diverses objections sont faites et Monseigneur concilie toutes les opinions en disant qu'il ne s'agit que d'une simple invitation et que plus tard il sera facile de tout réduire à une même échelle.

La séance se termine par la fixation des heures de séance, la rédaction du programme des excursions et par des remercîments adressés par M. de Caumont, au nom du Congrès, à Mgr. l'évêque de Dijon.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

1re. séance du 2 juillet 1852.

Présidence de M. le baron CHAILLOU-DES-BARRES.

Le bureau se compose de MM. le baron *Chaillou-des-Barres*, président, *Achille Leclere*, membre de l'Institut, *de Glanville*, l'abbé *Le Petit*, *de Caumont*, *J. de Fontenay*, *Georges de Soultrait*, *Gaugain* et *Henry Baudot*, secrétaire.

Le procès-verbal de la première séance est lu et adopté.

M. de Caumont distribue aux membres du Congrès une

notice sur *les caractères de l'architecture et des arts accessoires durant l'ère mérovingienne.*

M. Abord est invité à donner connaissance à l'assemblée de son mémoire sur les monuments celtiques de la Côte-d'Or, dont il a été question dans la séance d'hier.

M. Abord donne lecture de son travail qui porte particulièrement sur la localité de Santenay et les environs.

M. Rossignol fait observer qu'il eût été d'un grand intérêt de reproduire par le dessin les objets dont il est question dans le mémoire de M. Abord, et particulièrement une hache en pierre percée pour recevoir un manche, ce qui n'est pas ordinaire à ces sortes d'instruments.

M. Abord répond que les objets qu'il a décrits existent dans le cabinet de M. Charles de Songuy, à Santenay, où il pourra les faire dessiner, si cela entre dans les vues du Congrès.

M. de Fontenay annonce qu'il a préparé un travail particulier sur Santenay, dont la lecture complètera plus tard les indications qui ont été produites sur cette localité.

M. Rossignol demande que la discussion soit ramenée sur les stations romaines dont il a été question dans le mémoire de M. Abord; elles lui semblent bien multipliées.

M. Abord répond qu'il n'a pas remarqué d'autres établissements que des stations; ce qui le confirme dans cette opinion, c'est qu'elles sont à des distances égales et toutes sur le bord de la voie romaine.

M. Rossignol pense qu'il est impossible que l'on ait placé des stations à des distances aussi rapprochées. Les cartes théodosiennes et celle de Peutinger peuvent être consultées pour établir la distance que ces stations avaient entr'elles.

M. H. Baudot fait observer qu'il ne faut pas confondre avec les stations militaires, les *villæ,* les mansions que l'on établissait toujours de préférence dans un lieu rapproché des voies

de communication. Les cartes théodosiennes et celle de Peutinger, dont on vient de parler, peuvent seulement fournir d'utiles renseignements sur la distance que les stations militaires avaient entr'elles.

M. Mignard présente au Congrès une carte des voies romaines qu'il a reconnues dans les environs d'Essarois, et donne lecture d'un mémoire sur les voies qui existent dans cette partie de la Bourgogne.

RAPPORT DE M. MIGNARD.

Si l'on étudie les voies romaines qui laissent encore quelques traces en Bourgogne, on s'aperçoit que toute la largeur de la Bourgogne septentrionale et centrale, d'Auxerre à Langres, de Langres à Dijon, de Dijon à Autun, et enfin, de cette dernière ville à Auxerre, est circonscrite par des voies principales ou de premier ordre.

Tous les géographes sont d'accord sur le tracé de celle d'Auxerre à Langres par Chablis, Tonnerre, Châtillon, Dancevoir, Arc et Humes (1).

Celle de Langres à Dijon, également indiquée par les mêmes géographes, figure de plus dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte théodosienne, dite aussi carte de Peutinger. Elle passe à Prothoy et à Norges, où dans chacun de ces lieux on a trouvé une colonne milliaire (2). De Norges elle se dirige sur Châlons, en coupant vers Villy (3), une autre voie romaine d'Autun à Besançon par Dôle. A cette occasion, je dirai que le mot *Vidubia*, sur le sens duquel on est incertain, n'a pas eu d'autre but, je crois, que celui d'ex-

(1) Voir Dauville, la carte de de Lisle, celle de Seguin et celle du dépôt de la guerre, qui en trace au-delà des tronçons.

(2) L'une d'elles est au musée archéologique de Dijon.

(3) C'est l'ancien *Vidubia*.

primer une double direction, mais opposée, dont l'une fait progresser vers le Midi, et l'autre fait retourner vers le Nord. En un mot, le *Vidubia* que les géographes placent vers Villy, ne me paraît être autre chose que le *Flexus viæ* du texte d'*Eumène* (1), dont parle Pasumot, p. 181 de ses *Mémoires géographiques*.

La voie romaine d'Autun à Auxerre par Savilly, Saulieu, Avallon, Sermiselles, Seny et Vuicelle, etc., est indiquée par tous les géographes que j'ai cités et a été particulièrement étudiée par Pasumot.

C'est dans l'espace que j'offre aux yeux sur la carte, espace figurant avec assez de précision la largeur de la Bourgogne centrale, c'est dans cet espace, dis-je, que je me suis proposé d'étudier les voies romaines que j'appellerai secondaires, d'une part, parce que les géographes anciens ne s'en sont point occupés, et d'autre part, parce que ces voies vont aboutir sur les grandes lignes qui entourent la Bourgogne. L'étude du tracé de ces voies secondaires est du domaine des archéologues; et si chacun d'eux voulait s'occuper à cet égard de sa localité particulière, on aurait bientôt, en réunissant ces données, rétabli la carte routière des Romains dans la Gaule.

Deux circonstances, d'une part, l'étude d'un temple gallo-romain à Essarois, et, d'autre part, la recherche des voies romaines tendant vers *Landunum*, ville ruinée au Nord de la Bourgogne, m'ont mis sur la trace de quelques voies et embranchements.

(1) Panégyrique VII d'Eumène, où il est question de cette voie à l'occasion d'un voyage de Constantin de Trèves à Autun (Pasumot, *Mémoires géographiques*, p. 181). Constantin, en suivant la voie de Langres à Châlons, a dû suivre le chemin jusque près de *Villy*, où la voie d'Autun à Besançon coupe la première, et il a dû quitter la première route pour prendre l'autre chemin qui conduisait à Autun. C'est là le véritable *Flexus viæ*, la voie douteuse *Via dubia*.

Ainsi, *en partant d'Essarois au Nord*, la première voie romaine secondaire que j'ai étudiée, laisse Recey à l'Est et St.-Germain à l'Ouest, passe entre *Villotte* et *Prasley*, village où elle se divise en deux branches; l'une qui, passant au Nord d'une ferme appelée la *Barotte*, à 2 kilom. de Châtillon, conduit en ville par la contrée dite du *Chalumeau*, près de l'ancienne porte de Dijon, et l'autre qui, allant couper la grande voie d'Auxerre à Langres, assez près du village de Montlyot, dans une contrée du nom de *Pierres levées*, passe ensuite au pied de l'ancienne forteresse de *Lœdiscum* (Vix) et du village de Bouix, où, sous le nom de *chemin de César*, elle traverse les vignes dans une contrée dite la *Courbe-au-biées et à l'aloaette;* de là, elle longe les champs de la ferme du *bel air* et ceux d'une autre ferme appelée le *Cœur d'acier* (1), sur la hauteur, et se dirige par les bois sur Molesme et de là sur St.-Florentin.

Maintenant, *en partant d'Essarois au Sud*, la même voie romaine monte la rampe de Châtellenot, lieu où l'empreinte des roues des chars romains est profondément gravée sur les pierres qu'on trouve çà et là déracinées sur les côtés de la voie. De Châtellenot, la même voie se dirige vers Beneuvre, et avant d'arriver au pied du *mont aigu* qui domine cette contrée, elle passe à 500 mètres d'une colline appelée *Châteaubeau*. Là est une castramétation romaine où les Templiers, si l'on en croit Courtépée (2), se seraient établis plus tard comme dans un fort. De Beneuvre, la voie traverse Barjou, Poiseul, Saux-le-Duc, Villecomte, et va se ramifier, à *Norges*, à la voie principale de Langres à Dijon : cependant elle coupe cette même voie à ce point et continue sur

(1) C'est surtout vers cette dernière ferme que sont visibles les traces de la voie romaine. Çà et là quelques grosses pierres placées sur les hérissons, révèlent les vestiges de la dernière couche ou *summa crusta*.

(2) Deuxième édition, t. IV, p. 255.

Besançon par *Arc-sur-Tille* et *Pontarlier*. C'était, comme on le voit, une des grandes artères de communication des frontières de la Bourgogne, puisque nous lui trouvons déjà le vaste parcours de St.-Florentin à Besançon.

Une autre voie romaine secondaire, parallèle à celle que je viens de décrire, part de Châtillon, se dirige vers Buncey par la ferme de la *Sorde*, où l'on en voit encore un tronçon, passe entre Nod et St.-Germain, traverse Mauvilly, laisse Aignay à l'Ouest, passe à Etalente et montre encore aujourd'hui des traces fort visibles dans le bois entre Echallot et Poiseul-la-Grange, d'où elle continue vers Moloy, Vernot, Messigny, et vient se ramifier, à *Asnières*, à la voie principale de Dijon à Langres. C'est cette voie secondaire qui, d'après Courtépée, aurait été suivie par Louis XIV, en 1668.

Une troisième voie romaine secondaire, parallèle aux deux premières, part de Molesme, s'arrête à *Landunum*, ville ruinée, sur une colline, près de Vertaut, qu'elle traverse dans tout son diamètre, dans la direction de *Chanay*, passe entre ce village et celui de *Nicey* (1), vient couper à Laignes la voie principale de Langres à Auxerre, et se dirige sur Alise par Balot, Puis et Savoisy. Courtépée (2) a commis une erreur en faisant passer à Balot, cette voie principale, au lieu de la voie secondaire d'embranchement dont je parle ici. La continuation de cette dernière voie, d'Alise à Sombernon par *Jailly*, *Fontette*, *La Chaleur*, etc., a été indiquée par le géographe Delisle.

Je vais signaler à présent les embranchements de ces voies secondaires :

A Essarois, un de ces embranchements se dirigeant vers l'Ouest, passe dans le bois de St.-Germain, va tomber sur

(1) Renseignements de M. Coutan.

(2) Deuxième édition, t. IV, p. 242.

la chaussée de l'étang de Nod, et, passant à *Chemin*, près d'Aisey-le-Duc, se dirige vers Coulmier-le-Sec, où elle se relie à la voie de Sombernon à Molesme (1).

Cet embranchement se remarque dans le voisinage de la ferme du *bas de Commet*, dans la direction d'Essarois, au val des *Choux*, où se fait voir un tronçon fort distinct.

EMBRANCHEMENTS SUR CHATILLON.

Le P. Lelong, ou plutôt M. de Fontette, dans la *Bibliothèque historique*, fait connaître un mémoire manuscrit d'un avocat châtillonnais du nom de *de Lamothe* (2), lequel avait fait une étude particulière des voies romaines qui aboutissent à Châtillon. Il en trouvait jusqu'à douze, et déduisait de là la conséquence que Châtillon avait été une ville importante d'abord, mais qu'ayant été ruinée comme *Lansimie* (Landunum), *Latiscum* et une autre ville entre Veuxhaulles et Boudreville, à l'époque de Gallien (au IIIe. siècle), la ville de Châtillon avait été reconstruite en partie, sous l'empire de Constance-Chlore, par les Létes. Lamothe plaçait l'ancienne ville de Châtillon dans le voisinage de la nouvelle, sur un plateau nommé les *Lamès*, plateau semé de décombres et de carrières, et sur le parcours même de l'embranchement de Châtillon à Balot. Ainsi, d'après ce savant, Lansimie, Latiscum (forteresse ruinée sur la montagne de Vix), Vieffville (entre le village de Veuxhaulles et la ferme du Socchi) ne se seraient plus relevées de leur ruine, au lieu que Châtillon, rebâti un peu plus bas qu'auparavant, aurait eu une vie nouvelle après les dévastations des Barbares (3).

(1) Renseignements du brigadier de gendarmerie Cousin, habitant St.-Germain-le-Rocheot.

(2) Voir *Bibliothèque historique* du P. Lelong, t. III, n°. 37227.

(3) Je dois à une communication de M. Boanée d'avoir connu ces diverses opinions de de Lamothe.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, j'ai voulu vérifier par moi-même, tant dans les anciennes cartes que d'après les vestiges réels des voies romaines, les assertions de mon compatriote de Lamothe. Il y avait peu de facilité pour moi à le faire : car les *detritus* et la culture principalement ont envahi la plus grande partie des lieux invoqués comme témoins par de Lamothe. Je ne rencontre plus que six embranchements sur Châtillon, c'est 1°. la voie passant entre St.-Germain et Nod et arrivant du côté de Buncey par la ferme des Bordes;

2°. Celle de Balot à Châtillon, passant aux *Larrès*, près d'une ferme appelée la *Boisserotte*, et traversant la rivière au gué de *Bussière* encore pavé;

3°. La voie partant de Prasly, passant près d'une ferme appelée la *Barotte*, et touchant à l'ancienne porte de Dijon par la contrée du *Chalumeau ;*

4°. La voie venant du Pont-d'Etrochey par la contrée des *Mousselots ;*

5°. Celle venant d'auprès Montlyot (1) par la même contrée;

6°. Et enfin, celle venant de Belan (2) par Mosson, où de temps immémorial on l'appelle, dans un point de son parcours, le *Chemin aux fées*, à cause de la stérilité des moissons dans cet endroit, par suite du peu de fonds de terre végétale qui recouvre cette voie (3).

(1) Au Nord de Montlyot, un embranchement fort distinct va sur Chaumont-le-Bois. La ligne est directe ensuite sur Mufly et sur Troyes. Serait-ce ce tronçon qui ferait partie d'une voie secondaire reliant Troyes à Châtillon?

(2) Belan a eu vraisemblablement de l'importance à une époque reculée. D'autre part, je suis tenté de croire que la voie dont il s'agit ici se prolongeait dans la direction de Bar-sur-Aube.

(3) Renseignements de M. Robert fils, propriétaire du château de Mosson.

Les embranchements sur Châtillon touchent *sur quatre points* la grande voie de Langres à Auxerre : 1°. vers le pont de Brion, où ce premier embranchement, en joignant Prasly, rencontre la voie de Besançon à St.-Florentin; 2°. vis-à-vis le village de Mosson; 3°. à Montlyot même; 4°. et enfin au pont d'Etrochey; c'est là surtout et du pied de deux collines appelées les *Jumaux*, jusqu'à la butte ou tumulus de Cevilly, que cette grande voie est d'une admirable conservation. Sa largeur, prise soit près de Montlyot, soit près d'Etrochey, et un peu plus loin, entre la contrée du moulin à vent et celle de la *corvée*, est d'environ 8 mètres. On remarque çà et là de très-grosses pierres qui constituaient les bords ou *margines*. De sorte que si, dans son état de dégradation actuelle, cette voie a 8^{m}., on doit supposer que pour les bords il n'y avait pas moins de 1^{m}. de plus de chaque côté; elle pouvait donc avoir environ 10^{m}. de large, ce qui dénote son importance : car beaucoup d'autres de ces voies n'ont guère que 4 et 5, et au plus 6^{m}. de large (1). Tels sont les embranchements dont j'ai parlé.

Des ouvriers qui réparaient cette voie près d'Etrochey, m'ont fait remarquer en plusieurs endroits les hérissons sur les talus que l'extraction des mines a endommagés. Ces hérissons étant placés à près d'un mètre de la surface de la voie, l'on doit supposer qu'ils faisaient partie de la première couche la plus inférieure ou *stratumen*. Ce qui me confirme

(1) Il y a en Gaule ce qu'on appelle encore des *chemins traversants* (Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, édition de 1736, p. 110) qui dépendent des plus grands comme branches de leur tronc principal, et faits exprès pour faciliter les passages des armées de lieu à un autre et en tout sens. Certains n'ont guère que 1^{m}. 1/2 de largeur et moins encore (p. 144). Ce seraient ceux-là sans doute qui, traversant les pays très-accidentés, n'avaient pas affecté la ligne droite.

dans cette pensée, c'est qu'au pied du pont d'Etrochey, où la voie a été dégradée, on remarque très-distinctement les cailloux concassés qui d'ordinaire se plaçaient sur les dalles du *stratumen*. Dans ses parties les plus entières et notamment vers Montlyot, la voie laisse voir en beaucoup d'endroits un premier hérisson de pierres. Au reste, les dispositions des couches dans les voies romaines changeaient ou se modifiaient selon l'abondance ou la pénurie des matériaux : or, il ne faut pas s'étonner que dans notre contrée les hérissons et les *blocailles* constituassent l'arrangement des couches diverses, car le calcaire existe à profusion dans ce pays.

M. Mignard met ensuite sous les yeux du Congrès l'estampage d'une inscription découverte à Marois et donné par Mᵐᵉ. la comtesse de Chastenay au musée de Châtillon.

M. le président ouvre la discussion sur la 6ᵉ. question du programme, ainsi conçue :

Quels étaient le caractère et l'objet de l'ouvrage appelé Camp-de-César, *dont on voit les restes sur la partie méridionale du Mont-Afrique, près Flavignerot? Etait-il desservi par quelques voies romaines? A quelle époque a-t-il été établi?*

M. Rossignol qui a visité le Mont-Afrique et l'emplacement attribué au camp de César, en fait la description. Cette position, dit-il, était on ne peut plus favorable à l'établissement d'un camp accessible d'un seul côté; une chaussée établie sur ce point en défendait l'approche. Des tombeaux ont été découverts sur le penchant de la montagne, on en a même trouvé un d'une forme particulière dans le placement du camp lui-même. M. Rossignol en a vu faire l'ouverture; il était de forme circulaire comme un puits, les ossements se trouvaient confondus; d'autres objets, que M. Rossignol n'a pu recueillir, étaient réunis avec les os. Dans le voisinage et sur la pente de la montagne, il existait deux

sources dont l'eau pouvait servir à alimenter le camp; l'une d'elles était l'objet de quelques superstitions que l'on avait voulu détruire en bâtissant une chapelle sur la source elle-même. On y a trouvé des médailles romaines. M. Rossignol n'a remarqué aucune voie romaine aboutissant à ce camp.

M. Moreau donne d'intéressants détails sur la découverte des tombeaux dont il est l'auteur, il y a trouvé près des ossements une médaille romaine (famille), un chaton de bague sur lequel était gravé un glaive. Au milieu de l'emplacement du camp, il a reconnu une grande pierre de 1m. 1/2 carré, présentant un trou au milieu; il pense qu'elle était destinée à recevoir l'étendard de la légion romaine. La chaussée dont on a parlé est en pierre sèche recouverte de terre, elle a encore 210 toises de longueur; le camp était entouré de fossés dont les traces sont encore apparentes dans le bois qui couvre le sommet de la montagne.

M. Moreau a reconnu les traces d'une voie romaine qui du camp descend et longe le village de Corcelle; sa construction en pierres disposées en hérisson, ne lui laisse aucun doute à cet égard. Il présente une clef en bronze découverte sur la montagne.

M. Protat émet l'opinion que le Mont-Afrique n'était qu'un point fortifié pour surveiller les deux côtés de la montagne, les Eduens et les Séquanais.

M. le président fait un résumé lumineux de la discussion qui tend à établir qu'un camp a existé sur le Mont-Afrique, mais qu'il n'est rien moins que prouvé que ce fut le camp de César. Il ouvre la discussion sur la 7e. question du programme.

*Déterminer la situation d'*Atoruum *ou* Antua, *capitale des Attoariens (Pagus Attuariensis). Ce lieu est-il le village de Bèze? ou ses ruines sont-elles celles qui se trouvent dans*

la forêt de Velours, territoire de Bourberain, canton de Fontaine-Française?

M. Garnier donne lecture d'une note sur cette question.

M. Rossignol rappelle que, dans trois lettres publiées par M. Baudot, la question a été traitée; il remet un exemplaire des lettres sur le bureau.

M. Joanne adresse à M. le président une notice sur plusieurs objets d'antiquité du département.

M. le président annonce que l'on se réunira à midi à l'évêché pour visiter la cathédrale, et que la séance sera reprise à 2 heures.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Henry BAUDOT.

2°. séance du 2 juillet.

Présidence de M. A. LE CLERE, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à deux heures.

M. de Caumont appelle au bureau MM. le baron *Chaillou-des-Barres*, comte *de Vesvrotte, Lavirotte,* ancien président de la Société éduenne. MM. *Le Petit, Gaugain, de Soultrait, H. Baudot* et *J. de Fontenay* y prennent également place.

M. Achile Le Clere, membre de l'Institut et du Conseil des bâtiments civils, préside la séance.

La parole est donnée à M. Victor Petit pour rendre compte de l'excursion qui vient d'avoir lieu sous la présidence de Mgr. l'évêque de Dijon, à la cathédrale, à la crypte de St.-Bénigne et aux anciennes églises de St.-Philibert et de St.-Jean.

Ce rapport verbal est entendu avec le plus grand intérêt.

M. Baudot explique comment le commencement de déblaiement de la crypte tendait à découvrir le tombeau de

saint Bénigne placé derrière le chevet de l'église, dans un espace circulaire ménagé entre deux petites chapelles, et enfin à pénétrer dans la grande rotonde.

M. de Caumont demande que l'on décide dans quelle bibliothèque seront déposés les ouvrages offerts au Congrès. L'assemblée pense que dans le désir de les mettre à la disposition du plus grand nombre de lecteurs possible, leur place est marquée dans la bibliothèque de la ville. En conséquence, M. le conservateur de cet établissement voudra bien recevoir les ouvrages suivants qui sont offerts et déposés sur le bureau :

1°. Le château de Ham et ses prisonniers, notice par M. Gomart;

2°. Monographie du coffret de M. le duc de Blacas, par M. Mignard;

3°. Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, 1850-1851;

4°. Drainage au Charmel (Aisne);

5°. Recherches historiques sur la révolution communale au moyen-âge et sur le système électoral appliqué aux communes; par M. V. Fouque;

6°. Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers, par le même;

7°. Histoire des miracles qui se sont faits par l'entremise de la Sainte Vierge dans la première restauration de l'église de l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive, avec une introduction par M. de Glanville;

8°. Rapport verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne, par M. de Caumont, 1852;

9°. Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, 1852;

10°. Procès-verbal des séances de l'Institut des provinces, tenues à Caen en 1846;

11°. Des moyens de développer la culture du lin en France ;

12°. Etudes St.-Quentinoises, par Ch. Gomart, tome 1er. ;

13°. Séances générales tenues à Sens, Tours, Angoulême et Limoges, en 1847, par la Société française ;

14°. Différentes brochures de M. de Caumont.

M. Rossignol dépose sur le bureau la carte du département dressée par le corps de l'état-major et obligeamment accordée par M. le préfet. Cette carte, destinée à recevoir toutes les indications de voies romaines, sera confiée à la commission chargée d'en compléter le tracé. Les personnes qui ont des renseignements à donner seront reçues par MM. Rossignol, Lavirotte et Mignard.

M. Millard, de Troyes, expose une collection des carreaux émaillés de sa fabrique, et une commission composée de MM. Canat, V. Petit, de Soultrait, de Surigny et Caumont, architecte, les examinera et fera son rapport.

M. de Caumont exprime le désir de voir lever un plan exact des fouilles de Landunum; il raconte l'intérêt que lui a présenté cette enceinte et les constructions qu'elle renferme quand il l'a visitée l'année dernière, en compagnie de MM. Mondot de la Gorce et Challes, d'Auxerre, membres de la Société française pour la conservation des monuments.

« *Landunum* était, dit M. de Caumont, une ville gallo-romaine assise sur une petite montagne entourée de pentes et de vallons qui m'ont rappelé le plateau des monts d'Eraines près Falaise : même sol à peu près et même aridité : l'éminence sur laquelle était *Landunum* se rattache et fait suite à une chaîne d'éminences dont elle forme l'extrémité, de sorte qu'il a été possible d'y amener des eaux au moyen d'un aquéduc. Quoique cet aquéduc n'ait pas encore été reconnu, je ne doute pas qu'il n'ait existé et qu'on ne le retrouve dès qu'on voudra le chercher. Il fallait bien qu'il y eût de l'eau pour les

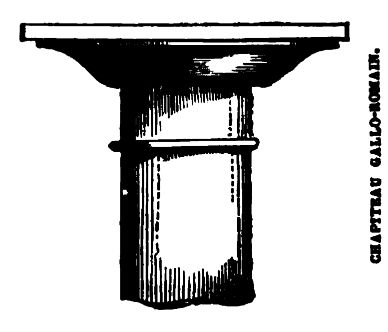
besoins des habitants et pour le service des bains, qui n'étaient pas sans importance.

La Commission archéologique de la Côte-d'Or va publier une relation des fouilles faites à *Landunum* sous la surveillance de M. Coutant. Cet antiquaire zélé s'était établi sur le lieu même et s'y était fait construire une cabane pour mieux surveiller ses ouvriers. La publication du mémoire de M. Coutant annoncée comme prochaine, me dispense de décrire ce que nous avons visité M. Challe, M. de la Gorce et moi. La première chose qui nous frappa, ce furent des débris de murailles en pierres sèches qui paraissent avoir maintenu les terres et formé un rempart tout autour de la ville. Les fouilles pratiquées au pied du *vallum* qui dessine le périmètre de la place, ont fait retrouver partout ce mur de soutènement, qui offre une particularité singulière, celle d'être percé très-éga-

MURAILLES D'ENCEINTE DE LANDUNUM.

lement de trous dans lesquels on a, dit-on, toujours trouvé des morceaux de fer oxidé.

Dans l'enceinte, nous avons vu les fondations d'une certaine quantité de maisons et les traces d'une rue à l'extrémité de laquelle était un édifice décoré de colonnes. J'ai retrouvé dans les débris de celles qui gisent sur le sol, le chapiteau dorique, si commun dans toutes nos ruines gallo-romaines et le plus en usage partout, à en juger par sa présence presque constante au milieu de nos anciennes villes. Quelques-uns de ces chapiteaux présentent à *Landunum* un évasement plus considérable que d'autres, et j'ai cru devoir en esquisser un que voici.



CHAPITEAU GALLO-ROMAIN.

Les murs de plusieurs maisons étaient construits en petit appareil assez bien taillé, mais l'argile avait été employée au lieu de chaux, comme on le fait encore pour certaines constructions rurales; un enduit de mortier pouvait d'ailleurs recouvrir les joints des pierres et dissimuler l'emploi économique de l'argile. Tous ces détails de construction ne sont pas sans intérêt et méritent d'être consignés dans le rapport qui sera publié.

Les bains, placés dans une légère dépression du sol et sur un terrain en pente près de la rampe de l'enceinte, offrent des parties très-bien conservées et des murs de 8 à 10 pieds de hauteur; il est bien fâcheux que la surveillance soit si mal faite et que chaque jour on détruise ce monument pour en arracher les pierres dont on a besoin. Quoique la commission de la Côte-d'Or alloue, dit-on, une certaine somme au garde-

champêtre pour garder ces ruines, nous trouvâmes en arrivant plusieurs belles pierres arrachées des bains et taillées sur place pour entrer dans une construction du village voisin. On en a pris de la sorte une certaine quantité depuis quelque temps, et comme les pierres de grande dimension ont été employées seulement pour les portes, les fenêtres, etc., il a fallu, pour les arracher, détruire une partie considérable des murs.

Les baignoires, les mosaïques, les hypocaustes, sont fort intéressants; j'ai remarqué dans ces bains la même disposition que dans ceux de Lillebonne et de quelques autres localités. »

En terminant, M. de Caumont insiste sur l'intérêt qu'offre l'exploration des villes et des camps gallo-romains. Une quantité considérable d'enceintes entourées de remparts ou de fossés, placées sur des points élevés d'où la vue s'étendait au loin, sur des presqu'îles entourées de vallées plus ou moins profondes, n'ont pas été étudiées ni dénombrées; quelques-unes ont été indiquées et désignées sous la dénomination générale de *camps romains*. Mais on s'est arrêté là. On n'a pas cherché, au moyen de fouilles, à savoir si ces camps renfermaient quelques constructions romaines, s'ils avaient été habités long-temps, s'ils étaient devenus des espèces de bourgades, et si, au lieu de les considérer comme des gîtes temporaires pour les troupes, il ne fallait pas y voir plutôt des localités fortifiées habitées par des garnisons attachées au sol, propriétaires des campagnes voisines.
les enceintes de Bénouville, de Banville et d'Escures, même

On n'a pas cherché à faire concorder les faits historiques avec l'origine de ces emplacements.

La Société française pour la conservation des monuments a fait explorer plusieurs localités de ce genre de la plus haute importance : ainsi le plateau du Mont-d'Eraines (Calvados),

département, ont fourni bon nombre d'objets gallo-romains et d'autres objets probablement mérovingiens. Le camp de Cora, département de l'Yonne, a été exploré aux frais de la Société; des fouilles ont encore été faites dans l'Aisne.

M. le président pose la 8°. question.

Quelle était l'importance du lieu dit Elariacum, ou Larrey, près Dijon? Ce village était-il exactement sur l'emplacement du Larrey actuel? En existe-il des ruines? N'était-il pas rapproché de la fontaine, dans l'une des sources de laquelle on a trouvé, en septembre 1846, *des médailles romaines du Haut-Empire?*

M. Rossignol pense que *Elariacum* ne présente pas une grande importance. C'était un village cité dans la chronique de Saint-Bénigne et il y avait un prieuré. Cette localité appelée aujourd'hui *Larrey*, n'offre aucunes ruines gallo-romaines. On n'y compte que peu de maisons à côté des débris du prieuré. Il est vrai que non loin est la source du ruisseau de Larrey, et que dans la fontaine on a trouvé quelques médailles antiques.

M. le président pose la 9°. question.

Dans quelles localités du département rencontre-t-on un plus grand nombre de tumuli et de sépultures remontant à l'époque romaine?

M. Rossignol dit que, comme partout, c'est le long des voies; seulement, aux environs de Dijon, les monuments funéraires affectent la forme pyramidale ou la forme conique; il en est même un qui dépasse tous les autres en dimensions: il a environ 3 mètres de haut, trouvé à Mémont près Malain, et on le voit maintenant au musée.

M. de Fontenay demande si les formes variées et différentes dans chaque province, n'indiqueraient pas des peuples d'origines différentes; il rappelle qu'à Autun on trouve des pierres tumulaires en forme de bornes. Il est bien entendu qu'on ne veut pas parler ici des tombeaux portant des per-

sonnages sculptés en relief et qu'on rencontre souvent. M. Vienne signale une découverte de ce dernier genre faite ces jours-ci à Chambertin.

M. de Caumont répond qu'en effet il a déjà remarqué que les tombeaux gallo-romains ne se ressemblaient pas dans toutes les provinces et il serait intéressant de les comparer entre eux : les matériaux ont dû quelquefois influer sur le choix des formes qui ont prévalu.

M. Baudot rend compte des démarches inutiles qui ont été faites pour retrouver le prétendu tombeau de Chindonax.

M. le président fait remarquer que de nombreux dessins sont exposés dans la salle; ce sont ceux de M. Thiollet, représentant les fouilles de Sens et de Champlieu, des mosaïques africaines, etc. etc.; ceux de M. Roidot-Déléage, donnant les plans et profils géométriques des monuments d'Autun; ceux de M. Bizard reproduisant divers églises, tympans, portails, etc., etc. Les plans de Tournus par M. Ch. Questel, et les photographies parfaites de M. Eugène Jobard, complètent cette intéressante collection.

Les 10e., 11 et 12e. questions sont éclaircies avec bonheur par M. Baudot; elles sont ainsi conçues :

Quels sont les caractères particuliers qui distinguent les sépultures romaines en Bourgogne?

Existe-t-il dans le département de la Côte-d'Or des monuments de l'époque mérovingienne? Ont-ils un cachet particulier qui les distingue?

A-t-on découvert en Bourgogne des sépultures de cette époque? Qu'ont-elles offert de remarquable?

M. de Caumont insiste avec persistance pour obtenir des détails, tant ils lui paraissent pleins d'intérêt. En attendant que M. le Secrétaire-général livre au public un mémoire tel que sa riche collection lui permet de le faire, nous allons indiquer quelques-uns des faits qu'il a constatés.

M. Baudot a fouillé le champ de la Ville, près de Pontoux, aux limites de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, entre Seurre et Verdun. Le pays est privé de pierres; aussi les cadavres explorés, au nombre de plus de 500, étaient-ils couchés dans de simples fosses d'environ 50 centimètres de profondeur, sur une couche de terre glaise succédant à une couche de sable et à la terre végétale. Les corps placés sans grand ordre avaient, en général, les pieds tournés vers l'Orient. Les armes qui les accompagnent sont l'épée, le coutelas, le petit couteau, la francisque de formes variées, le bouclier dont les parties de cuir et d'osier ont disparu. Des dards barbelés à longue tige et de petits fers de flèches, le plus souvent lancéolés, sont dispersés dans la couche funèbre. Les hommes, tout aussi bien que les femmes, portaient des colliers en grains de terre cuite émaillée et d'ambre.

Les objets en or trouvés dans ces tombeaux, sont des fibules, des bijoux rehaussés de grenats dégrossis et mal sertis, avec encadrement en filigranes; un camée fait seul exception, il est bien monté. Le dessin le plus apparent est toujours en croix.

Les monnaies sont des pièces gauloises, romaines et mérovingiennes.

Les objets en fer fourrés sont ornés de grenats et de verroteries accusant l'inexpérience des lapidaires.

Les boucles des ceinturons des grandes épées sont en bronze; celles des coutelas sont en fer.

Les poteries affectent la forme ovoïde évasée en haut; d'autres sont en forme de cruches destinées à être placées devant le feu, la terre de celles-ci est blanche. Une troisième variété représente nos gobelets; souvent elles sont pétries à la main et non tournées.

M. Rossignol fait observer que M. Baudot oublie qu'il possède un poisson en grenat monté sur or. Ce symbole

chrétien est précieux ; il est l'emblême du fils de Dieu sauveur, comme l'explique si bien la magnifique inscription grecque du musée d'Autun.

M. de Fontenay fait, au nom de la Société éduenne, hommage à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, d'un vase en terre noire que l'on pourrait croire gaulois ou romain, mais que, d'après les circonstances de sa découverte, on doit assigner au Ve. ou au VIe. siècle.

M. Baudot termine en disant que pour lui l'art mérovingien est un art à part.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre de M. le président de l'Académie de Dijon par laquelle il renouvelle l'invitation faite au Congrès de se rendre demain à une réunion solennelle de l'Académie. Le Congrès accepte avec empressement et reconnaissance cette gracieuse invitation.

L'assemblée se sépare à cinq heures.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

VISITE DE LA CATHÉDRALE,

DE LA CRYPTE DE ST.-BÉNIGNE ET DE DEUX AUTRES ÉGLISES DE DIJON.

Sous la présidence de Mg^{r}. l'Evêque de Dijon.

Le 2 juillet, dans l'intervalle des deux séances, le Congrès s'est rendu à l'évêché, d'après l'invitation toute bienveillante de Mg^{r}. l'Evêque de Dijon.

Ainsi que le savent ceux qui l'ont visité, le palais épiscopal, situé près de l'abside de l'église de St.-Bénigne, n'est pas ancien. L'évêché de Dijon lui-même ne date que de l'année 1731 ; il fut établi par le pape Clément XII, qui érigea en

cathédrale l'église de St.-Etienne, édifice que nous visiterons prochainement. Après la révolution de 1792, lorsque le culte catholique se releva, on transféra le titre de cathédrale à la grande et belle église de St.-Bénigne; et, dès-lors, les bâtiments des abbés de St.-Bénigne devinrent la demeure de l'évêque. Ces bâtiments ont fait place à un nouvel édifice qui offre bien le type des constructions de la première moitié du XVIIIe. siècle; nous n'avons pas à nous en occuper.

Disons seulement que la façade principale est précédée d'une cour établie sur l'emplacement d'une église très-ancienne nommée la Rotonde, par suite de sa forme tout exceptionnelle, et dont le curieux ouvrage de Dom Planchet peut nous donner une idée approximative. Un membre du Congrès a bien voulu, sur les lieux mêmes, communiquer à l'assemblée les gravures faisant partie de l'ouvrage que nous venons de nommer. Une discussion à l'égard de l'âge ou du style de ce monument éclairera sans doute le Congrès durant l'une de nos prochaines séances.

Du vestibule de l'évêché, un grand escalier en pierre conduit au premier étage; là, dans le salon, le Congrès a été reçu par Monseigneur, entouré de plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques.

Monseigneur appela l'attention du Congrès sur trois volumes imprimés et datant du XVe. siècle (la date de 1460 est indiquée sur l'un des volumes, croyons-nous), puis, après quelques instants de repos, on visita les principales salles du séminaire, vaste établissement contigu à l'évêché. Une galerie située au rez-de-chaussée et d'une étendue considérable attira surtout l'attention. C'est une longue salle voûtée en ogive, à nervures rappelant le style de transition du XIIIe. siècle, et présentant treize travées éclairées chacune par une fenêtre à plein-cintre, mais sans caractère, au moins quant à présent. La retombée des nervures s'appuie

sur des chapiteaux presque complètement engagés dans un mur de refend, disposition qui fait présumer que nous n'avons vu que l'un des côtés de la salle. Un examen moins rapide permettra de mieux étudier cette galerie, à laquelle plusieurs de nos collègues avaient donné le nom de « cloître », dénomination que rectifie l'observation qu'a faite M. Canat, de Châlons.

De la grande cour du séminaire, on peut facilement apercevoir tout le côté nord de la nef de la cathédrale. Le Congrès a été frappé de l'épaisseur et de la lourdeur des énormes arcs-boutants ou contreforts qui soutiennent les voûtes de la grande nef. Ces contreforts, de construction récente, ainsi qu'une notable partie du côté nord de l'édifice, se justifient de la lourdeur de leur ensemble par le fait même de la poussée des grandes voûtes dont les points d'appui avaient fléchi d'une manière inquiétante.

Dans son ensemble, l'église de St.-Bénigne paraît dater de la fin du XIIIe. siècle; elle aurait été rebâtie vers l'année 1280, sur l'emplacement d'une ancienne église, bâtie elle-même à peu de distance de l'église de la Rotonde, fondée au VIe. siècle, mais complètement reconstruite dès les premières années du XIe.

La cathédrale actuelle de Dijon est bien connue des archéologues et des artistes; plusieurs descriptions écrites, un grand nombre de dessins, gravures et lithographies rendent inutiles les indications très-incomplètes que nous essayons de donner après une très-courte visite du monument. Nous dirons seulement que, bâtie vers la fin du XIIIe. siècle, l'église abbatiale de St.-Bénigne a été plusieurs fois restaurée, et, tout récemment encore, des travaux considérables, fort bien conduits d'ailleurs, lui ont enlevé une grande partie de son intérêt archéologique. Ainsi les deux grandes tours de la façade, carrée par la base, octogonales par le sommet, à toi-

tures obtuses, ne semblent dater que du XIV. siècle; leurs flèches furent détruites, en 1506, par la foudre. Le porche qui précède le portail est orné d'une galerie très-élégante du XIV. siècle; ce portail lui-même, si célèbre pour ses statues, a été refait ou restauré, puis gâté en dernier lieu par une sorte d'application de gothique égyptien, si on peut dire ainsi.

Au-dessus de la grande nef et des transepts s'élevait un clocher qui fut incendié par la foudre en 1625; dès l'année 1742, on le remplaçait par l'immense flèche à huit pans, que nous voyons aujourd'hui s'élancer à une hauteur prodigieuse dans les airs. C'est une œuvre habile de charpenterie, un peu déformée par un orage terrible en 1805. La flèche de St.-Bénigne se distingue à une distance énorme, c'est l'une des plus belles, dans son genre, qui nous soient restées en France (1). Ajoutons enfin que la toiture de la grande nef est couverte ou fermée de tuiles vernissées, de différentes couleurs très-tranchantes, rouges et jaunes, et disposées en dessin régulier et d'un effet brillant.

Après avoir attentivement examiné les différents détails d'ornementation du grand portail, le Congrès est entré dans l'intérieur de l'église et a été frappé de l'ensemble grandiose de la construction dont l'appareil est resté à découvert. Toutefois un examen plus détaillé semble en diminuer un peu l'intérêt archéologique sous divers rapports. Ainsi, les faisceaux des colonnes de la nef peuvent paraître bien maigres et les chapiteaux presque nuls. La corbeille de ces chapiteaux est tout unie, c'est-à-dire qu'elle n'est ornée ni de feuillages ni de statuettes. Les moulures elles-mêmes n'offrent pas la

(1) La hauteur de la flèche, depuis le sol de la nef jusqu'au sommet, est de 91 mètres 45 cent. L'église a 70 mètres de longueur, 29 de largeur et 28 d'élévation. (J. Goussard.)

pureté de profils à laquelle les tailleurs de pierre du XIIIe. siècle nous ont habitués; cependant on remarque de jolies arcatures ogivales trilobées. Ainsi qu'on l'a dit déjà, la plus grande partie des voûtes de la grande nef et du bas-côté nord, a été refaite ou considérablement restaurée. Le Congrès a semblé témoigner de son approbation entière pour la manière dont cet immense et très-difficultueux travail a été conduit. Toutefois quelques observations critiques à l'égard de la restauration d'une chapelle touchant au transept nord, ont été présentées avec raison. L'attention du Congrès fut bientôt captivée par le nombre, la grandeur et l'intérêt iconographique que présentent des dalles tumulaires intercalées dans le sol ou le pavé de l'église. Plusieurs de ces pierres tumulaires ont motivé de sérieuses observations qui se reproduiront dans le cours de nos séances, notamment au sujet du dessin et de l'inscription qui décorent la tombe de Uladislas, roi de Pologne, mort en 1388.

Un grand nombre de membres du Congrès ont émis le vœu que les plus intéressantes dalles tumulaires fussent relevées et remplacées dans le dallage par une simple pierre portant seulement le nom du défunt. Plusieurs modes de conservation ont été proposés; ils seront sans doute discutés prochainement. Quelques statues de personnages religieux ou civils ont aussi mérité l'attention du Congrès. Enfin, avant de sortir de la cathédrale, une assez longue discussion s'est élevée à l'occasion de l'obliquité des grands piliers de la nef, dans le sens de la verticale; c'est-à-dire que la distance, mesurée à la base des colonnes, en travers de la nef, est moins considérable que la distance mesurée à la hauteur des chapiteaux. Les piliers poussés par les voûtes se sont écartés d'une manière effrayante de la direction verticale qu'ils avaient sans nul doute autrefois.

Cet effet d'obliquité s'est produit dans presque toutes nos

grandes églises. C'est, nous le répétons, l'effet de la poussée des voûtes, et non pas, comme ont semblé le penser plusieurs personnes, un parti pris à l'avance par les architectes pour obéir à telle ou telle expression symbolique. Il n'est pas question ici de l'obliquité de l'axe horizontal.

Le Congrès s'est rendu ensuite dans le petit jardin établi au Sud-Est de l'abside de St.-Bénigne, et dans l'emplacement de la très-ancienne église dont il a été question déjà et nommée la Rotonde. Deux ouvertures, en forme de margelle de puits, occupent le milieu de ce petit jardin. C'est par l'une de ces margelles, et au moyen d'une longue échelle, que l'on descend dans l'intérieur d'une salle voûtée formant autrefois, dit-on, l'un des côtés de la crypte de la Rotonde. Le plus grand nombre des membres du Congrès a voulu voir cette chapelle souterraine qui fut découverte et restaurée il y a peu de temps. Malheureusement cette restauration dut être trop entière, car il fallut non pas consolider mais reconstruire complètement les voûtes. Aussi, dans un édifice datant, dit-on, du VIe. siècle, n'avons-nous trouvé, presque partout que des murs et des mortiers tout neufs. L'attention du Congrès dut se concentrer sur plusieurs chapiteaux, seuls restes bien authentiques de l'ancienne crypte. Ces chapiteaux présentent un type particulier à l'égard duquel une assez vive discussion a été soulevée. Quelques personnes, s'appuyant sur la tradition qui attribue au VIe. siècle la construction de la crypte actuelle (abstraction faite, bien entendu, de la restauration récente), pensent que les chapiteaux dont nous donnons le dessin doivent forcément appartenir à cette époque reculée. On a pensé, d'autre part, que ces mêmes chapiteaux ne sont que de peu de temps antérieurs au Xe. siècle. Enfin plusieurs archéologues ne datent ces chapiteaux que du XIe. et même du XIIe. siècle. A ce sujet, avons-nous dit déjà, les opinions sont divergentes et nous espérons que peut-être

la discussion éclaircira les doutes. S'il nous était permis d'exprimer notre opinion personnelle, nous dirions que les chapiteaux de la crypte de la Rotonde ne semblent dater que de la fin du XIe. siècle ou le commencement du XIIe., parce que divers détails mal exécutés, mal dessinés, rappellent, malgré leur maladresse et leur lourdeur, d'autres détails que l'on retrouve généralement dès les premiers temps du XIIe. siècle.

On peut ajouter que l'étrangeté de ces chapiteaux en fait le principal mérite.

Tout en reconnaissant le louable zèle dont les amis des vieux monuments dijonais ont été animés en reconstruisant la crypte de la Rotonde, le Congrès émet le vœu que des travaux de « déblaiement » seulement soient entrepris pour mettre à jour une autre partie de la même crypte. Le Congrès espère que ces simples déblaiements pourront suffire. Quelques observations relatives au plus ou moins d'opportunité des ouvertures en forme de margelle de puits qui éclairent la crypte actuelle ont été présentées par divers membres de la réunion. Ces ouvertures à ciel ouvert ne seront, assure-t-on, que provisoires.

En quittant le jardin, et à peine avions-nous traversé la rue dite des Deux-Eglises, que nous nous trouvions vis-à-vis de l'église de St.-Philibert.

St.-Philibert est une très-ancienne église qui mérite un examen sérieux; elle fut, dès le commencement du XIe. siècle, élevée au rang de paroisse de la ville de Dijon. C'est de cette époque que semblent dater les portions les plus anciennes de la construction, notamment les transepts dont l'appareil régulier est remarquable par la finesse de ses joints et l'absence presque complète de mortier. Cependant l'ensemble de l'édifice paraît appartenir au XIIe. siècle et même au style de transition, notamment dans la forme légèrement ogivale de ses voûtes.

On remarque notamment à l'extérieur, le grand portail Ouest, les contre-forts minces et plats des bas-côtés, le joli portail latéral Sud, dont l'ornementation romane ne manque pas de caractère, et enfin la tour octogonale, ou clocher, surmontée d'une flèche en pierre construite en 1513. Cette flèche assez élégante est entourée à sa base d'une balustrade ou galerie finement découpée. Avant d'entrer dans l'église, le Congrès a remarqué l'effet considérable de la poussée des voûtes sur les gros murs; ceux-ci penchent en avant d'une manière inquiétante.

L'église de St.-Philibert est transformée en magasin à fourrage; cette destination ne semble pas devoir motiver en aucune façon la mutilation que les piliers ont subie : tous leurs angles ont été brisés à coups de marteau. Après quelques minutes d'examen, le Congrès s'est rendu à une autre église qui, elle aussi, a subi une transformation regrettable.

L'église de St.-Jean est bâtie sur l'emplacement d'une très-ancienne chapelle. La construction actuelle fut commencée en 1447, et terminée en 1455; c'est bien là, en effet, la date du style d'ornementation soignée des fenêtres de la nef et aussi des portails latéraux Nord et Sud. Deux tours carrées accompagnent l'abside dont l'extrémité, ou sanctuaire, fut démolie pour élargir une des rues principales de Dijon. Le grand comble de la nef et des transepts était surmonté d'un clocher qui s'étant écroulé, fut remplacé par une flèche remarquable de hardiesse et de légèreté, détruite elle-même en 1810. On ne voit plus aujourd'hui que la base et les points d'attache de la charpente recouverte d'une basse toiture en ardoises.

L'intérieur de l'église de St.-Jean, formé d'une seule nef et de son transept, dessinant la croix latine, attriste les regards par la nudité des murailles et aussi par l'effet disgracieux des clôtures en planches à l'usage des marchands de

légumes établis dans le chœur et les transepts. Le Congrès se fût éloigné promptement de cette pauvre église, si son attention n'avait point été retenue long-temps par l'ensemble remarquable de la grande voûte en bois de la nef et du chœur. Cette voûte est un chef-d'œuvre incontestable de charpente et son magnifique développement, d'une muraille à l'autre, sans tirants, ni entraits, produit un très-grand effet. Des nervures légères, des pendentifs élégants attirent l'attention; malheureusement l'état de vétusté de plusieurs parties notables de la voûte motivent des craintes, assez justifiées, de chute imminente. Nous répétons que cette voûte est un chef-d'œuvre de charpenterie, et, à cet égard, il est inutile ici d'en donner une description qui n'ajouterait rien à la beauté réelle de l'œuvre.

Nous voici arrivés à la fin de notre promenade ou plutôt de notre trop rapide excursion archéologique. Nous avons vu vite, trop vite même, trois monuments importants. Mais cette trop courte visite aura le résultat heureux d'engager chacun de nous à revoir avec calme et réflexion les objets qui nous auront le plus frappés.

Avant de rentrer dans la salle de ses séances, le Congrès a reconduit à l'évêché le digne et bienveillant prélat qui voulut lui-même nous guider dans notre excursion. La présence de Monseigneur parmi nous devra montrer au clergé du diocèse de Dijon, combien les études historiques et archéologiques sont dignes d'être reçues et cultivées avec honneur dans tous les presbytères. Partout on voudra suivre l'exemple donné par le vénérable évêque de Dijon.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

1re. séance du 8 juillet.

Présidence de M. le comte de Mailly.

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. le comte de Mailly, ancien pair de France.

Siègent au bureau : MM. *le baron Chaillou-des-Barres*, *de Caumont*, *Leclere*, *de Surigny*, l'abbé *Le Petit*, *de Buyer*, inspecteur de la Haute-Saône; *Victor Petit*, *Ricard*, inspecteur de l'Hérault; *Gaugain*, *Henri Baudot* et *Joseph de Fontenay*, secrétaires-généraux.

M. le comte *Georges de Soultrait* remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque exposés autour de la salle, des plans et des vues de la ville antique de Landunum; ces curieux dessins, sont examinés avec le plus vif intérêt.

M. Hoffmann soumet au bureau deux vases antiques en verre trouvés l'un en Italie, l'autre à Arles; ces vases sont fort beaux, mais comme ils ont été trouvés loin du département de la Côte-d'Or, le Congrès ne peut s'en occuper : M. le président remercie néanmoins M. Hoffmann de cette communication.

M. le président relit la 13e. question du programme : *Quels sont les monuments religieux les plus anciens qui existent dans le département de la Côte-d'Or?*

M. Baudot signale l'ancienne crypte de St.-Bénigne de Dijon, malheureusement en grande partie détruite, dont quelques portions sont peut-être du Ve. siècle et d'autres du XIe. ; cette crypte contenait autrefois le tombeau de saint Bénigne. Le Congrès n'a pu en visiter qu'une faible partie, car les travaux que la Commission des antiquités avait commencés pour la déblayer, ont été interrompus. Le même orateur parle aussi de l'église St.-Philibert de Dijon et de la chapelle de Til-

Châtel qui sont des monuments les plus intéressants du pays. M. Mignard ajoute que l'église Ste.-Sabine est d'une architecture romane fort ancienne; cette église a appartenu à l'ordre des Templiers : elle renferme des tombes de chevaliers de cet ordre. M. Foisset voudrait que le Congrès donnât son avis sur l'âge des constructions qui restent encore de la crypte de St.-Bénigne et sur la manière dont il conviendrait de restaurer ce curieux monument.

M. de Caumont répond qu'il est assez difficile de préciser la date de la crypte, ce que l'on peut en voir n'offrant pas de caractères, à part toutefois quatre chapiteaux qui lui paraissent fort anciens.

M. Foisset cite un fait à l'appui de l'antiquité de la Rotonde de St.-Bénigne : saint Grégoire de Tours rapporte que, pendant l'épiscopat de saint Grégoire de Langres, son parent, les habitants de Dijon vénéraient beaucoup le tombeau de saint Bénigne. Saint Grégoire de Langres n'ajoutant pas grande foi à l'authenticité de ce tombeau, crut devoir s'élever contre cette vénération, mais l'apôtre de la Bourgogne lui apparut dans une vision et lui ordonna de ne plus s'opposer aux honneurs que le peuple de Dijon rendait à sa sépulture ; le saint évêque de Langres, dit toujours saint Grégoire de Tours, fit alors construire une chapelle sur les restes de saint Bénigne. Maintenant où était cette chapelle ? L'orateur pense qu'elle pouvait se trouver au lieu où se voit maintenant la crypte de saint Bénigne qui a toujours passé pour renfermer le tombeau de ce saint.

M. Victor Petit trouve que rien dans le monument, ou du moins dans ce qu'il en a pu voir, ne paraît venir à l'appui de l'opinion du préopinant ; quatre chapiteaux, dans la partie refaite dernièrement, paraissent assez anciens, mais il est impossible de les attribuer au Ve. siècle ; les chapiteaux de cette époque et même des deux ou trois siècles suivants, se

rapprochent des types antiques, comme ceux de la crypte de Jouarre, tandis qu'on ne peut retrouver cette imitation dans les chapiteaux de la crypte de St.-Bénigne, que l'orateur croit tout au plus antérieurs à l'an 1000.

M. Leclere regrette que le Congrès ne puisse se prononcer au sujet de l'âge de la crypte, mais les caractères architectoniques ne lui paraissent pas non plus assez marqués.

M. Foisset dit qu'une rotonde existait au-dessus de la crypte; cette rotonde, dont un dessin se trouve dans D. Plancher, fut détruite en 1793, et ses derniers vestiges furent enlevés au commencement de ce siècle.

M. Baudot ne voudrait pas que l'on jugeât la crypte d'après les quelques parties insignifiantes que l'on a visitées, il faudrait, avant de se prononcer, examiner la partie circulaire, ce qui est impossible actuellement. L'orateur demande donc qu'on ajourne toute décision à cet égard.

M. de Glanville a examiné le dessin de D. Plancher; le dessin lui paraît peu exact. Toutefois, dans ce dessin, la Rotonde offre les caractères du XIIe. siècle.

M. Foisset annonce que M. Saint-Père, architecte, possède un curieux plan de l'église St.-Bénigne, dressé par son père avant la révolution de 1789 : il prie M. Saint-Père de vouloir bien le communiquer au Congrès. M. Foisset demande aussi que la Société française pour la conservation des monuments, aujourd'hui réunie en Congrès à Dijon, exprime le vœu de voir remettre la crypte de St.-Bénigne dans son état primitif, autant que cela sera possible.

Ce vœu est émis par l'assemblée.

M. de Caumont pose de nouveau la 13e. question. Il demande à M. Baudot si la commission des antiquités de la Côte-d'Or ne s'est pas occupée de dresser le catalogue des monuments du département, comme cela se fait partout. L'église de Til-Châtel dont on a parlé, a été décrite par M. Jules

Marion dans le 10ᵉ. volume du *Bulletin monumental* : cette église remonte à la fin du XIIᵉ. siècle seulement ; il est difficile d'admettre que le département n'en renferme pas de plus anciennes.

M. Baudot dit que des renseignements destinés à établir une statistique monumentale ont été demandés, à l'instigation de la commission départementale, aux curés par Mgʳ. l'Evêque, aux maires par M. le Préfet, et aux instituteurs par M. le Recteur ; une commission a été chargée de mettre ces documents à profit, elle ne l'a pas encore fait, mais lui-même a commencé à s'occuper de ce travail qu'il terminera. Répondant à la seconde question de M. de Caumont, le savant secrétaire-général dit que le pays offre assez peu d'églises romanes antérieures à la fin du XIIᵉ. siècle.

M. Foisset connaît cependant plusieurs monuments antérieurs à cette époque : à Beaune, une crypte avait été construite au IXᵉ. siècle pour contenir les reliques de saint Baudèle, rapportées du Midi ; cette crypte qui était autrefois soutenue par des colonnes a été depuis fort dénaturée et sert de cave : cependant l'on pourra voir des débris de son ancienne ornementation. M. Mignard pourrait aussi parler de l'église de Sᵗᵉ.-Sabine, mais il en entretiendra le Congrès quand viendra la question relative aux ordres hospitaliers ; il voudrait que la Société française allouât quelques fonds pour la conservation d'une petite chapelle saint Didier de Châtillon, qui est fort ancienne et pour laquelle saint Bernard avait une grande dévotion.

M. Foisset cite l'ancienne collégiale (Notre-Dame de Beaune) dont la construction, commencée en 976, fut terminée seulement en 1080 ; toutefois il n'entend point dire que toutes les parties de l'église actuelle datent du XIᵉ. siècle : il cite aussi les belles églises de Saulieu et de Semur.

M. de Caumont n'a guère étudié les monuments de la Côte-d'Or, toutefois il croit devoir signaler la petite église de

Griselle, près de *Landunum*, dont la crypte renferme un tombeau romain; cette crypte présente une voûte en berceau et peu ou point de caractères, mais elle est fort ancienne, le chœur bâti au-dessus paraît du XI°. siècle; quant à la nef, elle a été construite depuis peu dans un assez bon style, et l'on ne doit point toucher au reste de l'église.

M. Baudot donne quelques détails sur le tombeau de Griselle qui se compose d'une partie antique, d'un couvercle et de colonnettes du moyen-âge; la partie antique porte cette inscription :

MONVMENTVM SABINEI SABINIANI

à l'une de ses extrémités on voit la figure d'une *ascia;* la tradition rapporte que ce tombeau, d'origine antique, renfermait depuis le corps de saint Valentin qui était originaire de Landunum. M. l'abbé Thubet, qui a desservi la paroisse de Griselle, affirme que les reliques de saint Valentin sont bien encore contenues dans le tombeau antique; les authentiques des évêques de Langres en font foi.

M. Baudot déplore les actes de vandalisme dont a souffert l'église de Pouilly en Auxois : un magnifique tympan sculpté du XII°. ou du XIII°. siècle, représentant le Père éternel et les animaux symboliques, a été enlevé de sa place et en partie détruit.

M. l'abbé Pluvot signale le chœur et le clocher de l'église de Bretennières comme remontant au XI°. siècle. Sur la demande de M. Petit, l'orateur promet d'apporter dans l'une des prochaines séances quelques dessins des parties anciennes de cette église.

M. l'abbé Gueniard entretient l'assemblée du tombeau de saint Andoche, disciple de saint Bénigne; ce tombeau est en marbre et orné de sculptures fort intéressantes, et dont l'antiquité n'est point douteuse; il se trouvait dans l'église de

Saulieu : il en fut enlevé, mais en ce moment M. le curé le fait réparer pour pouvoir le replacer.

M. Baudot confirme ce qu'a dit l'honorable préopinant et il ajoute quelques détails sur le sort du tombeau qui a été débité par un marbrier pour en faire des cheminées ; toutefois il en reste des fragments importants que M. le curé de Saulieu fera bien de conserver en les faisant consolider avec du plâtre simplement, de cette manière on pourra toujours reconnaître les parties anciennes du tombeau.

M. Gueniard promet de faire cette recommandation à M. le curé de Saulieu.

M. de Glanville annonce que M. Bizard présentera au Congrès un dessin de ce tombeau.

MM. Viennet, l'abbé Louvot et Abord signalent comme romanes et curieuses les églises de Fissey, de St.-Symphorien, de la Rochepot et de Santenay. M. Chevreau promet aussi de communiquer au Congrès les dessins de quelques églises fort anciennes du pays.

M. le président pose la 14e. question :

Quels sont les caractères qu'offrent les monuments les plus anciens de la Côte-d'Or, quant au mode de construction et au système de décoration?

M. de Surigny, que l'on engage vivement à traiter cette question, se défend de le faire, n'étant pas préparé. Il répond à une observation de M. l'abbé Louvot, relative à la pauvreté d'ornementation de l'église bénédictine de St.-Bénigne de Dijon, simplicité dans laquelle M. Louvot veut voir une conséquence de la vie des Bénédictins uniquement consacrée à la prière et à l'étude; il répond qu'au contraire les Bénédictins de l'ordre de Cluny construisaient leurs églises avec une grande richesse d'ornementation. Il cite pour preuve, d'abord, les églises de Cluny, de La Charité et tant d'autres, puis l'apologie de saint Bernard qui reproche aux Bénédictins de mettre

trop de luxe dans leurs églises. Le savant orateur ajoute que du reste les chapiteaux de la nef de St.-Bénigne, qui sont simplement tournés comme dans beaucoup d'autres églises de diverses époques, étaient destinés à recevoir des peintures.

M. le président pose la 15e. question :

Quels sont les noms des plus anciens artistes connus en Bourgogne, soit comme artistes constructeurs, soit comme tailleurs d'images, verriers, émailleurs, etc. ?

M. de Caumont annonce que M. Rossignol, qui n'assiste point à la séance, a préparé un mémoire sur cette question.

M. Baudot rappelle l'excellent travail de M. de St.-Mesmin, sur les artistes bourguignons du moyen-âge : ce travail a été imprimé dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

M. le président donne lecture de la 16e. question :

Existe-t-il dans quelques églises de Dijon et de la Côte-d'Or, des fresques du moyen-âge ? Que représentent-elles ? Quelle est leur importance et leur état de conservation ?

M. Baudot signale quelques-unes de ces peintures : des fragments peu intéressants à St.-Philibert de Dijon ; des fresques qui existaient encore naguère à St.-Jean et dont il pourra montrer des dessins ; les peintures beaucoup plus importantes de l'église de St.-Seine, qui ont été reproduites dans les mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Ces peintures sont du XVIe. siècle ; elles représentent divers traits de la vie de saint Seine, on les avait légèrement endommagées en y enfonçant des clous pour divers usages ; la commission n'a pas voulu les faire restaurer au hasard, elle s'est sagement contentée de faire boucher les trous avec du plâtre, et ces endroits blancs ont reçu une teinte neutre : elle a du reste pris les mesures les plus efficaces pour assurer la conservation de ces fresques et les a fait protéger par une balustrade.

Le même orateur signale encore une peinture du mur extérieur de l'église de Semur, dont les membres du Congrès ont pu voir un excellent dessin dû au talent de M. Bizard; enfin les fresques du XVIe. siècle qui se trouvent dans l'église St.-Michel de Dijon.

M. Mignard ajoute à cette nomenclature les fresques malheureusement fort endommagées d'une petite chapelle à Châtillon.

M. Canat voudrait que l'on n'employât pas indifféremment le mot de fresques toutes les fois qu'on parle de peintures murales; les fresques ne se trouvent pas à toutes les époques du moyen-âge, il serait curieux de rechercher quand l'usage en a cessé et quand il a été repris; l'orateur voudrait aussi que lorsqu'on décrit une peinture murale, on constatât à l'aide de quel procédé elle a été faite. M. Baudot s'associe pleinement aux judicieuses observations de M. Canat, et M. Thiollet promet d'aller examiner les peintures murales des églises de la ville afin de dire au Congrès quels procédés ont été employés.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire,

Cte. Georges de SOULTRAIT,

Inspecteur des monuments de l'Allier.

2e. séance du 2 juillet.

Présidence de M. CHAILLOU-DES-BARRES.

M. de Caumont demande qu'il soit procédé à la fixation des excursions extra-muros qui doivent avoir lieu pendant la session.

M. le baron Chaillou-des-Barres, président de la réunion,

rappelle qu'on a fait plusieurs propositions et invite à procéder par exclusion. En conséquence, il provoque des explications sur le projet qui présente le moins de chances d'être appuyé.

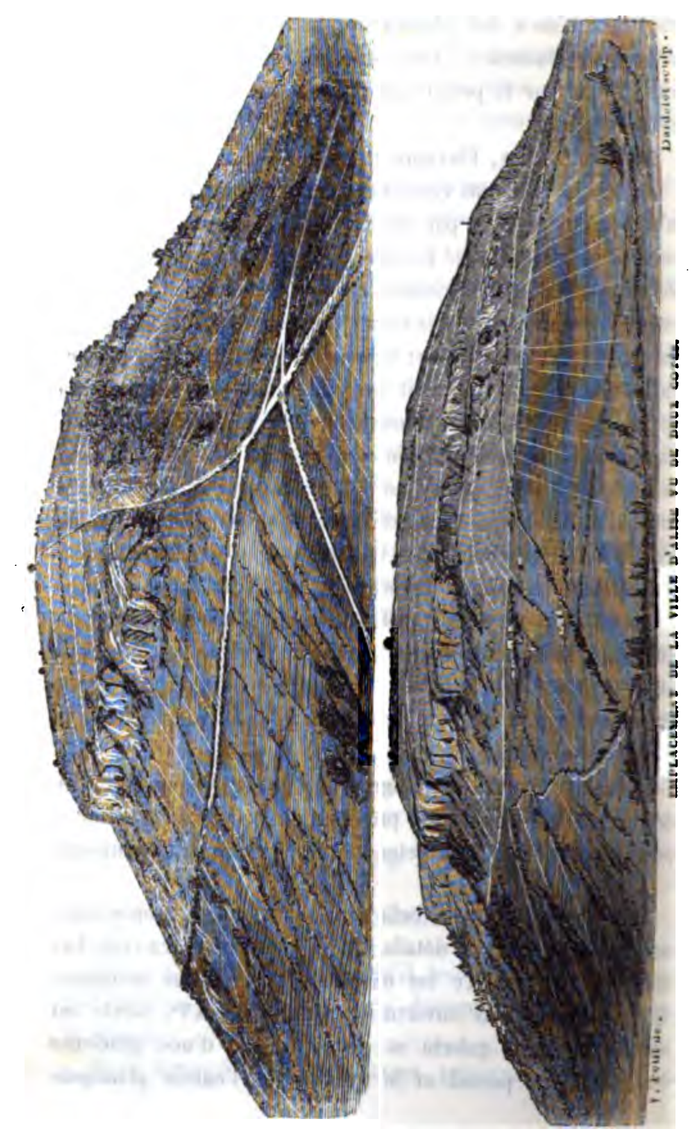
Ira-t-on à Alise, Flavigny et Bussy?

M. Victor Petit qui vient d'explorer ces contrées dit : Alise n'offre d'intérêt que par les souvenirs qu'il rappelle, c'est une montagne qui a été fouillée et décrite par la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; aujourd'hui on n'y découvre que des traces de voies romaines. Flavigny est d'un aspect pittoresque; un touriste le visitera avec plaisir, mais l'archéologue qui doit avoir beaucoup vu, n'éprouvera qu'une sorte de désappointement. L'église offre bien un caractère particulier par son double étage des bas-côtés en forme de tribune, mais rien de remarquable dans son style architectural; les portes et les tourelles de la ville sont inférieures à d'autres spécimens très-répandus dans ces contrées. En somme, le Congrès ne peut en tirer aucun fruit.

Le château de Bussy, religieusement conservé par M. le comte de Sarcus, est digne de recevoir la visite des historiens et des peintres; les traces de madame de Sévigné y sont empreintes partout; l'archéologue n'y trouvera pas d'objets d'études.

En conséquence, le Congrès que la simple curiosité ne doit pas attirer, croit, en présence du peu de temps dont il peut disposer, devoir rejeter ce premier projet d'excursion.

L'église de Semur est belle dans sa forme, ses proportions, son ensemble et ses détails. Elle a deux tours carrées fort élevées; son clocher est en pierre et de forme octogone, Un porche à trois ouvertures ogivales du XVe. siècle est surmonté d'une galerie et de clochetons d'une gracieuse exécution. Le portail et le tympan de l'entrée principale



EMPLACEMENT DE LA VILLE D'ALISE VU DE DEUX CÔTÉS.

étaient riches d'ornements, mais ils ont été mutilés à la première révolution. La porte latérale, dite *la Porte des blés*, est bien conservée ; on y remarque un tympan, un bas-relief que Courtépée, et beaucoup d'autres après lui, ont considéré comme représentant l'assassinat commis par le duc Robert sur la personne de son beau-frère Dalmas; c'est tout simplement la légende dorée de saint Thomas. L'intérieur de l'église de Semur ressemble beaucoup à celui de Notre-Dame de Dijon, mais les voûtes en sont beaucoup plus élevées et il y a, par conséquent, un étage de galeries de plus. Ce monument a des bas-côtés et le pourtour du sanctuaire est orné de colonnes, etc., etc.

M. de Jolimont émet le vœu qu'un voyage soit fait à Semur; la discussion ne s'engage pas à fond, sur la réflexion faite par l'un des membres, que l'expression de voyage est juste, tandis qu'il ne devrait s'agir que d'une promenade.

Plusieurs voix s'élèvent en faveur de Citeaux. Ce nom trouve de l'écho dans tous les cœurs, mais que reste-t-il de l'ancienne abbaye ? rien. Le vandalisme des deux derniers propriétaires ne laisse que des regrets.

Beaune est à une certaine distance de Dijon, mais grâce au chemin de fer, cette distance n'est rien. L'hospice dû à la munificence du chancelier Rolin et le magnifique tableau de Jean-de-Bruges, suffiraient pour concilier tous les avis. Si l'on ajoute à cela l'église de Notre-Dame et d'autres monuments, aucune objection sérieuse ne peut être faite; en conséquence, la compagnie arrête qu'elle visitera la ville de Beaune.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

1re. séance du 4 juillet.

Présidence de M. Devoucoux, vicaire-général du diocèse d'Autun.

La séance est ouverte à 7 heures et demie.

Siègent au bureau, en outre des dignitaires de la Société française et des secrétaires-généraux: MM. *Frantin* et *Leclere*.

Parmi les personnes présentes, on remarque MM. *de Buyer*, de la Haute-Saône; *Pinard*, de Paris; *Ricard*, de Montpellier; *Abord*, de Santenay; *H. Abord*, d'Autun; *Pequegnot*, curé de Rully; le docteur *Ripault*; *Guignard*, bibliothécaire; le baron *de Juigné; de Cissey*, l'abbé *Laurier; Bulliot, Dejussieu*, d'Autun; *de Lachadenède, Dctourbet, de Torcy, Caumont*, architecte; *Foisset, A. de Nogent, de Rotalier, Ochier*, de Cluny; *Baudot, de Pagny, Petit*, architecte; *Bessy, Nicot, Canat* jeune; le général *Rémond, Vienne, Saint-Père*, l'abbé *Guiégniard; de Broin, Joliet, Gillotte*, de Nuits, *Renardet, de Béru*, etc.

M. Foisset, revenant sur la 15e. question, dit qu'à Beaune il existe un beau vitrail, signé :

JOHANNES
BOCCACIUS
ISTOR

M. Bulliot fait observer que ce mot *istor* pourrait être *pictor*, ce qui reste à examiner sur les lieux.

M. Victor Petit rend compte de la visite faite à l'église Notre-Dame et entre dans des détails particuliers sur la Vierge noire.

M. le comte de Mailly désirerait que l'examen des objets transportables eût lieu au presbytère et non dans le sanctuaire, parce qu'il en résulte une confusion peu convenable au res-

pect du saint lieu. L'assemblée s'associe unanimement à ce désir.

M. de Soultrait insiste pour qu'on ne néglige pas les inscriptions en général et les inscriptions tumulaires en particulier. M. Baudot fait connaître qu'une commission a été depuis long-temps nommée, à cet effet, parmi les membres de la Commission des antiquités, et que M. Petit pourra lui demander des renseignements.

M. Foisset, organe en cette circonstance de la majorité des membres de l'assemblée, exprime le vœu de voir relever les tombes qui, sans cesse frottées par les pas des fidèles, seront effacées. Elles seraient relevées le long des murailles, et une inscription gravée à leur place laissée vide éviterait toute erreur, tout malentendu.

A ce propos, l'assemblée demande des explications sur la tombe de Ladislas de Pologne. La gravure appartient au XIV[e]. siècle et la légende est du XVII[e]. au plus tôt. Comment cela se fait-il? D'après M. de Soultrait, on doit encore remarquer que la couronne est d'une forme postérieure à l'époque de la mort du prince.

Il résulte des explications données par M. Rossignol, que la tombe actuelle doit être une imitation de l'ancienne, une copie faite avec inintelligence.

A l'ouverture de la séance, M. de Soultrait a donné lecture du procès-verbal de la séance tenue la veille au matin; dans la journée, le Congrès a assisté à une brillante réunion de l'Académie de Dijon, dans laquelle MM. Nault, de Lacuisine, Rossignol et Foisset ont lu d'intéressantes notices, et qui s'est terminé par une distribution de médailles. Le soir, une réunion peu nombreuse avait eu lieu pour discuter les projets d'excursion. M. de Fontenay en fait le rapport, et, après un vote en assemblée générale, il est décidé que mardi le Congrès visitera la ville de Beaune. Une séance sera tenue avant le

départ et au retour on entendra le compte-rendu de la visite.

Le dépouillement de la correspondance fait connaître que M. Pernot, dessinateur, est retenu à Paris, que M. l'abbé Auber, de Poitiers, dans l'impossibilité de se rendre à Dijon, se borne à donner quelques renseignements sur la voie romaine de Poitiers à Bourges. Il sollicite l'expression d'un vœu et fait une demande de fonds. Sa lettre est renvoyée à la commission de distribution.

M. Bizard, forcé de s'absenter, mentionne l'intérêt que présente l'église de Semur dont nous avons parlé dans le procès-verbal d'hier. Il ajoute : l'église de St.-Thibaut, construite au XIIIe. siècle, mérite de fixer l'attention du Congrès. A quelques kilomètres de Montbard, dans le village de Rougemont, il existe aussi une église du XIIIe. siècle qui a dû être remarquablement belle. Malheureusement les voûtes ont été détruites par le feu; ce qui reste du monument est profondément altéré; M. Baudot a dû en faire un rapport à la Commission des antiquités.

M. l'abbé Hurot, retenu par les devoirs de son ministère, demande qu'il lui soit réservé une demi-heure lundi matin, pour parler des richesses artistiques de l'église de Rouvres.

M. A. Barthélemy, qui eût été si heureux de se trouver au milieu des membres de la Société française, tient à prouver que les réparations exécutées à Notre-Dame-en-Vaux ne sont pas des travaux de luxe et adresse une note à ce sujet.

M. le président pose la 17e. question :

Quelles sont les abbayes en Bourgogne qui se sont occupées d'art et d'architecture particulièrement ?

Une discussion a lieu entre MM. Foisset et de Surigny. Le sujet est important; aussi M. de Caumont ne trouve-t-il pas d'autre moyen de résoudre la question, que de proposer qu'une commission prise dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne veuille bien s'en

occuper. Elle constatera l'irradiation des écoles clunisiennes et cisterciennes et en déterminera les limites.

M. Rossignol, invité à dire si, dans les archives, il a découvert quelques documents constatant que des moines architectes se transmettaient les traditions, répond qu'il connaît peu de chose à ce sujet. Cependant l'église de St.-Bénigne fut fondée par Guillaume, venant de Cluny, et les constructeurs sortirent également de ce monastère.

M. Devoucoux ajoute que le portail de Saint-Lazare à Autun, ouvrage admirable du XIIe. siècle, était dû au ciseau d'un moine nommé Martin, comme l'indiquait une inscription gravée sur le monument même, et la tradition voulait que ce moine Martin appartint à l'abbaye de St.-Martin d'Autun.

Le bruit de la garde-montante qui vient au palais et l'approche de l'heure de la grand'messe ne permet pas de prolonger la séance. Elle est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

VISITE DES MONUMENTS DE DIJON

Le 3 Juillet.

Entre midi et deux heures, le Congrès a continué la visite des différents et remarquables monuments religieux de Dijon. Le Congrès s'est rendu d'abord à l'église Notre-Dame, édifice important et dont l'ensemble extérieur offre un caractère tout spécial.

Le grand portail occidental donnant sur la place Notre-

Dame, est précédé par un large porche formant nef et bas-côtés, divisés en deux travées. Des faisceaux de colonnettes très-minces et très-élégantes, à chapiteaux feuillagés, soutiennent la retombée des voûtes ornées de nervures à profils charmants.

Le Congrès a témoigné quelques craintes pour la solidité de l'édifice, en considérant la déviation énorme que présentent plusieurs des principaux piliers. Cette déviation, toutefois, serait ancienne déjà et ne semble pas avoir éprouvé de nouveau mouvement depuis assez long-temps. Au dessus du porche, s'élève une façade presque carrée de forme et divisée en deux parties égales par une série de seize arcades ogivales à colonnettes très-minces ayant des chapiteaux feuillagés. Deux larges architraves, formant entablement, étaient ornées de ciselures représentant, en grand relief, des feuilles de chêne, d'érable, d'alisier, de vigne, de lierre et d'églantier, et aussi d'énormes têtes de différents animaux très-saillantes; enfin quatre grandes statues s'élevaient au-dessus des quatre piliers principaux de la façade. Malheureusement l'une de ces statues se détacha et vint écraser dans sa chute un ecclésiastique. Ce regrettable accident eut la déplorable conséquence de faire abattre les trois autres statues et aussi toutes les têtes saillantes dont la chûte pouvait, craignit-on, causer de nouveaux malheurs. On peut aujourd'hui encore, sur l'arrière et les côtés latéraux de la façade, retrouver plusieurs têtes restées intactes et qui témoignent de leurs style énergique et pittoresque. Une belle tour devait s'élever à droite et une autre à gauche du porche; elles ne furent point terminées, mais sur le sommet de l'une d'elles, on plaça, dit-on, dès l'année 1383, une curieuse horloge enlevée par Philippe-le-Hardi à la ville de Courtrai et donnée par ce prince à la ville de Dijon. Cette horloge est célèbre, non pas par le fait de l'exactitude du mouvement, mais à cause de

deux personnages destinés à frapper les heures. De nombreuses légendes populaires se rattachent à ces deux figures dont l'Allemagne et aussi la Belgique, nous montrent les plus curieux et plus nombreux exemples. Le Congrès n'avait pas long-temps à s'en occuper comme valeur archéologique.

Disons enfin que le porche, vivement admiré par le Congrès, semble dater du XIVe. siècle, et, à cet égard, une discussion s'est élevée sur l'âge et le caractère des traces évidentes de peinture polychrôme restées aux voussures des portails et les couvrant entièrement de même que des statuettes et des bas-reliefs aujourd'hui brisés. Les dates de 1506 et 1756, semblent avoir été parfaitement reconnus au milieu de quelques très-frustes inscriptions peintes.

Après un examen attentif on a reconnu que ces traces de coloration et de dorure appartenaient à diverses époques; mais sous la large pierre formant le linteau, on a découvert, parfaitement bien caractérisés, des lions héraldiques couronnés et des seigneurs armés et couronnés, à cheval, et rappelant le style du XIVe. siècle. Le Congrès émettra le vœu que des dessins soigneusement calqués soient faits d'après ces curieux fragments de peinture murale.

Les grands pignons des transepts et aussi l'ensemble monumental de l'abside ont longuement retenu le Congrès, qui a vu avec quelque regret de mauvaises maisons, des masures même, encombrer les intervalles des contreforts. Toutes pittoresques que puissent être ces masures, au point de vue des touristes et de quelques artistes, on a pensé que le temps était venu de débarrasser l'église Notre-Dame de tous les sombres et sales débris qui l'enveloppent au Nord et à l'Est.

Au point d'intersection de la grande nef et des transepts, s'élève une immense tour carrée cantonnée à chaque angle par une tourelle d'escalier à toiture obtuse aujourd'hui. De

larges fenêtres ogivales éclairent l'interieur de cette tour, servant de clocher, que surmonte une haute toiture surmontée elle-même d'une flèche aiguë couverte en plomb.

Le Congrès a visité ensuite l'intérieur de l'église de Notre-Dame, dont la longueur est de 48 mètres, la largeur de 14 et la hauteur de 15 mètres, sous voûtes, nous a-t-on dit. Construite sur l'emplacement d'une église très-ancienne, l'église actuelle aurait été consacrée le 8 mai 1334. L'ensemble général de l'édifice et surtout les détails de sculpture et d'ornementation, semblent indiquer d'une manière certaine le XIIIe. siècle; non pas le style bourguignon de cette époque, mais au contraire, et dans presque toute sa pureté et son élégance simple et monumentale, le style habituel de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne. Sous le rapport de cette pureté de style, l'église de Notre-Dame offrirait plus d'intérêt que la grande église cathédrale de St.-Bénigne.

Il est impossible, dans un simple compte-rendu verbal, plus rapide encore que l'excursion qui le motive, de rendre tous les incidents qui ont pu fixer l'attention du Congrès, comme aussi de décrire d'une manière exacte et complète les objets qui auront mérité un examen spécial.

La description d'une église aussi importante que celle de Notre-Dame, demanderait trop de temps, mais il est nécessaire de résumer, à l'égard d'un objet tout particulier et d'une haute valeur historique et archéologique, la discussion qui s'est élevée entre plusieurs membres du Congrès, relativement à la célèbre statue de la Vierge noire de Dijon.

Cette statue, image vénérée depuis des siècles, est en bois de chêne, croyons-nous. La couche épaisse de peinture, de couleur brune, qui couvre le bois tout entier, ne permet pas bien d'en reconnaître la nature, excepté dans quelques parties éraillées. Cette couleur brune semble ne pas devoir

être ancienne, ni la bande ou bordure dorée du manteau. Cette dorure est posée à l'huile et assez mal étendue. A cet égard, Messieurs, on m'a assuré que deux pieuses personnes, il y a trente et quelques années, exigeant que l'état de vétusté de diverses parties du bois ne compromissent la durée de la statue entière, prirent elles-mêmes le soin de la repeindre.

Ici, Messieurs, se présente une difficulté iconographique assez difficile à juger. Le visage de la Vierge est aujourd'hui recouvert d'un noir éclatant, si on peut dire ainsi. En cela, la tradition s'accorde avec cette coloration si extraordinaire. De temps immémorial, la statue de Notre-Dame de Dijon est connue sous le nom de la Vierge noire. Cette dénomination séculaire ne peut laisser aucun doute, alors même que plusieurs autres images vénérées dans le monde chrétien, ne seraient pas, elles aussi, représentées avec un visage noir. Cependant une remarque peut être faite à l'égard de la Vierge noire de Dijon, et c'est une œuvre d'art, ancienne elle-même et d'une authenticité irrécusable, qui motive cette même remarque. Le Congrès a pu admirer dans le grand escalier du musée de Dijon, au-dessus du palier central, une très-belle tapisserie datant du XVIe. siècle, et portant le n°. d'ordre 739. Cette tapisserie représente, divisé en trois parties, « la ville de Dijon assiégée par les Suisses en 1513 ». Le premier sujet porte pour inscription : attaque de la place, 7 septembre. — 2e. sujet : suspension des hostilités, 12 septembre. — 3e. sujet : traité et retraite des armées assiégeantes, 13 septembre.

Au milieu des scènes historiques que reproduit la belle tapisserie du musée, on remarque dans plusieurs endroits la statue de Notre-Dame, invoquée par les Dijonnais et portée processionnellement autour des murailles de la ville. Eh bien! Messieurs, le visage de la madone est représenté

toujours couleur de chair. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet, d'ou on serait amené à penser qu'à cette époque la Vierge n'était pas encore représentée avec un visage noir et que ce ne serait que postérieurement, et à une époque demeurée incertaine et pour une cause restée ignorée ou perdue dans la mémoire des populations, que cette transformation en noir aurait eu lieu. La renaissance fut une époque de guerres religieuses; la religion eut à souffrir cruellement; des jours de deuil et de malheur publics assombrissaient l'existence de nos populations restées catholiques. Les profanations, les sacrilèges, les impiétés étaient continuelles, et suivant une vieille légende « le cœur de la Mère de Dieu était rempli de douleur et son visage couvert de tristesse ». Ne peut-on point admettre, Messieurs, que pour rendre l'effet de cette douleur et cette tristesse plus sensible et plus appréciable aux yeux des populations, on ait couvert de la couleur de deuil le visage de la Sainte Vierge.

Nous sommes loin de penser que les circonstances que nous rappelons aient pu être les seules causes ou les premières causes du « noircissement » du visage de la Vierge. Nous admettons que des statues en marbre noir ont pu être faites dès une époque antérieure à la renaissance. Mais ces mêmes causes de deuil ont existé au moyen-âge, et même à une époque plus reculée encore.

Le Congrès pourra rejeter notre hypothèse; nous ne verrons là qu'une nouvelle cause d'étude et de recherches.

La statue de la Vierge noire de Dijon a environ 1 mètre de hauteur; elle était assise et tenait devant elle, sur ses genoux, l'enfant Jésus. Le trône a disparu, la couronne a été brisée et l'enfant Jésus a été enlevé, ou plutôt arraché, en brisant les mains de la Vierge.

Nous donnons le dessin de cette curieuse œuvre de sculpture, que le Congrès a pu apprécier dans tout son caractère

par le fait même de l'enlèvement momentané des riches vêtements brodés qui recouvrent la Vierge noire de Dijon.

Une autre œuvre de sculpture ancienne a également appelé, mais durant quelques instants seulement, l'attention du Congrès. C'est une statue représentant la sainte Trinité, œuvre d'art assez difficile à caractériser et qu'une restauration moderne et entière ne permet plus de voir dans son état ancien. Repeinte et redorée à neuf, on pourrait croire que c'est un morceau moderne. D'ailleurs un dessin accompagné d'une notice explicative répondra, mieux que nous ne pourrions le faire, aux interprétations dont cette statue pourra être l'objet.

Après avoir examiné quelques tableaux et des sculptures modernes assez importantes, le Congrès s'est rendu dans les combles de l'église pour visiter l'intérieur de la grande tour centrale qui s'élève au-dessus de la nef et des transepts. On a été frappé malgré l'état de vétusté de quelques parties importantes, de la grandeur monumentale et de la beauté de style que présentait l'intérieur de la tour, malgré l'encombrement et la multiplicité des pièces de charpentes qui soutiennent les cloches.

Enfin le Congrès s'est éloigné en témoignant ses justes regrets que, par suite d'un malentendu, il n'ait pas eu le plaisir d'être guidé, pour la visite de la remarquable église Notre-Dame, par M. le curé même de ce gracieux et bel édifice.

Le Congrès s'est rendu ensuite à l'église de St.-Michel.

Cet édifice, remarquable à divers titres, a été rebâti dès les premières années du XVIe. siècle et fut consacré, avant d'être entièrement terminé, en 1529. La longueur est de 61 mètres, la largeur de 19 et la hauteur de 20 mètres, nous a-t-on dit.

L'ensemble général de la façade a assez longuement retenu

le Congrès qui pouvait suivre facilement, à l'aide des dates inscrites en grands chiffres sur les pierres; à différentes hauteurs, les époques de construction. Ces dates sont, en commençant par la base de l'édifice, 1510-1537 au portail; 1570-1655-1661 aux deux grandes tours.

Quelles que soient les différentes appréciations relatives à l'art ou au style de la renaissance, comparé au style du moyen-âge, il est impossible de méconnaître la beauté et l'exquise finesse du porche ou portail principal de St.-Michel. Le pilier central a surtout attiré tous les regards, et son ornementation païenne offrait un vaste et inépuisable sujet d'observations critiques ou approbatives. Nous ne pouvons résumer aucune de ces conversations trop fugitives et qui, d'ailleurs, n'offrent point de véritable intérêt au point de vue spécial de l'archéologie. L'histoire et l'étude des mœurs y trouvent une meilleure part.

L'ensemble général de l'intérieur de l'église est gracieux et régulier; mais comme ce monument ne présente pas de particularités notables, le Congrès, tout en reconnaissant la beauté et l'art de la construction, ne s'est arrêté que peu de temps. Des tableaux estimables, des dalles tumulaires, et des inscriptions murales, qui semblent intéressantes, pourraient, dans une monographie complète, présenter une importance locale certaine et instructive.

A quelques pas seulement en avant de l'église de St.-Michel, s'élève une autre église bâtie sur l'emplacement d'une très-ancienne église remontant aux premiers siècles du moyen-âge. La construction actuelle date seulement du XVIIe. siècle. C'est en indiquer le caractère. Le portail principal, décoré de pilastres ioniques et corinthiens, ne fut terminé que vers l'année 1721. L'intérieur de ce monument transformé en halle au blé et magasins coupés par des cloisons en planches, est nu et froid. Cette église si triste

d'aspect aujourd'hui était autrefois la métropole dijonaise. Elle remplace une église faisant partie de l'abbaye de St.-Etienne dont les bâtiments s'élevaient à droite vers le Midi. On peut aujourd'hui encore voir rue Chabot-Charny, ou place St.-Etienne, n°. 27, un grand portail ogival du style militaire plutôt que religieux. C'est l'ancienne porte de l'abbaye, et, durant quelques instants, le Congrès a examiné avec intérêt ce vieux débris.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des monuments religieux; ils sont assurément dignes du plus haut intérêt, et cependant peut-être offrent-ils aux études et aux progrès de l'archéologie en général, moins de sujets nouveaux d'observations que les monuments civils et même les maisons seigneuriales, si nous pouvons dire ainsi, que la ville de Dijon a conservés jusqu'ici. On admire à Dijon, dans cette puissante ville de parlement, des hôtels nobiliaires qui, par leur conservation et la beauté de leurs sculptures, méritent un examen long et attentif. Souvent le Congrès s'est arrêté devant des façades d'un style aussi gracieux que pittoresque. D'ailleurs, et grâce à l'extrême obligeance de plusieurs de nos collègues du Congrès, nous avons pu visiter de délicieux intérieurs qui datent du XVI°. siècle. Mais ce côté si attrayant de nos excursions sera analysé par un des plus zélés membres du Congrès, connaissant bien tous ces intérieurs de cour et tous ces curieux spécimens d'une époque brillante de nos annales nationales, le XVI°. siècle.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

2e. Séance du 4 juillet.

Présidence de M. Cabat, membre de l'Institut des provinces et du Conseil de la Société française.

La séance est ouverte à deux heures.

Siègent au bureau : MM. le baron *Chaillou-des-Barres*, *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, le baron *de Fontette*, l'abbé *Brulé*, le comte *de Sarcus*, *Ochier*, *Rossignol*, *Gaugain*. MM. *Beaudot* et *Joseph de Fontenay*, secrétaires-généraux.

M. le comte *Georges de Soultrait* remplit les fonctions de secrétaire.

M. Rossignol demande à dire un mot sur la question des écoles d'architecture ; il fait remarquer que la Bourgogne manque de documents pour la traiter à fond. Il faut cependant observer que Cluny eut une grande part à la régénération des arts, des sciences et des lettres dans la Bourgogne centrale. St.-Bénigne fut réformée par l'abbé Guillaume, italien, religieux de Cluny, qui put apporter dans le pays des idées artistiques plus avancées. C'est cet abbé Guillaume qui reconstruisit, en 1001, l'église et le monastère. Après sa mort la réforme se manifesta d'une manière éclatante par des résultats. La grande abbaye de Dijon fut un foyer d'études ; plusieurs moines s'y distinguèrent; l'abbé Jurentoy et d'autres furent des personnages remarquables par leur science autant que par leur piété. Enfin, au commencement du XIIIe. siècle, l'abbé Hugues d'Arc se fit l'architecte de l'église de Guillaume déjà en ruines. Cette phase était à remarquer; l'influence de Cluny se remarque encore dans les églises de quelques villages de la Côte-d'Or.

M. Foisset désirerait que M. Rossignol citât les textes

mêmes de la chronique de St.-Bénigne prouvant qu'il y avait dans cette abbaye une école d'architecture.

M. Rossignol répond que le texte de la chronique ne dit pas précisément qu'il y ait eu dans l'abbaye d'école de ce genre.

Une discussion s'élève entre MM. Rossignol et Foisset au sujet des dates de la construction du portail de St.-Bénigne et de celle du reste de l'église ; le portail resterait, en partie du moins, de l'église élevée au XIe. siècle par l'abbé Guillaume, tandis que le reste de l'église aurait été reconstruit vers la fin du XIIIe. siècle par l'abbé Hugues d'Arc. Une inscription en capitales romanes, qui se lit encore sous le porche, offre tous les caractères paléographiques du XIe. siècle.

M. le président pose la 18e. question du programme :

A quelle époque a-t-on commencé en Bourgogne à construire des édifices dans le style ogival ?

Selon M. l'abbé Devoucoux, les églises du XIIIe. siècle ont encore, en Bourgogne, des formes tout-à-fait romanes ; quant à l'époque de transition, elle est caractérisée par l'emploi simultané de l'ogive et du plein-cintre. L'orateur cite l'église cathédrale d'Autun, dont l'intérieur a des voûtes ogivales, tandis que le portail est en plein-cintre. Cette disposition avait beaucoup étonné M. Didron, qui croyait ce portail antérieur au reste ; mais les données historiques ne permettent pas de douter que le portail ne soit postérieur à la nef, contre laquelle il fut appliqué : on y travaillait en 1120.

M. de Caumont affirme qu'il existe bien peu de monuments, même du XIe. siècle, où l'on ne retrouve pas quelque part la forme ogivale.

M. Victor Petit pense que l'on fut partout amené de bonne heure à faire des voûtes ogivales dans les églises larges, ces

voûtes exerçant sur les parois de l'édifice une poussée bien moins grande que les voûtes en plein-cintre ; on employa de même la forme ogivale toutes les fois qu'on eut besoin d'une grande force, tandis que l'on conservait les formes cintrées dans l'ornementation. On rencontre fréquemment dans le département de l'Yonne des clochers dont les arcs de la base sont ogivaux, tandis que ceux des étages supérieurs sont cintrés.

M. Foisset cite Notre-Dame de Beaune, où se retrouve le même mélange de formes architectoniques.

M. de Surigny dit que souvent l'on fit du plein-cintre par nécessité : ainsi, le portail de Notre-Dame de Dijon affecte cette forme, parce qu'on n'avait pas assez de hauteur pour le faire en ogive.

M. Foisset parle d'une église de Templiers construite à Beaune sous saint Louis, où tout est en plein-cintre.

A ce sujet, M. de Soultrait fait observer que les ordres hospitaliers construisirent généralement leurs églises dans un style particulier, fort simple, et où le plein-cintre dominait.

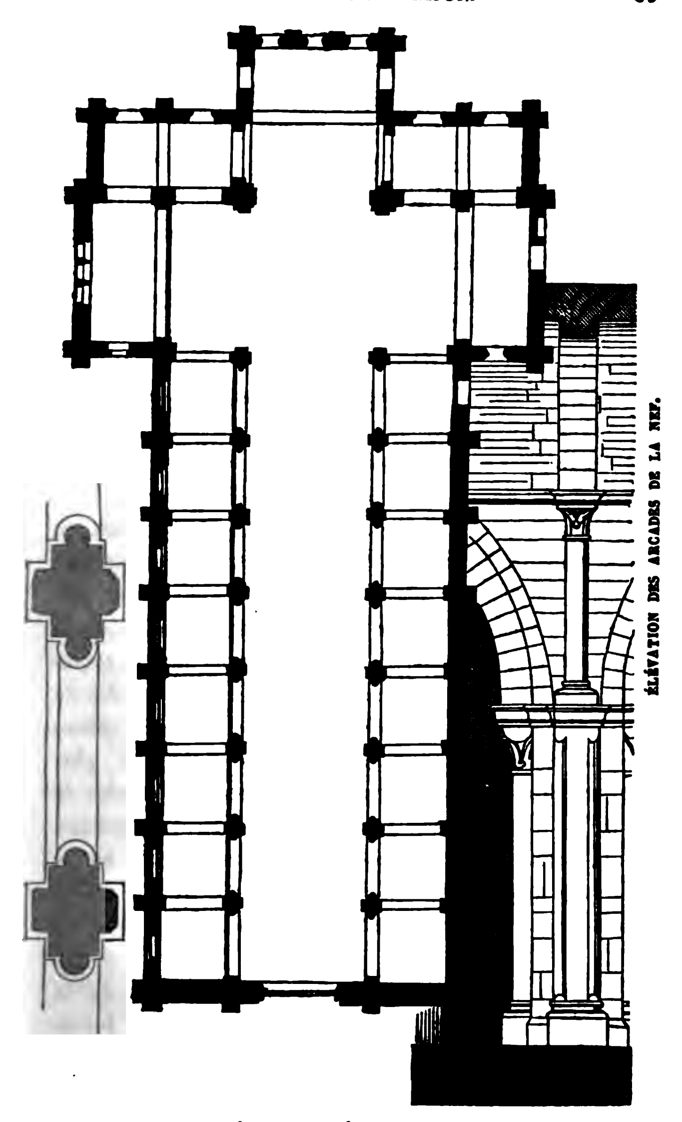
MM. Devoucoux et Foisset citent les églises Notre-Dame de Cluny et Notre-Dame de Dijon comme des édifices où le style ogival se montre dans toute sa perfection.

M. de Caumont donne quelques détails sur l'église de l'abbaye de Fontenay et présente un plan et une élévation de cette église de transition qu'il croit du XIIe. siècle.

M. le baron Chaillou-des-Barres voudrait savoir au juste à quelle époque on commença à construire ces églises ogivales en Bourgogne.

M. Rossignol cite une charte de 1227 contenant une donation faite à l'église Notre-Dame, alors en construction.

M. Foisset connaît aussi cette charte ; mais, dit-il, cette donation pouvait avoir été faite à l'ancienne église Notre-Dame,



PLAN DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE FONTENAY.

voûtes exerçant sur les parois de l'édifice une poussée bien moins grande que les voûtes en plein-cintre ; on employa de même la forme ogivale toutes les fois qu'on eut besoin d'une grande force, tandis que l'on conservait les formes cintrées dans l'ornementation. On rencontre fréquemment dans le département de l'Yonne des clochers dont les arcs de la base sont ogivaux, tandis que ceux des étages supérieurs sont cintrés.

M. Foisset cite Notre-Dame de Beaune, où se retrouve le même mélange de formes architectoniques.

M. de Surigny dit que souvent l'on fit du plein-cintre par nécessité : ainsi, le portail de Notre-Dame de Dijon affecte cette forme, parce qu'on n'avait pas assez de hauteur pour le faire en ogive.

M. Foisset parle d'une église de Templiers construite à Beaune sous saint Louis, où tout est en plein-cintre.

A ce sujet, M. de Soultrait fait observer que les ordres hospitaliers construisirent généralement leurs églises dans un style particulier, fort simple, et où le plein-cintre dominait.

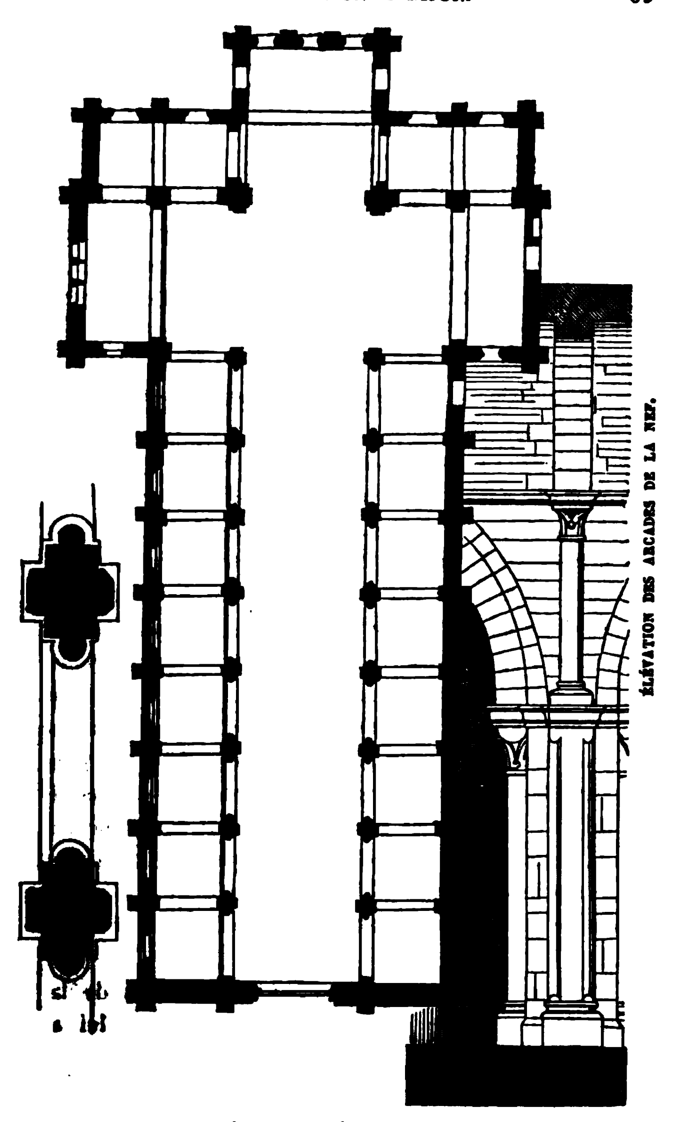
MM. Devoucoux et Foisset citent les églises Notre-Dame de Cluny et Notre-Dame de Dijon comme des édifices où le style ogival se montre dans toute sa perfection.

M. de Caumont donne quelques détails sur l'église de l'abbaye de Fontenay et présente un plan et une élévation de cette église de transition qu'il croit du XIIe. siècle.

M. le baron Chaillou-des-Barres voudrait savoir au juste à quelle époque on commença à construire ces églises ogivales en Bourgogne.

M. Rossignol cite une charte de 1227 contenant une donation faite à l'église Notre-Dame, alors en construction.

M. Foisset connaît aussi cette charte ; mais, dit-il, cette donation pouvait avoir été faite à l'ancienne église Notre-Dame,



PLAN DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE FONTENAY.

qui existait avant le monument actuel; il faudrait que M. Rossignol précisât bien les termes de la charte, afin que l'on sache si la donation se faisait bien réellement à l'église en construction.

M. Rossignol affirme qu'il en est ainsi.

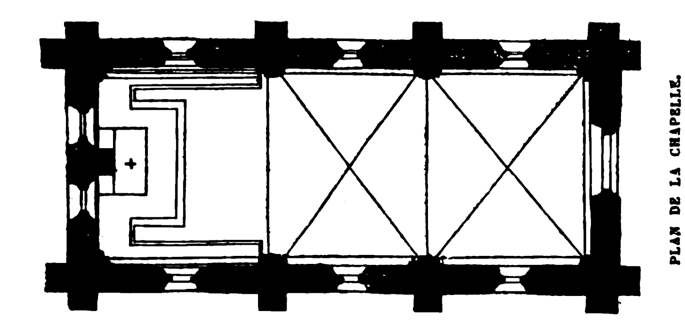
Après une observation de M. Devoucoux, relative aux changements que les architectes opéraient quelquefois dans leur plan pendant la construction d'un monument, M. le président, résumant la discussion, dit qu'en Bourgogne, dès la première moitié du XIIIe. siècle, on employait le style ogival dans toute sa pureté.

La 19e. question du programme est ensuite posée :

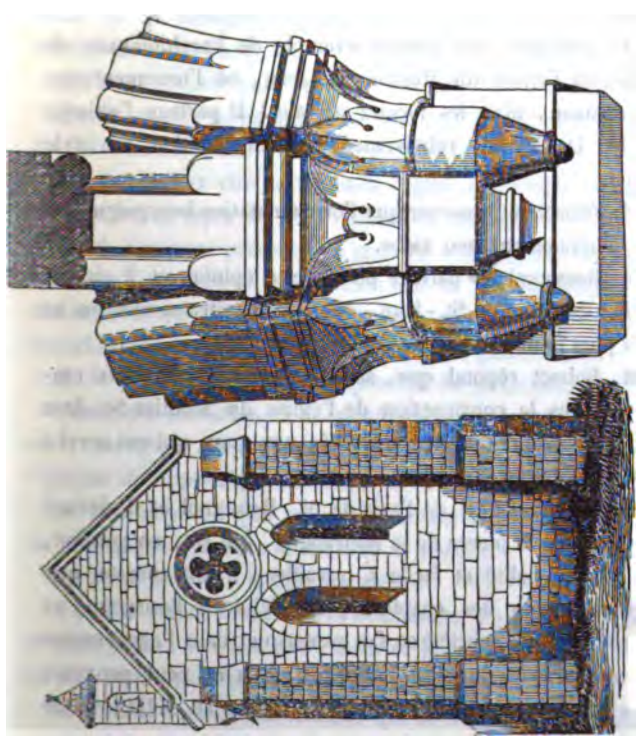
L'architecture de l'époque ogivale offre-t-elle en Bourgogne les mêmes caractères généraux, le même système de décoration que dans les autres contrées de la France?

M. Victor Petit a vu un certain nombre de monuments du style ogival de la Bourgogne, mais il n'a visité que les plus importants, ceux où le plus de changements ont pu être introduits; il ne connaît guère les églises de campagne où le style ancien a eu des chances de se conserver intact; toutefois il lui a paru que les caractères des églises ogivales de ce pays étaient à peu près les mêmes que ceux des édifices du Nord; seulement, plus l'on avance vers le Midi, plus l'influence des monuments romains se retrouve et plus le style ogival est lourd. Les bases sont à peu près les mêmes partout, mais dans la Côte-d'Or les chapiteaux ont moins de développement, moins d'élégance; cela tient sans doute à la nature de la pierre, qui est bien préférable dans le Nord.

M. de Caumont présente des dessins et un plan de la chapelle de Corelly de l'ordre des Templiers que lui a remis M. Sagot, et qu'il croit du commencement du XIIIe. siècle.



PLAN DE LA CHAPELLE.



CHAPITEAUX SUPPORTANT LA VOUTE.

CHEVET DE LA CHAPELLE DE CORELLY.

M. Devoucoux pense que l'un des caractères précis du XIIIe. siècle est l'introduction des nervures à moulures toriques soutenant les arêtes des voûtes qui sont, du reste, à peu près faites comme à la fin du XIIe. ; avec l'architecture ogivale se montrent aussi les colonnettes élancées, l'emploi dans l'ornemention des formes végétales indigènes, l'allongement des fenêtres, les rosaces, les tympans trilobés ; seulement toutes ces formes sont beaucoup plus élancées dans le Nord que dans le Midi. L'orateur cite les églises de Chagny et du Val-St.-Benoit comme des types parfaits de l'architecture bourguignonne du commencement et du milieu du XIIIe. siècle.

M. Rossignol cite comme exemple de l'architecture de transition l'église du Moutier-St.-Jean, où l'ornementation est romane, mais les formes ogivales. Il partage l'opinion de M. Devoucoux relativement à l'introduction du style ogival.

M. Foisset fait observer que l'ornementation bourguignonne est généralement peu riche.

M. Rossignol ne partage point cette opinion et il signale l'église du Moutier-St.-Jean, dont les chapiteaux sont on ne peut plus fouillés et délicatement ouvragés.

M. Foisset répond que, sans doute, les matériaux employés dans la construction de l'église du Moutier-St.-Jean sont plus propres à être travaillés que ceux qui ont servi à élever les églises de Dijon.

M. de Surigny est de l'avis de M. Rossignol et il défend la qualité de la pierre de la Bourgogne, qui est, en général, de bonne qualité et facile à travailler ; il dit ensuite que l'ornementation des chapiteaux est riche en Bourgogne et qu'une certaine sobriété se fait remarquer dans l'agencement des moulures et des arcs-doubleaux ; cela ne peut provenir de la nature de la pierre : au reste, c'est au XIIIe. siècle

seulement que l'on a commencé à multiplier les moulures.

M. Rossignol parle de la Sainte-Chapelle de Dijon, malheureusement détruite, mais dont les chapiteaux ont été conservés; ces chapiteaux ont beaucoup de rapport avec ceux de l'église Notre-Dame.

M. Foisset regrette qu'on n'ait pas plus de documents sur les architectes et les artistes qui ont construit et ornementé les édifices du pays ; il serait curieux de savoir s'ils étaient bourguignons ou étrangers. L'abbé de St.-Bénigne, Guillaume, était italien ; peut-être la forme qu'il donna à la rotonde de St.-Bénigne était-elle une tradition de son pays, réminiscence de Ravenne.

M. le président pose la 20°. question du programme :

Quels sont les monuments les plus importants de l'époque du XIII°. siècle dans le département de la Côte-d'Or?

M. Devoucoux cite les restes de l'église de Flavigny comme les plus beaux types du XIII°. siècle en Bourgogne.

M. de Caumont présente un plan de cette église levé par M. Sagot, membre de la Société (voir la page suivante), et fait observer que l'église n'est pas tout entière du XIII°. siècle : des additions y ont été faites à des époques postérieures.

M. le président pose la 21°. question du programme :

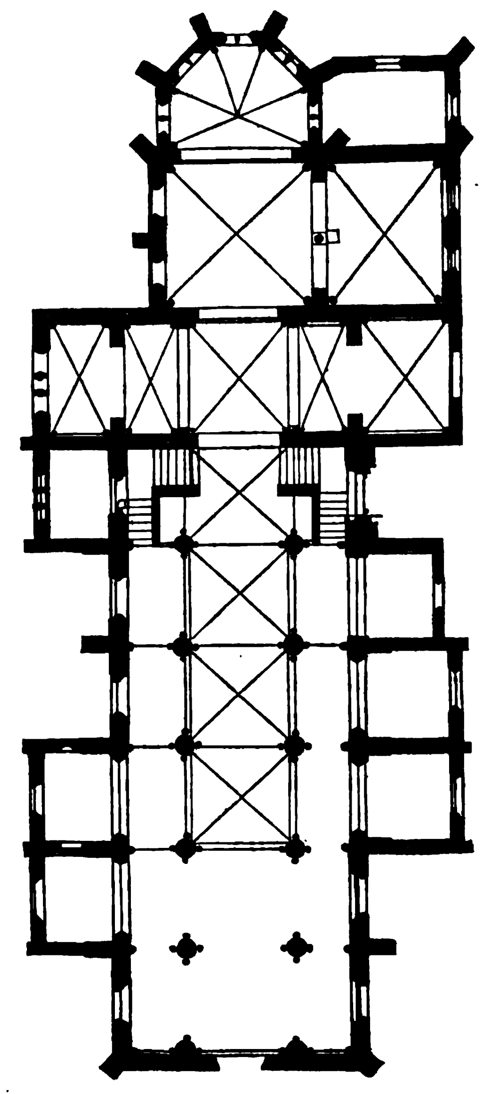
Quels sont les mélanges et les changements les plus importants survenus dans l'art de l'architecture ogivale vers l'époque du règne de Louis XII?

M. Rossignol dit que ces changements ont été les mêmes en Bourgogne que dans le reste de la France.

On passe ensuite à la 22°. question :

A quelle époque le style de la renaissance s'est-il introduit en Bourgogne, et quels sont, dans ce pays, les monuments les plus remarquables de cette époque?

M. Foisset connaît des rétables qui se trouvaient à Beaune



PLAN DE L'ÉGLISE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

dans l'église des Frères Prêcheurs, et qui sont maintenant dans l'église Notre-Dame; ces rétables, que le Congrès pourra du reste examiner, sont du style de la renaissance, et il est prouvé par des documents authentiques qu'ils furent donnés, en 1482, par un membre de la famille Richard, qui y avait fait placer ses armes. Lors des recherches de la noblesse, faites sous Louis XIV, la famille Richard prouva que ces rétables avaient été bien réellement donnés par un membre de sa famille à la date citée plus haut.

M. Rossignol cite, à l'appui de l'opinion émise par l'honorable préopinant, les peintures murales de l'église de St.-Seine, qui offrent bien les caractères de la renaissance. L'orateur entend parler seulement de quelques-unes de ces peintures, car d'autres de la même église sont plus anciennes.

M. le comte de Vesvrotte dépose sur le bureau des dessins coloriés de ces peintures murales faits par M. de Jolimont; les membres du Congrès examinent avec intérêt ces beaux dessins et remercient M. de Vesvrotte de cette communication.

MM. Foisset et Baudot citent comme de curieux types de diverses époques de la renaissance, une chapelle de l'église Notre-Dame de Beaune (1530), une autre chapelle construite en 1535 par l'amiral Chabot à Pagny et diverses parties du portail de St.-Michel.

M. Devoucoux parle d'un tableau à volets, peint, en 1515, pour l'église d'Autun. Ce tableau est bien évidemment en style renaissance.

M. le président pose la 23e. question :

Quels sont les principaux monuments d'architecture civile et militaire de l'époque du moyen-âge, et même des temps qui ont précédé Vauban, que possède encore la Bourgogne, et quels seraient les moyens les plus efficaces pour éviter la

XIIe. siècle, qui ressemblent à des chapelles rondes ou octogones. Ces cuisines romanes avaient beaucoup de rapport avec les cuisines du palais de Dijon. On peut, du reste, consulter avec fruit, pour l'explication des bâtiments claustraux, les gravures du *Monasticon Gallicanum*, faites vers 1680; on y trouve des plans fort détaillés des principales abbayes de France.



CUISINE DE FONTEVRAULT.

Quelques châteaux de la Normandie offrent aussi de curieuses cheminées de diverses époques.

M. de Surigny parle de la jolie cuisine de l'hôtel Richard, à Dijon, qui date du XVIe. siècle et qui doit être mentionnée à la suite des autres. Il demande ensuite à M. de Caumont si les cuisines de quelques grandes maisons religieuses avaient des cheminées pour les aliments gras, et d'autres pour les aliments maigres.

M. de Caumont lui répond que, selon la tradition, il en aurait été ainsi à l'abbaye de la Chaise-Dieu; mais que rien n'est prouvé à l'égard de la destination des deux cheminées de la cuisine de cette maison. Le savant directeur de la Société française recommande le curieux plan récemment trouvé à l'abbaye de St.-Gall, cité par Mabillon, et qu'a publié l'Institut archéologique de Londres : ce plan est celui d'une abbaye du IXe. siècle; il est fort curieux. Le réfectoire est chauffé par un hypocauste pareil à ceux des Romains, et

le plan est expliqué par des légendes détaillées en écriture du temps.

M. Rossignol voudrait que l'on joignît au procès-verbal le dessin d'un magnifique chenêt conservé dans le musée de la commission départementale.

M. de Caumont a vu un dessin de M. Sagot, représentant le cloître de l'abbaye du Val-de-Choux ; ce cloître lui a paru curieux.

Il demande ce qui en reste. Il voudrait aussi savoir quel était l'usage des bâtiments qui subsistent encore de l'abbaye de Bèze.

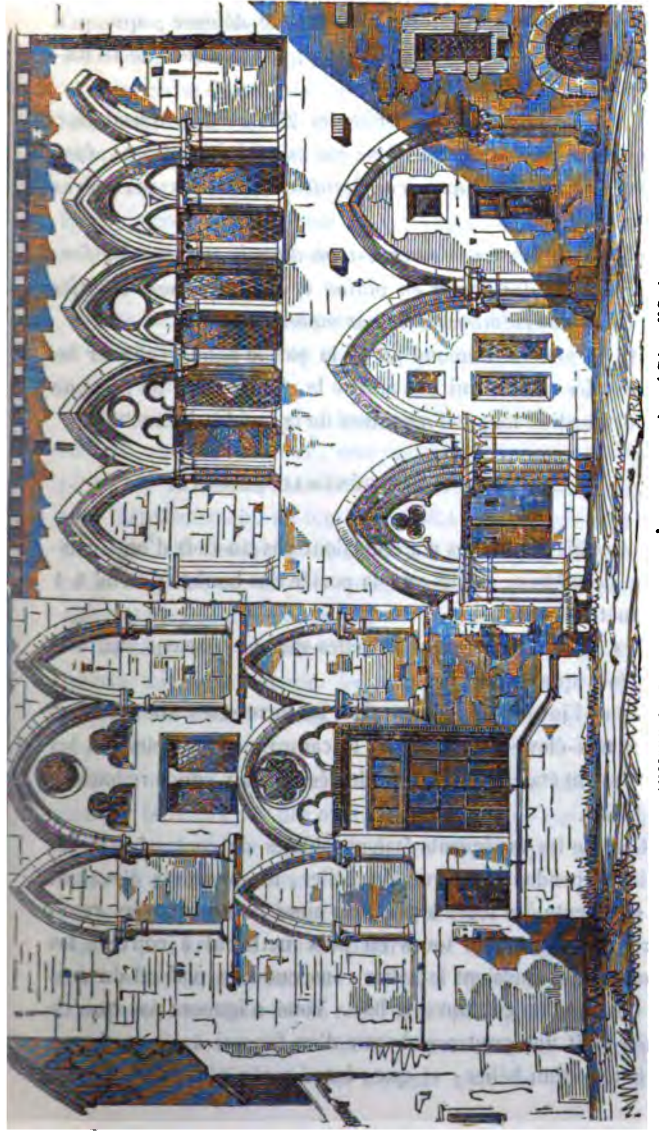
M. Foisset répond que le cloître du Val-de-Choux s'est conservé ; il ne sait ce que pouvait être le fragment de l'abbaye de Bèze.

Le même orateur cite, parmi les monuments d'architecture civile du pays, la tour du palais des ducs, le beffroi de Beaune, quatre tours des anciennes fortifications de Beaune, qui doivent dater du XIIe. siècle, le reste des fortifications de la même ville et le château qui ont été construits sous Louis XII, le château de Dijon qui est un peu plus ancien, enfin le château de Châteauneuf dont il a parlé plus haut, qui fut bâti au XVe. siècle par la famille Pot, et dont il reste encore quatre ou cinq tours.

M. le comte de Vesvrotte ajoute le donjon de Berc, et M. Rossignol les tours de Semur, l'enceinte de Flavigny, les châteaux d'Antigny, de Meursault, de Rosières ; ce dernier est encore fort complet.

M. Foisset fait observer que Rosières est une maison forte du XIVe. siècle et non une forteresse.

Enfin, pour compléter cette énumération, MM. de Caumont, de Surigny, Rossignol et Foisset, citent la tour de Montbard, le château de Berzé-le-Châtel, près de Mâcon, qui avait trois enceintes, dont deux se sont conservées, et



ANCIENNES CONSTRUCTIONS DE L'ABBAYE DE BÈZE (Côte-d'Or).

qui montre encore tout son système de défense, quoiqu'il ait été retouché à plusieurs reprises; les châteaux de la Rochepot et d'Espoisses.

M. le président pose ensuite les 24ᵉ. et 25ᵉ. questions :

Quelles sont les innovations qui ont été introduites dans l'art des fortifications en Occident après les premières croisades?

Quelle différence remarque-t-on dans le système des forteresses féodales situées en plaine et celles qui sont établies sur les points culminants de nos montagnes?

M. le général Rémond prend la parole pour expliquer les principales raisons qui ont amené le changement de système de fortification lors de l'invention de la poudre à canon.

NOTE DE M. LE GÉNÉRAL RÉMOND.

Autrefois les flèches n'atteignaient pas au-delà d'une centaine de mètres, tandis que la portée des boulets s'étend à 1 kilomètre.

Les balles des carabines elles-mêmes portent dix fois plus loin que les flèches.

Avant l'invention de la poudre, les forteresses avaient leurs murs très-élevés et en vue de la campagne; les tours qui les flanquaient étaient rondes afin de résister aux coups redoublés du bélier.

Comme les assiégeants étaient obligés de contre-battre les assiégés pendant l'attaque du bélier, les premiers élevaient en charpente des tours à peu près aussi hautes que les remparts : d'ailleurs ces tours en bois mettaient à couvert les hommes qui lançaient le bélier, suspendu au plafond du rez-de-chaussée de ces tours en bois. Vous n'ignorez pas que ce bélier était une poutre emboutie d'un fer qui avait la forme de la tête d'un bélier, et que, lancé après plusieurs oscilla-

tions avec impétuosité, il faisait à la longue une brèche au pied des murailles, ce qui permettait aux mineurs de l'élargir.

A la vérité l'assiégeant se servait aussi de la baliste pour le tir horizontal, et de la catapulte pour lancer d'énormes pierres sphériques à l'instar des bombes.

On conçoit combien de temps il fallait pour construire ces tours en bois, quelle peine on avait pour les amener sur des roulettes et au moyen de cabestans près des murs de la place.

Vous imaginez à quel point les boulets surpassent le bélier et la baliste, et combien les bombes incendiaires surpassent la pierre des catapultes.

Avec une forte batterie, tirant par salve, en quelques heures on fait, au plus fort mur, une entaille verticale de la tête au pied, et, en multipliant ces entailles, ces murs, lorsqu'ils sont bien cimentés, ne font plus l'effet que d'espèces de colonnades, et, lorsqu'on dirige le feu sur le pied de ces espèces de pilastres, tout le rempart croule et la brèche devient praticable aux assaillants.

On conçoit que le rôle de l'assiégeant muni de grosse artillerie soit facile lorsque les murs sont en vue de loin et peuvent être ainsi battus sans exposer les canonniers à la représaille.

De là résulte, pour construire une place, la nécessité de couvrir les murs par des ouvrages en terre, ce qui force l'assiégeant à cheminer à la sape ou en zigzag, par tranchées, et ralentit ses opérations.

De là est arrivé l'usage de tenir la crête des murs au niveau à peu près du terrain naturel, et cependant, comme il faut qu'ils aient environ 8m. de haut (pour être à l'abri de l'escalade), la nécessité de rendre les fossés profonds.

Les murs des anciennes fortifications étaient si élevés qu'il eût été très-difficile de les couvrir par des glacis; aussi

n'a-t-on pu utiliser que très-peu des anciennes forteresses, en les appropriant aux progrès que l'invention de la poudre a fait faire au profit de l'attaque des places.

On a dû remplacer la forme circulaire des tours par la forme bastionnée, parce que la tour ronde a sa partie saillante mal flanquée par les deux tours latérales, et qu'on ne peut plus conserver à son sommet de machicoulis pour laisser choir de l'huile bouillante ou des pierres.

Ce n'est pas au Congrès que j'apprendrai que Vauban a porté au plus haut degré la construction, la défense et l'attaque des places, et que les tracés modernes ont très-peu modifié les systèmes que cet immortel ingénieur a écrits sur nos frontières.

Pour rentrer dans le programme du Congrès, je devrais rechercher les particularités des anciens systèmes qui répondent à la transition de l'usage du bélier à celui du boulet.

Je me bornerai à ce qui me paraît le plus remarquable à la substitution des créneaux aux embrasures.

Pour décocher les flèches il fallait bien des embrasures au haut des murs, tandis que, pour se servir du mousquet, on a pu se donner l'avantage du créneau où le tireur est presque invulnérable.

M. de Caumont exprime le regret de voir que personne ne se présente pour traiter la 25e. question. Il rappelle ce qu'il a dit à ce sujet dans plusieurs de ses rapports, notamment dans celui qu'il a fait à son retour d'Alsace en 1850, imprimé dans le Bulletin monumental.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

Comte Georges DE SOULTRAIT.

1re. séance du 5 juillet.

Présidence de M. Foisset.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

Le bureau est occupé par MM. le Curé de St.-Bénigne, *Challe*, membre de l'Institut des provinces; *de Béru*, le général *Rémond*, *Huart*, recteur de l'Académie, *Chaillou-des-Barres*, *de Caumont*, *Gaugain*, *de Surigny*, l'abbé *Pequegnot*. Secrétaires : MM. *Baudot*, *de Fontenay*, *de Soultrait*, l'abbé *Le Petit*, *Ch. Gomart*.

M. Paul Guillemot fait hommage au Congrès d'une *Notice sur la colonne de Cussy*, monument du plus haut intérêt et qui a donné lieu à de nombreuses discussions.

M. Victor Petit demande que le Congrès revienne sur la 25°. question :

Quelle différence remarque-t-on dans le système des forteresses féodales, situées en plaine, et celles qui sont établies sur les points culminants de nos montagnes?

M. Victor Petit pense qu'en ouvrant lui-même le débat relativement aux forteresses féodales de la Côte-d'Or, il ne fait que précéder les archéologues bourguignons qui, seuls, peuvent bien connaître, non-seulement les principaux châteaux-forts, mais aussi les nombreux fiefs, eux-mêmes fortifiés, et construits dans la grande et pittoresque province de Bourgogne, si puissante autrefois et si illustre de tout temps par les hommes célèbres qui lui appartiennent.

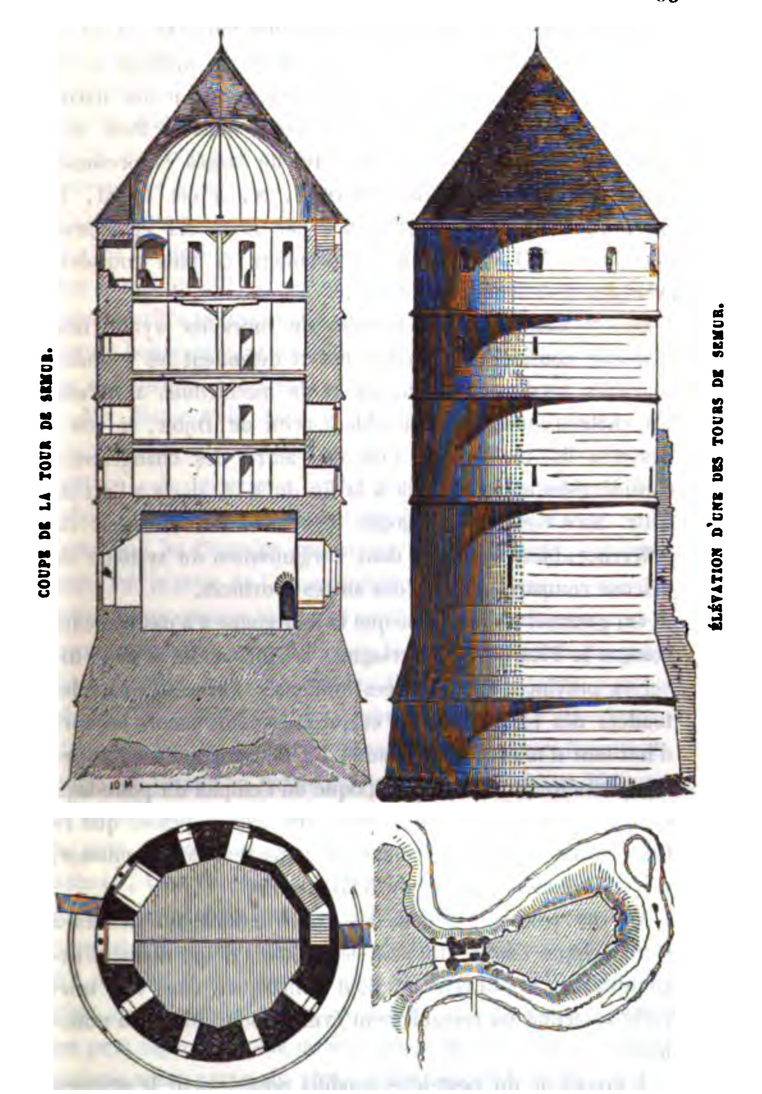
Les grandes forteresses féodales se ressemblent toutes, non pas dans leur aspect extérieur, mais pour leurs moyens de défense calculés d'après la situation en plaine, ou sur le sommet d'une montagne ou d'un rocher escarpé. A ce point de vue général seulement, on peut résumer les caractères les plus saillants que présentent les principaux châteaux-forts du département de la Côte-d'Or.

Le plus important de tous est celui de Semur. Voici la disposition du sol sur lequel il s'élève. La rivière de l'Armançon, après avoir traversé un sol très-ondulé, arrive se heurter de front, pour ainsi dire, à une crête de rochers longue, étroite et très-escarpée vers son extrémité. L'Armançon ne pouvant franchir cette crête de roches, la tourne et, après un rapide circuit, vient passer à quelques pas seulement de l'endroit qu'il a franchi, mais sur le versant opposé de cette même crête de roches. C'est sur le sommet de ce rocher escarpé, baigné à droite et à gauche par l'Armançon, qu'une forteresse a été bâtie. Elle se compose de quatre énormes tours placées à chacun des angles d'une vaste enceinte carrée, formée par des murailles épaisses et crénelées inaccessibles des deux côtés faisant face à la rivière.

Nous donnons le plan de cette forteresse et aussi le dessin, le plan et la coupe de la grande tour ou donjon. On peut reconnaître l'ensemble et la beauté de la construction qui paraît appartenir en général au XIVe. siècle seulement. Les trois autres tours ont reçu chacune une destination particulière. Tout récemment, des travaux de consolidation ont été commencés aux frais de l'Etat, le château de Semur étant déclaré monument historique.

Le château de la Roche-Pot, plusieurs autres châteaux encore et tout spécialement celui de Montbard, méritent de fixer l'attention des archéologues. Leur principale force réside dans le choix de l'emplacement escarpé et isolé où ils sont bâtis. La hauteur et la raideur de l'escarpement les mettait presque de tous côtés à l'abri de l'attaque, telle qu'elle était comprise et exécutée durant le moyen-âge. Le donjon de Montbard est l'un des exemples les plus pittoresques que présente l'architecture militaire en Bourgogne.

Si, pour les châteaux que nous venons de nommer et



PLAN DE LA TOUR. PLAN DU CHATEAU DE SEMUR.

aussi une foule d'autres d'une importance moindre, la hauteur de l'escarpement qu'ils dominent est le meilleur et le plus sûr moyen de défense, il n'en est pas de même naturellement pour les châteaux-forts situés dans le fond des vallées ou au milieu des plaines. Ici de larges et profonds fossés doivent protéger la forteresse, et, à cet égard, le château-fort de Dijon, commencé par Louis XI et achevé sous Louis XII, est l'un des premiers et plus complets exemples qu'offre la Bourgogne.

Quatre tours énormes formées de murailles ayant une épaisseur considérable, réunissent et défendent les grandes courtines bordées de créneaux et de machicoulis autrefois. Un château, presque semblable à celui de Dijon, se voit à Beaune; ils témoignent l'un et l'autre des changements considérables apportés déjà à la fin du XVe. siècle à l'art de bâtir. Mais rien en Bourgogne ne semble devoir établir de différences bien tranchées dans l'organisation du système de défense comparée à celle des autres provinces.

On pourrait croire même que la Bourgogne n'a pas possédé, comme la Picardie, la Bretagne, la Normandie et aussi diverses provinces du Midi, ces immenses forteresses féodales fondées dès le XIIe. siècle et qui présentent encore aujourd'hui tant d'intérêt et de beauté. En Bourgogne on ne pourrait peut-être pas préciser l'époque où l'emploi du pont-levis commença à se généraliser. On a tout lieu de penser que ce fut, comme pour les provinces que nous venons de nommer, dès les premières années du XIIIe. siècle.

On ne trouve pas dans les constructions antérieures à cette époque l'usage du pont-levis établi d'une manière incontestable, et souvent on peut remarquer dans une muraille ancienne un remaniement évident pour placer le pont-levis.

L'invention du pont-levis modifia notablement le système

de défense, mais nous ne voyons pas en Bourgogne, d'une manière bien précise, les premiers essais de cette nouvelle et ingénieuse fermeture usitée aujourd'hui encore. La distribution intérieure de ces immenses châteaux-forts, si différente de celle adoptée aujourd'hui pour nos châteaux modernes, ne semble pas non plus, dans la limite de la Côte-d'Or, offrir de nouveaux caractères sous le rapport général. Il n'est pas douteux, cependant, qu'une exploration complète, des études détaillées, ne motivent la découverte de quelques particularités toutes spéciales à la Côte-d'Or. Mais les archéologues bourguignons peuvent mieux que les savants étrangers en reconnaître l'intérêt et l'application.

M. Victor Petit termine en rappelant brièvement quels étaient avant l'usage du pont-levis surtout, les moyens de clôture, de fermeture et de défense employés dès le XIe. siècle, moyens qui n'étaient autres, pour la plupart, que ceux que les Romains eux-mêmes avaient adoptés. Quelques mots sur le style de l'ornementation des châteaux durant les périodes successives indiquées par l'archéologie donnent à cette communication, accueillie avec bienveillance par le Congrès, une étendue que M. Victor Petit aurait voulu pouvoir abréger encore afin d'appeler plus longuement l'attention du Congrès sur le palais des ducs de Bourgogne lui-même, construit presqu'en entier par le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, près de l'emplacement d'un très-ancien palais dont la date de construction est restée ignorée. Philippe-le-Bon acheva, vers l'an 1419, la grande et belle tour que le Congrès a visitée dernièrement. La hauteur de cette tour, d'une construction remarquable et de forme carrée, est de près de 47 mètres. C'est l'une des plus élevées que l'on connaisse ; c'est aussi l'une des mieux conservées, et, grâce à son utilité, on peut espérer qu'elle ne sera jamais démolie. Plus heureuse qu'une autre partie du vieux palais des ducs de Bourgogne,

elle pourra, durant des siècles encore, témoigner par la beauté et la conservation de son appareil de l'art de bâtir aux XIVe. et XVe. siècles. Divisée en six étages, cette belle tour renferme un large escalier à grandes marches de pierre d'un seul morceau et au nombre de 316. Un cordon ou rampe vigoureusement profilé et aussi le bel épanouissement, en fines nervures, du noyau ou pilier central; les détails de sculptures des portes et des fenêtres en accolade, complètent l'intérêt réel que présente la haute tour de l'horloge de Dijon.

L'un des plus curieux spécimens de l'architecture de cette même époque du XVe. siècle, a été démoli récemment malgré les efforts tentés pour sa conservation. Le bâtiment contigu aux anciennes cuisines du palais, n'aurait pas pu être enclavé, dit-on, dans les constructions nouvelles sans nuire à celles-ci. Le Congrès a pensé le contraire, mais la démolition est consommée.

Quelles sont dans la Bourgogne les forteresses féodales placées au centre des vallons, avec entourage de fossés pleins d'eau ?

Plusieurs membres signalent parmi les châteaux situés en plaine, celui de Comarin, qui appartenait à la maison de Vienne qui l'avait fait bâtir et dont la devise était : TOUT BIEN A VIENNE ; celui de Posanges et celui d'Epoisses qui appartient à la maison Guitaut. Parmi les châteaux placés sur les montagnes, on cite dans la discussion les châteaux de Gransey, Rochefort, Château-Neuf.

M. Abord cite le château de Santenay, dont il reste encore une tour carrée; quoiqu'élevée à mi-côte, cette forteresse est entourée de fossés très-profonds, et sa position presque inexpugnable en avait fait le refuge des habitants des communes voisines, dans les guerres qui ont ensanglanté la Bourgogne. Lorsqu'en 1763 la plupart des constructions

anciennes ont été remplacées par des constructions nouvelles, des médailles romaines du Haut et du Bas-Empire y ont été trouvées.

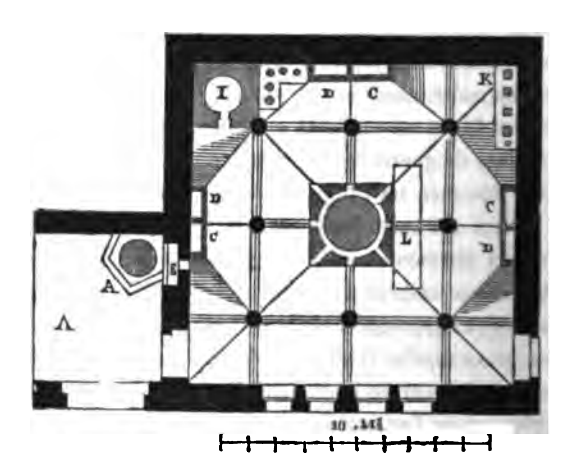
M. le général Rémond examine et compare les différences du système des fortifications des châteaux de la plaine et de la montagne. Dans la plaine on a utilisé l'eau, mais c'était alors la plus mauvaise condition de défense, puisqu'on pouvait combler les fossés sur un point et approcher de la place avec des machines de guerre ou des tours en charpente assez élevées pour dominer les remparts; tandis que pour les forteresses assises sur une éminence, il y avait des difficultés immenses à surmonter pour élever une tour en charpente plus haute que celle de l'enceinte, et des difficultés encore plus grandes à l'approche des remparts, sur un terrain escarpé et d'une pente rapide. Il n'y a pas de comparaison à établir du reste entre la lenteur des opérations d'un siège avant l'artillerie et la précision de l'attaque actuelle, puisqu'il est aujourd'hui possible de déterminer, à un jour près, la durée de la résistance d'une place-forte.

VISITE DES CUISINES DU PALAIS.

Le Congrès a visité avec intérêt les cuisines anciennes du palais, à peine reconnaissables au milieu des cloisons formant des distributions d'un magasin et d'un appartement particulier. Le Congrès a vivement témoigné le désir que cette intéressante et presque unique construction soit débarrassée des objets qui la cachent et l'obstruent.

L'appartement est carré; le centre est de même forme et voûté; les voûtes portent sur des colonnes et sur les manteaux de trois cheminées jumelles, très-vastes, établies sur trois côtés du carré (D C), d'après un ancien plan que M. de Caumont avait avec beaucoup d'à-propos offert au Congrès et que nous allons reproduire.

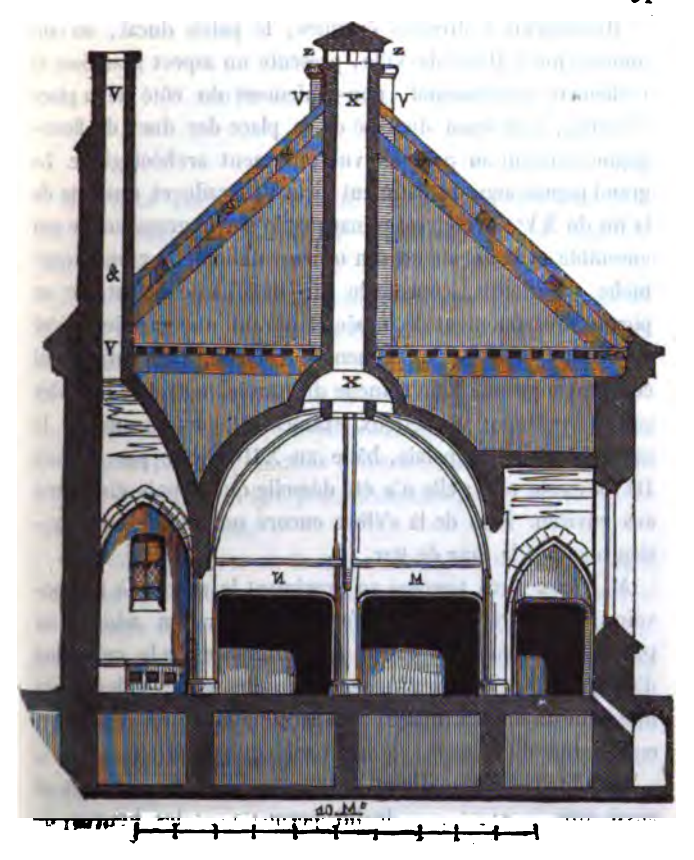
Dans l'angle K, était le potager ou fourneau, et dans l'angle correspondant I, un four; et entre ce four et la cheminée, un second potager dont les trous étaient disposés en équerre.



PLAN DES CUISINES DU PALAIS DE DIJON.

Au centre était une table L revêtue de carreaux de terre cuite qui servait, dit la légende de l'ancien plan, *à déposer les soupes et ragouts sur du feu de charbon, dont les vapeurs et fumées s'exhalaient par un trou qui commence au-dessus de la voûte et monte jusqu'au-dessus du toit, où le tuyau est ouvert par les côtés et couvert par dessus pour garantir de la pluie.*

Cette cheminée centrale, très-bien exprimée sur le plan est mieux expliquée encore par la coupe suivante annexée au plan présenté par M. de Caumont et qui montre non-seulement ce conduit central X X, mais celui d'une des trois cheminées adossées aux murs (V V), puis la disposition de la voûte centrale et le manteau et le foyer d'une de ces trois cheminées jumelles M. N.



COUPE DE LA CUISINE DU PALAIS DE DIJON.

Après la visite des cuisines, de larges voûtes souterraines d'une grande profondeur et d'une longue étendue ont mérité long-temps l'attention du Congrès. Ces voûtes semblent dater de l'époque même de la fondation, ou plutôt de la reconstruction du palais, faite par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, vers l'an 1366.

Reconstruit à diverses époques, le palais ducal, servant aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville, présente un aspect grandiose et réellement monumental, non-seulement du côté de la place d'Armes, mais aussi du côté de la place des ducs de Bourgogne, surtout au point de vue purement archéologique. Le grand pignon aigu du bâtiment formant façade et qui date de la fin du XVe. siècle, est remarquable par la grandeur de son ensemble et la finesse de son ornementation. La grande corniche supérieure, couronnée par une haute balustrade en pierre, très-finement découpée et offrant une grande variété de dessin, et enfin les immenses fenêtres, à nervures, qui éclairent la grande salle actuelle du musée, autrefois salle des gardes, méritent un sérieux examen. Malheureusement, la sainte chapelle du palais, bâtie au XIIe. siècle par Hugues III, n'existe plus ; elle n'a été démolie que depuis cinquante ans environ. Près de là s'élève encore une lourde construction nommée la tour de Bar.

M. Victor Petit termine en exprimant le regret de ne pouvoir jamais avec assez de force exprimer son admiration pour l'ensemble et la valeur extraordinaire de la collection d'œuvres d'art que renferment les salles et les galeries du musée de Dijon. Le musée, d'ailleurs, jouit d'une réputation européenne dignement acquise et noblement méritée.

Le Congrès, en visitant le musée aussi longuement et aussi attentivement que le lui permettaient les heures de séance, a ressenti une gratitude profonde pour l'illustre fondateur de cette magnifique collection, que nos plus grandes villes de France peuvent envier à Dijon.

Le Congrès est heureux de constater que, d'année en année, l'inappréciable valeur historique du musée est mieux comprise et mieux appréciée du public et de la population dijonaise, spécialement.

VISITE AU PUITS DE MOYSE.

M. Victor Petit rend ensuite compte de l'excursion faite par le Congrès à l'ancienne Chartreuse et au puits de Moyse.

L'entrée principale de la Chartreuse est un vieux portail du XIVe. siècle. A la place où étaient autrefois les bâtiments de l'ancienne Chartreuse, on trouve aujourd'hui les jardins de l'*Asile départemental* de la Côte-d'Or.

Le Congrès a été reçu avec beaucoup d'amabilité et d'empressement par M. le docteur Teilleux, directeur de l'établissement et qui avait fait précédemment partie de plusieurs Congrès scientifiques.

On remarque près de la nouvelle chapelle qui a remplacé l'ancienne, une tour octogonale du XIVe. siècle, qui servait à conduire les ducs de Bourgogne à l'oratoire de la chapelle. Les détails des piliers de la nouvelle construction reproduisent avec fidélité ceux de l'ancienne chapelle; les dispositions d'ensemble de ce monument sont pleines d'élégance, et la construction en est due à M. Petit, architecte.

Le portail de cette chapelle est remarquable par des détails architectoniques anciens; les statues qui ornent ce portail sont l'œuvre de sculpteurs flamands, et sont remarquables plutôt par leur bizarrerie que par une beauté réelle.

L'honorable M. Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or, a présenté la note suivante relative à la Chartreuse de Dijon.

Cette note est importante par la nombreuse série de dates positives pour l'historique du couvent et des châteaux.

CHARTREUX DE DIJON.

Claux Sluter, pour son travail à *la sépulture*, le 1er. mars 1386.

Jusqu'au dernier octobre 1387, reçoit 70 liv.

Du 9 novembre 1386, au 28 février 1386 34 liv.

Dédicace de *l'église* des Chartreux : 24 mai 1388.

Jean de Marville, nommé statuaire du duc, pour les *tombeaux* de la Chartreuse, du . . . . 1386.

Claux de Hein, ouvrier tailleur d'imaiges pour les tombeaux, depuis 28 août 1386 jusqu'au 18 mai 1386.

Jean de Marville fait provision de pierres d'albâtre, pour la sépulture du duc, 1385.

C'est dans les comptes de 1386 et 1387 que se trouvent les détails sur la nature du tombeau et la manière d'exécuter le travail.

Claux Sluter travaillait encore aux tombeaux, en 1392.

Ordre donné pour les travaux de 1383.

Maçons arrêtés, le 10 février 1383.

Dix maçons arrivent de Paris, et un *frère*, pour faire ciseaux et marteaux, juillet 1384.

Pose de la première pierre des Chartreux, 20 août 1383.

Au compte de Amiot, pour l'an 1390, les images de la Vierge, de saint Jean et de sainte Catherine, pour mettre *sur la porte de l'église*, 1390.

Puits fait au milieu du grand cloître des Chartreux, au milieu duquel est une grande croix de pierre, fait par Claux Sluter, de pierre de Tonnerre, élevé en septembre 1396.

Les images du tour de la croix du puits, du grand cloître, sont en pierre de Tonnerre, chacune pièce de six pieds de long et un pied et demi d'épaisseur.

Le Congrès s'est ensuite rendu au puits de Moyse, nommé autrefois le puits des Prophètes, monument unique dans son genre. C'est un groupe de six statues des prophètes, Moyse, David, Jérémie, Zacharie, Daniel, Isaïe. Cet œuvre du flamand Claux Sluter, a été appréciée différemment par plusieurs membres du Congrès. Une discussion assez vive s'est engagée sur la date de ce monument : plusieurs membres, s'appuyant sur un registre de dépenses qui vient d'être cité et qui donne, jour par jour, l'état des frais faits pour l'érection de ces statues, en ont fixé la date de 1396 à 1399.

M. Victor Petit regarde ce monument, qui, par son étrangeté, sort tout-à-fait de la statuaire française, comme étant d'un intérêt immense pour l'étude de la statuaire flamande; il croit qu'il serait excellent, au point de vue de l'art et même de la spéculation, de reproduire en grand, par la photographie, ces statues une à une, de manière à pouvoir en permettre l'étude dans les plus grands détails. Les couleurs qu'on retrouve encore sur les draperies lui paraissent de l'époque même des statues; il ne croit pas qu'on doive raviver ces peintures, car elles perdraient de leur beauté. Il demande si on a cherché à reproduire ces mêmes statues, en y ajoutant les couleurs.

M. Beaudot a rappelé qu'en 1831, à l'époque de la constitution de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, le puits de Moyse était une propriété particulière, enfouie dans un parc immense. M. de Saint-Mesmin a fait sur le puits de Moyse un rapport très-étendu, auquel a été joint un dessin de M. Sagot. Depuis, M. Sagot a reproduit dans un dessin particulier, et avec les plus minutieux détails, le puits de Moyse avec ses couleurs primitives. Les ressources bornées du comité ne lui ont point permis de faire l'acquisition de cette magnifique page, qui avait coûté des soins et un temps

considérable à son auteur : mais M. le marquis de Saint-Seine a acheté ce dessin et le conserve dans son cabinet; il offre de le communiquer au Congrès (ce qui est accepté). A cette occasion, M. Beaudot présente à l'assemblée l'expression des regrets de M. de Saint-Seine, qui n'a pu assister aux séances du Congrès.

Un membre met sous les yeux du Congrès le dessin colorié de M. Sagot. Le Congrès témoigne ses remercîments à M. Beaudot.

M. le président dit que, par un malentendu, aucun membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or n'accompagnait le Congrès lors de sa visite au puits de Moyse; il regrette cette circonstance. On aurait pu mettre sous les yeux du Congrès des documents qui auraient fixé les membres d'une manière certaine sur la date précise de ce monument.

M. Petit répond que, si on a discuté sur l'époque de la construction du puits de Moyse, c'est parce que le caractère de la sculpture ne s'accorde pas exactement avec la date donnée. Les documents présentés n'eussent peut-être pas suffi pour persuader tous les membres.

M. Rossignol dit qu'il éprouve une véritable peine à l'occasion de l'expression *bizarre* employée par un membre du Congrès pour qualifier le style de la sculpture du puits de Moyse. En 1384, les ducs de Bourgogne de la seconde race ont appelé auprès d'eux des artistes flamands et hollandais, pour décorer le portail de la chapelle de la Chartreuse; le portail fut terminé bien avant la fin du XIVe. siècle. Dans les statues qui décorent ce portail, on remarque des différences très-grandes; elles ne sont pas toutes sorties du même ciseau. L'artiste n'était pas unique, il y avait un chef qui sans doute a exécuté les statues du duc et de la duchesse, et des artistes secondaires, qui ont sculpté

les statues de la Vierge, de saint Jean et de sainte Catherine (1). Le puits de Moyse n'est pas de la même date que l'église; il fut commencé dans les dernières années du XIVe. siècle. Le maître sculpteur qui a présidé à l'exécution de ce monument, Claux Sluter, était hollandais; il fut nommé *ymagier* (statuaire) du duc, en 1390; il ne vint en Bourgogne qu'en 1394 : le puits de Moyse n'a donc pu être fait que vers la fin du XIVe. siècle ou vers les premières années du XVe. Un journal existe aux archives, dans lequel sont consignés, jour par jour, les noms des artistes et les dépenses des travaux. Ce registre est trop volumineux pour être mis sous les yeux du Congrès; mais il a été dépouillé par M. de Saint-Mesmin, et les détails les plus intéressants ont été consignés dans *un rapport* de ce dernier (publié en 1842, par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), *sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon*. Si le monument paraît avoir quelque chose d'extraordinaire, cela tient à la différence de style de la statuaire flamande et française à la même époque. On a prétendu que les statues des prophètes étaient trop grandes pour les niches; mais ce ne sont pas des niches que l'artiste a voulu faire, les statues eussent été écrasées dans des niches; il a placé une forte corniche pour qu'il y ait de l'ampleur, de l'harmonie dans le monument. Ce mode d'ornementation est inusité dans l'art français de l'époque, mais il n'est pas bizarre.

M. Baudot fait observer que ce qui paraît singulier dans le puits de Moyse, c'est la différence de l'art flamand avec l'art français du XIVe. siècle; on retrouve dans ce monument l'empreinte de l'art flamand de cette époque.

(1) *Claës Vandervebe* son neveu, *Hennequin prindale*, *Willequin Smont*, *Hennequin Vascoquin*, l'aidèrent dans la partie de la figure; il fut secondé dans celle de l'ornement par *Perrin Baul*, *Pierre Aplemain*, *Pierre Linquerque*, *Jehan Hulst* et autres.

M. l'abbé Devoucoux dit qu'on remarque ce même caractère particulier aux artistes flamands dans une statue de la Trinité qui se trouve dans l'église Notre-Dame, et une statue de saint Pierre, donnée par le chancelier Rollin, à l'église d'Épinal (Saône-et-Loire); ce fait démontre l'influence de ces artistes sur la statuaire de l'époque.

M. Foisset explique que le puits de Moyse, tel qu'il est aujourd'hui, n'est que le piédestal d'un calvaire. En faisant des fouilles autour de ce monument, on a retrouvé le buste complet du Christ, la tête, les mains, la draperie, les jambes et les pieds. Avec ces débris, M. de Saint-Mesmin avait rétabli, en petit, le calvaire, qui était de plus orné d'une statue de la Vierge et de sainte Marie Madeleine. La mort l'a empêché de terminer ce travail intéressant.

M. le Président annonce que le débat est terminé et l'incident clos.

M. de Surigny donne lecture du travail de M. Bulliot, sur le camp romain du Mont-Beuvray et sur ceux du Morvan.

Cette communication est reçue avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

M. de Fontenay demande des fonds pour la continuation des fouilles qui ont été commencées sur divers points.

M. le général Rémond voudrait qu'un plan topographique du camp dont on vient de parler fût dressé sur la carte de l'Etat-Major.

M. Bulliot explique que les fonds demandés seront destinés à lever différents retranchements qui s'échelonnent depuis le fond de la vallée jusqu'au sommet de la montagne.

M. de Caumont répond qu'une séance administrative de la Société française pour la conservation des monuments historiques, statuera sur toutes les demandes de fonds qui ont été adressées à la Société.

Il est donné lecture d'une note de M. Charleu sur le même sujet. Le Congrès décide que cette note sera insérée au procès-verbal.

M. de Caumont communique au Congrès de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de monseigneur l'évêque de Dijon :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai entendu dire, hier au soir, que le Congrès devait se séparer beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait annoncé. On parle de mercredi !.. Je le regretterais sous plus d'un rapport, et en particulier, parce que obligé de m'absenter de Dijon jusqu'à jeudi fort tard dans la soirée, je serais privé des quelques moments que je comptais avoir l'honneur de passer avec vous le vendredi et le samedi, jours sur lesquels nous paraissions pouvoir compter.

On m'a dit aussi que, demain mardi, vous vous rendrez à Beaune, où la collégiale et l'hôpital méritent en effet que le Congrès se transporte. J'y serai, mais j'ignore si mes saintes fonctions ne me retiendront pas pendant votre séjour en cette ville, dont j'aurais aimé à vous faire les honneurs. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous demander à quelle heure vous comptez arriver à Beaune. Je tâcherais de régler mes affaires (s'il m'était possible) de manière à pouvoir vous recevoir au moins à la collégiale, par laquelle je vous prie de commencer vos visites.

Si malheureusement cela m'était tout-à-fait impossible, et si, plus malheureusement encore, le Congrès devait se séparer avant le 9 ou le 10, je ne veux pas que vous, M. le Président, et vos honorables et doctes collègues, ignoriez combien j'aurais été heureux et me serais trouvé honoré de pouvoir jouir pendant quelques jours encore de votre présence en notre ville.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie ici, Monsieur, je remercie tout le Congrès de l'honneur qu'il a fait à ma ville épiscopale de la choisir pour sa réunion de cette année, je le remercie de l'honneur, si peu mérité, qu'il m'a fait à moi-même; et j'aime à vous assurer tous, Messieurs, que je conserverai un bien bon souvenir de votre trop court passage parmi nous.

Agréez, Monsieur le Président, pour vous et pour vos honorables collègues l'hommage de mon respect.

Le Congrès décide que cette lettre sera insérée textuellement au procès-verbal; il vote des remercîments qui seront exprimés à Mg^{r}. l'Evêque, par une visite du bureau, faite à l'issue de la séance.

L'ordre du jour appelle la 26e. question :

Quel est le nombre et l'importance des établissements que les Templiers possédaient en Bourgogne?

M. César Lavirotte lit sur cette question un travail d'un grand intérêt intitulé : *Mémoire statistique sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers en Bourgogne.*

Le Congrès vote l'impression de cet important mémoire.

M. Mignard, qui a fait un travail sur la même question, demande à être entendu. La lecture de son mémoire est renvoyée à la séance suivante.

Le Congrès décide ensuite qu'il se réunira à midi, pour visiter les archives de la ville de Dijon.

La séance sera reprise à 2 heures, et il y aura séance de l'Institut des provinces, à 7 heures du soir.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,

Ch. GOMART.

2ᵉ. séance du 5 juillet.

Présidence de M. Rossignol.

La séance est ouverte à 2 heures.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, *Morlot*, doyen de la Faculté ; *Guillemot*, conseiller de préfecture ; *Challe*, *de Béru*, *Abord*, l'abbé *Le Petit*, baron *de Bretenière*, *Gaugain*.

MM. de Soultrait et Gomart donnent lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes.

M. de Surigny fait observer que le plan de la crypte de St.-Bénigne dressé par M. Saint-Père, présentant des différences notables avec celui donné par D. Plancher, il serait désirable que le compte-rendu reproduisît l'un et l'autre.

M. de Caumont rend compte de la manière si pleine de bienveillance dont Monseigneur a reçu la députation qui est allée au nom du Congrès lui faire en quelque sorte ses adieux. Le prélat, toujours si bon, a promis de revoir le Congrès à Beaune, et demain, c'est lui qui daignera lui faire les honneurs de Notre-Dame de cette ville. La députation s'est retirée pleine de respect et de reconnaissance.

M. le curé de Rouvres, d'après la demande qu'il avait adressée hier, est admis à faire un rapport sur son église. L'assemblée apprécie toutes les raisons qui recommandent cet édifice de village dont le plan est joint au rapport, et la commission des vœux avisera à satisfaire le légitime désir de M. le Curé.

M. le Directeur de la Société rend sommairement compte de la visite faite par le Congrès aux archives entre les deux séances. Dans la visite faite au musée et dont il a été déjà rendu compte par M. Victor Petit, le Congrès a admiré l'ordre, l'arrangement et le bon goût qui règnent dans ce

établissement. Une pensée triste agitait l'assemblée : la main qui avait tout dirigé et organisé est maintenant froide dans la tombe. M. le Maire et M. Darbois voudront bien prendre la part d'éloges qui leur revient.

Le Congrès s'est ensuite rendu aux archives de la mairie et a complimenté M. l'archiviste sur le soin qu'il a pris de sauver et de classer les vieilles mesures municipales de longueur et de capacité.

Les archives municipales de Dijon ont remplacé celles des états de Bourgogne, dans le local qu'elles occupaient sous le grand escalier du palais. Elles renferment, dans 1380 liasses et 1450 registres, des documents d'un grand intérêt, non-seulement pour les droits de la ville, mais aussi pour son histoire et celle de plusieurs villes de France.

Le Congrès y a vu avec intérêt la charte de commune, accordée en 1187 par le duc Hugues III; un diplôme du roi Philippe-Auguste, daté de 1183, ainsi que d'autres pièces extraites du Trésor des Chartes et toutes munies de sceaux encore entiers. Le Congrès a remarqué aussi les *Evangiles* de la mairie, qui jadis faisaient partie des marques de la magistrature, remises au vicomte majeur, le jour de son élection. C'est une sorte de dyptique en bois, de la fin du XVe. siècle, dans l'intérieur duquel sont collés deux feuillets en parchemin contenant, au milieu d'une riche ornementation d'arabesques et de miniatures, les premiers versets de l'évangile saint Jean. Les armes de la ville sont peintes sur les deux *plats* du très-rare monument de la vie publique de nos pères.

L'archiviste a placé sous les yeux du Congrès un plan des bâtiments de l'ancienne Chartreuse, visitée la veille au soir : une curieuse thibériade de la vallée d'Ouche, levée au XVIe. siècle, de même qu'une riche collection des anciennes mesures de longueur, pesanteur et capacité, qu'il a eu le bonheur de sauver d'une totale destruction.

M. Mignard dépose sur le bureau un fac-simile du coffret de M. de Blacas, qu'il a décrit et qu'il a attribué à l'ordre des Templiers, comme ayant été trouvé près de la source de la Cave à Essarois, à peu de distance de Chatellenot où était une chapelle des Templiers et dans le voisinage de Voulaine, chef-lieu du grand prieuré de Champagne; mais il prévient le Congrès qu'il ne dira pas un mot à son sujet.

Rentrant alors dans la question générale, il fait lecture de documents statistiques relatifs à ces braves chevaliers, qu'un même supplice anéantit en laissant à la postérité le soin de juger leur arrêt rigoureux.

M. le Président résume les deux mémoires que l'on vient d'entendre et qui seront d'autant plus appréciés qu'ils sont basés sur des documents authentiques, notamment ceux qui ont été publiés par le Gouvernement.

Plusieurs personnes ont répondu à la 29e. question. — Les quatre animaux symboliques sont presque dans toutes les églises antérieures au XIIIe. siècle. L'agneau à l'oriflamme symbolise le Christ, notamment au portail de Semur-en-Brionnais et à l'église de Volnay. Le poisson, le plus pur des emblêmes, se remarque dans la cuve baptismale de Saint-Maurice.

Il est peut-être bon de rappeler ici qu'antérieurement à l'usage des tabernacles, l'Eucharistie reposait dans un coffret orné d'une colombe, suspendu à une crosse fichée derrière l'autel, comme à Châtillon et à Cluny. Dans l'église de St.-Etienne de Dijon, la colombe avait dans son bec un grain de blé.

La 30e. question est ainsi conçue :

Quels sont les principes généraux qui doivent servir de règle dans la réparation des anciens monuments?

Cette question a été trop amplement traitée par le Comité des arts et des monuments, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

M. le président pose la 31°. question :

Quel est le meilleur système de vitrerie peinte, et dans quelle proportion doit-il être employé dans l'ornementation des édifices religieux ?

M. de Caumont dit qu'il ne faut pas abuser des vitraux peints fournis, même par nos meilleures fabriques. On doit éviter de répandre trop d'ombre dans les églises et surtout redouter l'agrandissement des fenêtres pour y placer de grands sujets. Plusieurs fabriques ont fait de nouvelles fenêtres ogivales très-larges pour y loger des vitres peintes modernes; c'est un fait contre lequel a réclamé et réclamera toujours la Société française pour la conservation des monuments. Quand donc en France restera-t-on dans de sages limites ? Quand comprendra-t-on que, pour obtenir un effet agréable à l'œil, il ne faut jamais altérer les monuments !

Le chœur, en général, doit seul recevoir des vitraux dans les petites églises. Quant aux fenêtres de la nef ou des bas-côtés, il serait bon de les vitrer simplement en petits plombs à compartiments imités de ceux du moyen-âge ou en grisaille.

M. Foisset croit aussi que, pour ne pas enlever trop de jour et cependant avoir quelque chose de plus gracieux que des vitres blanches, les grisailles devraient être plus répandues. Cette observation est approuvée.

Cinq heures sonnent et M. le Président déclare la séance close. On se réunira demain à 7 heures, et le départ pour Beaune aura lieu à 11 heures.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

Séance du 6 juillet.

Présidence de M. Challe.

La séance est ouverte à 7 heures du matin.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, le comte *de Vogué*, *Garnier*, marquis *de Courtivron*, baron *de Fontette*, comte *de Tilly*, *Foisset*, baron *Chaillou-des-Barres*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, *de Soultrait*, *Lavirotte* et *de Fontenay*, secrétaire.

M. Jouanne présente un nouveau mémoire qui sera joint à ceux qu'il a déjà communiqués, pour être examinés par les archéologues du pays.

M. Devoucoux résume rapidement les matériaux relatifs à la 40e. question qu'il est appelé à traiter par anticipation, vu la nécessité où il est, à cause de ses importantes fonctions, de retourner à Autun.

Cette question est ainsi conçue :

Rechercher les noms, et tracer, autant que possible, les circonscriptions des anciens pagi *de la province, en rechercher la trace et le souvenir dans les noms modernes de plusieurs de nos villages.*

Le savant vicaire-général expose que, désirant retrouver l'ancienne organisation du pays Eduen et spécialement sa distribution en un certain nombre de *pagi*, il a cru pouvoir consulter avec un résultat satisfaisant les divisions ecclésiastiques de ce même pays. Cette méthode est autorisée par l'exemple et l'autorité de MM. Le Prévot, Guérard et autres. M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, l'a employée d'une manière remarquable, et un ouvrage de Walafrid Strabon vient encore la justifier en indiquant le parallélisme qui existait entre les titres civils de comte, de centenier ou vicaire,

et les titres ecclésiastiques, d'archidiacre et d'archiprêtre. Comme il est certain que les anciens diocèses de Châlons, de Nevers et de Mâcon sont des démembrements du diocèse primitif d'Autun, réunir les divisions territoriales de ces différents diocèses, grouper ces divisions par archiprêtrés et archidiaconés, c'est offrir un des monuments les plus importants pour la solution de la question proposée, si l'on a des titres d'archidiaconés et d'archiprêtrés remontant au IXe. siècle. Or, M. Devoucoux prouve qu'un pouillé du XIVe. siècle, qu'il présente à l'assemblée, est évidemment la copie d'un titre beaucoup plus ancien, dont il a trouvé un fragment dans un manuscrit. La liste qu'il contient, certainement antérieure au XIIe. siècle, remonte très-probablement jusqu'à l'époque carlovingienne. Il résulte du travail entrepris à l'aide des pouillés et des chartes, que l'ancien pays Eduen se divisait ecclésiastiquement en neuf archidiaconés primitifs, subdivisés chacun en cinq archiprêtrés. Ce résultat est remarquable, parce que les données historiques nous montrent qu'à l'époque de l'invasion romaine, la nationalité éduenne comptait neuf tribus établies sur son territoire. M. Devoucoux conclut que les monuments qu'il a recueillis doivent être regardés comme les données les plus sûres pour l'indication des anciens *pagi eduenses*, sauf les modifications nécessairement amenées par les fréquentes révolutions qui se sont succédé dans une longue suite de siècles.

Pour aider à la recherche des principales modifications, M. Devoucoux lit une note très-abrégée sur une histoire des comtes d'Autun, dont il a eu l'occasion de tracer le plan en indiquant les principaux faits authentiques.

M. Foisset regrette l'absence de M. Frantin, si compétent en cette matière.

M. Rossignol fait des vœux pour que la Société éduenne, qui a déjà fait paraître tant de belles publications, ne laisse

pas inachevé un travail du plus haut intérêt. Il dit encore que les documents consultés appartenant à des époques différentes, il serait à désirer que des cartes spéciales fussent dressées pour chaque siècle.

M. le président pose la 32e. question :

L'architecture dite gothique étant polychrome, est-il convenable, lorsque l'on répare un monument de ce genre, de lui rendre ses couleurs primitives? et, dans ce cas, doivent-elles être aussi éclatantes, aussi brillantes que celles employées pour les restaurations de Saint-Denis et la Sainte-Chapelle de Paris?

M. Victor Petit pense que cette question offre une très-grande difficulté à résoudre par le fait même de la composition et de la fabrication actuelles des couleurs. Au XVe. siècle, les couleurs broyées à l'huile semblent inaltérables; on pourrait croire que la longueur des temps n'a eu aucune influence sur elles. Durant les siècles suivants, elles prennent, en vieillissant, un ton coloré brun et brillant. Mais dès le XVIIIe. siècle les couleurs de ce temps paraissent se ternir promptement. Au XIXe. siècle, c'est-à-dire dès les premières années de la naissance de l'école de David, si l'on peut dire ainsi, les couleurs verdissent et se ternissent en vieillissant. Aujourd'hui, à l'époque actuelle enfin, les couleurs noircissent promptement et perdent leur transparence et leur éclat. Rien ne serait plus facile, à cet égard, que de citer un certain nombre de tableaux réellement remarquables et justement appréciés, qui, depuis dix ans seulement d'existence, sont à peine reconnaissables par suite de la transformation du coloris. Ces tableaux ont verdi et noirci. Résultat d'autant plus inquiétant et déplorable qu'on a tant lieu de craindre que cette transformation ne s'arrête point et qu'elle pourra continuer jusqu'à rendre inexplicable l'effet d'un tableau. Non seulement les couleurs changent de ton, mais encore elles s'écaillent, se fendent et se gercent promptement.

De nombreuses observations ont été faites, des recherches analytiques commencées, mais jusqu'ici rien de satisfaisant n'est venu rassurer, pour l'avenir, les amateurs de peinture monumentale ou historique. Les fabricants de couleurs disent qu'ils font « pour le prix » tout pour le mieux. En effet, le prix d'achat des couleurs a subi une diminution considérable qui peut être évaluée pour le plus grand nombre d'entr'elles à plus de moitié de la valeur primitive. Les couleurs dont le prix élevé n'a pas permis une diminution notable ont été remplacées par des couleurs soi-disant équivalentes et données à très-bon marché.

Aujourd'hui une foule de couleurs formées ou obtenues de combinaisons nouvelles témoignent, dit-on, des immenses progrès de la chimie. Si l'éclat des couleurs nouvelles était durable, ce serait là de véritable progrès, mais ces brillantes couleurs noircissent et s'écaillent. Les peintres accusent les fabricants de couleurs; ceux ci se plaignent des artistes. De part et d'autre il y a de nombreuses récriminations qui, toutes prises en elles-mêmes, semblent justes et fondées.

A aucune époque on n'a jamais employé autant de couleurs qu'à présent et nos expositions annuelles le prouvent. Elles prouvent aussi, malheureusement, qu'à aucune autre époque encore que la nôtre, le nombre des gens se croyant une vocation ou plutôt du talent pour la peinture n'ont « gaché », que l'on me pardonne ce mot, autant de couleurs. La consommation est tellement considérable qu'il a fallu employer pour broyer les couleurs fines les moyens mécaniques et expéditifs employés pour la fabrication des couleurs de peinture à bâtiment. Que des artistes ou des peintres incompris, classe de la société infiniment trop nombreuse, emploient et consomment de mauvaises couleurs à bon marché, rien de mieux. Le prix, quelque abaissé qu'il soit, sera toujours trop élevé pour eux, et les beaux arts n'ont rien à perdre au noir-

cissement des couleurs ou à leur poussée au vert ou au gris. Mais n'est-il pas profondément regrettable et même affligeant que nos meilleurs peintres, nos artistes les plus distingués soient forcés d'employer ces mêmes mauvaises couleurs, par la raison que donnent les fabricants et que voici : c'est qu'il est impossible de préparer pour les artistes d'élite, toujours en infiniment petit nombre, des couleurs spéciales en assez petite quantité pour que leur prix ne devienne pas exhorbitant.

Résumant ces observations générales, M. Victor Petit ajoute, relativement au fond même de la 32ᵉ. question, les considérations suivantes qui, de l'aveu propre de l'opinant, n'arrivent pas à une conclusion complète.

Si l'application de la peinture polychrome est faite dans un monument neuf, ou tout-à-fait dépourvu de peintures anciennes, rien n'est plus simple ni plus facile que cet emploi des couleurs vives et tranchées. Elles pourront noircir, verdir ou se ternir en famille. Mais si, comme celà arrive le plus souvent, il s'agit de restaurer des peintures anciennes ou de les compléter par des travaux nouveaux, la tâche devient difficile et se hérisse d'inconvénients et d'empêchements de toute sorte.

Si la peinture ancienne est pâlie de ton, les couleurs neuves la feront paraître plus pâle encore. On prend alors, pour tout harmoniser, le parti de tout repeintre à neuf. Si, au contraire, la peinture ancienne s'est foncée de ton à la suite des temps, la couleur nouvelle, devant de suite être montée au même ton, deviendra en peu d'années toute sombre.

En ce qui touche le plus ou moins de convenance de repeindre l'intérieur d'une église, jamais on ne pourra concilier les avis et les systèmes que ce mot si étrangement élastique de « Restauration » permet de formuler avec des raisons aussi nombreuses et aussi absolues, dans deux sens tout-à-fait op-

posés, et soutenus avec insistance de la part des archéologues et de la part des architectes. Il arrive presque toujours que le clergé se range au parti de ces derniers. Le clergé veut, avant tout, que les décorations polychromes soient brillantes et resplendissantes de fraîcheur et d'éclat. Les antiquaires préféreraient conserver les vieilles peintures telles que nous les ont transmises les années et même les siècles, et trouvent suffisant de boucher ou remplir une portion écaillée ou détruite en couvrant cette partie avec une teinte uniforme, destinée seulement à cacher l'enduit de la muraille ou du panneau endommagé. Traitée ainsi, la restauration d'une peinture ancienne laisse dans toute son intégrité et son originalité historique et primitive l'œuvre d'autrefois. On réplique à cela que ce système peut être parfaitement bien applicable aux peintures destinées à former, enrichir ou compléter un musée ou une collection particulière d'œuvres-d'art, mais que dans une église il ne peut pas en être de même et que rien d'inachevé ou d'incomplet ne doit être laissé, de parti pris, dans un édifice qui n'a pas cessé d'être consacré au culte divin ; ce qui est détruit doit être refait ; ce qui est endommagé doit être restauré ; enfin, que tout ce qui est devenu, à la suite des temps, usé, détérioré ou inutile, doit être sans aucun doute remplacé au plus vite.

Telles sont les raisons opposées avec persistance et succès aux raisons que désireraient faire prévaloir les archéologues, c'est-à-dire la conservation purement et simplement des peintures anciennes, lorsque celles-ci présentent encore, non seulement un ensemble important, mais aussi quelques fragments intéressants. Là est la limite difficile à tracer, et à l'égard de laquelle on ne s'entendra jamais.

En terminant, M. Victor Petit pense que dès l'instant qu'on a résolu d'une manière absolue que l'intérieur d'une église serait décoré de couleurs à l'huile ou à la colle, il fallait

mieux employer les nuances les plus brillantes, puisque dans un avenir qui ne peut être éloigné ces mêmes nuances auront perdu leur éclat. Toutefois, on peut penser qu'il y a puérilité à vouloir, comme dans le sanctuaire de l'église de St.-Germain-des-Prés à Paris, imiter la mosaïque en faisant faire par le peintre décorateur des petites lignes noires en carré sur les fonds de peintures. Autant la mosaïque pourrait être monumentale, autant son imitation l'est peu. Mieux vaudrait mille fois laisser découverte la pierre elle-même formant l'appareil de l'édifice. Seulement le fabricant de couleur et aussi d'autres personnes n'auraient rien à gagner si on adoptait ce parti.

M. Rossignol, désirant savoir si les couleurs employées aujourd'hui sont les mêmes que celles dont on se servait autrefois, a recueilli le document ci-après :

Mémoire des couleurs et de leurs prix, pour peindre dans la chapelle des ducs à Argilly : par Jean de Baumes.

Feuilles d'or fin, le cent. XXX s.
Blanc de paille, la livre IV s. IV d.
Vermillon, la livre XI s. VIII d. (XIII s.)
Vermillon, la livre VI gros.
Vernis, la livre XI s. VIII d.
Ynde gouf (*sic*), la livre III fr.
Ynde fin, la livre XXV s.
Mine, la livre II s. VI d.
Feuilles d'étain vert, XVII feuilles VI gros.
Estain blanc, la douzaine IV s. tournois.
Estain vert, la grosse douzaine IV liv. IV s. chaque grosse douzaine.
Estain blanc, la grosse douzaine VIII s.
Mine fine, la livre III gros.
Mine, la livre III s. IV d.

Mine commune, la livre II s.
Huile, la pinte II s. XL
Mine rouge, VI liv. XX s.
Cire, la livre IV s. tournois.
Boularmin (bol d'Arménie), la livre III gros.
Vernis blanc, la livre VIII s. IX d.
Id. id. VII gros 1/2.
Or pyment, la livre XIV s. IV d.
Our piment fin, la livre XX s. tournois
Fuscot, une livre 1/2 II s. VI d.
Mastic, livre XIII s. IIII d.
Blanc de paille, VI liv. XX s.
Azur d'Allemaigne livre XL s. VIII (*sic*).
Azur du second, une once II fr.
Azur fin, une once L s. tournois.
Azur fin, une once IIII fr.
Flures, la livre XIII s. III d.
Florée fine, id. I fr et demi.
Blanc de plomb, la livre III s.
Blanc de plomb fin, la livre VI s.
Feuillet d'or fin, le cent XVI gros. } compte de 1386.
Vert de grisse, la livre III gros. }
Une onsse (once) de fin azur d'acre, VIII fr.
Azur d'Allemagne, la livre VIII fr.
Sinople, la livre IIII fr.
Massicot, la livre II fr.
Terre vert, id. III fr.

Jean de Beaumes, peintre, varlet de chambre de Philippe-le-Hardi, avait par jour 6 gros.

Les artistes sculpteurs qui travaillaient aux images du tombeau de Philippe-le-Hardi, avaient 6 s. par jour, sous la direction de Daux Sluter. D'autres avaient par jour 4 gros

3 d. ob. tournois. (Etait-ce la même chose ?) D'autres avaient par jour 3 gros 2 d. ob. tournois. D'autres enfin avaient par jour 2 gros.

(64 gros fesaient 5 fr. 4 gros).

On ne sait au juste ce que sont beaucoup de ces couleurs, mais il est évident qu'elles sont toutes minérales.

M. de Surigny ne pense pas que l'emploi de la mécanique, dans la préparation des couleurs, soit aussi funeste qu'on le dit ; il serait plutôt tenté d'accuser la chimie.

MM. de Jolimont, Victor Petit et de Surigny discutent encore ce point intéressant de la décoration de nos églises. Ce qu'il y a d'évident pour eux, c'est que les huiles jouent un grand rôle et causent le plus souvent ce voile que le temps ne fait que rendre plus opaque. Les préparations à la colle, les eaux légèrement gommées sont fort recommandées.

M. Bessy ajoute qu'à notre époque on abuse des couleurs végétales qui passent.

La 33°. question est ainsi conçue :

Quel est le type d'architecture qui doit servir de guide dans la construction des édifices religieux ?

M. Victor Petit ne pense pas que les termes de cette question puissent s'appliquer exclusivement à la Bourgogne ; c'est en se plaçant à un point de vue général que l'on peut plus utilement y répondre. Sous cette désignation assez vague « type d'architecture » indiquée par le programme, on doit sans nul doute sous-entendre le mot « gothique » ou « ogivale ». C'est d'ailleurs de ce seul type d'architecture que l'opinant désire entretenir le Congrès, et non pas du plus ou moins de convenance à employer, pour la construction d'une église moderne, le style égyptien, grec, arabe ou romain, et même le style de la renaissance.

Il y a quelques années à peine, beaucoup de personnes ne reconnaissaient dans l'architecture gothique qu'un seul genre.

Il suffisait qu'il y eût des ogives dans un monument pour que ce monument fût réputé gothique. Personne ne s'inquiéta durant un certain temps, même parmi les administrateurs les plus zélés, de reconnaître les différences qui existèrent dans le caractère d'ornementation d'édifices gothiques de provinces diverses et de siècles différents. Le style gothique était personnifié par une ogive, voilà tout. De cette manière de voir, il résulta que les architectes, avec la meilleure foi du monde, s'imaginaient faire du style gothique en copiant un fragment de plusieurs édifices pour en composer un seul, qui, disait-on, devait être d'autant plus beau qu'on avait soigneusement choisi les détails les plus remarquables d'édifices nombreux. Telle est la raison qui motive la réunion, dans les premières églises gothiques, élevées il y a quelques années seulement, de détails d'ornementation qui peuvent aujourd'hui sembler si discordants. On voit une fenêtre du XVe. siècle, ornée de chapiteaux du XIIIe. et même du XIIe.; une confusion étrange règne dans toutes les parties de l'édifice; tous les siècles sont représentés pêle-mêle, et c'était faire là du gothique, croyait-on.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et le Congrès reconnaîtra unanimement que c'est aux travaux et à la persistance infatigable de M. de Caumont que l'on doit la direction heureuse et inespérée que les sciences archéologiques ont suivie. On a reconnu dans chacun des siècles du moyen-âge des périodes distinctes et dont la beauté a un caractère spécial. On a reconnu aussi que chacune de ces mêmes périodes présentait un type qui se modifiait du Nord au Midi, de l'Ouest à l'Est, non-seulement de la France, mais aussi de l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.

Ce rapide exposé fera entrevoir le laconisme de la rédaction de la trente-troisième question du programme. Toutefois, en admettant qu'il s'agisse exclusivement du moyen-âge, la dif-

ficulté est grande encore, et la diversité d'opinion ne permettra pas d'arriver à une solution entière.

Résumant ses observations, M. Victor Petit voudrait que les architectes qui auront à construire une église, du XIIIe. siècle par exemple, s'inspirassent d'une manière exclusive du style de cette même époque tel qu'il a été compris et exécuté durant le XIIIe. siècle dans la province même, et non pas dans les provinces plus ou moins éloignées, et à plus forte raison dans les provinces étrangères. Vouloir construire en Provence du gothique normand, vouloir élever en Bretagne du gothique bourguignon, doit sembler un anachronisme contre lequel l'opinant se récrie vivement. Il faut laisser à chacune de nos provinces le caractère architectural qu'elles ont préféré durant le moyen-âge. Suivre et continuer invariablement cette tradition, ou ces traditions provinciales, c'est laisser à l'archéologie, autant qu'aux monuments eux-mêmes, toute la valeur artistique, toute la beauté monumentale et enfin toute la vérité historique qui leur appartiennent à tant de titres.

Nous sommes en Bourgogne, dit en terminant M. Victor Petit, faisons des monuments en style bourguignon.

Les idées très-justes exprimées par M. Victor Petit obtiennent l'approbation unanime du Congrès.

M. Devoucoux rappelle la visite faite par le Congrès, tenu l'année dernière à Nevers, à la chapelle de Varennes, élevée par Mg^r. Dufêtre sur les plans de l'architecte Paillard, à qui la Société française décerna une médaille d'argent. L'autel est copié sur le plus pur que l'on ait rencontré dans les églises du XIIe. siècle de cette contrée.

Mg^r. d'Héricourt ayant laissé par son testament une somme destinée à élever un autel dans l'église de St.-Jean-le-Grand, récemment construite à Autun, M. Devoucoux a pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de s'inspirer de celui de Va-

rennes. Comme l'autel de St.-Jean avait des dimensions plus grandes, on y a ajouté le Christ bénissant, la Vierge et saint Jean, patrons de l'église. Maintenant, quelle doit en être la garniture? Où pourra-t-on trouver des objets dans le style du monument? Le style gothique dominant à Paris, il faudra sans doute chercher à Lyon où le style roman est plus généralement répandu.

La séance est levée à 9 heures, et le Congrès se dispose à partir pour Beaune.

Les Secrétaires,

H. BEAUDOT. J. DE FONTENAY.

1re. séance du 7 juillet 1852.

Présidence de M. GUILLEMOT.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

Le bureau est composé de MM. : *Guillemot*, président, *Foisset*, *de Caumont*, *Lavirotte*, *de Montagu*, *Saint-Père*, *Rossignol*, *Caumont*, architecte, *de Jolimont*, *Garnier*, *Gaugain* et les secrétaires du Congrès.

On remarque dans l'assemblée MM. Chasles, d'Auxerre, Chevrier, Prisser, Mignard, le marquis de Vogüé, le comte Ligier-Belair, Malinouski, le comte de Juigné, Guignard, bibliothécaire, Gillette, le comte de Vesvrotte, Frantin, le comte d'Archiac, Ochier, Boissard, le marquis de Grancey, Thomassin, chanoine de la cathédrale de Dijon, Bizouard, Abord, et beaucoup d'autres membres du Congrès.

M. de Fontenay se lève. Il dit que jusqu'ici il a été soutenu par l'indulgence du Congrès et qu'il n'a fallu rien moins que son extrême désir de lui être agréable pour le décider à rédiger

le procès-verbal dont il est appelé à donner lecture; la fatigue est grande, la chaleur extrême, on voudra bien excuser des omissions involontaires.

M. de Fontenay passe à la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Il donne lecture d'une lettre de M. Malinouski qui contient les vues de ce dernier sur les voies romaines du département de la Côte-d'Or; M. Malinouski communique une carte sur laquelle il a tracé quelques-unes de ces voies sur lesquelles il s'est procuré des renseignements précis.

M. le président, après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur cette carte, la fait passer sous les yeux de l'assemblée.

Sur la demande exprimée par M. Malinouski, le Congrès formule le vœu suivant : *Que l'autorité soit priée d'engager les agents-voyers à prendre les précautions nécessaires pour conserver les débris de voies romaines qui existent encore en France et de donner les renseignements qu'ils peuvent recueillir sur l'existence et la construction de ces mêmes voies.*

D'autres vœux formulés dans la lettre de M. Malinouski, sont renvoyés à la Société archéologique de la Côte-d'Or.

On passe à la question 34 du programme, dont M. le Président donne lecture; elle est ainsi conçue :

Donner des détails sur les cérémonies qui avaient lieu chaque année à Ste.-Reine lors de la fête de la patronne de cette paroisse?

M. Garnier annonce qu'il y a sur ces cérémonies des documents imprimés très-anciennement, et ajoute que la procession a été supprimée en 1827 par ordre de Mgr. l'évêque de Boisville.

M. Jolivet fait remarquer que des ordres ont pu être donnés à cette époque, mais que la procession avait encore lieu en 1842, car il en a été témoin.

M. H. Beaudot s'engage à donner à ce sujet une note écrite.

M. Victor Petit a la parole pour rendre compte de l'excursion faite à Beaune le 6 juillet, et s'exprime en ces termes :

RAPPORT DE M. VICTOR PETIT

SUR LA VISITE DES MONUMENTS DE BEAUNE.

Vous avez décidé, dans l'une de vos précédentes séances, que vous vous rendriez à Beaune. Le jour de l'excursion fut fixé au mardi 6 juillet, et, en effet, hier dans la matinée, le Congrès se servant du chemin de fer arrivait, après un peu plus d'une heure de voyage, à la gare établie près des anciens murs d'enceinte de la vieille ville de Beaune, ayant à sa tête M. de Caumont, M. l'abbé Le Petit, et les autres dignitaires de la Société française.

Comme un des membres les plus jeunes du Congrès, je fus chargé de vous rendre compte de l'excursion à laquelle un de nos plus zélés et honorables membres du Congrès regrettait de ne pouvoir prendre part. Retenu par des devoirs impérieux, M. Foisset voulut bien nous remettre une note indiquant l'itinéraire que nous aurions à suivre pour visiter, sans perdre de temps en contre-marches, les principaux édifices d'une ville qui tient une place notable dans les annales de la riche province de Bourgogne.

Malheureusement le programme, si bien indiqué par notre honorable collègue, n'a pas pu être complètement suivi par tous les membres du Congrès. Toutefois et malgré la précipitation inévitable que motivait un séjour de trois heures et demie à peine à Beaune, nous avons pu voir ce que cette ville renfermait de plus important et possédait, sous le rapport archéologique, de plus intéressant.

M. le sous-préfet de Beaune avait bien voulu recevoir le Congrès à son arrivée. Quelques instants plus tard, M. le maire venait, lui aussi, se réunir à nous. Le Congrès ne

pouvait se montrer que profondément reconnaissant de l'accueil que daignaient lui faire les deux chefs de l'administration locale, et, dès ce matin, des lettres de remercîment et de gratitude leur ont été envoyées par les présidents du Congrès.

Mgr. l'évêque de Dijon, dont le Congrès connaît toute la bienveillance pour les études archéologiques, nous avait prévenus qu'il attendrait le Congrès dans l'église même de Notre-Dame de Beaune. Aussi, dans la crainte de faire attendre Monseigneur, dont tous les instants étaient comptés, plusieurs membres du Congrès se rendirent directement et en voiture à Notre-Dame, tandis que d'autres membres s'acheminaient à pied, mais activement et sans prendre le temps d'étudier l'ensemble de la muraille de la ville, enceinte défendue par de grosses tours dont le caractère de construction présente la plus complète analogie avec celui de l'enceinte de Dijon et surtout de son vieux et curieux château.

Nous sommes entrés dans la ville par une large brèche faite dans l'emplacement même d'une vieille porte fortifiée et qui fut démolie en 1829 seulement.

Cette porte appartenait au château considérable et fameux que fit construire Louis XII en 1502. A droite et à gauche de cette porte, restent encore deux énormes tours rondes, intéressantes à étudier aussi bien pour leur bel appareil que pour divers détails d'ornementation qui restent çà et là. On sait que le roi Henry IV fit démanteler, en 1606, le château-fort de Beaune.

Une très-longue rue nous conduisit sur la place Monge, établie en partie sur l'emplacement de l'ancien hôtel-de-ville, dont il ne reste aujourd'hui que la haute et curieuse tour du beffroi, que le Congrès, se proposant de revenir étudier, ne fit alors qu'entrevoir en se rendant au presbytère. Là, Mgr. l'évêque de Dijon, et Mgr. Pallegoix, évêque de Siam, et aussi M. le curé de Notre-Dame et plusieurs ecclésiastiques,

reçurent le Congrès de la manière la plus empressée et la plus gracieuse.

Aussitôt que tous les membres du Congrès furent réunis, la visite archéologique commença par la sacristie attenante à l'église, au presbytère et au Sud de la grande nef.

Une galerie voûtée en pierre et dans le style du XIIIe. siècle, conduit à la sacristie, vaste salle du XIIIe. siècle, également divisée en trois travées formées de belles voûtes ogivales dont les nervures vigoureusement profilées s'appuient sur des chapiteaux feuillagés. Le Congrès a reconnu dans son ensemble le style bourguignon du XIIIe. siècle, style spécial et original qui caractériserait l'école architecturale de la Bourgogne.

Mg^r. montra au Congrès divers objets d'art remarquables: 1°. Une châsse en forme d'église ornée de figures d'évêques et d'autres pieux personnages finement peints. Cette châsse, assez bien conservée, est longue d'un mètre sur 40 centimètres de large; elle daterait de l'an 1430.

2°. Une chasuble en velours, ornée de dessins en tapisserie, remarquablement fine, et représentant en petites figures la Pentecôte et l'Ascension; elle date de l'époque de Louis XIII, probablement.

3°. Un saint ciboire ou calice d'orfévrerie au repoussé; forme ancienne, mais rappelant par le caractère des détails l'époque de Henry IV ou même de Louis XIII.

Le Congrès se rendit dans l'intérieur de la grande église en passant sous un portail dont l'ornementation, dans le Nord de la France, semblerait devoir remonter au XIIe. siècle et qui, en Bourgogne, assurèrent divers membres du Congrès, ne doit être daté que du siècle suivant, c'est-à-dire du XIIIe.

De ce portail et en traversant le bas-côté on pénètre directement dans le chœur de la vieille église collégiale de Notre-Dame.

On retrouve dans l'ensemble de l'édifice le caractère

bourguignon qui, pour être moins pur que dans la belle église de Paray-le-Monial, n'en offre pas moins un curieux sujet d'étude et un véritable modèle.

Il ne peut pas entrer dans le cadre d'une simple narration, ou compte-rendu verbal, de décrire ici les signes les plus caractéristiques qui distinguent le type architectural ancien de la Bourgogne. Disons seulement qu'à Notre-Dame de Beaune, aussi bien qu'à Tournus, Mâcon, Cluny, Paray-le-Monial et dans une foule d'autres monuments de la province de Bourgogne, on retrouve les pilastres unis ou cannelés en lignes droites ou en zig-zags.

L'église actuelle, bâtie sur l'emplacement, dit-on, d'une église très-ancienne, remonte, dit-on encore, au XIe. siècle. Cette date reculée ne semble pas devoir être admise. Les XIIe. et XIIIe. siècles sont une époque plus probable.

En l'honneur du Congrès, M. le curé de Notre-Dame avait fait tendre, le long des piliers du chœur, une très-grande et fort belle tapisserie d'un tissu fin et bien conservé, soit pour le brillant des couleurs, soit pour la régularité du travail. Un grand nombre de figures représentent l'histoire entière de la Vierge. Dans l'un des côtés de ce magnifique et immense travail, on lit l'inscription suivante en caractères gothiques :

Ceste tapisserie fut faicte en mil-cinq-cents.

L'attention du Congrès fut sérieusement appelée sur un fragment de marbre blanc placé debout au fond du sanctuaire.

Sur l'une des faces de cette plaque de marbre légèrement veiné de bleu, on remarque, fortement gravée au trait, la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. A leurs pieds une très-petite figure prosternée représente, assure-t-on, la duchesse Mathilde. Ce monument, que la commission des antiquités de la Côte-d'Or a fait mouler en plâtre, remonterait à la date, si loin de nous, de 1080. La beauté des caractères de l'inscrip-

tion gravée sur ce marbre, le type tout particulier des personnages de la Vierge et de l'enfant Jésus, feraient penser que l'on peut attribuer ce travail à un artiste byzantin.

La collégiale de Beaune, de même que la belle église de Notre-Dame de Dijon, possède une statue de la Vierge très-vénérée. Cette statue est en bois, et, tout spécialement pour le Congrès, on avait enlevé avec soin les riches vêtements qui la recouvrent toujours. Cette statue représente la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et le présentant au peuple, ainsi que celle de Dijon, qui semble avoir inspiré l'œuvre de l'artiste statuaire, qui fit la statue dont nous parlons et que le Congrès a pu étudier facilement. Aussi a-t-on vivement remercié M. le Curé de Notre-Dame. L'opération toujours assez délicate du « déshabillement » d'une image vénérée de toute une population, a motivé, vous ne l'avez pas oublié, Messieurs, une très-juste observation de la part de l'un de nos collègues, à l'une de nos dernières séances, M. le comte de Mailly. Le Congrès s'associant tout entier à la demande de M. de Mailly, témoignera par cela même, à M. le Curé de Notre-Dame de Dijon, de tout son respect pour les images vénérées de la sainte Vierge, et du regret qu'éprouve le Congrès qu'un malentendu l'ait privé de l'honneur que voulait bien lui faire M. le Curé de Dijon, en lui montrant lui-même son église et la statue de la Vierge Noire.

Le Congrès visita ensuite, sur les indications de Mgr. l'évêque de Dijon, différentes chapelles, entr'autres celles de saint Pierre, saint Martin et des fonts baptismaux. Dans cette dernière chapelle, le Congrès, sur la proposition de l'honorable M. Foisset, devait constater l'existence d'une inscription enclavée dans un vitrail. Cette inscription qui est mutilée, montre encore les lettres ou plutôt les mots suivants :

JOHANNES BOCACIUS ISTOR.

Les chapelles de saint Martin et de saint Pierre, et une autre encore, sont remarquables par leur style bien caractérisé de la renaissance, époque d'ailleurs indiquée par les dates de 1530.

Les dates de 1480—1530—1555—se trouvent sur des rétables en pierre, vrais petits chefs-d'œuvre de sculpture, qui semblent rappeler l'art italien du XVᵉ. siècle.

Long-temps on a pensé que ces délicieux petits bas-reliefs étaient d'une époque plus ancienne, c'est-à-dire du moyen-âge.

Après avoir visité quelques autres chapelles, le Congrès s'est rendu sous le grand porche extérieur qui est la partie la plus importante de la façade occidentale de l'église.

Ce porche formant trois nefs divisées en deux travées présente un remarquable ensemble. La date de la construction est connue : c'est celle de 1332. Toutefois cette donnée précieuse de construction ne semblerait pas devoir être tout-à-fait en rapport avec le style de l'ornementation qui paraîtrait plutôt appartenir aux dernières années du XIIIᵉ. siècle. Cette différence s'expliquerait parfaitement si on tient compte de la persistance de l'imitation d'un style éminemment beau et qui dut, alors même, produire une impression assez profonde pour que l'emploi s'en prolongeât.

Au fond de la nef centrale du porche s'ouvre le grand portail dont les voussures et aussi les côtés étaient décorés de statuettes et de grandes statues. Toutes ont été brisées et ont disparu. Une statue moderne imitant l'ancien style de la fin du moyen-âge, peut-être, a été placée au milieu du pilier central du portail.

Le Congrès s'est rendu ensuite dans le jardin du presbytère qui longe le côté méridional de l'église. De là on peut étudier l'ensemble des constructions et juger de l'évasement qu'elles présentent au sommet, des grands murs de la nef et

des bas-côtés. Cet évasement, objet de sérieuses préoccupations pour de nombreux amis des arts, offre un écartement énorme vu de l'intérieur de la nef surtout. Ce fut le sujet d'une longue discussion que Monseigneur l'évêque de Dijon, en prenant congé de nous tous, recommanda de résumer, afin d'appuyer, s'il y avait lieu, la demande déjà présentée de secours ou d'allocations immédiates, destinées à la consolidation des voûtes de la grande nef.

A cet effet, un grand nombre de membres se rendirent sur les voûtes pour en étudier de près l'état de dégradation. La charpente du grand comble demandait aussi à être étudiée en vue des restaurations que l'on se propose depuis longues années d'y faire exécuter.

Voici, Messieurs, un résumé des différentes observations faites par divers membres du Congrès.

A Notre-Dame de Beaune, de même que dans le plus grand nombre de nos édifices du moyen-âge, on remarque avec étonnement que les grands piliers qui soutiennent les hautes voûtes de la nef s'écartent fortement de la direction verticale. Il résulte inévitablement de cet écartement motivé, d'une manière invariable par la poussée continuelle des voûtes, qu'elles s'abaissent à leur sommet de toute la largeur qu'elles ont parcourue en poussant au dehors les piliers qui n'ont point été assez solides pour résister au mouvement de tassement. Cet effet d'abaissement est frappant à Beaune. On s'écrie que si l'église n'est pas prochainement étayée dans toute sa longueur, elle s'abîmera et Dieu sait quels malheurs une telle catastrophe pourra motiver? Nous pensons que ces craintes sont exagérées quant à la chute plus ou moins prochaine de l'église.

Un examen attentif permet de penser que l'écartement des voûtes date du jour même, ou peu de temps après, du décintrement des charpentes destinées à la construction

de ces mêmes voûtes. Voici à cet égard une observation qui semble décisive. A une époque que nous ignorons, la charpente primitive fut remplacée par la charpente actuelle qui, bien certainement, ne date pas de la construction de l'église, c'est-à-dire du XIIe. siècle.

Eh bien ! Messieurs, les entraits de cette charpente ne suivent en aucune façon le mouvement d'affaissement des voûtes et des gros murs latéraux qui, eux pourtant, supportent toute la charpente sans en excepter le moindre morceau. Cette disposition prouverait évidemment qu'à l'époque où la charpente fut faite, l'écartement et l'affaissement des murs et des voûtes étaient déjà produits, et que les charpentiers ne voulant point tenir compte de ce défaut de niveau et de parrallélisme ont dressé leur ouvrage sur un plan qu'ils ont nivelé à l'aide de coupes particulières dans l'ensemble et l'assemblage des grosses pièces.

Assurément, le nivellement des entraits n'est pas parfait, tant s'en faut; mais il ne suit pas la courbe ni l'affaissement des murs; loin de là, il se continue en plan direct.

Selon nous, l'évasement des voûtes date à peu près de l'époque même de leur construction.

Nous ne prétendons nullement qu'aucune crainte ne soit à concevoir, qu'aucune mesure de précaution ne soit à prendre. Le Congrès émettra le vœu que si cela est absolument nécessaire un simple travail de soutènement soit entrepris sans démolition aucune, ce qui serait tout ébranler et par cela même tout mettre réellement en péril. De longues agrafes en fer fixées aux extrémités des entraits de la charpente qu'il faudra tôt ou tard renouveler, suffiront pour rendre stationnaire (nous insistons sur ce mot) un mouvement d'évasement déjà ancien et dont nul indice actuel ou récent ne paraît avoir démontré la persistance et la continuité.

A l'égard des charpentes actuelles et qui malheureusement

sont en mauvais état par leurs extrémités, disons que l'on peut facilement reconnaître à des traces certaines que la toiture primitive était en tuiles creuses aussi peu inclinée qu'elle l'est encore, en général, dans le Midi de la France et même à quelques lieues de Beaune dans la vallée de la Saône. La toiture d'à-présent est très-aiguë; disposition préférable pour éloigner et précipiter les eaux pluviales, mais qui a l'inconvénient d'augmenter la surface à couvrir et par cela même le poids de la charpente.

Disons enfin qu'au-dessus de la nef et du transept s'élevait une grande flèche en bois remplacée aujourd'hui par un dôme en ardoise surmonté d'une lanterne.

Cette flèche qui avait dû être en pierre, était cantonnée de quatre clochetons, ou petites flèches élevées à chacun des angles de la tour carrée servant de soubassement. Un incendie consuma toute la toiture de la tour.

En s'éloignant de la vieille église de Notre-Dame de Beaune, quelques membres du Congrès ressentaient une indéfinissable sensation de tristesse motivée par la vue d'un vénérable édifice que le temps renversera ou que des architectes « restaureront » en le rebâtissant à neuf.

Le Congrès, avant de se rendre à l'hôpital célèbre de Beaune, a remarqué près de l'église Notre-Dame le pignon pittoresque de l'ancien bâtiment du chapitre. Cette construction semble dater de la fin du XIIIe. siècle.

HOPITAL OU GRAND HOTEL-DIEU.

Ce monument est célèbre : il fut fondé en 1443, par Nicolas Rollin, chancelier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le Congrès, avec un empressement extrême et un immense intérêt, a voulu visiter ce magnifique établissement

dans tous ces détails. Nos premiers hommages devaient être adressés aux dignes sœurs hospitalières de Beaune, de l'Ordre du St.-Esprit fondé en Flandre, et dont le costume pittoresque s'est conservé jusqu'à nos jours.

Rien ne rappelle mieux les miniatures du XVe. siècle et n'est plus frappant que de voir les sœurs dans leur grand costume blanc, tout empreint encore de la forme que lui a donnée le moyen-âge, au milieu de la vaste et admirable construction toute du moyen-âge aussi et que fondèrent Nicholas Rollin et sa femme.

Le Congrès a visité d'abord une très-vaste salle occupée par les malades. Le fond est terminé par une chapelle précédée d'un jubé en bois. Une immense voûte en bois couvrait toute l'étendue de cette salle qu'un plancher nouveau, appuyé sur les poutres sculptées, formant les entraits de la charpente, diminue de hauteur et d'étendue. C'est dans la chapelle du fond qu'était placé primitivement un tableau de Jean de Bruges dont nous allons parler bientôt.

Le Congrès visita rapidement diverses salles importantes occupées par les malades, entr'autres la salle St.-Hugues, décorée de grandes peintures murales estimables datant de 1682, dit-on. La cuisine avec sa belle et large cheminée à linteau de pierre vigoureusement profilé; des crémaillères et des chenets en fer ouvragé, datant de la fin du XVe. siècle, attirèrent aussi l'attention du Congrès.

Les fines et célèbres découpures en plomb formant les épis et girouettes qui décorent les grandes lucarnes et les immenses toitures de l'édifice, méritèrent également un sérieux et attentif examen. Le Congrès a remarqué avec quel soin de nouvelles découpures avaient été imitées des anciennes. Ces nouvelles découpures remplacent dans tous les endroits où elles sont posées celles qui ont disparu ou qui étaient trop endommagées pour pouvoir être convenablement restaurées.

L'imitation est tellement exacte, que bientôt il sera difficile de les reconnaître et de les désigner; c'est là une sorte d'œuvre de contrefaçon artistique qu'il est bien embarrassant de juger au point de vue purement historique et archéologique. Ainsi restauré, le vieil édifice de Nicolas Rollin, fondé en 1443, paraîtra tout neuf. Tout en rendant hommage au sentiment digne d'éloge et de reproduction identique, le Congrès a témoigné le regret qu'une forme moins lourde n'ait pu être donnée à deux pavillons carrés de construction toute récente et dont la disposition nuit beaucoup à l'ensemble grandiose de la vaste cour intérieure de l'Hospice.

Nous suivons vite malgré la curieuse disposition de la charpente une longue galerie qui nous conduit dans une grande salle où se trouvent placé et solidement fixé un chef-d'œuvre entre tous. C'est le tableau à volets peint par Jean de Bruges. Le Congrès, durant près d'une heure, ne s'est point lassé d'admirer, et, à cet égard, les souvenirs de chacun de vous n'ont point besoin d'être ravivés par une description de l'œuvre de Jean de Bruges.

Seulement nous devons résumer une question assez longuement agitée : celle de savoir s'il y a lieu, oui ou non, d'émettre le vœu que le « barbouillage » et ce mot rend bien la pensée de nous tous, le barbouillage, disons-nous, dont on a recouvert, il y a 50 ans environ, toute la partie inférieure du tableau et dans laquelle étaient représentés une multitude de justes et de méchants, de bons et de mauvais, venant comparaître au Jugement dernier, soit enlevé complètement.

Pour cacher la nudité entière de toutes ces petites figures, traitées avec un fini précieux, on étendit une couche de couleur brune à l'aide d'un mauvais pinceau. Or, il s'agissait hier de savoir s'il y avait lieu d'enlever cette couleur et de remettre au jour une partie importante du tableau cachée

seulement au commencement de notre siècle et qui était restée intacte durant près de quatre cents ans.

L'opération n'offre pas de difficultés insurmontables; la couleur nouvelle ayant été posée sur l'ancienne, celle-ci est préservée du contact immédiat par le vernis. Le soin le plus minutieux est la chose essentielle.

Les avis ont été partagés. On voulait, d'une part, rendre au tableau toute son intégrité; on voulait, d'autre part, le laisser tel qu'il était aujourd'hui; enfin on disait que, transporté dans un de nos grands musées nationaux, le « débarbouillement » pouvait être utilement fait, mais que le tableau restant dans une communauté religieuse cette opération aurait peut-être quelque inconvénient. Cet avis fut provisoirement admis, mais une nouvelle discussion devra prochainement, dans le sein du Congrès, être abordée et résolue définitivement dans un sens ou dans un autre.

Disons enfin que cet admirable tableau, dont la découverte et la mise ou honneur peuvent être à bon droit attribuées à l'initiative de deux archéologues de Châlons, nos collègues au Congrès de Dijon, est divisé par panneaux se fermant les uns sur les autres avec facilité. Les soins les plus grands assurent désormais la conservation de cet œuvre d'art « inimitable », et je me sers avec intention de ce mot en voyant les différentes copies qu'on a essayé d'en faire.

Dans une petite salle contiguë à celle qui renferme le tableau dont nous venons de parler et aussi quelques bons portraits historiques et de grandes tapisseries, on passe immédiatement dans une seconde salle plus petite et contenant dans un ordre parfait les archives de l'Hospice. Différentes pièces ou actes curieux et intéressants ont été communiqués au Congrès dont les membres ont signé sur un grand registre disposé pour recevoir les noms des visiteurs.

Le carrelage émaillé de cette même salle des archives est

très-remarquable par l'état de sa conservation et aussi par la disposition des dessins et des légendes qu'il reproduit. L'une de celles-ci rappelle le nom des fondateurs du Grand-Hôtel-Dieu de Beaune.

Après avoir de nouveau donné un dernier et long coup-d'œil au tableau de Jean de Bruges, le Congrès s'est éloigné à regret, pressé par l'heure du départ et aussi par le désir de visiter la bibliothèque publique.

Le Congrès ne put s'arrêter que peu d'instants devant le beffroi, haute tour carrée surmontée d'une toiture aiguë, d'une lanterne et de petits clochetons dont l'ensemble pittoresque a bien souvent été reproduit par les artistes et les touristes. Cette tour, isolée de l'hôtel-de-ville et servant de beffroi, est aujourd'hui destinée à l'horloge publique. On distingue encore les écussons de France, de Bourgogne et de Notre-Dame de Beaune. L'hôtel-de-ville, commencé vers 1427, achevé en 1440, fut démoli en 1795.

A quelques pas seulement de la tour de l'horloge, sur le côté d'une place assez vaste établie sur l'emplacement occupé en partie par l'ancien hôtel-de-ville, on a élevé en l'honneur du célèbre mathématicien Gaspard Monge, né à Beaune en 1756, une statue d'un effet estimable. Une inscription indique la maison où ce savant est né.

Tout en jetant un coup-d'œil rapide, trop rapide même, sur la façade élégante de plusieurs maisons datant de la renaissance, le Congrès s'est rendu à la bibliothèque publique établie dans les bâtiments d'un ancien couvent.

Des fragments de sculpture romaine trouvés sur le territoire de Beaune, des objets intéressants appartenant à différentes époques du moyen-âge, des dessins et objets d'art divers complètent l'ensemble remarquable que présente la bibliothèque riche de plus de trente mille volumes et manuscrits.

Nos notes prises à la hâte ne permettent point d'étendre davantage ce compte-rendu. Le temps a manqué au Congrès pour voir suffisamment les principaux édifices et à plus forte raison les monuments moins importants, tels que le portail de l'ancienne église des Templiers, au faubourg de St.-Jacques, et aussi la Tour-des-Poudres, et enfin un certain nombre de maisons particulières dignes par leur ensemble et la finesse de l'ornementation de mériter chacune l'attention du Congrès.

Quelle que soit l'étendue des regrets que nous éprouvons de ne pas avoir vu ou même entrevu tout ce qui présentait de l'intérêt, l'excursion que le Congrès a faite hier à Beaune nous laissera, à tous, de bons et pittoresques souvenirs.

A six heures nous étions de retour à Dijon.

Le Congrès témoigne toute sa reconnaissance de la réception bienveillante qui lui a été faite par MMgrs. les évêques de Dijon et de Siam, qui, à la tête du clergé de l'insigne collégiale de Notre-Dame de Beaune, ont bien voulu le recevoir dans cette belle église et lui en montrer les richesses. Des remercîments sont également votés à M. le sous-préfet, qui a bien voulu recevoir le Congrès au débarcadère du chemin de fer, et à M. le maire de Beaune, qui a accompagné le Congrès dans sa visite des monuments de cette ville.

Après la lecture du rapport de M. Petit et à l'occasion du magnifique rétable fait par Jean Van Eyckdic, de Bruges, donné à l'Hôtel-Dieu de Beaune par son fondateur, le chancelier Rolin, M. Canat, de Châlons, explique par quelle circonstance fortuite ce tableau, enfoui depuis un grand nombre d'années dans une salle de l'hospice, a été rendu aux amateurs des arts. Les administrateurs en ignoraient complètement le mérite; c'est M. Canat qui, accompagné de quelques amis visitant l'hospice, attiré par la forme du

tableau, l'a examiné et en a signalé l'importance à MM. les administrateurs et aux religieuses hospitalières.

M. Chevrier témoigne le désir que l'on enlève les vêtements postérieurement ajoutés aux figures représentant des âmes du purgatoire ; elles étaient nues primitivement. Ces draperies font tache au tableau.

M. H. Beaudot observe que si ces nudités ont été cachées aux chastes regards des religieuses (le tableau ayant été originairement exposé sur l'autel), c'est très-fâcheux pour l'art, mais qu'il y aurait peut-être danger à enlever cette peinture superposée ; il craint que cette réparation n'entraîne à une restauration plus considérable.

M. de Caumont pense qu'il vaut mieux laisser le tableau dans son état actuel et surtout ne pas l'envoyer à Paris.

Le Congrès émet le vœu que ce tableau ne soit pas restauré.

M. Foisset regrette que le Congrès n'ait pu visiter la chapelle des Templiers de Beaune qui a une certaine importance; c'est dans cette chapelle que Jacques Molé, dernier grand-maître, a été admis à faire partie de l'ordre.

Le même membre donne quelques explications sur la date précise des rétables en pierre de la renaissance qui ont été remarqués dans l'église de Beaune; il possède un document sur leur date et dépose sur le bureau une note à ce sujet.

M. le président donne lecture de la 35e. question du programme.

Quelles sont les légendes, les traditions dignes d'intérêt qui se rattachent à des personnages ou à des localités du département de la Côte-d'Or?

M. Rossignol annonce qu'il n'a pas étudié la question; il respecte singulièrement les légendes et plus particulièrement celles qui se rattachent à des localités; quant à celles qui ont trait à certains personnages, il se borne à cette remarque générale que saint Martin a dirigé sa mission particulièrement

sur les villages ou *pagi*, d'où il conclut que le christianisme a commencé à faire des progrès dans les villes pour s'étendre de là dans les campagnes. Il engage M. Guillemot à communiquer ses vues à ce sujet.

M. Guillemot donne d'intéressants détails sur la mission de saint Martin à Mavilly. Les légendes et les traditions ne laissent, selon l'orateur, aucun doute sur cette mission.

Sulpice Sévère raconte que saint Martin vint dans ce pays des Éduens et y renversa un temple consacré aux idoles, qu'il est infiniment probable que ce temple de Mavilly est celui indiqué par Sulpice Sévère; son existence est attestée par de précieux débris. Il est une partie du territoire de Mavilly qui porte le nom de St.-Martin, là est un puits que les habitants du pays ne manquent jamais de faire remarquer aux étrangers : on le nomme puits de St.-Martin. A l'appui de son opinion, M. Guillemot présente un ouvrage de Gandelot qui contient la gravure de plusieurs pierres sculptées qui proviennent des ruines de ce temple; ces débris ont été enlevés et transportés dans le château de Savigny, par les soins de son propriétaire, M. de Migieu. M. Guillemot donne l'interprétation des figures représentées sur les pierres, et pense qu'elles sont évidemment de l'époque gallo-romaine; il attribue à St.-Martin la destruction de ce temple et la conversion des habitants du pays. C'est sur l'emplacement même du temple payen que l'église a été bâtie, et l'on raconte qu'une lutte s'étant engagée entre saint Martin et le diable qu'il venait combattre, ce dernier laissa en fuyant la marque de ses pas sur la brèche du puits de St.-Martin.

M. Mignard a la parole; il exprime le regret que, dans la visite qui a été faite à la bibliothèque de Beaune, le Congrès n'ait pas eu le temps d'examiner le manuscrit de Gérard de Roussillon : ce personnage a donné lieu à des légendes du plus haut intérêt.

M. Mignard produit l'estampage de l'inscription tumulaire, en vers latins de Thierri de Roussillon, fils de Gérard, trouvée dans l'ancienne abbaye de Pothières. Cette curieuse inscription est aujourd'hui déposée au musée de la ville de Châtillon; elle n'était pas entière, M. Mignard en a restitué le texte, il donne lecture d'une notice sur cette restitution.

M. Mignard attire de nouveau l'attention du Congrès sur l'église St.-Vorle de Châtillon dont l'édification remonte au XIe. siècle; saint Vivien y avait une petite chapelle, mais son plus beau titre et ce qui lui donne le plus grand intérêt, c'est la présence de saint Bernard qui venait s'agenouiller sous les voûtes. Une peinture murale qui existe dans l'une des chapelles, représente ce grand saint aux pieds de la Vierge qui tient l'enfant Jésus d'une main, l'autre appuyée sur son sein semble indiquer qu'elle donna de son lait à saint Bernard.

M. Mignard dépose une note sur cette légende.

M. le président donne lecture de la 36e. question.

Quelle est l'origine du patois bourguignon ? et quels sont les auteurs qui ont écrit dans ce dialecte ?

M. Beaudot annonce qu'il a reçu de M. Duxin un mémoire sur ce sujet et en propose la lecture.

M. le président propose de renvoyer le mémoire à des commissaires qu'il nomme à l'instant même : ce sont MM. Rossignol et Foisset.

M. Beaudot s'oppose à ce renvoi.

M. Rossignol dit que les documents sur l'origine du patois bourguignon, ne sont pas sérieux, que ce patois est comme le vieux français d'origine latine.

M. Frantin observe que sans doute il n'y a point de littérature bourguignonne proprement dite, ce sont des hommes lettrés qui ont fait de la poésie bourguignonne, basés sur le langage des gens du peuple.

M. Lavirotte ajoute que, dans certaines campagnes, il est encore d'usage dans les fêtes qui ont lieu à l'occasion des mariages, de chanter des couplets en patois bourguignon.

M. Beaudot est chargé de faire un résumé du mémoire de M. Duxin pour le compte-rendu des travaux du Congrès.

M. le président appelle M. le sculpteur Buffet. Après l'avoir félicité du talent remarquable qu'il a mis dans l'exécution des figures du rétable des Chartreux, rétablies sous la direction de M. de St.-Mesmin, il lui remet la médaille d'argent qui lui a été décernée par le Congrès.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

2e. séance du 7 juillet.

Présidence de M. le baron CHAILLOU-DES-BARRES.

La séance est ouverte à trois heures.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*; *Gaugain*; le baron *Ernouf*; le général *Rémond*; le baron *de Bretenière*; *de Boissy de Sainte-Suzanne*, sous-préfet de Mortagne; le curé de Rouvres et *Mignard*.

On remarque dans l'assemblée, parmi les personnes nouvellement arrivées, MM. Regnier; Bizouard; Mathieu, conseiller; le marquis du Parc; Peignot; Grasset, conseiller; de Lachadenède; Roux; Trélaime.

M. de Soultrait a la parole pour rendre compte de la visite faite à l'église de Rouvres, par la commission nommée à cet effet. Il décrit ensuite un reliquaire en forme de croix tréflée et coupée d'un double bras comme les croix archiépiscopales; ce reliquaire est partout recouvert d'une feuille

de vermeil. Sur les deux faces, cette feuille elle-même disparaît sous de nombreux ornements d'une prodigieuse élégance, exécutés en filigrane d'argent doré. Il est tout brillant de cent quatre-vingt douze camées, turquoises, émeraudes, agates et autres pierres précieuses, dont quelques-unes sont d'un assez gros volume et d'un grand prix.

M. Petit, qui n'a pas vu la croix, demande si elle ne serait pas une œuvre d'orfèvrerie russe orientale, car les doutes émis ne peuvent s'appliquer aux types si purs et si beaux du XIIIe. siècle.

M. Beaudot croit que le doute n'est pas permis, car les orfèvreries du genre signalé par M. Petit, portent toujours des lettres grecques, et on n'en remarque aucune sur la croix de Rouvres. A cette occasion un membre demande si l'on doit admettre que tout saint représenté tenant un livre et l'agneau, est nécessairement saint Jean?

M. de Jolimont croit que, dans certains cas, ce peut être saint Philippe, ce que quelques personnes sont tentées d'admettre, en songeant au personnage placé derrière le duc Philippe, au portail de l'église des Chartreux.

M. Rossignol répond qu'il a trouvé dans les registres des archives que c'était bien saint Jean.

Après la lecture du procès-verbal, M. de Glanville demande la permission de revenir un instant sur la question 33e. du programme, épuisée à la séance du matin, mais à laquelle il n'a pu assister, comme faisant partie de la commission chargée de visiter l'église de Rouvres.

Au moyen-âge, dit M. de Glanville, dans les églises d'un ordre secondaire, dans les églises de campagne surtout, on avait l'habitude d'établir des voûtes en panneaux de merrain quelquefois artistement travaillé et enluminé, ainsi que l'a si bien signalé M. Raymond Bordeaux dans son utile et inté-

ressant ouvrage sur la décoration des églises (1). De nos jours, faute de matériaux convenables, ou de l'argent nécessaire pour les employer, on a substitué par économie les voûtes en charpente, chargée d'une chape de terre, puis contrelattée à l'intrados et plâtrée. Ce système est sans contredit le plus défectueux que l'on puisse employer : d'abord il est pesant et pousse les murailles au vide ; ensuite le bois venant presque toujours à se tourmenter, brise le mince enduit qui le recouvre et de nombreux plâtras suspendus sur la tête des fidèles les menacent à chaque instant.

Un genre de voûte imaginé et plusieurs fois déjà employé par M. Barthélemy, le savant architecte de la si remarquable église de Bonsecours près Rouen, paraît à l'orateur bien préférable et digne d'être recommandé aux constructeurs présents et à venir. Voici comment on procède :

Dans de vastes augets, divisés dans leur axe par de petites planchettes, disposées suivant l'angle que doivent présenter les claveaux destinés à faire la voûte que l'on projette, on fait une large coulée de plâtre gâché. Comme tout l'intérieur de l'appareil a été frotté de savon et que même on peut le démonter avec facilité, le plâtre n'adhère pas aux parois et l'on obtient de suite une quantité plus ou moins considérable de segments de voûte prêts à être employés. Si quelque bavure nuit à la précision de la pièce, l'ouvrier habitué à ce genre de travail aura d'un coup de ciseau bientôt fait disparaître ce qui le gêne. Il ajustera ainsi l'un après l'autre tous les claveaux, en les reliant ensemble au moyen de plâtre légèrement coloré en jaune ou en gris,

(1) *Principes d'archéologie pratique, appliqués à la décoration, etc., des églises* publié dans les tomes XVII et XVIII du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et tiré à part à petit nombre (Caen, Hardel, imprimeur; à Paris, chez Derache, in.-8°. de 288 pages avec gravures).

et lorsque le *rifflard* aura uni leur surface et fait ressortir les joints, l'œil le plus exercé ne pourra juger qu'ils ne sont pas en pierre. On termine l'opération en coulant sur l'extrados une chape en plâtre de 2 centimètres environ, et l'on obtient une voûte, d'un très-bon effet, d'une épaisseur de 0m10 à 0m12 et par conséquent très-légère, ne poussant pas au vide, puisque toutes les parties adhèrent ensemble, d'une solidite à toute épreuve et du prix, dans le rayon de Rouen, de 8 francs le mètre carré.

Les claveaux des nervures demandent plus d'épaisseur et un peu plus de soin ; les moules devront être cintrés, suivant le rayon de leur arc de cercle et accuseront les moulures que l'on voudra profiler. Mais un procédé aussi simple se comprend facilement de lui-même et ne peut arrêter sérieusement un ouvrier quelque peu intelligent.

M. le président pose la 37e. question :

Rechercher dans les monuments romains de la Bourgogne la trace persistante de l'imitation de l'architecture antique, imitation inspirée et entretenue par la présence des monuments romains d'Autun et de Langres ; suivre cette trace, plus ou moins caractérisée, depuis les temps les plus anciens jusqu'au milieu du XIIIe. siècle, où elle semble disparaître. — Il conviendrait, dans cette étude, de prendre pour points de comparaison les cathédrales d'Autun et de Langres, les églises de Notre-Dame de Beaune, de St.-Philibert de Tournus, de St.-Philibert de Dijon, etc.

M. Canat fait observer que c'est là moins une question que le sommaire d'un ouvrage à faire. Il désirerait vivement que les sociétés savantes de la province s'en occupassent avec persévérance.

On passe à la 38e. question, ainsi conçue :

De l'emploi le plus ancien de l'ogive en Bourgogne. —

Signaler avec soin les nombreux monuments dans lesquels l'ogive se trouve alliée aux formes les plus caractérisées, et même les plus anciennes du style roman; retrouver la date de construction de ces monuments mixtes : indiquer dans quelles parties des édifices figure l'ogive, quelle est sa forme, si elle figure seule ou si elle alterne avec des arcs en plein-cintre. Ce mélange de l'ogive aux formes romanes les plus décidées, n'est-il pas un des caractères de l'architecture bourguignonne au moyen-âge? Ne s'y montre-t-il pas plus tôt, et ne s'y prolonge-t-il pas plus tard que dans les autres provinces? A quelle époque le style dit ogival s'établit-il en maître, et se dégage-t-il complètement des traditions précédentes?

M. Beaudot regrette l'absence de la personne qui s'était chargée de traiter la question. Quant à lui, il ne pourrait y répondre que d'une manière incomplète.

M. le président fait remarquer que des oublis sont sans importance, attendu que l'on n'a jamais eu la pensée de demander une liste à laquelle il n'y aurait rien à ajouter, mais il invite les personnes qui ont visité la province à vouloir bien parler, car en écoutant un dénombrement, il est rare que la mémoire des auditeurs ne soit pas éveillée.

A ce propos, M. Rossignol renouvelle un désir exprimé plus d'une fois, que le programme d'un congrès soit toujours concerté entre les sociétés savantes du pays où il doit se tenir, et distribué quelques mois à l'avance.

M. de Caumont répond que le programme de la session a été fait et imprimé à Dijon il y a long-temps, et qu'il a dû être connu de tout le monde.

M. le président pose la 39e. question :

Indiquer les caractères propres à l'école bourguignonne, dans la forme générale des monuments et dans l'ornementation. — Ses limites géographiques. — Comparaison des

produits de cette école, d'une part avec les édifices du Nord de la France, et d'autre part avec ceux de la Provence et des provinces méridionales. La Bourgogne n'occupe-t-elle pas, sur la carte archéologique, une place analogue à celle qu'elle occupe sur la carte géographique?

M. Rossignol désirerait que M. de Caumont voulût bien se charger lui-même de répondre.

Le savant directeur du Congrès dit qu'il n'a rien à ajouter pour le moment à ce qu'il a écrit dans la seconde édition de son *Abécédaire d'archéologie*, et engage M. Victor Petit à faire part de ses observations.

M. Victor Petit croit que les trois avant dernières questions du programme embrassent réellement l'étude tout entière de l'archéologie dans la Bourgogne. Le texte d'un gros volume suffirait à peine pour répondre d'une manière utile aux questions 37°. 38°. et 39°., et ce n'est pas assurément par une réponse verbale que l'on pourra donner au Congrès un aperçu des richesses monumentales du département de la Côte-d'Or. Les questions du programme doivent, dès lors, être considérées comme étant la table analytique d'un vaste ouvrage qui est encore à faire, ou pour le moins à coordonner en réunissant les travaux déjà nombreux entrepris par les antiquaires bourguignons spécialement, d'après l'assurance donnée par l'honorable M. Beaudot à diverses reprises dans le cours des discussions, par la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or. Cette Société peut, mieux que personne et même qu'aucune autre Société archéologique, conduire et mener à bonne fin un ouvrage qui répondrait aux questions posées dans le programme.

Il n'y a donc pas lieu d'attendre qu'une communication un peu étendue et présentant une importante série d'observations puisse être faite au Congrès. Mais dès maintenant on peut penser que, ravivées par le fait même de leur publicité,

ces mêmes questions pourront être étudiées par un grand nombre de personnes aimant les vieux monuments, et appartenant par leurs relations à la belle province de Bourgogne. Réunies et soigneusement revisées, les recherches isolées et forcément un peu incomplètes, pourraient former le digne pendant du grand ouvrage de l'abbé Courtépée qui est et restera la base des études nouvelles. On doit pouvoir espérer qu'un semblable ouvrage serait dignement encouragé et soutenu par tous les amis des arts et des sciences.

Le résultat de la session du Congrès de Dijon serait d'une grande valeur si, par le fait même de la réunion de l'élite des savants de la Côte-d'Or, la publication d'un ouvrage aussi important que la « description des monuments de la province » recevait une impulsion qui en avançât l'achèvement.

Dans le même ordre d'idées, M. Victor Petit ajoute qu'il croit pouvoir être en quelque sorte autorisé par le Congrès à témoigner publiquement de l'accueil bienveillant que la presse locale n'a cessé de faire aux études archéologiques qui ont trait à l'histoire ou à la description de la Bourgogne. C'est là un précieux appui et un moyen actif et puissant pour propager et rendre populaires les études archéologiques. Populariser la science archéologique est le meilleur moyen d'obtenir de la part de toute une nombreuse population le respect que doivent toujours inspirer nos vieux monuments.

M. Guillemot justifie le motif d'un silence qui semble surprendre, mais puisque, d'après les explications données, le Congrès se contentera d'indications qui n'impliquent pas un tout, il va essayer d'en donner. L'église de St^e.-Sabine a un porche comparable à celui de la St^e.-Chapelle de Dijon; on est surpris de voir cette hardiesse élégante dans une église de village. Sa vue a frappé M. le préfet, qui a promis de solliciter une subvention du département. Il est

dommage que l'intérieur ne réponde pas à l'idée qu'on s'en fait d'après la façade, et il est à croire que la voûte a été reconstruite après un accident ou un sinistre. L'orateur cite encore d'autres églises, notamment une située à 2 kilomètres de Pouilly.

M. Rossignol parle du porche admirable de l'église d'Auxonne, où le XIIIe. et le XIVe. siècle sont bien caractérisés; puis viennent Fuissey, Meursault, dont le clocher est plus gracieux que celui de St.-Philibert de Dijon, St.-Seine-l'Abbaye, Santenay, Algnay, Bussy, Auxey, etc.

M. de Caumont recommande instamment qu'on s'occupe de rédiger des statistiques monumentales : elles doivent contenir la liste de tous les monuments civils et religieux, quelle que soit leur date. On doit procéder par cantons et par arrondissements, afin de faire successivement des fragments complets. Pour qu'il y ait unité, une seule personne doit s'en charger; elle apprécie tout au même point de vue; sa besogne devient de plus en plus facile à mesure qu'elle avance.

M. de Fontenay fait remarquer que toujours un grand intérêt s'attache aux histoires locales, et lit la note suivante.

NOTE DE M. DE FONTENAY.

Trop long-temps on a confondu l'antiquaire avec l'archéologue ; le premier rend d'utiles services en sauvant des débris entassés dans de vieilles maisons ou exhumés du sol qu'il parcourt sans cesse, poursuivi par une pensée fixe, celle de ramasser pour enrichir sa collection. Son horizon se borne trop souvent à son cabinet; il est heureux au milieu de la poussière des temps passés, mais rarement il songe à interroger les trésors qu'il aime et qui sont morts entre ses mains, comme les pièces d'or que compte l'avare pour les mettre sous clef. Le second voit tout, sa pensée embrasse tous les

siècles, il examine, il compare, il demande à la terre, aux pierres, aux archives, leurs secrets. Il suit les progrès ou la décadence de l'art; l'histoire et la géographie ont en lui un puissant auxiliaire.

Quand l'antiquaire meurt, le fruit de ses soins est dispersé. Pour l'ordinaire nulle indication de provenance, nulle description des circonstances des découvertes qu'il a exploitées, ne permettent à l'archéologue d'en tirer parti. Celui-ci, au contraire, note, décrit et veille à ce que toute chose reste autant que possible en place; aussi, lorsqu'il n'est plus, ses successeurs peuvent vérifier, comparer, méditer, poursuivre son œuvre et la mettre à la hauteur des connaissances que chaque siècle perfectionne.

Que faisaient nos ancêtres? ils couraient peu, entassaient beaucoup et avaient rarement le courage de sortir de l'ornière. Nous-mêmes, nous nous débarrassons avec peine des vieilles idées; elles nous préoccupent malgré nous. Il est rare qu'on ne se passionne pas pour le lieu de sa naissance ou pour sa ville d'adoption. Autrefois, les cités enfumées reconnaissaient invariablement pour fondateur un demi-dieu; ou bien cette phrase était le début obligé de toute histoire. — L'origine du peuple de..... de la ville de..... se perd dans la nuit des temps— Avec un peu plus de modestie, il est à croire que la vérité eût été plus facile à saisir.

L'heure est venue de quitter des sentiers battus, de nombreux jalons sont plantés à travers la campagne; enveloppons dans un même coup-d'œil plus d'espace, et si notre regard embrasse les quatre points cardinaux, nous rencontrerons infailliblement la lumière.

Quant à l'historien, je n'en ai encore rien dit. Il peut beaucoup s'il est instruit et patient, mais trop souvent *son siége est fait.* Son rôle est assez beau lorsqu'il peut jeter le jour sur l'ensemble des faits, en débrouiller les causes et en

déduire les conséquences. Les détails ne sont guère son affaire; il a besoin de nous pour les rechercher et en déterminer le véritable sens. Il étudiera les caractères des hommes, et nous, nous jugerons les œuvres de leurs mains; il est rare qu'elles ne traduisent pas les mœurs, les croyances, les habitudes et les goûts.

Lyon, Autun, Dijon, Sens, etc. etc., ont trouvé des historiens qui, par parenthèse, laissent encore à désirer et à faire, mais personne, à peu près, n'a songé à s'occuper des petites localités, si ce n'est pour écrire quelques historiettes à l'usage des touristes. Tous les lieux ne présentent pas le même intérêt et la plupart du temps nous manquons de matériaux; aussi vaudrait-il mieux parfois garder le silence que de risquer de faire faire plus tard fausse route à la science, en publiant le fruit d'une imagination plus ou moins heureuse ou hardie.

Un premier examen du pays, des ruines, des monuments et des vieux papiers de la mairie, indiquera si le travail qu'on se propose de faire en vaut la peine. Néanmoins, il ne faut pas s'en tenir là; il est bon de visiter les archives de la province et d'interroger la tradition.

Prenons un exemple : voici Santenay, aux limites de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Son aspect n'a rien qui frappe particulièrement au milieu de ces beaux villages de la Haute-Bourgogne. Divisé en trois parties, rien n'indique une agglomération autour de la puissance seigneuriale. Le château de la partie basse n'a point cet aspect féodal des tours placées dans des positions formidables; l'église est en bois, cachée sous des rochers à pic, et la montagne à laquelle ils servent de base, ne dévoile pas de prime-abord ce qu'elle fut au temps jadis. Le dépôt municipal est vide et l'historien ordinaire passerait sans s'arrêter.

L'archéologue, moins facile à convaincre, ralentira sa

marche. Du haut du calvaire de la Chaume, il verra la grande voie d'Agrippa franchir la vallée de la Dheune et gravir ce double rang de montagnes où s'assirent les légions romaines, ces coteaux que peuplèrent les Vandales au temps d'Aurélien, et les Suèves auxquels le patrice Constance, général d'Honorius, assura le titre d'*hôtes* et de *confédérés*.

Des *dolmens* hérissent la pente dont il occupe le point culminant, mais il interroge vainement les trois siècles suivants; sous le gazon, il ne découvrira que des médailles de Constantin; les ruines qu'il foule appartiennent au Bas-Empire. Oui! c'est bien là un des derniers refuges du paganisme auquel saint Martin vint porter le coup fatal. Son nom est encore vénéré dans les villages voisins et toute la contrée marche sous sa bannière.

L'observateur descendra ensuite à travers des rochers qui montrent à leurs pointes l'empreinte des chars du peuple roi; il rencontrera d'abord Narroce, puis la Crée, et enfin Santenay-le-Bas, trois manoirs que les titres nomment pompeusement des *forteresses*, lui feront deviner les luttes qui durent agiter l'existence des personnages plus ou moins importants qui les tinrent en fief.

Dans les archives, il trouvera entre autres choses, les indications suivantes :

En 870, Richard donna à l'abbaye de St.-Bénigne, ses terres situées à *Santilliacum*, dans le *Pagus Belnensis*.

En 1000, il fut fait une autre donation à la même abbaye, d'une *colonie* à *Sentennacum in pago Belnensi*.

En 1253, l'abbaye ne possédait plus rien, car, par lettres sous le scel d'Anceau, évêque d'Autun, Gauthier, seigneur de Cheilly, reconnaît tenir en fief du duc de Bourgogne, ce que lui Gautier possède à Cheilly et à Santenay, tant en forteresses qu'en justices.

En 1256, apparaît le nom de *Narroces*.

1290, Philippe et Guyot de Narroces assistent à une délimitation de la justice de Sampigny, pour l'église d'Autun qui en était seigneur depuis 696.

1296, il est parlé dans l'acte de vente, par le sire de Corabeuf, d'une vigne sise à Santenay, devant le monastère de St.-Martin. — Ce monastère et la fontaine qui en est proche, justifient le texte de Sulpice-Sévère.

Les mêmes titres donneront le dénombrement de la population à diverses époques, la valeur des terres, les pestes, incendies, inondations; les ravages des gens de guerre et les moyens qui furent employés pour réparer tous ces désastres.

En lisant les enseignes appendues aux murailles, on remarquera que les noms sont les mêmes que ceux relatés dans les parchemins de 1470.

Mais, pourquoi l'église est-elle si loin dans un lieu solitaire et d'un accès difficile? Bien des conjectures ont été faites, et cependant il est plus simple de demander à l'*ancien* du village. Il répondra : c'est en vain qu'on a cherché à placer le sanctuaire au centre du pays; quand l'édifice touchait à fin, quand on plaçait la dernière pierre, tout s'écroulait. Maintes tentatives eurent le même résultat; alors le maître de l'œuvre lança son marteau qui, fendant les airs, s'en fut tomber à St.-Jean de Narroce. Là, rien ne vint troubler la pieuse entreprise, le temple s'éleva sans accident et nous le voyons encore à la même place, noirci par le temps, mais toujours solide après sept siècles. On y remarque une statue de saint Michel archange, richement sculptée par un habile ciseau de la renaissance, récemment découverte et soigneusement débadigeonnée par le patient curé de Santenay. La chapelle opposée attire les regards par un groupe ainsi désigné par un acte de fondation : « Denis

Jonchapt fit travailler et façonner sur une seule pierre d'albâtre une fort belle figure de la Sainte Vierge, de la hauteur de cinq pieds et demi, tenant son fils Jésus et foulant à ses pieds un dragon, laquelle est posée sur un piéd destal au milieu dudit autel, au bas de laquelle image sont les armes en relief desdits Jonchapt et Marguerite Alixant, sa femme. »

Les armoiries ont disparu, mais sur la base on lit encore *Besullier fecit* 1660. Ce Bezullier était, dit-on, un simple vigneron qui consacrait ses moments de loisir à la sculpture. Avant d'exécuter son grand ouvrage, il fit deux ébauches en petit. L'une se trouve encore à Santenay-le-Bas et l'autre à St.-Pierre de Châlons. Il ne se contenta pas de représenter simplement la Vierge tenant l'enfant Jésus, sa pensée fut plus large et il traduisit peut-être une vieille légende. La mère du Sauveur foule, du pied gauche, un monstre tortueux et lève sur lui son sceptre menaçant, tandis qu'un enfant placé à sa droite, s'abrite avec frayeur sous les plis de son manteau. L'enfant est l'humanité, le monstre est l'hérésie ou l'impureté. Je serais encore tenté d'y voir la vouivre, ce dragon ailé dont on m'a parlé, qui porte sur sa tête un diamant qu'on a vainement cherché à lui ravir lorsqu'il le dépose chaque fois qu'il boit à la fontaine placée au point d'intersection des limites des communes de Santenay, Decize et Cheilly.

D'après ce peu de mots, on doit conclure, ce me semble, qu'une histoire de Santenay, faite avec soin, serait intéressante, car, ce que je viens de dire, je l'ai appris en passant et en quelque sorte dans une simple promenade.

On ne saurait trop, d'ailleurs, recommander les statistiques monumentales rédigées sur le modèle de celle dont M. de Caumont a doté le département du Calvados.

Il est ensuite donné lecture de la lettre suivante adressée à M. de Caumont par M. Bizard :

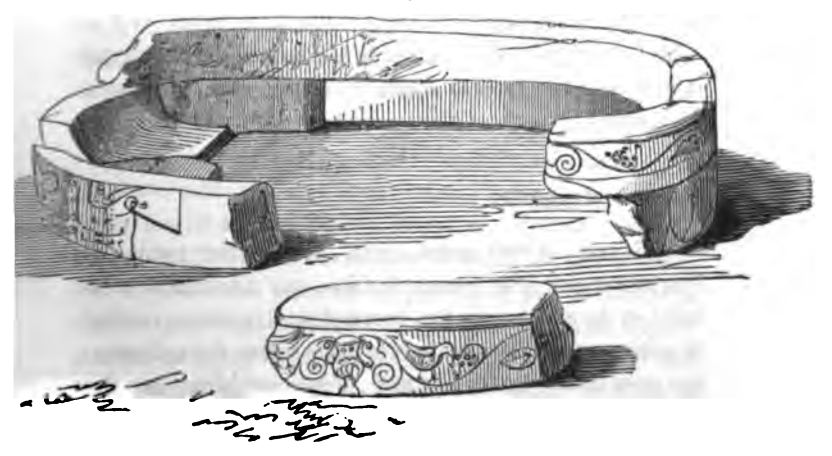
LETTRE DE M. BIZARD.

MONSIEUR,

Le croquis du prétendu tombeau de saint Andoche, que je me suis empressé d'exécuter hier, vient d'être mis au chemin de fer, à votre adresse, hôtel de la Cloche : il devra être à Dijon sur les 11 heures du matin. Mais comme il arrive assez fréquemment que l'on néglige de distribuer les objets confiés au chemin de fer, le jour même de leur arrivée à la gare, j'ai cru nécessaire de vous donner avis, Monsieur, de cet envoi, afin que vous puissiez faire réclamer le dessin dont il s'agit, s'il ne vous était remis aujourd'hui avant la séance de ce soir.

Si je ne craignais d'abuser de votre complaisance, Monsieur, je serais heureux d'avoir un mot de vous qui me fit connaître l'importance que l'on doit attacher à ce prétendu tombeau de saint Andoche. Si réellement ce marbre a renfermé les restes de ce martyr qui vivait en l'an 160, ce ne pourrait être dans tous les cas que ses cendres, le tombeau n'ayant intérieurement que 4 pieds 8 ou 10 pouces. Or, si ce monument n'a eu pour unique objet que de renfermer des cendres ou des ossements recueillis à une époque plus rapprochée, pourquoi ce volume et cette excavation assez prononcée à l'endroit des épaules? Y a-t-il dans le tracé que j'ai l'honneur de vous transmettre le moindre caractère, le moindre ornement qui puisse faire supposer que ce tombeau découvert, dit-on, dans les environs de Dijon, ait appartenu à saint Andoche qui a souffert le martyre à Autun, si ce n'est à Saulieu.

On trouve dans le deuxième volume de l'histoire de Bourgogne de Dom Plancher, page 521, une gravure représentant le tombeau de saint Andoche, tout-à-fait différent de celui dont j'ai fait le croquis. On y remarque bien, il est vrai, la feuille de vigne, le raisin et l'oiseau. La roue ayant un crochet à l'un des rayons, s'y remarque également au chevet du tombeau. Mais lequel des deux est le vrai? Celui-ci avait plus de 7 pieds et pouvait contenir par conséquent un corps de la plus grande taille, l'autre n'en a pas 5 et n'a pu recevoir qu'un corps court et fort étroit. Le tombeau que reproduit Dom Plancher, est de marbre blanc et *d'une seule pièce;* celui que nous avons ici est à deux *étages* et semblerait devoir être



RESTES DU TOMBEAU DE SAINT ANDOCHE, A SAULIEU.

à trois, la roue et la croix étant incomplètes : on voit aussi sur celui de Dom Plancher une hache. Mais je pense que la roue, la hache, n'ont rien de particulier à saint Andoche, que ce sont des instruments de supplice que l'on a pu graver ou sculpter indistinctement sur les tombeaux de tous les martyrs. Pour terminer, j'ajouterai que, selon un manuscrit sans date,

mais postérieur à 1763, émanant d'un chantre et chanoine de la collégiale de Sausieu, le tombeau signalé par Dom Plancher serait bien celui de saint Andoche.

Le Congrès voit avec intérêt le dessin de M. Bizard, et décide que la lettre précédente sera consignée au procès-verbal.

Pour répondre à la question adressée par M. Bizard, M. de Caumont dit que ce tombeau est fort ancien et il le compare à celui qu'on voit dans l'église St.-Maurice à Vienne. La forme et le travail de ces deux tombeaux paraît offrir beaucoup d'analogie : ce sont deux monuments chrétiens des premiers siècles du moyen-âge.

M. Victor Petit rend compte de la course *intra-muros* qui vient d'avoir lieu après la séance du matin, et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Je ne puis, à mon grand regret, vous rendre compte de l'excursion que nous venons de faire, que d'une façon très-brève et de tous points fort incomplète. L'extrême rapidité de notre examen, le nombre et la haute valeur des collections que nous avons visitées à la hâte, s'opposent d'une manière insurmontable au développement que j'aurais voulu donner au rapport que je devais avoir l'honneur de vous faire. Le Congrès a vu de riches et bien remarquables collections d'objets d'art appartenant pour la plupart au département de la Côte-d'Or; il a vu d'innombrables volumes, liasses et parchemins rangés dans un ordre parfait et catalogués avec un soin qui semble réellement ne laisser rien à désirer. Ce sont ces mêmes catalogues volumineux qu'il faudrait vous communiquer pour vous donner un aperçu des immenses

richesses archéologiques qui ont été exposées sous nos yeux. De véritables trésors historiques et bibliographiques nous laissent, par le fait même de leur inappréciable valeur locale, une impression vive et profonde, et nous témoigne bien de ce qu'a été et est encore, en grandeur historique, la ville de Dijon.

Nous suivrons l'ordre, ou plutôt l'itinéraire de notre trop rapide excursion.

Le Congrès s'est rendu au Palais-de-Justice, ancien bâtiment où siégeait le célèbre parlement de Bourgogne. La façade pittoresque du grand pignon qui s'élève sur la place a mérité l'attention des archéologues. C'est un grand pignon qui semble dater du XVe. siècle, mais dans lequel, à diverses époques, on a ajouté de nombreux détails d'ornementation dans le style de la renaissance et aussi de Henry III. De cette dernière époque, semble dater un joli péristyle ou porche extérieur, conduisant par un escalier de sept marches au niveau d'une immense salle voûtée en bois et dont la charpente est soutenue par de longues poutres sculptées, style de Louis XI ou Louis XII. La salle de la Cour d'assises est remarquable par la beauté des boiseries du plafond et par les peintures emblématiques qui décorent les murs. D'autres salles importantes, quelques beaux détails de boiseries sculptées, des fragments d'ornementation d'un beau style, motivèrent l'attention du Congrès.

A très-peu de distance du Palais-de-Justice, s'élèvent les bâtiments considérables d'un ancien couvent de jésuites ; là se trouvent établies l'Ecole de droit et aussi la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. C'est sous tous les rapports une bibliothèque remarquable, et le Congrès, parcourant les vastes salles renfermant les livres et les manuscrits, témoignait hautement son approbation. On compte aujourd'hui environ six cents manuscrits et cinquante mille volumes

dans l'ordre le plus complet. De nombreux ouvrages dignes du plus grand intérêt ont été mis sous les yeux du Congrès avec une obligeance parfaite.

Il fallut enfin s'éloigner, et le Congrès s'est rendu aux archives départementales. Ici encore des trésors historiques ont été montrés au Congrès déjà ébloui de toutes celles qu'il avait entrevues. Dans le large vestibule du rez-de-chaussée, on a déposé et classé une certaine quantité de fragments d'architecture et de sculpture romaines. C'est aux soins et aux recherches actives de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or que l'on doit la réunion, et par cela même la conservation désormais assurées, d'une foule de débris antiques appartenant tous au sol de la Bourgogne.

Les archives départementales de la Bourgogne, réunies en grande partie à Dijon, constituent l'une des premières et plus importantes collections de ce genre en France. Le Congrès, vivement frappé de l'ensemble grandiose que présente l'organisation actuelle des archives départementales, a exprimé dans les termes les plus vifs sa satisfaction. La beauté, le nombre et l'étendue des salles ont été admirées sans restriction. Dans l'une des salles situées au premier étage, la Commission d'antiquités a recueilli et soigneusement classé une très-remarquable collection d'objets d'art romains et moyen-âge d'une valeur extrême et provenant tous de l'ancienne province de Bourgogne et tout spécialement de la Côte-d'Or.

Aussi long-temps qu'il le lui était permis, le Congrès est resté au milieu de toutes ces œuvres d'art des âges anciens. Collection précieuse à laquelle manque seulement un emplacement plus grand. Des débris et des fragments intéressants à divers titres n'ont pas encore trouvé place; ils attendent pêle-mêle dans une salle du rez-de-chaussée, et même dans les allées du jardin contigu aux bâtiments des archives, un

classement qui permettra d'en reconnaître la beauté ou la rareté. Un certain nombre de ces morceaux de sculpture ont été dessinés sur la désignation spéciale de M. de Caumont. Ces dessins qui devront être gravés sur bois et joints au texte de nos procès-verbaux, compléteront avec les dessins représentant les principaux bas-reliefs romains placés dans le vestibule du grand escalier du musée de l'hôtel-de-ville, une collection destinée à donner une idée de l'importance qu'avait acquise sous les Romains la cité Dijonaise.

En se reportant par la pensée dans tous les monuments que le Congrès a visités durant son trop court séjour à Dijon, on reconnaît avec bonheur que cette belle et célèbre ville est bien digne encore de redevenir la capitale de la Bourgogne, si jamais la décentralisation nous mène jusque-là.

ALLOCATIONS.

M. de Caumont annonce que le Congrès s'est réuni en séance générale administrative, sous sa présidence, le 6 juillet, à 7 heures du soir, afin d'examiner et de discuter les demandes de fonds adressées à la Société française, et il présente le tableau suivant de la répartition des fonds votés :

Objet des secours votés.	Sommes allouées.	Commissaires. MM.
Eglise de Soignes, près Sens.	50	Victor Petit.
Id. de Chaumont.	100	id.
Id. du département de l'Hérault.	100	Ricard.
Tour de Quilly (Calvados).	100	le Curé de Quilly.
Chapelle de St.-Bertraud, près Dijon.	100	Foisset et Beaudot.
Montmille (Oise).	100	l'abbé Barraud.
Eglise de St.-Germer.	200	id.
Chapelle de Bourbon, à Cluny.	100	Ochier.

Enlèvement et application sur les murs de pierres tombales qui se détériorent, à Sacy (Nièvre).	25	de Soultrait.
A Meilly-sous-Rouvres (Côte-d'Or).	25	le comte de Vogué.
Division du Mans.	300	David.
Fouilles et plans au mont Beuvray.	200	Bulliot.
Exploration d'une *villa* gallo-romaine.	100	de Fontenay.
Fouilles à Châlons.	100	Canat.
Id. aux environs d'Auxerre.	100	Challes.
Eglise de Cadillac.	100	N.....
Total. . . .	1,750 fr.	

M. de Soultrait sollicite une subvention en faveur de l'église de Rouvres, et sur ses conclusions, il est fait droit à sa demande.

Un rétable curieux, mais en très-mauvais état, avait été envoyé à Dijon, par M. le curé de Russy; il serait à désirer qu'on pût le restaurer. M. Baudot dit que si on le laisse dans cet état, il est à craindre que la fabrique ne s'en dégoûte et ne le vende. On répond que l'aliénation des objets mobiliers appartenant aux églises, ne peut être permise. Pour que cette défense soit soumise à un contrôle exact, la Société émet le vœu que Monseigneur l'évêque de Dijon veuille bien faire ajouter à l'inventaire des objets servant à l'exercice du culte, tous les autres objets, soit anciens, soit curieux. Lors des visites d'églises, cet inventaire serait vérifié en entier.

Avant d'attirer l'intérêt du Congrès sur le rétable en question, on demande si parfois on doit déroger à la règle posée, qu'il ne faut pas restaurer. Il est répondu que le monument en question n'est pas un type, qu'il n'intéresse pas l'histoire de l'art, mais seulement une localité qui doit conserver une profonde vénération pour saint Léger, évêque d'Autun. En conséquence une restauration intelligente et

patiente, faite par un artiste de Dijon, peut être permise.

M. Victor Petit désirerait que l'on fît en faveur du rétable, déposé au musée de la commission d'antiquités, une exception relativement à la restauration entière et complète des peintures. Ces peintures sont tellement détériorées qu'il est impossible d'en reconnaître toute la valeur. D'ailleurs il ne s'agit pas très-certainement ici de conserver précieusement et telle que le temps ou les circonstances plus ou moins favorables à la conservation nous l'auraient transmise, une œuvre unique et d'un haut intérêt historique ou archéologique. Il s'agit tout simplement de retoucher un tableau très-usé, très-détérioré, et qui n'offre que le mérite habituel des peintures de la même époque.

En approuvant la restauration de ce tableau, le Congrès prouverait qu'il ne repousse pas systématiquement toute œuvre de restauration et qu'il ne fait au contraire de réserve absolue qu'à l'égard des ouvrages d'art qui, par leur rareté et leur haute valeur historique, doivent être religieusement conservés dans l'état ou ils ont été faits, et même dans l'état quelque dégradé ou ruiné qu'ils puissent être. La science archéologique n'a rien à perdre ni à gagner à la restauration entière du rétable du musée. Cette restauration faite avec soin et minutie, non pas loin de Dijon, mais à Dijon même et sous le contrôle continuel de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, offrirait toutes les garanties d'une bonne exécution et d'une consciencieuse restauration.

Après quelques autres considérations toutes personnelles, M. Victor Petit annonce qu'il votera pour la restauration du rétable.

La Société vote pour cet objet une somme de 100 fr. dont l'emploi sera surveillé par MM. Baudot, de Nogent et de Bretenière.

D'autres demandes sont faites par MM. Rossignol et Baudot,

en faveur d'églises pauvres et d'un style remarquable. Un membre ayant dit que l'attention du gouvernement avait été appelée sur ces monuments, le Congrès passe outre, mais il prie l'administration de ne point oublier que le portail de l'église de St^e.-Sabine est menacé de ruine par la pesanteur énorme du clocher qu'il supporte.

RAPPORT SUR LES CARREAUX ÉMAILLÉS DE M. MILLARD DE TROYES,

Par une commission composée de MM. de Caumont, de Surigny, de Soultrait et Victor Petit, rapporteur.

MESSIEURS,

De même que les vitraux peints, les carreaux émaillés concourent à la décoration générale des églises du moyen-âge. Les carreaux émaillés remplacèrent, en France surtout, les mosaïques de marbre; ils décoraient aussi bien le sanctuaire et le chœur de nos cathédrales et de nos églises de campagne, que les grandes salles de nos abbayes et de nos plus beaux monuments civils. De même encore que les vitraux peints, les carreaux émaillés eurent leur époque de grandeur et de décadence. On peut assez facilement reconnaître les caractères d'ornementation qui distinguent les divers styles archéologiques de nos monuments, en étudiant les carrelages émaillés qui ont jusqu'ici échappé à la destruction ou au remaniement de certaines restaurations.

Mais si les vitraux peints sont restés plus nombreux dans nos églises que les carrelages en terre cuite, c'est qu'il était plus difficile d'atteindre et de remplacer les vitres peintes que les carreaux émaillés. Ceux-ci foulés sans cesse aux pieds des passants, exposés au frottement des chaises et des bancs, enfin usés par le balai, cassés ou écornés par suite de négli-

gence ou maladresse, ces carrelages émaillés, disons-nous, ont été presque partout remplacés par un dallage en pierre ou un parquetage en bois. Nous pouvons même reconnaître dans le sanctuaire de nos églises, le dallage en pierre blanche et petits carreaux noirs, employé dans nos maisons particulières pour la décoration de nos salles à manger, corridors, vestibules, salles de bain et autres lieux.

Une cause générale a motivé cette similitude regrettable : c'est la difficulté de remplacer, par des carreaux neufs, les anciens carreaux usés ou cassés. Presque partout il y avait impossibilité absolue de trouver des carreaux de rechange. Même impossibilité d'en faire exécuter après et à peu de frais. C'est que faute de quelques carreaux de rechange, on se décidait, à regret quelquefois, à faire enlever le carrelage ancien tout entier pour le remplacer par un dallage neuf.

D'ailleurs l'émail était usé, le brillant primitif éteint, la variété des couleurs déteinte, telles étaient invariablement la série d'objections présentées avec insistance contre le vieux carrelage, en faveur d'un dallage nouveau. Il y avait du vrai dans tout ceci, mais aujourd'hui on peut remédier assez facilement à toutes ces causes de destruction. L'industrie, provoquée par quelques archéologues zélés et actifs, a cherché à imiter les vieilles terres émaillées. Déjà on est parvenu à obtenir des résultats très-satisfaisants. Le mouvement une fois donné, l'élan des recherches s'est propagé, et, dans diverses provinces, des échantillons de terre émaillée ont été soumis à l'approbation ou seulement à l'attention des architectes.

Une émulation heureuse s'annonce et semble devoir faire espérer une réussite complète, non-seulement pour l'emploi et la fabrication à bon marché, mais aussi pour la vérité de l'imitation des dessins anciens et d'époques toutes différentes.

Une série de carreaux a été envoyée au Congrès par M. Millard. Ces carreaux ont semblé devoir mériter une attention

toute spéciale, et en nommant une commission pour lui faire un rapport à ce sujet, le Congrès a voulu encourager l'industrie nouvelle qui donnera désormais la possibilité de restaurer les carrelages anciens, aussi bien que d'en créer de nouveaux.

La commission propose donc au Congrès d'accorder à M. Millard, fabricant de carreaux émaillés, une médaille de bronze à titre d'encouragement. Cette médaille est votée *à l'unanimité* par le Congrès.

M. de Caumont, directeur-général, prie les personnes présentes de lui adresser par écrit leurs observations sur la tenue du Congrès porchain qui aura lieu à Troyes (Aube) au mois de juin 1853. Il félicite cordialement MM. les archéologues bourguignons d'avoir conservé fidèlement les traditions d'étude et de science qui acquirent à leurs pères un beau renom, et les engage à correspondre avec la Société française pour la conservation des monuments, qui s'occupe sans relâche de régulariser en France le mouvement archéologique. M. de Caumont exprime en terminant le désir de voir prochainement le Congrès scientifique de France tenir à son tour à Dijon sa session annuelle.

M. le Président adresse ensuite à l'assemblée une chaleureuse allocution, il complimente les membres du Congrès, de leur assiduité aux séances et de la part active qu'ils ont prise à l'élucidation des questions. Vous saurez désormais, Messieurs, dit-il, que nos assemblées sont des réunions de famille qui établissent des relations entre personnes restées jusque-là étrangères les unes aux autres. Des liens se forment et la science progresse, éclairée par un flambeau dont la lumière a doublé d'intensité. Puissiez-vous accueillir le souhait formé par notre savant directeur, de voir dans deux ans, le Congrès scientifique de France, tenir ses assises dans la docte capitale de la Bourgogne. Ce serait pour nous un heureux jour, que

de vous retrouver tous réunis dans cette enceinte, pleins d'une ardeur nouvelle et n'ayant point oublié que déjà vous nous aviez donné le droit de cité. Grâces soient rendues à nos Secrétaires-généraux, dont le zèle ne s'est pas démenti un seul instant.

M. Baudot, l'un des secrétaires-généraux du Congrès et président de la Société de Dijon, élève la voix au milieu du murmure approbateur qui avait accueilli les paroles de l'honorable président, et en proie à une visible émotion, remercie au nom des archéologues de Dijon, les studieux étrangers qui ont bien voulu s'arracher à leurs travaux pour soutenir de leurs conseils et de leurs concours des amis qu'ils ne connaissaient peut-être que de nom, mais dont les sympathies et la reconnaissance leur étaient acquises.

La session est close à cinq heures.

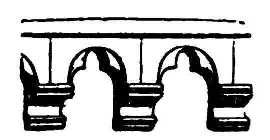
Les Secrétaires-généraux,

L'abbé LE PETIT. J. DE FONYENAY. H. BAUDOT.

Cte. G. DE SOULTRAIT.

Vu par le Directeur-général de la Société française pour la conservation des monuments,

A. DE CAUMONT.



TOMBEAUX DE LÉPREUX, A DIJON.

Le lendemain de la clôture de la session, M. de Soultrait a visité la chapelle de la Maladrerie de Dijon, laquelle est pavée de pierres tombales du plus haut intérêt par leurs inscriptions et par les figures gravées au trait des lépreux qui y ont été exhumés; ils portent à la ceinture la cliquette, ou instrument

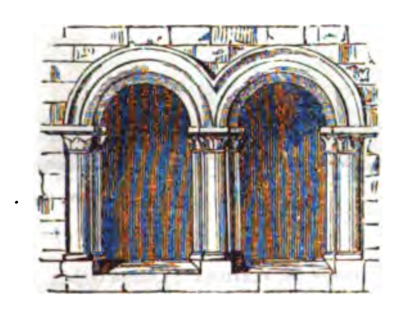


dont ils se servaient pour annoncer leur approche. Ces tombes mériteraient d'être toutes estampées; la Société française en exprime formellement le vœu et recommande avec M. de Soultrait ce travail aux archéologues de Dijon.

Le 7 avait eu lieu la clôture de la session, mais, le 8 et le 9, une bonne partie des membres du Congrès ont fait des excursions dans l'arrondissement de Dijon. Le 8, c'était chez

M. le comte de Vesvrotte, à 5 lieues de la ville, que les membres du Congrès étaient reçus. Le beau château de M. de Vesvrotte, reconstruit en grande partie dans le style de la renaissance, décoré à l'intérieur avec un luxe princier, était une des curiosités architectoniques que ne pouvait négliger le Congrès. La statue tombale de Philippe Pot, qui était à l'abbaye de Citeaux et qui a été sauvée par le père de M. de Vesvrotte, est aujourd'hui dans la chapelle du château. Ce morceau capital eût à lui seul motivé la visite de la compagnie : la statue est représentée couchée et portée par huit religieux de grandeur un peu moins que nature. Le Congrès a visité sur sa route quelques églises et deux autres châteaux.

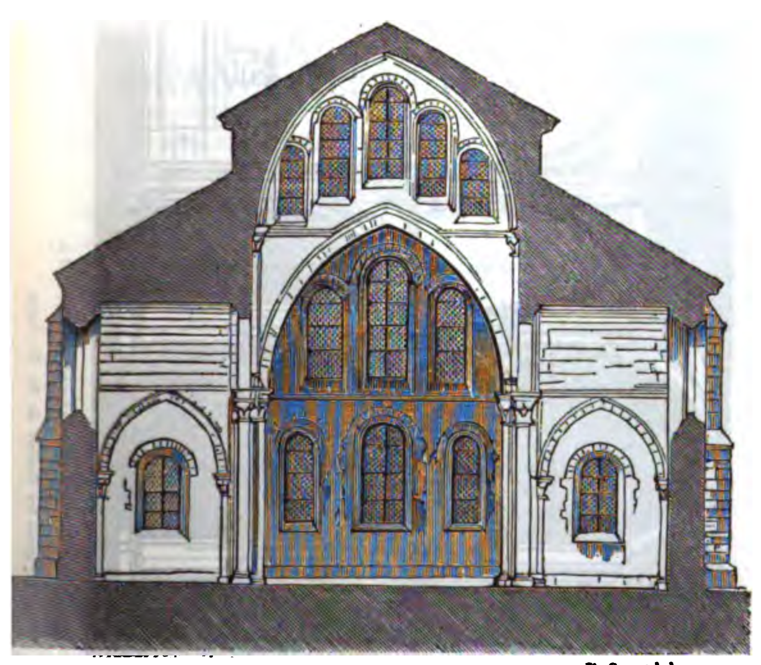
Le 9, plusieurs membres exploraient d'autres monuments, tandis que d'autres étaient reçus par M. Destourbet, président de la Société d'agriculture de la Côte-d'Or, à son château à Couches.





V. Petit.

PORTE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

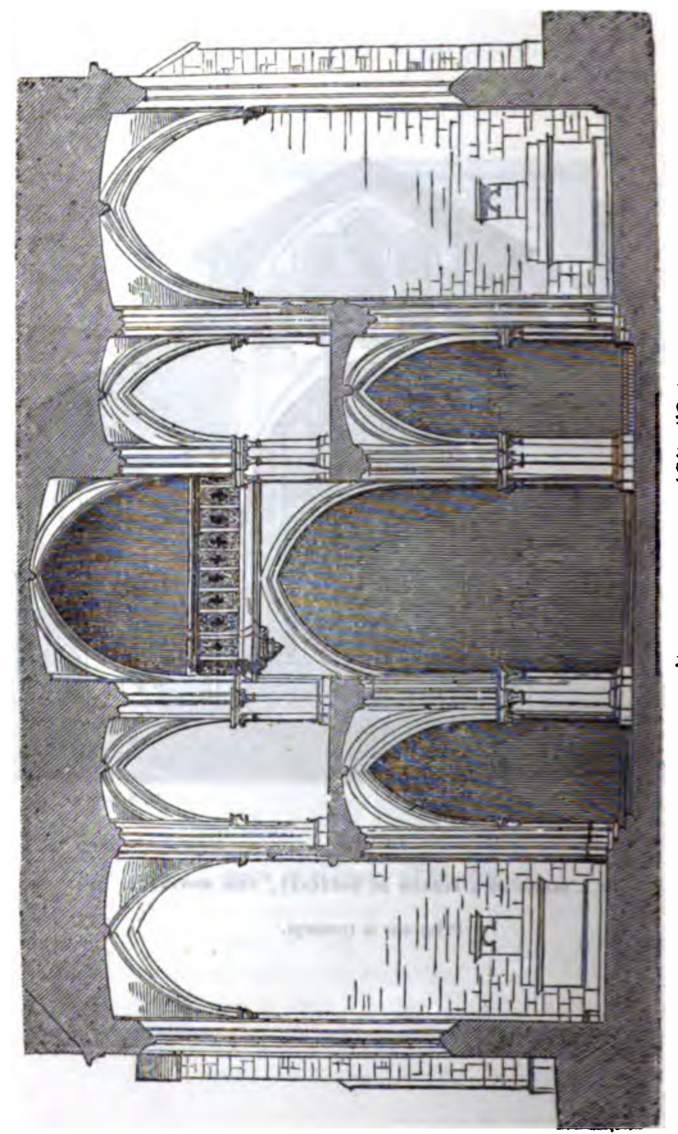


E. Sagot del.

COUPE

DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE FONTENAY, PRÈS MONTBAR,

Prise sur le transept.



COUPE DE L'ÉGLISE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

D'après les dessins de M. E. Sagot.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE TENUE A SENS

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

LE MARDI 29 JUIN 1852.

Séance du 29 juin.

(Présidence de Mgr. JOLY, archevêque de Sens.)

La Société française pour la conservation des monuments, par l'organe de son savant et zélé directeur M. de Caumont, avait promis que, pour préluder au Congrès archéologique qui devait s'ouvrir à Dijon, le 1er. juillet 1852, une séance aurait lieu à Sens, le 29 juin. Cette bonne pensée, qui rappelait de si agréables souvenirs, avait été accueillie avec reconnaissance par la Société archéologique de Sens; certaine qu'elle était des sympathies de la ville entière, elle décida que l'on choisirait cette époque pour fixer la réunion annuelle, où la Société des sciences naturelles de l'Yonne vient, comme une sœur bien-aimée, donner la main à la Société archéologique de Sens, et par une communication mutuelle de tra-

vaux et de lumières, resserrer plus étroitement encore les liens qui unissent ces deux Sociétés. Des invitations furent faites, un programme fut dressé; Mgr. l'archevêque de Sens, membre d'honneur, voulut bien accepter la présidence de cette double solennité et la réunion des deux Sociétés fut fixée au lundi 28 juin.

Une allocution pleine de dignité, prononcée avec une vive émotion par le président, Mgr. l'archevêque de Sens, a ouvert la séance. Le prélat y remerciait avec effusion les membres des deux Sociétés du concours qu'ils se prêtent mutuellement dans cette œuvre de travaux et de recherches qui a déjà produit des fruits dans les deux villes qui furent leur berceau et dont l'heureuse influence se fait sentir dans tout le département de l'Yonne.

M. Chaillou-des-Barres, président de la Société d'Auxerre, dans une notice intitulée : *Saint Louis à Sens*, a plus d'une fois été interrompu par les applaudissements de l'assemblée, lorsque dans son style plein de fraîcheur, il représentait le pieux roi, marié à Sens par les soins de l'archevêque Gauthier Cornut, qui sut lui trouver une épouse digne de lui: revenant plus d'une fois dans cette ville, où un jour il reçut, pieds nus et la tête découverte, la sainte couronne d'épines, au milieu d'une nombreuse population attirée par cet imposant spectacle et cette pieuse cérémonie.

Tour à tour MM. Pompon, professeur au collége, Giguet, vice-président de la Société archéologique, Hesmes, ancien notaire, l'abbé Brullée, l'historien de Sainte-Colombe, le docteur Rolland, le docteur Dechambre, l'abbé Prunier, curé de Soucy, donnent lecture d'une correspondance en grande partie inédite de l'illustre veuve du poète Scarron, d'un piquant apologue, d'un savant travail sur le bailliage de Villeneuve-le-Roi, des détails d'un curieux procès entre le chapitre de la métropole de Sens et les moines de l'abbaye de Sainte-

Colombe à l'occasion d'un *past* ou agape, d'un long et curieux mémoire sur l'action thérapeutique de la musique, d'une dissertation sur les caractères de la figure d'Alexandre-le-Grand éclairés par la médecine et d'un amusant mémoire sur la primatie de Germanie pour l'archevêque de Sens.

Une lecture surtout a complètement captivé l'attention des hommes sérieux présents à cette séance, et vivement intéressé les dames qui avaient désiré y assister ; c'est celle de M. Lallier, président de la Société archéologique de Sens. Dans un travail intitulé : *De l'Esclavage et de sa Suppression par le Christianisme*, homme de convictions solides, familiarisé par de consciencieuses études avec les problèmes qui préoccupent le monde, habitué à marcher le flambeau de la foi et de la raison à la main, M. Lallier a fait voir que le principe de l'émancipation universelle inscrit dans l'Evangile avait été posé par J.-C. et que le sang des martyrs qui périrent en combattant pour les saintes lois de la Sparte chrétienne avait puissamment avancé cette émancipation.

La séance fut terminée à six heures, c'était heureusement préluder à la séance du lendemain.

La séance du 29 s'est ouverte à deux heures, sous la présidence de Mgr. l'archevêque de Sens.

Siègent au bureau : MM. *Chaillou-des-Barres*, président de la Société des sciences naturelles de l'Yonne ; *Lallier*, président de la Société archéologique de Sens ; *Lapérouse*, sous-préfet de Sens ; *Auguste Cornisset*, maire de Sens ; *Gomart*, membre de plusieurs Sociétés savantes ; *de Fontette*, de Caen ; *Achille Leclere*, membre de l'Institut ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française ; *de Glanville*, propriétaire à Rouen ; *Gaugain*, trésorier de la Société française ; *Victor Petit*, membre de l'Institut des provinces. M. l'abbé *Chauveau*, vicaire-général de Sens, archi-

viste de la Société archéologique, remplit les fonctions de secrétaire.

Un grand nombre de personnes occupent les places préparées dans la salle de la mairie; un nombre imposant de dames témoignent aussi par leur présence de l'intérêt qu'elles portent aux études historiques.

On remarque dans la salle les personnes dont les noms suivent et qui, la plupart, sont membres de la Société française pour la conservation des monuments :

MM.

L'abbé CARLIER, chanoine de la Métropole.
TONNELLIER, trésorier de la Société archéologique.
LEFORT, architecte.
L'abbé MOREL, curé de St.-Pregts.
L'abbé PRUNIER, curé de Soucy.
DUBOIS Alexandre, percepteur.
TISSERAND, professeur au collége.
POMPON, professeur.
RÉTIF, docteur en médecine.
MICHEL, principal du collége.
De CANCHY, propriétaire, à Sens.
ROLLAND, docteur en médecine.
MOREAU, docteur en médecine.
SALLERON, architecte.
DUCHEMIN, imprimeur-libraire.
JACOB, pharmacien.
VIGNON, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne.
L'abbé PICHENOT, curé de St.-Pierre.
GIGUET, vice-président de la Société archéologique.
DÉLIGAND, avoué.
PROU, secrétaire de la Société archéologique.

PROVENT, avoué.
GAULTRY, conservateur des hypothèques.
LEROUX, notaire honoraire.
TIBAUD, notaire.
LECLAIR, notaire.
SALMON, avoué.
TONNELLIER, président du tribunal de Joigny.
CADET-DE-VAUX, procureur de la République, à Sens.
CLAISSE, médecin, à St.-Valérien.
MAUCLERC, médecin, à Chéroy.
DESCHAMPS, docteur en médecine, à Sens.
CORNISSET-LAMOTTE, juge de paix.
LAUDE, juge de paix.
DÉLIGAND, sculpteur, à Paris.
CARANT, médecin, à Sens.
PIGNON, avoué, à Sens.
THIOLLET, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.
POISSON, propriétaire, à Sens.
DUBOIS, Ambroise, notaire, à Sens.
LANDRY, avoué, à Sens.
DECHAMBRE, docteur en médecine, à Paris.
HESMES, ancien notaire, à Villeneuve-le-Roi.

M. Lallier lit une lettre de M. de Caumont, directeur de la Société française, par laquelle il fait part *de la contrariété qu'il éprouve de ne pouvoir se rendre à Sens, et d'être privé par là du plaisir d'y voir les personnes qu'il se faisait fête d'y rencontrer.* Le jury du salon de peinture et sculpture dont il fait partie est convoqué pour le même jour au Palais-Royal, afin de prononcer sur les récompenses à décerner aux artistes. M. de Caumont ne peut, sous aucun prétexte, manquer à cette réunion dans laquelle il est appelé à voter. Il termine en exprimant *le désir que le procès-verbal de la*

séance soit très-détaillé, afin qu'il puisse trouver une large place dans le compte-rendu. Le secrétaire prend note de ce désir et promet d'y faire droit.

M. Gomart fait hommage à la Société du premier volume de ses *Etudes Saint-Quantinoises* et d'une *Notice sur le Château de Ham et ses prisonniers.*

MM. de Glanville et Gaugain font hommage, au nom de la Société française, des *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises*, par M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, membre de plusieurs Sociétés savantes;

2°. *Des séances générales tenues à Laon, à Nevers et à Gisors, en 1851, par la Société française.*

3°. *D'un rapport verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne,* par M. de Caumont.

M. Lallier a la parole. Il rappelle qu'aux termes de la circulaire de la Société française, le but de la séance actuelle n'est point de se livrer à la lecture de quelque rédaction, mais bien de rendre compte de vive voix des travaux opérés par la Société archéologique de Sens, depuis le dernier Congrès tenu en 1847 et de répondre aux questions qui pourraient être faites; c'est une conversation scientifique. M. Lallier commence donc par exposer ce qui a été fait depuis cette époque jusqu'à présent, relativement aux pierres, débris évidents de monuments anciens, trouvées dans les démolitions de murs de ville, concédées par le Conseil municipal, acquises des deniers de la Société et exposées sous un hangard construit dans le jardin de la mairie pour les préserver des dégradations nécessairement occasionnées par les intempéries des saisons.

Sur ces pierres monumentales plusieurs inscriptions ont été lues. Voici les principales, au nombre de huit :

1°. C. DECIMIVS — C. DECIMI SE — VERI FILI. SABI — NIANVS ON — NIB

HONORIB — APVD. S. FUNC. — CVRATOR R. — CIVIT. VENET — AB IMPP. SEVE — RO ET ANTONINO — ORDINAT. P.

2°. DIDI LEVCI — ET MARIMÆ. FILIO — VIXIT ANNOS II — MENSES IV. DIES X.

3°. D. M. I PATTRIO — CENSOR N. FR.

4°. D. M. M. SECVNDI MARCELLI — ET MATRONA CONJVX ILIVS.

5°. D. M. CATIANVS — CATIANI F.

6°. D. M. M AMMILLE LOLIVSI FILIÆ.

7°. MEMORIÆ — RECIOLÆ RECALIS FILIÆ.

8°. IN HONOREM AVG. MART. VOLK. ET DEÆ SANCTISS. VESTÆ. M. MAGILIVS HONORATVS EX VOTO POSVIT SIBI SVISQVE.

On a également trouvé, depuis 1847, dans les fondations des murs de ville, un grand nombre de fragments de sculpture et d'architecture, notamment la partie inférieure du bas-relief d'Iphigénie (1), une tête d'Apollon parfaitement conservée et une très-belle pierre sculptée formant clef de voûte.

M. Thiollet dépose sur le bureau et fait circuler dans l'assemblée de charmants dessins exécutés par lui. Ils représentent plusieurs pierres trouvées dans les démolitions qui ont eu lieu à la porte Formeau, à Sens. Ces démolitions avaient mis au jour, outre plusieurs inscriptions, un certain nombre de cippes funéraires décorés de bas-reliefs et dont quelques-uns présentent cette particularité remarquable, qu'ils sont entièrement peints, de couleurs fort vives encore, dans les cavités, malgré les quinze siècles qui se sont écoulés depuis l'époque où ils ont été enfouis. Tous ces monuments ont été dessinés sur trois planches.

Quelques-uns des cippes funéraires sont monolithes, mais le plus grand nombre était formé de deux et même de trois pierres. Outre le corps du monument où l'on remarque une

(1) V. *Congrès archéologique de* 1847, p. 42.

niche encadrée de deux pilastres et contenant un ou plusieurs personnages, ils ont généralement un socle ou piédestal, et un couronnement en forme de fronton avec orillons. L'épitaphe est gravée, soit sur le piédestal, soit sur le fronton; quelquefois cette dernière place n'étant pas suffisante, l'inscription envahit une partie de la niche, où il ne reste malheureusement que quelques lettres; le fronton et même une partie du monument ayant disparu, ainsi que le piédestal.

Un autre cippe funéraire trouvé également à Sens, et publié par Millin, nous offre un exemple bien remarquable de cette particularité : l'inscription qui commence sur ce monument à la partie inférieure du fronton se continue dans la niche aux deux côtés de la tête du personnage, et elle se termine dans le bas entre ses jambes. Outre la face principale ordinairement creusée en forme de niche, les faces latérales du plus grand nombre de ces monuments sont aussi ornées de bas-reliefs; la 4e. face en est presque toujours dépourvue, ce qui semblerait prouver qu'ils étaient destinés à être placés contre une muraille.

Il ne pouvait en être ainsi d'un tombeau qui a été dessiné et qui n'existe plus en entier; on n'en a retrouvé que des fragments, mais assez caractérisés pour permettre de le restituer. Il était double et à quatre faces par le haut seulement; les deux principales formaient des niches carrées; elles étaient encadrées de pilastres cannelés. Les bases sont attiques, les chapiteaux ornés de feuilles, les moulures ont beaucoup de délicatesse; le couronnement est terminé par une pyramide ornée de feuilles briquetées; il est pénétré par quatre pignons décorés de caissons ornés de palmettes et de rosaces, un buste est au milieu de la face principale; le soubassement qui se continue en formant piédestal au droit du monument, était sans doute destiné à porter de petits monuments.

Un dessin a donné le plan d'une pierre formant à la fois piédestal et le plan de la niche.

Un autre dessin donne la face et le profil d'une pierre formant pignon et dont la figure est le plan de ce couronnement.

Il est arrivé pour beaucoup de ces monuments que l'on n'a retrouvé ni le piédestal, ni le couronnement; par conséquent les inscriptions étant inconnues, on ne peut essayer de déterminer le rang et la profession des personnages qui y sont représentés, que par des interprétations de leur costume ou des attributs dont ils sont accompagnés.

Sur un des monuments représentés par le dessin, on voit l'alliance de deux personnages : un homme et une femme se donnent la main droite ; l'homme est chaussé de brodequins, il est vêtu de la tunique et du sagum, ceint de l'épée, et de la main gauche il tient, par le cordon dont il est attaché, un objet ressemblant à des tablettes.

Sur un des côtés de ce monument est représentée dans un cadre une *ascia* sculptée en relief, ainsi que le bras qui la tient. L'épée seule peut faire supposer que le personnage était militaire : c'était un vétéran honoré de l'*honesta missio*, et dans les tablettes suspendues à son bras gauche, on reconnaît un congé du genre de ceux que l'on conserve dans les cabinets d'antiquités, et sur lesquels Cardinali et tout récemment M. de Velme ont publié d'intéressantes notices. L'ouvrage du savant piémontais contient le fac-simile d'un congé délivré sous le règne de Gordien III, l'an 243 de notre ère, à des soldats de la 2e. cohorte prétorienne. Ce monument, découvert à Lyon, en 1781, se compose de deux tablettes de bronze de 0,15 de longueur, sur 0,10 de largeur, réunies l'une à l'autre au moyen d'un fil de même métal qui passait par deux trous percés au milieu des tablettes.

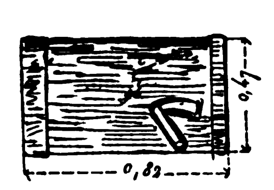
Une des figures du dessin cité représente une voiture,

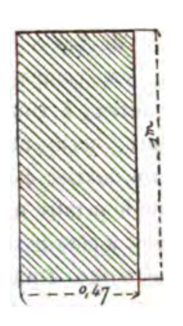
une sorte de cabriolet traîné par un cheval et dans lequel se trouve un homme armé d'un fouet. Le fond de la niche a été peint en violet, le cheval et l'homme en blanc; le fouet et les rênes sont figurés par des traits d'un rouge foncé : le véhicule était peint en jaune, les contours sillonnés



d'un filet rouge. La sculpture de l'animal tient dans les proportions du cheval et du bœuf.

Une des dernières pierres trouvées à Sens donne le dessin d'un tombeau d'un peintre à fresques. Ce bas-relief, quoique mutilé, ne laisse aucun doute sur sa destination. Il représente l'intérieur d'une salle où des ouvriers sont occupés à peindre







TOMBEAU D'UN PEINTRE GALLO-ROMAIN.

la décoration. Un échafaudage occupe le milieu du tableau, à la droite du bas-relief, un artiste, assis sur les marches d'un escalier, compose ses cartons; à gauche, un ouvrier fait le mortier, à côté de lui la sellette, l'auget, l'échelle, les tréteaux, occupent le bas de la composition. Sur l'échafaudage un ouvrier étend le mortier pour enduire le mur, tandis que le peintre met les couleurs sur le mortier fraîchement posé : à côté le seau, les pinceaux, occupent le dessus de l'échafaudage. Tout le bas-relief était colorié en rouge; sur le côté se trouve l'*ascia*. La plinthe et la corniche ont été abattues; il doit manquer le socle et le couronnement. Cette pierre est des plus précieuses pour l'étude des monuments.

Une inscription formée de trois pierres, a servi de couronnement à un monument dont la largeur était de 2^{m}. 60^{c}.; la corniche profilait sur les quatre faces. L'inscription est gravée comme il suit sur les trois pierres. On voit encore l'*ascia* gravée sur la face à la suite de l'inscription.

D M M
SECVNDI · MARCELLI · ET
MATRONA · CONIVX · ILIVS

Tous ces monuments ont dû appartenir à un cimetière dont la position est ignorée; il devait être opposé à celui qui est connu.

Une inscription des plus curieuses pour le pays est la plaque en bronze, trouvée à Sens, et qui se trouve maintenant au musée du Louvre, à Paris, laquelle établit ainsi le nom de la ville *Agedincum*. Cette plaque est de l'an 250 de notre ère; elle donne aussi le nom de trois personnages qui sont sculptés sur un tombeau, Materno Eucharistus, Caïus Amatus et Pollio Sillius.

M. l'abbé Chauveau demande comment cette plaque, trouvée à Sens, se trouve maintenant au musée à Paris. M. Thiollet répond que cette plaque était d'abord conservée dans le cabinet de M. Lorne; qu'à sa mort, les objets qui le composaient ont été dispersés; que la plaque en question a été achetée par un amateur de Paris qui l'a ensuite vendue au musée.

L'inscription et les monuments ci-joints, continue M. Thiollet, mériteraient d'être publiés ensemble par les soins de la Société.

M. Lallier possède un cippe funéraire conforme en tous points à l'un de ceux qui sont dans le jardin de la mairie, mais de plus il est complet par le bas comme par le haut; le couronnement porte un plateau circulaire qui a dû recevoir une urne.

M. Chaulay dépose sur le bureau un petit fragment de marbre trouvé dans les ruines de la Motte-du-Ciar, le 29 avril 1852. Un commencement d'inscription se trouve sur ce fragment qui est coupé d'équerre à l'endroit où commencent les lettres, ce qui lui semblerait indiquer le commencement d'une inscription. Les lettres sont en creux, la troisième lettre de la première ligne a très-peu de cavité.

VOP

NIT

M. Chaulay s'efforce de chercher un sens à ces lettres, et s'arrête à une pensée qui lui semble être en rapport avec la supposition que des thermes se trouvaient à la Motte-du-Ciar.

A ce sujet, M. Chaillou-des-Barres demande si l'on doit s'arrêter à l'opinion manifestée en 1847 par M. de Caumont, qui croit reconnaître à la Motte-du-Ciar les caractères d'un établissement thermal.

M. Achille Leclerc répond que sa conviction personnelle est qu'il n'y avait pas de thermes à la Motte-du-Ciar, mais un camp prétorien ou quelque chose d'analogue; que les trous qui ont été signalés dans les fouilles opérées, qui, selon M. de Caumont, devaient avoir été pratiqués pour la conduite des eaux dans cet établissement, étaient destinés, selon lui, à recevoir des assises de pierre de taille qui, ayant plus de solidité que des moellons, pouvaient mieux supporter les différentes parties de l'édifice.

M. Lallier rappelle que M. de Caumont, dans le Congrès tenu à Sens en 1847, avait manifesté le désir que l'on pût faire quelques recherches sur l'emplacement du *forum* et sur celui des arênes.

Les tentatives faites pour découvrir l'emplacement du *forum* ont donné peu de résultats. On a été plus heureux dans les fouilles faites aux arênes. On a découvert l'enceinte, les portes principales, les portes latérales. On a pu estimer que les arênes de Sens, au moins pour la partie intérieure (car la partie extérieure, couverte sur une assez grande superficie de vignes et d'habitations, n'a pu être suffisamment explorée), présente les mêmes dimensions que les arênes de Nîmes, c'est-à-dire, 72^{m}. dans sa plus grande longueur, sur 48^{m}. de largeur.

M. Achille Leclerc fait remarquer que les arênes ont, à peu de chose près, la même dimension partout; que les différences sensibles que l'on peut trouver n'ont lieu que pour la place réservée aux spectateurs. Cette place devait être plus ou moins étendue, mais toujours en rapport avec la population des villes où se trouvaient les arênes.

M. Lallier fait connaître que, dans l'intérêt de la science archéologique, le Conseil municipal de Sens, dans une délibération prise à cet effet, a arrêté que pour conserver non seulement la mémoire, mais encore quelques types de

nos anciennes constructions murales, plusieurs parties de murailles sénonaises conserveraient leur cachet architectonique, et entr'autres le fragment de muraille au-dessous du collége, les fragments situés au-dessus de la porte St.-Hilaire et auprès de la maison Schleffer.

M. Lefort, architecte, a la parole. Après avoir fait remarquer l'analogie qui existe entre le grain des pierres et les morceaux de marbre trouvés à la Motte-du-Ciar et au gué de Salcy, situé à peu de distance, sur un point de la rivière d'Yonne, où probablement existait autrefois un pont, M. Lefort nous fait descendre dans la crypte de l'église de Sognes, petit village situé à 20 kil. de Sens, dans le canton de Sergines. Cette crypte signalée à la Société archéologique de Sens par M. l'abbé Chauveau qui, dans une visite pastorale de Mgr. l'archevêque, se trouvant sur les lieux, la fit ouvrir et voulut y descendre, doit être rapportée au XIe. siècle, ainsi que l'accuse l'agencement des colonnes. La Société a nommé dans son sein une commission qui a fait faire des fouilles avec précaution et fait opérer un déblaiement qui, en donnant connaissance de cette crypte, a fait voir aussi le mal et la dégradation. Cette crypte s'étend sous toute l'abside de l'église, dans une étendue de 7 mètres sur 6, et repose sur douze colonnes. Divers plans de cette crypte sont déposés sur le bureau et remis à M. Gaugain, trésorier de la Société française.

M. Gomart demande si les fouilles opérées ont fait faire la découverte de tombeaux ou de pierres tumulaires.

M. de Glanville fait remarquer que la pierre meulière a été fort employée dans les constructions du XIe. siècle et désire savoir si cette pierre a été mise en usage pour bâtir la crypte en question.

M. Lefort répond : 1°. que l'on a trouvé dans la crypte de Sognes une seule pierre tumulaire qui servait de table

d'autel, avec cette inscription : *Eustachia de Villareri Domina;* 2°. les marches n'existent plus depuis long-temps; on descend dans la crypte par une pente rapide, couverte de pierres et de décombres; 3°. la pierre employée dans cette construction est la meulière, la même que celle dont on a fait usage pour la crypte de St.-Savinien. M. Lefort termine son rapport en exprimant le vœu, au nom de la Société archéologique de Sens, que dans l'intérêt de ce monument, dans l'intérêt de la localité qui n'offre aucune espèce de ressource, en l'absence regrettable de M. le directeur de la Société française, MM. les membres présents veuillent bien ágréer et favoriser la demande d'un secours pour la restauration de cette crypte que, sur la demande de M. Gaugain, trésorier, M. Lefort déclare devoir s'élever à 2,000 fr. environ.

M. l'abbé Carlier demande à revenir sur l'intéressante notice de M. Chaillou-des-Barres, et à Gautier Cornut, archevêque de Sens. Permettez-moi, Messieurs, dit-il, d'ajouter aujourd'hui quelques mots sur la famille des Cornut et sur les traces qu'elle a laissées de son passage dans la ville de Sens. Vers 1180, vivait à Villeneuve-Cornut, aujourd'hui Salins, près Montereau, une veuve nommée Elizabeth. Cette veuve avait quatre fils qu'elle éleva dans la crainte de Dieu; le premier, Gauthier Cornut, devint archevêque de Sens; le deuxième, Albéric Cornut, fut évêque de Chartres; le troisième, Gilon Cornut, fut archidiacre, puis archevêque de Sens, et succéda à Gauthier, son frère aîné; le quatrième resta avec sa mère à Villeneuve. Après son mariage, leur mère, Elizabeth Cornut, se retira à Tart, près Dijon, y bâtit un monastère et y mourut en odeur de sainteté : on l'appelle encore aujourd'hui la bienheureuse Elizabeth. Son nom et ses pieux exemples n'ont pas été perdus dans sa famille; encore aujourd'hui la fille aînée a le privilége de porter le nom d'Elizabeth.

Nous n'avons pas de renseignements plus reculés sur la famille Cornut. Avant de passer à un autre sujet, il est intéressant de dire que la famille Cornut va finir de nos jours comme elle avait commencé au XIIe. siècle, c'est-à-dire, par une religieuse.

Mme. la marquise Cornut de Balivière, seule héritière du nom de Cornut, n'a pas eu de fils pour perpétuer un nom qui rappelle tant de vertus et de bienfaits, et après avoir marié ses trois filles, elle s'est retirée dans un couvent à Paris, faubourg du Roule, pour marcher sur les traces de son aïeule, la bienheureuse Elizabeth.

La famille Cornut occupa le siège archiépiscopal de Sens pendant près d'un siècle. Gauthier Cornut, Gillon Ier. Cornut, Henry Cornut, Gillon II Cornut, Etienne Bégnard, neveu du précédent par sa mère, occupèrent successivement et presque sans interruption le siège de Sens. Ce sont eux qui ont achevé la cathédrale qui déjà était commencée; ce sont eux qui ont doté la cathédrale; ce sont eux qui ont bâti l'archevêché et l'ont doté; ce sont eux qui ont doté le chapitre de Sens; ce sont eux qui ont bâti l'hôpital de Sens et l'ont doté; les corbeaux de la grande salle portent encore leur écu : et ce qui prouve que la charité exercée avec ordre et discernement n'appauvrit jamais, c'est que leurs arrière-neveux jouissent encore aujourd'hui d'une fortune considérable.

L'archevêché de Sens fut bâti par Gauthier Cornut; il n'en reste plus que la moitié qu'on appelle l'officialité. Le rez-de-chaussée était occupé par les bureaux de l'officialité; le premier étage était occupé tout entier par la salle synodale et communiquait de plein-pied avec les appartements de l'archevêque.

Ce vieux monument du premier quart du XIIIe. siècle, est encore aujourd'hui considéré comme un des plus beaux

du moyen-âge; il a été déclaré monument historique sur le rapport de MM. Lenormand et Mérimée, et sur leurs sollicitations, l'Etat a témoigné au Conseil municipal de Sens le désir de le racheter et de le restaurer. La ville de Sens s'est empressée d'accéder à ce désir. Bientôt l'officialité sera propriété de l'Etat; plus tard il sera restauré dans son état primitif, sur les plans de restauration de M. Viollet-Leduc. Mais la ville de Sens est empressée de jouir et de voir bientôt sa place principale décorée par un monument achevé et digne de l'attention des connaisseurs. Elle prie donc MM. les membres de la Société française d'appeler la bienveillance du gouvernement sur l'officialité de Sens et d'accorder à sa belle architecture une mention honorable dans son procès-verbal.

M. Lallier prend de nouveau la parole sur le désir exprimé par M. l'abbé Carlier, relativement au bâtiment de l'officialité. Il pense que le moment est favorable à l'émission d'un vœu pour la prompte restauration de ce bâtiment qui a été visité tout spécialement par un ancien ministre, M. Léon Faucher, et qui a attiré l'attention du Prince-Président de la République. En conséquence, le secrétaire est autorisé à formuler le vœu suivant :

« La Société française pour la conservation des monu-
« ments, la Société archéologique de Sens, la Société des
« sciences naturelles de l'Yonne, réunies en séance extra-
« ordinaire à Sens, sous la présidence de Mgr. l'archevêque
« de Sens, le mardi 29 juin 1852, considérant 1°. qu'une
« commission composée de plusieurs membres de l'Institut,
« ayant à sa tête M. Léon Faucher, ministre de l'Intérieur,
« est venue exprès à Sens pour visiter le bâtiment de l'offi-
« cialité dans ses plus petits détails;

« 2°. Que le prince Louis Napoléon, dans un voyage à
« Sens, a voulu l'examiner aussi;

« 3°. Que le bâtiment de l'officialité de Sens est, d'après « le témoignage des hommes les plus instruits et les plus « spéciaux en cette matière, probablement le seul en son « genre;

« 4°. Qu'en conséquence le bâtiment de l'officialité a été « classé parmi les monuments historiques;

« 5°. Que la ville de Sens, reconnaissant l'impossibilité « dans laquelle elle se trouve, vu l'exiguïté de ses ressources, « de pouvoir jamais s'occuper d'une réparation convenable, « a décidé par son Conseil municipal de faire vente à l'Etat « de ce bâtiment de l'officialité;

« Émettent le vœu que le gouvernement prenant en con- « sidération ces motifs, veuille bien donner à cette affaire « une prompte solution, en ordannant l'acquisition par l'Etat « du bâtiment de l'officialité, et sa prompte et complète res- « tauration. »

M. Lefort appelle l'attention du bureau et l'intérêt de la Société sur l'église de Chaumont, commune du canton de Pont-sur-Yonne, arrondissement de Sens. Elle est, comme église paroissiale, au jugement de M. V. Petit, une des plus intéressantes de l'arrondissement. Elle est d'une époque de transition et d'une exécution parfaite. Il en dépose les plans sur le bureau, fait remarquer surtout une porte dont il donne le dessin et demande à la Société française une subvention pour cette église. Une restauration entière pourrait s'élever à 5,000 fr., il ne faudrait pas moins de 2,000 fr. pour une réparation partielle.

M. Duplès-Agier, membre correspondant de la Société archéologique, dont M. Lallier lit la lettre, regrette de n'avoir pu se rendre à la séance. S'il avait reçu plutôt le programme, il aurait rédigé la notice des anciens pouillés de Sens, qui sont conservés en manuscrit dans les bibliothèques de Paris. Ce sujet est assez intéressant, puisque les anciens

pouillés sont en général assez rares. On en connaît quelques-uns du XIIIe. siècle; mais la plus grande partie de ceux que l'on possède communément, ne remontent pas plus haut que le XVIe. siècle. Ceux du diocèse de Sens en particulier, ceux qui sont déposés dans les bibliothèques, dans les archives du département, sont trop modernes pour attirer l'attention des archéologues. Ce serait donc rendre un service à la Société archéologique de Sens, que de lui signaler un ancien pouillé sur parchemin qui existe à Paris, au département des manuscrits de la bibliothèque nationale. Ce manuscrit qui paraît remonter au XIVe. siècle, est coté n°. 1328 (supplément français). Il est revêtu d'une ancienne reliure en veau à filets, sur le plat de laquelle on lit, en lettres d'or, l'inscription suivante :

POLLIER DE L'ARCHEVÊCHÉ DE SENS.

Le titre exact de ce manuscrit d'une fort belle écriture tracée sur du vélin, est celui-ci :

Hec sunt beneficia, curata, abbatie, deinde prioratus et capellania diœcesis senonensis, nec non valores eorumdem et similiter capitula, domus Dei et leprosarie ejusdem diœcesis per decanatus procedentia et primo : etc.

Sur la dernière feuille de ce pouillé, on lit, d'une écriture moderne, la date 1411. Peut-être cette date désigne-t-elle l'époque de la rédaction du pouillé, qui n'est certainement pas postérieur au XVe. siècle. On pourrait publier le texte de ce manuscrit qui renferme peut-être le plus ancien pouillé du diocèse et en le comparant avec les autres manuscrits qui existent à Paris, dans les différentes bibliothèques, il serait possible d'éditer un pouillé exact et complet. Les autres manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent des pouillés du diocèse de Sens, sont les n°s. 5199 et 5218 de l'ancien fond latin. On peut y joindre le n°. 1853, S^{t}.-Germ.

fr. et le n°. 279, S^t.-Genn. fr. Enfin la bibliothèque de l'Arsenal possède aussi en manuscrit in-8°., un pouillé du diocèse de Sens, il porte le millésime 1761 et est coté, hist. fr. n°. 342. Si la Société archéologique de Sens jugeait cette publication intéressante, et elle ne peut manquer de l'être au point de vue topographique, puisque l'on sait que les anciens pouillés offrent le détail de l'ancienne géographie ecclésiastique des provinces, M. Duplès se chargerait volontiers de la notice et de la transcription du manuscrit qui serait ensuite inséré en totalité, ou par extrait dans le Bulletin.

Au nom des trois Sociétés réunies, M. le Président accepte avec reconnaissance l'offre de M. Duplès-Agier.

M. Victor Petit demande la parole pour faire des observations sur les conclusions tirées hier par M. le docteur Dechambre, dans son travail sur les caractères de la figure d'Alexandre-le-Grand éclairés par la médecine. Ces conclusions étaient :

1°. L'antique, connu sous le nom d'Hernès-Alexandre, représente un personnage atteint d'un torticolis par raccourcissement du muscle sterno-mastoïdien droit.

2°. L'un des éléments de la difformité (l'inclinaison du cou à gauche) est en rapport avec les traditions historiques et concourt avec les témoignages déjà reconnus de l'authenticité du monument à établir, qu'il s'agit réellement d'Alexandre.

3°. La représentation exacte et minutieuse de la difformité ne pouvant être due au hasard du ciseau, atteste que l'antique est un portrait fidèle.

M. V. Petit ne voit dans ce buste qui est de nouveau exposé sur le bureau, qu'une mauvaise copie de l'œuvre d'un grand maître, copie due au ciseau maladroit d'un ouvrier peu habile. Selon lui, les artistes anciens avaient toujours en vue le beau idéal; ils y tendaient de toutes leurs forces; d'ailleurs la flatterie n'aurait pas manqué de faire disparaître ou du moins de dissi-

muler un défaut naturel. M. Thiollet partage le sentiment de M. V. Petit; il n'a vu dans ce buste qu'un ouvrage de peu de valeur. D'ailleurs, continue M. V. Petit, ce buste est demeuré long-temps enfoui en terre; il a dû souffrir, il a souffert en effet de la dégradation occasionnée nécessairement par les eaux; ce buste a été brisé en plusieurs morceaux et le raccord des différentes pièces a été opéré par un artiste maladroit.

M. Déligand, sculpteur, dont le témoignage est invoqué par M. V. Petit, pense comme lui que ce buste ne passerait pas pour un chef-d'œuvre; comme lui il admet que certaines parties ne sont pas traitées selon les règles ordinaires de l'art; mais il ne suit pas M. V. Petit dans ses conséquences.

M. Achille Leclerc déclare qu'il n'est ni peintre, ni sculpteur, mais qu'une grande partie de sa vie se passe au milieu de ces artistes. Il raconte l'histoire de ce buste dont l'authenticité, selon lui, ne peut être mise en doute. Pour le mérite de la figure, on s'accorde à voir un type grec; elle en a toutes les finesses, toute la pureté. On peut dire que ce n'est là qu'une copie : mais si nous savons comment se font maintenant les copies, nous ignorons complètement comment elles se faisaient chez les anciens. Mais ce buste n'a jamais été considéré comme une copie. Quant à la difformité naturelle si parfaitement imitée, c'est là une perfection de l'artiste qui savait imiter même les défauts, mais avec un tel talent, une telle précision, un tel fini de travail que la laideur disparaissait; c'est ainsi que la statue d'Esope, c'est-à-dire du personnage de l'antiquité le plus disgrâcié et le plus disgrâcieux, était rendue avec une telle vérité que la laideur disparaissait pour ainsi dire pour faire place au beau de la vérité; ainsi la statue de Cicéron, ou plutôt son buste dont l'authenticité n'est pas douteuse, représente la difformité du pois chiche qu'il avait sur le visage et que l'artiste a su parfaitement reproduire.

M. le docteur Dechambre répond à M. V. Petit; il prouve en peu de mots que les anciens représentaient les difformités naturelles, parce qu'ils copiaient la réalité. Que ce buste soit une copie, qu'il soit un original, c'est une autre question qui ne fait rien à l'affaire, si le buste actuel porte en perfection, non pas seulement un caractère, mais tous les caractères du torticolis. Or l'authenticité de ce buste n'est pas douteuse, vous avez entendu M. A. Leclerc. Cet ensemble des caractères du torticolis suppose un haut talent dans l'artiste qui n'a pu, qui n'a dû s'appliquer qu'à copier strictement et avec tout le fini possible, la nature qu'il avait sous les yeux.

On a dit, continue M. Dechambre, et c'est la vérité, que ce buste avait été fracturé; on a dit qu'une main malhabile en rapprochant les morceaux et en les réunissant, avait opéré cette difformité; c'est possible. Mais il est un fait bien remarquable et tout en faveur de la thèse que je soutiens; ce fait le voici, c'est que la difformité ne se trouve pas dans les parties rapprochées, ni dans la réunion de ces parties, travail qui a été parfaitement exécuté; mais tous les caractères de la difformité se trouvent dans la partie du buste qui n'a subi aucune altération, aucune fracture, et qui, au sentiment des adversaires, est demeurée dans un parfait état de conservation.

Après cette intéressante discussion, Mgr. l'archevêque, président, attire l'attention du bureau et de la Société, sur deux verrières, façon XIIIe. siècle, exécutées par MM. Vaissières de Seignelay (Yonne). M. de Glanville témoigne sa satisfaction de ce travail qui, selon lui, ne le cède en rien aux véritables verrières du XIIIe. et du XIVe. siècle; il félicite Mgr. l'archevêque d'avoir dans son diocèse des artistes consciencieux qui s'appliquent à ressusciter les trésors de la peinture sur verre. M. de Glanville donne des éloges mérités et des encouragements à un jeune artiste de Sens, M. Coura-

geux, homme de bonne volonté et plein d'amour du travail, qui présente aussi un échantillon de peinture sur verre qu'il exécute avec le concours d'un ouvrier de Villeneuve-le-Roi.

Enfin aux nombreux applaudissements de l'assemblée, Mgr. l'archevêque, au nom de la Société française, remet à M. Thiollet une médaille d'argent, grand module qui porte ces mots : *à M. Thiollet. Étude et description des monuments romains.*

La séance est levée à 5 heures.

Le même jour, à 6 heures, Mgr. l'archevêque réunissait autour de sa table à l'archevêché, les membres présents de la Société française, avec les membres des bureaux des Sociétés de Sens et d'Auxerre ; et le soir, le salon s'ouvrait à tous les membres qui voulaient venir terminer, dans une douce intimité qui fait le charme de nos réunions, cette fête de famille.

Le Secrétaire,

E. CHAUVEAU.

Vicaire-général de Sens, membre de la Société française pour la conservation des monuments.



NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE ROUVRES,

CANTON DE GENLIS,

DIOCÈSE DE DIJON (1);

Par M. l'abbé HUROT,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments et de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

MESSIEURS,

Dans les lieux importants les églises sont l'objet d'études et de soins tout particuliers : mais au milieu de la campagne, dans un village d'une population peu nombreuse, un monument religieux, quelle que soit sa valeur, reste tout-à-fait inaperçu. Le défaut de ressources pécuniaires, plus souvent une coupable incurie, le condamnent à la dégradation, lorsque la bonne volonté des administrations locales, détournée de son but par des architectes sans talent, ne lui inflige pas d'inintelligentes réparations, plus regrettables cent fois que la destruction elle-même.

C'est pour cela que je viens demander à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE la permission de lui lire quelques lignes sur l'église paroissiale St.-Jean-Baptiste de Rouvres.

Je ne sache pas que jusqu'aujourd'hui elle ait été étudiée

(1) Cette notice a été lue au Congrès archéologique, dans la séance du lundi 5 juillet 1852.

comme elle le mérite : cela explique sans doute l'oubli absolu dans lequel le gouvernement l'a toujours laissée, depuis même qu'elle est inscrite au nombre des monuments historiques. Aussi la destruction la gagne tous les jours de plus en plus. Cependant c'est, je crois, l'église rurale la plus remarquable, et bien certainement c'est une des plus correctes, des plus uniformes qui existent dans l'étendue du diocèse de Dijon.

Construite en forme de croix latine, avec chevets droits, elle mesure à l'intérieur 35 mètres et demi de long, sur 16 mètres 5 décimètres de large et un peu plus de 11 mètres de hauteur sous voûte dans la nef principale. Jusqu'aux transepts, longs de 23 mètres 30 centimètres, au-delà desquels elles se prolongent cependant par deux chapelles carrées, les ailes ont en largeur et en élévation la moitié de la nef. Elles communiquent avec cette dernière par cinq travées ogivales que partagent des piliers massifs, sans être lourds, de forme octogonale, à base d'inégale hauteur. On pourrait croire que ces piliers sont sans chapiteaux, si une moulure très-simple et peu saillante, quelques feuilles de trèfle, de vigne ou d'autres plantes sculptées en haut-relief, ainsi qu'une espèce de corniche, n'indiquaient que l'architecte n'a pas voulu se priver de cette ornementation. La voussure des ogives est formée par un prisme à arêtes vives, figurant la moitié d'un octogone, comme si chaque pilier, se partageant par le milieu, à partir du chapiteau, s'inclinait doucement à droite et à gauche pour aller rejoindre ses deux voisins.

Dans l'intérieur de la nef, au-dessus des travées, un second étage est figuré par des arcatures ogivales que dessine une mince colonnette cylindrique, à peine engagée dans le mur. Des personnages dans une posture plus ou moins fatiguée, saillant du mur comme des gargouilles, quelquefois une simple tête, supportent des piédestaux complets d'où s'élancent,

en se dégageant avec grâce pour rayonner sous les voûtes, et les colonnettes dont je viens de parler, et de puissants arcs-doubleaux, et des nervures qui se croisent au centre des travées. A peu d'exceptions près les clefs de voûte sont ornées de rosaces, de couronnes de fleurs, d'écussons travaillés avec beaucoup de délicatesse.

Les maîtres-piliers sont de grosses colonnes monocylindriques, flanquées sur quatre points de pilastres prismatiques qui s'élancent jusqu'à la voûte sous laquelle ils s'unissent en arcs-doubleaux. Deux de ces piliers, ceux du levant, commençant les murs du sanctuaire, n'offrent à cause de cela que trois pilastres au lieu de quatre. Dans chaque angle des transepts trois minces colonnes, distancées autour d'un cylindre principal, qu'elles laissent voir engagé à demi dans la muraille, s'élancent avec hardiesse jusqu'à la naissance des voûtes, sous lesquelles elles se ramifient ensuite en gracieuses nervures.

Au Nord et au Midi, les murs du transept sont percés de très-hautes fenêtres ogivales qui encadrent une rosace à six lobes et une lancette géminée du plus pur dessin. On voit une fenêtre de même dimension au-dessus du portail occidental; mais il y a cette différence que les ogives et la rosace sont trilobées.

D'autres fenêtres en lancettes, au nombre de trois, en l'honneur de l'adorable Trinité, s'ouvrent au fond du grand chevet : elles sont surmontées, à l'étage supérieur, par un œil-de-bœuf énorme, qui inonde le sanctuaire de clarté. — Chacun des collatéraux est éclairé par quatre fenêtres du même style que les autres, quoique beaucoup plus petites. Il reste dans l'une d'elles quelques fragments de vitraux peints qui permettent de croire que, dans le principe, l'église de Rouvres n'a manqué d'aucune splendeur.

Sortons un instant de l'édifice.

Au dehors, la première chose qui frappe, c'est la présence

de contreforts massifs sur tous les points où ils pouvaient être nécessaires. Ceux qui s'élèvent le long des ailes se continuent invisibles sous les combles, en forme d'arcs-boutants, pour appuyer la voûte de la nef. A un des angles du transept nord, deux de ces contreforts se déploient, comme deux longues ailes, autour d'une charmante tourelle, terminée en lanterne conique, dans laquelle rampe l'escalier tournant qui conduit aux combles et dans la tour du clocher.

Dressée au point d'intersection de la croix, cette tour paraît aujourd'hui massive, lourde, singulièrement disgracieuse, écrasée qu'elle est par un ignoble toit à quatre pans; mais dans l'origine, elle servait de base à une flèche élancée qu'on pouvait apercevoir de plusieurs lieues. Galas, général des troupes allemandes, dans la dernière période de la guerre de Trente-Ans, mit à sac le bourg alors considérable de Rouvres, démolit le château ducal à coups de canon, en septembre 1636, lorsqu'il allait, pour le compte du duc de Lorraine, assiéger la petite ville de St.-Jean-de-Losne. D'autres historiens prétendent que c'est après sa défaite devant cette ville. Quoi qu'il en soit du moment précis de ce fait désastreux, le général allemand, ou un de ses lieutenants, le général Mercy, laissa brûler la flèche de notre église. On n'a jamais pu la remplacer depuis. Nous n'avons par conséquent que la tour en maçonnerie, laquelle est éclairée sur chaque face par deux fenêtres ogivales accolées.

Sans être d'une remarquable beauté, le grand portail et celui du Midi, sont décorés avec toute l'ornementation qui était employée à l'époque de leur construction. Les tympans en sont nus, encadrés dans une voussure subtrilobée. Les pieds-droits sont ornés d'élégantes moulures. J'incline à croire que la troisième porte, celle qui sert actuellement d'entrée ordinaire, a été ouverte postérieurement, bien qu'elle n'ait avec les deux autres qu'une seule différence, celle

d'être en plein-cintre et non en ogive. Ce qui me porte à ce sentiment, c'est que pendant le règne des ducs de Bourgogne, le bourg de Rouvres, qui renfermait alors une population de près de 3,000 âmes, était presque tout entier au levant et au midi de l'église ; partant, cette ouverture septentrionale était à peu près inutile. Si cependant elle est aussi ancienne que le reste de l'édifice, elle offrirait un argument de plus pour la date que je vais assigner, en se trouvant là comme un dernier adieu de l'architecture romane dans nos contrées.

D'après ce qui précède, je me crois donc autorisé à faire remonter la construction de notre église au XIIIe. siècle. Elle présente en effet, et même elle présente exclusivement, les traits caractéristiques de l'architecture ogivale primaire, grande sobriété d'ornementation, rectitude admirable des lignes, ogives régulières un peu surélevées, fenêtres en lancettes souvent géminées. Ce sentiment est, je l'espère, fondé sur des preuves péremptoires que je ne puise pas toutes dans son style architectural ; car notre église porte très-visible et plusieurs fois répétée la date de son édification. Je trouve à quatre ou cinq clefs de voûte un écusson portant *bandé d'or et d'azur à six pièces avec bordure de gueules.* Qui ne sait que ce sont là les armes de la première maison royale de Bourgogne ? Donc notre église a été élevée pendant la durée de cette famille qui s'éteignit, dans le bourg même, en 1361, par la mort malheureuse de Philippe de Rouvres. — Mais voici encore d'autres présomptions.

Il résulte de toute l'histoire de Bourgogne que les ducs des deux races avaient une véritable prédilection pour le séjour de Rouvres. Ils y possédaient un château fortifié, ils y tenaient des assemblées politiques et judiciaires, ils l'habitaient fréquemment et longuement (1). En 1341, le 12 avril, le duc

(1) Voir, entre autres, Dom Plancher, t. II et III, *passim.*

Eudes IV fonda dans la chapelle de Rouvres quatre chanoines tenus à résidence et à la récitation quotidienne de l'office divin. Quelque temps après, à la prière de son épouse et de son fils Philippe, il ajouta à ces quatre chanoines deux chapelains pour les autels de sainte Catherine et de saint Georges (1). Eudes IV, dans ces chartes, rappelle que l'église existe *depuis long-temps* : il donne pour motif de ses fondations que les deux chanoines établis par ses ancêtres ne suffisent pas pour l'acquit de leurs devoirs. N'est-il pas juste de conclure que l'église de Rouvres avait plus d'un demi-siècle d'existence en 1341, ce qui la reporte au XIIIe. siècle ? Avouons, Messieurs, qu'à moins de titres écrits, il est difficile de réunir plus de probabilités.

Cependant voici quelque chose qui, au premier abord, contredit, détruit même tout ce que je viens d'avancer : c'est une inscription très-lisible, écrite en lettres d'or sur la bande inférieure d'un dais ou baldaquin dont le couronnement consiste en une jolie balustrade à jours du style flamboyant le plus facile à reconnaître. « L'AN MIL IIII^c IIII^{xx} et cinq, nous « dit ce document, LE DIMENCE AVANT L'ASSOMPCION NOSTRE « DAME, FUT DÉDIÉE L'ÉGLISE DE CÉANS. » Cette inscription annulera-t-elle toute la valeur des preuves architecturales et historiques qui précèdent ? Je ne le crois pas. Il est plus naturel de penser que le baldaquin en question a été apporté à Rouvres d'un lieu voisin, par exemple du prieuré d'Epoisses qui nous a donné la magnifique croix dont j'aurai à parler à la fin de cette notice. Mais sans avoir recours à cette supposition gratuite, quoique tout-à-fait raisonnable, sans même avancer avec M. Jules Marion, dans sa petite notice sur Rouvres (2), que peut-être l'église, élevée au XIVe. siècle,

(1) Voir Dom Plancher, t. II et III, *passim*.

(2) In-8°. de quelques pages.

ce qui ne s'appuie sur rien, n'aura été dédiée qu'au XVe., ce qui serait fort singulier, pour ne pas dire autre chose; on peut regarder ce petit meuble comme appartenant à l'église de Rouvres, et il n'en deviendra ni plus embarrassant, ni plus décisif.

Je suis assuré que ce dais, placé actuellement au-dessus des fonts baptismaux, avec lesquels il n'a aucun rapport, n'est pas où il a dû être d'abord. J'ai dit plus haut que les ailes de notre église se terminent, par de-là le transept, en deux chapelles à chevet droit. L'une d'elles existe encore au midi avec son architecture identique à celle du reste de l'édifice, avec sa jolie crédence subtrilobée, avec sa petite fenêtre en lancette. Celle du Nord, au contraire, a été détruite pour faire place, au XVe. siècle, à une autre chapelle de dimension plus vaste, montrant partout le style flamboyant. Sa fenêtre principale basse, large démesurément, est divisée en trois baies, dont les meneaux s'épanouissent, même avant la naissance de l'ogive, pour former diverses figures. Après cette première preuve de la date, relativement moderne de cette chapelle, je montrerai à la clef de voûte un écusson *écartelé au 1er et au 4e de Bourgogne moderne, qui est de France sans nombre avec bordure componée d'argent et de gueules, en second de Bourgogne ancienne partie de Brabant, qui est de sable au lion d'or, au troisième aussi de Bourgogne ancienne partie de Luxembourg qui est d'argent au lion de gueules, et sur le tout l'écu de Flandre qui est d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.* Or, ces armoiries sont celles de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne de la deuxième race depuis 1419 jusqu'à 1467.

Je montrerai encore devant l'autel une superbe pierre tombale qui offre, sous une double arcature trilobée, deux images dessinées au trait. L'homme coiffé d'un bonnet de fourrures, est couvert d'une robe serrée à la taille par une

ceinture de cuir d'où pend l'aumônière. La femme, la tête couverte d'une sorte de cornette, porte une robe flottante dont le bas est garni d'hermine, figurée par une incrustation en marbre blanc. Les figures, les mains des deux personnages sont formées par de semblables incrustations. Autour se lit l'épitaphe que voici :

CY GISENT MONOT MACHEFOING CAPITAINE CHASTELLAIN — DE ROUVRES PREMIER VALLET DE CHABRE ET GARDE DES JOYAULX DE MONS^{r}. LE DUC DE BOURG^{n}. ET DE BRABANT ET DEMOISELLE — JEHANNE DE COURCELLES SA FEME MÈRE DE LAIT DU DIT DUC PHR — QUI TRESPASSA LE XVIe. JO D'OCTOBRE M CCCC ET XXVIII ET LE DIT MONOT TRESPASSA LE VIIe. JO DE SEPTEMBRE M CCCC XLV. DIEU AYT LEURS AES.

Au sommet et aux quatre angles de cette tombe, ainsi que sur les colonnes angulaires de la chapelle et au-dessus de l'autel, sont gravées les armoiries, soit séparées (1), soit réunies sur le même écu, du sire de Machefoing et de sa femme.

La date de cette chapelle est donc hors de doute. Si je prétends qu'elle en a remplacé une autre plus ancienne, semblable à celle du Midi, c'est qu'elle n'est que juxtaposée contre l'église sans y être attachée d'aucune manière (2); c'est encore que les deux ouvertures par lesquelles elle communique entre le transept et le sanctuaire, sont du style ogival primaire.

Or, à mon avis, Messieurs, le dais dont il a été question plus haut peut appartenir à cette chapelle, et c'est de sa dédicace particulière qu'il ferait mention. Le mot d'église appliqué à une simple chapelle ne serait alors qu'un mot

(1) D'azur à trois molettes d'or et au croissant de même en abime.

(2) Les murs ne sont pas reliés avec le mur du sanctuaire, et on voit encore dans les combles, des pierres de la chapelle absidale primitive.

prétentieux, justifié en partie par l'établissement d'un chapelain spécial, indépendant, probablement, du chapitre et du curé de l'église. Alors il n'y a plus rien d'embarrassant : notre bel édifice, tout entier du XIII°. siècle, aura été construit sans interruption, par la munificence des ducs de la première race, sous la direction d'un seul architecte.

Si cependant, Messieurs, il vous répugnait autant qu'à moi de croire au titre d'église donné à une chapelle particulière, rien n'empêche que nous ne profitions d'une indication de Courtépée dans sa *Description du duché de Bourgogne* (article Rouvres). Ce savant abbé nous apprend qu'en 1485, un incendie ayant fait beaucoup de ravages dans le bourg de Rouvres et brûlé une partie de notre église, on fut obligé de la réparer. Ceci m'explique la différence qu'on trouve entre les nervures des voûtes des nefs et celles du sanctuaire et du transept; ces dernières sont évidemment du XIII°. siècle, tandis que les autres offrent tous les caractères du XV°. Dans les collatéraux, il reste même des anciennes voûtes une assise, quelquefois deux, au-dessus de l'entablement de chaque pilier; l'architecte chargé des réparations n'a heureusement ni détruit ces assises ni changé leurs moulures pour les raccorder avec ce qu'il faisait. Il serait alors possible qu'une nouvelle consécration eût eu lieu en 1485 comme l'indique notre baldaquin. Dans cette hypothèse tout s'explique.

Il est plus que temps, Messieurs, que nous parlions des autres richesses artistiques de l'église de Rouvres. Disons d'abord quelques mots de celles qui se trouvent dans la chapelle Machefoing, afin de n'avoir plus à y revenir.

Voici d'abord un vaste autel en pierre de taille surmonté d'un rétable, assez endommagé, dont le fond, maintenant nu, a dû recevoir jadis une peinture ou peut-être un bas-relief. De ce rétable s'élèvent, entre des feuillages choisis

dans la flore locale, trois consoles ou trois chapiteaux d'un remarquable travail. Ce sont les piédestaux d'autant de statues presque de grandeur naturelle. Celle du milieu représente la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit. A droite est l'évangéliste saint Jean, reconnaissable à sa figure imberbe, à son calice rempli d'animaux impurs, tels que le crapaud, le lézard, l'araignée. Cette statue est, à mon sens, la meilleure de toutes. Quant à la troisième, j'ose à peine exprimer ma pensée. M. J. Marion y a vu un Moïse; il m'est impossible de me ranger à son avis, car je ne trouve nulle trace ni des Tables de la Loi, ni de la baguette, instrument de tant de miracles, ni des rayons lumineux que le législateur hébreu avait rapportés de son commerce avec le Seigneur sur le Sinaï. La main gauche de ce personnage supporte un livre ouvert sur lequel on voit encore les restes des pieds et de la queue d'un agneau. Ceci n'indique-t-il pas un apôtre plutôt que Moïse (1)? Or, le sire de Machefoing a dû, par gracieuseté pour son souverain, Philippe-le-Bon, préférer l'apôtre Philippe à tout autre. Cependant, et j'incline même de préférence à cet avis, sa barbe touffue, son large front, sa figure expressive, permettent encore d'y voir l'image du prophète Isaïe, dont les sublimes prophéties ont été si justement appelées un évangile par anticipation. Nous aurions donc dans ces statues toute une magnifique trilogie. Le prophète montrerait sur ses pages inspirées l'agneau de Dieu, le Messie-Rédempteur. Puis la Vierge immaculée offrirait aux

(1) L'honorable comte de Soultrait, qui fait autorité en matière d'iconographie, regarde l'agneau comme la preuve que ce personnage est un saint Jean-Baptiste. Malgré mon profond respect pour ce docte archéologue, je persiste à voir là ou un apôtre, ou Isaïe. L'agneau ne sera qu'un symbole. Je ne connais aucun exemple d'un saint Jean-Baptiste couvert de draperies et porteur d'un livre.

adorations de la terre le Dieu qu'elle a enfanté. Enfin l'ami privilégié du Sauveur, l'apôtre-vierge, saint Jean, tenant renfermés dans son vase symbolique les impuretés des cultes idolâtres, répéterait à l'univers : « *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, et il a été fait chair pour habiter parmi nous* ». Tout cela placé au-dessus de l'autel où chaque matin le Verbe divin renouvelle son sacrifice du calvaire, tout cela en face de la tombe du fondateur de la chapelle ! En vérité je pardonne au sire de Machefoing d'avoir brisé le plan primordial de l'église pour ériger son monument.

Le mérite artistique de ces statues est facile à apprécier. Elles ont les qualités et les défauts de leur époque. Ce sont des chefs-d'œuvre de ciselure; la pierre y est devenue flexible comme l'étoffe la plus légère; on dirait que ces vêtements vont s'agiter sous le moindre souffle. Mais aussi il y a peut-être trop de charge, trop d'ampleur, trop de plis et de replis, trop de tortillé, s'il est permis de parler ainsi, dans les draperies. Cette Vierge est un peu trop femme; ce saint Jean n'est guère qu'un jeune homme aux traits mollement arrondis, dans lesquels on ne lit pas les sentiments surhumains qu'il a dû puiser sur la poitrine de Jésus.

Hélas ! ces chefs-d'œuvre sont bien endommagés ! C'est à peine si la belle couronne ducale de Marie conserve encore un fleuron; l'agneau n'est plus sur le livre du prophète ou de l'apôtre; saint Jean montre d'une main mutilée les animaux qui sortent de son calice brisé !!..

A côté de ces beautés de l'époque flamboyante, l'église de Rouvres possède encore une grande statue en pierre de la Sainte Vierge et une adoration des mages en haut-relief. Ce sera assez faire l'éloge de ces deux morceaux que de les proclamer dignes du ciseau du célèbre sculpteur dijonnais du XVIIe. siècle, de Dubois, à qui on les attribue.

Un autre relief, qui n'est pas sans mérite, représente les âmes du purgatoire. Il y a là de la vie, de la variété, une expression de douleur et d'amour vivement sentie et bien rendue, puisqu'on la lit encore sous l'épais badigeon qui souille toutes les figures.

Derrière le maître-autel, le sanctuaire possède deux rangs de magnifiques stalles dont il ne m'est pas facile de préciser l'époque. De longues pages seraient nécessaires pour en faire connaître tous les détails : il suffira de dire ici que chaque miséricorde est occupée par une tête de face ou de trois quarts à la figure sérieuse, ou grimaçante, ou ridicule, ou accompagnée d'appendices singuliers, comme des cornes d'abondance, des branches d'arbustes, des ailes d'oiseaux en guise d'oreilles. Des arabesques un peu chargées occupent tout le dossier; enfin un dais, de médiocre valeur, règne au-dessus du plus haut rang de nos stalles. Dans les petits panneaux, formant une espèce de frise sous le dais, on voit une suite de têtes d'anges plus sérieuses que celles des miséricordes : quelques-unes, ouvrant la bouche, semblent vouloir prendre part au chant du chœur.

Là encore, le badigeon joue son triste rôle : il cache et le noyer de travail primitif, et les bois de moindre valeur d'additions maladroitement faites sur le dossier du rang inférieur.

Il me reste à parler de la plus belle magnificence de notre église, magnificence connue sous le nom de *Croix de Rouvres*.

Ce reliquaire, en forme de croix tréflée et coupée d'un double bras comme les croix archiépiscopales, est partout recouvert d'une feuille de vermeil. Sur les deux faces, cette feuille elle-même disparaît sous de nombreux ornements d'une prodigieuse élégance, exécutés en filigrane d'argent doré. Il est tout brillant de cent quatre-vingt douze camées, turquoises, émeraudes, agates, diamants et autres pierres

précieuses, dont quelques-unes sont d'un assez gros volume et d'un grand prix (1).

A droite et à gauche d'une insigne parcelle de la vraie croix, deux camées, parfaitement conservés, montrent, je crois, des têtes de rois ou d'empereurs. Sur cette même face, qui est la face principale, s'élèvent d'un centimètre sept petits tombeaux carrés, supportés par une galerie à jour et à plein-cintre admirablement exécutée. Jusqu'à ce jour j'avais regardé ces petits carrés comme une décoration assez jolie dans sa singularité. L'étoffe qu'on aperçoit en dessous m'avait paru, comme à tout le monde, une sorte de coussin rembouré, placé là pour empêcher la dépression de la feuille de vermeil. J'étais dans l'erreur. A l'intersection du plus grand bras du reliquaire, le tombeau carré est remplacé par une petite croix posée sur une semblable galerie et portant dans une profusion d'étoiles Notre-Seigneur crucifié, la tête ceinte d'une couronne à trois fleurons, avec l'image du soleil au-dessus du bras droit, celle de la lune au-dessus du bras gauche, et sur la tête ces lettres IHS, initiales de *Jesus hominum salvator.* Il m'a été possible de détacher cette croix. J'y ai trouvé un sachet d'étoffe rougeâtre, fermé par une bande de parchemin cousue avec du fil blanc. A côté, j'ai vu une autre bande, aussi de parchemin, sur laquelle sont écrits, à la main, en caractères assez visibles, ces mots : *Sancta Maria Ægyptiaca.* Plus tard, j'ai soulevé avec soin les sept petits tombeaux. Six ont encore leurs reliques : 1°. des apôtres saint Pierre et saint André; 2°. de saint Laurentin; 3°. du sépulcre de la sainte Vierge Marie; 4°. de saint Maurice; 5°. de saint Jean-Baptiste; 6°. reliquiæ de lapide ædragesimæ et de veste beatæ Mariæ Ægyptiacæ; le 7e.

(1) Plusieurs aussi sont de peu de valeur : plusieurs même ont disparu : on voit de la verroterie en deux ou trois endroits.

a le morceau d'étoffe, mais l'inscription et les reliques ont disparu.

Je ferai remarquer que j'ai trouvé dans cinq tombeaux une double inscription sur parchemin, la première en caractères fort lisibles qui ne sont pas antérieurs au XVIᵉ. siècle, bien assurément; l'autre en caractères plus effacés et bien plus anciens. Le vol d'une des reliques a probablement été commis par l'auteur des inscriptions modernes : il aura voulu se payer de ses soins et de sa peine.

Ainsi, très-précieux déjà au point de vue de l'art, même de la matière, plus précieux encore pour la foi par le bois de la vraie croix qu'il renferme, ce reliquaire tire un nouveau prix de la présence de ces reliques ignorées si long-temps. La foi du donateur n'était pas satisfaite par une profusion de richesses matérielles; il lui a paru avec raison que les restes des saints honoreraient mieux encore l'arbre qui a été consacré par le sang du Seigneur Jésus.

La face postérieure est décorée des mêmes ornements : seulement il n'y a là ni parcelle de la vraie croix, ni crucifix, ni reliques : les tombeaux sont remplacés par des quatre-feuilles de la même saillie, portés sur une bande de vermeil. Ce n'est plus un sanctuaire. L'artiste, moins gêné, a gravé quelques pierres au trait. Sur l'une, au sommet du reliquaire, il a placé la tentation de nos premiers parents dans le paradis terrestre; au milieu du grand bras, il a dessiné deux levriers lancés à la poursuite d'autant de lièvres. Une pierre rouge représente la figure d'un guerrier assis et armé. Sa main droite soutient une lance dressée à côté de lui, tandis que sa gauche porte une statuette debout, très-peu distincte (1).

(1) Messieurs du Congrès ont reconnu pour être du IIIᵉ. siècle cette pierre où ils voient *Rome assise, portant une image de la Victoire,* ainsi que deux autres sur lesquelles ils ont reconnu deux sangliers et un guerrier armé de son glaive et de son bouclier.

Rouvres ne possède cette croix que depuis janvier 1771. A cette époque, l'ordre de Grand-Mont venant d'être supprimé, les moines du couvent d'Epoisses, situé dans le voisinage, donnèrent la précieuse relique à Dom Tournaire, leur dernier prieur claustral. Celui-ci en fit cadeau à l'église paroissiale de Rouvres. L'acte de cette donation porte que le prieuré d'Epoisses ayant été fondé par les ducs de Bourgogne et tenant originairement ce reliquaire de leur munificence, il est convenable d'en faire hommage à Rouvres, dont ils étaient seigneurs. Dom Tournaire remit en même temps trois titres sur parchemin. L'un de ces titres, daté de 1484, signé du général de l'ordre, atteste que Dieu opérait alors de nombreux miracles dans l'église d'Epoisses, par le moyen de cette croix.

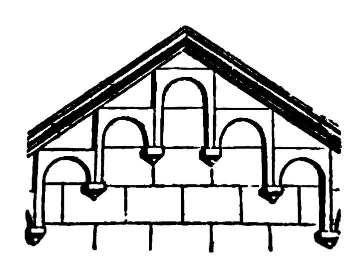
Il résulte de là que notre admirable reliquaire était à Epoisses dès le XV°. siècle. Je ne hasarderai aucune opinion pour essayer d'en préciser autrement l'antiquité et l'origine; mais le duc de Bourgogne, qui ramenait de Flandre la *Grosse horloge* de Beaune et le *Jacquemart* de Dijon, pourrait bien avoir apporté aux religieux d'Epoisses la croix que ces derniers nous ont donnée?

Que le Congrès me permette de lui exposer en terminant deux pensées que j'entretiens depuis plusieurs années. Il décidera, dans sa sagesse, s'il est à propos d'y attacher une importance quelconque.

Ne serait-il pas opportun que la Société française, dont l'utilité, la science, les services ne sont contestés par personne, fît auprès de nos vénérables évêques une démarche que je crois dans l'intérêt bien entendu des monuments religieux? Ce serait que chaque prélat établît dans son diocèse une sorte de comité archéologique, composé de prêtres et de laïques, sans l'aveu duquel il serait désormais défendu aux fabriques de toucher à leurs églises respectives sous prétexte de

restauration ou d'embellissements. On pourrait aussi demander au Gouvernement et à MM. les préfets de restreindre sur ce point la liberté des communes et des architectes, et de conférer au comité dont je parle une autorité officielle. Que de pertes, que de mutilations on pourrait alors éviter !

En second lieu, pour que ces comités rendissent de véritables services, il serait nécessaire de faire rédiger, dans chaque diocèse, une série de notices sur toutes les églises de quelque valeur, sur leurs richesses artistiques, sur les documents authentiques qu'elles possèdent, en y joignant le plan par terre, les vues des parties les plus remarquables, le dessin des objets les plus intéressants ; on formerait par diocèse un volume très-utile dont l'autorité pourrait imposer l'acquisition aux fabriques et aux communes. Peut-être oserai-je bientôt entreprendre ce travail pour le diocèse de Dijon ?



STATISTIQUE

DES POSSESSIONS

DE LA MILICE DU TEMPLE

EN BOURGOGNE;

Par M. MIGNARD,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Toute la milice du Temple, en Bourgogne, dépendait du *grand prieuré de Champagne*, d'où ressortissaient les commanderies des diocèses de *Langres*, d'*Autun* et de *Châlons*.

DIOCÈSE DE LANGRES.

1°. Maisons dépendantes de l'ancien bailliage de la Montagne ou de Châtillon.

Voulaine-lez-Temple, résidence du grand prieur de Champagne (1).

Les Templiers qui s'étaient déjà, depuis 36 ans, établis à Bure, prenaient de l'accroissement. En 1163, ils obtinrent de l'évêque de Langres, Geoffroi, le don de l'église de Voulaine et de Leugley, deux villages contigus et appartenant néanmoins à deux provinces différentes. Ce ne fut qu'en

(1) Garreau, *Description du gour de Bourgogne*, p. 326.

1175 que, par la munificence du duc de Bourgogne, Hugues III, sorti depuis peu d'années de la tutelle de sa mère Marie de Champagne, fille aînée de Thibault VI, comte de Blois et de Champagne (1), ce ne fut, dis-je, qu'en 1175 que les Templiers commencèrent à posséder les terres et la seigneurie de Voulaine. Cette seigneurie s'accrut encore depuis au profit des Templiers par les dons des évêques de Langres, en 1208 et 1237 (2).

L'importance de la seigneurie de Leugley (lieu très-ancien, dit Courtépée, et appelé jadis cité de Leugley), dépendante de la province de Champagne, fit que le grand prieuré de Voulaine, village appartenant à la Bourgogne, prit néanmoins le nom de *grand prieuré de Champagne*, après la réunion des deux terriers. Les premiers fonds de terre de Leugley furent donnés aux Templiers par le seigneur Jean de Leugley en 1164. D'autres riches donations augmentèrent encore les possessions de la milice du Temple dans ces mêmes lieux, en 1202 et 1260 (3).

Bientôt s'éleva à Voulaine un magnifique château fortifié, dont les jardins et les prairies étaient arrosés par des eaux vives. Plusieurs chapelles se voyaient dans les alentours. C'est à peu de distance de l'une d'elles, et dans le voisinage d'une belle source appelée *la Cave*, près du village d'Essarois (Côte-d'Or), qu'on a trouvé *le fameux coffret dit cabalistique*, lequel paraît avoir appartenu aux Templiers de Voulaine, et que possède aujourd'hui M. le duc *de Blacas*.

Ces mêmes Templiers avaient à *Chatellenot* (castrum novum), tout près d'Essarois, une chapelle appelée chapelle St.-Cyr, avec quelques dépendances qui leur avaient été don-

(1) *Résumé de l'histoire de Bourgogne*, par Dufey, t. II, p. 87 et 93.
(2) Courtépée : 2e. éd., t. IV, p. 296.
(3) *Id.*, *Ibid.*

nées par un seigneur du lieu, *Bencelin d'Aprey*, en 1189 (1). De cette chapelle à *Chatoïlbot* ou *Chatabo* (belli castrum), il n'y a qu'une petite distance. Là on remarque, sur la crête d'une colline et à 5 ou 600 mètres *d'une voie romaine secondaire* que j'ai décrite ailleurs, une construction romaine formée de roches rapportées et établissant un rempart formidable. Courtépée dit que les Templiers avaient, dans ce lieu même, un castel fortifié (2). Ma seule dissidence avec cet historien bourguignon, c'est que j'attribue l'établissement de cette forteresse aux Romains; mais, tout en restant dans cette opinion, je ne me refuse point à admettre la possibilité que les Templiers du voisinage, ayant trouvé là une forteresse toute faite, ne s'y soient postés avec avantage et avec un empressement bien concevable de la part d'un ordre guerrier. Une chose incontestable, c'est que les Templiers ont laissé les traces les plus évidentes de leur présence et de leurs possessions dans tout le voisinage entre Voulaine et Bure.

La seigneurie de Voulaine était composée des commanderies de Mormant, d'Epailly et de Bure.

Commanderie de Mormant, entre Richebourg et Langres et à l'extrémité du bailliage de la Montagne. Cette commanderie formait, avec celles d'*Epailly* et de *Bure*, les trois chambres priorales dont le grand prieur de Champagne était le patron et seigneur (3), et elle avait un membre ou annexe au hameau de *Beauchemin* entre Mormant et Laignes.

Commanderie d'Epailly, entre les communes de *Bissey* et *Courban*, dans le parcours de la grande voie romaine

(1) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 255.

(2) *Id.*, *Ibid.*

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 296.

d'Auxerre à Langres. — Vers 1230, Erard de Chastenay vendit aux Templiers les fonds qu'il avait à Courban ; de 1210 à 1238, plusieurs seigneurs, et le duc Hugues IV lui-même, cédaient aux Templiers les fonds de terre qu'ils possédaient dans la contrée (1), et dont le grand prieur de Champagne devint ainsi le seigneur.

Il y avait au temple d'Epailly de beaux jardins et une jolie chapelle dont on voit encore les traces au milieu des bâtiments qui servent aujourd'hui à serrer les récoltes. On y rencontre les vestiges d'un souterrain. Cette résidence était importante et plusieurs chapitres s'y sont tenus (2).

Commanderie de Bure, entre Voulaine et Beneuvre. C'était la première chambre priorale et la première souche de toutes les autres maisons, même de celle de Voulaine : car on voit les Templiers s'établir à Bure dès l'année 1120 et par conséquent dès l'origine de l'ordre. Eudes de Grancey prit ces religieux sous sa sauve-garde en 1127, et la dîme du pays leur fut concédée, en 1203, par le seigneur du lieu. Aussi le droit d'aînesse de la commanderie de *Bure* sur le grand prieuré de Voulaine lui valut-il certains privilèges : c'est ainsi que le temple de Châtillon qu'on appelait le *petit temple* et où se tenaient des chapitres de l'ordre (3), n'était, malgré son importance, qu'un membre de la commanderie de Bure (4) ; c'est encore ainsi que la commanderie de la *Madelaine* de Dijon était appelée le *petit temple* et ressortissait aussi du Temple de Bure (5).

(1) Courtépée ; 2e. éd., t. IV, p. 249.
(2) *Ibid.*, p. 296.
(3) *Id.*, *Ibid.*
(4) Garreau, p. 83.
(5) Note de l'archiviste de la ville de Dijon.

Commanderie de Châtillon. — Les bâtiments de cette commanderie se voient encore à une des extrémités de la ville, près d'une promenade appelée la *Charme.* Ces bâtiments qui appartinrent à l'ordre de *Malte* après l'abolition de celui du Temple, faisaient face au guichet de la porte dijonnaise aujourd'hui détruite, et dont l'emplacement est enclavé en partie dans la propriété de M. de Framery. Les Templiers possédaient aussi à Châtillon une chapelle dite chapelle St.-Thibaut, à quelques pas d'un moulin sur la *Seine* et à l'entrée de la route de Montbard.

Maison du Magny Lambert (villa Manelli Lamberti), entre Baigneux et Châtillon. — Les Templiers y avaient une maison qui fut un hospice des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, leurs successeurs (1).

Maison de Montmorot, située au hameau du même nom, entre Salive et Bure et sur la voie romaine de Langres à Alise. — C'était un membre ou annexe de la commanderie de *Bure.*

Commanderie de Valeure, fondée en 1172 par Manassès, évêque de Langres et comte de Bar, à 2 kilomètres de Bar-sur-Seine. — Comme enclave de Bourgogne, elle ressortissait du grand prieuré de Voulaine. Les membres de cette commanderie étaient Arelles en Bourgogne et la moitié de Buxières, sans doute parce que l'autre moitié appartenait à la Champagne.

2°. Maisons de Templiers dans le bailliage de Dijon.

Commanderie de Dijon. — Elle était située au faubourg St.-Pierre, entre l'emplacement qu'occupait cette église près

(1) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 275.

de la grille actuelle de la porte St.-Pierre, et entre le bastion auquel aboutit, sur le vieux pont, la rue du Chaignot. J'ai fourni toutes les preuves de cette assertion à la page 32 de ma monographie du coffret de M. le duc de Blacas.

La commanderie de Dijon et ses membres ou annexes ressortissaient du grand prieuré de Champagne (1).

Le *petit Temple de Dijon*, qui ressortissait de la commanderie de *Bure*, était situé dans le castrum même, près de la tour nommée la chapelle de la *Châtre* (prison) de St.-Bénigne, parce que ce saint y avait été renfermé et y avait perdu la vie pour Jésus-Christ (2). Des vestiges de cette tour se voient encore dans une des maisons qui, vis-à-vis la conciergerie, touchent aux bâtiments de la Madelaine, rue de l'Ecole de Droit.

Les *membres* ou annexes de la *commanderie de Dijon* étaient nombreux.

Elle avait une maison à *Talant*, laquelle était adossée à la muraille de l'enceinte fortifiée, vis-à-vis le jardin de la Cure actuelle (3).

Une autre maison lui appartenait à *Fauverney*, *Fauverniacum* ou *Faberniacum* que les documents inédits de l'histoire de France ont estropié par le mot de *Taverniacum*. A l'Ouest de ce village était une petite chapelle appelée le temple, placée sous l'invocation de *Notre-Dame* et qui fut réunie à la commanderie du petit Temple de la Madelaine de Dijon (4).

(1) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 117. Garreau, p. 84.

(2) L'abbé Fiot, *Cartulaire de St.-Etienne.*

(3) Voir, aux mémoires de la commission des Antiquités de Dijon 1852-1853, un mémoire sur Talant par M. Garnier.

(4) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 188.

Commanderie de St.-Philibert ou Vele sous Gevrey. (villa sub Givrœio). — Le grand prieur de Champagne en était bénéficiaire (1) ; les Templiers y ont eu une maison dès le XII. siècle.

L'église de *Fixey* pouvait bien être une annexe de cette commanderie : car la croix de l'ordre se voit dans le tympan au-dessus de la porte d'entrée qui est *romane.*

La commanderie de Vele avait toutefois des succursales plus importantes ; telles étaient celles de *Ruffey,* à 6 kilomètres de Dijon, entre Orgeux et Bellefond et près de la voie romaine de Châlon à Langres. La maison des Templiers de Ruffey était une colonie de celle de Vele, et c'est pour cela qu'on appelait le temple de Ruffey le *petit Temple de St.-Philibert*, et il ressortissait, comme la commanderie mère, du grand prieuré de Champagne (2).

La maison de St.-Julien, près de *Ruffey*, était encore un membre de la même commanderie.

Commanderie d'Is-sur-Tille (Lisium ou Izium ad Tilam). — Il y avait, en 1185, une maison de Templiers située au faubourg de la Tour, dans un lieu appelé encore aujourd'hui la grange du Temple.

Commanderie de Curtil, à 6 ou 8 kilomètres d'Is-sur-Tille. — Le grand prieur de Champagne était seigneur de ce lieu. Les Templiers y avaient une maison et une chapelle qui a servi long-temps d'église paroissiale. Le duc Robert avait permis à Hugues Perrault, commandeur de *Curtil, d'élever la justice* dans le finage de *Curtil* en 1295 (3).

(1) Courtépée ; 2e. éd., t. IV, p. 243.
(2) *Id.*, t. II, p. 186, et t. I, p. 145.
(3) *Ib.*, p. 182.

3°. Maisons de Templiers dans le bailliage de Beaune.

Commanderie de Beaune (Belli castrum). — Cette maison était au faubourg St.-Jean de cette ville, et il y avait une chapelle destinée à la sépulture des commandeurs (1).

Maison Desize (Dizeseia), entre Autun et Beaune et à 16 kilomètres de cette dernière ville. — Les Hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, depuis Chevaliers de *Malte*, y avaient un hospice au XII°. siècle (2) : ce qui fait que je considère cette maison comme indépendante de la milice du *Temple*.

DIOCÈSE D'AUTUN.

1°. Maisons des Templiers dépendantes du bailliage de Semur.

Maison de Normier, à 12 kilomètres de Semur. — C'était une métairie appartenant aux Templiers (3) et vraisemblablement une annexe de *Semarey* ou de la commanderie de *Thoisy-le-Désert* qui en était à une petite distance (4).

2°. Maisons des Templiers dans le bailliage d'Avallon.

Commanderie d'Avallon. — Cette commanderie était à peu de distance de la ville à Pont-Aubert (Pons-Alberti). Je n'ai pas trouvé Courtépée fort précis sur la question du ressort de cette commanderie, ni pour celle de la topographie de Pont-Aubert (5). Le *père de Goussancourt* la fait dépendre du grand prieuré de Champagne, et c'est d'autant plus vrai-

(1) Courtépée ; 2°. éd., t. II, p. 283.
(2) *Ib.*, p. 320.
(3) *Id.*, t. III, p. 577.
(4) 10 à 12 kilomètres.
(5) Courtépée ; t. IV, p. 15 et 390.

semblable, que la commanderie de Nuits-sous-Ravière, qui appartenait au même bailliage, ressortissait du grand prieuré de Champagne.

Commanderie de St.-Marc, près de Nuits-sous-Ravière ou sur-Armançon. — Cette commanderie existait au XII°. siècle ; car on voit, par les chartes des dons faits aux frères de St.-Marc en 1186, que cette commanderie dépendait du grand prieuré de Champagne : c'était la deuxième pour les chevaliers servants, la Madelaine ou petit Temple de Bure à Dijon étant la première (1). Les membres de cette commanderie étaient : la *Vèvre*, près de Laignes ; *Marchesoif*, vers Tonnerre ; *Fontenay*, près de Chablis.

3°. Maison des Templiers dans le bailliage d'Arnay.

Commanderie de Thoisy-le-Désert (Thosiacum desertum), à 12 kilomètres d'Arnay et 3 kilomètres de Pouilly. Le grand prieur de Champagne en était seigneur et *haut-justicier* (2).

Une réserve de bois, dans le voisinage, s'appelait les *chênes templiers*. Il résulte de titres trouvés aux archives du grand prieuré de Voulaine par Courtépée lui-même, que les terres de la commanderie de Thoisy furent données aux Templiers par Fromond de Villers en 1202, par *André de Pouilly* en 1221, par *Odo de Bure* en 1243 et par Guillaume de Thoisy qui vendit aux Templiers le quart de ce village en 1279 (3).

Le château actuel de Thoisy a pour entrée une tourelle ; une salle voûtée semblable à celles qu'on remarque dans les commanderies existantes sert aujourd'hui de salle à manger ;

(1) Courtépée ; 2°. éd., t. IV, p. 12.
(2) *Ib.*, p. 86.
(3) *Id.*, *ibid.*

deux vieilles portes parsemées de têtes de clous en forme de petites croix de l'ordre de Malte, attestent l'empreinte du XII[e]. siècle ; une autre pièce aussi voûtée paraît avoir servi de chapelle. Le propriétaire de ce vieux manoir se rappelle bien avoir entendu dire dans sa famille, qu'on avait trouvé là autrefois dans une caverne huit squelettes, deux boucliers et un coffre en fer renfermant des anneaux.

Tout prouve que *St[e].-Sabine*, autrefois *St.-Martin-de-Lassus*, village à peu de distance de Thoisy, était une importante succursale de la commanderie de Thoisy-le-Château, quoique ni Courtépée ni Garreau n'en fassent mention comme telle ; mais elle pouvait bien n'être que la succursale des morts et n'avoir été qu'un lieu de sépulture.

L'église, à en juger par son architecture, ses grandes dimensions et son beau clocher, a été construite par une communauté. La croix de l'ordre du temple figure en plusieurs endroits de l'église et notamment au-dessus de la porte principale et à l'extrémité du pignon du chœur.

En 1849, le propriétaire actuel du château de St[e].-Sabine a trouvé, en faisant creuser dans sa cour, un assez grand nombre de tombes en pierre où, sur l'une d'elles, on a reconnu, entre quelques sculptures diverses, la croix de Malte, une étoile à huit rayons, un soleil grossièrement fait et un cercle représentant la lune (1). Cela peut avoir quelque rapport avec ce que j'ai dit dans mes divers mémoires sur le couvercle du coffret d'Essarois ; mais il faudrait, pour se prononcer, de nouvelles fouilles et de nouvelles études.

Nul doute que les Templiers ne fussent les seigneurs de presque toute cette contrée : ainsi ils possédaient des terres à *Semarey* dont le finage touche à celui de Thoisy et dont le

(1) Dessin pris sur les lieux.

nom est écrit *Cemaurey* dans le codicile du duc Robert en 1302. Ce duc reçut en 1293 ces terres en échange de la commanderie de la Madelaine de Dijon (1).

Les Templiers possédaient aussi des biens à *Vandenesse* dans le même voisinage. On peut prendre connaissance aux archives de Dijon d'une charte du mois de mai 1237, contenant échange par lequel les Templiers remettent et quittent à Jean, seigneur de *Châteauneuf*, *l'omosne* à eux faite par Joseph de Châteauneuf, ayant dudit Jean tout ce qu'il avait à Vandenesse, du consentement de sa femme Isabelle, et le dit Jean leur remet en contr'échange 53 setiers par moitié froment et avoine.

DIOCÈSE DE CHALON.

Commanderie de Châlon. — Cette maison existait au XII°. siècle : car, au commencement du XII°., Jean de Châlon fit des concessions aux chevaliers de cette commanderie. On le voit par une charte qui figure dans *Perry*, p. 63.

Un grand prieur de Champagne et commandeur de Châlon a été inhumé dans la chapelle de ce temple.

Les membres de cette commanderie étaient : *St°. Catherine* dans le Maconnais, le Temple de *Sevrey*, le Temple près de *Buxy*.

Toutes les commanderies dont je viens de faire la nomenclature, et qui appartiennent à divers diocèses, se trouvent en Bourgogne. Les trois dernières que je vais indiquer sont du diocèse de Langres, mais se trouvent en *Franche-Comté ;* ce sont : la *Romane*, entre Champelitte et Sacquenay ; l'hôpital d'*Aumônière*, près de Champelitte, et la *commanderie* proprement dite, près de Gray.

(1) Courtépée, t. IV, p. 145.

J'ai décrit dans cet exposé succinct les principales possessions de l'ordre du Temple placées sous le protectorat du grand prieur de Voulaine et ressortissant du grand prieuré de Champagne, où ce dignitaire faisait sa résidence. Je n'ai sans doute pas examiné toutes les possessions, et particulièrement ce qu'on appelait les *granges* ou *métairies*, car l'ordre était fort riche; mais je n'ai pas eu d'autre intention que celle de recueillir les indices les plus indispensables et les plus généraux.



NOTICE

SUR

UNE PARTIE D'INSCRIPTION

GRAVÉE SUR UN FRAGMENT DE MARBRE BLANC

TROUVÉ A POTHIÈRES

ET CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE CHATILLON (1);

Par M. MIGNARD,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Ce fragment en marbre, ayant une forme parallélogrammatique régulière comme l'estampage que je présente, a été taillé sur les débris d'une pierre tumulaire trouvée à *Pothières*, autrefois *Poulthières* et même *Potiers*, du latin *Pulteriæ*, village du diocèse de Langres, sur les bords de la Seine, au pied du mont *Lassois* et à 7 ou 8 kilomètres au Nord de la ville de Châtillon. Là sur la cime de la montagne, dite aujourd'hui montagne de Vix, était la forteresse de *Latiscum*, bâtie par *Gérard de Roussillon*, duc d'*Arles* et comte de Vienne en Dauphiné (2), et habité par lui lorsqu'il quittait

(1) Le regrettable M. Bourée, bibliothécaire de Châtillon, devait ce fragment au don qui lui en avait été fait par un habitant de Pothières.

(2) Ces titres lui sont donnés par l'historien bourguignon *Mille*, t. II, p. 266.

temporairement son château de *Grèmont-sur-Poligny* en Franche-Comté (1). Là, aussi, au pied de cette même montagne du *Lassois*, et au centre du bourg de *Poultières*, avait été fondé par le duc Gérard et par la comtesse Berthe, sa femme, un monastère qui fut depuis la résidence d'une congrégation religieuse de Bénédictins.

Le nom de Gérard de Roussillon est moitié historique et moitié légendaire, tant parce que ce puissant seigneur a été un des plus vigoureux athlètes de la féodalité contre les attentats que Charles-le-Chauve portait à ce système politique, tant à cause de la multitude de fondations pieuses qui ont été dues à Gérard et à Berthe, sa femme. Celle-ci, du reste, mérite de toutes manières un rang parmi les femmes remarquables : car dans le siége que Gérard soutint pour défendre la ville de Vienne en Dauphiné contre Charles-le-Chauve, Berthe y déploya un courage au-dessus des forces de son sexe (2); aussi les romans de chevalerie s'emparèrent-ils du nom de Gérard et de Berthe : il y a le *Gérard* manuscrit des fonds Colbert à la Bibliothèque nationale ; il y a celui de l'hospice de Beaune ; il y a le *Gérard d'Euphrate*, édition de Paris, 1549, et édition de Lyon, 1580 ; il y a celui d'Olivier Arnould de Lyon, édition très-rare ; il y a le *Gérard* de la Bibliothèque bodléenne du commencement du XIIIe. siècle ; enfin il y en a un en langue provençale, etc.

Les uns font Gérard fils d'un grand seigneur de la haute Bourgogne, nommé *Leuthaire* et d'une noble dame appelée *Grimildis :* ils ajoutent que Gérard épousa la princesse Berthe, issue de Pépin, roi d'Aquitaine, lequel était fils de Louis-le-Débonnaire (3).

(1) Chronique de Vezelay, p. 240.

(2) *Id., ibid.*

(3) *Ib.*, p. 239.

D'autres donnent pour père à Berthe le comte de Sens (1). Le roman original de la vie de Gérard de Roussillon en latin, le fait seigneur de toute la Bourgogne et d'une partie de l'Espagne et de l'Allemagne (2).

Selon le récit du roman provençal, Gérard de Roussillon était fils du duc *Doolin de Mayenne*, un des plus fiers adversaires de Charlemagne. La *ravissante Berthe* était fille de je ne sais quel empereur de Constantinople.

Quoi qu'il en soit de ces variantes, le nom de Berthe est encore vénéré dans la contrée châtillonnaise. Par exemple, le *tumulus de Cerilly*, près de la voie romaine, porte le nom de *gynécée Berthe* ou *cinérée Berthe*, soit qu'on impute aux populations voisines d'avoir élevé ce monticule en son honneur (3), soit qu'on ait voulu consacrer de la sorte par un des noms les plus chers au pays, un monument mystérieux et d'origine romaine.

L'église du monastère de Pothières avait été dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul : le sanctuaire était pavé en marbre blanc, et en 1771, époque où Mille écrivait son histoire de Bourgogne (4), « on voyait encore autour du grand autel plu-« sieurs petites colonnes de marbre qui donnaient une idée de « la magnificence avec laquelle cet édifice avait été construit. »

Du côté de l'évangile était le tombeau du fondateur, Gérard de Roussillon, mort en 890, et du côté de l'épître était le tombeau de Berthe, sa femme, morte 9 ans auparavant, en

(1) Le manuscrit de Beaune, par exemple.

(2) *Ib.*

(3) Quelques-uns ont pensé que le *tumulus de Cerilly* qui, d'après plusieurs saignées pratiquées dans son diamètre et à sa base, ne présente aucune trace de corps qu'on y aurait enseveli par honneur, quelques-uns ont pensé, dis-je, que ce *tumulus* avait été élevé par Gérard de Roussillon pour communiquer avec les alentours par des signaux de feu.

(4) Mille, t. II, p. 260.

881. L'historien *Mille*, la chronique de *Vezelay* et d'autres encore donnent le texte de ces deux inscriptions qui sont courtes, sèches et bien postérieures à l'inhumation de Gérard et de Berthe. *Henry de Bourgogne*, fils de *Jean de Montaigu*, choisit en 1343 sa sépulture auprès du tombeau de ces illustres époux (1) ; mais la tempête de 93 a balayé tous ces tombeaux et outragé ces cendres vénérées. Elles sont confondues aujourd'hui avec la poussière commune des morts renfermés au cimetière du village. C'est ce que j'ai su par une inscription encadrée et suspendue à un des pilastres du chœur dans l'église de Pothières, autrefois la chapelle du Moustier, fondée par Gérard et par Berthe (2).

La profanation ne s'est pas arrêtée davantage devant le tombeau d'un enfant, un jeune fils de Gérard et de Berthe, du nom de Thierry, et qui avait été inhumé devant le grand autel.

La mort de cet enfant aurait été, selon la chronique, en grande partie l'origine de tous les legs pieux attribués aux illustres époux. « ayant eu de leur mariage un fils *Thierry* « et une fille nommée *Eve*, tous deux morts en *ignocense ;* « Gérard et Berthe résolurent de faire notre seigneur leur « *hoir*, et, pour y parvenir, fondèrent beaucoup d'églises « et de monastères ; et pour le remercier des douze victoires « qu'il avait remportées sur le roi (3), ils fondèrent douze

(1) Courtépée.

(2) Voici cette inscription due sans doute à quelque vénérable curé de Pothières :

MDCCCXXXIX

Illæ duæ tabulæ quas tu, Christiane, ad perpetuam rei memoriam, ex utroque altaris cornu vides, olim in sacri monasterii Pultheriensis conventuali ecclesiâ, erant ad fundatorum honorem positæ, et ad utramque altaris partem etiam collocatæ. Girardi et Berthæ ossa, quæ ibi in pace quiescebant, eruit revolutio annis quinquaginta abhinc elapsa et provida religio in communi Parrochiæ cæmeterio recondidit.

(3) Charles-le-Chauve.

« monastères et églises qu'ils comblèrent de biens. Entre ces « douze monastères les deux plus honorés par les deux époux « étaient l'abbaye de *Vezelay* et celle de *Pothières*. Parmi « les autres fondations on comptait le monastère de *St.-Pierre*, « dans un faubourg d'*Auxerre*, celui de *Ste.-Marie-Made-* « *laine*, au diocèse de *Soissons*; l'église d'*Avallon*, etc. »

Or, de toutes les traces glorieuses et de tous les vestiges de de ces tombeaux, il ne reste plus que l'humble fragment de marbre qui a été déposé à la bibliothèque de Châtillon, frag-

VSTRANSIERATSPATIVM
INOAETERNOSILEBTINEANNOS
IIVEVCANDIDVSINSEQVITVR
IMASPIETASIAMSCAPARENTV
EATRONVSADASTRASEQVI
ERROSGTIBROSCNCTAMENS
CELSORESTITVITQ:DO

V. Petit del.

ment qui est devenu une précieuse relique, et qui laisse voir, quoique morcelés, les sept derniers des quatorze vers élégiaques d'une épitaphe qui avait été consacrée à la mémoire du jeune

Thierry. Ces vers d'une latinité qui sent son époque, mais où il y a des traits de sentiment, sont attribués à un moine de l'abbaye de Pothières, nommé *Lambert*, et qui vivait au commencement du Xe. siècle (1).

Les Bénédictins D. Martène et Durand, dans leur *Voyage littéraire en Bourgogne* (2), ont donné cette épitaphe, mais ils se sont trouvés arrêtés au neuvième vers par une lacune que l'interprétation que j'ai faite du fragment déposé à la Bibliothèque de Châtillon me permet de combler. Je ferai observer d'abord qu'à l'avant-dernier vers, ils ont converti le mot MENSIS, qui pourtant est écrit dans l'épitaphe comme il doit l'être, en cet autre mot MESIS qui n'a aucun sens.

Je m'estime fort heureux d'avoir pu compléter le seul monument qui nous reste aujourd'hui du précieux souvenir de cette illustre maison de Gérard de Roussillon, si populaire dans la contrée.

Voici le commencement de l'épitaphe donné par les touristes Bénédictins : si on veut la voir sous sa forme du Xe. siècle, on peut ouvrir D. Martène.

Francia quem genuit, Lugdunus flumine sacro
Diluit, et Christum participare dedit.
Theodricum innnocuum retinet hic urna sepultum
Quem dura ex matris mors tulit uberibus.
Nec tamen in mortis poterit consistere regno
Quem vitæ æternæ fons sacer exhibuit.
Germine præclaro, claris natalibus ortus.
Vix anni-uni us transierat spatium
Sed XRĪ. (abrégé de Cristum.)

C'est ici que commençait la lacune qui a arrêté tout court *D. Martène* et *Durand* dans leur interprétation. Après cette

(1) Mille, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 260.
(2) *Id.*, p. 106.

lacune, ils se sont restreints à donner, sous sa véritable forme du Xe. siècle, la suite de l'inscription. Or, grâce au fragment que possède la bibliothèque de Châtillon, je restitue ainsi le vers :

Sed Christum   in æternos ille obtinet annos,

Je vais continuer la série des vers, en marquant toutefois par un intervalle en blanc un peu exagéré, l'endroit de la fracture du marbre, ainsi que je l'ai déjà fait pour les deux vers qui précèdent. On verra par là comment j'ai pu reconstituer le véritable sens du fragment de marbre trouvé à Pothières :

Atque Agnum n   iveum candidus insequitur.
Deponat lacr   imas pietas jam sacra (ou sancta) parentum
Præmissum stu   deat pignus ad astra sequi.
Abstulit hunc   terris octembris concita mensis
Quinta dies   celso restituitque Deo.

Voici maintenant la traduction que j'ai faite de l'épitaphe en son entier :

La France l'a vu naître ; à Lyon, l'eau sainte du Baptême l'a régénéré en Jésus-Christ. Là, une urne renferme la cendre de Thierry, innocent enfant que la cruelle mort a arraché à sa mère dans l'âge le plus tendre ; et pourtant il triomphera du règne de la mort, lui qu'on a vu prendre part à la source sacrée de vie éternelle. Sorti d'un sang illustre et né d'illustres ayeux, à peine il comptait une année ; mais la grâce de Jésus-Christ lui confère d'éternelles années, et candide lui-même il suit l'agneau candide. Que ses parents sèchent leurs larmes et que leur piété s'applique à suivre au ciel ce gage qui les y devance. Le cinquième jour précis du mois d'octobre l'a enlevé à la terre pour le rendre à Dieu qui règne au ciel.

MÉMOIRE STATISTIQUE

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS DES TEMPLIERS

ET

DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

EN BOURGOGNE ;

Par M. César LAVIROTTE,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Le Congrès archéologique de France, qui s'occupe avec autant d'intérêt des recherches sur les faits du passé, que de la conservation de nos antiques monuments, avait commencé, en 1846, à recueillir sur les Templiers de la Lorraine (1) de précieux renseignements statistiques qui manquent pour compléter l'histoire de cet ordre célèbre, mais les circonstances critiques des derniers temps avaient arrêté cet élan. Cette année, le Congrès a désiré reprendre le cours de cette utile investigation et l'étendre aux établissements analogues des frères hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem qui, plus sages ou plus heureux que les chevaliers du Temple, furent appelés à leur succéder et les laissèrent bien loin

(1) Mémoire de M. Auguste Digot, de Nancy, sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine, inséré page 239 du volume des séances générales du Congrès archéologique de France tenues en 1846.

derrière eux. Alors les trois questions suivantes ont été posées dans le programme de la 19ᵉ. session, année 1852, à Dijon :

Quel est le nombre et l'importance des établissements que les Templiers possédaient en Bourgogne ?

Après la destruction des chevaliers du Temple, leurs propriétés ayant été concédées à leurs rivaux, les frères hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, donner des détails statistiques sur chacun de leurs établissements.

Faire connaître de quelle manière et envers qui s'exerçait l'hospitalité, ainsi que les signes de corrélation qui devaient exister sur les diverses voies de communication en Bourgogne d'hospice en hospice.

Malheureusement il y a eu si peu d'intervalle entre la publication du programme et l'époque de la réunion du Congrès, qu'à peine on a eu le temps de rassembler à la hâte quelques matériaux indispensables et de préparer des réponses un peu précises à ces propositions. Aussi est-ce avec la crainte de mal réussir qu'on s'est décidé à les aborder. Cependant si ce travail aride, entrepris témérairement par un octogénaire qui a trop compté sur ses forces presque défaillantes, est fort imparfait dans sa forme et son style, il ose toutefois l'offrir au Congrès, comme étant, à peu de choses près, complet au fond.

N'ayant pas à nous occuper de l'histoire religieuse, politique et militaire des Templiers, si souvent traitée et controversée par de plus ou moins habiles écrivains, nous avons dû nous renfermer dans les limites posées par le Congrès, et conséquemment nous borner à faire connaître le nombre et l'importance des maisons qu'ils avaient fondées en Bourgogne, et nous procéderons selon le même mode lorsqu'il s'agira de répondre aux questions concernant les Hospitaliers.

Les documents historiques ne répandent aucune lumière sur les faits relatifs à l'introduction primitive et à l'installation

en notre province de ces deux ordres. Nous n'avons trouvé de signes certains de leur existence que dans les titres des donations qui leur furent faites par les princes, les évêques et les seigneurs comme aumônes expiatoires ou en reconnaissance de services rendus, et c'est sur ces éléments officiels que nous avons élevé ce chétif édifice.

1re. QUESTION.

TEMPLIERS.

Nombre et importance de leurs établissements en Bourgogne.

Les plus anciennes chartes bourguignonnes où il est fait mention de ces chevaliers remontent à 1120. Ici s'est présenté à nos yeux l'embarras de concilier cette date avec celle de leur fondation régulière qui eut lieu à Jérusalem en 1118. Il est en effet difficile de s'expliquer comment cet ordre aura pu dès sa naissance venir établir ses succursales en Occident? Quoi qu'il en soit de ce point de discussion que nous n'avons pas à vider, nous dirons que dès le commencement du XIIe. siècle, et pendant la période qui précéda leur transmission aux Hospitaliers, les maisons du Temple furent assez multipliées en Bourgogne. Nous avons constaté au moyen des chartes que leur nombre s'éleva à plus de quarante, et peut-être en aurons-nous omis quelqu'une. Nous avons également reconnu que ces établissements, ainsi qu'on le verra plus loin, possédaient au-delà de cinquante seigneuries ou fiefs dotés de riches droits féodaux et de grandes forêts, et au moins quarante fermes ou métairies isolées.

Dans chaque localité où les Templiers avaient des domaines

ayant de l'importance et qu'ils faisaient toujours valoir par eux-mêmes, nous avons acquis la conviction qu'il y existait une maison du Temple, *domus Templi*, composée (et les Hospitaliers avaient une organisation analogue) de trois classes de frères sous la direction d'un supérieur appelé maître, précepteur ou bailly, suivant l'importance ou la suprématie de l'établissement. Dans ces classes on voyait des chevaliers destinés spécialement au service des armes; des chapelains chargés du saint ministère dans les églises de l'ordre, de l'instruction religieuse des novices et de la distribution des aumônes; et des frères servants, *serviens*, les uns employés aux soins domestiques des maisons, aux travaux de la culture et à la garde des troupeaux, et d'autres choisis avec soin dans les diverses professions mécaniques, afin de ne se servir partout que des individus religieusement liés par des vœux et appartenant corps et âme à leur ordre, et les Templiers de ces trois sortes étaient aussi bien les uns que les autres initiés dans les mystérieuses cérémonies qui avaient lieu lors des réceptions et admissions, de même que tous devaient également porter la barbe longue et se couvrir de la robe ou manteau blanc orné de la croix rouge du Temple : détails que nous avons puisés soit dans les chartes, soit dans les diverses circonstances présentées par l'instruction très-minutieuse du procès que les Templiers subirent de 1307 à 1312.

Voici la nomenclature des maisons du temple ayant existé dans le duché de Bourgogne avec la date des plus anciennes chartes qui les concernent et les noms des départements de leur situation. Quant aux détails sur chacune de ces maisons, que nous plaçons ici isolément, parce que leur classement, hiérarchique en baillies ou commanderies, nous est resté inconnu, on trouvera bientôt ces détails avec la disposition donnée à ces établissements après la destruction du Temple, soit comme chefs-lieux de circonscriptions des commanderies

de l'ordre des Hospitaliers, soit comme n'en étant que de simples dépendances :

DÉSIGNATION DES MAISONS DU TEMPLE.	DÉPARTEMENTS de leur situation.	DATES des CHARTES.
Voulaine (les Templiers)	Côte-d'Or.	1175
Bure. id.	id.	1224
Bissey-la-Côte (arrond^t. de Châtillon)	id.	1209
Beneuvre id.	id.	1307
Châtillon-sur-Seine	id.	1144
Lucenay-le-Duc (arrond^t. de Semur)	id.	1224
Avosne. id.	id.	1144
Uncey. id.	id.	1147
Dijon	id.	1168
Curtil (arrond^t. de Dijon)	id.	1196
St.-Philibert ou Velle-sous-Gevrey	id.	1204
Mormant (ancienne Bourgogne)	H^te.-Marne.	1120
Marac. id.	id.	1159
Richebourg. id.	id.	1199
Epailly (commune de Courban)	Côte-d'Or.	1215
Montmorot (commune de Fraignot)	id.	1197
La Romagne (commune de Courchamps)	id.	1144
Autrey (arrond^t. de Gray)	H^te.-Saône.	1194
Avalleurs (ancienne Bourgogne)	Aube.	1172
Buxières. id.	id.	1307
Fontenotte (commune de Thil-le-Châtel)	Côte-d'Or.	id.
Fauverney (près Dijon)	id.	1281
Beaune	id.	1207
Vandenesse (sous Châteauneuf)	id.	1237
Sombernon	id.	1234
Demigny (près Chagny)	Saône-et-Loire	1225
Châlon-sur-Saône	id.	1150
Sevrey (près Châlon)	id.	1234
Montbellet (arrond^t. de Mâcon)	id.	1307
Givry (arrond^t. de Châlon)	id.	1230
Buxy-le-Royal, id.	id.	1234
Le Saulce d'Iland-Pontaubert	Yonne.	1309
St.-Marc (près Tonnerre)	id.	id.
Fontenay (près Châblis)	id.	1214
Auxerre	id.	1199
Mesri (arrond^t. d'Auxerre)	id.	1301
Le Saulce d'Ecolives, id.	id.	1216
Valan. id.	id.	id.
St.-Bris. id.	id.	1211
Moneteau. id.	id.	1260
Villemoson	id.	1189
Belleville (sur-Saône)	Rhône.	1228
Peizieu (arrond^t. de Trevoux)	Ain.	1298
Le Boulay (Charollais)	Saône-et-Loire	1311

Ainsi les seules villes de Châtillon-sur-Seine, de Dijon, de Beaune, de Châlon-sur-Saône et d'Auxerre possédaient des maisons du Temple. Toutes les autres étaient distribuées dans la campagne, et généralement placées sur les grandes routes et dans les pays les plus couverts de forêts; mais ce qui est vraiment remarquable, c'est que les Templiers s'étaient particulièrement concentrés, et on n'en devine pas les motifs, sur une même contrée et autour du point de *Voulaine*, bourgade du Châtillonnais placée sur les limites de la Bourgogne, de la Champagne et tout auprès de la Lorraine; et que là venaient se rattacher presque toutes les maisons du Temple de ces provinces. Etat de choses qui a été continué par les Hospitaliers lorsqu'ils en sont devenus les maîtres. Il n'est pas non plus sans intérêt historique de faire observer que dans cette contrée sur laquelle nombre de maisons du Temple avaient été groupées, les Templiers n'y furent point en concurrence avec les Hospitaliers, ainsi que cela exista à Dijon, à Beaune et autres lieux.

Cette agglomération d'environ vingt maisons du Temple autour du point capital de Voulaine, leurs richesses en domaines et forêts, leur clientèle nombreuse, l'influence des frères qui les peuplaient, et peut-être aussi leur dévouement plus absolu à leur grand maître, parce qu'il était bourguignon, leur avait donné une importance si inquiétante que, lorsqu'il s'agit de les surprendre avant l'exécution des desseins ténébreux et des projets menaçants qu'on leur supposait, Philippe-le-Bel fit peser ses sévérités bien plus rigoureusement sur les chevaliers de Bourgogne que sur ceux des autres provinces. En effet, on voit par les documents inédits du procès qu'on leur intenta et par les premières listes qu'ils contiennent, que sur 253 Templiers qui furent mis en jugement ou appelés en témoignage, il y en eut 149 arrêtés et conduits à Paris par ordre de notre duc Hugues V, qui appartenaient aux maisons

du duché ; et sur ce nombre plus de la moitié avait été tirée des établissements du groupe de Voulaine.

Là nous arrêterons les renseignements généraux qui nous ont semblé devoir suffire pour faire connaître le nombre et l'importance des établissements des Templiers en Bourgogne. Ceux de détail, par l'effet de la confusion de leurs biens avec ceux des Hospitaliers, trouveront une place distincte dans les indications que nous allons donner sur chaque membre en particulier composant les commanderies de l'ordre de Malte, dont les circonscriptions ont été à peu près invariables pendant les longs siècles de son existence.

IIe. QUESTION.

HOSPITALIERS DE St.-JEAN DE JÉRUSALEM,

QUALIFIÉS PLUS TARD DU TITRE DE CHEVALIERS DE RHODES, PUIS DE MALTE.

Détails statistiques sur chacun de leurs établissements.

L'abandon de la Terre-Sainte avait ramené les Templiers et les Hospitaliers en Occident. Les uns trop confiants en leur glorieuse renommée, en la force de leur association mystérieuse et armée qui embrassait l'Europe, éblouis d'ailleurs par leur influence politique et leurs richesses, se livrèrent à de tels excès d'audace et de scandale qu'ils se firent redouter des rois et haïr des peuples, ce qui rendit nécessaire et urgente la grande catastrophe, le coup d'état commandé par la morale et la haute politique qui les anéantit en un seul jour, pour ne plus exister que dans les rêves de quelques

fanatiques qui font semblant de croire à la continuation de l'ordre du Temple. Les Hospitaliers, au contraire, restés pauvres, mais fidèles à l'esprit de leur institution primitive qui était de défendre notre religion contre ses ennemis, et de secourir les chrétiens sur terre comme sur mer, reçurent la récompense de leur pieux et utile dévouement par la mise en possession de tous les biens, sans exception, de leurs orgueilleux rivaux. Et ces biens considérables qui leur vinrent fort à propos, car ils en avaient peu en Bourgogne, ils surent les conserver intacts pendant cinq siècles, et jusqu'à ce que nos révolutions les en aient violemment dépouillés en 1794.

Les Hospitaliers qui unissaient le caractère militaire au sentiment religieux, vécurent long-temps en communauté dans les mêmes maisons, avec une grande austérité et sous une rigoureuse discipline. « Les armes formaient leur seule « parure, dit saint Bernard : quand ils allaient combattre, ils « s'armaient de foi au dedans et de fer au dehors. » Les services qu'ils rendaient à la religion et à l'humanité leur conquirent l'admiration et la reconnaissance des peuples d'Occident, qui les dotèrent de châteaux et de villages pour leur donner les moyens d'offrir asile et secours aux pélerins. Du produit de ces dons ils créèrent, dès le XIIe. siècle, des hôpitaux à Dijon, à Beaune et dans plusieurs autres lieux de la Bourgogne. De la réunion d'un certain nombre d'hospices isolés et de leurs propriétés, le grand conseil de l'ordre composa des commanderies, titre qui, suivant l'histoire de Malte de Vertot, venait du statut de leur institution commençant par *commendamus.* Chaque circonscription ou préceptorerie fut d'abord appelée *commendataria*, d'où est venu le nom français de commanderie et le titre de commandeur. Puis ces commanderies furent attachées hiérarchiquement à des circonscriptions supérieures plus étendues, formant les Grands Prieurés, qui eux aussi relevaient de l'une des trois grandes

divisions du royaume en langues de France, d'Auvergne et de Provence, dominées au sommet par l'autorité souveraine du Grand Maître. — La langue de France comprenait les trois grands prieurés de France, d'Acquittaine et de Champagne avec 97 commanderies, celle d'Auvergne n'avait qu'un grand prieuré à Lyon avec 50 commanderies, et la langue de Provence, composée des grands prieurés de St.-Gilles et de Toulouse, en comptait 72. Nos commanderies de Bourgogne étaient attachées ainsi : treize au grand prieuré de Champagne, une seule à celui de France et deux qui dépendaient du grand prieuré d'Auvergne.

Après ces explications que nous avons cru utiles pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous allons essayer de fournir sur chaque commanderie bourguignonne les détails dont nous nous sommes munis sur les propriétés ou membres qui les composaient, avec la distinction en marge de l'origine de ces propriétés, soit qu'elles provinssent des Templiers, soit qu'elles aient fait partie du domaine propre des Hospitaliers, ce qui répondra à la deuxième question posée par le Congrès archéologique de France.

GRAND PRIEURÉ DE CHAMPAGNE,

CHEF-LIEU PRIORAL A VOULAINE.

Dotation attachée au titre de Grand-Prieur.

Ce haut dignitaire étendait sa suprématie sur treize commanderies en Bourgogne, sept en Lorraine et autant en Champagne. Il avait été doté, dans les derniers siècles, par le conseil suprême de l'ordre du revenu des biens attachés aux commanderies de Bure, de Mormant et Epailly, avec la maison forte de Voulaine, dont nous allons d'abord parler.

MAISON DU TEMPLE. — *Voulaine*, nous l'avons dit, fut l'un

des principaux lieux que les Templiers choisirent en Bourgogne lorsqu'ils arrivèrent de la Terre-Sainte. L'évêque de Langres, Geoffroy, qui les accueillit avec empressement, leur donna, en 1163, l'église de cette paroisse et les enrichit ensuite de forêts et de domaines, en 1208 et 1237. L'un de nos ducs, Hugues III, de son côté leur avait concédé, en 1175, les droits de fief qui lui appartenaient sur *Voulaine* et *Leugley*. — Bientôt et lorsque les Hospitaliers furent investis des biens du Temple, le Grand maître de Rhodes, frère Louis de Villeneuve, désigna, en 1325, la maison de *Voulaine* pour être la résidence du grand-prieur de Champagne et le siége du chapitre prioral.

La situation de ce lieu sur l'extrême limite de trois provinces, au milieu d'un beau vallon arrosé par une rivière et abrité par de vastes forêts couronnant les coteaux, avait été favorablement choisie sous tous les rapports. Aussi les chefs des Templiers et après eux les grands-prieurs des Hospitaliers y avaient fait élever de fortes constructions. On pourra en juger par la description suivante dont nous avons retrouvé les détails aux archives de Bourgogne, consignés dans le procès-verbal de la visite de ce monument qui, d'après les ordres de Charles IX, fut exécutée le 2 janvier 1574 par le bailly de la Montagne (on désignait ainsi le Châtillonnais), en présence du frère Michel de Sèvres, chevalier, grand-prieur, commandeur de *Bure*, *Mormant* et *Epailly*, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté. En voici le texte :

« Chastel et maison fort de *Voulaine*, de grande étendue, fermé par une haute muraille d'enclos espaulée par dix tours de 50 pas en 50 pas, sur chacune desquelles tours il y a en embrasure une longue couleuvrine en métal aux armes des grands-prieurs. Cette muraille est bordée par un fossé façon de ceux des bourgs fermés, sur le bord duquel sont plantées des rangées de grands arbres.. Au-devant de l'entrée il y a une barrière et un pont, et à gauche est le logis du premier

portier. Vient la basse-cour, où au fond et sur les côtés on trouve un grand colombier, une forge, des écuries et des étableries; puis un pavillon contenant chambre haute et basse pour le logement du capitaine du chastel; enfin une fontaine d'eau vive et courante au milieu de cette basse-cour.

« De là, on entre par un pont en pierre dans la cour priorale entourée d'une muraille crénelée flanquée de cinq tours construites en pierres de taille à bossages, et au pied d'icelles muraille et tours est un fossé plein d'eau, revêtu en pierres, large de 60 pieds. Au milieu de cette cour s'élève un fort donjon qui a quatre faces, dont la première vis-à-vis l'entrée a sur son front quatre tourelles, tandis que les trois autres faces ne sont accompagnées que d'une grosse tour chacune; les unes comme les autres de ces tourelles et tours sont couvertes d'ardoise avec pannonceaux à leurs pointes aux armes de la Religion.

« Au rez-de-chaussée de la première face du donjon on trouve la chapelle voûtée, longue de 48 pieds et large de moitié. Puis la salle des gardes avec quatre grandes fenêtres dont les verres sont en couleur et armoriés de la croix de l'ordre. A un bout de cette façade est la chambre du frère secrétaire, et à l'autre bout les cuisines, — à l'étage au-dessus il y a une grande salle à un des bouts pour la tenue des chapitres prioraux ayant quatre fenêtres coloriées et armoriées des écussons de plusieurs grands prieurs, dont se voient aussi les portraictures appendues aux murailles. Au milieu de cette face est la chambre d'habitation du grand-prieur avec un cabinet dans chacune des tourelles du milieu, éclairés par verrières peintes. A la suite du logis prioral se trouve la chambre de l'argentier avec cabinet dans la tourelle fermé par une porte en fer, servant à garder les chartes, papiers, titres et autres bonnes besognes de la maison. — Tout à l'entour des quatre faces il y a des galeries hautes et basses auxquelles

on monte par des escaliers en pierre à la moderne pour communiquer dans toutes les chambres. Ces galeries sont soutenues par des colonnes en pierre sculptées et ouvragées, ce qui formait comme un cloître.

« Sous la seconde face sont les sommelleries, les fours, la rôtisserie, et à l'étage au-dessus les chambres des novices, des servants et aussi des magasins.

« Dans l'autre face, il y a des chambres hautes et basses pour les survenants, dont l'une est réservée pour les frères prêcheurs de passage, et une autre pour la malgouverne. Sur le flanc de cette façade est la tour du Lion, contenant l'arsenal des piques, arquebuses, pistoles et vieilles armures.

« Finalement, dans la quatrième face sont placés les garde-manger, et en haut la lingerie et les chambres des valets de basse-cour. »

Peut-être trouvera-t-on un peu longs les détails que nous donnons sur ce monument qui devait dater du moyen-âge. Cependant nous les avons jugés utiles pour en faire ressortir l'importance, en perpétuer autant que possible le souvenir et en regretter la destruction complète qui ne remonte qu'à 1825. Au moins si des archéologues, des touristes, étaient tentés d'aller chercher et visiter les restes de l'antique et forte demeure des hôtes chevaleresques de *Voulaine-les-Temple*, ils seront avertis qu'il n'en reste pas pierre sur pierre!

I. Commanderie priorale de Bure-les-Templiers.

Maison du Temple. — La seigneurie de ce lieu, située dans le Châtillonnais, était sous la directe féodale des grands prieurs. Ce fut là et sous la protection des sires de Grancey et de leur fort château que les Templiers posèrent leur première tente en Bourgogne, car les deux chartes les plus reculées (1120 et 1127) qui les concernent, contiennent la sauve-garde accordée

par ces grands seigneurs à la maison du temple de *Bure*. Dans le recueil de chartes de Perard, on en lit une de 1190, et la seule de ce précieux ouvrage où il soit fait mention des Templiers, laquelle contient un accord entre ceux de *Bure* et les moines du monastère de Grancey, réglant la condition féodale de leurs sujets, hommes ou femmes qui par mariage passeraient de la seigneurie de Bure sur les fiefs possédés par les moines, et réciproquement. — *Romprey* et *Conclois*, fiefs dépendants de la paroisse de Bure, avaient été donnés avec des domaines, aux Templiers, l'un en 1203 par Eudes de Grancey, et l'autre avec un château, en 1299, par la veuve de l'un des seigneurs de cette même maison.

Dépendances de la commanderie de Bure.

Leugley. — Ce fief était avenu aux Templiers par donation de Jean, seigneur de la *cité de Leugley* en 1164, confirmé par sa veuve en 1202. Dans l'église, isolée sur une élévation voisine, on trouva, en faisant des réparations sous l'autel, les ossements de cinq individus que la tradition, rapportée par Courtépée, prétend avoir été des chrétiens martyrisés par les Vandales au Ve. siècle A côté de ces squelettes était une inscription sur écorce ou palimpseste, laquelle fut envoyée à Dijon pour y être déchiffrée et n'en est pas revenue.

MAISON DU TEMPLE. — *Bissey-la-Côte* est désignée dans plusieurs chartes *Domus Templi de Biciaco*. — La seigneurie en fut donnée aux Templiers en 1209 par Thibaud de Bicey. Cette donation fut confirmée et amortie par le duc Hugues III en 1238. En 1307, on voit figurer au procès intenté aux Templiers un frère *Clemens de Biciaco la coste*, qui avait été admis dans l'ordre dans le temple de Châlon-sur-Saône (1).

(1) Pour étayer de preuves officielles l'existence des Templiers sur

Les habitants furent affranchis de la main-morte et de la servitude, en 1580, par le grand prieur Michel de Sèvres.

Terre-Fondrée et *Châtellenot*, deux villages voisins de *Bure*, dont les Templiers et après eux les Hospitaliers possédaient la seigneurie et le droit de prélever les dîmes dès 1180. Un moulin sur la rivière d'Ource leur avait été donné en 1203. A Châtellenot, Courtépée qui écrivait il y a environ 70 ans, dit avoir vu les ruines d'une ancienne demeure des Templiers sur une éminence, dans un bois nommé dans les chartes *castrum bellum*, nom qu'on aurait francisé en Châtoillebot, puis en Châtellenot. On arrivait à ce château par un chemin ferré venant de Beneuvre, lequel devait être la voie romaine de Langres à Auxerre. Dans les pièces du procès des Templiers, on cite un frère du nom de Jean de *terra enfundrea*, diocèse de Langres, qui fut interrogé l'un des premiers.

nombre de lieux de la Bourgogne, nous citerons souvent les noms baptismaux et surnoms des membres de cet ordre ayant comparu comme accusés ou comme témoins dans le fameux procès qui fut suivi de leur condamnation ou de leur dispersion ; mais nous devons faire observer à cet égard qu'en général, lorsqu'à un simple nom baptismal se trouve joint celui d'une localité avec la particule *de*, cela doit indiquer que le templier dont il est question était né dans cette localité ou appartenait à la maison du Temple du lieu désigné. Ainsi, par exemple, l'addition du nom de *Bissey-la-Côte* à celui de *Clément* semble nous prouver que ce frère appartenait à la maison de *Bissey* ou était né en ce village. Ailleurs, on verra souvent répéter les noms de *Bure*, de *Voulaine*, de *Mormant*, d'*Epailly*, de *Dijon*, de *Dole*, de *Beaune*, de *Châlon*, etc., précédés d'un nom de baptême, formule qui aurait été adoptée par les Templiers, ainsi qu'on l'a vue depuis eux, admise dans divers ordres religieux dont les membres faisaient abandon de leurs noms de famille en prenant celui des couvents où ils avaient été admis.

MAISON DU TEMPLE. — *Beneuvre*. — L'ancienne église de ce lieu avait été édifiée par les Templiers qui, dans ce village, eurent une de leurs maisons qu'on a depuis appelée *Cour de l'hôpital*, à cause de sa possession par les Hospitaliers. — Toutefois, nous n'avons trouvé d'autre preuve écrite de l'existence de cette maison que le témoignage d'un frère nommé *Poncius*, entendu dans le procès en 1307, et qui déclara qu'il appartenait à la maison de *bono opere (Beneuvre)*.

MAISON DU TEMPLE. —*Châtillon-sur-Seine* était qualifiée de petit Temple. Ces chevaliers y avaient une de leurs maisons qui long-temps a été remarquée au faubourg de la Feuillée. Un des évêques de Langres dota cet établissement, en 1145, de la moitié du droit d'éminage qu'il percevait sur les marchés de la ville. Le duc Hugues V fit don aux Templiers de Châtillon, en 1232, de terres et de rentes sur *Massingy*, *Ste.-Colombe*, *Buncey*, etc. Ils avaient élevé une chapelle assez élégante à l'entrée de la route de Montbard qui, nous le pensons, existe toujours et qu'on nomme la chapelle de saint Thibaud. On remarque encore sur ses murs des croix de Malte, dit Gustave Laperouse, historien de Châtillon, et on a retrouvé à l'entour, il y a quelques années, les fondations d'anciens édifices. Mais ce qui confirme l'existence de cette maison du Temple, c'est qu'un frère nommé Aymé de Bure, dans son interrogatoire subi en 1307, lors du procès commencé contre l'ordre, déclara qu'il avait été reçu dans la milice du Temple à Châtillon-sur-Seine, *apud Castellonium super Sequanam*, par le précepteur de la maison de ce lieu.

MAISON DU TEMPLE. — *Lucenay-le-Duc*, proche Alise Ste.-Reine. — Sur cette seigneurie que le duc Philippe de Rouvres avait échangée, en 1360, avec l'évêque d'Autun contre ses prétentions féodales sur Flavigny, les Templiers, qui voulaient y fonder une maison, reçurent, pour les aider, d'Agnès,

alors dame de Lucenay, en 1224, une grande pièce de pré dite *Colenoise*, des rentes en grains et le droit d'établir un four bannal auquel était attachée la faculté de prendre son chauffage dans les bois de la seigneurie de *Lucenay*. On voit par les pièces d'un procès de 1388, que cet avantage fut contesté en vain par l'évêque d'Autun aux Hospitaliers successeurs des Templiers.

Bussy-le-Grand.—En 1228, Odo, seigneur de Bussy, donna aux Templiers de la maison de Lucenay des rentes en grains sur sa terre, avec la léproserie de Bussy et les terrains environnants.

MAISON DU TEMPLE.—*Avosne*, seigneurie entre Vitteaux et Sombernon qui appartenait aux Templiers de *Bure* par donation à eux faite en 1147 par *Guy de Sombernon* et *Varnier de Drée*, en présence d'*Eudes*, fils du *duc de Bourgogne*, de *Jean de Mont-St.-Jean*, de *Jean de Chaudenay*, d'*Aymon Roux* de Dijon, de *Varnier* d'*Agey*, et de l'évêque de Langres *Godefroy*.—Courtépée dit que les Templiers, en 1199, avaient une maison à Avosne pour recevoir les passants. En effet, plusieurs de leurs frères portant le nom d'Avosne, diocèse de Langres, sont désignés dans le procès; entr'autres Guillaume d'*Avona*, célerier de la maison d'*Uncey*.

MAISON DU TEMPLE. — *Uncey*, village proche Vitteaux. — Une charte de 1249 octroyée par Nivard, abbé de St.-Seine, confirme les Templiers de la maison d'Uncey dans la possession de la seigneurie de ce lieu qui leur avait été donné à titre d'aumône, en 1147, par Guy, seigneur de Sombernon. Les témoins de cet acte furent: *Vilenus de Aspre*, *Theobaldus de Unce*, *Bonefa* CIVIS *de Flure*, *Nicholaus de Grancé*, *Burgenses*; et *Odo Villicus de Sigistris* (St.-Seine).—L'existence de cette maison est de plus constatée, en 1311, à la fin de l'instruction du fameux procès, par la déclaration de Jean de *Bure* qui avait

été reçu dans l'ordre en la chapelle de la maison d'*Oncé*, diocèse d'Autun, par frère Pierre de *Bure* qui en était précepteur.

Thoisy-le-Désert, seigneurie près Pouilly en Auxois, faisait partie de la dotation du grand-prieur. — Donation en avait été faite aux Templiers, en 1202, par Fromont de Villers. Nous avons aussi trouvé le titre du don qui leur fut fait en 1243 d'un bois-futaie qui a conservé le nom de *Chênes des Templiers*. Un frère nommé *Lambert de Thoisy* qui figura au procès, déclara qu'il avait été reçu dans la maison du temple d'*Unciaco*, en présence de son oncle frère *Regnaud de Thoisy*.

MAISON DU TEMPLE. — *Dijon.* — Vers le milieu du XIIe. siècle, les Templiers étaient installés à Dijon, car voulant, en 1165, faire construire une chapelle avec un cimetière à côté de leur maison située proche les vieilles murailles du château « prope muros « veteris castri Divionensis », l'abbé de St.-Etienne y mit opposition ; mais les Templiers s'étant pourvus en cour de Rome, ils obtinrent une bulle du pape Alexandre IV qui leur donna gain de cause. Autre mention est également faite de l'existence de leur maison à *Dijon* dans une charte de 1172, par laquelle le duc Hugues III permet aux chanoines de St.-Etienne de percer les murs de la ville entre *la maison des Templiers* et le pont d'Ouche pour y ouvrir une portelle « *inter domum Templariorum et pontem Oscharam.* Mais ce qui vient corroborer la certitude de la présence des chevaliers du Temple à Dijon, c'est qu'on voit souvent se répéter dans la procédure ouverte contre eux, de 1307 à 1312, les noms de plusieurs frères ayant appartenu à cette maison. Nous ne parlerons que de l'un des principaux, frère Etienne de Dijon, prêtre du diocèse de Langres, précepteur de la maison de Dijon, âgé de 72 ans, qui, appelé à déposer, en 1309, parut devant les commissaires pontificaux sans être revêtu

du manteau de l'ordre, répondit que s'il n'en était pas couvert, c'était parce que les gens du duc de Bourgogne le lui avaient arraché de force lorsqu'ils le firent prisonnier. Il ajouta qu'il avait été reçu seulement depuis 18 ans dans la chapelle du temple de *Fauverney*, à deux lieues de Dijon..... — Questionné relativement à l'aumône et à l'hospitalité, il répondit que dans les maisons du Temple où il avait demeuré, l'aumône, suivant la coutume, était restreinte à trois fois par semaine, et qu'on n'accordait pas l'hospitalité aux pauvres, ni à coucher, mais *bien aux riches ;* et que c'était ainsi qu'il avait agi lui-même comme précepteur de la maison de Dijon. — Plusieurs maisons de cette ville, ainsi que des domaines et des rentes, ayant appartenu au temple de Dijon, firent ensuite partie de la dotation de la commanderie de *Bure* attribuée au grand-prieur, et n'étaient point comprises dans les revenus du commandeur de Dijon.

MAISON DU TEMPLE. — *Curtil*, village placé sur une ancienne chaussée entre St.-Seine et Issurtille. — Dès le XII°. siècle, les Templiers y avaient une église et une de leurs maisons. La seigneurie leur avait été concédée en 1295 par le duc Robert II ; ce fut Hugues de Peraud, visiteur général des maisons du Temple en France, qui accepta ce bienfait au nom de l'ordre. Lors du procès, le frère servant, Paris, déclare que dans la maison de *Curtil*, où il avait demeuré, il avait vu faire convenablement l'aumône : « *in domo de Corti Lingonensis diocesis in qua* « *fuit commoratus vidit elemosinas convenienter fieri.* » Plus loin, en 1311, *Curtil* est encore cité, *villa de Curtis Lingonensis diocesis.*

MAISON DU TEMPLE. — *Velle-sous-Gevrey* ou St.-Philibert, entre Dijon et Nuits. — On voit par une charte de 1204 que le duc Eudes III prit sous sa protection la maison du Temple de Velle-sous-Gevrey, « *villa sub Givriaco,* » qui y était établie

depuis plusieurs années. Plus tard, en 1239, Hugues IV accorda aux Templiers le droit de prendre dans les forêts ducales d'Argilly tout le bois nécessaire à l'entretien de leur maison. —En 1424, les frères hospitaliers firent faire des réparations à la chapelle de Velle-sous-Gevrey. — Le grand prieur jouissait du domaine utile attaché à cette chapelle.

Ruffey-les-Echirey, près Dijon. —Ce fief, avec une antique maison appelée *le petit temple de St.-Philibert*, appartenait au grand-prieur.

Chaugey, près Salives, dans le Châtillonnais. — La moitié de cette seigneurie fut donnée aux Templiers de la maison de *Voulaine*, en 1301, par Guy de Villars, qui affecta l'autre moitié à leur établissement de Mormant.

Villiers-sur-Suize, village situé dans une enclave de la Bourgogne, sur le Bassigny, à peu de distance de Chaumont (Haute-Marne). — Un des évêques de Langres avait donné la moitié de cette seigneurie, en 1287, aux Templiers de *Bure*, réservant l'autre part à ceux de la maison de *Mormant*.

II. Commanderie de Mormant, 2e prioriale.

Cette circonscription, ainsi que ses dépendances, reposaient sur une enclave de la Bourgogne, dans la Champagne, qui, depuis 1790, fait partie du département de la Haute-Marne.

MAISON DU TEMPLE. — Son siége, *Mormant*, se trouve situé sur la commune de *Leffond-en-Montagne*. En 1120 et 1135, Hugues, seigneur de Château-Villain, donna des fonds et un moulin aux Templiers pour les aider à établir à Mormant une maison avec préceptorerie. En 1307, lors du commencement de leur procès, le frère Jean de Château-Villain déclare qu'il fut reçu en la maison de Mormant, « *Domus Templi de*

Mormentum per fratrem Laurentium de Belna, » précepteur, lequel fut brûlé à Paris en 1310.—Plusieurs fois encore il est fait mention de cet établissement dans l'instruction du procès.

Dépendances de cette commanderie.

MAISON DU TEMPLE.—*Marac,* village peu éloigné de Chaumont.—Dès 1159, les Templiers avaient une chapelle et possédaient une partie de la seigneurie de *Marac* avec les vestiges d'une forteresse, dit Courtépée, qu'on prétendait avoir été élevée par les anciens *Lingons*, et qui aurait été détruite en 1313 par ordre du roi Philippe-le-Bel. Une voie romaine venant de Langres, appelée dans le pays *levée de César,* passait aux pieds de ce monument et allait plus loin dans la direction où était placée la maison du temple de *Mormant.* — Le fait le mieux prouvé, c'est qu'en 1188, Milo, abbé de St.-Etienne de Dijon, avait donné aux Templiers de *Marac* un manoir seigneurial qui lui appartenait en ce lieu.

MAISON DU TEMPLE. — *Richebourg,* village voisin des précédents. — Les Templiers avaient sur son territoire une chapelle et une maison nommée *Epilan,* construite au milieu de la grande forêt de Château-Villain. Ils prélevaient la dîme sur toute la paroisse de Richebourg, et dès 1199 jouissaient de droits d'usage dans les bois de cette seigneurie.—Un templier du diocèse de Langres, nommmé Jean de Richebort, fut entendu dans le procès en 1309.

Le commandeur de *Mormant* possédait de plus par indivis avec le grand-prieur la seigneurie de *Villiers-sur-Suize.*

III. Commanderie d'Epailly, 3ᵉ. prioriale.

MAISON DU TEMPLE. — Cette commanderie avait son chef-lieu sur la commune de *Courban*, dans le Châtillonais. — Une maison du temple avec une belle église avaient été fondées à

Epailly aux mêmes époques que les établissements qui précèdent ; car on voit qu'une donation de terres avait été faite aux Templiers d'*Epailly* en 1215. — Le frère Guillaume de *Bissey*, chapelain du Grand-maître, déclare dans son interrogatoire, lors du procès en 1307, qu'il avait été reçu à *Epailly*, *apud Espailleyum ;* Hugues de Villers, aumônier du duc de Bourgogne, étant alors précepteur de cette maison.

Dépendances de cette commanderie.

Courban. — En 1230, Herard de Chastenay vendit cette seigneurie aux Templiers d'*Epailly*. — On voit figurer au procès plusieurs frères portant le surnom de Corbon, ou plutôt Courban, probablement parce qu'ils étaient nés dans ce village : entre autres Garin de Corbon, frère servant, exerçant la profession de tireur de pierres, *lathomus*, et Symon de Courban, diocèse de Langres, qui annonça avoir été reçu en la maison d'*Epailly* par son précepteur Hugues de Villers.

Louesme. — Dès 1209, les Templiers tenaient déjà un tiers de cette seigneurie ; l'autre tiers leur fut cédé en 1216 par les religieux du Val-des-Choux ; et ils furent mis en possession du restant en 1286 par Sybille, dame de Recey. — Un hameau de cette commune conserve le nom de *l'hôpital* qui lui venait des successeurs des Templiers. — On voit figurer au procès un frère Pierre de *Loesme*, prêtre (Loemia), qui demeurait à *Epailly*.

Thoire-sur-Ource. — Les Templiers y possédaient un moulin et un domaine provenant de donations à eux faites, en 1209 et 1216, par Hugues de Thoire, chevalier. En 1267, frère Martin, commandeur de *Bure* et d'*Epailly*, agissant au nom des frères de la chevalerie du temple, acheta de Jean de Champlitte des bois et des vignes sur Thoire.

Ici se termine la description des biens formant la dotation du grand-prieur de Champagne.

IV. Commanderie de Montmorot

Maison du Temple.—Le hameau de *Montmorot*, où était le siége de cette petite circonscription, fait partie de la commune de *Fraignot*, canton de Grancey. — Les Templiers y avaient fait construire une chapelle et un château devenu résidence des commandeurs de Malte. En 1293, on voit Hugues de Peraud, alors précepteur de la maison du Temple de ce lieu, conclure plusieurs échanges de terres sur *Montmorot* et *Fraignot* avec Guillaume de Grancey. En 1309, on fit comparaître au procès un frère nommé Martin de *Montmoroti, Lingonensis diocesis.*

Dépendances de cette commanderie.

Busserotte, seigneurie donnée aux Templiers, en 1299, par Isabelle de *Cussigneio domina de Miniaco.* — Dans la même année, Guy, seigneur de Saulz, et Barthelemy de Grancey, font abandon aux frères du Temple de quelques droits féodaux sur la terre de *Busserotte.*

Montenaille, petit fief avec une église donnée à la maison de *Montmorot* en 1197.

Le commandeur de Montmorot jouissait de plus, par indivis avec le grand-prieur, de la terre de *Chaugey*, près Salives.

V. Commanderie de la Romagne.

Maison du Temple.—C'était l'une des plus richement dotées de toutes celles du grand-prieuré en Bourgogne. Elle avait son chef-lieu nominal sur le territoire de la commune de *Courchamp*, canton de Fontaine-Française, à l'extrême limite de notre province, de celle de la Champagne et de la Franche-

Comté. — La résidence du commandeur était fixée, lit-on dans le procès-verbal des visiteurs de l'ordre de Malte de 1783, dans l'antique castel de *la Romagne* fermé par des fossés qui baignaient les pieds d'une épaisse muraille flanquée de plusieurs tours, laissant ouverture par un pont-levis à une grande cour au milieu de laquelle est une chapelle et un fort donjon, etc. Dans les chartes de donations faites aux Templiers en 1114, 1224 et 1246. Cette résidence était désignée *domus templi de Romaniaco in pago Attuariorum.* — On retrouve le nom de cet établissement dans le procès dirigé contre ces chevaliers, et on voit que le frère *Gérard de Passage* avait été reçu à Châlon, en Bourgogne; de là on l'avait envoyé en Chypre où il avait séjourné trois ans; revenu d'outremer, il avait été fixé dans une des maisons de l'ordre du diocèse de Langres, appelée *la Romagne « apud Romagnolia.* »

Dépendances de la commanderie de la Romagne.

Les documents nous ont manqué pour fournir sur les membres très-disséminés de cette assez grande circonscription les détails chronologiques que nous avons pu donner ailleurs, par le motif qu'à l'exception de quelques possessions reposant sur des communes faisant partie de la Côte-d'Or, et encore seulement depuis 1790, toutes les autres étaient réparties dans la Champagne et la Franche-Comté. Nous ne pourrons donc que placer ici la nomenclature par département de ces propriétés dont nous avons été assez heureux pour retrouver l'inventaire indiquant leur nature, ce qui suffira pour montrer l'importance qu'avait cette commanderie.

Côte-d'Or.

Courchamp. — Dès 1144, les Templiers y prélevaient des droits de dîmes et possédaient sur ce terrain la métairie de l'*Envieuse.*

St.-Maurice-sur-Vingeanne, seigneurie et moulin banal avec le fief et le domaine du *Montot*.

Montigny-sur-Vingeanne. — Rentes seigneuriales et cens concédés aux Templiers en 1225.

Haute-Marne.

Charmoy, seigneurie en toute justice, dîmes et un domaine.

Rougeux, seigneurie et domaine.

Arbigny, seigneurie, forêts et ferme de la grange du Boulaye.

Genrupt, seigneurie près de Bourbonne-les-Bains, bois et domaine.

Broncourt, château, seigneurie, droits de dîmes et beau domaine.

La Chassagne, seigneurie avec deux fermes s'étendant sur les communes de *Mont-Saugeon*, *Percey-le-Potel* et *Prangey*.

Valeroy, seigneurie avec four banal, dîmes et petite ferme.

Montormentier, rentes, cens et quelques terres sur Cusey.

Couzon, moulin et domaine.

Occey et *Vaux*, rentes et petite ferme.

Rivière-les-Fosses, cens, rentes, forêts et grand domaine.

Villegusiens, prairie.

Maizière, vignes et domaine en terres.

Andilly, *Avrecourt* et *Poiseuil*, droits de dîmes.

Haute-Saône.

Broye-les-Loups, seigneurie et droits de dîmes.

Barge, seigneurie avec moulin banal, ferme et forêts.

Neuvelle, seigneurie avec banalité de four, de pressoir, de moulin, droits de dîmes et petite ferme.

Autrey, ancien enclos du Temple donné à la maison de la Romagne en 1191, droits de dîmes et métairie.

Champlitte, chapelle St.-Jean, divers droits féodaux et ferme en terres et en vignes.

Roche et Grandchamp, rentes et cens.

Fouvans (enclave de Bourgogne), petit domaine et cens sur le moulin.

VI. Commanderie d'Avalleurs.

Le comté de Bar-sur-Seine, dans le ressort duquel étaient situés les membres de cette commanderie, ayant fait partie intégrante de la Bourgogne depuis 1425 jusqu'en 1790, qu'il en fut séparé pour être annexé au département de l'Aube, nous nous sommes cru en droit de comprendre cette circonscription parmi celles de notre province.

MAISON DU TEMPLE. —La maison du temple d'*Avalleurs*, qui était devenue le chef-lieu d'une commanderie des Hospitaliers, avait été fondée en 1172 par Manassès, comte de Bar et évêque de Langres, au village d'Avalleurs, qui est de la paroisse et tout à côté de la ville. Il est fait mention de cet établissement au commencement du procès, en 1307, par la déposition du frère servant *Chrétien, de Bissey*, diocèse de Langres, portant qu'il avait été admis dans l'ordre, en la chapelle de la maison du Temple de *Valeure*, au diocèse de Langres, en présence des frères Gérard, *laboureurs*, et Guillaume, *gardien de pourceaux*. La seigneurie d'*Avalleurs* avec un bon domaine et 200 arpens de bois, faisaient partie de la dotation de cette commanderie, dont voici les dépendances :

Arelles, seigneurie en toute justice, avec moulin et ferme, s'étendant sur *Villiers* et *Balnot*.

MAISON DU TEMPLE. — *Buxières*, avec moitié de la sei-

gneurie, un moulin et une ferme. Une maison du Temple exista dans ce lieu; car nous trouvons au procès un frère nommé Jean, de Poissons, *berger*, qui déclara avoir été reçu dans la maison de *Buxière* du diocèse de Langres, par frère Ymbert de *Viannesio*, précepteur de la baillie d'*Aveleure*.

Polisot, partie de la seigneurie avec des prés et des vignes.

Levigny, droits seigneuriaux en rentes et cens.

Aranthières, droits de dîmes sur toute la paroisse et forêts.

VII. Commanderie de Fontenotte (près Thil-le-Chatel).

Maison du Temple.—C'était la plus mal partagée de toutes celles de la Bourgogne, parce que, sauf quelques terres éparses et des rentes sur Issurtille et sur Lux, sa principale propriété consistait dans l'ancienne maison du Temple avec une métairie qui se nomme *Fontenotte*, laquelle est isolément placée à deux kilomètres du bourg de Thil-le-Châtel, sur l'ancienne voie romaine de Langres à Châlon-sur-Saône.—Dès les XIIᵉ. ou XIIIᵉ. siècles, il y avait eu sur ce point une chapelle vouée à sainte Pétronille, avec un lieu d'asile pour les pélerins, et ce qui le prouve, c'est que nous trouvons la mention de l'existence d'une maison du Temple *à Fontenotte*, dans les pièces du procès que nous citerons encore souvent comme autorité. D'abord on y voit comparaître Jean, *de Beaune*, précepteur de la maison *de Fontenotte* « *de Fontanetos Lingonensis diocesis*, puis un autre témoin, frère Gauthier, *de Bure*, qui, interrogé sur le fait des aumônes et de l'hospitalité, répondit » *Ellemosine non fiebunt in domibus de Buris et de Fontanetis Lingonensis diocesis in quibus fuit moratus non sufficienter*, etc.

VIII. Commanderie de la Madeleine de Dijon.

Maison d'Hospitaliers.—L'établissement des frères hos-

pitaliers de St.-Jean à Dijon avait précédé celui de leurs antagonistes dont nous avons parlé plus haut en décrivant la commanderie du Bure. Une charte de 1145 en fournit la preuve : suivant cet acte, l'un des vicomtes de Dijon, partant pour la Terre-Sainte, donna à l'abbaye de St.-Etienne des terrains autour de la ville, contigus *à la maison Dieu de St.-Jean-de-Jérusalem* qui alors occupait l'emplacement où, plus tard, on éleva le bastion de la porte St.-Pierre. En 1170, et en présence du duc Hugues III, deux Dijonnais, nommés Guibert et Martin, donnent aux frères hospitaliers de St.-Jean des terres situées sous les murs de Dijon. Dans la même année, le duc, en récompense des services que ces religieux lui avaient rendu en Terre-Sainte, leur concéda exemption de tous impôts et péages, et leur accorda le droit de pâturage pour leurs bestiaux dans tous ses bois et domaines. En 1208, Humbert, de Dijon, gratifie les Hospitaliers d'une rente. Enfin Hugues IV leur fit don, en 1252, de dix charges de sel par an à prendre sur ses puits *à Muyre* de Salins pour l'usage de leur hôpital de Dijon.

Dépendances de la commanderie de la Madeleine de Dijon.

MAISON DU TEMPLE.—*Fauverney*, village proche Dijon et de la route tendant à Dole et à Besançon. Les Templiers, par échange avec le duc Robert II, en 1293, étaient devenus seigneurs de cette terre, où depuis long-temps probablement ils avaient une maison et une chapelle qui conserva le nom *du Temple* tant qu'elle fut debout. Nous avons dit plus haut, en décrivant les dépendances de la commanderie *de Bure* à qui appartenait *le petit temple de Dijon* (ainsi nommé dans tous les documents), qu'un frère nommé Etienne, de Dijon, avait été reçu dans l'ordre à Fauverney, en 1291. Un autre templier nommé Paris, de Bure, déclara aussi dans son interrogatoire qu'il avait été également reçu, mais dix ans plus tôt, en la

chapelle du temple de Fauverney, par frère Jean Jeoffroy, de Lyon, en présence de Guy Chiflet, de Voulaine, et autres. La commanderie de Dijon possédait un beau domaine et des bois sur *Fauverney*.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Crimolois*, village voisin du précédent où, en 1168, les frères de l'hôpital de St.-Jean avaient un manoir environné de fossés, lequel leur venait de la générosité de Hugues de Magny. Un peu plus tard son fils Aymond, en confirmant ce don en 1183, y ajouta celui des droits seigneuriaux et d'un fort beau domaine.

Genlis. — Les Hospitaliers jouissaient de droits d'usage dans les bois *de Genlis* et *de Tart*, par concession du duc Hugues III à eux accordée pendant qu'il était au siége de Ptolemaïs, en 1191.

MAISON D'HOSPITALIERS. —*Sacquenay*. — Les Hospitaliers, avec le produit des dons que leur avait fait Milon du Fossé, chevalier, avaient fondé un établissement dans ce lieu alors traversé par l'ancienne voie romaine de Langres à Genève. Un petit domaine formait la dotation de cet hospice.

Nuits. — On voyait autrefois en cette ville *la chapelle des Croisés* qui avait été fondée, au XIIᵉ. siècle, par Guillaume de Vergy en faveur des pélerins de la Terre-Sainte. Il n'en reste plus, assure l'historien de Nuits, M. Vienne, que quelques vestiges dans un jardin avec une inscription gravée sur une pierre qui montre que cette chapelle, tombée en ruines, avait été rebâtie en 1430 par la libéralité pieuse d'une dame de Dijon, née à Nuits, qui y avait ajouté un logement pour le chapelain et des fonds pour son entretien. Enfin soit du produit de cette dernière donation, soit des générosités primitives des sires de Vergy, il y eut suffisamment pour composer un domaine dont jouissait le commandeur de Dijon.

A ces avantages il faut aussi ajouter les possessions suivantes dont, pour abréger, nous ne parlerons que sommairement :

Un beau domaine sur Dijon, appelé la rente *de Cromois;* — le moulin de *Roche-sur-Courchamp;* — des propriétés détachées à *Varanges, Rouvres* et *Marlien;* — des vignes et des terres à *St.-Julien;* — des petits domaines à *Orgeux* et à *Romprey;* — de fortes redevances à *Mirebeau,* à *Genlis,* à *Tart-le-Haut,* à *Tarsul* et à *Gemeaux;* — des droits de dîmes sur *Pluvet,* et enfin un droit de péage à *Dijon* qui, en 1783, rendait 300 livres au commandeur.

Nouvelle dotation, provenant de la commanderie de St.-Antoine de Norges.

Mais ce qui dut enrichir encore ce bénéfice de l'ordre de Malte à Dijon, dont les revenus étaient déjà fort élevés (20,571 livres), ce fut l'adjonction qu'il reçut, en 1777, des biens et droits de la commanderie de *Norges,* dépendante de l'ancien ordre hospitalier de St.-Antoine de Viennois qui, par traité avec celui de Malte, avait cédé à ce dernier, sous certaines conditions qui ne nous sont pas connues, tout ce qu'il possédait en France.

Pensant qu'il ne sera pas sans intérêt, à raison de l'analogie, de rappeler en deux mots ce que fut cette œuvre de charité, nous allons citer ce que nous avons relevé à son sujet aux archives de Bourgogne.

L'ordre ou association religieuse de St.-Antoine de Viennois avait eu pour but spécial, au XIIIe. siècle, de recueillir et de soigner les malades attaqués d'une sorte de peste, comme érésipèle ou charbon qu'on nommait *feu sacré, feu infernal, feu St.-Antoine,* et qui faisait mourir plus ou moins promptement, en gangrenant la peau et les chairs jusqu'aux os, les malheureux qui en étaient atteints et qu'on n'osait pas plus aborder que s'ils eussent été lépreux. On invoqua saint An-

toine de Vienne contre cette contagion. On fonda des hôpitaux particuliers pour recevoir cette espèce de malades que l'on confia aux soins d'hommes courageux et dévoués qui s'associèrent religieusement et formèrent l'ordre de St.-Antoine. La Bourgogne, nous le croyons, n'eut que trois de ces établissements. L'un, qui va nous occuper, à *Norges* près Dijon, le second à *Châlon-sur-Saône*, et un troisième à *Charny en Auxois*, mais qui depuis long-temps avait été réuni au précédent.

La maison hospitalière de *Norges*, érigée en commanderie, avait été dotée en 1200, par Gérard de Norges, damoiseau, qui donna en perpétuelle aumône à Dieu et aux frères et pauvres de cet hôpital, tout ce qu'il possédait *en la ville* de Norges, et il investit ces religieux de ces biens par les mains de frère Estienne, maître et précepteur de cette maison, en présence de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebel et sénéchal de Bourgogne. En 1237, Jean, seigneur de Brasson, donna des bâtiments pour l'utilité de cet hôpital, et, plus tard, en 1250, Hierosme de Changey augmenta sa dotation de tout ce qu'il possédait sur Norges et lieux voisins. Longtemps cette maison remplit l'utile mission à laquelle un sentiment d'humanité l'avait destinée. Mais le *mal saint Antoine* ayant cessé de fournir des malades et la passion des pélerinages étant tout-à-fait calmée, on diminua nécessairement le personnel de cet établissement qui finit par ne plus être occupé que par un commandeur. L'inutilité de ces sortes de sinécures fut ce qui détermina sans doute le gouvernement, d'accord avec le Saint-Siége, à intervenir pour opérer, en 1777, la fusion de l'institution de saint Antoine dans l'ordre de Malte, qui par ses caravanes en mer contre les barbaresques, conservait encore le motif d'être.

Cette commanderie de l'ordre de saint Antoine, possédait avec la seigneurie de Norges, 600 journaux de terres arables,

34 soitures de près, 203 arpents de bois, un moulin et des rentes et cens portant lods sur Ogny, Bretigny, Abay, Pouilly et Flacey.

IX. Commanderie de St-Jacques de Beaune

MAISON DU TEMPLE.—De même que dans les localités précédemment citées et à de semblables époques, une maison du Temple avait été établie à Beaune, au pourpris dit de St-Jacques. En effet, on voit qu'en 1207 il lui fut fait donation d'une pièce de vigne sur *le Cors de roin.* Un peu plus tard, en 1220, Raymond, fils de Guy de Varenne, donne aux Templiers son fief *de la Corvée*, proche le *Ruz de Jaille* « *in perpetuam elemosinam concessi fratribus militie templi quidquid habebat in feodo in corvada que est supra rivulus de Jaille.* Enfin on voit ces chevaliers faire acquisition, en 1244, de plusieurs pièces de vigne sur le territoire de Beaune.

Mais une circonstance qui constate également l'existence des Templiers à Beaune et qui nous a paru digne d'être citée ici parce qu'elle donne une véritable célébrité à leur maison du Temple, c'est que ce fut dans sa chapelle, encore existante aujourd'hui, qu'eut lieu, en 1265, la cérémonie de la réception dans cette milice du tragiquement célèbre frère Jacques de Molay, son dernier Grand-maître. Voici comment ce fait curieux, à cause du personnage, est relaté au procès-verbal de l'interrogatoire que subit ce haut dignitaire au temple de Paris, le 24 octobre 1307, par devant l'Inquisiteur de la Foi en France, commis par le Pape, pour instruire le procès intenté aux Templiers ; ici nous traduisons :

« Frère Jacques de Molay, Grand-maître de l'ordre de la milice du Temple, interrogé sur le temps et le mode de sa réception, répondit sur son serment que 42 ans s'étaient écoulés depuis qu'il fut reçu en *la chapelle du temple de*

Beaune, par frère Humbert de Peraud, en présence des frères Amalrie de Roche et plusieurs autres dont il a oublié les noms, qu'ensuite après plusieurs promesses faites d'observer fidèlement les statuts de l'ordre, on lui attacha le manteau..... Interrogé s'il voulait prendre la défense de l'ordre, il répondit qu'il ne le pouvait, parce qu'il était *chevalier, illétré et pauvre*, et que dans l'état de captivité où il se trouvait, il ne le voulait pas, mais qu'il le ferait en présence du Pape.... » etc.

La chapelle de St.-Jacques, témoin, nous le pensons, de l'initiation de Jacques de Molay, existe encore dans des jardins potagers extérieurs au Sud de la ville de Beaune. Ce monument devenu propriété particulière, qui n'est pas encore réduit à l'état de ruine, n'est conservé qu'à raison de son utilité comme grange, étable et cellier. Sa façade en forme de pignon, revêtu de moëllons réguliers et taillés, est percée d'une grande porte d'entrée en plein-cintre, retombant sur des pieds-droits formés par deux colonnettes tout unies, surmontées de chapiteaux d'appui avec des volutes de la plus grande simplicité; deux contreforts saillants d'un mètre soutiennent à droite et à gauche chacun des angles de cette façade romane. Ils reposent sur des socles en pierre de taille formant saillie, et sont terminés en un biseau appuyé sur une sorte de corniche. Une fenêtre terminée aussi en plein-cintre est ouverte au-dessus de la porte. L'intérieur, d'une seule nef fort dénudée, est séparé du chœur par un mur de refend au milieu duquel a été pratiquée, plus récemment peut-être que la porte d'entrée qui serait du style byzantin au XIIᵉ. siècle, une large et haute ouverture terminée en ogive, qui aujourd'hui est masquée par une maçonnerie fermant le chœur converti en un cellier où nous n'avons pu pénétrer. Mais aucun signe caractéristique ni dehors, ni dedans, n'indique la possession des Templiers ou des Hospita-

liers. La façade a 20 mètres de largeur et 14 mètres d'élévation.

MAISON D'HOSPITALIERS. — Avant l'installation des Templiers à Beaune, leurs émules les Hospitaliers y avaient ouvert une maison, car nous avons trouvé une charte de 1141, par laquelle Hugues II, duc de Bourgogne, confirme la donation qui leur avait été faite antérieurement de la terre *du Vernoy*. En 1180, il fut fait un nouveau don aux Hospitaliers de Beaune d'une corvée de terre au lieu dit en *Beaumarchef*. Puis Bertrand Prevost, de l'église d'Autun, leur fait donation d'un contrat de rentes en vin sur Pommard. Enfin, en 1218, Alayde, duchesse de Bourgogne, ajoute à ces bienfaits une grande pièce de vignes sur le finage de Beaune.

Il paraît du reste que les Templiers et les Hospitaliers à Dijon vivaient en bonne intelligence, car nous n'avons pas trouvé aux archives un seul document montrant qu'il ait existé des discussions entre ces deux ordres rivaux.

Les Hospitaliers de Beaune occupèrent long-temps comme habitation des bâtiments situés au faubourg St.-Jean, mais ils durent être démolis pour augmenter les défenses de la ville au temps des troubles de la Ligue, en 1594, et il n'en resta plus qu'une chapelle qui servait de lieu de sépulture aux chevaliers et à leurs commandeurs. Depuis lors la demeure de ces officiers de l'ordre de Malte fut transférée dans l'intérieur, rue des Tonneliers, où ils avaient une confortable résidence d'hiver, et pour l'été une agréable maison de campagne au château de Bretenay, peu loin de la ville.

Dépendances de la commandérie de Beaune.

Le Vernoy, seigneurie, qui dès 1141 appartint aux Hospitaliers. — Le moulin de ce lieu leur fut donné en 1260, par Barthélemy de Combertaut, et, en 1322, un autre donateur y ajouta des terres.

Servange, près Tailly. — Ce fief fut donné aux Hospitaliers en 1199, avec une chapelle et une grande métairie.

Aubaine et Becoup. — Les Hospitaliers en étaient seigneurs et ils avaient eu un hospice dans le dernier de ces lieux, ainsi qu'on le voit par un bail de 1441 de l'*Hôpital de Becoup.* Le commandeur de Beaune y jouissait d'une très-grande ferme.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Champignolles,* près Arnay-le-Duc. — Sur cette seigneurie les Hospitaliers avaient établi un petit hospice qui se trouvait alors favorablement placé sur l'ancienne chaussée conduisant de Paris à Châlon, abandonnée seulement depuis un siècle et demi, laquelle coupait à angle droit la voie romaine venant d'Autun et allant à Besançon. Il est fait mention pour la première fois de cet établissement dans une charte de 1198, portant échange entre Renaud, Vierg d'Autun, et les frères hospitaliers de la maison *de Champaignoules.* — Puis, en 1224, ils obtinrent d'Arnulfe de Monestoi (Epinac) le droit de prendre du bois pour le chauffage de leur four banal dans sa forêt de Coeffant, hameau de la paroisse de Champignolles. — Enfin, en 1242, Hugues, chevalier seigneur de Jersainval (Jours-en Vaux), donne à ces religieux des droits d'usage dans les bois et de pâturage sur toutes les terres de sa seigneurie. — L'église de *Champignolles,* dont le chœur seul est certainement du moyen-âge, à en juger par l'architecture extérieure, contient des débris de tombes avec des inscriptions du XIVe. siècle, attestant la présence des Hospitaliers dans ce lieu. Une ancienne grange, voisine de l'église, qui servait peut-être d'hospice, s'appelait encore dans les titres du XVIIe. siècle, *Grange del'Hôpital.* Au-dessous de ce vaste bâtiment, on a trouvé à plusieurs reprises des squelettes humains ayant à côté d'eux des bâtons ferrés, lesquels auraient appartenu à des pélerins surpris par la mort en cet hospice.

Vernusse, commune de St.-Pierre-en-Vaux, limitrophe de la

précédente.—La seigneurie de ce hameau, ainsi qu'une partie des forêts qui l'avoisinent, et un moulin étaient avenus aux Hospitaliers, une partie par donation de Girard de Saudon, en 1224, et de Humbert Furbaut, en 1239. Le reste avait été acheté par eux sur Hugues d'Yvry, chevalier, qui en sus leur fit don de ses droits de dîmes sur ce village, en considération, est-il dit dans la charte, *des œuvres de charité sans nombre qui avaient lieu en leur sainte maison de l'hôpital de Champaignolles.*

Il est bon de noter ici en passant que c'est sur le territoire de Vernusse et les terrains voisins de Thury et d'Uchey que se trouve la remarquable position du *Mortmont, Mortuorum mons*, où la tradition d'âge en âge, corroborée par la configuration des terrains et leur distance de l'antique *Bibracte*, Autun, indiquées par les Commentaires, veut et soutient que les Helvétiens aient été taillés en pièces par Jules César, grand événement historique qui fut suivi de la conquête et de l'asservissement des Gaules!

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Echarnant*, ce petit établissement situé sur le grand plateau jurassique d'Auvenet, et sur les marges de la voie romaine d'Autun à Besançon, dont on voit encore les traces, fut édifié par les Hospitaliers, après que Bernard, seigneur de la terre voisine de Mavilly, leur eut donné, en 1204, la seigneurie d'Echarnant, avec un petit manoir et des terres, le tout pour aider à recueillir les pèlerins.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Paris-l'Hôpital*, près Nolay, eut aussi un petit hospice que les Hospitaliers avaient jugé utile d'établir comme station sur l'ancienne chaussée ferrée de Paris à Lyon, venant d'Arnay, Champignolles, Molinot, Nolay et aboutissant à Châlon. — Il est fait mention de cet établissement peu riche dans une charte de 1243, contenant donation d'une pièce de terre aux frères de la maison de

l'hôpital de Paris. Une chapelle, une maison et quelques propriétés formaient sa dotation.

MAISON DU TEMPLE. — *Vandenesse*, près Châteauneuf. — Les Templiers y eurent une maison, puisqu'en 1237, on les voit acheter de Jean de Châteauneuf le quart de ce qui lui appartenait de la seigneurie de *Vandenoisse;* acte qui fut confirmé par sa veuve en 1239. Les Hospitaliers ayant succédé aux Templiers durent, en 1322, transiger avec Guy, autre seigneur de Châteauneuf, pour l'exercice des droits de justice qui étaient un sujet de litige entre eux.

Nous ne nous rattacherons pas ici, et par deux motifs péremptoires, à l'idée de quelques archéologues qui croient que les curieux cercueils en pierre avec nombre d'ornements précieux qui ont été découverts autour de la remarquable église de *Ste.-Sabine*, autrefois *St.-Martin de Lassus*, seraient les sépultures des Templiers qui auraient été établis en ce lieu, ou qui, après leur mort, y auraient été transportés depuis leur maison voisine de *Vandenesse*. D'abord, malgré nos recherches aux archives de Bourgogne pour éclaircir ce fait, nous n'avons absolument rien trouvé qui indiquât l'occupation de *Ste.-Sabine* par les Templiers; car, au contraire, en même temps qu'ils étaient à *Vandenesse*, la terre de *Ste.-Sabine* appartenait à la maison de Saulx, puis à celle de Fussey, d'où on appelait leur manoir féodal *maison de Fussey*. Ensuite, pourquoi les Templiers de *Vandenesse* auraient-ils préféré être inhumés à Ste-Sabine, lorsque leur église de Vandenesse était là pour les recevoir et semblait en être digne, ayant donné la sépulture aux seigneurs de Châteauneuf, Jean, en 1294, et Guillaume, en 1803; de plus elle a été particulièrement remarquée et signalée comme curieuse dans les visites pastorales de Mgr. l'évêque de Dijon, de qui nous tenons ce fait. Nous pourrions aussi ajouter que les ornements précieux,

tels que boucles de ceinturons et agrafes de manteaux trouvés à Ste.-Sabine, éloigneraient encore davantage de l'opinion qu'ils auraient appartenu à des Templiers, pour qui la simplicité dans le costume était chose de règle : « *les robes*, disent les statuts, *doivent être sans nulle superfluité et sans nul orgueil. En place de chaînes d'or pour attacher le manteau, il sera fait usage de lacs de cuir propres à résister à la fatigue.* » Donc on ne peut admettre qu'il y ait eu des Templiers à Ste.-Sabine.—Au reste, sur cette seigneurie de *Vandenesse*, la commanderie de Beaune n'avait que des rentes et cens et une centaine d'arpents de bois.

MAISON DU TEMPLE. — *Sombernon.* — Les Templiers de Beaune y avaient un petit établissement que Varnier, seigneur de Sombernon, et Blanche, sa femme, avaient doté en 1234, d'une propriété qu'ils érigèrent en fief.

MAISON D'HOSPITALIERS. — La maison Dieu et l'ancienne léproserie de ce lieu avaient été aussi données aux frères hospitaliers de Beaune, par les seigneurs de cette bourgade, avec une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, en 1210.

Thoreilles-le-Défend, près Arnay-le-Duc. — En 1271, Ponce de Saulx, chevalier, et sa femme Isabelle, dame du Défend, donnent aux Hospitaliers de Champignolles des rentes en bleds assignées sur les fonds qu'ils possédaient à Thoreilles.

La commanderie de Beaune, en outre des membres décrits ci-dessus, possédait un tiers des seigneuries de *Painblanc*, de *Pasquier* et de *Villeneuve-les-Voudenay*, des rentes en grains assignées par l'un de nos ducs sur le meix de l'*hôpital de Velars*, près Pouilly-en-Auxois, sur les moulins de *Bourguignon*, *d'Aignay* et *Badet*, près Beaune sur la rivière de la Bouzoise, des droits de dîmes sur *Thury et sur Mursanges*, des terres écartées sur *Montceau*, *Cussy-la-Colonne*

et *Thomirey*; et enfin des rentes en vin sur *Vollenay*, *Bligny-sous-Beaune et Pernant.*

X. Commanderie de Bellecroix, près Chagny.

MAISON D'HOSPITALIERS. — Ce bénéfice militaire avait son siége dans une campagne isolée aux bords de grandes forêts, et au château de Bellecroix qui, suivant un procès-verbal des visiteurs de l'ordre de Malte, au XVIIᵉ. siècle, était entouré de fossés pleins d'eau, sur lesquels était un pont-levis donnant entrée dans une grande cour carrée qui renfermait la chapelle, une ferme et le manoir seigneurial suivi d'un grand jardin. Son nom de *Bellecroix* lui venait d'un reliquaire précieux où était enchâssé un morceau de la vraie croix qui aurait été rapporté des lieux saints, par les fondateurs de cette maison et déposé dans leur chapelle. Ce fait est cité par Courtépée, s'appuyant sur une charte de 1202, dont *la Gallia Christiana* ne donne qu'un extrait qui ne nous a pas suffisamment édifié sur cette circonstance curieuse. Cet acte relate une transaction entre le maître de l'hôpital de Bellecroix et l'évêque de Châlon-sur-Saône, concernant la collation contestée de l'église de cet établissement et de celle voisine de Chagny qui resta attribuée au supérieur des Hospitaliers.

Dépendances de cette commanderie.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Aluze*, village qui se trouve placé sur la voie romaine d'Autun à Châlon, encore restée communication usuelle. — D'ancienneté, les Hospitaliers y eurent une maison, des terres, des prés et des vignes, ce qui est établi par un traité de 1257 entre Guillaume de Montaigu, seigneur d'Aluze, et frère Girard d'Ardres, précepteur de l'hôpital de *Bellecroix*, par lequel les droits de fief et de justice furent confirmés aux Hospitaliers sur leurs meix et pourpris d'Aluze.

CHAPELLE DU TEMPLE. — *Demigny.* — Les Templiers, au XIII[e]. siècle, avaient un établissement en ce lieu, qui ne portait que le titre de chapelle. Son existence est constatée par une charte de 1225, contenant un accord passé sous la médiation de l'évêque d'Autun, Guy de Vergy, au sujet de rentes en grains qui avaient donné lieu à litige entre l'abbesse de St.-Andoche et les frères de la milice du Temple de la chapelle qui est sur la paroisse de Demigny, au territoire qu'on nomme *Curma;* « *de capella qui est in parochia de Demignieo, in territorio quod vocatur Curma* ». Ce territoire de *Curma,* dont le nom identique ne se trouve pas dans toute la contrée, ne pourrait-il pas être appliqué au hameau de *Cretaine,* qui est situé sous la forêt de Beauregard? Un peu plus loin se trouve la chapelle et le fief dépendant de la commanderie de *Bellecroix,* avec un moulin et des terres. Ensuite il est fait mention de cette chapelle du *Temple de Demigny,* à la date de 1310, dans le procès des Templiers, où comparurent trois frères servants qui lui appartenaient : « *Johannes de Challi, Petrus de Moydies, et Raynaldus Pellipili, servientes de capella de Daminhie, Cabillonensis diocesis.* »

La commanderie de *Bellecroix* était encore dotée des objets suivants : d'*un bel hôtel dans la ville de Châlon,* rue aux Fèvres; de la seigneurie de *la Racineuse,* proche Verdun sur le Doubs; du fief du *Petit-Bellecroix,* sur la commune de Ciel; d'une chapelle avec des fonts à *Ecotot* sur Essertenne près Couches; d'un moulin sur la Dheune à Chagny; d'un pré à Denevy et de droits de dîmes sur les paroisses de Rully, Bouzeron, Remigny et Virey.

XI. Commanderie du Temple de Châlon-sur-Saône.

MAISON DU TEMPLE.—Le siége de cet établissement fondé par les Templiers, et dont les Hospitaliers héritèrent plus tard, occupait une large place à part, hors de l'enceinte primitive

de la ville, sur laquelle place furent élevées d'assez fortes constructions, enfermées dans un enclos bordé par la rivière, et dont il ne reste d'autre témoin qu'une chapelle relevée, en 1407, sur les ruines de l'ancienne, par les soins d'un des commandeurs, Hugues d'Arcy. La rue où est situé ce petit monument, devenu propriété particulière, ainsi que le port voisin sur la Saône, ont long-temps porté le nom historique du Temple, qu'on n'eût pas dû laisser perdre. Cette chapelle avait servi de sépulture aux Templiers et ensuite aux chevaliers de St.-Jean de Jérusalem; elle renfermait plusieurs pierres tombales curieuses, que la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon a obtenues du propriétaire et qu'elle conservera avec soin. Nous n'en citerons qu'une seule, qui, par sa singularité, pourra peut-être intéresser. Elle ne reposait pas, comme les autres, sur le sol, mais elle était appliquée à la muraille, à 1ᵐ. 60 de hauteur. Quand on l'enleva, on vit qu'elle cachait une boîte qui tomba en poussière et qui contenait les ossements d'une jambe et d'un pied avec quelques monnaies frustes. Cette pierre portait l'inscription instructive que voici textuellement :

L'AN DE GRACE MVᶜ ET X LE XXIV DE IANVIER
FVT ICY MIS
LE PIED DROIT ET PARTIE DE LA IAMBE
DE R. FRERE HELYE DV BOYS
GRAND PRIEVR DE CHAMPAGNE ET COMMANDEVR
DE CHALON,
LAQVELLE LVY FVST COVPÉE
POVR INCONVÉNIENT DE MALADIE
ET MOVRVT
LE PÉNVLTIÈME IOVR DE IVILLET EN SVIVANT
1510.
PRIEZ DIEV POVR LVY.

Il est probable que ce ne fut pas la vanité de ce digne

grand-prieur qui détermina l'érection de ce petit monument, mais plutôt, sans doute, un sentiment de respect et de regret du commandeur du Perron qui lui succéda à Châlon.

Il est bien constaté que les Templiers étaient venus se poser à Châlon comme sur les autres points de la Bourgogne dès le XII°. siècle, car de bonne heure ils étaient en discussion avec Jean, comte de Châlon, qui leur disputait la propriété d'une grande pièce de pré nommée *le Breuil*, entre St.-Jean-de-Maizel et St.-Cosme, qui leur avait été donnée, en 1150, par le duc Eudes II. Mais l'évêque Durand parvint à rétablir le bon accord par un traité du mois d'octobre 1234, au moyen duquel les droits des Templiers sur ce pré du Breuil, comme ceux dont ils étaient en possession en vertu de titres anciens sur le village de *Sevrey* et sur leur fief de *Buxy*, localités où ils avaient des maisons du Temple, leur furent confirmés par ce comte de Châlon, qui, repentant et voulant les dédommager du trouble qu'il leur avait causé, leur concéda à perpétuité et par pure aumône l'usage de prendre du bois dans toutes les forêts de son comté, et le droit de pâturage sur ses terres, y ajoutant le procédé honorable de demander à être affilié à la milice du Temple « *cum iisdem fratrem ad petitionem meam in confraternitatem me recepissent* ». En 1225, il leur fut fait donation par Didier de Châlon, du consentement de Guillemette, sa femme, d'un abergement et de bâtiments proche les murailles de la ville pour adjoindre à leur maison. Plus tard, en 1251, le duc Hugues IV, voulant avoir part aux mérites et récompenses des frères de la milice du Temple de Châlon, leur allouait une rente de 50 livres digenoises à prendre sur le produit des foires chaudes. Mais la perception de cette rente sur les foires ayant amené des difficultés, le bon duc Philippe la convertit, en 1429, en une allocation annuelle de 33 livres et un demi-gros vieil sur les produits de ses levées

dans le Châlonnais, ce à quoi *René Pot*, commandeur du Temple de Châlon, donna son consentement. En 1307, on trouve encore la mention de cette maison du Temple dans l'instruction du procès, par un certain frère nommé Constant, de Bissey, qui avait été admis dans l'ordre en se soumettant à de curieuses conditions que nous ne traduirons pas pour cause : « *Frater Constantius, de Biciaco la Coste,* « *venditor vinorum domus Templi de Pruvini, dixit quod* « *fuit receptus in domo Templi Cabilonensis per fratrem* « *Odonem de Castronovo, preceptorem* BALLIVIE *Cabilo-* « *nensis presentibus fratribus Guillelmo,* DISPENSATORE, *et* « *Stephano de Buris,* BERGERIO *dicte domus..... item dixit* « *per juramentum suum quod recipiens fecit se osculari ab* « *eo in ore et in umbilico, et precepit sibi quod oscularetur* « *eum in parte posteriori in fine spine dorsi, sed ipse* « *noluit facere.* » Enfin l'exemption des droits de péage dont les frères hospitaliers, qui avaient alors succédé aux Templiers, jouissaient depuis long-temps ainsi que leurs serviteurs, donna lieu, en 1371, à un jugement par lequel Jean de Fusey, demeurant au pont de Grone, dut faire réparation publique à frère Laurent de Bretenay, commandeur de Châlon, le genou en terre, en lui présentant *une branche de fenouil*, pour avoir osé saisir les mitaines d'un de ses valets qui s'était refusé à payer le passage au pont de Grosne. — MM. les Hospitaliers étaient aussi fort rigides à faire maintenir les priviléges de leur enclos du Temple. Deux jugements vont nous en fournir la preuve. L'un, de 1455, Jean de Vienne étant alors commandeur, fit condamner George, bâtard de Namur, et consors, à faire dire une messe et à offrir une livre de cire, pour s'être permis de frapper de coups de poing, dans la maison du Temple, deux de ses hommes de Givry, nommés Philibert Perret et Guichard Factet. L'autre est une sentence rendue, en 1522, en la justice de la commanderie, le roi François Ier. étant pour lors à Châlon, contre

Jean de Brigny, capitaine de la ville, qui, au mépris des franchises des Hospitaliers, s'était permis d'entrer dans l'enclos du Temple pour y poser des gardes, et d'enlever par violence les clefs des portes allant en Saône que détenait l'agent de la commanderie, ce qui le fit condamner à 8 livres d'amende et à faire réparation au commandeur.

Dépendances de la commanderie de Châlon.

MAISON DU TEMPLE. — *Sevrey.* — Une maison du Temple avait été fondée dans ce village fort rapproché de Châlon. Elle est mentionnée dans la transaction de 1234 citée plus haut, où les Templiers furent confirmés par le comte de Châlon dans la jouissance de leur manoir de *Sevrey* et dans la possession de la seigneurie voisine de *Deroux.* En 1236, ils achetèrent de Josserand de la Chapelle la moitié d'un bois situé près de leur Temple, dont l'autre partie leur avait été donnée peu de temps auparavant par Barthélemy de la Chapelle, chevalier, et Odon, son frère. On voit aussi que plusieurs Templiers de la maison de *Sevrey « domo ordinis vocata à Sivre Cabillonensis diocesis »*, furent interrogés, en 1307, par les commissaires chargés de l'instruction du procès qui fut suivi de l'abolition de l'ordre du Temple.

Le commandeur de Châlon, dit Courtépée, était assujetti envers le seigneur de Sevrey, à la coutume singulière de lui livrer chaque année, le jour de l'Ascension, et sur la lisière du bois du Temple, un fromage que le seigneur de Sevrey, de son côté, était tenu de venir quérir avec fanfares et musettes, accompagné de toute la jeunesse du village en danse.

MAISON DU TEMPLE. — *Givry.* — Devant l'église de cette jolie petite ville du Châlonnais, exista jadis une maison du Temple avec un bon domaine, ce que nous avons appris par deux chartes; l'une, de 1230, contenant donation aux Templiers par Guy de Guersin, chevalier, de tout ce qu'il possédait sur *Givry;* et l'autre, de 1260, montrant l'acquisition

faite par le maître du Temple de la maison de *Givry*, sur Perron de Cortiambles, d'une maison et d'une vigne.

Maison du Temple. — *Montbellet* en Mâconnais, seigneurie qui dépendait de la commanderie de Châlon par succession des Templiers ayant eu une maison en ce lieu, laquelle est citée et indiquée plusieurs fois dans leur procès en 1309, ainsi : « *Domus ordinis vocata Montebeleti, Matisconensis diocesis.* » Une belle propriété était attachée à sa chapelle qu'on nommait *Sancte Catherine de Murcey.*

Maison du Temple. — *Buxy-le-Royal.* — On a déjà vu que l'un des comtes de Châlon avait, en 1234, maintenu les Templiers dans leur droit de fief sur les fonds dont était doté leur *petit Temple de Buxy*, qui se trouvait situé hors du bourg, près du village de Jully. Cet établissement avait été fondé, en 1185, par Béatrix, comtesse de Châlon. Un Templier de cette maison, nommé Martin, de Buxy, fut entendu, en 1310, comme témoin lors de l'instruction de leur procès.

La commanderie de Châlon jouissait de plus de ce qui suit : de la seigneurie de *Verdenet*, paroisse d'Alériot ; du fief de *Prondevaux;* de la ferme de *Rougepont* (un Templier nommé Clemens, de *Rubroponte*, diocèse de Châlon, figurait au procès en 1310) ; de beaux domaines à *St.-Loup-de-Varenne* et à *Loisy* avec des bois assez étendus ; d'un domaine et d'une tuilerie à *Chatenois;* de quelques fonds et de rentes à *Chauley*, *Damerey*, *Chevrey* et *St.-Maurice-en-Rivière*, avec des moulins sous le pont de Saône, et un droit de langues et de jambons sur les bouchers de Châlon.

Il y aurait à ajouter à ces belles dotations les biens provenant de la commanderie de l'ordre hospitalier de St.-Antoine, qui furent dévolus à celle du Temple de Châlon en 1777, mais nous n'avons pas pu nous procurer des renseignements à ce sujet (voir commanderie de Dijon, ce qui a été dit sur l'ordre de St.-Antoine).

XII. Commanderie de Pontaubert, près d'Avallon.

MAISON D'HOSPITALIERS.—*Pontaubert* est un village situé à une petite lieue d'Avallon, sur la grande route et peu loin de Vézelay et à côté de la voie romaine d'Autun à Auxerre, etc. L'église, que Courtépée avait visitée, lui donna l'opinion que sa construction remontait au XIIe. siècle. Il est de fait que les Hospitaliers, dès 1167, étaient seigneurs de ce lieu, où ils avaient une chapelle particulière et une maison qu'on nommait *le Sausse*, nom appliqué à plusieurs autres établissements dans la Basse-Bourgogne.

Dépendances de cette commanderie.

MAISON DU TEMPLE. — *Le Sausse d'Island.* — Peu loin de Pontaubert, les Templiers avaient, en même temps que les Hospitaliers, une maison et une chapelle près d'Island, qui datait de 1209. L'existence de ce Temple est évidemment constatée par un des actes du procès suivi contre ces chevaliers en 1309. On y lit que le frère Pierre, de Courban, étant interrogé sur la manière dont s'exerçait l'hospitalité et les aumônes dans les maisons du Temple, répondit que dans celle du *Saulce d'Illans*, diocèse d'Autun « domo de *Salice d'Island* », où il avait long-temps demeuré, ces conditions de leurs statuts étaient très-exactement observées.

Domecy-sur-le-Vaux. — Les Templiers, dit Courtépée, auraient eu un grand établissement sur cette paroisse en un lieu aussi appelé *le Sausse*. Ce qu'il y a de positif, c'est que la commanderie de Pontaubert y avait une chapelle et des propriétés.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Normier-en-Auxois.* — La seigneurie en appartenait dès le XIIe. siècle aux Hospitaliers, qui y avaient établi le siége d'une petite commanderie réunie ensuite à celle de *Pontaubert*. Une belle ferme, dite la métairie des *Chaumes*, formait une partie de sa dotation, avec des

droits de dîmes sur la paroisse voisine de *Noidans* et des rentes sur Velogny.

La seigneurie de *Bornoux*, près Dun, les places et un domaine appelé le Petit-Buisson, sur la paroisse de St.-Germain-en-Morvand (Nièvre), augmentaient encore les revenus de la commanderie de Pontaubert.

XIII. Commanderie de St.-Marc, près Nuys-sur-Armançon (Yonne).

CHAPELLE DU TEMPLE.—Une grande chapelle et une ferme *à St.-Marc*, tout auprès de la petite ville de Nuys-sur-Armançon, étaient le siége nominal de cette commanderie. Dès 1186, les Templiers y furent établis. En 1245, on les voit revendiquer la jouissance des droits de pâturage qui leur avaient été concédés antérieurement par André de Montréal et Robert de Tanlay.

Dépendances de la commanderie de St.-Marc.

MAISON DU TEMPLE. — *Fontenay*, près Chablis. — Il y avait une maison du Temple sur ce point en 1214 ; elle est mentionnée à diverses reprises dans les interrogatoires du fameux procès à la date de 1310. D'abord, on voit le frère Barthélemy, de Voulaine, qui déclare avoir été reçu dans la chapelle de la maison du Temple de *Fontenay*, au diocèse de Langres, par frère Etienne Legri, prêtre, en présence des frères Pierre, de Chablis et du *berger* de cette maison. Ensuite frère Jean, de Lavêvre, aussi du diocèse de Langres, rendant compte de sa réception dans la chapelle de la maison de *Fontenay*, en présence de Jean, de Dijon, et d'Etienne, de Chablis, et demandant à genoux le pain et l'eau, il lui fut représenté par le frère Ananiel, de Beaune, précepteur de cette maison chargé de le recevoir, que ce qu'il demandait était une très-grande chose, parce qu'il lui fallait renoncer à sa propre volonté, c'est-à-dire, veiller quand il voudrait dormir, ou dormir

au lieu de veiller, ce que ayant promis, ce précepteur lui posa le manteau sur les épaules et le baisa sur la bouche, ... etc., etc. Le commandeur de St.-Marc avait sa résidence au château de *Fontenay*, dont dépendait une belle ferme et une chapelle servant d'église paroissiale aux habitants.

CHAPELLE DU TEMPLE. — *La Vèvre*, près Laignes. — Les Templiers qui y avaient une chapelle, furent dotés, en 1293, d'une ferme et de belles forêts, par Margueritte de Bourgogne, reine de Sicile et comtesse de Tonnerre, ville où elle avait édifié un très-bel hôpital pour les pauvres.

CHAPELLE DU TEMPLE. — *Marchesoif*, près Tonnerre. Le commandeur de St.-Marc y possédait une belle ferme et une grande chapelle voûtée, provenant des Templiers qui en jouissaient dès 1236.

Ce commandeur prélevait en outre les dîmes sur Ancy-le-Franc et sur Chassignelles près Noyers.

Après avoir fait connaître l'origine historique et la consistance territoriale des établissements que les Templiers et les Hospitaliers possédaient en Bourgogne, et sous la dépendance du grand-prieur de Champagne, il ne sera peut-être pas mal à propos de faire juger d'un coup-d'œil leur importance financière par le montant des revenus attribués à chaque commanderie à l'époque la plus rapprochée de celle de la confiscation de leurs biens. Voici à ce sujet le relevé que nous en avons fait au moyen des procès-verbaux d'évaluation dressés de 1775 à 1783, d'après les ordres de M. Bernardin, Hypolite de Marbeuf, dernier grand-prieur par les visiteurs généraux députés par l'ordre de Malte. Nous y ajouterons comme complément indispensable, les revenus affectés aux commanderies de Champagne et de Lorraine, qui faisaient également partie de la circonscription priorale.

Etat sommaire des Revenus des commanderies du Grand Prieuré de Champagne.

COMMANDERIES.								
EN BOURGOGNE.			EN CHAMPAGNE.			EN LORRAINE.		
CHEFS-LIEUX des Commanderies.	Départements.	MONTANT des Revenus.	CHEFS-LIEUX des Commanderies.	Départemens	MONTANT des Revenus.	CHEFS-LIEUX des Commanderies.	Départemens	MONTANT des Revenus.
Bure et Voulaine.	Côte-d'Or.	28,205 liv.	St.-Amand (près Vitry).	Marne.	4,000 liv.	Metz.	Moselle.	24,529 liv.
Mormant.	Haute-Marne.	20,873						
Epailly.	Côte-d'Or.	7,700	La Neuville-au-Temple			Nancy.	Meurthe.	18,428
Montmorot. . . .	id.	2,000	(à Châlon-s.-Marne).	id.	29,073			
La Romagne. . .	id.	24,920	Braux (près St.-Dizier).	Haute-Marne	3,600	Virecourt (près		
Avaleure.	Aube.	13,512				Lunéville). . .	id.	14,921
Fontenotte. . . .	Côte-d'Or.	1,350	Ruetz (près Joinville).	id.	13,940	Gelaucourt (près		
Dijon.	id.	20,571				Dieuze). . . .	id.	9,400
Beaune.	id.	24,531	Thors (près Chaumont)	id.	22,000	Xugny (près Toul)	id.	16,060
Bellecroix.	Saône-et-Loire	15,100				Marbotte (près		
Châlon-sur-Saône	id.	16,642	Esnouveaux. . id. . .	id.	3,500	St.-Mihiel). . .	Meuse.	9,422
Pontaubert. . . .	Yonne.	15,000				Robecourt (près		
St.-Marc.	id.	10,080	Bonnevaux. . . id. . .	id.	10,500	Neufchâteau).	Vosges.	12,000
TOTAL en Bourgogne. . .		200,484 liv.	TOTAL en Champagne. . . .		86,613 liv.	TOTAL en Lorraine. . .		104,760 liv
Revenus sommaires du Grand Prieuré. . . . . 394,857 liv.								

Maintenant nous allons reprendre la description des commanderies bourguignones qui relevaient des autres grandes circonscriptions priorales, seulement nous ne pouvons faire connaître le montant de leurs revenus, parce que les documents instructifs à ce sujet nous font faute, ne se trouvant qu'à Paris et à Lyon, où il nous était difficile de nous les procurer.

GRAND PRIEURÉ DE FRANCE,

AU TEMPLE DE PARIS.

XIV. Commanderie d'Auxerre, ou du Saulce

MAISON DU TEMPLE. *Id.* D'HOSPITALIERS. — Une maison de Templiers exista à Auxerre dès 1199; et peu après on vit à côté d'eux les Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem qui, en 1213, se trouvaient établis sur la paroisse de St.-Eusèbe, où, plus tard, l'un de leurs commandeurs, M. de Lusignan de Champigneulle, fit reconstruire, en 1515, la chapelle de saint Jean-Bapt iste.

MAISON DU TEMPLE. — *Le Saulce,* dont cette commanderie conservait le nom, est un grand château peu éloigné de la ville, sur le territoire d'Ecolives. — Les Templiers y eurent une maison, dotée en 1216, par Guillaume de Mello, seigneur de St.-Bris, laquelle se trouvait placée sur la voie romaine d'Autun à Auxerre. En 1231, le maître de la léproserie de St.-Siméon vend aux Templiers, en présence de Henri de Villeneuve, évêque d'Auxerre, les moulins *du Saulce.* Il est fait mention plusieurs fois de cet établissement dans l'instruction du procès à la date de 1307, une entr'autres par le frère Jean de Tourne, trésorier du Temple de Paris et aumônier du roi, qui déclara qu'il avait été reçu templier *in domo Templi de Sauceia super*

jonam. Ailleurs c'était : *Domus Templi de Salice super Yonem.*

Dépendances de la commanderie d'Auxerre.

MAISON DU TEMPLE.—*St.-Bris.*—Une maison du Temple, dont la chapelle a été détruite il y a peu de temps, avait été fondée en cette petite ville, par Guy d'Arey, en 1180, sur un climat qu'on nomme encore *le Temple.* On lit au procès tant de fois cité, et à la date du 3 janvier 1307, qu'un frère du nom de Barthélemy de Glenne, appartenant à la maison du *Saulce d'Auxerre*, étant interrogé sur le fait des aumônes exercées par les Templiers, répondit que dans la *petite maison du Temple de St.-Bris* « *domo parva Ville sancti Bricii* » où il avait demeuré, on y distribuait des aumônes trois fois par semaine. Un acte de 1693 désigne l'emplacement où était ce Temple sous le nom de *Saulce de St.-Bris.*

MAISON DU TEMPLE.—*Moneteau,* à une petite lieue d'Auxerre.—Les Templiers y eurent une maison désignée comme chef de baillie du Temple, en 1230, dont celle ci-dessus dépendait.—La chapelle de cet établissement donna lieu, en 1260, à une difficulté que nous croyons utile de citer. Les Templiers, dit l'abbé Lebeuf, historien d'Auxerre, qui étaient accoutumés à étendre leurs priviléges au-delà des justes bornes, avaient donné à leur chapelle de *Monestal* l'extérieur d'une église paroissiale, y avaient fait placer une cloche pour appeler le peuple à leur messe et se permettaient d'y célébrer des mariages; mais Guy de Mello, évêque d'Auxerre, s'y opposa, porta ce conflit devant le nonce du pape et obtint justice. Lors du procès, en 1310, on voit un frère Jean, *de Monestal,* qui avait été reçu dans le Temple *du Saulce*, par frère Maurel de Beaune qui en était précepteur.

Valan.—En 1216, les Templiers possédaient cette sei-

gneurie qui depuis fit partie de la dotation de la Commanderie d'Auxerre. En 1495, frère Antoine de Bourneil, commandeur du Saulce, de Sacy et de Villemouson, concède aux habitants d'Auxerre le droit de faire venir dans la ville l'eau de ses fontaines de Valan, pour l'usage habituel de toute la population.

Mesry sous Montigny-le-Roi.—Ce fief fut donné, en 1301, aux Templiers, par Jean de Mesri, avec maison, terres et prés, en récompense des grands biens et courtoisies qu'il en avait reçu. En 1683, les Hospitaliers y firent réédifier la chapelle de saint Jean-Baptiste.

MAISON DU TEMPLE.—*Villemoson* (Nièvre), fut une ancienne commanderie réunie à celle d'Auxerre.—Les Templiers, dès 1189, y avaient une maison qui est citée dans les actes du procès, par un frère, au sujet de sa réception dans l'ordre en la chapelle de la maison du Temple de *Villemoson* « *in Capella domus Templi de Villamoso Altissiodorensis diocesis.* »

Arbrouse (Nièvre).—Village donné aux Templiers en 1190, par Guy de Noyers, pendant qu'il était au siége d'Accon ou Ptolemaïs.

Vermanton. — Les Hospitaliers du Saulce étaient seigneurs de la partie de cette terre qu'on nommait *l'hospitau.* L'ancienne léproserie de ce lieu située auprès de la rivière de Cure, leur appartenait également.

Sacy, près de la ville que nous venons de citer, était une seigneurie possédée par les Hospitaliers depuis 1208. — Les habitants « *burgenses de Saceio* » furent affranchis dès 1236, par le frère Jean de Montgrosin, prieur de la maison de l'hôpital *de Sacy.*

Molay est un assez fort village voisin de la ville *de Noyers.*

Les Templiers y possédèrent une métairie, un moulin et l'ancienne léproserie qu'on nomme l'Hermitage de St.-Blaise.

Ces possessions qui annoncent la présence incontestable des Templiers à Molay, et le nom de ce lieu identique avec celui que portait le dernier grand-maître du Temple, ont fait croire à plusieurs que ce fut là que Jacques de Molay aurait reçu le jour. Alors, et comme il était noble et chevalier, ainsi qu'il le déclare dans ses interrogatoires lorsqu'il fut mis en jugement; alors, n'aurait-il pas pu être issu d'un des sires de Frolois, grands seigneurs bourguignons auxquels la terre de *Molay,* près Noyers, appartint de 1250 à 1370? Cette prétention assez naturelle serait peut-être aussi bien fondée que celle des historiens de la Franche-Comté qui, sans meilleure preuve que l'existence d'un village du même nom de *Molay* près de Dole, persistent à vouloir que ce personnage, assez tristement célèbre, soit né au château voisin de Rahon et l'un des fils de Jean de Longwy, seigneur de ce lieu, auquel aurait été donné le surnom de *Molay,* à cause du voisinage de cette terre. Et cependant St.-Julien de Baleure, qui a établi assez scrupuleusement la filiation de beaucoup de nos anciennes familles historiques ne donne, dans ses *Mélanges historiales,* qu'un seul fils à ce seigneur de Rahon, qui fut Mathé de Longwy, marié à Alix de Vienne (1). Comment notre vieux chroniqueur aurait-il pu omettre de faire mention de Jacques Molay, cet autre prétendu fils de Jean de Lonwgy, après le mémorable et touchant événement de sa chute et de son supplice, qui, malgré plus de cinq siècles

(1) « Il est certain, dit St.-Julien de Baleure, que messire Mathéy de Rahon eust un fille qui fut maryée à messire Jean de Longwy, dict de Chaussin, d'eux vint messire Mathéy de Longwy qui fut mary de dame Alis de Vienne seigneur de Pidmont, ils eurent un fils nommé messire Henri de Longy qui espousa dame de Faulcougner, etc. » Et pas un mot indiquera un autre fils du nom de Jacques.

écoulés, reste encore profondément gravé dans la mémoire de tous (1) ? Mais nous laisserons cependant ces questions indécises, en rappelant, pour être juste, que ce fut dans la maison du Temple de Beaune que Jacques de Molay vint faire son noviciat et son entrée dans cet ordre fameux avec lequel il devait succomber, faisant remarquer que la ville de Beaune n'est séparée de Rahon et de Molay, du Jura, que par une distance de 50 kilomètres au plus, tandis que de *Molay, près Noyers*, jusqu'à Beaune, il y en a au-delà de 120. Les probabilités seraient donc en faveur de la Franche-Comté, d'autant mieux qu'il existe encore en cette province un autre *Molay*, dans les environs de Gray, dont la seigneurie, au XIIIe. siècle, appartenait aussi à un grand seigneur *Henri de Vergy*, sire de Mirebel, sénéchal de Bourgogne, qui aurait bien pu avoir également un fils cadet qui aurait reçu le nom de Molay. On peut voir au sujet de cette possession un acte de 1256 qui existe aux archives de Dijon par nous consultées.

GRAND PRIEURÉ D'AUVERGNE.

CHEF-LIEU A LYON.

XV. Commanderie de Mâcon.

La résidence du titulaire de ce bénéfice auquel avaient été réunies les commanderies de l'*Epinacy* et de *Belleville*, était établie en la ville de Mâcon, malheureusement nous n'avons

(1) Jacques de Molay et Guy, frère du Dauphin, furent brûlés vifs, le 11 mars 1313, sur la place du Pont-Neuf où est la statue d'Henri IV. Cette exécution fut suivie quelques jours après de celle de 59 Templiers sur le lieu où était l'hôtel des mousquetaires. Puis il y en eut encore 54 suppliciés derrière l'abbaye de St.-Antoine.

pu nous procurer aucune donnée sur l'époque de la fondation de cet établissement, pas plus que s'il provenait des Templiers ou des Hospitaliers, parce que l'histoire locale et les traditions sur ce sujet sont muettes, et les archives du département de Saône-et-Loire, elles-mêmes, n'apprennent rien et indiquent seulement le nom de Virieu, comme celui de l'un des plus anciens commandeurs, en 1428, ainsi que l'existence de deux terriers des redevances de cette commanderie sur Mâcon et St.-Jean de Lisle, en 1502 et 1596, au profit des commandeurs Louis de La Roche et Marcial de Marcilly.

Dépendances de la commanderie de Mâcon.

Lefays, fief sur la paroisse de Bosdemont, en Charollais.— Les Hospitaliers y avaient un donjon fortifié dans les décombres duquel on trouva, en 1705, le squelette d'un guerrier ayant à ses côtés un glaive et les débris d'un casque. Le commandeur de Mâcon était patron de l'église de Bosdemont et prélevait les dîmes sur son territoire. Son plus ancien terrier fut dressé en 1490, sous le commandeur Louis de La Roche.

Epinacy, seigneurie, moulin et bois en la paroisse de Changy, autrefois chef-lieu d'une commanderie réunie à celle de Mâcon. — Le frère Philibert de Gilbertet, commandeur, en fit faire le terrier en 1446.

Launay, sur la commune de Brian, dans le Brionnais, fief avec chapelle de St.-Jean-Baptiste. —Son premier terrier, établi par les soins du commandeur Lancelot de Quincieu, est de 1527.

Rhodes, fief et forêts sur le territoire de la commune de *Château*, près Cluny, aux Hospitaliers.—Il y a même encore

une petite contrée sur son finage qu'on nomme l'*Hôpital.* En 1449, le commandeur Aymon Bochard en fit faire le terrier.

Dompierre-les-Ormes, ancien établissement des Hospitaliers, fondé par le seigneur de ce lieu, avec fief et chapelle appelés l'hôpital de *Boisdulin.*

Genouilly-sur-Guye.—Une partie de la seigneurie appelée St.-Jean-de-l'Hôpital appartenait au commandeur de l'*Epinacy* qui en fit lever le plan en 1428.

MAISON DU TEMPLE.—*Belleville-sur-Saône* était chef-lieu d'une commanderie réunie à celle de Mâcon.—Les Templiers y eurent une maison. Un inventaire des titres de cet établissement, dont les originaux doivent exister aux archives de Lyon, en relate plusieurs dont la plus ancienne charte remonte à 1223, et le premier terrier à 1374.

MAISON DU TEMPLE.—*Peyzieu,* près Thoissey (Ain), était aussi un des membres de la commanderie de Mâcon. —Il y eut une maison du Temple dont, en 1298, frère Hugues de Peraud, visiteur-général de France, était précepteur. En ce lieu il y avait une chapelle qu'on nommait *le Temple.*

XVI. Commanderie de Beugnay, en Charollais.

Son chef-lieu était placé au château de ce nom, sur la rive gauche de la Loire, en la commune de *Chassenard,* qui était autrefois de Bourgogne, mais qu'on a annexée, en 1790, au département de l'Allier. Les Hospitaliers y avaient fondé une chapelle de saint Jean-Baptiste qu'on voyait encore en 1780.

Dépendances de cette commanderie.

Chenay-le-Châtel, arrondissement de Charolles.—Il y avait

un ancien donjon qu'on nommait l'Hôpital, à cause des Hospitaliers qui l'occupaient ; peut-être en voit-on encore aujourd'hui les restes, consistant en une tour environnée de fossés.

L'Hôpital-le-Mercier. — Sur cette commune du Charollais, les Hospitaliers possédaient en fief le château *d'Anglures* avec sa chapelle de saint Jean-Baptiste, reconstruite sur les racines de l'ancienne qui était souterraine et dans laquelle les habitants voisins venaient se réfugier en temps de guerre et de péril. La garde de l'*hôpital de Murcyé*, disait-on alors, était confiée au baron de Semur, en Brionnais, ainsi qu'il est constaté par un acte de 1278.

Le Boulay, fief sur la paroisse de St.-Yan, dont le commandeur de Beugnay avait le patronage. — Nous avons trouvé sur le plus ancien pouillé du diocèse d'Autun, datant du XIIIe. siècle, qu'il existait en cette paroisse un établissement de Templiers, désigné *prioratus Templi de Bolleto.* Ce fait est confirmé par la comparution au procès dirigé contre ces chevaliers, d'un frère de la maison de Boulay, nommé *Clemens*, de Boulay, au diocèse d'Autun, qui, le 14 mars 1309, fut appelé avec nombre d'autres pour entendre la lecture des cent vingt-sept chefs d'accusation portés contre l'ordre du Temple.

Ici se terminent les descriptions des maisons du Temple et des commanderies de l'ordre des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem situées dans l'étendue de l'ancien duché de Bourgogne. Cependant, pour laisser une idée encore plus complète de tous les lieux occupés par ces deux ordres dans la région Est de la France que nous habitons, il ne sera peut-être pas surabondant de faire mention des établissements qu'ils avaient fondés soit en Franche-Comté, démembre-

ment de l'Etat bourguignon primitif, soit dans les pays de Bresse et de Bugey, qui nous étaient annexés depuis deux cent cinquante ans. Mais les documents officiels nous manquant, nous ne pourrons qu'ajouter aux noms des lieux les quelques notes que nous aurons pu nous procurer sur les maisons du Temple et les commanderies hospitalières de la comté de Bourgogne et des pays de Bresse et de Bugey, qui, comme les deux précédentes, relevaient du grand prieuré d'Auvergne.

Franche-Comté.

1°. *Commanderie du Temple de Dole.* Cet établissement, situé aux bords du Doubs, sur la lisière de la très-vaste forêt de Chaux et près de la ville, est indiqué encore aujourd'hui par un grand corps-de-logis reconstruit dans les derniers siècles avec les matériaux de gros appareil provenant des ruines de l'antique donjon fortifié des Templiers, sous la protection desquels était venue se réfugier Béatrix de Bourgogne, femme de l'empereur Frédéric Barberousse, pendant que son époux combattait en Syrie où il trouva la mort. Cette circonstance de la présence de cette princesse au milieu de ces chevaliers est constatée par une charte authentique du mois d'août 1181, laquelle est datée du *Temple de Dole : apud Templum juxta Dolam.* Dans le nombre assez considérable des Templiers dont les noms figurent au procès qu'ils subirent, on n'en voit qu'un seul qui, sans doute, appartenait à la maison près Dole, c'était *Henricus de Dola*, cité plusieurs fois, et qui était assez éminent pour avoir été d'abord précepteur de la maison *d'Uncey*, près Vitteaux, puis le chef de la baillie de *Bure.*

De la commanderie du Temple de Dole dépendait :

1°. *Baverans*, village et seigneurie sur la rive du Doubs opposée à celle où était élevée la maison du Temple et la sei-

gneurie de *l'Abergement St.-Jean*, près Chaussin, dont l'hospice se trouvait placé sur une ancienne grande route venant de Verdun-sur-Saône, passant à Bellevêvre et tendant à Poligny. Un canton de bois qui faisait partie de cette terre s'appelle encore le *bois du Temple*, et tout auprès on trouve *l'étang de l'hôpital*, à cause des Hospitaliers qui en étaient devenus possesseurs après les Templiers.

2°. *Commanderie de Salins.* En 1279, dit un historien de cette ville, les Templiers y étaient établis et possédaient des vignes sur son territoire.

Ses dépendances étaient à Vacaz et à St.-Georges-de-l'Etoile, et à Saizenay où il y avait une chapelle du Temple.

3°. *Commanderie du Temple d'Arbois.* Les Templiers, en 1249, firent construire à *Arbois* une église et un hospice à l'embranchement de deux chemins, dont l'un porte encore, en souvenir des chevaliers de l'hôpital de Jérusalem, le nom de chemin de St.-Jean. Au village de *Changin*, annexé à la commune d'Arbois, il y avait également une maison et chapelle du Temple.

Besançon avait aussi un petit Temple qui dépendait de la commanderie d'Arbois. On voit figurer au procès des Templiers et à la date du 21 octobre 1307, un frère de cette maison, nommé Guillaume de Giac, qui était serviteur de la famille du grand-maître et préposé à ses harnois et chevaux.

Les autres dépendances de la commanderie d'Arbois étaient situées à *Graveleuse*, près Cousance; à *Paizia*, près Beaufort, où existèrent des hospices qui se trouvaient précisément sur le bord d'une voie romaine; à Varessia, près Orgelet, qui fut chef-lieu de commanderie unie à celle d'Arbois. Un des commandeurs affranchit ses sujets au XVIe. siècle, et enfin *Montagna-le-Templier*, près St.-Julien, que Manassès, seigneur de Coligny, donna au Temple de Varessia où son frère fut admis dans l'ordre.

4°. *Commanderie de Sales* (Haute-Saône). — Son chef-lieu était placé au château de ce nom sur la commune de *Chantes*, canton de Scey-sur-Saône. L'antique église que les Templiers y avaient édifiée est encore debout. Dans les pièces d'instruction du procès qu'ils subirent, il est fait mention à la date du 18 mars 1311, d'une maison du Temple en ce lieu *de Sales « capella domus Templi de Salis, diocesis Bisuntinensis »*, où le frère Pierre, de Seveux, prêtre du même diocèse, fut reçu par frère Richard, de Botencourt, chevalier et précepteur de cette maison, en présence de frère Laurent, de Beaune, dit de Bretenay..... Après avoir reçu le manteau, dit-il dans son interrogatoire, le précepteur lui ordonna de renier Dieu, ce qu'il fit de bouche et non de cœur. Ensuite on fit poser par terre un crucifix sur lequel il lui fut prescrit de cracher et de fouler aux pieds, mais ledit frère Pierre ne voulut ni cracher ni marcher dessus, mais à côté..... , etc.

Les membres de la commanderie de *Sales* consistaient dans les seigneuries de *Montseugny* et de *Malans*, canton de Pesmes, et *Autoreilles*, canton de Gy (Haute-Saône).

5°. *Commanderie de la Villedieu-en-Fontenette*, canton de Saulx (Haute-Saône), avec un château pour la résidence du commandeur. La seigneurie de Valentigney, dans l'arrondissement de Montbéliard, était, croyons-nous, sa seule dépendance.

6°. Enfin la *Commanderie de Dammartin*, département du Doubs, avec les membres de la Villedieu-les-Vercel et de Jannez. Le village de Dammartin, son chef-lieu, est situé entre Besançon et Beaume-les-Dames (1).

(1) Les historiens du comté de Bourgogne donnent à cette province quatre grands-maîtres de l'ordre du Temple : Bernard de Tramelay, tué au siége d'Ascalon, en 1155 ; — Pierre de Montagu, en 1219 ; — Guillaume de Beaujeu, près Gray, en 1273 ; et Jacques de Molay, en 1298.

Bresse et Bugey.

1°. *Commanderie de la Musse*, département de l'Ain. Son chef-lieu nominal était près de la Saône et à l'embranchement des routes de Bourg à Mâcon et de Pont-de-Veyle à Bâgé. Guichenon, historien de la Bresse, qui avait vu aux archives de Lyon les titres de cette commanderie, dit que dès 1200 une maison du Temple existait à *La Musse*, laquelle eut pour dernier précepteur ou maître de l'ordre des Templiers, de 1299 à 1311, le frère Jean de Chastellux. Mention en est également faite dans les pièces du procès, à la date du 9 novembre 1307, par le frère Hugues de Péraud, chevalier du Temple, visiteur de France, qui déclara avoir été reçu dans la maison de Lyon par son oncle Humbert de Péraud, en présence de frère Henry, de Dole et de certain autre frère nommé Jean, qui plus tard fut précepteur de la maison de *La Musse*. — Amé IV, comte de Savoie et de Bresse, à l'imitation de Philippe-le-Bel, investit, en 1313, les frères hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem de tous les biens que possédaient les Templiers dans son comté de Bresse.

On voyait à l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier la tombe d'un des commandeurs de La Musse, sur laquelle il était représenté en un beau bas-relief de grandeur naturelle, habillé et armé en chevalier, orné de la grande croix de l'ordre avec cette inscription : « *Cy gist messire Pierre Claude d'Ugnie, chevalier de St.-Jean de Jérusalem, commandeur de Laumusse, mareschal de Malte, qui décéda le* 17 *mai* 1625. *Requiescat in pace. Amen.* »

De la commanderie de *La Musse* dépendaient les temples d'*Espesses* et de *Tessonges*, localités dont la position ne nous est pas connue, et celui de *St.-Martin-le-Chatel*, peu loin de Bourg.

2°. *Commanderie des Feuillées*, ancien établissement des

Templiers situé sur la paroisse de Villette, près de Chalamont-en-Dombes, qui vint aux Hospitaliers comme les précédents, et dont Humbert de la Baume fut le premier précepteur en 1313.

Le temple de Mollisole, près la rivière d'Ain, qui dépendait de la commanderie des Feuillées, conservait encore il y a peu de temps (1817), suivant le dire du savant Riboud de Bourg, plusieurs curieux tombeaux des Templiers.

3°. *Commanderie d'Arroyer-en-Bugey.* — Malheureusement nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement à son sujet.

IIIe. QUESTION.

De l'exercice de l'hospitalité, par les chevaliers de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.

Il est assez difficile de faire connaître par des détails intéressants la manière et envers qui ces religieux militaires pratiquaient l'hospitalité, condition spéciale de leur œuvre pieuse (1). Nos recherches ne nous ont fait rencontrer aucun

(1) Extrait des statuts : Les frères s'engageront au service des pauvres et à la défense de l'église catholique, et observeront en la grâce de Dieu, trois choses qui sont : la *chasteté*, *l'obéissance* à tout ce qui leur sera commandé par le Grand Maître et la *pauvreté*, c'est-à-dire, à passer leur vie sans rien posséder en propre, et partout ils exerceront l'*hospitalité*, cette vertu qui tient le premier rang entre toutes les œuvres de piété et d'humanité. Tous les peuples chrétiens en demeurent d'accord parce qu'elle embrasse toutes les autres ; elle doit être pratiquée et respectée par tous les gens de bien et surtout par ceux qui se distinguent par le titre de Chevaliers Hospitaliers, c'est pourquoi nous ne devons nous attacher plus particulièrement à aucune autre fonction qu'à celle dont notre ordre tire son origine et sa destination. (*Regula Hospitaliorum et militiæ ordinis Sancti Johannis Baptistæ Hyerosolymitani, frater Raymundus de Podio mag. mag. ann.* 1120.)

fait instructif à ce sujet, sinon quelques actes réglementaires. Ce qui est bien certain et fort connu de tous, c'est que dans les premiers siècles de l'existence des Hospitaliers de St.-Jean, les maisons qu'ils avaient fondées en France et qui étaient rares en Bourgogne, aussi bien que celles plus nombreuses qu'ils reprirent des Templiers en 1312, étaient destinées suivant leurs statuts à recueillir les nombreux pèlerins qui, à cette époque de foi vive et de zèle religieux, se livraient aux hasards de longs et périlleux voyages au-delà des mers pour aller prier sur les marches du Saint Sépulcre. Dans ces établissements, ils trouvaient des asiles secourables, des guides sûrs et des escortes armées pour les diriger d'hospice en hospice jusques aux lieux d'embarquement. On prodiguait en même temps tous les soins confortables à ceux de ces voyageurs qui tombaient malades ou que la fatigue arrêtait en chemin. A cette utile destination des maisons de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, il faut joindre aussi l'obligation qui leur était imposée d'y admettre au noviciat les jeunes gentilshommes pour être élevés dans la piété et dressés à l'exercice des armes. Mais avant d'atteindre le XVIᵉ. siècle et lorsque la ferveur pour les pélerinages en Terre-Sainte allait chaque jour s'affaiblissant, pour s'arrêter bientôt tout-à-fait, il n'y eut plus aucune nécessité d'entretenir un personnel nombreux dans les maisons inférieures, qui dès-lors furent supprimées comme communautés par le conseil suprême de l'ordre, et où il ne resta plus qu'un seul frère appelé *Prêtre d'obédience* pour en desservir les églises. De ce fait, il résulte que l'institution des chevaliers Hospitaliers, dans l'intérieur du royaume, subit une véritable réforme. Leurs maisons conservées cessèrent d'être des lieux d'asile charitable, et les chefs-lieux de circonscription, les commanderies ne furent plus que des sortes de bénéfices simples sans charges religieuses et sans fonctions, accordés comme retraites temporaires ou à titre

de récompenses aux chevaliers les plus fatigués du service de mer ou les plus méritants, et n'ayant d'autre emploi que celui d'administrer utilement et de conserver avec soin les propriétés de l'ordre dont chaque commanderie était dotée, avec l'avantage, toutefois, de jouir des revenus sous certaines conditions qui leur étaient imposées.

Ayant cherché à connaître envers qui et comment l'hospitalité avait été pratiquée dans les temps anciens où la civilisation peu avancée rendait cette vertu si utile, nous avions pensé que les comptes-rendus par les receveurs au conseil suprême de l'ordre, aux époques les plus reculées, nous éclaireraient sur ce point; mais malheureusement nous avons été déçus dans notre espérance; les comptes annuels des commanderies produits au chapitre du grand prieuré de Champagne qui existent aux archives de Bourgogne, ne remontent pas plus haut que le milieu du XVIe. siècle (1554), époque qui coïncide précisément avec celle de la réforme apportée dans l'organisation des maisons hospitalières et que nous venons de citer. L'examen attentif d'un certain nombre de ces éléments officiels de comptabilité, nous a à peine édifié sur l'emploi sommaire des revenus dont, toutefois, nous avons pu décomposer l'application en dépenses de la manière suivante :

Entretien des églises et chapelles de l'ordre, traitements de leurs desservants et frais pour le culte.

Vestiaire des frères servants et des novices, fourniture et entretien des armures.

Salaire des officiers de justice dans les seigneuries et des sergents.

Gages des serviteurs dans les maisons et des gardes forestiers.

Entretien des bâtiments et frais pour la culture et les récoltes.

Pensions à la charge des commanderies allouées par l'ordre, à des chevaliers non profès pauvres, et à des prêtres d'obédience âgés.

Charges publiques consistant dans les décimes à verser aux receveurs royaux.

Enfin, prélèvements, appelés *responsions*, imposés aux commandeurs et s'élevant à peu près au 5me. des revenus nets, c'est-à-dire, après défalcation des objets ci-dessus, à envoyer annuellement au trésorier-général de l'ordre à Rhodes et plus tard à Malte.

Mais absolument rien dans les dépenses pouvant s'appliquer en particulier à l'exercice de l'hospitalité ou aux secours et distribution aux pauvres des lieux dépendants des commanderies. Nous nous plaisons à croire que les commandeurs faisaient directement leurs aumônes avec la partie des revenus restée disponible entre leurs mains, et qui d'après nos calculs s'élevait aux 5/8eme. du produit brut accusé dans les comptes.

Il paraîtrait cependant que les revenus des commanderies étaient parfois insuffisants pour couvrir toutes leurs dépenses, puisque nous voyons le roi Louis XI, accorder, le 8 mars 1463, aux frères hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, la permission de faire la quête en tout le royaume « pour l'entretenement des pauvres reçus dans les hospices de leur « ordre et qui souventefois par maladie etaient contraints d'y « demeurer, comme aussi pour admettre en la confraternité « de la religion ceux qui en auraient devotion pour participer « aux mérites et œuvres charitables des dits Hospitaliers. »

Relations des établissements Hospitaliers entre eux.

Les recherches que nous avons faites, et les rapprochements topographiques auxquels nous nous sommes livré, nous ont fourni la preuve de l'existence combinée de ces re-

lations par l'échelonnement assez régulier, quant aux directions et aux distances, des maisons établies, soit par les Templiers, soit par les Hospitaliers, sur les anciennes voies de communication de la France, au nombre desquelles nous rangeons les chemins romains dont les traces, à l'époque reculée de la fondation des établissements qui nous occupent, devaient être très-apparentes et pouvaient permettre d'en faire encore usage. Et cette disposition ne nous a pas paru être l'effet du hasard, mais bien celui d'une combinaison commandée par la force des choses. Rappelons-nous seulement que le moment de la plus grande activité du service des chevaliers de l'hôpital de St.-Jean dans l'intérieur de la France, a été celui de la fréquence des mouvements militaires des croisades et des allées et venues incessantes des croisés isolés et des pélerins de tous les pays. Alors et attendu l'absence de toute organisation régulière de police armée, comme exista plus tard la maréchaussée et aujourd'hui notre gendarmerie, le parcours des routes, à travers des campagnes peu peuplées et couvertes de forêts, présentant des périls continuels, la mission que cette milice religieuse s'était imposée de protéger les pieux voyageurs et de les héberger dans ses hospices, était d'une indispensable nécessité. Nous restons en conséquence persuadé que ces établissements (qui dans bien des localités s'étaient installés à la place même ou existèrent les maisons d'asile que Charlemagne avait fait relever sur les ruines des antiques *mansions* romaines) étaient répartis de distance en distance, de telle façon, que depuis les points les plus éloignés, les pélerins, qui, sans aucun doute marchaient par petites caravanes, pouvaient parcourir la France, y trouver des gîtes, arriver sous favorable escorte aux ports de mer, s'y embarquer sur les galères de la Religion et atteindre la Terre-Sainte étant constamment protégés par les chevaliers Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem.

En effet, lorsqu'on partait, par exemple, de Metz, maison magistrale du grand prieuré de Champagne (1), pour aller chercher les ports de la Méditerranée, on pouvait y arriver en suivant ou cotoyant la grande voie romaine de Trèves à Lyon et à Marseille, en touchant aux établissements hospitaliers de *Nancy* ou de *Virecourt*, plus bas que Lunéville, comme de *Xugny*, à côté de Toul; de *Robecourt*, vers Neufchâteau; de *Thors*, auprès de Chaumont; de la *Romagne*, peu loin de Langres et de Châtillon-sur-Seine, villes dans le voisinage desquelles on pouvait se reposer dans les maisons de *Voulaine*, d'*Epailly*, de *Bure*, de *Montmorot* et de *Fontenotte*, et on atteignait *Dijon*. Là aboutissaient deux autres ramifications : l'une venait de *Besançon*, *Salins*, *Arbois* et *Dole*, lieux d'hospice, par ceux de *Fauverney* et de *Crimolois*, et l'autre branche arrivait de *Normier*, d'*Uncey*, de *Vandenesse* et de *Sombernon*. Poursuivant de *Dijon* la direction au Sud, on descendait à *Velle-sous-Gevrey*, à *Nuits*, à *Beaune*, à *Bellecroix*, près Chagny, et à Châlon, où venait se rattacher la ligne de Paris par les maisons hospitalières de *Larchant*, près Fontainebleau, de *Sens*, de *Joigny*, d'*Auxerre*, du *Saulce-d'Ecolives*, de *Vermanton*, de *Pontaubert*, de *Champignolles*, près Arnay-le-Duc, de *Paris-l'Hôpital*, sous Nolay ; enfin de *Châlon-sur-Saône* on se rendait, par l'hôpital de *Sevrey*, à celui de *Sᵗᵉ.-Catherine de Montbellet*, puis à *Mâcon*, de là à la maison hospitalière de *Belleville-sur-Saône* et enfin à Lyon, chef-lieu d'un grand établissement chargé de diriger vers la mer les caravanes de pélerins.

(1) Cette maison de Metz était qualifiée de magistrale, parce que les revenus de sa commanderie étaient dévolus de droit au grand-maître qui avait semblable jouissance dans chacun des grands prieurés de l'ordre.

Ainsi donc nous persistons à conclure que la corrélation des établissements hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, de l'un à l'autre, a bien réellement existé pendant le moyen-âge sur les diverses voies de communication de la France. Mais en avançant dans les siècles nouveaux, les idées religieuses, les circonstances politiques, les mœurs et les habitudes ayant subi de successifs et notables changements, nos braves Hospitaliers, que chacune de nos familles nobles de race s'énorgueillissait à l'envi de recruter depuis leur origine, n'ayant plus que de rares occasions d'exercer l'hospitalité dans nos provinces, ne devinrent pas pour cela des êtres inutiles ou parasites. Les uns qui n'avaient pas d'emplois au chef-lieu de l'ordre, à Malte, comme les titulaires de commanderies et les chevaliers non profès, servaient sur nos vaisseaux ou dans nos régiments, tandis que les autres continuèrent jusqu'à leur fin la vie aventureuse de l'antique chevalerie, en poursuivant sans relâche et avec leur valeur accoutumée les pirates et les forbans barbaresques qui long-temps infestèrent les mers du Levant, au grand détriment de notre commerce.... — Quand tout à coup cette utile destination fut arrêtée par un événement imprévu et décisif, bien autrement funeste que la spoliation de leurs biens de France, que tout à l'heure nous déplorions pour eux. Ce fut l'anéantissement absolu de la souveraineté de cet ordre illustre que ni ses anciens et persévérants services, ni ses longs jours de gloire, ni sa position sur un rocher isolé au milieu de la Méditerranée, pas plus que ses forteresses inexpugnables et vierges, qui avaient résisté aux vigoureuses attaques des Turcs, commandés par le fameux Soliman II, ne purent garantir et mettre à l'abri de la valeur impétueuse de nos soldats et de l'influence magnétique de leur jeune chef, Napoléon Bonaparte, lorsqu'il les conduisait à la conquête de l'Egypte.... ! Et depuis lors, à part nos regrets et

les souvenirs de l'histoire, il ne resta plus rien de cette antique institution chrétienne, puissante et généreuse, sinon quelques vieux et rares chevaliers dispersés qui ont fait jusqu'ici d'impuissants efforts auprès des Puissances européennes pour obtenir la restauration de leur ordre, que cependant l'empereur de Russie avait déclaré vouloir prendre sous sa protection.

Voilà le résultat final du travail statistique que nous avons eu la hardiesse d'entreprendre sur les chevaliers du Temple et sur ceux de l'hôpital de St.-Jean de Jérusalem. — Aurons-nous réussi à faire suffisamment connaître le nombre, la consistance, la position et l'importance de leurs établissements en Bourgogne ? — Aurons-nous convenablement expliqué la manière dont l'hospitalité était pratiquée dans leurs maisons ? — Et trouvera-t-on concluante la démonstration topographique des moyens de corrélation des établissements entre eux ? — C'était la tâche imposée et notre but. — Pour remplir l'une et atteindre l'autre, nous nous sommes constamment appuyé sur les documents originaux, et, à leur défaut, sur les témoignages historiques les plus dignes de confiance. — Malgré toute notre attention, nous n'aurons pas pu éviter de commettre quelques erreurs et même des omissions. Nous en éprouverions du regret, si nous ne comprenions que ce mémoire, dans son imperfection, pourra peut-être servir d'utile appendice à une histoire plus complète que celles qui existent, des Templiers et des chevaliers Hospitaliers qui ont occupé une trop grande place dans le passé pour être oubliés. Enfin nous terminons en émettant le vœu de voir chaque province suivre à l'égard de ces deux ordres militaires l'exemple donné par la Lorraine et par la Bourgogne.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX ORDONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

DANS LES RUINES GALLO-ROMAINES DE St.-RÉVÉRIEN (Nièvre);

Par M. BAUDOUIN,

Membre de la Société.

Dans sa session tenue à Nevers au mois de juin 1851, la Société française pour la conservation des monuments a ordonné l'exploration des ruines gallo-romaines qui recouvrent une partie des territoires de St.-Révérien et de Champallemand (Nièvre), dans la forêt de Compiène et des Maiges. Désigné par elle pour diriger ces travaux, je viens lui rendre compte du résultat des recherches qu'elle a bien voulu me confier.

Depuis long-temps, l'étendue considérable de ces ruines faisait désigner généralement ce terrain qu'elles recouvrent pour l'emplacement d'une ville ravagée par le temps et les révolutions. Cette opinion traditionnelle n'acquit de fondements positifs que par les fouilles qu'y firent successivement M. Mélinnes, de St.-Révérien, explorant pour sa satisfaction personnelle, depuis 1841 ; M. Charleuf, agissant, en 1844, au

nom du gouvernement et du département de la Nièvre ; enfin, MM. Barat et Duvivier, dirigeant, en 1847, des travaux ordonnés par le Conseil général de la Nièvre.

Les résultats obtenus par ces habiles explorateurs, les nombreux matériaux qu'ils ont recueillis, étaient sans doute un indice suffisant pour fixer les opinions sur l'origine du pays enseveli sous ces décombres ; mais aucun monument n'est venu, jusqu'à ce jour, révéler le nom qu'il portait dans l'antiquité. C'est dans l'espoir d'obtenir de nouveaux renseignements, que la Société française a voulu de nouvelles recherches. Pour satisfaire à son désir, je me suis appliqué autant à profiter des travaux antérieurs, qu'à consulter le sol où gisent encore de nombreuses et précieuses dépouilles.

Voici d'abord un aperçu de l'ensemble des lieux.

Un bourg s'étendant du Sud-Est au Nord-Ouest, sur une longueur de près de 1200 mètres, large d'environ 280 et assis sur le versant d'une colline légèrement inclinée à l'Ouest, forme le centre d'une population jadis florissante, qui s'étendait à une demi-lieue en-dehors de cette agglomération principale. Le bourg possédait un temple, exploré avec soin en 1844 par M. Charleuf, un vaste théâtre, étudié non moins savamment par MM. Barat et Duvivier. Il était percé de rues larges et commodes et, selon M. Charleuf, bordées de trottoirs. Çà et là dans la campagne, étaient des usines et des *villæ* déjà mentionnées en partie par feu M. Boniface de St.-Révérien.

Une voie romaine, que l'on dit venir d'Autun et se diriger sur Sens par Entrains, traverse ou longe les ruines. Cette voie, selon quelques-uns, reçoit, à l'entrée de la ville, l'embranchement d'un autre chemin communiquant avec Decise. L'une de ces voies est parfaitement visible, dans la forêt de Trocais, dans la forêt de Compiène, à l'entrée Sud des ruines, et dans les bois de Champagne ; la seconde, que je n'ai pas

eu le bonheur de retrouver, a besoin d'être étudiée de nouveau.

Mon projet, dès l'abord, était de rechercher l'enceinte de la ville; je fis, dans ce but, deux sondages qui restèrent à peu près sans résultat, parce que je ne puis les continuer dans les terrains encore recouverts de leurs récoltes, en-dehors de la forêt et où je pense que l'on doit la rencontrer sous les plis des terrains qui semblent la dessiner à l'œil.

Tous ceux qui se sont occupés avant moi de fouiller ces ruines, ont remarqué et signalé l'emplacement d'un fort où aucune recherche n'avait encore été faite. Cet édifice semblait avoir été le siége de l'administration et promettre d'importantes découvertes. Les tranchées que j'y fis exécuter sur plusieurs points, me firent reconnaître dès l'abord, que je sondais non pas une construction gallo-romaine, mais une petite forteresse du moyen-âge, ayant eu à souffrir aussi des vicissitudes du temps. Cette découverte ne me fit pas abandonner l'entreprise; j'espérais, en descendant assez profondément, arriver au sol gallo-romain; et d'ailleurs, il n'était pas sans intérêt de rechercher comment ce château, déjà recouvert d'arbres plusieurs fois séculaires, avait succédé aux constructions romaines.

Je fis descendre deux des tranchées jusqu'à 4 mètres de profondeur pour arriver aux fondations. On remua souvent des débris de la domination romaine, mais sans rencontrer de constructions ou de fondations de cet âge. Ces fouilles me firent reconnaître plusieurs dévastations et réédifications successives jusqu'au dernier désastre qui plongea ce château dans l'oubli, comme il en avait été, avant lui, de la ville sur les restes de laquelle il avait été bâti.

Pour procéder méthodiquement, je suivrai dans ce rapport l'ordre inverse des travaux, afin de marcher comme les événements qui se divisent en trois époques.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — A 4 mètres environ de profondeur moyenne, se trouvent les premières assises des fondations sur le sablon du pays formant le fond des terres. Elles s'élèvent de 0^{m}. 70^{c}. en moëllon brut et font retraite à cette hauteur. Le sol des appartements était à 0^{m}. 60^{c}. au-dessus de ce dernier point.

La forme du bâtiment primitif était celle d'un rectangle de 23 mètres de longueur sur une largeur mal déterminée, le mur, à l'Ouest, n'ayant pas été retrouvé, en raison de la difficulté des fouilles dans un terrain recouvert de bois et où il faut sonder profondément pour les rencontrer. J'ignore également quelle était la distribution intérieure de cette époque; celle que j'ai figurée au plan ne datant que de la deuxième époque, ainsi qu'il en est justifié plus loin. Les murs avaient 1^{m}. 40^{c}. d'épaisseur; j'y ai reconnu une porte dans la façade Sud-Est, près de l'angle Sud; son seuil subsiste encore actuellement. Vers le milieu de la même façade, est une autre ouverture; enfin, dans le mur, au Nord-Est, étaient deux autres fenêtres à embrasures assez larges, mais n'ayant que 50 centimètres entre les tableaux. Son appui pouvait être à 1^{m}. 30^{c}. au-dessus du sol intérieur. Dans certaines parties de l'édifice, ce premier sol était simplement en terre battue; dans un autre, j'y ai remarqué une sorte de parquet en planches de chêne, posées transversalement sur des lambourdes et parfaitement de niveau avec le seuil en pierre de taille de la porte. Quelque peu étendue que fût la largeur de la tranchée, il ne m'a pas été possible d'attribuer à autre chose qu'à un sol parqueté, la présence de ces poutrelles et de ces planches. On reconnaissait facilement que ces bois avaient été carbonisés sur place, par leur séjour sous la terre, malgré qu'ils fussent recouverts de cendre et d'autres débris d'incendie.

Bien que la maçonnerie de ces murs soit assez bien faite,

à l'inspection de ces mortiers très-friables et faits en terre ou sablon pris sur les lieux, il est impossible de reconnaître une construction romaine. Ces mortiers ne ressemblent en rien à ceux des autres ruines du bourg, faits à chaux et à sable de rivière. Les baies des ouvertures, comme les angles du bâtiment, sont en moëllon brut et sans pierres de taille.

Le sol que nous venons d'examiner est recouvert de quelques cendres, puis de matériaux de démolition, jusqu'à 1^{m}. 50^{c}. de hauteur : on y voit bien des débris de tuiles et de poterie romaines en petite quantité, qui proviennent évidemment de déblais antérieurs à cette construction, mais je n'y ai trouvé ni médailles, ni objets d'art; cela, sans doute, en raison du peu d'étendue des fouilles.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — On peut reconnaître ici la précipitation avec laquelle le monument qui nous occupe est sorti de ses ruines. Sans que l'on ait décombré les matériaux amassés sur le premier sol par suite de l'incendie, le sol nouveau fut nivelé, puis recouvert d'environ 15 centimètres de sable et dallé sur quelques points seulement. Le bâtiment fut alors flanqué de tours ou de contreforts simplement accolés aux angles et sans liaison avec l'ancienne maçonnerie. Ce qu'il reste de ces tours est plein; et la construction est en maçonnerie et en mortiers à peu près semblables à ceux des murs précédents. Les angles extérieurs de l'ancien bâtiment subsistent en entier dans l'intérieur du massif des tours qui se sont écroulées plus tard en laissant les premiers intacts.

Les divisions intérieures, dessinées sur le plan joint à ce rapport, datent de cette époque seulement; on retrouve leurs fondations à quelques centimètres au-dessous du sol dallé ou sablé dont je viens de vous entretenir, et assises sur les matériaux de démolition de la première époque.

La façade Nord-Ouest manque encore ici, ce qui prouve qu'elle n'a disparu que postérieurement à cet âge.

L'apparition des tours semble établir aussi que le premier incendie ne fut point accidentel, mais le résultat d'un combat.

A cette réédification succède une nouvelle destruction dont on peut encore reconnaître la cause dans un incendie semblable au premier. Des charbons mélangés dans les décombres, des cendres répandues sur le dallage, des pierres rougies par le feu, sont là pour en faire foi. Cette seconde couche de démolition, soit qu'elle ait été déblayée et nivelée, soit que le désastre fût moindre, est beaucoup moins importante que la précédente; son épaisseur est de 40 centimètres. Je n'ai encore tiré aucune médaille de son exploration, mais des fragments d'une sorte de verres à pied, de la poterie avec verni de plomb émaillé, deux couteaux de table sans importance, un dé à coudre.

TROISIÈME ÉPOQUE. — Quel laps de temps s'écoule-t-il entre cette seconde destruction et la troisième restauration du bâtiment? C'est ce qu'il me paraît difficile d'apprécier; mais on peut reconnaître que c'est à l'époque de cette deuxième dévastation que disparut la façade Nord-Ouest qui ne s'est point retrouvée, faute de fouilles suffisantes, les fonds mis à ma disposition ne me permettant pas d'en entreprendre la recherche, d'ailleurs médiocrement importante.

Dans ce troisième âge, le mur de 1ᵐ. 40ᶜ. qui a disparu entièrement sur la façade et en partie sur les deux côtés adjacents, est remplacé par un nouveau mur de 60 centimètres d'épaisseur seulement, presque sans fondations sur les mêmes décombres. Les tours n'ont point été relevées, et il est également difficile de dire si ce n'est qu'alors ou antérieurement que des fossés furent creusés autour de la place.

Ils occupent une partie de l'ancienne rue romaine. Les déblais qui en sont sortis forment une levée qui n'a été ragréée à aucune époque. Des tranchées faites dans cette levée ont fait reconnaître une quantité de débris gallo-romains et n'ont produit aucun objet d'art, ni médailles.

Après la reconnaissance du château moyen-âge, je me suis porté sur un point immédiatement adjacent et séparé du temple par une rue transversale à la rue principale. Là les vestiges de destruction ne laissent aucun doute sur leur antiquité : ce sont les restes d'un bâtiment imposant que je n'ai pu fouiller que faiblement sur une très-petite surface. On y remarque des fûts de colonnes et de pierres sculptées, des murs peints à fresques, des briques d'hypocaustes, etc. J'y ai recueilli une médaille, grand bronze de Faustine la mère, un Probus et un Tétricus à peu près fruste. Le dallage était simplement en béton.

Différentes autres fouilles n'ont rien fait connaître de bien intéressant.

Si l'exploration du sol m'a peu fourni, je crois avoir recueilli des documents satisfaisants en rapprochant entr'eux les travaux de mes honorables prédécesseurs sur ces mêmes lieux.

D'une part, M. Charleuf a constaté les restes d'un incendie sous les premières assises d'un bâtiment tenant au temple par la façade. MM. Barat et Duvivier, sondant la ville sur plusieurs points, ont reconnu deux incendies avant sa dernière dévastation.

Les uns et les autres ont recueilli :

Du premier sol : M. Charleuf, une médaille consulaire en argent, famille des Plautia, douze médailles gauloises en potin, une treizième en plomb, deux pièces de Nîmes et un Auguste, petit bronze ; MM. Barat et Duvivier, *deux mé-*

dailles en bronze détériorées, *presque méconnaissables*, qu'ils attribuent aux Gaulois.

Du deuxième sol : un assez grand nombre de médailles, de grand et de petit bronze, depuis Auguste, jusqu'aux Tétricus et Claude-le-Gothique.

D'autre part, M. Mélinnes, dont le zèle est infatigable et mérite de nombreux éloges, a extrait de ces ruines, depuis 11 ans qu'il s'en occupe, environ 5000 médailles, mais sans constatation de l'étage qui les a fournies. Sur ce nombre, 3522 sont reconnues et classées; les 1500 autres également connues et que nous voudrions voir classées pour faire nombre comme document archéologique, ne font point partie de son médailler.

J'ai pensé que cette riche collection, provenant entièrement des ruines que vous faisiez explorer devait fournir d'utiles renseignements. On devait y lire par les lacunes qui s'y trouveraient, l'époque des dévastations signalées par les explorations du sol. J'ai donc cru devoir relever une liste de ces médailles sous la dictée de leur propriétaire.

Le médailler de M. Mélinnes dit peu pour le premier incendie qui semble être arrivé dans le commencement de la domination et non pas avant, comme l'ont avancé quelques personnes, puisqu'on trouve dans les premières cendres des médailles consulaires, d'autres, d'Auguste et de la colonie de Nîmes.

Jusque vers le milieu du IIIe. siècle, la cité des bois de Compiène et des Maiges semble peu florissante. En comptant 8 médailles gauloises qui figurent dans son médailler et celles qui peuvent appartenir à l'époque antérieure au 1er. désastre, M. Mélinnes n'a récolté que 240 médailles pour un laps d'au moins 260 ans. Ce n'est que sous Valérien ou Gallien qu'elle paraît commencer à prendre une certaine vie, et à jouir d'une splendeur qui ne dura pas long-temps. De Gallien à Probus,

M. Mélinnes a recueilli 3090 médailles. Là, s'arrête brusquement la nomenclature : après Probus qui fournit encore 90 médailles en en comptant une que jai récoltée moi-même, viennent Carus, qui en a une seule; Numérien, 5; Carin, 2; Dioclétien, 3. »

Sous Probus, il semble donc être arrivé de grands événements qui auraient causé la ruine de la ville et qui correspondraient à notre seconde époque. Les six années de son règne sont marquées par la défaite des Francs et des Bourguignons qu'il repoussa jusqu'au-delà du Rhin et par la révolte de Bonose et de Procule qu'il vainquit également vers Cologne. Ni l'une ni l'autre de ces deux affaires, ne semblent avoir de corrélation avec la mise à sac de notre bourg en Compiène. Mais les persécutions contre les chrétiens et les exactions de toutes sortes dont la Gaule était accablée, avaient depuis long-temps allumé la guerre civile qui n'attendit, pour éclater, que la mort de Probus, dont la vigilance et la fermeté seules avaient arrêté les mécontents. C'est de sa mort en effet que datent les bagaudes, auxquelles on pourrait peut-être avec quelque raison attribuer le désastre de notre ville ruinée.

De même que l'Est et le Nord de la Gaule, cette partie du pays Eduen avait à souffrir de la persécution contre le christianisme et des spoliations qui en étaient la suite. Vers l'an 275, c'est-à-dire, l'année qui précède l'avènement de Probus, saint Révérien, selon les *acta sanctorum*, subit le martyre dans le lieu même qui nous occupe aujourd'hui *(in pago Eduense)*. Si ce ne fut pas là une cause ou un motif à la bagaudie, c'est au moins un singulier rapprochement que je ne crois pas sans intérêt de signaler.

Du reste, quelle que soit la cause de ce second désastre, après cette époque fatale pour la cité que nous retrouvons sous la mousse et sous les ruines, le bourg de Compiène se relève

encore, quoique faible et languissant, puis semble rendre le dernier soupir sous Gratien dont on retrouve encore une médaille, pour la dernière, sur les 5000 de M. Mélinnes. Cependant l'indication de cette époque peut encore recevoir quelques modifications. J'ai pu remarquer que les 1500 pièces que M. Mélinnes rejette de son médailler, quoique n'étant pas entièrement frustes, sont presque toutes des règnes compris entre Constantin-le-Grand et Valens. La seconde restauration correspondrait-elle avec celle d'Autun que Constantin fit relever après la ruine dont elle avait été victime sous Tétricus ou Claude-le-Gothique.

J'ai prié M. Mélinnes, et la Société voudra bien joindre sa prière à la mienne, de dresser au moins une liste de ces monuments précieux pour l'histoire de sa localité, sous la domination romaine.

Jusqu'à nouvelles preuves, il reste constaté que le règne de Gratien est le dernier qui ait encore vu debout les ruines de cette splendeur antique qui dort maintenant, et depuis cette époque, partie à l'ombre de la forêt de Compiène, partie sous les ronces et les buissons de la plaine. Mais la Société française pour la conservation des monuments comprendra que ce résultat obtenu par ses efforts réunis à ceux du gouvernement et du département de la Nièvre, n'est encore que l'indice de ce qu'elle doit attendre en continuant de nouvelles recherches que je sollicite de toutes mes forces.

Parmi les explorations qu'il reste à faire, je signalerai comme les plus intéressantes et les plus pressantes :

1°. Celle du bâtiment avec mosaïque ou briques laissant des ruines fort élevées et indiquées au point G du plan général;

2°. La recherche des points douteux des voies romaines aux abords du bourg;

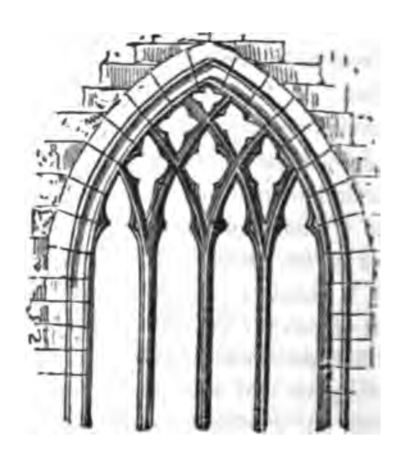
3°. La recherche des fortifications;

4°. L'exploration de celles des *villæ* qui laissent des ruines

assez importantes pour promettre quelqu'heureux résultats.

Il importe en même temps de dresser une nouvelle liste de toutes les médailles déposées soit chez M. Mélinnes, soit au musée de Nevers, soit ailleurs, s'il est possible.

C'est, à mon avis, l'une des fouilles les plus intéressantes qu'ait fait exécuter la Société française; elle ne voudra pas laisser son œuvre inachevée et continuera les travaux qu'elle a fait commencer.



RAPPORT
SUR LES FOUILLES

Exécutées par la Commission archéologique de la Côte-d'Or

SUR LE PLATEAU DE LANDUNUM,

ADRESSÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

Par M. Henri BAUDOT,

Rapporteur de la Commission.

La commission archéologique du département de la Côte-d'Or, fut avertie par M. Lucien Coutant, son correspondant et membre de la Société française aux Riceys, des découvertes que le hasard et les travaux de la culture produisaient assez fréquemment sur le plateau de Landunum et qui révélaient l'existence d'une cité antique. Le souvenir de cette ville était à peine conservé dans les traditions populaires et mentionné très-brièvement par les historiens modernes, tels que Viguier, St.-Jutien de Balleurre, Courtépée, etc.

La commission s'empressa donc de mettre à la disposition de M. Coutant les moyens nécessaires à l'exécution de fouilles dirigées dans le but d'éclairer la question de savoir si une ville avait jamais existé sur le plateau de Landunum, et sur l'importance que pouvait avoir cette cité, dont l'existence dans des temps reculés pouvait être mise en doute, son nom n'étant

mentionné par aucun historien contemporain des temps antiques.

Les premiers travaux de recherches dirigés avec un dévoûment et un zèle que la commission archéologique s'est plue à reconnaître, ont immédiatement produit d'importants résultats : délégué par la commission, ainsi que deux autres membres de cette compagnie, pour vérifier les découvertes et donner une nouvelle impulsion aux travaux, je puis en entretenir le Congrès, tout en regrettant l'absence de M. Contant, qui, ayant constamment surveillé les travaux, aurait pu donner des détails précieux sur ce sujet.

Les premières fouilles disséminées sur le plateau, avaient fait découvrir les fondations de plusieurs habitations particulières, dans lesquelles nous avons remarqué des parements faits en pierres sciées d'une égale épaisseur, des aires composées d'un béton en pierre concassées d'une solidité remarquable, des moulures de marbre, des fragments de colonne, des tuiles à rebords, des enduits admirablement polis, ornés de rayures de diverses couleurs. Des fouilles dirigées du côté du Midi et d'autres du côté de l'Ouest, ont mis à découvert les murs d'enceinte de la cité. Notre savant directeur, M. de Caumont, en a entretenu la Société française, et vous en a donné le dessin dans son *Bulletin monumental*, je ne m'y arrêterai donc pas ici.

Les monuments publics donnent ordinairement l'idée de l'importance d'une ville, nous pouvons vous parler de deux monuments bien dignes de fixer l'attention du Congrès : l'un est un temple situé presque au centre du plateau, et l'autre un établissement thermal, situé près du versant à l'Ouest. Le temple, dont nous avons retrouvé les débris, est de forme quadrangulaire, il paraît avoir son entrée du côté Ouest ; une première pièce qui n'a pas encore été explorée entièrement, conduit à l'*adytum* ou lieu saint, où l'on remarque en face,

à droite et à gauche, des niches semi-circulaires; au devant de celle du fond, on voit encore les bases sur lesquelles reposaient des colonnes. Dans l'une des niches était une large pierre qui pouvait avoir appartenu et servi de base à un autel. Cette pierre soulevée en notre présence, nous y avons trouvé un grand nombre de débris d'ossements d'animaux, tels que lièvres, renards, etc.; du côté du Midi et touchant au mur extérieur du temple, est une espèce de galerie ornée d'un triple rang de colonnes, dont plusieurs bases sont encore à leur place; des fouilles ultérieures nous feront connaître la disposition de cette galerie; à droite et à gauche du monument, on a reconnu les fondations de quatre cellœ ou chapelles particulières disposées parallèlement.

Sur le versant du plateau, à l'Ouest, des constructions considérables ont particulièrement fixé notre attention, ce sont les restes d'un établissement thermal dont les murs, déblayés jusqu'au sol primitif, présentent encore une élévation de 4 à 5 mètres de hauteur dans certaines parties; au Nord de l'édifice est une pièce carrée qui communique au fourneau souterrain ou hypocauste, qui était destiné à échauffer les bains; on descendait dans ce foyer par un escalier en pierre, à côté duquel se trouve un conduit souterrain; un couloir voûté aboutit au foyer qui a 3ᵐ. 35 de long sur 1ᵐ. 70 de large. Une ouverture, pratiquée dans le mur de séparation du foyer de la salle de bain, communique à un autre couloir voûté en brique, qui sans doute portait la chaleur dans les autres parties de l'édifice; au-dessus du foyer et dans un massif considérable de maçonnerie, se trouvent trois cuves d'une égale capacité; elles sont enduites d'un béton en ciment poli à la surface; celle du milieu, placée immédiatement au-dessus du foyer, recevait une chaleur considérable et l'eau qu'elle contenait pouvait facilement être mise en ébullition; celle à l'Ouest ne recevait qu'une chaleur modérée, et celle du

côté opposé était séparée du foyer de manière à ne pouvoir être échauffée.

A droite est la salle de bain *balneum*. Cette pièce, divisée en trois compartiments, est pavée de grands carreaux en terre cuite de 66 centimètres carrés, reposant sur de petits piliers en brique très-rapprochés les uns des autres. Il est probable que ce pavé était recouvert d'une mosaïque, car on a trouvé dans les déblais un grand nombre de petits cubes qui servaient sans doute à la composer. Les murs étaient sillonnés par une grande quantité de tuyaux pour la conduite des eaux et de la chaleur, qui était distribuée dans la pièce au moyen de ces tuyaux de forme carrée.

La décoration de cette pièce a dû être somptueuse, si l'on en juge par les restes de peinture qui décoraient quelques parties des murs au moment de la découverte. Plusieurs niches, dont l'une ornée de mosaïque, contenaient probablement des statues.

A droite est une large ouverture qui donne entrée à une vaste pièce destinée sans doute aux bains de vapeur *concamera sudatio*. Le pavé formé aussi de grands carreaux en terre cuite repose sur des piliers carrés en briques maçonnées, de sorte que l'espace vide entre le sol et le pavé de cette pièce, pouvait avoir près d'un mètre de haut; c'est là que l'on introduisait le bois et d'autres matières combustibles, pour échauffer le pavé supérieur et produire la chaleur qui se répandait partout également au moyen de conduits placés dans l'épaisseur des murs : en effet, cette pièce, qui offre un parallélogramme de 9 mètres sur 6, présente encore trois de ses murs latéraux tapissés de tuyaux carrés par lesquels la chaleur circulait autour de la pièce et y pénétrait au moyen de bouches de chaleur que l'on voit encore de distance en distance.

Le pavé en brique est revêtu d'une couche assez épaisse de mortier, sur laquelle est placée une mosaïque assez bien con-

servée au moment de la découverte à laquelle nous avons assisté, mais qui depuis a été dévastée par les visiteurs. Cette mosaïque était composée de petits compartiments disposés en échiquier de diverses couleurs. Une rangée d'arcades cintrées placées d'un seul côté, semble rompre l'uniformité de cet ensemble, entourée des trois autres côtés de bordures blanches.

Des pierres sciées et polies, d'une très-faible épaisseur, garnissait le bas des murs revêtus, dans leurs parties supérieures, d'un enduit coloré et décoré d'ornements peints. Une frise, dont on a retrouvé quelques fragments, régnait autour de la pièce : elle était en stuc. Le musée de la commission archéologique en possède un fragment sur lequel on voit des oiseaux, des rinceaux de pampres et un raisin assez bien conservé.

Toujours à droite, est un vaste emplacement qui n'a pas encore été fouillé; cependant une tranchée longitudinale aboutissant à un mur, et un pavé en mosaïque composé de petites pierres de diverses couleurs, nous font présumer des découvertes importantes. D'après la disposition des lieux, on peut conjecturer que c'est la salle des bains froids, *frigidarium*.

En rentrant dans la salle précédente, à l'Est, est une large ouverture qui donne entrée à une vaste pièce dont les angles opposés à cette entrée sont coupés, la partie carrée est pavée en dalles parfaitement polies. Cette pièce qui touche aux bains de vapeur, était chauffée par un grand conduit souterrain. C'était sans doute le lieu où les personnes qui voulaient se baigner quittaient leurs vêtements; on l'appelait *spoliarium*.

A droite, mais un peu à l'Ouest, on a trouvé plusieurs petites pièces qui pouvaient servir aux bains particuliers.

Les murs, comme nous l'avons dit, ayant plusieurs mètres de hauteur, il fallait enlever une quantité prodigieuse de terre et de déblais pour arriver au sol; il importait de ne

pas recouvrir avec ces déblais les parties non explorées. M. Coutant, qui dirigeait les ouvriers avec autant d'intelligence que de zèle, nous consulta à ce sujet, et il fut convenu que l'on déposerait ces déblais à quelque distance, dans un lieu qui serait néanmoins exploré avant d'y faire le dépôt. Ce lieu, rapproché des murs d'enceinte, fournit une découverte nouvelle. On y trouva une vaste tour carrée dont les murs avaient encore 4 mètres de haut; sa largeur était de 6 mètres sur 7 de long. Le sol de la tour porte un béton de briques concassées, mêlées dans un mortier de chaux vive qui donne à cette aire une grande dureté; les murs, à la hauteur d'un mètre, sont encore revêtus d'un enduit très-solide. Etait-ce un réservoir pour la desserte des bains? Cette conjecture acquiert quelque probabilité par la découverte de substructions non interrompues jusqu'à l'établissement des thermes. Tout cet espace serait d'un grand intérêt à explorer, car il contient des débris de constructions qui se rattachaient à l'établissement principal; il en est de même du côté du Midi, où l'on a suivi un mur qui embrasse un espace considérable qui se relie aux thermes. La Commission archéologique de la Côte-d'Or, à laquelle le gouvernement est venu en aide, a l'espoir de pouvoir explorer tôt ou tard, d'une manière complète, cet important et vaste établissement.

Il me reste à dire quelques mots sur les objets qui ont été recueillis dans les fouilles. Près de l'hémicycle du *Balneum*, on a recueilli un beau bas-relief en pierre blanche, représentant trois déesses, tenant chacune une corne d'abondance. Quoiqu'en deux parties, ce morceau est parfaitement conservé. Non loin de là, on a trouvé un pendant d'oreille, une bague en bronze, nombre d'objets en fer oxidés, des plaques de plomb, des masses de même métal, fondu par l'effet d'un incendie, du charbon, des vases en terre rouge avec des reliefs, des débris de cette même poterie, des

clous en fer, des charnières, des gonds. Les fouilles ont produit également des fragments de vases en verre de diverses couleurs, des fibules, des stylets, des cuillers à parfum, en bronze, en ivoire, une autre en argent, d'un beau modèle, des médailles romaines, petit ou moyen bronze, de Trajan, Antonin, Posthume, Faustine, particulièrement, plusieurs statuettes en pierre, fragmentées pour la plupart, un autel votif portant sur trois de ses faces des personnages en bas-reliefs, et enfin un torse de jeune homme de grandeur naturelle, en beau marbre blanc, d'une admirable exécution, trouvé dans une salle des thermes; la cuisse et la jambe de cette statue ont été recueillies dans une autre pièce, ce qui fait espérer que la continuation des fouilles pourra faire retrouver les autres parties de ce chef-d'œuvre de la statuaire antique.

Voilà, Messieurs, les principales découvertes faites jusqu'à ce jour sur l'emplacement de l'antique cité de Landunum, avec les faibles ressources dont la Commission archéologique de la Côte-d'Or a pu disposer. Cette société avait un projet plus large, c'était l'acquisition du plateau tout entier qui lui aurait permis de fouiller en tout sens ce terrain vierge, qui renferme encore de si abondantes richesses archéologiques. Elle eût voulu doter le pays d'une nouvelle Pompéia. Jusqu'à présent, les circonstances ne l'ont pas permis, mais son but est toujours le même, elle le poursuivra avec persévérance; puisse-t-il un jour être couronné de succès. Elle se propose en attendant d'initier le public à ses travaux, en publiant, très-prochainement, un rapport détaillé dans lequel seront traitées les questions historiques qui se rattachent à ces recherches, dont la plus grande part est due au zèle infatigable et au dévouement à la science archéologique de M. Coutant, qui a joint à ce rapport un travail particulier sur le réseau des voies romaines qui environnent et traversent en tous sens le plateau de Landunum.

NOTE

SUR LES

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES

DE CHARNAY ;

Par M. Henri BAUDOT,

Membre de la Société française, Secrétaire-général du Congrès archéologique.

Le village de Charnay, en Bourgogne, est situé sur une légère éminence, entre le Doubs et la Saône. Une voie romaine traverse son territoire, et c'est sur le bord de cette voie que j'ai découvert un très-grand nombre de sépultures qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne.

Le nom de *Charnay,* d'après les traditions conservées parmi les habitants du pays, viendrait, suivant les uns, de combats *acharnés* qui se seraient livrés dans cet endroit, suivant les autres, de *charnier,* qui indiquerait un lieu de sépulture. Le fait est qu'en creusant la terre dans le village même, on rencontre assez fréquemment des ossements humains, mais le lieu où les sépultures sont agglomérées en très-grande quantité, est hors du village, à deux cents pas environ : d'épaisses broussailles couvraient jadis le terrain, dont la culture s'est emparée depuis un certain nombre d'années. On prétend qu'en arrachant les broussailles, on a trouvé jadis un trésor, ce qui ne serait pas impossible, mais nous avons peu

de foi à ces rapports qui s'accroissent ordinairement dans des proportions singulières en passant de bouche en bouche.

Le fait est que dans une langue de terre et qui longe la voie romaine, des pâtres et les habitants eux-mêmes, en creusant la terre, ont trouvé divers objets qui me furent présentés et attirèrent mon attention. Je pratiquai des fouilles à des époques successives, et le résultat dépassa les espérances que j'avais conçues d'abord.

Le sol de cette portion du territoire porte le nom de *Champs-de-la-Ville*; il est composé d'une couche de terre sablonneuse d'un mètre à un mètre et demi d'épaisseur, reposant sur une autre couche de terre argileuse. Le plus grand nombre de squelettes que j'ai rencontrés reposaient sur ces couches argileuses, quelquefois légèrement excavées pour recevoir le corps; d'autres ossements étaient réunis sans ordre dans la couche supérieure de sable, aucuns n'étaient renfermés dans des cercueils; plusieurs pierres calcaires de forme triangulaire et striées, ont été trouvées près des crânes. La plus grande partie des corps avaient la tête du côté de l'Occident. Une grande partie de ces individus avaient leurs armes près d'eux. Des épées à double tranchant, placées du côté gauche, longues de 80 à 90 centimètres, des boucles en bronze, de formes et de dessins très-variés, accompagnaient ordinairement ces épées; deux boucles étaient ornées de griffons taillés à jour dans les plaques carrées, une autre plaque ronde porte au centre une tête fantastique entourée de dessins grecs, d'autres sont presque unies; il y en a de toutes dimensions, depuis 4 jusqu'à 15 centimètres, suivant la largeur de la courroie à laquelle elles étaient attachées; il y en avait plusieurs pour le même ceinturon ou baudrier qui portait en outre des ornements en bronze doré ou argenté. Ces grandes épées étaient en petit nombre. Des fers de lance se trouvaient quelquefois de l'autre côté du corps.

Les glaives, ou coutelas, se trouvaient plus communément; la lame en est large et assez courte, depuis 60 centimètres jusqu'aux dimensions tellement minimes qu'il est impossible d'établir une ligne de démarcation entre le coutelas et le petit couteau. Un seul côté est tranchant, le dos porte un filet creux dans toute la longueur de la lame; c'est à ces armes qu'est attachée la boucle de fer plaquée d'argent, de dimension plus ou moins considérable, mais en général beaucoup plus forte que celles en bronze. Il est de ces boucles qui, sans compter la contre-plaque que je n'ai pas toujours rencontrée, portent 24 centimètres de long sur 12 de large; à l'anneau, elles sont ornées de dessins très-variés et de petits grenats incrustés dans la feuille d'argent qui les recouvre.

Les fers de lance sont nombreux, de dimensions et de formes différentes; deux de ces fers portent des crochets rapprochés de la douille qui donne à cette arme la forme de l'*augon*, décrit par les anciens auteurs. Quatre dards barbelés sont montés sur des tiges d'une longueur singulière, les deux plus longs portent 1^{m}. 12^{c}.; une douille annonce qu'ils étaient encore allongés par une hampe.

Des fers de flèches ont été trouvés réunis par groupes et isolés.

Des fers de haches droits et à tête légèrement courbée, des umbons de boucliers en fer, réunis ordinairement par deux : une bande de fer creuse et arrondie traverse la cavité dans laquelle était placée la main qui portait le bouclier fait ordinairement d'osier recouvert de peaux d'animaux sauvages.

Bien des squelettes portaient au cou des colliers d'ambre, de véroterie et d'une espèce d'émail incrusté dans une pâte argileuse, durcie par la cuisson, des fibules nombreuses de toutes formes et d'une richesse proportionnée sans doute à la qualité du défunt. Il y en a en or, en argent et en bronze; un

certain nombre ont été trouvées réunies par deux, ce qui doit faire supposer qu'elles attachaient le même vêtement. Celles en or sont garnies de pierreries; le grenat en table domine dans cette ornementation où la véroterie se trouve mélangée à la pierre précieuse, certes avec un soin particulier. Il est à remarquer qu'aucune ne porte de facette; une améthyste percée forme le centre d'une des fibules en or; une autre porte un camée assez grossier, mais qui indique néanmoins que la taille de la pierre se pratiquait à cette époque. La plupart des fibules d'or et d'argent sont ornées de dessins en filigrane.

Plusieurs petits médaillons en or étaient suspendus par une belière qui les attachait aux colliers près desquels ils ont été trouvés. Un signe particulier se fait remarquer sur un grand nombre de ces ornements, c'est celui de la croix. Je ne crois pas qu'on l'ait trouvé aussi nombreux et si bien caractérisé que dans les sépultures de Charnay; il est répété non seulement sur les plus belles fibules, mais sur les plus communes et jusque sur les grosses agrafes de baudriers.

Un bijou qui m'a paru d'un intérêt tout particulier, a été recueilli avec deux fibules assez riches. C'est un petit poisson dont les écailles sont faites avec des tables de grenat, certies et montées sur un fond d'or. On connaît ce symbole chrétien qui a une double signification : *Jésus, sauveur des hommes*, puis *le chrétien renouvelé, purifié par l'eau.*

Je n'ai trouvé dans ces nombreuses sépultures que quelques médailles gauloises, romaines et d'imitation barbare.

Trois à quatre cents vases en bronze, en verre, en terre, ont été retirés des fouilles : ces vases en bronze, au nombre de sept, ont la forme de bassin et contenaient des matières alimentaires, à en juger par le détritus qui se trouvait au fond.

Les vases en verre, au nombre de vingt-neuf, ont des

formes très-variées, les uns sont ovoïdes à bord resserré, d'autres longs et évasés à l'imitation des hanaps, la plupart de forme semisphérique; plusieurs sont ornés de bandes de verre superposés.

Les vases en terre sont très-nombreux, comme on le voit; on les trouvait particulièrement aux pieds des morts; cependant il n'était pas rare d'en trouver d'isolés et dont la présence me paraît ainsi difficile à expliquer. Il en est de terre noire, grise et jaune, la pâte est en général assez grossière, les formes sont très-variées; celle qui domine présente inférieurement une pente arrondie qui, se rétrécissant d'abord, s'allonge par le haut en manière de cornet; la plupart sont ornés de petits cordons circulaires, de points creux, quelques-uns de raies verticales croisées.

La terre jaune paraît avoir servi à des usages domestiques; on la trouve particulièrement sous la forme de petites cruches, quelquefois noircies au-devant par le feu.

Je ne parlerai pas d'une foule de petits objets, tels que stylet en bronze, pince à épiler, briques accompagnées d'un morceau de silex, anneaux en bronze et en fer, bracelets, boucles d'oreille en bronze, et d'autres objets souvent difficiles à déterminer. Ceci n'est qu'un aperçu très-sommaire du résultat de mes découvertes, qui seront expliquées avec plus de détails dans un travail particulier sur les sépultures de Charnay, que je me propose de publier incessamment avec la gravure de tous les principaux objets qui ont été découverts.

NOTE

SUR

SAINTE REINE ;

Par M. H. BAUDOT,

Secrétaire-général du Congrès.

Le nom de sainte Reine a toujours été populaire en Bourgogne. Les traditions, les légendes de l'Auxois en sont remplies. Les archives de Flavigny contiennent des documents précieux et des plus anciens, où il est fait mention de sa vie, de son martyre et des miracles obtenus par son intercession. Dom Guyard, dans son histoire du culte de sainte Reine, Dom Viole, dans sa vie de sainte Reine, administrent les preuves les plus authentiques de l'existence et des faits qui se rattachent à la vie de cette sainte. André Joseph Ansart, conventuel de l'ordre de Malte, docteur et avocat au Parlement de Paris, fait remonter l'époque de sa naissance à l'an 238. C'est à Alise, que naquit sainte Reine, de parents nobles, professant la religion payenne; elle perdit sa mère en naissant et fut confiée aux soins d'une nourrice chrétienne, qui l'éleva dans les principes de sa foi, qu'à l'âge de 15 ans elle fut appelée à confesser hautement. Sa beauté l'ayant fait remarquer du préfet Olibrius, qui venait à Alise persécuter les

chrétiens, celui-ci épris de ses charmes, voulut l'épouser, mais Reine refusa, malgré les pressantes sollicitations et les menaces de Clément, son père, qui, d'accord avec Olibrius, la fit enfermer dans une des tours du château de Grignon. Une tradition respectable porte qu'elle fut aussi emprisonnée à Flavigny, dans un caveau souterrain, où les pèlerins voyaient encore la chaîne en fer de 47 anneaux qui tenait son corps délicat dans une position verticale, sans qu'il lui fût possible de prendre le moindre repos. La trouvant inébranlable dans sa résolution de conserver sa virginité et sa foi, le barbare Olibrius lui fit endurer les plus cruels supplices, son corps fut battu de verges, déchiré avec des ongles de fer. Guérie miraculeusement de ses plaies, le préfet la fit conduire sur la place publique, et des torches ardentes furent appliquées à ses côtés. Reine n'en paraissait que plus heureuse de souffrir pour Jésus-Christ; on la plongea dans une cuve d'eau froide, « l'eau devint claire et nette, dit ce vieux manuscrit du prieur de Flavigny. Reine se trouva débarrassée de ses liens, une colombe qui lui avait apparu dans sa prison, lui apparut encore avec une couronne de gloire qui allait être la récompense de sa foi ». Plus de huit cents personnes se convertirent à la vue de ce miracle, le préfet lui-même épouvanté et redoutant l'émotion du peuple qui témoignait hautement son indignation, ordonna, pour terminer le supplice de la sainte, qu'elle eût la tête tranchée. Pleine d'une joie céleste, elle tendit sa tête au bourreau, et dans le lieu où sa tête tomba, il jaillit une fontaine, dit la légende, dont l'eau miraculeuse a opéré des guérisons innombrables : elle est encore aujourd'hui l'objet de pieux pèlerinages.

Le corps de sainte Reine, enterré clandestinement, resta ignoré pendant les cruelles persécutions qui précédèrent le règne de Constantin. Vers le IVe. siècle, il fut découvert et transporté au bourg d'Alise, situé près des ruines de l'antique Alesia, et renfermé dans un cercueil de pierre; une cha-

pelle fut bâtie sur ce tombeau, où s'éleva plus tard un monastère de l'ordre de saint Benoît. Ce monastère richement doté par Uvaré, fondateur de l'abbaye de Flavigny, vit bientôt ses richesses s'accroître des dons considérables que les fidèles s'empressaient d'apporter pour honorer sainte Reine, dont le corps vénéré était confié à la garde des saints religieux.

Charles-le-Chauve s'étant emparé des biens de ces monastères, pour les donner à un abbé commandataire qui dépensait au-dehors tous les revenus, ne laissant pas aux religieux de quoi subvenir à leur entretien, ceux d'Alise furent obligés de se réunir à la communauté de Flavigny, joint à cela les guerres continuelles et l'invasion des Normands dont l'approche faisait redouter la dévastation, le pillage et la profanation des saintes reliques. On résolut donc de transporter à Flavigny les précieuses reliques de sainte Reine. Saint Egil obtint du roi et de l'évêque diocésain les autorisations nécessaires, d'après le concile de Maxance, pour effectuer le transport, et cette cérémonie eut lieu le 21 mars 864, avec une grande pompe, en présence de la noblesse et du peuple qui suivait le clergé portant le corps de la sainte avec un profond recueillement. Une fête, fixée au 22 mars de chaque année, fut instituée par saint Egil, pour perpétuer le souvenir de cette translation.

Les ossements de sainte Reine furent enfermés dans des reliquaires d'or et d'argent du plus beau travail, ornés de pierres précieuses, dons des souverains et de grands personnages. Chacun se disputait la moindre parcelle de ces précieuses reliques. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, obtint deux petits os qu'elle donna avant sa mort, l'un au trésor de la paroisse St.-Eustache à Paris, l'autre à l'hospice de Sainte-Reine, avec une somme de trois mille livres.

Dony d'Attichy, évêque d'Autun, ordonna de chômer la fête de sainte Reine dans tout l'Auxois et la déclara patronne et protectrice de ce pays.

La fête de la translation des reliques de sainte Reine, insti-

tuée par saint Egil et la procession de Flavigny à Alise, qui se faisait chaque année à cette occasion, eut lieu paisiblement jusqu'en 1652. Alors les religieux, fatigués de cette cérémonie publique et nombreuse, irrités aussi des graves abus qui s'y étaient introduits, voulurent la supprimer ou au moins la restreindre aux environs de la ville : ils n'y parvinrent qu'en 1671. Sept ans plus tard, les sindics et échevins de la ville, le bailli et le procureur d'office et les sociétaires de St.-Genest demandèrent le rétablissement de la procession de Flavigny à Alise d'après l'ancien usage. Après des contestations sans cesse et sans fin, les Bénédictins de guerre lasse, se décidèrent à rétablir cette ancienne cérémonie; en 1790, de nouvelles contestations surgirent pour des droits de prééminence, les abus étaient au comble; en 1704, l'évêque d'Autun écrivait au prieur des Bénédictins que les désordres qui se commettaient à cette procession le forçait de lui donner l'ordre de la supprimer, sa lettre portait : « que puisque tous ceux qui portaient les reliques se soûlaient à Alise; qu'il y avait beaucoup d'autres désordres que celui-là ». Des représentations furent adressées à l'évêque avec promesse de supprimer les abus et la procession se fit comme par le passé.

Voici comment Ansart, dans un ouvrage assez rare sur l'histoire de sainte Reine, en rapporte les détails d'après un précieux manuscrit de Dom de la Salle, ancien prieur de Flavigny :

« A la tête de cette procession, paraissait la gendarmerie, des petits garçons, tambours battants, enseignes déployées; ensuite venait celle des grands garçons, avec fifres, hautbois et drapeau; et enfin, la compagnie des habitants, avec étendards et trompettes. Le premier échevin de la ville était capitaine né de cette dernière milice. Après cette cavalcade, on voyait la bannière de la paroisse de St.-Genest, sous laquelle allaient plus de soixante petites filles modestement vêtues, deux à deux, portant les instruments de la passion du

Sauveur et du martyre de sainte Reine. Après elles, marchaient, pieds nuds, les douze apôtres, avec les instruments de leur martyre ou de leur puissance, tels qu'on a coutume de les représenter. Un homme roux, portant une bourse à la main, figurait Judas. Trois grandes filles tenaient chacune une boîte à la main, et retraçaient les trois Maries. Certain nombre de filles, vêtues en blanc uniformément, portaient les reliques : elles avaient un grand voile blanc sur la tête : elles le baissaient, en sorte qu'on ne voyait point leurs figures. Celles qui portaient les bras, le chef, le cœur de sainte Reine, marchaient après les autres ; et celle qui représentait sainte Reine, marchait la dernière : elle était richement parée et avait une couronne sur la tête et une belle palme à la main. Une écharpe de soie lui pendait depuis les épaules jusqu'aux talons, en forme de mante, que portaient deux petits pages : un troisième portait un parasol derrière cette reine. Le grand anneau de la chaîne de sainte Reine, servait de ceinture à cette fille, qui avait le corps délié à proportion : les deux extrémités de la chaîne étaient soutenues par deux petites filles richement vêtues; quatre hallebardiers étaient à ses côtés, pour empêcher que la foule du monde ne l'incommodât; plusieurs petites filles tenaient des corbeilles pleines de fleurs, et les répandaient par les chemins, les bedeaux, les porte-croix et le clergé paraissaient ensuite, et précédaient les religieux : tous avaient de belles chapes, les chantres, leurs bâtons à la main, entonnaient les hymnes en l'honneur de sainte Reine. Le R. P. prieur, en étole et en chape, avait à ses côtés diacre et sous-diacre en tuniques ; la marche était fermée par les officiers de la justice de l'abbaye, par les échevins de la ville, et une infinité de personnes de toute condition. » La procession se rendait à Alise en longeant le Mont-Auxois et revenait à Flavigny en longeant le Mont-Druaux (Mont-des-Druites).

« On voyait couler une fontaine de vin en une place de

cette ville, sur le passage de cette procession : il y avait une grotte assez bien figurée, au haut de laquelle était un rocher couvert de lierre et de mousse. Le prophète Moyse y paraissait revêtu en pontife; il frappait de sa baguette le rocher, duquel il sortait une fontaine d'eau qui coulait dans un bassin. Plus bas, était la figure du Sauveur, qui, comme aux noces de Cana, changeait cette eau en vin; de sorte que du même bassin, dans lequel l'eau du rocher tombait, on en voyait jaillir une fontaine de vin, qui satisfaisait agréablement la vue de ceux qui regardaient cette merveille, et le goût de ceux qui en voulaient boire : deux suisses gardaient cette fontaine, pour qu'il n'y eût point d'abus dans la distribution du vin. »

« Quelquefois on représentait une tragédie de sainte Reine (1). Le théâtre était si bien disposé dans la cour de l'abbaye, qu'on croyait voir dans le fond le château de Grignon, où la sainte était née; on y voyait un ormeau, dont le tronc s'ouvrait pour la recevoir, lorsqu'elle fuyait le tyran; au grand étonnement des spectateurs, une fontaine d'eau claire rejaillit sur le théâtre, lorsqu'on représenta la décollation de sainte Reine. »

Supprimée de nouveau à l'époque de la révolution de 1793, cette procession reparut lors du rétablissement du culte catholique; quoiqu'elle ne déploya plus la même pompe qu'autrefois, elle attirait toujours un nombre considérable de pèlerins et de curieux. Il faut bien croire que les abus signalés en 1704 se renouvelèrent, car Mgr. de Boisville, évêque de Dijon, en ordonna la suppression en 1827; mais ce ne fut guère qu'en 1836 ou 37 qu'elle fut entièrement supprimée, au grand mécontentement des habitants de Flavigny et du bourg de sainte Reine qui tiraient grand profit des étrangers qui s'y rendaient.

(1) Cette tragédie est du sieur Ternet, arpenteur. Il n'a gardé aucune des trois unités, on la croirait faite à la toise : la rime et la raison s'y trouvent souvent en défaut.

SANTENAY,

EN 1852,

ET SES ANTIQUITÉS,

Par M. ABORD-BELIN,

Membre de la Société française.

AVANT-PROPOS.

On s'est, dans ces derniers temps, beaucoup occupé d'*antiquités;* la loupe de l'archéologue a découvert comme un monde invisible. Ce tertre sur le plateau de nos montagnes est devenu un *tombeau gaulois*. Cette borne dégradée par le temps fut le dieu *Ogmius*, ou le dieu *Teut*. Ces pans de murs moussus sont tout au moins les restes d'un camp romain. Avec ces ruines, on refait le manoir féodal, et la basilique renaît dans l'humble église de nos campagnes. On voit la *mode* se parer des hardes usées par les siècles passés, et, si inconstante amante qu'elle soit, rester fidèle au *gothique* et au *moyen-âge*.

Toutefois, craignant d'atteindre un sentiment respectable, le bon sens public n'a pas même frappé par le ridicule ce qui pouvait en être l'exagération. C'est que tout ce qui

contribue à renouer les anneaux épars de la chaîne des âges, répond à un des nobles instincts de l'époque. L'*homme*, a dit Pascal, *doit être considéré, pendant le cours des siècles, comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement.* A cette faculté créatrice du présent, à cette puissance de produire et de léguer à l'avenir des œuvres nouvelles, il faut la tradition qui l'éclaire, l'héritage des ancêtres, l'expérience du vieillard et la force du jeune homme. Aussi, partout, a-t-il demandé à la terre, ses origines, ses dates, ses alliances avec lui, partout, s'efforce-t-il de retrouver son histoire, sa vie de renouvellements perpétuels et de transformations successives, à l'aide de ses monuments.

Mais la plupart de ces monuments, de ces sentinelles vigilantes du passé, disparaissent, chaque jour, des lieux où la main des générations éteintes les ont placées. Le temps achève de réduire en poussière la large pierre qui recouvrait le tombeau celtique. Les armes, les objets d'art, du culte, de la vie usuelle, que le pâtre, la charrue et la pioche ont découverts, sont maintenant dans les musées des grandes villes, ou dans le cabinet de l'antiquaire, loin du sol qui les gardait. Pourquoi chaque lieu ne s'empresserait-il pas d'en recueillir le souvenir, avant que leurs derniers vestiges aient complètement disparu? Il n'est si petit espace de notre terre de France qui soit resté inoccupé à une de ces époques reculées, fécondes aussi en grands et salutaires exemples, et qui n'ait ainsi ses *titres* de *noblesse*. Conservés dans les archives de la commune, ils rappelleraient à la ville et au village la devise qui est désormais à tous : *noblesse oblige.*

MONUMENTS DE L'ÉPOQUE CELTIQUE OU GAULOISE (1).

Le sol de la France doit conserver les vestiges des trois grandes évolutions du passé : l'époque celtique ou gauloise, la période gallo-romaine et celle du moyen-âge.

Ces traces des temps écoulés se trouvent aux lieux où s'élèvent, maintenant, les édifices de nos villes, comme au plus humble village, sous le chaume de nos montagnes et de nos bois, devant la pioche dans nos coteaux, et le soc de la charrue dans les plaines.

Les étymologistes ont donné différentes origines au nom de Santenay. Les uns le font dériver de sainte Anne, *Sancta Anna*, les autres de saint Jean, par une prononciation particulière du latin *Sanctus Joannes;* quelques-uns enfin, des Boïens, à cause des rapports de ces derniers avec les Santons, ou habitants de la Saintonge, parmi lesquels ils allaient se fixer, lorsque mêlés aux Helvétiens, ils furent arrêtés et vaincus par César, victoire dont la colonne de Cussy aurait conservé le souvenir. On sait que les Eduens les recueillirent et les distribuèrent dans différentes stations. Outre les noms de Bouy, Boully, Boué, ils auraient donné celui des Santons à plusieurs de leurs établissements, d'où les dénominations de *Santiniacum, Santoniacum,* fréquemment employées dans les anciennes chartes.

Le travail des étymologistes est souvent plus ingénieux que solide. J'aime mieux croire que Santenay, de même que la

(1) Le Congrès a entendu avec le plus vif intérêt un mémoire de M. Abord; il a dû se borner, à son grand regret, à publier la partie de ce travail spécialement consacrée à la description des monuments des environs de Santenay.

Gaule, a reçu son nom du lieu choisi par ses premiers habitants. Ce lieu fut, évidemment, au pied du pic élevé dont le bois de la Fée couvre les flancs. C'est là que le village a commencé pour descendre ensuite dans la vallée. Ce lieu s'appelle dans les plus anciens titres, les *Rèpes et Bruyères.* Les Romains, en donnant leur langue aux Gaulois, traduisirent sa désignation celtique par celle de *Sentes*, buissons, dont l'idiôme nouveau, mélange des deux langues, a fait le nom de *Santenay* qui conserve dans le latin des chartes, celui de cette origine, *Sentenneum*, *Sentilliacum*, *Santena.*

Nul lieu plus favorable aux rassemblements périodiques des tribus de la Gaule, et aux cérémonies sombres et mystérieuses du culte des Druides, que le plateau de cette montagne détachée d'autres masses restées inébranlables entre Nolay, la Rochepot et Cussy-la-Colonne. Ce plateau est dominé par ce pic, l'un des plus élevés de la Bourgogne, dont le nom de *Mont-Juliare*, *à Julio*, a remplacé une dénomination plus ancienne qu'attestent les ruines dans lesquelles sont placées les trois croix du calvaire. Au Nord, s'étendent des bois, et le guy est encore aux rameaux des vieux chênes. Ces bois se prolongent à travers une gorge profonde dont l'aspect sinistre et sauvage mérite le nom qu'elle porte de *Bas d'enfer.*

C'est sur cette montagne où aboutit le territoire de plusieurs communes, que se rencontre un assez grand nombre de tombeaux celtiques, ou *dolmens.*

Des pierres brutes dressées sur la tranche, formant une fosse d'environ 2 à 4 mètres de longueur, sur 1 à 2 mètres de largeur, une seule ou plusieurs pierres occupant le fond de cette fosse, et sur celles dressées, une table, ou couverte, monolithe, de poids et de dimensions presque cyclopéens, voilà le dolmen, au centre d'un monticule de pierres et de terres rapportées.

De deux de ces dolmens, sur le territoire de la Rochepot, l'un a sa couverture presqu'entière, l'autre offre des pierres debout d'une grande proportion, s'élevant au-dessus du sol d'environ 1 mètre 5 décimètres. Il a 2 mètres 6 décimètres de largeur, sur 4 de longueur. La pierre de *Tonton-Marcel*, sur le territoire de Chassagne, indiquée par Courtépée, est un monument du même genre; plus loin, il en existe deux autres.

Mais les dolmens les mieux conservés et les plus *remarquables du département de la Côte-d'Or*, se trouvent entre le calvaire de Santenay et une autre éminence du côté du château de Buxy. Ces deux monuments sont éloignés de 10 mètres environ l'un de l'autre, et placés au centre de l'enceinte circulaire parfaitement apparente de leurs monticules. Les deux pierres plates formant la table, couchées horizontalement sur les pierres debout, sont triangulaires, de 4 mètres environ aux côtés, sur un demi mètre d'épaisseur. Naguère, ils étaient en grande vénération. Une ancienne tradition rapporte qu'au temps où la peste sévissait sur la contrée, ils sauvèrent deux habitants d'un village voisin qui s'étaient réfugiés dans les fosses couvertes de leurs monolithes.

Les objets de la première époque celtique, trouvés jusqu'à ce jour dans les tombeaux ou sur le territoire de la commune de Santenay, sont :

1°. Des haches en pierre verte, ou jade, de diverses dimensions : la plus forte est percée pour recevoir un manche ;

2°. Des couteaux et des pointes de flèches en silex ;

3°. des grains de colliers en terre cuite ;

4°. des alènes et des aiguilles en os ;

5°. des dents et autres objets en os et en pierre, ayant servi d'ornements ou de talismans. Il faut rapporter à cette dernière destination ceux qui ont la forme d'un petit œuf, et qui sont

sans doute les représentations ou emblêmes des œufs de serpent, auxquels, selon Pline, les Druides attachaient la vertu d'assurer l'affection des grands, et d'être un gage infaillible de succès dans toutes les affaires.

6°. Des débris de poterie grossière mêlés avec du charbon, des ossements humains et d'animaux.

A une époque moins reculée, et qui a précédé de peu de temps celle de la conquête, se rattache la médaille gauloise coulée en bronze, à l'instar des monnaies grecques de Massilie, portant l'empreinte d'animaux ou de caractères fantastiques et inconnus.

C'est encore à la période gauloise qu'il faut remonter pour expliquer la coutume de chanter le Guy de l'an IX, le soir du premier jour de l'an, coutume conservée plus religieusement à Santenay que dans aucun autre village de la Bourgogne. Afin de supporter les voix aigres et discordantes des enfants et des jeunes gens qui vont à toutes les portes faire entendre le chant monotone du *Guy de l'an nai*, on a besoin, sans doute, de se rappeler le jour où les Druides, vêtus de la robe blanche, armés de faucilles d'or et portant un sceptre surmonté du croissant des prêtres de l'antique Héliopolis, venaient chercher dans les forêts, au milieu de toutes les pompes religieuses, le Guy sacré, pour le distribuer au peuple, au commencement de l'année.

Le Bois de la Fée, berceau du village, avec ses fontaines sacrées, a puisé sa légende dans ces temps reculés, origine des mille légendes des fées. Là se trouvent deux aiguilles, menhir, ou obélisques celtiques. Cette légende, que créèrent ensuite les adeptes de la gaie science et l'imagination du moyen-âge, avec Merlin et les romans de la chevalerie, vous dira que ces pics isolés sous les roches, à vingt pas l'un de l'autre, adhérents au sol, et dont la hauteur le surpasse de plus de 50 pieds avec 20 pieds de largeur à leur base,

sont deux géans ou génies malfaisants que la fée a ainsi enchaînés en les frappant de sa baguette. Toutefois ils ont cessé d'être un objet d'effroi pour les gens de la campagne qui les nomment le *Vilain* et la *Vilaine*, et auxquels ils rendent le service de prédire l'orage ou la pluie quand on les voit se revêtir d'une couleur plus sombre, et d'annoncer l'heure du jour par l'ombre qu'ils projettent sous les rayons décroissants du soleil.

Après que la liberté de la Gaule eut expiré à Alise, les Romains, maîtres des hauteurs où elle livra ses derniers combats, construisirent des forts et des retranchements qui remplacèrent souvent ceux des vaincus.

MONUMENTS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

C'est un fort ou une vigie qui couvrait le sommet du Mont-Juliard, en face du camp romain assis sur la montagne de Chamilly. Les anciennes fondations suivent une direction à angle droit, et présentent 3 à 5 mètres d'épaisseur. Lorsqu'en 1823, on releva les trois croix renversées en 1793, plusieurs habitants se rappellent avoir remarqué une ouverture communiquant à une voûte ; en y introduisant le bras, on sentait, en effet, un air froid et vif, indice de cavités suffisamment désignées d'ailleurs par le retentissement sonore des pas sur quelques parties de cette éminence. La seule restauration des trois croix amena la découverte d'une grande quantité de clous anciens et de médailles. Plusieurs de celles-ci étaient du Bas-Empire, deux de Constance. Il est très-probable que des fouilles faites dans l'intérêt de la science auraient amené des résultats plus importants.

Au pied du Mont-Juliard, sous le Bois de la Fée, où sont les premières habitations de St.-Jean, et à peu de distance de l'église, on remarque, dans le mur d'une fontaine, une figure

gauloise travaillée grossièrement en relief. Ce monument se rattache aux premiers temps de la conquête, puisque, suivant Millin, nulle œuvre de sculpture gauloise n'a été reconnue pour être antérieure à cette époque. Le personnage de ce bas-relief, revêtu du *sagum*, présidait, sans doute, à cette fontaine. Il a pris le nom d'un saint après l'abolition du culte payen, et les bonnes femmes de la contrée ont une grande vénération à la *fontaine de saint Eloi*, dont les eaux, selon une tradition immémoriale, guérissent les enfants de la teigne, en y lavant leurs langes le vendredi.

Un autre petit bas-relief en pierre parfaitement conservé, et représentant un Mercure ou un Hercule gaulois, fut trouvé sur cette même montagne des trois croix.

Au-delà de St.-Jean, et, sur le flanc de la montagne qui s'étend du côté de Chassagne, au climat de *la Roche*, trois statuettes en bronze d'une admirable conservation, recouvertes entièrement de ce vernis ou patine antique, qui ne peut que s'imiter imparfaitement, se trouvèrent réunies dans la même cavité. Deux de ces statuettes, l'une *Mercure*, l'autre *Bacchus*, indiquent le plus haut développement de l'art gallo-romain; la troisième, d'un travail moins fini, aux proportions peu régulières, d'un style raide et sec, accuse une époque plus inculte.

L'idée qui a inspiré l'artiste gallo-romain, dont l'imitation des maîtres n'a pas encore épuré le goût, se lie à l'histoire du culte et des coutumes de ces temps reculés.

Cette statuette, haute de 8 centimètres, représente un personnage gaulois, à la barbe épaisse, à la chevelure volumineuse, en forme de couronne autour de la tête se divisant en rouleaux sur le cou. Il porte le *sagum* : cette espèce de blouse est ouverte par devant, et marquetée entièrement de fleurs, de petits ronds ou disques placés irrégulièrement. Une ceinture attache à la hauteur des hanches ce vêtement frangé sur

les bords. Ses jambes sont symétriquement couvertes d'x, ou de croix transversales : un croissant est gravé sur son front ; il tient de la main droite une coupe pareille à nos verres à boire dans laquelle son bras et sa main gauche levés laissent tomber le liquide d'un autre vase qui n'existe plus. Ces attributs indiquent évidemment un druide. Thierry, en parlant du *sagum*, dit qu'il était rayé, bariolé de fleurs, de disques, et, chez les riches, superbement brodé d'or et d'argent. La plupart de ces ornements étaient des symboles de la religion druidique. Les fleurs représentent le Guy sacré, et d'autres plantes médicinales et vénérées ; ces ronds ou disques disséminés, les astres dans lesquels les Druides livrés à l'astrologie prétendaient lire, ce croissant au front se rapporte au sixième jour de la lune qui était, chez les Gaulois, un jour sacré ouvrant le mois, l'année et le siècle, avec les plus grandes solennités de la religion. La coupe indique l'usage de la divination, selon Montfaucon et Caylus. Entr'autres moyens de prédire l'avenir, les Druides employaient l'*hydromantie*, dont la tradition se perd dans la nuit des temps : le premier des livres, la Génèse, en fait mention, lors de la reconnaissance de Joseph et de ses frères. « La coupe que vous avez dérobée « est celle dans laquelle mon maître boit, et dont il se sert « pour deviner. » (Verset 5, chap. 44.)

Les vestiges de constructions romaines se rencontrent à chaque pas. Au climat, dit les *Pouilloux*, on trouve encore des tuiles entières à rebords ; on y a découvert des médailles et un autre bas-relief en pierre qui a été placé dans les fondations d'une écurie par un habitant de Santenay, possesseur de ce terrain.

En descendant la montagne, au climat de la *Molle*, on a trouvé récemment plusieurs médailles dont quelques-unes de Tétricus.

Plus rapprochées de la rivière, la Dheûne, et au couchant

de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui, Santenay-le-Bas, dans le site le mieux choisi, s'élevaient des *villæ* romaines dont les débris couvrent la terre des vignes du climat appelé les Caves. Ce sont des briques en pierres ou par morceaux, toutes sortes de poterie rougeâtre dont quelques restes d'une pâte très-fine, et d'une extrême dureté, des fragments de marbre blanc diversement taillés provenant de fûts de colonnes, de chapiteaux, de corniches, des morceaux de verre. On a trouvé dans ce lieu une quantité considérable de médailles ou monnaies romaines, en grand et en petit bronze, un Agrippa, un Antonin, un Vespasien, des Marc-Aurèle, Commode, des Gallien, Tétricus, Gratien, Faustine jeune. Un grand bronze de cette dernière est d'une conservation parfaite, recouvert de ce beau vernis antique qui laisse ressortir toute la délicatesse des traits; enfin, récemment des styles, et une plaque en bronze sur laquelle est une tête en relief.

Un style et une agrafe en bronze viennent d'un autre climat, dit Embazé, en suivant la rivière, et près de la planche de Remigny. C'est sur cette ligne, en remontant vers Cheilly, que se trouvent les vestiges d'une chaussée romaine.

Parmi les nombreuses routes qui partaient d'Augustodunum, deux sillonnaient une partie de notre canton; l'une passant non loin de la colonne de Cussy, a laissé des traces dans plusieurs communes voisines, et, notamment à Molinot; l'autre communiquait de la ville d'Auguste à Cabillo, et suivait son cours par Auxy, St.-Emiland, Conches, Denevy, etc. C'est là que se détachait de cette voie principale, le chemin se dirigeant sur Beaune, traversant St.-Gilles, Cheilly, Santenay, Remigny, Chagny, Corpeau, Corcelles, Meursault, Tailly et Bligny-sous-Beaune.

La largeur de cette voie d'embranchement, couverte maintenant de vignes et de terrains cultivés, paraît avoir été de 4 à 5 mètres, son épaisseur de 66 centimètres. La vigne vient

mal sur la place de la chaussée, et les vignerons ne peuvent creuser leurs provins, à cause de la dureté du ciment, et des dalles fortement encaissées sur les bords.

Ce chemin est composé de cailloutages et de mortier, avec encaissement de dalles aux accotements.

Il servait de communication aux camps et forteresses de Chamilly, Rome-Château, du Mont-Juliard à Santenay, du Mont-Meillan à Meursault (ab Æmiliano). Les deux côtés étaient bordés, de distance en distance, par des stations ou mansions, dont l'emplacement se reconnaît facilement aux débris d'antiquités que l'on y a trouvés, et que l'on y découvre chaque jour.

Ainsi, par exemple, dans la place qu'occupait celle de Denevy, on trouva dernièrement une belle fibule, d'un alliage très-fin, dans laquelle étaient incrustées des pierres précieuses qui y sont encore en partie. A St.-Gilles, on découvrit des colonnes en pierre blanche (ordre Toscan); le fût de l'une d'elles est devant une maison de cette commune; à Santenay, à la fontaine Salée, aux Caves, et au climat d'Embazé, les objets dont nous avons déjà donné le détail. A Corpeau, des débris semblables signalent le même emplacement où a été trouvé, récemment, une médaille petit bronze de Constantin, entre Corcelles et Meursault; au climat du *Clôseau*, ou *Chôseau*, des fragments des plus beaux marbres antiques, des médailles, statuettes en pierre et en bronze, recueillies au milieu des ruines, indiquent une autre *mansion* de cette ligne. Enfin, les débris de tuiles à rebord, de poterie fine et grossière, la découverte de médailles, à Tailly et à Bligny, marquent les emplacements des deux dernières stations avant Beaune.

MONUMENTS DE L'ÉPOQUE DU MOYEN-AGE.

Lorsque, peu de temps après le commencement de l'ère gallo-romaine, le christianisme eut pénétré dans les Gaules,

ses progrès accélérés par le sang des martyrs furent prompts et rapides dans les Cités. Il trouva une plus longue résistance là où l'ignorance maintenait l'attachement aux anciennes pratiques religieuses ; et les villes appelèrent *pagani*, paysans, payens, les habitants des campagnes. Ce fut aux lieux consacrés par le culte, à ces bois pleins de sombres mystères dont les arbres rendaient des oracles, à ces fontaines auxquelles présidait une divinité bienfaisante, que durent s'adresser les efforts suprêmes des apôtres de la foi nouvelle. Aussi, saint Martin, vers la fin du IVe. siècle, eut pour mission de détruire les anciennes superstitions, et il a laissé son nom à un grand nombre de villages où se trouvent les vestiges de la croyance antérieure, et, notamment du culte des fontaines. La chapelle de saint Martin qui existait à Santenay, sur le cours des eaux qui sortent du Bois de la Fée, et qui fut détruite en 1793, remontait peut-être au temps où ce saint vint dans le pays éduen. On lit dans sa vie écrite par un de ses disciples, Sulpice Sevère, qu'il faisait construire des monastères et des églises sur l'emplacement du culte aboli. C'est ainsi, sans doute, que s'éleva l'église de Santenay, au pied de la montagne aux *Dolmens* dont le sommet avait changé son nom contre celui du premier des Césars, à quelques pas de la fontaine des Druides, entourée du bois rappelant par sa dénomination l'antique liturgie. Voilà pourquoi cette église est à la tête du village, à son commencement, au lieu d'en occuper le centre. Son ancienneté explique sa distance de deux kilomètres au moins des dernières maisons de Santenay-le-Bas ; les ruines disséminées autour d'elle, sur un grand espace, attestent l'existence d'un monastère qui la précéda, et dont elle fut, d'abord, une dépendance. Naros fut peut-être le nom du fondateur de ce cloître et des premiers rudiments de l'église, sous le vocable de saint Jean-Baptiste : d'où la dénomination de saint Jean de Naros au groupe d'habitations voisines.

Après la disparition du couvent qui n'a point laissé d'autres traces de son existence, l'église est restée à la paroisse; mais l'édifice, trop petit pour la population, reçut avec le temps, des augmentations successives qui offrent le type de l'architecture de différents âges, et notamment, des XIIe., XIIIe. et XVe. siècles.

La longueur totale du monument, en forme de croix latine, est de 35 mètres environ, sur 15 de largeur, orientée, selon les formes liturgiques, son chœur se terminant en hémicycle regarde le Levant. Toute la construction est butée par des contreforts à chaperons en pierre de taille; la porte principale qui a été déplacée, pour être réédifiée où elle existe aujourd'hui, présente tous les profils et les moulures du XIIIe. siècle, bien que les colonnettes à chapiteaux dont elle est flanquée finissent en plein-cintre à sa voussure; elle est ornée au milieu de son tympan, d'une belle croix grecque à fleurons et à centre ouvert, sculptée à grand relief, et abritée par deux dentelles non évidées; elle a, pour portail, le rustique chapiteau bourguignon (auvent en charpente avec profil du XVIe. siècle à son pignon). Les fenêtres des croisillons et du chœur avec leurs ramifications en pierre se terminant en ogive, et des cordons ou corniches à denticules régnant sur le bord des toits indiquent le XVe. siècle. Le pignon aigu de la façade est percé d'une étroite fenêtre à plein-cintre surmonté d'une croix de pierre; le clocher, en forme de tour carrée, a été placé sur le chœur en 1550, suivant l'inscription que portent les murs : il était auparavant à l'entrée de l'église.

L'intérieur du monument rappelle deux époques, le XIIe. siècle dans sa grande nef et ses collatéraux, et le XVe. dans son chœur et ses croisillons. La nef principale se compose de six travées, trois de chaque côté, ouvertes sur les nefs latérales par de larges cintres ayant un simple ressaut en retraite pour moulures, et retombant sur des colonnes rondes à demi-

engagées dans les piliers formés de faisceaux de pilastres dont les principaux montent vers la grande voûte pour en recevoir les arcs-doubleaux. Les colonnettes appliquées en plusieurs endroits aux pilastres, les chapiteaux à crochets et à feuilles de trèfle, les nervures croisées, placées à côté des arcs-doubleaux encore romans, des voûtes font pressentir le XIIIe. siècle. Cette nef est éclairée par de petites baies cintrées, murées maintenant, et remplies par les extrémités des poutres qui servent de tirans à l'écartement des murs. Les croisillons appartiennent au XVe. siècle, avec leurs voûtes à nervures croisées, retombant sur des motifs de sculpture et des écussons, aux fenêtres divisées chacune par un meneau, ornées de remplissages découpés dans leurs ogives : le verre colorié en rouge dans chaque fenêtre représente trois personnages, dont l'un a les attributs d'un évêque.

Le chœur est la partie la plus remarquable de l'édifice : il est vaste, terminé en abside à trois pans, décoré d'une voûte à nervures très-compliquées d'un bel effet : ces nervures, partant de minces piliers arrondis appliqués aux murailles s'épanouissent en gerbes et couvrent la voûte d'un riche réseau de pierre. Il est éclairé par d'élégantes fenêtres ramifiées : sur un des vitraux coloriés en rouge, on voit un dais ; sur un autre, est inscrit en lettres gothiques coloriées en jaune le monogramme : J. S. H. (*Jesus Salvator hominum*); enfin, sur un troisième, en lettres gothiques : *Sancta Maria*. Ce chœur est de la même époque que les croisillons.

On trouve plusieurs statues gothiques placées dans diverses parties de l'église, et dont les plus remarquables sont : un saint Edme, un saint Antoine et un saint Roch ; dans le mur de l'une des chapelles, une belle et vaste piscine à profils du XVe. siècle ; une autre très-primitive tréflée et placée dans le mur de la petite nef à droite, près de la porte latérale.

Quoiqu'appartenant à d'autres époques, les statues de

saint Michel et de la Sainte Vierge qui servent de rétables aux deux chapelles méritent une mention particulière.

La première de ces statues du plus beau style de la renaissance est en pierre, et sa hauteur de 1 m. 85 c. Elle vient d'être trouvée dans le mur d'un des collatéraux où elle apparaissait comme une ébauche informe, ayant une balance en bois à la main et le nom de saint Michel.

Ce monument, d'une époque où l'art des Buonaretti et Cellini ne fut plus dépassé, a son histoire traditionnelle renouvelée par celle du présent.

Tombée pure et sans tache des mains de son auteur, au sein d'une population peu éclairée, la création d'un habile artiste de l'école italienne fut bientôt livrée à la fureur du badigeon. Elle reçut tant de couches de peintures qu'elle se trouva transformée en un bloc de pierre aux formes effacées. Ce fut alors, et en 1780, que, devenue un embarras dans une église déjà trop petite pour la population, un vénérable curé de la paroisse la fit transporter sur le cimetière pour y être enfouie. Mais les habitants, qui tenaient à leur saint, ne voulurent pas le descendre dans la terre, et repoussèrent les instances du curé. Un maçon du pays mit fin à cette querelle en proposant d'enlever assez de pierres dans le mur du *collatéral gauche* pour l'y faire entrer. La statue placée dans cette excavation fut recouverte de mortier, et ne s'offrit qu'en partie à la vue.

Pendant l'époque néfaste de 1793, un patriote du temps trouva le moyen de détacher, à coups de bûches, la tête qui roula, huit ans, dans l'église déserte. En 1802 on rajusta mal cette tête sur les épaules, on lui remit un menton de plâtre, le nez resta brisé. On peignit les lèvres du rouge le plus écarlate, les yeux en noir, après avoir appliqué un épais badigeon sur le tout et suspendu à la seule main apparente une balance en bois.

Tel était l'état de ce monument, lorsque le conseil de fabrique décida, en septembre 1850, qu'une boiserie couvrirait le mur insalubre par son humidité du collatéral dans lequel était enfoui cet objet de dégoût et de risée pour les visiteurs étrangers.

Cette statue allait ainsi disparaître pour bien long-temps, lorsque le curé actuel voulut savoir quelle en était la matière première. Sous le badigeon, il trouva une peinture rouge, puis une verte, puis une brune, puis une dorure, puis enfin une épaisse mixtion. Cette multitude de couleurs, et surtout la dorure, lui donnèrent la pensée que cette enveloppe polychrôme cachait quelque chose de précieux. Il découvrit bientôt une fleur sculptée dans la plus rigoureuse perfection.

Excité par cette rencontre, il se mit à débarrasser la statue du mortier et de l'empâtement, comme on dégage le diamant de sa gangue. Il le fit avec le même amour qu'à l'artiste pour son œuvre, toujours ranimé par de nouvelles merveilles. Enfin, après deux mois et demi d'un travail continuel, et de la patience la plus persévérante, il parvint à opérer le *grattage* avec tant de soin qu'il n'en reste aucun vestige.

Il serait difficile de dire les beautés inappréciables de détails répandus avec profusion sur toute la statue, mais particulièrement sur la cotte d'armes, la tunique et la chaussure. Ce sont des raisins, des épis de blé, des cornes d'abondance, des combats de dragons ailés, des anges tenant de gracieuses guirlandes de fleurs ou de feuillage, en un mot dans un état parfait de conservation, tout le luxe d'ornementation de l'*époque de la renaissance.* Voilà pour les détails.

Quand le mortier fut enlevé des plis du manteau à la draperie si souple et si soyeuse, lorsque le galbe, l'élégance de la taille, qui avaient disparu sous les peintures et le badigeon épais de 3 à 4 centimètres, furent rendus à la lumière, alors la statue, déjà admirable par les ornements, le devint

encore par la majesté de l'ensemble : l'archange apparut! *Incessu patuit Deus !*

A l'aide des vestiges des fractures, des anciens souvenirs, et d'un statuaire habile de Beaune, M. de Sapts, la restauration du monument fut complète, et on lui rendit ce qui avait été détruit, n'ayant pu entrer dans le mur, c'est-à-dire ses ailes, ses balances, symboles du jugement après la mort, puis le dragon sous les pieds de l'archange. Ce monstre représente le démon, qui, d'après la croyance catholique, cherche à séduire et perdre les âmes jusqu'au moment où elles paraissent devant Dieu. Saint Michel les défend, il terrasse du regard le mauvais génie, et tient levé sur lui le glaive prêt à le frapper, s'il devance l'instant où Dieu aura prononcé son irrévocable arrêt.

Et la vieille église séculaire, au chœur du plus pur gothique, entre tant d'œuvres remarquables, compte celle que son curé a retrouvée, et que bon nombre de cathédrales et de musées lui envieraient. Placée sur l'autel parallèle à celui de la Vierge, cette statue continue le même symbole, en faisant un magnifique pendant à l'*Auxilium Christianorum*, admirable groupe taillé dans un bloc d'albâtre.

Cette dernière statue représente la mère du Christ, en costume de reine, tenant l'enfant Jésus sur un de ses bras, et menaçant de son sceptre levé un affreux dragon dont les anneaux se déroulent à ses pieds prêt à s'élancer sur un jeune enfant effrayé qui s'attache à la robe de Marie.

Cet emblème de l'humanité se réfugiant contre le mal dans le sein de Jésus et de la Vierge, est un morceau d'art inférieur pour l'harmonie des proportions à la statue de saint Michel, mais magnifique néanmoins par l'exécution de l'idée, l'expression et l'attitude des personnages. Il porte la date de 1660, et le nom de Jean Bezuillet, fils d'un vigneron du pays. L'on ne sait de l'artiste vigneron, rien autre chose, sinon qu'il

sculpta une statue en pierre sur le même modèle, et qu'il mourut à Paris, après avoir laissé ce souvenir au lieu de sa naissance.

L'église de Santenay est pavée, partie en dalles, partie en tombes sur lesquelles se trouvent des inscriptions dont les plus anciennes sont effacées.

Il y avait aussi à Santenay trois chapelles placées dans les différentes parties du pays. La plus ancienne, celle de saint Martin, dont il a déjà été fait mention, fut détruite après être devenue une propriété nationale; les deux autres sont encore consacrées au culte sous les vocables de saint François et de sainte Agathe.

Le monastère, l'église et le château, sont trois vieilles pierres du moyen-âge; mais, tandis que l'ouvrier du monastère et de l'église sera, jusqu'à la fin, le grand architecte des monuments de l'homme, le principe qui éleva le château a fait son temps, et, depuis, le château n'est plus qu'une ruine. Il rappelle l'élément féodal s'associant pour la défense commune. Cette ruine a vu des hommes forts et vaillants qui furent chargés de défendre le sol que des populations abâtardies livraient au premier occupant. Ces forts et ces vaillants ont noblement rempli cette tâche, et leur sang a coulé par tous les pores sur le champ de bataille de la patrie. Ils ont fait sentir à ces populations molles et inertes, flétries par Tacite, la nécessité et l'honneur de se défendre elles-mêmes. Elles ont pu redemander leur part d'indépendance, et effacer la honte de la servitude dans une commune association de gloire. Sous le rayonnement de la loi divine, la dignité de l'espèce, comme dit Châteaubriant, devait remplacer la dignité des races. Il n'y eut plus de serfs, plus de seigneurs, mais un seul peuple; et ce peuple c'est la France.

Le français qui a dans les veines le sang du celte et du romain a porté son nom dans tous les lieux où le nom des *Celtes*

et des *Romains* a retenti, comme jusqu'aux extrêmes régions d'un monde inconnu d'eux. « Où ne retrouve-t-on pas ses « traces ? s'est écrié un homme de cœur et de génie. A Con- « stantinople, à Rhodes, en Syrie, en Egypte, à Carthage, « partout où j'ai abordé, on m'a montré le camp des Français, « la tour des Français, le château des Français. L'arabe m'a « fait voir les tombes de nos soldats sous les sycomores du « Caire, et le siminole sous les peupliers de la Floride !! »

Le château de Santenay, suivant Courtépée, a été fondé au IV°. siècle. Il fut fortifié de nouveau au XIV°., au temps de l'irruption des Anglais et des Tard-venus. Un des seigneurs, M. Parigot, conseiller au parlement de Metz, trouva dans les décombres des médailles du Bas-Empire, une entr'autres de Magnence qui est assez rare ; en 1754 une de l'empereur Constant, troisième fils du grand Constantin, sur laquelle on voyait le labarum, au bas : S. Arles, frappée à Arles, et au revers : fel.. Temp.. Rep..

On trouve dans les titres de 1285 une lettre de déclaration faite à Odard de Montagu, chevalier, par Guy de Santenay, aussi chevalier, fils de Thibaut, de ce qu'il tient en fief de lui à Cheilly et à Santenay, et, notamment, *d'une pièce de vignes de 40 ouvrées, appelée le Bochet.*

Roubert de Santenay était chevalier au parlement de Beaune en 1357. La seigneurie appartenait aussi en partie, en 1374, à Guillaume de Villers, seigneur d'Igornuy, et Guillaume de Montramberg qui eurent un procès pour 200 *ouvrées de vignes en la combe d'Embazé, joignant la tope ou plante de noble homme, Jean Pitois, suivant sentence de M°. Gallois, bailly et juge de Mâcon.*

François de Ferrières, ainsi que cela résulte d'un contrat d'échange du 14 novembre 1474, et de décrets sur les de Montrambert et de Villers, de 1481 et 1482, réunit toute la seigneurie de Santenay, *hommes et femmes*, *rentes*, *cens*

et vignes, prés, terres, buissons, justice haute, moyenne et basse. Il était également seigneur de Chassagne et de Quilly. Dans le terrier de ce temps, on trouve un chapitre des habitants qui étaient tenus de garder les prisonniers, *le cas advenant, au dit chastel, auquel ceux de Santenay et de Cheilly étaient retruyans.*

La seigneurie fut érigée en marquisat, en 1552, sous la dépendance de M. de la Berchère : 90 *hommes, habitants, dont* 5 *avaient charrue, lui appartenaient.* D'après un rapport fait, cette année 1552, à la Chambre des Comptes, par un de ses membres, envoyé pour estimer le dommage, 60 villages furent grêlés. « La veille de la saint Jacques et saint « Christophe, à l'entrée de la nuit, il tomba une *orvalle* de « *grêles*, et orage si furieux qu'elle ruina une grande partie « des vignes de Santenay, et notamment le meilleur et le plus « grand climat. Il faudra plus de deux ans pour rétablir les « vignes, avant que d'en tirer profit. — Débordement et ra- « vages de la Dheûne. — Grande misère. — Mort de 30 des « plus aisés habitants, et 16 autres furent obligés de quitter « ledit lieu. — Le village est endetté de plus de 10,000 liv. »

Précédemment, et le 23 février 1550 « le régiment de son « A. R. logea à Santenay, il fit de si étranges désastres et « rançonnements, que ledit logement porta dommage aux ha- « bitants de plus de 2,000 liv., les soldats duquel ayant pillé « la plupart des maisons. »

En 1601, reprise de fief de deux portions de la seigneurie de Santenay, par Nicolas Brulard, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, en qualité de procureur spécial de Denis Brulard, son père, chevalier, président au parlement de Dijon.

En 1719, reprise de fief de partie de la seigneurie de Santenay, par Pierre Millard, écuyer, gentilhomme ordinaire de son A. R., Mgr. le duc de Loraine, demeurant audit

Santenay, et dame Claude Desvieux, sa femme, acquéreurs par échange de demoiselles Jolande et Charlotte de St.-Martin.

En 1721, reprise de fief par messire Louis Legoux de la Berchère, chevalier, comte de la Rochepôt du marquisat de Santenay à lui cédé, suivant contrat de mariage, par Urbain Legoux de la Berchère.

En 1739, reprise de fief, et dénombrement des deux tiers de la terre et seigneurie de Santenay (le reste appartenant à M. de Macheco et autres), par Philibert Parignt, écuyer, et Marie-Louise Blancheton, son épouse, acquéreurs de M. le comte de la Rochepôt : « cette partie consiste en un vieux « château, avec haute-justice sur tout le finage de Santenay, « excepté la maison de la Charrière, appartenant à Made- « moiselle de St.-Martin, laquelle a droit de se dire, *en partie*, « dame de Santenay. » Les habitants de Santenay et de Cheilly sont sujets à la garde du château de Santenay.

En 1740, reprise de fief du dernier tiers de la terre et seigneurie de Santenay, par les mêmes Philibert Parigot, écuyer, et dame Marie-Louise Blancheton, son épouse, déjà seigneur et dame des deux tiers.

En 1743, reprise de fief de la *Charrière* située au finage de Santenay, et ayant fait partie, autrefois, de la terre de Santenay par Philibert Parigot, en qualité d'acquéreur de dame Claude Desvieux, veuve de Pierre Millard, moyennant 24,000 liv.

En 1767-69, reprise de fief, et dénombrement des terres et seigneurie de Santenay, Lacrée, Naros, St.-Jean de Naros et la Charrière, par Jacques Philibert Parigot, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, et François-Henri Parigot, son frère, conseiller au parlement de Metz, héritiers universels de Philibert Parigot, leur père.

Il ne reste du vieux château qu'une tour carrée, qui ap-

partient, avec les constructions modernes, occupant l'ancien emplacement, aux héritiers de M. Parigot.

Parmi les anciennes coutumes, on remarque le repas public dû et donné, chaque année, par les décimateurs aux habitants, à l'époque de la perception des dîmes.

En 1763, eut lieu la refonte des cloches. « Les deux grosses « cloches de la paroisse, l'une du poids de 2,000 livres, l'autre « d'environ 14,000 livres sont cassées depuis plus d'un an, « ainsi que la cloche du poids de 200 livres qui est dans une « chapelle où il y a plusieurs fondations. » Elles furent refondues à Santenay même.

En 1783, il y avait des communaux, l'un appelé le *grand Pasquier* amodié 42 liv., et des noyers dont le produit, depuis plus de cent ans, était destiné à l'entretien de l'église.

On voit, par les lettres-patentes des rois Louis XIII et Louis XIV, des mois de mai 1641 et octobre 1645, que Santenay qualifié de *bourg* dans ces titres, avait de l'importance.

Il est dit dans les premières : « Le roi... avons au dit *bourg* « de Santenay créé et ordonné, créons, ordonnons et établissons par ces présentes trois foires par an pour y être, « dorénavant, perpétuellement tenues, la première le 6 mai, « la seconde le 16 août, et la troisième le 27 septembre de « chacune année, et un marché chacun jour de mardi de « chaque semaine, où tous marchands et autres personnes « pourront hanter et fréquenter, exposer, vendre, troquer, « échanger toutes sortes de marchandises licites et permises, « avec la même liberté, et, selon que cela se pratique aux « foires de notre royaume, et pour les dites foires et marchés tenir et conserver, avons permis et octroyé de faire « construire audit *bourg* de Santenay, au lieu le plus commode et propre, une halle, bancs, étaux et autres choses « nécessaires pour loger les marchands, serrer leurs marchandises et... car tel est notre plaisir. »

C'est en vertu de ces lettres-patentes que des halles furent fondées sur la place principale, à Santenay-le-Bas. Leurs ruines existaient encore en 1848, et ont été enlevées à cette époque.

Les secondes lettres-patentes du 24 octobre 1645, sont octroyées par Louis XIV, au seigneur de Santenay, demandant que les jours de la foire du 6 mai, et du marché soient changés : « Le roi... transférons et remettons par les pré-« sentes, savoir la dite foire échéant le dit jour 6 mai au 3e. « juillet, veille de saint Martin de chaque année, et le dit « marché au mercredi de chaque semaine... si vous man-« dons, etc... »

Ces lettres étaient adressées au bailli de Beaune, ou à son lieutenant.

Parmi les seigneurs de Santenay, on voit de bonne heure des noms parlementaires, ceux des Legoux de la Berchère et Bruslard.

Les *Bourgeois du Parlement*, selon l'expression du Grand Condé, s'étaient emparés des grandes terres et des grands manoirs : c'était l'avénement des classes moyennes. Les croisades, l'affranchissement des communes, les guerres, les duels, le luxe des cours, Louis XI et Richelieu aidant, les anciens propriétaires avaient disparu. Les parlements qui avaient fait de l'opposition aux barons, au pape et aux évêques, en faveur des rois capétiens, en firent aussi à ces derniers. L'exemple devait être contagieux ; et l'esprit d'opposition ne tarda pas de pénétrer jusqu'au village, ainsi que le prouvent les débats de droits et d'intérêts qui agitèrent fréquemment la *communauté de Santenay*. Nous citerons seulement la lettre adressée *le* 8 *septembre* 1775, par le seigneur de Santenay à l'intendant de la province.

« M. le curé de Santenay m'a fait part qu'il avait cru de-« voir vous informer des manœuvres, cabales de quelques

« habitants de ma terre qui, depuis 5 à 6 ans, se sont mis à la « tête de la communauté pour y porter le trouble et le dé- « sordre. Ces habitants ont formé une délibération pour vous « présenter une requête à cette fin d'obtenir votre autorisa- « tion pour *admodier* des noyers communaux dont le pro- « duit, depuis un temps immémorial, est employé au profit « de l'église, au luminaire du sanctuaire, à l'entretien « des cordes des cloches, au loyer de la maison du maître « d'école, et autres réparations qui sont à la charge *de la* « *communauté*, emploi qui n'a été fait qu'en connaissance « de cause, et par mûre délibération ancienne d'une com- « munauté sage qui a trouvé par ce petit sacrifice annuel à « se dégager de dépenses à sa charge beaucoup plus consi- « dérables que n'est le produit de ses noyers. — C'est une « suite de cabales de quelques particuliers qui soulèvent la « communauté, l'engagent dans des procès ruineux, qui « seuls forment ses délibérations, excluent des assemblées « soit par des manœuvres, soit par des propos rebutants, les « gens sages et anciens de la communauté. Ces particuliers « qui sont . . . avec quelques adhérents, se nomment pro- « cureurs de communauté à tour de rôle, sonnent les assem- « blées où personne sage n'ose se trouver, et portent leurs « délibérations de portes en portes pour accrocher des « signatures, ne tiennent point de registre des délibérations. »

Le seigneur insiste « pour que l'ordre soit rétabli dans la « communauté, que chaque habitant soit tenu de s'y rendre « et d'y donner sa voix, et qu'un registre fidèle soit tenu des « délibérations. »

Il demande enfin « que la communauté ne soit plus op- « primée des sujets turbulents qui sont les fléaux des sei- « gneurs, des curés et des honnêtes gens. »

C'est la tempête dans un verre d'eau ; mais avec la même cause qui va soulever les flots de l'Océan.

Toutefois, ne dirait-on pas un propriétaire de notre temps se plaignant à M. le préfet de ce qui se passe dans sa commune et invoquant la rigoureuse application du suffrage universel ? C'est qu'en effet se seigneur n'existait plus que de nom, absorbé par la communauté, comme la partie par le tout. Mais la communauté qui n'était déjà guère raisonnable, le fut encore bien moins, lorsqu'il fallut s'entendre, à quelques années de là, pour empêcher de se commettre ces jours plus qu'inutiles, ces jours qui justifient toutes les réactions, qui font rétrograder à la loi des sauvages, celle du talion, ces jours qui ferment les portes de l'avenir jusqu'à ce que toutes les voix s'élèvent contr'eux, comme une seule voix, afin que la véritable loi du progrès, la loi divine de pardon et d'amour reprenne son empire et les accepte ainsi : le limon du torrent s'efface dans le cours limpide et profond du grand fleuve.

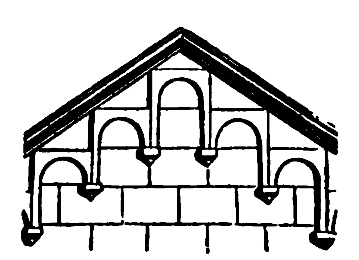
La population de Santenay est aujourd'hui de 1534 habitants : c'est la commune la plus considérable du canton, après le chef-lieu, Nolay. Son vignoble est un des plus importants du département de la Côte-d'Or ; et les meilleurs climats sont, comme au temps où Courtépée écrivait : la Gravière dont le Noyer-Bar fait partie, le clos Tavannes.

Il y a de belles carrières de pierres, et sur le plateau de la montagne une exploitation de sable vitrifiable, partie principale du revenu communal : ce sable s'exporte à Rive-de-Gyer et Epinac. Pourquoi l'industrie n'a-t-elle pas établi des usines semblables qui auraient été pour Santenay une source nouvelle de richesses, et dont la prospérité eût été assurée par la facilité de se procurer la matière première, le sable, sur place, la houille par le canal, et le débouché au centre de la production du vin.

On trouve dans ces dernières carrières des brèches osseuses : ces débris de l'ancien monde se rencontrent entre les rochers et dans le terrain diluvien au milieu de stalactites ou stalag-

mites. Ce sont des fragments de côtes de mastodonte, des phalanges de pieds de cerf, des os d'ours, et une grande quantité de dents de divers animaux.

Il ne nous reste plus rien à dire sur Santenay. La plupart des objets *de l'époque celtique et de l'époque gallo-romaine*, que nous avons décrits, ont été, depuis plusieurs années, recueillis par un habitant, M. Charles Delongny. Ces reliques sacrées du passé qui n'ont de garantie de durée pour le pays que ces pages éphémères, et le goût non moins périssable du possesseur actuel, auront, sans doute, le sort de tant d'autres devenues des titres effacés, en perdant le nom du lieu où elles ont été trouvées. Combien il est à regretter que l'on n'ait pas eu, dès long-temps, la pensée, en France, de leur consacrer une place dans chaque musée des villes principales! Là elles auraient été pieusement conservées, avec le nom de la commune à laquelle elles appartiendraient ; et, celles-ci les y retrouverait perpétuellement, phases anciennes de son existence, souvenirs immortels des temps écoulés !!



NOTE

SUR

QUELQUES CROIX EN PIERRE

DU DÉPARTEMENT DU DOUBS ;

Par M. Victor BAILLE,

Architecte, inspecteur de la Société.

Les dessins de quelques croix rurales que je viens vous présenter, sont un bien faible tribut à côté de vos grands travaux ; j'ai pensé qu'il n'était cependant pas sans intérêt de recueillir ces petits monuments qui disparaissent tous les jours, soit qu'ils tombent de vétusté, soit qu'un goût déplorable les fasse remplacer par des croix en fonte ; œuvres banales, sans style et sans effet ; combien ces *monuments* jetés au moule sont loin de la poésie et du sentiment religieux qui se retrouvent dans les moindres productions des siècles passés ; celles-ci auraient plus d'intérêt, si, aux feuilles qui les représentent, j'avais pu joindre la légende de leur érection, on y trouverait les souvenirs d'une pieuse reconnaissance, ou d'un touchant repentir ; malheureusement je n'ai rien pu recueillir sur celles que j'ai dessinées, je ne peux les accompagner que d'une simple description.

La première s'élevait à Vellevans (Doubs). La croix pro-

prement dite avait été brisée lors de la tourmente de 93, mais la colonnette, fort curieuse, était ornée de sculptures. A la face principale, on voyait le Père éternel sur son trône, deux anges soutenaient la couronne sur sa tête. Les autres faces présentaient les attributs de la Passion, le chapiteau, sans ornementation, soutenait le socle de la croix : ce socle, orné de quatre colonnettes d'angles, offrait la figure du fondateur à genoux et les mains jointes. Sur la frise, une inscription entièrement fruste, retraçait probablement l'invocation du pieux personnage. Je m'applaudis d'avoir dessiné ce petit monument avant la démolition : les morceaux que je n'ai pu retrouver auront été enfouis dans les fondations d'un piédestal lourd et barbare, supportant une croix en fonte dont la mesquine sécheresse fait regretter même la pierre presque brute qui remplaçait la croix, dont la richesse devait au moins égaler celle de son support.

La deuxième et la troisième de ces croix se voient encore à Loray et à Flangebouche (Doubs); la première est svelte, un soubassement élancé soutient une colonnette à pans, surmontée d'un pavillon avec niches d'où s'élève la croix ornée d'arcatures et portant le Christ; la troisième est plus simple que la précédente, mais, comme elle, son soubassement présente un détail qui m'a paru singulier; c'est une figure d'homme droite et raide. A la croix de Loray, au-dessous la main droite, on voit une petite tête; la figure paraîtrait nue, si on ne remarquait pas une espèce de lacet sur la poitrine. Ces images ne sont point celles des fondateurs qu'on eût représentés dans une posture suppliante. Ces deux monuments seraient-ils des croix funéraires? Mais ils sont placés sur des chemins, loin des lieux d'inhumation; rien n'a pu me servir à expliquer l'objet de cette représentation. Deux figures en habits sacerdotaux, placés contre les pans de la colonnette de Flangebouche, sont probablement les saints

Ferréol et Fergeux, apôtres du diocèse; un arbre qui s'élève entre eux figure l'église qu'ils-ont fondée.

J'ai dessiné la quatrième croix dans un village près St.-Loup (Haute-Saône). Ici l'image du fondateur est à genoux, sur une console tenant à la base de la colonnette, au-dessus de lui; quatre figures, sans attributs et même sans nimbes, ornent le fût. La croix porte le Christ et la figure de la Vierge. Ces trois derniers monuments me semblent appartenir au XVe. siècle.

Le cinquième, dans le style de la renaissance, se voit à Scey-sur-Saône (Haute-Saône), sur un coteau qui domine une riche campagne. Elle a le fini et l'élégance qui caractérise les œuvres de cette époque, le piédestal est décoré de deux colonnettes détachées qui accompagnent une niche où se trouvait la Vierge; une tablette saillante devant la niche, sert à déposer les bouquets que la jeune fille vient cueillir sur la pelouse fleurie qui s'étend comme un tapis au-devant du petit monument; au-dessus du piédestal, la croix s'élance pour s'offrir aux yeux du laboureur dans la plaine.

J'espère augmenter encore mon album; chaque fois que je trouve sur mon chemin un de ces souvenirs de la piété de nos pères, je me hâte de le dessiner, dans la crainte qu'au prochain voyage je ne trouve plus à sa place qu'un bloc de pierre en forme de piédestal plus ou moins grec, surmonté d'une croix en fonte, en style gothique du XIXe. siècle!

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES DE LAMOTTE-PASQUIER.

A M. le Directeur de la Société française pour la conservation
des Monuments historiques;

Par M. l'abbé CLÉMENT,

Membre de la Société.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens de terminer les fouilles que je me suis engagé à faire pratiquer à Lamotte-Pasquier, commune de Dampierre-sous-Bouhy, à 3 kilomètres de St.-Amand-en-Puysaie (Nièvre), et pour lesquelles le Congrès de Nevers m'a accordé une allocation de 50 francs, le 13 juin de cette année.

La Société française n'aura pas à regretter, je pense, la somme dont elle m'a permis de disposer, et, pour notre musée, il va s'enrichir de quelques objets dignes, je crois, de figurer au nombre de ceux qui composent sa collection.

Je parlerai d'abord de ma principale trouvaille : c'est un dieu lare, la divinité protectrice du logis. Je dis *dieu lare*, et non *pénate*. Ceci demande une explication.

Les dieux pénates, chez les payens, étaient spécialement chargés dans les maisons de la garde de l'intérieur, tandis que les dieux lares avaient une juridiction plus étendue. Ceux-ci veillaient sur toute la maison et la gardaient plus particuliè-

rement contre tous les ennemis du dehors. Conséquemment, au lieu d'être placés au foyer, comme les pénates, qui s'y installaient à demeure fixe, ils choisissaient un autre poste, le plus souvent à l'entrée du logis, soit pour y recevoir les premiers hommages des visiteurs, en leur qualité de dieux domestiques-suzerains, soit et surtout pour exercer de là leur vigilance sur l'habitation et les hommes. Aussi est-ce à l'entrée du principal corps-de-logis découvert à Lamotte-Pasquier que j'ai trouvé une statue tombée d'un massif en maçonnerie qui lui servait de piédestal, à 3 mètres du mur de la façade donnant sur la cour.

L'identité de cette idole se reconnaît d'ailleurs aux attributs des divinités de ce genre. Un de ces attributs, et le plus ordinaires, était un chien, placé à côté d'elles, en état de repos, et ce chien, adoré lui-même sous le nom de *lar familiaris* (lare familier), occupe, aux pieds de notre idole, la place qui lui est assignée par la mythologie. —Un second symbole auquel il est également facile de voir quelle est la qualité du dieu et la fonction qu'il exerce, est un vase d'une forme commune (il ressemble à une écuelle) qu'il couvre tout entier de la main gauche, indiquant par là qu'il veille sur tous les intérêts des habitants de la maison, même sur leur nourriture.

Les deux représentations ont été taillées dans le même bloc de pierre et sont par conséquent inséparables l'une de l'autre. Toutes deux ont perdu leur tête, perte regrettable, sans doute, mais qui diminue peu le mérite du sujet considéré comme l'expression de l'idée que je viens d'exposer. En fait de statues dont les types des figures sont imaginaires ou non déterminés d'une manière caractéristique et invariable, c'est quelquefois le corps qui parle et non la tête, surtout si elles sont accompagnées d'attributs connus, et c'est ce qui arrive ici. Les deux personnages (car le chien réclame ce titre) sont assis, chacun à sa manière, le dieu à figure humaine sur un

siége à dossier élevé, et le dieu chien à la manière des animaux de l'espèce qu'il représente. Le premier est vêtu d'une simple tunique qui lui descend au-dessous des genoux. Sa chaussure lui monte jusqu'à la cheville du pied, où elle se rabat, imitant ainsi une espèce de brodequin. Sa jambe est nue. Le tout était recouvert d'un dais qui, dans sa partie de devant, au milieu, porte une tête en pendentif accompagnée de deux oiseaux. Ce dais est séparé du reste.

Beaucoup de médailles ont été trouvées précédemment à Lamotte-Pasquier; mais les fouilles ont encore amené la découverte d'un certain nombre de pièces; en voici l'énumération : une médaille consulaire (38 ans avant J.-C.), fourrée, d'argent, petit modèle; je me dispense d'en donner l'explication. Plusieurs autres, moyen bronze, recouvertes d'une belle potine; une d'Antonin-Lep.; deux de Marc-Aurèle; une de la grande Faustine; deux de la jeune; une, petit modèle, du tyran Magnence (Magnentius); une toute petite, mais charmante, du même, je crois; une de Tétricus, autre tyran; et enfin, une quinzaine d'autres, petit modèle, toutes frustes, auxquelles j'ai dû faire subir l'action d'un dissolvant pour en reconnaître les types, et qui toutes appartiennent à plusieurs époques du Haut et du Bas-Empire.

Ce n'est pas tout, j'ai encore tiré des ruines de Pasquier: 1°. un petit objet en ébène ou en corne de buffle, figurant un demi-cercle elliptique plein, d'une longueur de 2 centimètres 1/2, sur 1 centimètre de hauteur et un 1/2 centimètre d'épaisseur, à base unie; courbe ondulée de manière à représenter les lettres NONON qu'on lit avec la même facilité des deux côtés. Ces lettres ont-elles été formées à dessein, ou sont-elles le résultat fortuit du travail de l'artiste? je ne saurais le décider; 2°. une tête en pierre, beau galbe, chevelure épaisse et frisée, mais n'ayant plus le principal ornement de la figure, les yeux et le nez, qui semblent avoir été mutilés

avec intention; 3°. un morceau de verre de vitre dont tout le mérite est d'accuser l'enfance de l'art dans le genre de fabrication auquel il se rapporte; 4°. une bague unie, parfaitement bronzée; 5°. un instrument en fer, plat, de forme hémisphérique, ou à peu près, et dont tous les côtés ont dû servir de tranchant; peut-être est-ce un de ces *racloirs* employés par les Romains pour se nettoyer le corps au sortir du bain. Je ne me fais pas fort de conjecturer juste; 6°. un épilatoire, en bronze, forme commune, grandeur, id.; 7°. une espèce d'aiguille, ou plutôt un style ordinaire; 8°. un autre style fort bien conservé et très-beau. L'extrémité opposée au poinçon se termine en palette figurant une petite hache, laquelle est précédée, de chaque côté, de deux dents pareilles à celles d'une scie. On comprend, à le voir, comment Horace a pu dire : *Sæpe stylum vertas*, ou selon la tradition de Boileau, effacez souvent; 9°. une meule de trusalite ou moulin à bras; 10°. trois masses d'un métal blanc, du poids de 120 gram., qu'on croit reconnaître, à l'analyse, pour un alliage d'argent, de plomb et de zinc, alliage inconnu dans les temps anciens; peut-être que mieux analysé, ce métal se trouvera être du potin, ce qui confirmerait cette opinion, qu'on battait monnaie au Pasquier. Une de ces masses a été coulée brute, l'autre est en lingot, et la troisième a été détachée, au ciseau, d'une masse plus grosse, non trouvée, comme pour être employée à faire des pièces de monnaies dont elle a l'épaisseur. J'en dirai encore un mot plus loin; 11°. des cippes de colonnes corinthiennes, facilement reconnaissables à leurs bases pour appartenir au temps de l'époque gallo-romaine, où l'architecture n'avait pas encore dégénéré; 12°. enfin, beaucoup d'autres objets, tous d'origine romaine, mais que leur peu de valeur me dispense de noter ici.

Quant à l'état des lieux où les fouilles ont été faites, il doit motiver plusieurs observations. Je dirai d'abord que le champ

de Lamotte-Pasquier est une véritable nécropole. Quantité de squelettes de corps humains avaient été exhumés des ruines, à l'occasion des travaux exécutés par les ordres de Mme. veuve Gonneau, propriétaire du terrain, pour en extraire les pierres propres à la bâtisse, et les ouvriers employés par moi en ont encore exhumé douze, la plupart étaient entiers et couchés horizontalement de tout leur long; un a été trouvé debout vers un mur, et d'autres, dont les ossements étaient entassés, semblaient avoir été broyés, signe évident que maisons et habitants ont péri par une cause violente.

A quelle époque ce désastre a-t-il eu lieu? C'est la question à discuter. En supposant qu'une habitation féodale eût succédé, dans le même lieu, à la *villa* gallo-romaine, tout s'expliquerait, et la conservation de ces ossements et le reste.

Quant aux causes qui, dans cette hypothèse, auraient pu amener la ruine complète et simultanée de l'habitation et des habitants, je pourrais en signaler plusieurs, telles que les ravages exercés dans nos pays par les Reitres, auteurs de la Ligue, ou ceux occasionnés plus tard, sous la minorité de Louis XIV, à l'occasion de la bataille de Bléneau, à 7 lieues de St.-Amand, par les troupes de Condé. Ce qu'il y a de bien certain, relativement à ce dernier événement, c'est qu'une bande de fuyards, que je crois avoir appartenu à l'armée du grand capitaine alors peu fidèle à la cause du roi, son cousin et maître, incendia St.-Amand, et porta la dévastation dans la direction de Lamotte-Pasquier, sur une assez grande étendue du territoire de la Puysaie. Le milieu qu'occupaient, dans la terre, les ossements humains découverts, indiquerait d'ailleurs que la catastrophe devrait se rapporter à l'une ou à l'autre des deux époques précitées, car ces débris gisaient entre la couche épaisse des décombres provenant de la construction gallo-romaine, et une couche également très-épaisse de terre végétale; mais d'autres considérations fondées sur d'autres

faits sembleraient détruire ou du moins grandement affaiblir cette présomption. La 1re., c'est que s'il avait existé, aux Pasquiers, un château féodal de quelqu'importance, il en serait resté jusqu'à ce jour quelque souvenir, et que la tradition est muette à cet égard; la 2e., c'est que de tous les objets trouvés sur les lieux, aucun n'atteste l'existence de constructions autres que celles que les Romains y établirent, et qu'on n'y rencontre partout que des vestiges de la plus haute antiquité gallo-romaine. Je n'en excepte qu'un petit mur insignifiant, dont les pierres n'étaient pas même reliées entre elles par un mortier à chaux, et les trois masses de métal dont j'ai parlé plus haut, s'il est prouvé que ce métal renferme du zinc.

Si les charpentes de corps humains trouvées aux Pasquiers devaient être attribuées aux premiers habitants du lieu, il faudrait donc les faire remonter jusqu'à la fin de l'ère gallo-romaine, c'est-à-dire au Ve. siècle. J'indique cette date, parce qu'aucune des monnaies également trouvées dans l'endroit n'a été frappée à une époque plus récente. On pourra dire, sans doute, que des débris de ce genre ainsi abandonnés dans la terre, ne peuvent pas se conserver aussi intacts pendant tant de siècles. Qui le dira devra le prouver. Pour moi, j'avoue que je ne regarde pas la chose comme impossible. J'abandonne ce point de critique historique, et je rentre dans mon étude archéologique.

Qu'était-ce que la construction de Lamotte-Pasquier? Quelle en était la forme, l'étendue et la destination? C'est ce qu'il s'agit de savoir, et ce qu'il est jusqu'ici assez difficile de dire. Cependant, les nouvelles données, qui résultent des fouilles, m'autorisent à maintenir ce que j'ai affirmé au Congrès de Nevers : j'ai dit que je croyais reconnaître dans l'établissement de Lamotte-Pasquier, une ville gallo-romaine considérable, et je suis toujours de cet avis. Je n'ai point d'autres

preuves à donner de mon assertion que celles qui résultent de ce qui a été exposé dans ce rapport, et celles qui résulteront des détails qui vont suivre.

Il ne m'a pas été possible de parvenir à connaître le nombre et la dimension des bâtiments qui formaient l'ensemble de cette luxueuse maison de campagne; mais, à en juger par les ondulations de terrain sur un espace de près de 200 mètres, et par les débris dont le sol est jonché dans cette longueur, sur une largeur de 30 à 40 mètres, il y avait là, outre l'habitation principale, de vastes constructions secondaires. Ce que j'ai découvert n'en est que la moindre partie. C'est un parallélogramme allongé ayant 39 mètres de l'Ouest à l'Est, et 14 du Midi au Nord, y compris les murs (toutes les autres lignes sont prises dans œuvre). La façade était au Midi. Un mur parallèle aux deux qui forment la longueur, partage inégalement ce plan en se tenant constamment à 3 mètres du mur de la façade. L'espace compris entre ces deux lignes était sans doute occupé par une galerie : des cippes trouvés à cet endroit rendent l'hypothèse probable. Un autre mur divise encore l'intérieur du plan parallèlement à ceux dont je viens de parler, mais à 1 mètre seulement de celui du Nord, et fait retour d'équerre à une distance inégale des deux murs de côté du grand cadre, pour former un autre carré long par sa jonction avec le mur qui coupe longitudinalement le grand plan. L'épaisseur des murs extérieurs est de 80 à 85 centimètres; celle des autres est moindre. On peut se demander, ces divisions étant telles que je viens de le dire, si les appartements n'occupaient que l'emplacement renfermé dans le carré intérieur. Cet espace paraît bien restreint, et, tout en se rappelant combien les appartements des Romains étaient exigus, on est porté à croire qu'ils dépassaient les lignes indiquées. Ce que je dois d'abord affirmer, c'est que des murs partagent cet espace en plusieurs compartiments de di-

verses grandeurs; mais quoique je n'aie point observé de traces de murs dans les deux espaces vides aux extrémités du carré intérieur, j'ai lieu de croire que ces deux parties étaient habitées, car dans l'un de ces emplacements j'ai découvert un massif curieux, très-certainement destiné à recevoir un carrelage. Ce massif, par son épaisseur, ainsi que par les matériaux de diverses natures dont il est composé, fait même supposer qu'on avait pris toutes les précautions pour le garantir en ce lieu de l'humidité du sol. J'ignore si le même système était généralement employé.

Ce massif se compose : 1°. d'une couche de béton ou d'un blocage noyé dans un mortier solide de 8 centimètres d'épaisseur; 2°. d'un lit de charbon de bois, de 2 centim. d'épaisseur, et 3°. d'une couche de mortier ordinaire sur lequel reposait le carreau. A l'angle Nord-Ouest du grand parallélogramme, on a cru découvrir l'emplacement d'une forge. C'est positivement là qu'ont été recueillies les trois masses de métal dont il a été question plus haut. Une tranchée de 1 mètre 50 centimètres de profondeur ayant été faite à l'angle Sud-Est du grand cadre, on en a extrait des cendres qu'on aurait dit avoir été lessivées de la veille, et d'autres matières absolument pareilles aux immondices provenant d'un lavoir de cuisine. Il y avait d'ailleurs à la même profondeur des restes d'un conduit dont la destination devait être de transporter ces matières au dehors; aussi est-ce de ce côté que devaient s'écouler les eaux.

J'ai déjà fait mention d'un massif en maçonnerie trouvé au Midi, à 3 mètres 50 centimètres de la façade; il a 3 mètres carrés; il correspond exactement au point milieu du parallélogramme intérieur. Sa hauteur est de 1 mètre. La paroi du côté de l'Ouest est encore enduite d'un ciment peint en rouge, de 5 centimètres d'épaisseur, lequel a pour appui, à 6 centimètres du niveau du sol primitif, un soubassement en pierre

qu'il affleure. Je ne doute pas que ce massif et la statue qu'il supportait ne fussent à l'abri sous un portique : trois choses me le font supposer : 1°. l'enduit peint dont ce massif était revêtu dans tout son pourtour; 2°. le peu de solidité de cette construction, dont la maçonnerie ne pouvait résister longtemps à l'action continue des eaux pluviales; 3°. enfin, un mur long de 6 mètres 50 centimètres dont on a découvert les fondations à 3 mètres de là, du côté de l'Ouest, et qui fait angle droit avec le mur de la façade, d'où il part.

Des gradins en terre découverts à la profondeur de 1 mètre et plus, décèlent sans doute la place de marches en pierre qui auront été enlevées. L'espace compris entre ces gradins est plein de décombres, à la profondeur de 1 mètre, à partir de la couche de terre végétale qui les recouvre, et qui a elle-même 90 centimètres d'épaisseur. L'intérieur des appartements était orné de peintures polychrômes. De nombreux fragments de ciment portant de ces peintures ont été recueillis. Tous les dessins que j'ai vus figurent des mosaïques, et les couleurs qui dominent sont le rouge, le vert, le jaune et le bleu.

J'ai dit que, selon toute probabilité, le corps de bâtiment dont j'ai donné le plan et la description, n'était qu'une dépendance de la *villa* et non la partie la plus importante de l'habitation. Je puis donner maintenant quelques raisons de ce sentiment : 1°. une baignoire en marbre blanc, découverte il y a quelques années à 33 mètres Sud-Est de cet emplacement; 2°. une encoignure de mur mise à nu, à la même distance, par les ouvriers que j'ai employés, mur qui s'aligne avec celui du côté de l'Est du bâtiment décrit; 3°. un chemin large de 3 mètres, formé de pierres longues posées sur le bout, et qui, partant du bâtiment en question ou plutôt du portique, descend, en faisant une courbe, à l'emplacement du mur et de la baignoire; 4°. enfin, un massif composé de béton, dont la surface plane ou plutôt *polie* a été découverte dans une

étendue de plus de 3 mètres à côté de l'allée en pierre. Tous ces vestiges, je le répète, sont des indices bien certains qu'il y avait là, et qu'il devait y avoir plus loin, au Midi, d'autres constructions.

Voilà, M. le Directeur, ce que j'ai pu connaître de certain et conjecturer sur les ruines gallo-romaines de Lamotte-Pasquier.

Je viens d'expédier pour Nevers, à l'adresse de M. le Conservateur du musée, tous les petits objets dont mention est faite plus haut; je me propose d'envoyer prochainement la statue, ainsi que les autres antiquités que je crois dignes d'être classées au nombre de celles qui fixent la légitime curiosité des visiteurs du musée.

La connaissance des faits que je révèle n'ajoutera rien aux lumières que tant d'archéologues savent répandre, à votre suite, M. le Directeur, sur l'histoire monumentale du passé; mais j'ai au moins cet avantage, qu'en vous rendant compte de mes travaux, je puis dire combien est grande mon admiration pour le glorieux restaurateur de la science archéologique; et c'est le sentiment dont je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression, etc.



TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du réglement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M. de Givenchy.
Somme.	M. Rigolot.
Oise.	M. l'abbé Barraud.
	M. le comte DE MÉRODE.
Aisne.	M. l'abbé Poquet.
Ardennes.	M. Beglot.
Marne.	M. le comte DE MELLET.
Seine-et-Marne.	M. le vicomte de Bonneuil.
Meuse.	M. E. de Barthélemy.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. le Vte. du Moncel.
Orne.	M. Léon de La Sicotière.
Eure.	M. R. Bordeaux.
Seine-Inférieure.	M. de Glanville.
Seine.	M. le Vte. DE CUSSY.
Seine-et-Oise.	M. Duchatellier.
Yonne.	Mgr. Joly, archevêque de Sens.
Aube.	M. l'abbé Tridon.
Eure-et-Loir.	M. d'Alvimare, à Dreux.
Sarthe.	M. DROUET, au Mans. M. David, architecte.
Maine-et-Loire.	M. Godard-Faultrier.
Mayenne.	M. de La Baulière.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les Inspecteurs divisionnaires.

Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE. M. le Mqs. DE VIBRAYE.
Cher.	M. le baron de GIRARDOT.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé MANCEAU.
Indre.	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre.	M. l'abbé CROSNIER.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. le Bn. DELZONS.
Haute-Loire.	M. . . . .
Loire.	M. ROUX.
Lozère.	M. MALLAY.
Côtes-du-Nord.	M. BARTHELEMY. M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieux.
Ille-et Vilaine.	M. LANGLOIS . . . . . .
Finistère.	M. DU MARHALLA.
Morbihan.	M. DE BLOIS.
Loire-Inférieure.	M. NAU, architecte.
Vienne.	M. l'abbé AUBER. M. DE CHERGÉ. . . . . . .
Deux-Sèvres.	M. AVRIL DE LA VERGNÉE.
Charente-Inférieure.	M. l'abbé LA CURIE.
Vendée.	M. L. AUDÉ, à Bourbon-Vendée.
Haute-Vienne.	M. Félix DE VERNEILH. M. l'abbé TEXIER.
Creuse.	M. BONAFOUS.
Gironde.	M. DES MOULINS. M. Léo DROUYN.
Landes.	M. DU PEYRAT, à St.-Sever.
Dordogne.	M. le Cte. DE GOURGUES.
Charente.	M. DE CHANCEL.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES.
Tarn-et-Garonne.	M. le baron DE CRAZANNES.
Haute-Garonne..	M. le vicomte DE JUILLAC.
Hautes-Pyrénées.	M. E. LOUPOT.
Basses-Pyrénées.	M. DURAND.
Tarn.	M. DE LEUTRE.

Lot.	M. Calvet.
Aude.	M. Mahul.
Bouches-du-Rhône.	M. ROUX, D.-M.
Hérault.	M. Ricard.
Gard.	M. Pelet.
Vaucluse.	M. Renaux.
Rhône.	M. DE COMMARMONT, à Lyon. M. Peyré, à Villefranche.
Ardèche.	M. de Valgorge.
Ain.	M. Dupasquier.
Drôme.	M. l'abbé Jouve.
Isère.	M. de Lhorme.
Côte-d'Or.	M. le Cte. DE MONTALEMBERT. M. Marion.
Saône-et-Loire.	M. de Cissay.
Allier.	M. le comte de Soultrait.
Haute-Marne.	M. Girault de Prangey.
Doubs.	M. WEIS. M. Victor Baille.
Jura.	M. Ed. Clerc.
Haute-Saône.	M. de Buyer.
Moselle.	M. V. SIMON. M. Prost.
Meurthe.	M. G. de Dumast.
Vosges.	M. Puton.
Bas-Rhin.	M. Arth.
Haut-Rhin.	M. Bavelaer.

BUREAU CENTRAL.

MM. De Caumont, directeur.
Le Petit, secrétaire-général.
L. Gaugain, trésorier en chef.
L'abbé Varin.
G. Bouet.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des monuments, par ordre alphabétique.

(L'astérisque * désigne les membres de la Société abonnés au Bulletin monumental (1).

A.

Abord (Hippolyte), avocat, à Autun.

Abord-Belin, à Santenay (Côte-d'Or).

Achard de Vacognes (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

Alaux (Gustave), architecte, à Bordeaux, rue de la Taupe.

* **Alègre** (Léon), peintre, à Bagnols (Gard).

Allonville (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.

Allouaud, président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges.

Alix (l'abbé), Céleste-Hippolyte, à Bourges.

* **Alvimare** (Charles d'), à Dreux.

Amiet (l'abbé), curé d'Aulnay (Charente-Inférieure).

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* **Arbellot** (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Arcelot (d'), membre correspondant de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Archiac (le comte d'), à Dijon.

Ardant, chef de bataillon du génie, à Thionville.

* **Arjuzon** (le comte d'), à Paris.

Arnauld (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.

* **Arribant**, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Dieppe.

Astaix, pharmacien, à Limoges.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis depuis 19 ans un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de deux mois en deux mois, illustré d'un grand nombre de figures.

* AUBER (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

AUBERT, propriétaire, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

AUBRY, notaire, à Gorze (Moselle).

AUCAPITAINE, membre de plusieurs Académies.

* AUDÉ (Léon), conseiller de Préf., secrétaire-général de la Vendée.

AUDIERNE (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

AUGER (l'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

* AULANIER (l'abbé), aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

AUMONT, avocat, président de la Société académique, à Pont-l'Evêque.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

AUVRÉ, maire, à Dijon.

AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

* AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.

AZAIS, président de la Société archéologique, à Béziers.

B.

BACOT DE ROMANS (Jules), propriétaire, à Tours.

BAILHACHE, professeur de rhétorique au Mans.

* BAILLE, architecte, à Besançon.

* BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

BAILLON DE LA BROSSE, propriétaire, à Saumur.

BALTHASAR, à Arles.

BALTHASAR (l'abbé), à Beauvais.

BANDEVILLE (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

BARAT, officier supérieur en retraite, à Nevers.

* BARBIER, docteur-médecin, au Mans.

* BARRAUD (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* BARTHÉLEMY, architecte, à Rouen.

BARTHÉLEMY (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.

* BARTHÉLEMY (Edouard de), propriétaire, à Châlons.

BASTARD (Léon de), archiviste paléographe, à Paris, place de Bourgogne, n°. 3.

BASTARD DU MESMEUR (Le), propriétaire, à Rennes.

BASTIEN (l'abbé), curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

BATAULD (Henry), à Dijon.

BAUDOUIN, architecte, à Avallon.

* BAUDOT, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BAUDOT (Adrien), à Dijon.

* BAUDRY (Paul), à Rouen.

* BAUX, archiviste, à Bourg.

BAZIN (Charles), ancien magistrat, au château de Furnerault, par Aillant-sur-Cholon (Yonne).

BAZIN, propriétaire, à Caen.

BEAUCHAMP (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Infre.).

Beaucourt (de), à Mesnil-sur-Blangy (Calvados).

* Beaufort (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).

Beaulieu, vice-président de la Société de statistique, à Niort.

* Beauluère (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

* Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Bédel, avocat, au Mans.

* Beglot, propriétaire, à Reims.

* Bellefont (Mme. la comtesse de), à Caen.

* Bellet de Tavernoz, propriétaire, à Lyon.

Bellet (Maurice), substitut, à Gaillac (Tarn).

Belly (Félix), rédacteur de journal, à Dijon.

Bengy-Puyvallée (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges.

Bengy-Puyvallée (Henry de), à Bourges.

* Bénoist, architecte, à Lyon.

Bérard aîné, propriétaire, à Pont-lieue (Sarthe).

Berbis (de), rue Jehanin, à Dijon.

* Bergeret, architecte, à Lyon.

* Bergues la Garde, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).

Berlier (Gustave), rue Ste.-Anne, à Dijon.

Berry, conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.

Bessy, propriétaire, à Dijon.

* Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

* Bertrand, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.

Béru (de), à Béru (Yonne).

Bessert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.

Bessières, directeur des contributions directes, à Pau.

Bethuis, avocat, au Mans.

Bezier-Lafosse, architecte, à St.-Servan (Ille-et-Vilaine).

Bigant, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.

Bigault de Granrut, à Châlons.

Bigottière (de la), à la Bigottière (Eure).

Bilart, archiviste, au Mans.

* Billon, docteur-médecin, à Lisieux.

Binaut, docteur-médecin, à Lille.

Bizard, professeur de dessin, à Semur.

* Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Infre.).

Bizouard, à Dijon.

* Blacas (le duc Xavier de), à Paris.

* Blains (des), à Ambronay (Ain).

* Blais (l'abbé Auguste), curé de Brestot (Eure).

* Blanche, secrétaire-général du ministre d'Etat.

* Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.

* Blancmesnil (le comte de), à Paris.

BLAUDY (l'abbé), curé de St-Maxime, à Confolens.

BLAVIGNAC, président de la Société d'histoire, à Genève.

* BLIGNY, propriétaire, à Rouen.

BLIN, payeur du département, à Bourges.

* BLOIS (Ch. de), ancien député, à Quimper.

BLOTTIÈRE, sculpteur, au Mans.

BOISLÈVE-DESROYERS, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).

BOISRENAUD (le comte de), propriétaire, à Paris.

BOISSARD (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

BOISSARD (Yves), propriétaire, à Dijon.

BOIVIN, architecte du département, à Auxerre.

* BONALD (Mgr. de), cardinal, archevêque de Lyon.

BONNECHOSE (de), à Bayeux.

* BONNEUIL (le comte de), à Paris.

BONNETAT (l'abbé), curé de Castelnau-d'Urban.

BONNETON, architecte, à Gannat.

BONVOULOIR (le comte de), à Mortain.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, à Evreux.

BORDECÔTE (de), substitut du procureur impérial, à Pont-Audemer.

BOSSIN, horticulteur, à Paris.

BOTTIN, membre de plusieurs Académies, à Paris.

BOUCHARD, à Dijon.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines (Loiret).

BOUCHET (Paul), architecte, au Mans.

* BOUDANT (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Chantelle (Allier).

BOUDIN, sculpteur, à Gisors.

* BOUET (Georges), membre de plusieurs académies, à Caen.

* BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* BOULANGÉ, membre de l'Institut des provinces, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.

BOULART (Emile), juge de paix, à Richelieu.

BOURASSÉ (l'abbé), chanoine, à Tours.

BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.

BOURDONT, directeur de la fabrique de verres peints, à Paris.

BOURGEOIS (Justin), propriétaire, à Saintes.

* BOURGEOIS, ancien membre du Conseil général, au château de Nantivel, à Suippes (Marne).

BOURMONT (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.

BOURSE (l'abbé), curé à Neuvy.

BOUTTON-L'EVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

BOUVET (l'abbé), curé de Foultourte (Sarthe).

* Mgr. BOUVIER, évêque du Mans.

BOYER, ancien professeur, au Mans.

BRANCHEREAU (l'abbé), professeur

au séminaire d'Issy, près Paris.

Bravais, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.

* Brébisson (de), naturaliste, à Falaise.

Bréda (le comte Raymond de), propriétaire, à Paris.

* Breil de Landal (le comte de), propriétaire, à Landal (Ille-et-Vilaine).

Bretagne (de), inspecteur des contributions directes, à Laon.

Bretenière (Edmond de), à Dijon.

Bréville, à Caen.

Briand (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.

Briffaut (l'abbé), curé de Saumur.

* Briges (le marquis de), propriétaire, à Caen.

Brisson, secrétaire en chef de la mairie, à la Rochelle.

* Broc de Segange (du), à Moulins.

Broin (de), à Dijon.

Brulé (l'abbé), aumônier des religieuses de la Ste.-Enfance, à Sens.

Brun-Lavaine, propriétaire, à Turcoing (Nord)

Bruno, propriétaire, à Dijon.

Bry (le baron de), préfet de la Côte-d'Or.

Bucaille (Gustave), propriétaire, à Paris.

Budillon (l'abbé), curé de Bavin (Isère).

Bulliot, membre de la Société Eduenne, à Autun.

* Bures (de), conseiller de préfecture, à Moulins.

Bussières (Emile), architecte, à Bourges.

* Buyer (Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

C.

Cabaret, propriétaire, à Lille.

* Caix (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).

* Campion, avocat, à Lisieux.

* Canat (Marcel), membre de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

Canat (Paul), à Châlon-sur-Saône.

Caneto (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

Canchy (de), propriétaire, à Sens.

* Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

Caresme (l'abbé), curé, au Bec-Hellouin (Eure).

Carlier (l'abbé), chanoine, à Sens.

Carné (l'abbé), curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Carnot, membre du Conseil général, à Dijon.

* Carraud, propriétaire, à Lyon.

Carthelot, ancien garde-général en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* Castelnau d'Essenault (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

Caulaincourt (le comte de), propriétaire, à Lille.

* CAUMONT (de), directeur de la Société française, à Caen.

CAUMONT (Mme. de), à Caen.

CAUMONT (de Ste.-Croix), propriétaire, à Avranches.

CAUMONT, architecte, à Dijon.

* CAUSSIN DE PERCEVAL, procureur-général, à Montpellier.

* CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.

CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.

CELLARD fils aîné, banquier, à Dijon.

* CHAILLOU-DES-BARRES (le baron de), à Sainpuis (Yonne).

CHALLE père, membre du Conseil général, à Auxerre.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), à Craon (Mayenne).

* CHAMPAGNY (le général vicomte de), rue de Sèvres, n°. 88, à Paris.

CHAMPOISEAU (Noel), membre de plusieurs Académies, à Tours.

* CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHAOURCES (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

* CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, propriétaire, à Angers.

* CHARDON DU RANQUET, à Clermont-Ferrand.

CHARIÉ, juge-suppléant, à Auxerre.

CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel (Indre).

CHARREY (de), à Dijon.

CHARTON, ancien conseiller d'État, directeur du *Magasin pittoresque*, à Paris.

* CHASTEIGNIER (le comte Alexis de), officier des haras, à Villeneuve-sur-Lot.

* CHASTELLUX (le comte de), propriétaire, à Paris.

CHATEL, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

CHAULIEU (le baron Hugues de), à Vire.

CHAUVEAU (l'abbé), vicaire-général, à Sens.

CHAUVENET (de), juge d'instruction, à St.-Quentin.

CHAUVET, ingénieur, à Clermont-Ferrand.

CHEREST (A.), avocat, à Auxerre.

CHERGÉ (de), inspecteur des monuments, à Poitiers.

* CHEVALIER (l'abbé), à Vaulandry (Maine-et-Loire).

CHEVALIER, membre du Conseil général, à La Châtre.

* CHEVALIER, rue Duc-de-Chartres, à Rouen.

* CHEVREAU (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

CHEVROT, architecte, à Dijon.

CHEVRIER (Jules), à Châlon-sur-Saône.

* CHIPIER, architecte, à Ecully, près Lyon.

Choisy, professeur au collége de Falaise.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

Cirot (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* Cissey (Louis de), propriétaire, à Cissey (Côte-d'Or).

Claubry Troncenor (le baron de), rue Neuve de l'Université.

Clément (l'abbé), curé de St.-Amand-en-Puysaie (Nièvre).

* Clerc (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.

Clermont-Gallerande (de), au Mans.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.

Clermont-Tonnerre (le duc de), à Ancy-le-Franc (Yonne).

Clervaux (Jules de), propriétaire, à Saintes.

Clinchamps (de), propriétaire, au Mans.

* Cochet (l'abbé), ancien aumônier du collége de Rouen.

Contlosquet (Maurice de), propriétaire, à Metz.

Coffinet (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.

* Collart, capitaine d'artillerie, à Metz.

Collas (l'abbé), chapelain de la Maison des Sts.-Anges, à Rouen.

* Collen-Castaigne, propriétaire, à Bolbec.

Collet (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, à Dijon.

Collombel (de), propriétaire, à Cristot (Calvados).

* Commarmont (de), conservateur du musée, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

* Contencin (baron de), directeur de l'administration des cultes.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray.

Cordier, ancien député, à Paris.

Cornillet, notaire, à Lamballe.

* Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (le comte de), propriétaire, à Lille.

Courtivron (le marquis de), à Bussy-la-Selle (Côte-d'Or).

Courty, avocat, à Caen.

Courval (le vicomte de), à Pinon (Aisne).

Mg^r^. Cousseau, évêque d'Angoulême, membre de l'Institut des provinces.

Cosette-Emont, à Amiens.

* Croiset (l'abbé), curé de Nechers, près d'Issoire.

* Crosnier (l'abbé), vicaire-général, à Nevers.

Crotty, percepteur, à Dijon.

Cruvelier fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

* Curial (le vicomte), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.

* Cusson, avocat, à Caen.

* Cussy (le vicomte de), membre de l'Institut des provinces, rue Monthabor, 38, à Paris.

* Cussy (le comte de), propriétaire, à Caen.

* Cuvelier (Auguste), propriétaire, à Lille.

D.

Dachez, inspecteur des domaines, à Auxerre.

Dally, architecte, à Paris.

Damas (le vicomte Edmond de), propriétaire, à Paris.

Damourette (l'abbé), aumônier du collége, à Châteauroux.

* Danjou, juge, à Beauvais.

* Danse, président du tribunal, à Beauvais.

* Daigneaux (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

* Dan de la Vauterie, docteur-médecin, à Caen.

Darbois, professeur à l'Ecole des beaux-arts, à Dijon.

* Darcel, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Paris, rue Blanche, 6.

* Darras (l'abbé), à Soissons.

Daru (l'abbé), chapelain de l'hôpital général, à Auxerre.

* Daudiffret (le comte), receveur-général, à Nantes.

Daumont, à Dijon.

Daux, fabricant d'autels, à Bordeaux.

David, ancien député, à Niort.

* David, architecte, au Mans.

David (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Grenoble.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

Defontaine (Louis), propriétaire, à Lille.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur impérial, à Briey.

Degré, architecte, rue de la Préfecture, à Dijon.

Dehamel-Bellenglise, propriétaire, à Lille.

Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

* De La Chouquais, président à la Cour d'appel, à Caen.

* Delafosse, propriétaire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

* De la Grèze, conseiller à la Cour impériale de Pau.

Delaigle (l'abbé), curé de Presles-Thierny (Aisne).

* Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Chamond (Loire).

Delaplanche (Henri), membre du Conseil général, à Autun.

De La Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

Delarue, architecte du département de la Sarthe, au Mans.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

* Delatour-Du-Pin-Gouvernet (le marquis), propriétaire, à Pise.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

* Delhomme, directeur du musée, à Vienne.

* Deligand, statuaire, à Paris.
* Delzons (le baron), juge, à Aurillac.
* Denys, ancien maire, à Commercy.
* Denys, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel (Mayenne).
Derache fils, à Paris.
Desmigny, à Péronne.
Derobe, architecte du département, à Metz.
Dersu, juge au tribunal civil de Laon.
* Desbouis, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand.
Des Cars (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gonthier.
* Des Cars (le comte François), à Paris.
Deshayes, architecte, à Caen.
* Desjardins, architecte, à Lyon.
* Des Moulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux (Gironde).
Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.
Desnoyers, avocat, à Bayeux.
* Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.
* Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.
Desportes, conservateur du musée, au Mans.
* Des Roberts (Adolphe), propriétaire, à Metz.
Destot (Edouard), architecte, à Dijon.
Détourbet, président du Comice agricole, à Dijon.
* Devoucoux (l'abbé), vicaire-général, à Autun.
* Didion, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.
* Didron, secrétaire du Comité des arts, directeur des Annales archéologiques, à Paris.
Dobremer, capitaine d'artillerie, à Vincennes.
* Dol, avocat, à Marseille.
Dormois (Camille), éconôme de l'hospice, à Tonnerre.
* Douesnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.
Douillet, imprimeur, à Dijon.
Mgr. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.
Driolet, architecte, à Nantes.
Droit (l'abbé), curé de Charbuy (Yonne).
* Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
Drouas (de), capitaine en retraite, à Dijon.
* Drouyn (Léo), à Bordeaux.
* Dubier, maire, à Vallennes (Sarthe).
* Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
Duboys (Auguste), pharmacien, à Limoges.
Dubourg, juge au tribunal civil

de Falaise.
* Du Broc de Segange, à Moulins.
Duchange, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Laon.
* Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.
* Ducorn (Auguste), à Lyon.
Dudezerseul fils, propriétaire, à Rennes.
* Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers.
Dugé (Laurent), percepteur, à Pontaillé (Côte-d'Or).
Dugué, ancien notaire, à Conlye (Sarthe).
* Du Manoir (le comte), maire, à Juaye.
Dumesnil-Dubuisson (le comte), à La Garenne (Eure).
* Du Moncel (vicomte Théodose), propriétaire, à Cherbourg.
Dumont de St.-Priest, à Limoges.
Dumorisson, juge de paix, à Pont (Charente-Inférieure).
Dumoutet, sculpteur, à Bourges.
Du Parc, rue Vannerie, 35, à Dijon.
* Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.
Duplessis (l'abbé), aumônier des Carmélites de Nevers.
* Dupont-Longrais (Auguste), propriétaire, à Caen.
* Dupray-Lamahérie substitut, du procureur Impérial, à Caen.
* Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans.
Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.
Durand (Louis), propriétaire, à Metz.
* Durand, architecte du département, à Bayonne.
* Duranville (Léon de), à Rouen.
Duret, docteur-médecin, à Nuits.
Duru, aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.
* Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.
Duvivier (Antony), propriétaire, à Nevers.
Duzin, propriétaire, rue St.-Jacques, n°. 171, à Paris.

E.

Eblé, lieutenant-colonel d'artillerie, à Metz.
Edom, recteur de l'Académie, au Mans.
Elie Bigot, propriétaire, à Angers.
Emont, vicaire du Pré, au Mans.
Ernouf (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, n°. 47.
* Escars (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).
* Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.
Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société éduenne, à Autun.
Espiard (Henry d'), à Autun.
Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.
Etoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.
Eudeline (l'abbé), vicaire à Villers-Bocage.

F.

G

cassation, à Paris.

Gaultry, conservateur des hypothèques, à Sens.

Gaumé, professeur de dessin au Mans.

Gautier-du-Mottay, à Flerin (Côtes-du-Nord).

* Gayot, secrétaire-général de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Troyes.

Gelineau, procureur Impérial, à Montmorillon.

Genouillac (le vicomte de), à Rennes.

Genret-Pevotte, rue Franklin, à Dijon.

Gérault (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Vénérand, à Laval (Mayenne).

* Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieux.

Giguet, vice-président de la Société archéologique, à Sens.

Gillotte, propriétaire, à Nuits.

* Girault de Prangey, inspecteur des monuments, à Langres.

* Givelet (Charles), inspecteur des monuments de la Marne, à Reims.

* Givenchy (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Givenchy (Charles de), à St.-Omer.

* Glanville (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

* Godard-Saint-Jean (l'abbé), à l'évêché, à Alger.

* Godard-Faultrier, à Angers.

Godefroy (l'abbé), curé de Bosseville-Bon-Secours, près Rouen.

Godefroy (de) ancien sous-préfet, à Paris.

Godefroy (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.

* Goguel, membre de l'Institut des provinces, principal du collége de Bouxviller (Bas-Rhin).

* Gonidec de Tressan (Le) père, propriétaire, à Vitré.

Gouin (Henri), propriétaire, à Tours.

Gourgues (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

* Mg^r. Gousset, membre de l'Institut des provinces, cardinal-archevêque de Reims.

Grancey (le comte de), à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

* Grandval (marquis de), propriétaire, à St.-Denys-Maisoncelles (Calvados).

Grasset, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

Grégoire, architecte, à Paris.

Grigny (Alexandre), architecte, à Arras.

Grimault, membre du Conseil général, au Mans.

Gris de la Pommeraye (Le), propriétaire, au Mans.

Guedy (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vézeronce (Isère).

Guéranger, chimiste, au Mans.

* Guéranger (dom), abbé de Solesme.

Guérin fils, architecte, à Tours.

Mgr. Guérin, évêque de Langres.

* Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guettet (le docteur), directeur de l'établissement hydrothérapique, à St.-Seine, près Dijon.

Guesnard (l'abbé), curé à ***

Guignard, bibliothécaire, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Guillaud (l'abbé), professeur d'histoire au petit séminaire, à Grenoble.

Guillemin (Félix), avocat, à Avesnes.

Guillemot, juge, à Beaune (Côte-d'Or).

Guillemot, conseiller de préfecture, à Dijon.

Guillois (l'abbé), curé du Pré, au Mans.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guinoiseau fils, propriétaire, à Angers.

* Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

* Guy, architecte, à Caen.

H.

Hache, propriétaire, à Paris.

Haigneray (Daniel), professeur, à Boulogne-sur-Mer.

* Halléguen (le docteur), à Châteaulin (Finistère).

Hamon, membre du Conseil général, au Mans.

* Hardel, imprimeur, à Caen.

* Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.

Hatat, archiviste du département, à Châlons-sur-Marne.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Herbigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

* Héricourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

* Hermand (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Hermand (Octave), propriétaire, à St.-Omer.

Herpin, docteur-médecin, à Metz.

Hespel d'Hocron (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Haubourin (Nord).

* Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

Hidé, propriétaire, à Bruyères, près Laon.

* Hollandre, ancien bibliothécaire, à Metz.

Houdet, propriétaire, à Nantes.

Houel (Ephrem), inspecteur-général des Haras, à St.-Lo.

Huart (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

Huart, recteur de l'Académie, à Dijon.

* Hucher, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Huchot (l'abbé), curé archiprêtre, à Conflans (Moselle).

Humbert, architecte, à Nancy.

Hurault (l'abbé), curé de Pouques-les-Eaux, près Nevers.

Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis (Côte-d'Or).

I.

* Izarn (Armand d'), propriétaire, à Nantes.

J.

* Jabouin, sculpteur, à Bordeaux.

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Jarossay, antiquaire, au Mans.

Jeandet (Abel), membre correspondant de la Société archéologique, à Verdun.

Jeanne, membre de la Commission archéologique, à Verdun.

Jeannot (l'abbé), curé de la cathédrale de Nevers.

* Jeautin, président du tribunal, à Montmédy.

* Jessé-Charleval (le marquis de), à Arles.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.

Joffroy (Auguste), architecte du département, à Avignon.

Joliet (Henry), docteur en droit, à Dijon.

Jolimont (de), archéologue à Dijon.

* Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Joly-le-Terme, architecte, à Saumur.

Josselin (P. H.), membre de la Commission archéologique, à Dijon.

* Jouen (l'abbé), vicaire-général, à Evreux.

Jousset des Berries, juge d'instruction, au Mans.

* Jouve (Gustave), chanoine, à Valence.

Juigne (de), à Dijon.

* Juillac (le vicomte de), inspecteur de la Haute-Garonne, à Toulouse.

K.

Kerdrel (de), député, membre de l'Association bretonne, à Rennes.

Kergariou fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

Kergorlay (de), membre de l'Institut des provinces, 24, rue de Lascases, à Paris.

* Kéridec (de), député, propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

Kolly (Henry de), à Dijon.

L.

* Labbé, juge de paix, à Hérieux (Isère).

Labelle (Amable), architecte, à Paris.

Labourt, ancien magistrat, à Doullens.

La Chadenède (Armand de), à Dijon.

La Chadenède (Adolphe de), à Dijon.

La Chèvre (Edgard), avocat, à Evreux.

Mgr. Lacroix, évêque de Bayonne.

Lacroix (l'abbé), curé, à Montierneuf.

Lacroix, pharmacien, à Mâcon.

Lacuisine (de), président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

* Lacurie (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Saintes.

La Ferrière (le comte de), rue Vauban, à Dijon.

* Laffetay (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Lagarenne (de), conseiller de Préfecture, à Alençon.

Lallier, substitut du procureur Impérial, à Sens.

Lalonde (Arthur de), rue de la Rochefoucault, à Rouen.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, à Rouen.

* Lambert, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.

* Lambron de Lignim, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

La Mesange, architecte de la ville, à Dreux.

Lamort (l'abbé), chanoine honoraire, curé doyen à Oisy (Pas-de-Calais).

Lamotte, architecte, à Caen.

Landel, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

Landreau (l'abbé), curé de Fontaine-en-Duesnois.

* Langle (Vte. de), propre., à Vitré.

* Langlois, architecte, à Rennes.

* Lapoudaye, président du tribunal civil, à La Réole.

Larché, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Largé, inspecteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Larivière le Moigne, procureur Impérial, à Paimbœuf.

* La Rivière (Mme. la comtesse de), à Caen.

Lassagne (l'abbé, aumônier des prisons, chanoine honoraire, à St.-Etienne (Loire).

* Latouche (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

Latour, ancien juge de paix, à Chagny (Saône-et-Loire).

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Laurance, principal du collége, à Perpignan.

Laureau (l'abbé), directeur au séminaire, à Auxerre.

Laurent-Lesseré, ancien maire, à Auxerre.

Laurier (l'abbé), vicaire de St.-Benigne, à Dijon.

* Lavirotte, archéologue, à Arnay-le-Duc.

* Le Bard, maire de Baron, près Caen.

Leblanc, ancien ingénieur en chef, à Auxerre.

Leblanc (Léon), juge, à Auxerre.

* Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* Le Boucher, propriétaire, à Caen.

Lebrun, aumônier du collége de Nevers.

* Le Carpentier fils, à Honfleur.

Le Chat, propriétaire, au Mans.

Léchaudé-d'Anisy, propriétaire, à Paris.

Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.

Leclerc (Achille), membre de l'Institut, à Paris.

Leclerc, maire de Falaise.

* Leclerc de la Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Leclerc-Guillory, propriétaire, à Angers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

* Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

Lecourt, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), principal du collége de Domfront.

Le Creps, à St.-Lo.

Le Dicte du Flos, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).

Le Febvre (l'abbé François), professeur, à Boulogne-sur-Mer.

Le Fèvre du Rufflé, sénateur, ancien ministre des travaux publics, rue Féron, 6, à Paris.

Lefranc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

* Léger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

* Le Glay, membre de l'Institut, à Lille.

* Mgr. Le Herpeur, évêque de la Martinique.

Le Lièvre (Ernest), maire de Loos (Nord).

Le Lyon (l'abbé), chanoine, à Evreux.

Lemaire (l'abbé), au petit séminaire, à Laon.

Le Maire Charlot, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Le Maistre, membre correspondant de la Commission archéologique, à Tonnerre.

Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).

Lemercier, propriétaire, à Amiens.

* Le Monnier, propriétaire, au Havre.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Le Noir (l'abbé), curé de Fontgombault (Indre).

Le Normand de Coudrey, directeur des contributions directes, au Mans.

Lepine, docteur-médecin, à Dijon.

Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

Lereffait, propriétaire, à Pont-Audemer.

Leroux, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

Leroux, notaire-honoraire, à Sens.

Leroy, horticulteur, à Angers.

Le Roy (Octave), procureur Impérial, à Libourne.

Le Roy (Mme. et Mlle.), rue Musette, à Dijon.

* Lesseville (Edouard de), à Châlons.

* Lestoile (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.

Le Trone, au Mans.

* Leutre (de), président du tribunal civil, à Gaillac (Tarn).

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

* Mgr. l'Évêque de Luçon.

Le Voyer (l'abbé), supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).

* Liberge, architecte, à Nantes.

Liger-Belair (le comte), à Dijon.

Liger, architecte, à Rouen.

Limal, juge, à Saintes.

Livet (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.

* Lochet (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.

Longlas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Longuy (Charles de), à Santenay.

Lorière (Gustave de), avocat à la Cour de Paris, à Moulin-Vieux, commune d'Asnière (Sarthe).

Lorière (Léon de), avocat, à Moulin-Vieux.

* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* Loupot (Eugène), architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

Louvel (l'abbé), membre de l'Académie de Rouen, principal du collége de Dieppe.

Louvet (Charles), curé de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or).

* Loyac (le marquis de), à Vendœuvre (Sarthe).

Lucas (l'abbé), supérieur du séminaire d'Issy, près Paris.

Lucy, receveur-général, à Marseille.

* Lusson (Antoine), peintre verrier, à Paris.

* Luynes (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.

* Luzarches, propriétaire, à Tours.

M.

Machart, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rouen.

Mac-Mahon (le comte), propriétaire, à Autun.

* Machéco (Mme. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).

Magdeleine, ancien ingénieur en chef, à Amiens.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mahul, ancien préfet, à Paris.

* Mailly (le comte de), à Requeil (Sarthe).

Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.

* Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Malinouski, professeur au collége, à Dijon.

Mammert (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or).

* Manceau (l'abbé), chanoine, à Tours.

Mandelot (le comte de), à Autun.
Manin, avocat, à Lauzun.
Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare (Loiret).
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.
Marey-Monge (Ernest), à Nuits.
Marguerron, propriétaire, à Tours.
Mgr. de Marguerye, évêque d'Autun.
* Marhalla (du), à Quimper.
Marie, juge au tribunal, à Auxerre.
* Marion (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.
Marion (Adrien), à Dijon.
Marion, propriétaire, à Dijon.
Marnotte, architecte, à Besançon.
* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, à Paris.
* Martin (l'abbé Arthur), à Paris.
Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.
Massardière (de la), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.
Masson (l'abbé), curé de Dieuse (Meurthe).
Masson (l'abbé), curé de Boneuvre.
Massot, avocat, à Auxerre.
* Mathan (le baron Egard de), chef d'escadron au 1er. régiment de spahis, à Milianah.
Mathieu, propriétaire, à Auxerre.
Mathieu (Adrien), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.
Mathon, biblioth^{re}., à Neufchâtel.
Matton, archiviste de la préfecture, à Laon.
Maubué, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.
Mauvigny (le comte Victor de), à Nevers.
Maupéou (Georges de), à Vernon (Eure).
Mazeau, ancien notaire, à Dijon.
Mazel (Alcide), substitut, à Marseille.
Mecflet (de), propriétaire, à Quesnay.
Meffre, architecte, à Versailles.
Mérer, architecte, à Rambouillet.
* Mège (l'abbé), curé du canton de Morestel (Isère).
* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Chaltrait (Marne).
Melville (de), membre de plusieurs Académies, à Laon.
Menard-Bournichon, chef de bataillon du génie, au Mans.
Menne (le général), rue Montigny, à Dijon.
Menut de Lathonne, notaire, à St.-Claude (Charente).
* Mérode (le comte), membre de l'Institut des provinces, à Trelon (Nord).
Mery fils, avocat, à Evreux.
* Métayer (Le), avocat, à Pont-l'Evêque.
* Métayer (Léon), à Evreux.
* Michelaos (François), sculpteur, à Valence.
* Mieulles (de), receveur-général,

à Nevers.

Mignard, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Migné, imprimeur typographe, à Châteauroux.

Millet, inspecteur des forêts, à Laon.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Nevers.

Milly (Alphonse de), à Milly (Manche).

Mimeure (de), à Dijon.

Minard, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Minoret (E.), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Minot (l'abbé), curé de Quetigny (Côte-d'Or).

* Mirbeau (l'abbé), à Ruymalard (Orne).

Moissenet (Jules), à Beaune.

Moll, architecte, à Paris.

Mongolfier (Raymond de), à Montbard (Côte-d'Or).

Montagu (Louis de), à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire).

* Montaigne (Octave de la), à Castelmoron-d'Albret (Gironde).

* Montalembert (le comte de), député, à Paris.

* Montenard (le comte de), au château de Tancin, près Grenoble.

* Montlaur (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Moulins.

Montreuil (le baron de), membre de l'Institut des provinces, député au Corps législatif, au château de Tierceville (Eure).

Moquin-Tandon, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Mordret, docteur-médecin, au Mans.

Moreau, statuaire, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Moreau, ancien magistrat, rue de l'Ecole-de-Droit, à Dijon.

Moreau (l'abbé), curé de St.-Benigne, à Dijon.

Morel, avocat, adjoint au maire de St.-Gaudens (Haute-Garonne).

Morelot, doyen de la Faculté, à Dijon.

* Morière, directeur des cours spéciaux du lycée, à Caen.

Morin, avoué, à Saintes.

Morissure (de) fils, secrétaire du Comice, à Nogent-le-Rotrou.

* Mosselmann, propriétaire, passage Sendrier, à Paris.

Moufflet, proviseur du lycée, à Grenoble.

* Mouquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Mousseron, conseiller de préfecture, au Mans.

Mouzin-Girardot, membre de la Société archéologique, à Dijon.

Moyriat (le vicomte Arthur de), à Paris.

Muteau, premier président de la Cour d'appel, à Dijon.

N.

Nanquette (l'abbé), curé de St.-Maurice, à Reims.

* Nau, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

Nault, ancien procureur-général, à Dijon.

Nettencourt (le comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres).

* Nicolaï (le marquis de), à Montfort (Sarthe).

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

Nicot (Charles-Bonaventure), à Lavilleneuve, près Cuisery.

* Niepce, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Draguignan (Var).

Noget (l'abbé), supérieur du séminaire de Sommervieu.

Nogent (de), propre., à Rouvres.

Noirot (J. C.), correspondant de la Commission archéologique, à Dijon.

Nugent (de), à Paris.

O.

* Ochier, docteur en médecine, à Cluny (Saône-et-Loire).

* Oilliamson (le marquis d'), à St.-Germain-Langot (Calvados).

* Olive, docteur-médecin, à Bayeux.

Oppermann, capitaine de lanciers à Paris.

* Osmoy (le comte d'), membre du Conseil général, au château de Bouquelon (Eure).

P.

Pacaud (l'abbé Pierre), curé de Mavilly, près Beaune.

Pallu, juge, au Mans.

Passy, ancien préfet, à Paris.

* Pastoret (le marquis Amédée de), à Paris.

* Pauffin, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Rethel (Ardennes).

Pautet, sous-préfet, ancien conservateur de la bibliothèque, à Beaune.

Pavie (Victor), imprimeur, à Angers.

Peigné de la Cour, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, à Paris.

Peignot (Gabriel), avocat, à Dijon.

* Pelet (Auguste), inspecteur des monuments, à Nîmes.

* Pelfresne, architecte, à Caen.

Pequegnot (l'abbé), curé de Rully, près Chagny (Saône-et-Loire).

Perinne, propriétaire, à Laon.

Perrin, architecte, à Strasbourg.

Perriquet, avoué au tribunal civil, à Dijon.

Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne).

Perrot de Chezelles, substitut à Châlon-sur-Marne.

* Person (l'abbé) à Rochefort.

* Petit (l'abbé Le), curé à Tilly-sur-Seulles, *secrétaire-général* de la Société française.

Petit (Paul), architecte, membre

de la Commission archéologique, à Dijon.

* PETIT (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Paris.

PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.

PETITOT, rue Vauban, n°. 19, à Dijon.

* PEYRAT (Auguste du), directeur de la ferme-école des Landes, à Reyrie, près Mugron (Landes).

* PEYRÉ, membre du Conseil général, à Villefranche (Rhône).

* PEYRONNET (le comte de), ancien ministre, en son château, près Bordeaux.

PEZET, président du tribunal civil, à Bayeux.

PEZET (Gustave), juge suppléant, à Pont-l'Evêque.

* Mme. PHILIPPE-LEMAÎTRE, propriétaire, à Illeville (Eure).

PICHOT (l'abbé), curé de Sermerieu (Isère).

PICOT DE VAULOGÉ (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).

PIETTE (Edouard), président du tribunal de commerce, à Vervins (Aisne).

PIETTE (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.

* PIGEON DE LA GINESTE, avocat, à Couze (Dordogne).

* PIGEORY, architecte, à Paris, quai Malaquais, n°. 15.

* PINARD, rue de Tournon, 23, à Paris.

PINIEUX (le chevalier de), à Paris.

PIQUENOT, sculpteur, à Séez.

PISSIER, docteur-médecin, aux Riceys (Aube).

* PISTOLET DE SAINT-FERJEUX, à Langres.

POEYDAVANT, receveur de l'enregistrement, à Luçon.

* POMEREU (le vicomte Armand de), à Paris.

PONSORT (Anatole de), propriétaire, à Châlon-sur-Marne.

* PONTGIBAUD (le comte César de), membre de l'Institut des provinces, au château de Fontenay, par Montebourg (Manche).

* POQUET (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Soissons.

POTIER (Hubert), peintre, à Paris, rue de la Visitation des Dames Ste.-Marie, ancien n°. 14.

POUSSIELGUE (Placide), orfèvre, à Paris.

PREAULX (le marquis de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

PRÉCY, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

PRÉJEAN (C. J.), membre correspondant de la Commission archéologique, à Avallon.

PRISSET, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

PROST (Auguste), propriétaire, à Metz.

PROTAT (Hippolyte), à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or).

PRUDENT (Lucien), rue Buffon, 18, à Dijon.

Q.

* Quantin, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

* Quenault, sous-préfet, à Tournon (Rhône).

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Quertier (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rouen.

R.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

Ramé (Alfred), rue de Hanovre, 10, à Paris.

* Raymond (de), architecte, à Nantes.

Raymond (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Bourges.

* Raynal, avocat-général à la Cour de cassation, à Paris.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mgr. Regnier, archevêque de Cambrai.

Regnier (l'abbé), curé, à Dives.

Renardet, rue Buffon, 21, à Dijon.

Renault, membre de l'Institut des provinces, juge d'instruction, à Coutances.

Mme. Renault, à Paris.

Renneville (comte de), propriétaire, à Amiens.

Rénier-Trelane, négociant, à Dijon.

Rey (Victor), maire, à Autun.

Rey (Etienne), peintre, à Lyon.

Reymond (le général), à Paris.

* Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.

Richard, adjoint au maire du Mans.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Rigault de Granbet (de), à Châlon-sur-Marne.

Rigolot, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

Riobé, substitut du procureur Impérial, au Mans.

* Rioust de l'Argentaye, député, propriétaire, à Argentaye (Côtes-du-Nord.

Ripault, docteur-médecin, membre de l'Académie, à Dijon.

Mgr. Rivet, évêque de Dijon.

* Robert, intendant militaire, à Metz.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

Mlle. Robin, propriétaire, à Bourges.

* Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.

Rocher (l'abbé), curé de la Chapelle-St.-Mesmin.

Rochet (l'abbé), à St.-Jean-d'Angely.

Roger, membre correspondant de

la Commission archéologique, à Aignay-le-Duc.

* ROISIN (le baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

ROLLE, correspondant de la Société archéologique, à Chaumes (Côte-d'Or).

ROMAIN (l'abbé), professeur au séminaire de Notre-Dame de Liesse (Aisne).

RONDIER, juge d'instruction, à Melle.

ROSSIGNOL, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

* ROSTAN, avocat, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin (Var).

* ROSTOLAN (de), à Evreux.

ROTALIER (de), à Dijon.

ROUCIÈRE LE NOURRY (le baron Clément de), capitaine de frégate, au château de Craconville, près Evreux.

ROUIT, directeur de l'Ecole normale, à Laon.

* ROUGNIARD (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

* ROULIÈRE (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes (Deux-Sèvres).

ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.

* ROUSTEAU (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

* ROUX (l'abbé), à Lyon (Rhône).

* ROUX (P.-M.), docteur en médecine, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

ROUX (Armand), propriétaire, à Dijon.

ROUYER, employé des postes, à Paris.

ROYER, rue Neuve, à Langres (Haute-Marne).

ROYER-VIAL, à Lyon.

ROZE-CARTIER, propriétaire, à Tours.

ROZE (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

RUILLÉ, conseiller de préfecture, au Mans.

RUILLÉ (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).

RUPRICK (Robert), architecte du Gouvernement, à Paris.

S.

SAGETTE (l'abbé), professeur au petit séminaire de Bergerac.

* SAGOT, membre de plusieurs académies, à Paris.

* SAINT-ALDEGONDE (le marquis de), à Outrelaize.

SAINT-AIGNAN (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

SAINT-FLORENT (de), propriétaire, à Vendeuvre, près Nancy.

SAINTE-FOY (Mme. de), née marquise de Bois-d'Ennemets, aux Thilliers-en-Vexin (Eure).

SAINT-GERAUD (Charles de), inspecteur des forêts, à Dole.

SAINT-GERMAIN (de), député, propriétaire, à Apilly (Manche).

SAINT-PÈRE, architecte, membre de

la Société archéologique, à Dijon.
SAINT-RÉMY (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.
* SAINT-SEINE (le marquis de) à Dijon.
* SAINT-SIMON (de), à Toulouse.
SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.
* SALMON, membre du Conseil général de la Sarthe, à Sablé.
SALQUES, docteur-médecin, à Dijon.
SANTERRE (l'abbé), vicaire-général, à Pamiers.
* SARCÉ (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).
SARENS (le comte de), membre de la Commission archéologique, à Dijon.
SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.
* SAULLAY DE LAISTRE, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.
* SAUSSAYE (de la), membre de l'Institut, à Paris.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
SAVIN (l'abbé), curé-doyen de la Madeleine, à Lille.
* SAVOYE (Amédée), architecte, à Lyon.
SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.
SERAUX (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'évêque, au Mans.
SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.
* SEGUIN (Joseph), à Montbard (Côte-d'Or).
* SEHEULT, architecte du département, à Nantes.
SÉNÉCHANT (l'abbé), curé de Massognes (Vienne).
SERGENT (l'abbé), recteur de l'Académie, vicaire-général, à Nevers.
SERSTANE, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
SESMAISONS (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).
SEVIN, propriétaire, à Falaise.
* SEINGER, directeur de la compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.
SICAMOIS, officier de l'Université, à St.-Brieux.
* SIMON, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.
SIMON (Félix), à Metz.
SOLERAC (de), au Pavillon-du-Sacq. (Orne).
* SOULTRAIT (le comte Georges de), membre de plusieurs Académies, au château de Toury (Nièvre).
SOURDEVAL (de), juge, membre de l'Institut des provinces, à Tours.
STENGEL, officier supérieur en retraite, à Paris.
STOCLET (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Laon.
SUISSE, architecte du département, à Dijon.
* SURMONT (Paul), maire de la ville du Mans.
SURRAULT, principal du collége, à Melles.
* SURIGNY (de), à Mâcon.

T.

TAMBOUR fils, à Mâcon.

TARBÉ DE VAUXCLAIRS, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Laon.

TARNAUD (Frédéric), banquier, à Limoges.

TAUNAY, juge-suppléant près le tribunal de première instance, à Poitiers.

TAVERNIER (l'abbé), curé-archidiacre de St.-Quentin (Aisne).

TAVIGNY, avocat, à Bayeux.

* TELLOT (Henry), propriétaire, à Dreux.

* TESTE-DOUET, membre du comité des arts et monuments, à Paris.

TÉVENART (l'abbé), curé-archiprêtre, à Laon.

* TEXIER (l'abbé), supérieur du séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

* THEVENOT, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* THIBAULT (Emile), membre de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

* THIOLLET, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

THOMAS (l'abbé), curé à Aubaine (Côte-d'Or).

THOUROUDE (l'abbé), curé de Planches (Orne).

THUBET (l'abbé), vicaire de St.-Benigne, à Dijon.

TILLY (le comte de), propriétaire, au Mans.

TIRARD, curé, à Vire.

TISSOT, professeur de philosophie, à Dijon.

* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

TONNELIER, juge d'instruction, Auxerre.

TORCY (de), place St.-Etienne, à Dijon.

TORQUAT (l'abbé de), vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

* TOURNESAC (l'abbé), chanoine, au Mans.

TOUSTAIN (Henry de), au château de Vaux-sur-Aure, près Bayeux.

TOUVRE, curé d'Olley (Moselle).

TRAIGNAC, chasublier et fabricant d'autels, à Bordeaux.

TRANCHANT, curé de Jort (Calvados).

TRIDON (l'abbé), à Troyes.

TROPPÉ (l'abbé), chanoine, ancien principal du collége, à Bayeux.

* TURGOT (le marquis de), ambassadeur, membre du Sénat, à Lantheuil (Calvados).

V.

VAGNER, imprimeur, membre de l'Académie, à Nancy.

VALGORGE (de), à l'Argentière (Ardèche).

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

VALLÉE (Platon), docteur-médecin, au Mans.

VALLOT, docteur-médecin, secrétaire de la Commission archéologique, à Dijon.

Valory (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly (Seine-Inf.).

Valroger (l'abbé), chanoine, à Paris.

Vanackère, imprimeur-libraire, à Lille.

Van-der-Straten (le comte de), à Metz.

* Van Iseghem, architecte, à Nantes.

Varin (l'abbé), curé de Vaucelles, à Caen.

Varnet (l'abbé), curé de Cartin (Isère).

Vasseur (Charles), à Lisieux.

Vaudey (l'abbé), curé de St.-Georges (Yonne).

Vaubion, sous-inspecteur des écoles primaires, à Alençon.

* Vauquelin (le baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

* Vautenet (de), membre de plusieurs Académies, à Paris.

* Vautier (Abel), député, à Caen.

Vautier (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

Vée (l'abbé), curé d'Entrains (Nièvre).

Verdier, professeur de mathématiques, au Mans.

Vernanges, docteur en théologie, à Lyon.

* Verneilh (de), de l'Institut des provinces, à Nontron (Dordogne).

Verneilh (Jules de), à Nontron.

* Verrolles (Paul), architecte du département, à Caen.

Vesvrottes (le comte de), à Paris.

* Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher).

Vibraye (le comte de), au château de Bazoches (Nièvre).

Vienne (N.), membre correspondant de la Commission archéologique, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

Viennot (Charles), rue Chancelier-l'Hopital, à Dijon.

Vieneral (le comte de), à Ry (Orne).

Vignon, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

Vignoine (l'abbé), archidiacre de Vervins (Aisne).

Villars (Mme. de), au Havre.

Villefosse (de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.

* Villegille (de la), secrétaire du Comité historique, à Paris.

Villers (François), architecte, à Angers.

* Villers (Georges), propriétaire, à Bayeux.

Villiers (de), contrôleur des contributions, à Paris.

Vinas (l'abbé Léon), curé de Monferrier.

Vincent (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.

Vincent (l'abbé), vicaire-général, au Mans.

Violette (l'abbé), curé de Cosne (Nièvre).

Virely (L.), notaire, à Dijon.

Vogué (Melchior de), à Paris.

Vogüé (le comte de), à Dijon.

Voillemier, docteur-médecin, à Senlis.

* Voisin (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.

* Voatain, avocat, à Beauvais.

W.

Walsch, rue de l'Université, 82, à Paris.

Walsh (le vicomte Edouard), à Paris.

Weil, architecte du Gouvernement, à Beauvais.

* Weis, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

* Wint (Paul de), à Paris.

Y.

* Yemeniz, négociant, à Lyon.

* Youf (l'abbé), supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvort, sculpteur, à Bayeux.

Membres étrangers.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Auerswold, président de la régence, à Trèves.

Avellino (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

B.

Bayley (W.-H.), de Londres.

Bora, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Boisserée (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* Brinckeu (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

Britton, à Londres.

Buckland, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* Coevenden (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Coblentz.

Coppieters (le docteur), à Ipres.

D.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

* Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

* Fustemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de

Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mgr. Geissel, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kesteloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

* Lenhart, sculpteur, à Cologne.

* Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mgr. Muller, évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

* Otreppe de Bouvette (d'), à Liège (Belgique).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* Parcker, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* Quast (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'Ecole poly-

technique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RING (de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Fribourg, en Brisgaw.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

S.

SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUZAIL SOUMMIGNE (le baron de), à Francfort.

SCHAYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.

SCHENASE (Charles), procureur du roi, à Dusseldorf.

SCHNEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHREIBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

* SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

SHEFFIELD-GRACE, à Knowle-House, comté de Kent.

SMOLVEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STAMPE (de), vice-président du tribunal de Munster.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U.

URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

* WARNKOENIG, membre de l'Institut, et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* WHEWEL, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1852.

RECETTES.

Excédant du compte de 1851			15,892 84
Cotisations recouvrées sur l'année	1849		20 »
Id.	id.	1850	90 »
Id.	id.	1851	500 »
Recette de 1852			7,232 »
Sommes allouées par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes à titre d'encouragement pour les travaux de la Société			300 »
Total			24,034 84

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	247 80
Frais de retour de mandats non payés	85 91

CONCIERGE.

Traitement du concierge	60 »

IMPRESSIONS.

Impressions, à Caen, à Dijon et à Paris	2,068 65
Vignettes pour le Compte-rendu des Séances	110 »

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du Compte-rendu des Séances	526 73
Ports de lettres, paquets et affranchissement de circulaires	190 13
A reporter	3,289 22

Report. . . 3,289 22

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales, à Paris et à Dijon. 285 80

DESSINS.

Plans et dessins fournis aux fabriques. . . . . . 120 »

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles. 74 90

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. LEFORT, architecte.	Réparations à la crypte de Sognes.	32 »
M. G. DE SOULTRAIT.	Fouilles à Yseure.	40 »
MM. DE FONTENAY et BULLIOT.	Rétablissement de la croix du mont Beuvray. . . .	100 »
M. l'abbé CROSNIER.	Réparations à l'église de Jailly.	200 »
Mg^{r}. l'évêque de Nevers.	Id. à l'église de St.-Sauge.	100 »
M. l'abbé ARBELLOT.	Moulages à Limoges. . . .	150 »
M. DE TOUSTAIN.	Réparations à l'église de Vaux-sur-Aure.	50 »
M. OCHIER.	Id. à la chapelle de Bourbon, à Cluny.	100 »
M. l'abbé BARRAUD.	Id. à l'église de Montmille.	100 »
Id	Id. id. de St.-Germer.	200 »
MM. DE FONTENAY et BULLIOT.	Plan du camp du mont Beuvray.	200 »
Id.	Plans des environs d'Autun sous la domination romaine.	100 »

A reporter. . . . 5,141 92

	Report. . .	5,141	92
M. CHALLE père.	Fouilles sur l'emplacement de la bataille de Fontenay.	100	»
M. QUANTIN.	Solde de fouilles à Auxerre.	60	»
M. RICARD.	Réparations à l'église de N.-D. de Roubignac. . . .	150	»
M. Henri BAUDOT.	Restauration du rétable de l'église de Ruffay. . . .	100	»
MM l'abbé HUROT, H. BAUDOT de BRETONNIÈRE, de NOGENT	Réparations à l'église de Rouvres (Côte-d'Or). .	200	»
M. BOUET.	Id. à l'église d'Evrecy. . .	100	»
	Total.	5,851	92

BALANCE.

Recette.	24,034	84
Dépense.	5,851	92
Excédant. .	18,182	92

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. le Maire d'Orléans.	Souscription à la statue équestre de Jeanne d'Arc.	200	»
	Fouilles à Feurs.	50	»
MM. DE BEAUREPAIRE et DE BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300	»
M. DES MOULINS.	Réparations à la croix de Nérigean.	50	»
Id.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	278	»
M. l'abbé CHARRON.	Crypte de St.-Marcel. . .	100	»
M. E. THIBAUD.	Réparations à l'église de St.-Georges-ès-Alliers. .	100	»
	A reporter.	1,078	»

	Report. . .	1,078	»
M. DE GLANVILLE.	Réparations à l'église de Branville.	100	»
M. LAILLIER.	Fouilles à Sens.	50	»
M. CANAT.	Fouilles à Châlon-sur-Saône.	100	»
MM. BAUDOT et ROSSIGNOL.	Réparations à l'église d'Auxey.	50	»
MM. BAUDOT et FOISSET.	Réparations à la chapelle de St.-Bernard, à Fontaine.	100	»
MM. DE SURIGNY et DE SOULTRAIT	Pour relever une tombe dans l'église de Sancey. . . .	25	»
MM. Victor PETIT et LEFORT.	Supplément pour réparations à la crypte de Sognes. .	50	»
Id.	Réparations à l'église de Chaumont.	100	»
MM. Charles DROUET et DAVID.	Id. à l'église de la Bruère.	100	»
Id.	Id. id. de Sarcé.	100	»
Id.	Id. id. de Chenu.	100	»
M. DE VOGUÉ.	Pour relever une tombe dans l'église de Mailly. . . .	25	»
M. PELFRESNE.	Réparations à l'église de Quilly.	100	»
	Total.	2,078	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	18,182	92
Allocations à solder.	2,078	»
Fonds libres. . . .	16,104	92

Arrêté à Bayeux, le 6 juin 1853.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

ERRATA.

Page 16. Rétablissez la note première comme suit :

(1) Voir Dauville, la carte de Delisle, celle de Seguin et celle du Dépôt de la guerre, qui tracent de nombreux tronçons de cette voie.

Page 17,	ligne	8,	Seny et Vuicelle, *lisez :* Sery et Vincelles.
» 18	»	3,	Prasley, *lisez :* Prusly.
» »	»	10,	Lœdiscum, *lisez :* Latiscum.
» »	»	12,	Courbe aux biées, *lisez :* Combe aux Buis.
» 19	»	7,	Sorde, *lisez :* Borde.
» 20	»	15,	Lansimie, *lisez :* Lansuine.
» »	»	21,	Lamès, *lisez :* Larris.
» »	»	23,	Lansimie, *lisez :* Lansuine.
» »	»	25,	Socchi, *lisez :* Souhi.
» »	»	30,	à la ligne 2 de la 1re. note, St.-Germain-le-Rocheot, *lisez :* St.-Germain-le-Rocheux.
» »	»	32,	Boanée, *lisez :* Bourée.
» 21	»	11,	Larrès, *lisez :* Larris.
» »	»		2 de la 1re. note, Mufly, *lisez :* Mussy.
» 22	»	7,	Cevilly, *lisez :* Cerilly.

OMISSION.

P. 360, à la liste des Inspecteurs, ajoutez au département de la Marne : M. Ch. Givelet.

TABLE

DES MATIÈRES.



Caen typ. de A. Hardel.



